MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

DEUXIÈME SÉRIE.

2me Volume. — 1re Livraison.

ANGERS,

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

1851.

SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

918.5

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

DEUXIÈME SÉRIE.

2e VOLUME.

ANGERS,
IMPRIMERIE COSNIER & LACHÈSE.

1851.

SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

La Société d'agriculture d'Angers se constitua dès l'année 1827, mais ses statuts ne furent approuvés que le 25 juin 1831, par une lettre de M. d'Argout, alors ministre de l'intérieur. On remarque qu'il exigea la suppression de l'épithète *royale* que la Société avait prise; il motivait cette suppression sur ce que ce titre originairement conféré à la seule Société centrale d'agriculture de Paris, n'avait été depuis attribué qu'à un très petit nombre d'autres qui se recommandaient par l'importance de précédents travaux et que la Société d'Angers, à peine organisée, n'avait pu acquérir des droits à une semblable distinction. Mais trois ans s'étaient à peine écoulés, qu'appréciant la portée de ses travaux, une ordonnance royale, en date du 3 mars 1834, la classait parmi les établissements d'utilité publique et lui décernait le titre de *Société royale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*

Le choix qu'elle avait fait de cette triple devise, annonçait assez qu'elle prétendait continuer à la fois les deux Sociétés savantes ses devancières, l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers*, créée par lettres-patentes du 5 septembre 1685 et *la Société royale d'agriculture* établie par arrêté du conseil du 24 février 1761, disparues, l'une et l'autre en 1793; aussi

elle fait d'incessants efforts pour ne pas faillir à cette noble mission.

Elle s'occupe avec ardeur de recueillir les matériaux variés et multiples qui constituent l'histoire physique et morale de l'Anjou, cherchant ainsi, avant tout, à faire de la science au point de vue local et dans l'espoir de produire des travaux qui, par cette localisation même des études, puissent prétendre au mérite, chaque jour plus rare, de l'originalité ; de stimuler l'étude des sciences naturelles ; de provoquer les recherches historiques et archéologiques et d'assurer la conservation des monuments et des documents de toutes sortes qui s'y rattachent ; d'exciter et de diriger le goût des beaux-arts ; enfin, d'éclairer et de guider, dans nos contrées, la marche de l'agriculture dans toutes ses branches.

Dans son désir d'atteindre plus sûrement un but si complexe, elle a fondé, dans l'intérêt des sciences physiques et naturelles :

1° Un cours de géologie gratuit, professé dans la salle de ses séances où elle a rassemblé une collection géologique départementale ;

2° Un cours de chimie, dont elle fait les frais concurremment avec la Société industrielle d'Angers.

Dans l'intérêt des sciences agricoles :

1° Elle a fondé et entretient, à ses frais, un vaste jardin fruitier renfermant toutes les espèces du commerce de France et de l'étranger, où prennent place, aussitôt leur apparition, toutes celles que, chaque année, les amateurs et les catalogues des horticulteurs signalent comme nouvelles. Elles y sont mises en expérience avant d'être recommandées et répandues.

2° Elle fait décrire et peindre toutes les espèces de ses cultures ;

3° Elle a entrepris la publication des espèces nouvelles de poires, en commençant par celles gagnées en Anjou, avec figures coloriées ;

4° Elle fait professer à ses frais un cours gratuit théorique et expérimental de taille et d'arboriculture dans le jardin fruitier ;

3° Elle fait des expositions annuelles de fleurs, de fruits, de céréales, etc.;

6° Elle a fondé des expositions et des prix pour l'industrie sériciгène.

Dans l'intérêt des beaux-arts et de l'archéologie :

1° Elle a fondé des expositions semi-périodiques de tableaux, sculptures, objets d'art, *tant anciens que modernes ;*

2° Elle consacre un crédit spécial pour opérer des fouilles ou fournir à l'achat d'objets d'antiquités se rapportant à l'Anjou dont elle enrichit, chaque année, le musée d'antiquités de la ville ;

3° Enfin, elle emploie annuellement des fonds à la restauration d'anciens monuments en même temps qu'elle provoque, près des autorités compétentes, toutes les mesures qui peuvent assurer la conservation de certains autres.

La Société s'occupe, en outre, activement, de doter le département d'une statistique générale.

Déjà elle a fait paraître en un volume dont la rédaction a été confiée à M. de Beauregard son président, ce qui concerne les monuments, l'industrie, l'état politique ancien et moderne de l'Anjou ; elle a également publié la statistique horticole rédigée par les membres

de son comice, le premier travail de ce genre qui ait encore paru. Quant aux sciences naturelles proprement dites, la géologie et la minéralogie ont été successivement publiées à part indépendamment du résumé contenu dans la statistique rédigée par M. de Beauregard; la partie botanique pour la phanérogamie confiée à M. Boreau, est prête depuis longtemps; les matériaux de la cryptogamie sont préparés par M. le docteur Guépin; les animaux vertébrés ont été traités *in extenso* dans la première partie de la Faune de M. Millet, et ce savant ainsi que plusieurs amateurs, élaborent les éléments de la Faune des invertébrés. Tout doit donc faire espérer que ces travaux, se coordonnant dans un avenir rapproché, produiront, par leur ensemble, une des statistiques naturelles les plus satisfaisantes qui aient encore vu le jour.

Les publications périodiques de la Société consistent :

1° Dans le recueil de ses mémoires, formant sept volumes et dont, à partir de 1850, il paraîtra un volume par an;

2° Dans les procès-verbaux de ses séances;

3° Dans ceux de sa section d'archéologie qui, à partir de 1850, prendront place à la suite de son recueil;

4° Dans les nouvelles archéologiques du président de la même section qui s'adjoindront aussi dorénavant au Recueil;

5° Enfin, dans un bulletin spécial pour la section horticole.

La Société-mère a des séances mensuelles, sauf en septembre et en octobre. Elles ont lieu le second vendredi du mois.

Son bureau, par suite de modifications apportées au règlement primitif, se compose maintenant d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un vice-secrétaire, d'un archiviste et d'un trésorier.

Afin de donner plus d'activité à ses travaux, elle a créé, dans son sein, trois sections accessoires, ayant chacune une spécialité :

1° Celle des sciences naturelles ;

2° Celle de l'archéologie, sous le nom de *Commission archéologique ;*

3° Celle de l'horticulture, sous le nom de *Comice-horticole.*

Avant d'indiquer ce qui concerne chacune de ces sections, il convient de donner la liste des membres de la Société en faisant connaître l'année de leur nomination.

ÉTAT NOMINATIF

DES MEMBRES TITULAIRES DE LA SOCIÉTÉ,

AU 1er MAI 1851.

Date de récept.

1831 Adville, bibliothécaire de la ville.

Beauregard (de), président de ch. à la Cour d'ap.

Boutton-Levêque, prop., maire des Ponts-de-Cé.

Corroy, vétérinaire en chef du dépôt d'étalons.

Gontart de la Chenaye, propriétaire.

Guépin, doct. médecin, ex-directeur de l'école de médecine d'Angers.

Date de récept.

1831 Hossard, médecin orthopédiste.
Lachèse (père), docteur médecin, ancien directeur de l'école de médecine d'Angers.
Lachèse (Adolphe), imprimeur.
Lachèse (Eliacin), substitut du procureur-gén.
Leroy (André), propriétaire, pépiniériste.
Leclerc-Guillory, négociant.
Lebreton, propriétaire.
Lofficial, anc. magist. à Baugé, Maine-et-Loire.
Millet, propriétaire.
Montaigu (marquis de).
Mordret, propriétaire.
Ouvrard, professeur à l'école de médecine.
Pavie (père), propriétaire.
Senonnes (marquis de), propriétaire.

1832 Contades (comte Méry de), membre du con. gén.
Dumont, docteur médecin.
Debeauvoys, chirurgien à Seiches.

1833 Villers (François), architecte.
Giraud (Augustin), représentant du peuple.
Moreau-Fresneau, propriétaire.

1834 Courtiller (aîné), conseiller à la Cour d'appel.

1835 Guinoyseau, banquier,
Pavie (Victor), propriétaire.
Vibert, propriétaire-horticulteur.

1836 Hunault de la Pelterie, docteur médecin.

Date de récept.

1837 Castonnet, doct. méd., prof. à l'école de médec.
Godard-Faultrier, propriétaire.
Huttemin, professeur au Lycée.
Lachèse (Ferdinand), architecte du départ.

1839 Boreau, directeur du Jardin-des-Plantes et du musée d'histoire naturelle.
Henry, recteur de l'académie.

1841 Bazin (père), professeur.
Beraud, conseiller à la Cour d'appel.
Quatrebarbes (comte Théodore de), ancien député, membre du conseil général.
Roland, ingénieur des mines.

1843 Falloux (comte de), représentant du peuple, ancien ministre.
Baracé (Raoul de), propriétaire.
Lèbe-Gigun, receveur principal des contr. indir.
Prou, avocat.
Soland aîné (de), avocat.

1844 Cosnier (Léon), imprimeur.
Coulon, professeur à Saumur, Maine-et-Loire.
Houyau, ing. civil à Cheffes, Maine-et-Loire.

1845 Janvier de la Motte (Elie), conseiller honoraire à la Cour d'appel.

1846 Dainville (Ernest), architecte.
Thierry, peintre verrier.
Legeard de la Diriays, curé de la Trinité d'Angers.
Lelièvre (abbé), professeur des sciences physiques au collége de Combrée, Maine-et-Loire.

Date de récept.

1847 Allaume (abbé), vic. à Savennières, Maine-et-L.
Béclard, avocat.
Choyer (abbé), propriétaire et directeur d'un atelier de sculpture religieuse.
Daligny, conseiller à la Cour d'appel.
Guibert (Camille), avocat.
Métivier, 1er avocat gén. près la Cour d'appel.
Saudeurs, avoué à Baugé, Maine-et-Loire.
Ollivier de Laleu, prop. à Doué, Maine-et-L.

1848 Bellanger, avocat.
Textoris, propriétaire.

1849 Coulon, curé à Saumur, Maine-et-Loire.
Negrier, directeur de l'école de médecine.

1850 Bellier, conseiller à la Cour d'appel.
Cumont (de), propriétaire.
Joannis (de), dir. de l'école des arts et métiers.

1851 Chevallier, curé de Volandry, Maine-et-Loire.
Tavernier (Louis), réd. du journal de Maine-et-L.

Le bureau est composé pour 1851-1852 de :

MM. de Beauregard,	*président*
de Senonnes,	*vice-président.*
Beraud,	*secrétaire général.*
Textoris,	*vice-secrétaire*
Dainville,	*archiviste.*
Lèbe-Gigun,	*trésorier.*

MEMBRES TITULAIRES DÉCÉDÉS DEPUIS 1837.

GRILLE, ex-bibliothécaire de la ville.
LEBRETON (aîné), pépiniériste.
PUISARD (de), conseiller à la Cour d'appel.
CHANLOUINEAU, juge suppléant.
NERBONNE fils (de), propriétaire.
GENEST, chimiste.
ALLARD, officier supérieur d'état-major.
QUELIN, professeur à Angers.

MEMBRES DÉMISSIONNAIRES DEPUIS LA MÊME ÉPOQUE.

CONDREN DE SUZANNES, inspecteur de l'académie (changement de résidence).
PLANCHENAULT, président du tribunal de 1re instance.
LENS (de), inspect. de l'acad. (changement de résid.).
DALLIÈRE, professeur au Lycée.
MERCIER, ex-direct. du Musée (changement de résid.).
TRIGER, ingén. civil des mines (id.).
SORIN, ancien proviseur du Lycée.
RENOU, médecin (changement de résidence).
CESENA (de), ex-rédacteur du journal de Maine-et-Loire (changement de résidence).
MATTY DE LATOUR (de), ancien ingénieur en chef de Maine-et-Loire (changement de domicile).
MAUPOINT, ancien curé de la Trinité (chang. de résid.).

MEMBRES HONORAIRES.

VALLON, préfet de Maine-et-Loire.
GAUJA, ancien préfet de Maine-et-Loire.
DESVAUX, ex-directeur du Jardin-des-Plantes, etc.
FOURIER, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Bertrand-Geslin, propriétaire à Nantes.
Bianquin, pharmacien à Saumur, Maine-et-Loire.
Bouillet, à Clermont-Ferrand.
Bretonneau, docteur médecin à Tours.

Cacarrié, ingénieur des mines, à Grenoble.
Caillaud, direct. du cabinet d'hist. natur^lle à Nantes.
Caumont (de), à Caen.
Champoyseau, ancien maire de Tours.
Chevreul, membre de l'institut, etc., à Paris.

Didron, à Paris.
David (d'Angers), statuaire, à Paris.
Delastre, ancien sous-préfet, à Poitiers.
Duclos, président du tribunal de Laval.
Desjardins, prof. à la faculté des lettres de Dijon.

Etoile (de l'), capitaine du génie, à la Lande-Chasles.

Fontenelle (de la), à Poitiers.

Grellet-Balguerie, à Bordeaux.
Grille, ancien bibliothécaire de la ville, à Paris.
Godet, imprimeur à Saumur.
Grateloup, docteur-médecin à Bordeaux.
Grésy, à Paris.
Genest, officier d'état-major, à Paris.
Guéranger (Edouard), naturaliste, au Mans.
Guillou, naturaliste à Cholet.

Hamilton, à Plymouth.
Héricart-de-Thury, à Paris.

Jourdain (Sainte Foix), à Paris.
Joly, architecte à Saumur.

Lavernade (de), à Rheims.
Lagrèse-Fossat, à Moissac, dép. du Tarn-et-Garonne.
Lecoq, à Clermont, professeur d'histoire naturelle.
Léon-Leclerc, à Laval.
Las-Cases (comte de), à Chalonnes.
Lechatellier, ingénieur à Paris.
Lenormand, membre de l'Institut à Paris.
Lambron de Lignim, à Tours.

Maindron, statuaire à Paris.
Martin (d'Angers), maître de chapelle à Paris.
Mauduyt, direct. du cabinet d'hist. nat. de Poitiers.
Matty de la Tour (de), ingénieur en chef à Poitiers.
Moléon, à Paris.
Mérimée, membre de l'Institut à Paris.
Michaud, chef d'institution à Lyon.
Moure, à Bordeaux.

Odorici, directeur du Musée de Dinan.
Odart (comte) à Tours.

Rivière, prof. d'hist. naturelle à Napoléon-Vendée.
Robert (Cyprien) d'Angers, à Paris.
Rieffel, direct. de la ferme-modèle d'Ille-et-Vilaine.

Schultz, naturaliste à Bitche.

Wolsky, ingénieur des mines.

Sections spéciales.

Première section. — *Sciences naturelles.*

Cette section n'a ni bureau, ni budget spécial. Les membres titulaires qui en font partie sont :

MM. Beraud.	MM. Ollivier de Laleu.
Boreau.	Millet.
Guépin.	Pavie (père).
Hossard.	Pavie (Victor).
Joannis (de).	Rolland.
Lelièvre.	Soland (de).

Elle compte pour adjoints parmi les correspodants :

MM. Bertrand-Geslin,	MM. Guéranger.
Bouillet.	Guillou.
Caillaud.	Lamilton.
Cacarrié.	Lagrèze-Fossat.
Chevreul.	Lecoq.
Delastre.	Mauduyt.
Desjardins.	Michaud.
Desvaux.	Rivière.
Duclos.	Schultz.
Lechatellier.	Wolsky.

Deuxième section. — *Archéologie.*

Commission archéologique.

Constituée sous le nom de commission archéologique, cette section, outre les membres titulaires qui en font partie, s'adjoint des membres pris en dehors de la Société et payant une cotisation annuelle de 10

francs. Elle a un bureau, une caisse, un budget spéciaux. Elle tient ses séances mensuelles huit jours avant la Société-mère. Parmi les mémoires qui y sont lus, ceux qui, par la voie du scrutin, en ont été jugés dignes, sont présentés à la séance de la Société-mère qui les fait imprimer, s'il y a lieu, dans le recueil de ses mémoires. Elle publie les procès-verbaux de ses séances et les nouvelles archéologiques rédigées par son président.

C'est à cette section que sont spécialement attribués la direction des fouilles, les recherches des monuments historiques, leur description et le soin de les faire dessiner ou copier. Elle constate les découvertes archéologiques, fait les acquisitions des objets que la Société destine au Musée d'antiquités de la ville, et correspond directement avec les divers ministères et les autres sociétés savantes, pour tout ce qui se rapporte aux sujets de ses études.

Son bureau pour 1851-1852 se compose de :

MM. Godard-Faultrier, *président.*
Villers, *vice-président*
Legeard de la Diriays, *secrétaire.*
Béclard, *vice-secrétaire.*

La majeure partie des membres de la Société participe à ses travaux, et elle a pour membres adjoints, n'appartenant pas à la Société :

MM. Chapeau, sculpteur à Angers.
Chesneau-Morna, propriétaire à Angers.
Desvarannes (Camille), négociant à Angers.
Fourmond-Desmazières, propriétaire à Angers.
Gaultier, doreur et ornemaniste à Angers.

MM. Joubert, chanoine custode à Angers.
Mesnard, vicaire à Angers.
Raimbault (fils), à Thouarcé,
Thierry (fils), peintre verrier à Angers.
Tristan-Martin, propriétaire à Montlimard.
Bodaire, vicaire à Angers.

Une partie des correspondants de la Société sont, en outre, attachés à cette section.

Troisième section. — *Horticulture.*

Comice horticole.

Cette section étudie toutes les questions qui se rattachent à l'horticulture générale et locale. Elle tend sans cesse à propager la connaissance des méthodes de culture, dont l'utilité et les avantages lui sont démontrés par l'expérience. Elle expérimente, dans le jardin fruitier, toutes les espèces comestibles et répand, par d'abondantes et périodiques distributions, celles dont elle a constaté les bonnes qualités. Elle fixe avec soin la synonimie des espèces avec le concours des nombreux amateurs et des hommes pratiques qu'elle compte dans son sein, afin de lui imposer une uniformité qui prévienne les erreurs dans les relations multipliées que les pépiniéristes d'Angers entretiennent, tant avec les parties les plus éloignées de la France, qu'avec l'étranger.

Elle publie irrégulièrement un bulletin consacré à l'horticulture.

C'est par elle, qu'en 1842, fut publiée la statistique horticole de Maine-et-Loire, en un volume in-8, ou-

vrage qui n'avait pas encore de précédent et auquel elle va donner un supplément où seront comprises toutes les espèces remarquables dont se sont enrichies, depuis dix ans, les cultures de pleine terre du département.

Elle décrit et fait figurer les fruits du jardin de la Société et a commencé la publication des poires gagnées en Anjou, ouvrage orné de gravures en couleur aussi fidèles qu'élégamment exécutées.

C'est elle qui, en 1849, a organisé le premier congrès ou exposition vinicole pour les produits du département, à la suite duquel elle prépare un travail complet sur nos vignobles.

C'est elle, enfin, qui, chaque année, préside, dans le local de la Société, aux expositions et bazars de fleurs et de fruits.

Le comice horticole a un bureau, une caisse et un budget particuliers, ainsi que des membres adjoints qui paient une cotisation de 5 francs.

Son bureau, pour 1851-1852, est composé de :

MM.	Millet,	*président.*
	Desvaux,	*président hon.*
	Pavie (père),	*vice-président.*
	Legris de la Bouverie,	*trésorier.*

On ne donne pas ici la longue liste de ses membres adjoints, qui comprend les amateurs les plus zélés et les horticulteurs de profession les plus instruits et les plus distingués du département.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS,

Dans sa séance du 7 janvier 1851,

PAR SON PRÉSIDENT,

M. DE BEAUREGARD.

MESSIEURS,

C'est moins pour satisfaire à un usage qu'à un besoin de mon cœur, que je prends la parole pour vous exprimer combien je suis profondément reconnaissant du témoignage de confiance que vous m'avez donné en me continuant votre honorable suffrage. Ma dette envers vous s'accroit chaque jour, je ne pourrai jamais faire assez pour l'acquitter.

Après avoir parlé de ma reconnaissance, je ne puis garder le silence sur les regrets que nous ressentons tous par la perte d'un si grand nombre de nos collègues, de nos chers collaborateurs que la mort nous a enlevés : M. de Nerbonne, si plein de zèle pour les sciences naturelles et pour les arts qu'il cultivait avec succès; M. Genest, habile chimiste, dont la modestie égalait la science; M. Chanlouineau, dont le vaste savoir jetait souvent une lumière précieuse sur nos dissertations; M. Lebreton, horticulteur riche d'expérience, dont les notions étaient si nettes et si précises; l'érudit M. Grille qui consacra sa longue existence à

étudier les temps anciens et à en recueillir les monuments. Aux époques les plus orageuses de nos discordes civiles, il rendit un immense service à la science archéologique en arrachant des mains des vandales modernes des manuscrits, des objets antiques dont il forma une collection devenue célèbre. Puisse ces richesses recueillies par la science tomber en des mains dignes de les posséder et n'être pas détournées de leur destination !

Les ravages que la mort a faits dans nos rangs n'ont pas comprimé notre courage et ralenti nos travaux. Vous avez accompli le vœu formé depuis longtemps d'ériger un monument à la famille des ducs d'Anjou, rois de Naples et de Sicile. Il était déplorable de penser que tant d'illustrations inhumées dans notre cathédrale, que l'on peut considérer comme le St-Denis de l'Anjou, y reposaient presque ignorées. Vous avez acquitté une dette du pays; cet acte patriotique a obtenu l'assentiment général.

Vous avez publié une seconde édition de la statistique du département. La première édition avait paru il y a dix ans. Depuis cette époque, de nouveaux faits s'étaient produits dans l'archéologie, dans l'agriculture, dans l'industrie; il était important qu'ils fussent constatés. Ce travail est l'œuvre de toute la Société puisqu'il est composé d'éléments puisés dans ses annales.

Nous ne croyons pas devoir vous proposer d'organiser cette année une exposition séricicole. Cette industrie se maintient, mais elle marche si lentement dans la voie des améliorations que si les primes d'encouragement étaient distribuées trop fréquemment, elles se-

raient toujours obtenues par les mêmes personnes. Nous pensons qu'il est convenable d'attendre que les progrès soient plus prononcés avant de décerner de nouvelles récompenses.

Le cours de chimie continue d'obtenir un succès mérité ; la salle ne suffit pas aux nombreux auditeurs qui se présentent pour entendre le savant professeur qui consacre généreusement son temps à la propagation de la science.

Le cours de taille rend d'éminents services à l'arboriculture. Le professeur qui réunit la théorie à une longue pratique répand beaucoup de clarté sur ses démonstrations en en faisant immédiatement l'application sous les yeux de ses élèves.

Le cours de géologie est suspendu par l'absence de l'ingénieur des mines. Nous espérons que son successeur voudra bien se charger de cette tâche dont les résultats sont si précieux à l'agriculture et à l'industrie.

Vous avez fait paraître deux nouvelles publications de vos mémoires, elles contiennent des observations importantes sur l'agriculture, l'histoire du pays et les sciences naturelles. Continuez, Messieurs, de marcher dans cette voie, elle vous conduit au but véritable, au but vraiment utile de votre institution. Un monument est-il découvert, hâtez-vous de le décrire, peut-être demain aura-t-il disparu ; un manuscrit contenant des documents inédits est-il rencontré, consignez-le promptement dans vos annales ; un fait nouveau en histoire naturelle ou en agriculture s'est-il produit, ne négligez pas de le constater. Si dans nos derniers temps les sciences ont fait des progrès si remarqua-

bles, c'est qu'elles ont abandonné le champ des suppositions, des hypothèses pour s'appuyer sur des faits, véritable base des théories positives. C'est ainsi que les sociétés académiques peuvent rendre de véritables services. Répandues sur différents points, elles ne laissent rien échapper, tous les documents utiles sont partout recueillis, tous les rayons de lumière sont rassemblés pour être réfléchis au foyer commun.

Telle est la direction que les sociétés doivent donner à leurs travaux, telle est celle que vous avez adoptée. En y persistant, vous continuerez de bien mériter de votre pays et vous vous maintiendrez, dans le monde savant, au rang honorable que vous y avez acquis.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

lors de l'inauguration de la pierre tumulaire érigée par cette Société,

A LA MÉMOIRE DES PRINCES DE LA FAMILLE D'ANJOU-SICILE INHUMÉS DANS LE CHŒUR DE LA CATHÉDRALE,

le 12 décembre 1850.

MESSIEURS,

Une imposante cérémonie nous réunit en ce moment; nous venons rendre un juste et religieux hommage à la mémoire de l'auguste famille des ducs d'Anjou, rois de Naples et de Sicile dont les restes mortels reposent dans cette enceinte. Là, sont inhumés : Louis 1er, qui combattit près du roi Jean, son père, à la bataille de Poitiers, reçut le titre de duc d'Anjou et plaça sur sa tête la couronne de Naples; Louis 2e, qui défendit vaillamment le sol français contre l'invasion anglaise et fut un des plus fidèles amis de l'infortuné Charles VI; René, ce protecteur éclairé des lettres et des arts, qui chercha la gloire dans la bienfaisance et fut surnommé le Bon Roi. Près d'eux reposent les reines leurs épouses; elles partagèrent leurs grandeurs, elles partagent maintenant leurs funèbres demeures; là aussi, vint prendre place l'héroïque Marguerite d'Anjou, si célèbre par ses malheurs et par son courage, et qui, précipitée du trône d'Angleterre, ne put trouver que dans ce lugubre

asile un repos qui lui fut refusé pendant sa vie, si pleine de vertus, mais si cruellement agitée par les coups réitérés de l'adversité.

Tous leurs tombeaux se voyaient autrefois majestueusement rangés autour du chœur de cette cathédrale, mais, en l'année 1783, ils furent tous démolis pour faire place aux boiseries et aux stalles qui leur furent indignement substituées. Cependant, les fosses ne furent point ouvertes, les cercueils furent respectés; ils recèlent encore les restes inanimés de cette royale famille.

C'est pour suppléer à ces tombeaux, à ces respectables monuments dont l'absence est un reproche pour le pays, que la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers a conçu la pensée de placer cette modeste pierre tumulaire sur laquelle sont inscrits les noms de tant d'illustrations dont la présence dans ce temple, que l'on peut considérer comme le St-Denis de l'Anjou, était presque tombée dans un déplorable oubli.

Notre Société académique a été puissamment secondée dans ses projets et par M. le préfet qu'aucune entreprise généreuse ne peut trouver indifférent, et par notre vénérable prélat, qui a bien voulu donner son approbation à cette œuvre pieuse, et vient la sanctifier en appelant sur elle les bénédictions du ciel.

RAPPORT

SUR DES

MONUMENTS ANCIENS DE L'AMÉRIQUE DU NORD,

PAR M. DE BEAUREGARD.

Messieurs,

Dans votre dernière séance je vous ai communiqué une lettre par laquelle une société savante, de Washington, vous exprime son désir d'entrer en relation avec la nôtre; elle vous annonce qu'elle vous enverra les œuvres qu'elle publie chaque année, et vous demande que vous la fassiez jouir des vôtres par une juste réciprocité. A cette lettre est jointe un très beau volume écrit en langue anglaise et présentant la description des monuments élevés par les populations indigènes qui habitaient les vallées du Mississipi et de l'Ohio lors de la conquête des Européens.

Vous m'avez chargé de vous présenter une analyse de cet intéressant ouvrage.

Un discours préliminaire fait connaître l'origine et le but de la société savante qui commence ses relations avec vous. On y lit que sir James Smithson a légué, en mourant, à la ville de Washington une fortune d'un revenu annuel de trente-cinq mille dollars équivalant à 175,000 fr., pour fonder une société dont l'objet sera de répandre les connaissances utiles dans tout le genre humain. Les travaux de cette société devront embrasser les sciences physiques et mathématiques, l'histoire naturelle, l'archéologie, toutes les sciences enfin qui peuvent profiter à l'humanité. Cette

société a été constituée, et pour donner à son existence toutes les conditions de durée désirables, elle est placée sous un conseil de régence composé de quinze membres, savoir : le président des Etats-Unis d'Amérique, le chef de justice de la cour suprême, le neveu de Washington, trois membres du Sénat, trois membres de la chambre des représentants et six citoyens choisis par les deux chambres.

Cette société savante s'intitule Société Smithsoniane du nom de Smithson, son fondateur.

Le premier volume qu'elle a publié a pour titre : Anciens Monuments de la vallée du Mississipi. Les principaux monuments sont des camps retranchés et des monticules qui ressemblent à nos tombelles ou *tumuli* qui se rencontrent fréquemment en Europe.

Les camps retranchés placés ordinairement sur des lieux escarpés sont entourés de fossés profonds ou d'épaisses murailles. Les uns ont une forme irrégulière commandée souvent par la disposition des lieux ; quelquefois ils affectent des formes régulières telles que des parallélogrammes rectangles, des courbes circulaires et elliptiques.

Les murailles ne sont pas garnies de mortier, ce sont des pierres entassées formant des masses de quinze à vingt pieds de base, sur une hauteur de six à huit pieds (nous parlons du pied anglais, mesure qui correspond à onze pouces environ de l'ancien pied français, ou, en mesure métrique, à 25 centimètres). Ces murailles forment autour des camps qu'elles enclosent des ceintures qui ont jusqu'à trois à quatre milles de longueur, renfermant une surface de vingt à trente acres. Le mille anglais est de 1600 mètres, l'acre correspond à 40 ares environ.

Un autre genre de monuments non moins remarquables porte le nom de *Mounds*, qui rappellent les tombelles ou *tumuli* de l'Europe. Ce sont des masses de terre en forme de cône. Quelques-uns de ces cônes atteignent soixante-dix à quatre-vingts pieds de hauteur sur une base de mille à douze cents pieds de circonférence. Ils sont répandus en grand nombre dans toute la contrée. Quelques-uns ont été fouillés ; l'on a ordinairement rencontré, au centre, un caveau renfermant un ou plusieurs squelettes appartenant, sans doute, à quelques grands personnages des tribus. Près d'eux avaient été placés des objets qui leur avaient particulièrement servi, tels que des armes, des colliers, des bracelets, etc.

Les armes sont ou en pierre ou en métal. Les armes en pierre sont des pointes de flèches ou de lances en silex, elles sont taillées avec une grande perfection. On y rencontre aussi des couteaux également en silex et ayant la forme de ceux que l'on trouve dans les dolmens de l'ancien continent. Des haches semblables à celles que nous appelons haches celtiques abondent dans ces monuments et se trouvent même éparses dans toute la contrée. Ces haches ou casse-têtes sont en pierre dure de différentes espèces, tels que granit, porphyre, serpentine et jaspe, quelques-unes en obsidienne. Et comme cette dernière espèce de pierre ne se rencontre pas dans la composition géologique de la vallée du Mississipi, mais seulement au Mexique, on en peut conclure que c'est de ce pays que sont parties les populations qui ont envahi la contrée que nous décrivons.

Les armes en métal sont toutes en cuivre ; elles consistent en pointes de lances et en haches ayant un

taillant d'un bout et de l'autre deux rainures destinées à recevoir un manche. Un fait bien digne de remarque, c'est que ces instruments sont absolument semblables à ceux que l'on rencontre fréquemment dans nos contrées et que nous attribuons aux populations celtiques.

Parmi les objets qui ont servi d'ornements, se trouvent des colliers et des bracelets, soit en pierres, soit en cuivre, soit en arêtes de poisson ou en coquillages. Diverses figurines en pierres ou en terre cuite, représentant des animaux ou des têtes humaines sont creusées au milieu et paraissent avoir servi de pipes à ces populations.

On doit considérer comme monuments religieux des monticules en terre ayant la forme soit de pyramides quadrangulaires, soit de cônes tronqués, au sommet desquels s'aperçoivent des débris d'autels; d'autres monuments très remarquables et qui avaient été construits, sans doute, dans une intention religieuse sont des reliefs en terre, représentant des animaux quadrupèdes, tels que des buffles, couchés sur le flanc. Ces figures colossales ont jusqu'à 150 pieds de long sur dix ou douze d'épaisseur. On y voit aussi une figure humaine, couchée sur le dos, les bras et les jambes écartés, présentant une longueur de 150 pieds et une envergure de 140 pieds d'une main à l'autre.

Dans quelques tombeaux on a trouvé des tablettes en pierre portant des signes qui ont paru être des hiéroglyphes ou des lettres dont on n'a pu expliquer la signification; mais qui portent à conjecturer que ces peuples avaient quelqu'usage de l'écriture.

Après avoir décrit les divers monuments qui se

rencontrent dans la vaste vallée du Mississipi, l'auteur de la relation termine par les conclusions suivantes:

Les peuples qui habitaient ces contrées étaient agriculteurs ; il en trouve la preuve dans les énormes clôtures qui ont été construites avec une solidité qu'exigeait ce travail persévérant qui ne s'accorde pas avec les mœurs d'un peuple nomade. C'est dans ces enceintes qu'étaient placées leurs habitations qui devaient former des établissement permanents. Les tablettes portant des signes hiéroglyphiques, font conjecturer qu'ils avaient des moyens de fixer leurs idées par des signes ; leurs armes, leurs ornements, les divers objets à leur usage soit en pierre, soit en cuivre sont travaillés avec une perfection qui annonce une civilisation commencée; la conformité de ces objets avec ceux qui se rencontrent sur l'ancien continent, indique une origine commune entre ces divers peuples.

Les premières populations paraissent être parties de l'Asie, la distance entre le nord de cette partie du monde et le nord de l'Amérique, n'est pas très grande. Les migrations ont pu s'opérer par cette direction et se répandre dans le nouveau monde.

Telle est, Messieurs, l'analyse très succincte de l'ouvrage dont vous m'avez chargé de vous faire le rapport. Cet ouvrage est tellement intéressant, que s'il eût été moins volumineux, c'est une traduction plutôt qu'un extrait, qu'il eût fallu vous présenter. Mais pour ménager vos instants, j'ai dû me renfermer dans un cadre étroit.

Ce premier envoi de la société savante de Washington doit faire désirer fortement qu'elle continue, avec nous, des relations si bien commencées.

CONSTRUCTION

DE

L'AILE DE LA CHAPELLE DES ÉVÊQUES, VERS NORD, A LA CATHÉDRALE D'ANGERS.

Charte de 1236.

Guillelmus dei G. andegavensis episcop omnibus ad quos presens scriptum pervenerit æternam in Domino salutem.

Noveritis nos cum consensu capituli andegavensis, dedisse et concessisse ad opus fabrice andegavensis ecclesie tantum de herbergamento episcopatus, quod in eodem herbergamento possit compleri membrum ecclesie quod protenditur versus dictum in eadem longitudine et quantitate quanta est aliud membrum quod protenditur versus dormitorium; ità tamen quod fabrica ecclesie tenebitur facere nobis scalam et introitum sufficientem ad palatium nostrum et retinere et fulcire domos que in herbergamento nostro salvo opere predicte ecclesie sine direptione poterunt remanere et que salvo opere retineri poterunt commode et fulciri. Et ad hujus rei perpetuam firmitatem præsentibus litteris sigillum nostrum unà cum sigillo dicti capituli duximus apponendum.

Datum per manum J. Magistri scholarum anno dui 1236 *mense decembri.*

TRADUCTION DE LADITE CHARTE.

Guillaume, par la grâce de Dieu, évêque d'Angers, à tous ceux à qui le présent écrit parviendra, salut éternel dans le Seigneur.

Vous saurez donc, qu'avec le consentement du chapitre d'Angers, nous avons donné et concédé à la fabrique de l'église d'Angers, aussi grand de l'hebergement épiscopal qu'il en faut pour construire cette partie de l'église (aile du nord), qui s'étend vers ledit hebergement, et ce en même longueur et quantité de terrain qu'il s'en trouve dans cette autre partie qui confine le dortoir (aile du sud). Le tout ainsi cependant de manière que la fabrique de l'église soit tenue de nous faire un escalier et une entrée convenable à notre palais, qu'elle soit tenue, en outre, de consolider et de soutenir les logis qui, dans notre hebergement, pourront rester et être reparés et soutenus, le tout sans nuire à l'œuvre de ladite l'église.

Et pour l'assurance perpétuelle de cette chose, nous avons, à ces présentes lettres, apposé notre sceau avec celui dudit chapitre.

Donné par la main de J. Maître-Ecole, l'an du Seigneur 1236, au mois de décembre.

Nous devons la teneur de cette intéressante charte à M. l'abbé Delaunay qui l'a copiée dans les archives de la Préfecture, d'après la communication bienveillante que lui en a faite notre savant archiviste, M. Marchegay.

V. Godard-Faultrier.

RAPPORT

SUR LA

Pierre tumulaire récemment placée dans le chœur de la Cathédrale d'Angers,

en mémoire des ducs et duchesses de la 2e maison d'Anjou-Sicile;

SUR LE

TOMBEAU PRÉSUMÉ DE MARIE DE BRETAGNE,

ET

SUR LA STATUE DE CLAUDE DE RUEIL.

Le samedi 28 décembre 1850, la commission du monument du roi René, à laquelle assistaient MM. Beraud, Eliacin Lachèse, Béclard, Dainville et Godard, après avoir chargé ce dernier de la rédaction, l'a arrêtée comme suit :

Vers 1839, sur la proposition de M. de Beauregard, la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers s'occupa du projet de rétablir le tombeau du roi René. A cet effet on se mit en voie de rechercher ce qui pouvait encore exister de ce mausolée, et l'on parvint à rencontrer surtout avec l'aide de M. Planchenault, plusieurs de ses restes en marbre blanc qui sont aujourd'hui déposés au musée des antiquités; M. T. Grille, de son côté, mit à la disposition de M. Hawke un dessin par Bruneau de Tartifume dudit monument; d'autre part, M. Dainville fils releva très exactement la coupe de l'arcade qui renfermait le tombeau. On ne s'en tint pas là, le projet eut un commencement d'exé-

cution, et l'on peut voir au musée le socle en plâtre que Franceschi moula sous l'habile direction de M. Isidore Guinoyseau. Le peu de fonds mis à la disposition de la Société par le gouvernement obligea d'ajourner le projet d'une restitution complète pour laquelle David voulut bien promettre son généreux talent en termes que nous aurions tort de ne pas consigner ici : Monsieur, écrivait-il, à M. de Beauregard, notre honorable président, en date du 5 mai 1839 :

« Je viens de recevoir votre lettre par laquelle vous » me faites connaître la résolution prise par la So- » ciété d'agriculture, sciences et arts d'Angers, de ré- » tablir le monument de notre bon René. C'est une » bien honorable idée à laquelle je serai heureux de » participer.

» Le souvenir de cet homme doit être cher aux An- » gevins, c'est une de leurs grandes illustrations, et » les hommes se souviendront toujours de son amour » pour l'humanité et de ses idées philosophiques qui » lui firent devancer son siècle, et nous pouvons » aussi le citer comme le premier peintre qui ait reçu » le jour dans notre chère ville.

» Le projet que vous avez de le représenter auprès » de sa femme est extrêmement convenable, parce » qu'il donnera à cette restauration son caractère pri- » mitif.

» Les deux statues en marbre, de grandeur natu- » relle, coûteront huit mille francs, cette somme est » seulement pour l'achat du marbre et pour payer les » praticiens, car veuillez bien croire, Monsieur, que » mon temps et mes soins vous sont offerts gratuite- » ment, désirant aussi contribuer, par mon offrande,

» à cette acte de justice. A l'égard des sculptures d'or-
» nement des mausolées, vous les ferez aisément exé-
» cuter à peu de frais par des sculpteurs de notre
» pays.

» J'ai l'honneur, etc. DAVID. »

Plus tard, M. le comte Théodore de Quatrebarbes, entrant dans les vues de la Société, faisait fondre à ses frais la statue en pieds du roi René, œuvre de David. Il publiait en même temps quatre volumes concernant le même prince.

L'élan un instant s'attiédit, mais la commission archéologique, dans l'une de ses séances revenant à la charge, remit à flot l'heureuse idée de M. de Beauregard, laquelle ne consistait plus à entreprendre une entière restitution, mais bien à poser une pierre tumulaire portant les noms des ducs et duchesses d'Anjou inhumés dans le chœur de la cathédrale d'Angers.

Une commission fut désignée à cet effet et se composa de 1° MM. de Beauregard, Beraud, Textoris, Lèbe-Gigun, de Soland, tous membres du bureau de la Société; 2° du bureau de la section archéologique; 3° enfin de MM. Hunault, Coulon, Joubert, custode, Dainville et Chapeau, membres de la commission spéciale.

Eclairée par l'avis de ces Messieurs, la Société, après plusieurs réunions, décida que l'inscription commémorative serait en pierre de Tonnerre, en langue française, mais en lettres et avec des ornements du XV^e^ siècle. Il fut également convenu que l'on s'adresserait à M. Dainville pour la direction du monument,

et à M. Chapeau pour son exécution. L'épitaphe est ainsi conçue :

« A la mémoire de la maison royale d'Anjou-Sicile.
» Dans le chœur de cette cathédrale ont été inhumés :

» Louis 1er..... 1384
» Marie de Bretagne..... 1404
» Louis II..... 1417
» Yolande d'Aragon..... 1442
» René dit le Bon..... 1480
» Isabeau de Lorraine..... 1453
» Marguerite d'Anjou..... 1482
» Jeanne de Laval..... 1498

Ce monument a été érigé par la Société d'agriculture, » sciences et arts d'Angers, sous l'épiscopat de Mgr Guillaume » Angebault, M. Vallon étant préfet de Maine et Loire, M. de » Beauregard étant président de la Société.

» MDCCCL. »

La pierre terminée, à l'honneur de l'architecte et du sculpteur, on tomba d'accord avec les autorités religieuses et civiles qu'elle serait posée au centre même du chœur de la cathédrale. Il y eut diverses protestations contre cet emplacement et contre l'épitaphe en français, ce qui n'est consigné ici que pour mémoire.

Quoiqu'il en soit, le 2 décembre 1850, les travaux du posage furent commencés à Saint-Maurice en présence de MM. Joubert, custode, et de Soland. Or, il arriva qu'en creusant, l'on mit à découvert une ancienne sépulture. Le cercueil fut enlevé, et son ouverture remise au lendemain. Appelé, le 3 décembre, par une lettre de M. le custode, M. Godard se rendit en cette église, et, de concert avec celui-ci, M. de So-

land et le docteur Renier, ce qui suit put être constaté :

A la distance de 4 m. 50 c. des marches du maître-autel *vers Ouest*, et à celle de 3 m. 75 c. des stalles à gauche et à droite, et à l'aplomb de la deuxième clef de voûte à partir du fond du chœur, se trouvèrent sous les dalles trois ou quatre grandes ardoises brutes appuyées sur trois fortes bandes de fer. Lesdites ardoises enlevées, laissèrent voir une double fosse parmentée de tous côtés avec des pierres tufs assez grossièrement appareillées.

Creusée dans l'épaisseur même du mur gallo-romain qui environnait la cité et qui passe derrière le maître-autel, cette fosse a 90 c. de profondeur de dedans en dedans; au fond de ladite fosse ayant forme de hache, reposait le cercueil en plomb sur trois autres bandes de fer, de manière qu'il ne touchait pas au sol. Au côté gauche dudit cercueil, c'est à dire vers Nord, on aperçut les débris en bois d'une très petite bierre qui renfermait les ossements d'un enfant, entre autres le crâne, lequel avait été scié, afin sans doute de connaître, au moyen de l'autopsie, de quelle maladie cet enfant dont le sexe n'a pu être constaté, était mort. Il parut au docteur Renier qu'il pouvait avoir de 6 à 7 ans lors de son décès. Quelques détritus de charbon placés vers les pieds nous prouvèrent que, suivant un usage très répandu au moyen-âge, de l'encens y avait été brûlé.

Les deux sépultures étaient parfaitement orientées à la manière chrétienne, c'est-à-dire que les têtes se trouvaient à l'*ouest* et les pieds à l'*est*.

La fosse qui les renfermait avait 1 m. 2 c. de large du côté des têtes, un peu moins vers le milieu, puis

53 c. du côté des pieds du principal personnage, et enfin 2 m. 12 c. de longueur dans le grand axe.

Le cercueil de plomb avait été déposé dans un autre en bois à chaque extrémité duquel se voyait un anneau de fer. Des bandes du même métal et les restes d'une *applique* de serrure nous prouvèrent que ledit cercueil en bois avait été fermé à clef et solidement établi. Quant au cercueil de plomb, son couvercle était très légèrement convexe. Il mesurait en longueur 1 m. 90 c., en largeur vers la tête 43 c., et 32 vers les pieds.

Ouverture faite dudit cercueil, l'aspect général du corps long de 1 m. 70 c., fut celui d'une momie, environnée de ses bandelettes. Une croix dont le pédoncule était en bois et la traverse en cuir reposait sur la poitrine et s'élevait jusqu'au milieu du visage. Cette croix, longue de 36 c. sur 20 de largeur, avait cinq taches rouges, l'une à *ses bras*, les autres à *son sommet*, sur *son milieu* et *aux pieds*. A-t-on voulu représenter ainsi les cinq plaies de N. S.? Nous le croyons volontiers d'après l'avis de plusieurs ecclésiastiques distingués.

L'aspect général observé, le docteur Renier procéda sans plus de retard à l'examen du corps qu'il reconnut pour être celui d'une femme. Les bandelettes de toile soulevées, une odeur balsamique se répandit et prouva que le cadavre avait été soigneusement embaumé. La face et les mains se trouvèrent couvertes d'étoupes de coton, mais ce qui piqua vivement notre curiosité, ce fut de voir sortir des poumons encore conservés, un assez grand nombre de globules de mercure. Evidemment cette matière entrait autrefois dans le procédé des embaumements.

L'autopsie poursuivie plus avant, l'absence du cœur put être constatée ; sans aucun doute cette noble partie lors du décès avait été enlevée, pour être conservée à part. Le docteur Renier nous fit également remarquer que la tête avait été rasée et que l'état des dents et de la mâchoire assignait à la défunte un âge fort avancé.

Cet examen achevé, le docteur remit soigneusement tout à sa place, les bandelettes furent rapprochées, le cercueil refermé, puis redescendu dans la fosse. Le lendemain 4 décembre, les ardoises replacées et le chapin éparé rendirent à ces précieux restes leur séculaire obcurité !

Maintenant s'élève la question de savoir quelle a été cette femme, et quel fut cet enfant ?

Nous avons des sépultures qui parlent d'elles-mêmes, si je puis ainsi dire, révéiant, par certains caractères archéologiques et divers signes héraldiques, époques et personnages. Ici rien de semblable.

Après la constatation toute anatomique de l'âge de l'enfant, après celle du sexe du principal corps, nous sommes contraints d'avoir recours aux conjectures. Et d'abord, l'emplacement très honorable de nos deux sépultures, dans le chœur de la cathédrale, démontre suffisamment qu'elle appartient à d'éminents personnages, et certainement laïcs. Ecartant donc tout ce qui peut se rapporter aux inhumations de quelques hauts dignitaires ecclésiastiques, nous ne voyons pas qu'il soit possible de diriger nos investigations ailleurs que du côté de la seconde maison d'Anjou-Sicile. Or, parmi les femmes de cette famille, inhumées à Saint-Maurice, nous comptons *Marie de Bretagne*, *Yolande*

d'Aragon, *Isabeau de Lorraine*, *Marguerite d'Anjou* et *Jeanne de Laval*.

Il est vrai qu'au rapport de Bourdigné, Hermengarde, femme de Louis-le-Débonnaire, aurait été, vers l'an 819, enterrée à Saint-Maurice d'Angers. Mais comme le chœur actuel de cette église n'existait pas au IX^e^ siècle, il va sans dire que l'emplacement de notre sépulture en question ne peut se rapporter à cette reine.

C'est donc dans le cercle des cinq femmes précitées qu'il convient d'aller choisir, c'est-à-dire de l'an 1404 à 1498.

Quant à l'enfant, la situation de ses restes au fond de la même fosse, montre assez, par cette sorte d'intimité dans la mort, qu'il est bien de la même famille que celle à laquelle ces cinq femmes appartiennent.

Ainsi donc, premier point acquis, nos deux sépultures sont du XV^e^ siècle.

Ouvrons maintenant les chroniques, dont plusieurs, nous l'avouerons, ont le malheur de se contredire à ce sujet. Et d'abord, laissons parler Bruneau de Tartifume, qui écrivait en 1623, et dont le travail inédit fait partie du précieux cabinet de feu M. Grille :

« Sortant du chœur, écrit-il, on rencontre entre » *iceluy* et le *grand autel* un tombeau tout de marbre » noir, élevé d'un pied et demi ou environ, défendu » tout autour d'une forte quarrie de limandes, ayant » eu ledit tombeau gravé sur sa lame, aussi de marbre » noir, la figure d'une femme, dont ne paraissent plus » que les principaux traits du visage et les deux mains » jointes de marbre blanc ; lesdictes mains semblans » tenir entre elles deux je ne scay quel rond. »

Pour comprendre la position de ce tombeau et se convaincre qu'il devait être celui qui recouvrait la fosse récemment fouillée, il faut savoir :

1° Qu'avant 1699, le grand autel occupait une place sous l'arc-doubleau, le premier en partant du fond de l'abside, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le petit jeu d'orgues.

2° Que le sanctuaire s'étendait en avant jusque vers l'endroit à l'aplomb du second arc-doubleau (toujours en partant du fond de l'abside).

3° Enfin, que devant le sanctuaire, et dans l'espace situé entre les ailes et la nef, se dressaient presque carrément les doubles stalles du chœur de ce temps-là.

De ceci bien établi et mis en regard du texte de Tartifume : « *Sortant du chœur, on rencontre entre iceluy » et le grand autel un tombeau*, etc. » résulte que le milieu, situé entre ledit chœur et le grand autel de ce temps-là, correspond précisément à l'emplacement de notre double fosse.

Ainsi, le mausolée décrit par Tartifume, est bien celui qui couvrait ladite fosse. Au besoin, cette description, jusqu'ici demeurée inédite, pourrait servir de base à une reconstruction du tombeau.

Mais poursuivons : « On m'a assuré, continue Bru- » neau de Tartifume, que c'est où repose le corps de def- » functe Haulte et Puissante *Jehanne de Laval*, vivant » femme en deuxièmes nopces de deffunct René Roy de » Sicille, de Hierusalem et Duc d'Anjou. »

Cette assertion est combattue en marge du manuscrit par une note que nous croyons être de l'écriture de Grandet, curé de Sainte-Croix, né en 1646, mort en 1724, auteur de plusieurs travaux sur l'Anjou.

Cette note est ainsi conçue : « Mais c'est le corps de » Marie Royne de Sicille et duchesse d'Anjou, qui » mourut le 12 novembre 1404. »

Legouvello, dans sa Vie de René, imprimée en 1731, partage cette opinion.

« A quelques pas du mausolée de ce Roi, écrit-il, » on voit assez près du grand autel (toujours celui an- » térieur à 1699) un tombeau de marbre noir; c'est » celui de Marie de Bretagne, grand'mère du Roy » René; elle était morte en 1404. »

Lehoreau, dans ses épais, mais curieux volumes inédits sur l'Anjou, qu'il écrivit vers la fin du XVIIe siècle, et que la bibliothèque de l'Evêché possède, s'exprime ainsi :

« En démolissant le grand autel (année 1699), on » trouva dans le sanctuaire un sépulcre couvert de » grandes pierres d'ardoises soutenues par de grosses » barres de fer, dans lequel il y avait un cercueil de » bois garny de plomb par le dedans, qui renfermait » un cadavre qui n'estoit pas encore tout consommé. » On croit que c'estoit le corps de Marie de Blois dite » de Bretaigne à cause de sa mère, veuve de Louis » 1er, duc d'Anjou, décédée l'an 1404, qui, comme » bienfaitrice de cette église, avait été mise dans un » lieu si honorable. Cela répugne au bon sens, de dire » qu'on ait enterré une femme dans le sanctuaire. Je » laisse au lecteur d'en croire ce qu'il voudra. »

Si Lehoreau avait assisté à l'exhumation du mois de décembre 1850, il eût vu que ses dernières lignes portaient à faux. Du reste, dans le même volume, pages 33 et 30, sur un plan tracé de sa main, il désigne la sépulture en question comme étant bien celle de Ma-

rie de Bretagne. L'emplacement qu'il indique est marqué S.

Mais le doute n'en règne pas moins encore, aussi allons-nous maintenant procéder par voie d'élimination afin d'arriver, s'il est possible, à quelque certitude. Revenant à nos cinq duchesses d'Anjou précitées, il est suffisamment établi : 1° qu'Yolande d'Aragon, au rapport du père Anselme, fut inhumée près de Louis II, son mari, derrière le grand autel, d'avant 1699; 2° qu'Isabeau de Lorraine l'a été dans le mausolée de René, situé derrière le panneau de la boiserie, où, du vivant de Mgr Montault, se trouvait le trône épiscopal; 3° que Marguerite d'Anjou repose dans le caveau dudit René.

La question reste donc pendante entre Marie de Blois et Jeanne de Laval. Mais n'est-il pas naturel de penser que cette dernière aura été inhumée aux pieds du tombeau qu'elle-même avait fait achever en mémoire de son mari. C'est l'opinion de feu M. Grille, de Legouvello et de Bourdigné. D'ailleurs la présence de l'enfant qui, dans la fosse double, prouve si bien la maternité, peut difficilement se rapporter à Jeanne de Laval, demeurée stérile.

D'après ces observations, la sépulture découverte serait donc celle de Marie de Bretagne. Maintenant, afin de connaître l'histoire de cette femme, nous conseillons de lire principalement Antoine de Ruffi (*histoire des comtes de Provence*); il nous apprend que Marie, fille de Charles de Blois et de Jeanne de Bretagne, épousa Louis 1er d'Anjou (vers l'an 1360), qu'on l'appela Marie *la cloppe*, c'est-à-dire la boiteuse, et qu'elle eut deux garçons *Louis* et *Charles*, ainsi qu'une fille

nommée *Iolant* qui fut femme de François premier du nom, duc de Bretagne. La dépouille de l'enfant découvert près de Marie de Blois, ne peut se rapporter à aucun de ces trois personnages, à raison de leur âge. Peut-être l'histoire n'a-t-elle pas gardé souvenir de cet enfant ! S'il appartenait à Marie de Bretagne, il faut bien supposer, eu égard à l'âge assez avancé de celle-ci, qu'il était longtemps décédé avant elle et que plus tard on aura réuni dans une même fosse, ces deux corps.

Quoiqu'il en soit, nous abandonnons le soin de découvrir la vérité sur ce point à de plus savants. Nous ne parlons pas ici de quelques ossements étrangers à cette inhumation et trouvés immédiatement sous les dalles, mais nous dirons que sous le *petit orgue placé à l'aplomb du dernier arc-doubleau de l'abside*, existe une fosse ou plutôt une crypte profonde de 1 m. 60 c., large de 2 m. 10 c., et d'une longueur que la fouille imparfaite ne nous a pas permis d'apprécier. M. l'abbé Joubert nous assura qu'il pensait que cette fosse pouvait être une *confession*, ce qui nous semble d'autant plus probable que l'ancien principal autel surmontait cette crypte. Nous ne terminerons pas sans ajouter ici qu'il résulte de nos investigations que les sépultures de nos ducs et duchesses d'Anjou précités, forment comme *trois groupes*, dont l'un situé derrière le petit orgue et à sa droite, vers nord, se compose des inhumations de Louis 1^er^, de Louis II et d'Yolande d'Aragon ; dont l'autre placé environ trois mètres en avant dudit orgue se compose des deux sépultures récemment découvertes ; et enfin dont le troisième, sis vers le mur nord, à peu près en face de la grande porte de

la sacristie, se compose des restes du roi René, d'Isabeau de Lorraine sa première femme, de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, leur fille, et probablement de ceux de Jeanne de Laval, sa deuxième femme, qui d'ailleurs, quelque soit le lieu précis qu'elle occupe dans notre cathédrale, y a du moins incontestablement été enterrée.

Revenons à la pierre tumulaire que la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a fait placer dans le chœur. Le 4 décembre 1850, on posa sous cette inscription, une boite en plomb renfermant une plaque de cuivre sur laquelle sont gravés tous les noms des membres de la Société. On y joignit le procès-verbal, l'autorisation ministérielle et cinq pièces d'argent de divers modules à l'effigie de la république de 1848.

A cette heure, *7 décembre*, le posage est entièrement terminé et l'on peut voir, au centre du chœur, la magnifique épitaphe qui se détache avec les vives couleurs de son blason et ses jolis ornements, comme la riche vignette d'un manuscrit séculaire.

Cinq jours après eut lieu l'inauguration de la pierre tumulaire consacrée à la mémoire des souverains de la deuxième maison d'Anjou-Sicile. Le 12 décembre 1850, à neuf heures moins le quart, en présence du chapitre, de M. le préfet et des membres de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, commença la cérémonie funèbre à notre cathédrale. M. l'abbé Joubert, membre de la commission archéologique, officiait Mgr Angebault fit l'absoute; M. Mangeon conduisait le chœur avec cette sûreté de direction qui est un des côtés remarquables de son talent.

Le *Dies iræ* et le *Libera* ont surtout impressioné les assistants par le caractère élevé que le chœur sut imprimer à ces morceaux d'un ordre supérieur.

Le passage *Oro supplex* fut si douloureusement accentué, que vous l'eussiez pris pour la gémissante oraison des illustres défunts qui reposent sous les dalles.

Et néanmoins, dans cette cérémonie, régna la plus grande simplicité : tout s'est résumé dans une prière et un souvenir.

Quatre heures plus tard, les ouvriers occupés à rétablir le tombeau de Claude de Rueil, trouvèrent, à 45 c. environ au-dessous du sol, le cercueil en plomb de ce pieux évêque qui vivait au XVII^e^ siècle. Il était placé la tête au Nord, contrairement à l'orientation habituelle; cette anomalie vient, sans aucun doute, de l'exigence du lieu.

Le cercueil, par son milieu, mesure 50 c. de largeur. On se contenta, sans l'ouvrir, de constater son identité devant Mgr Angebault et plusieurs ecclésiastiques. Après quoi les ouvriers se mirent à le murer immédiatement.

La tombe de Claude de Rueil est dans l'aile Nord, sous l'arcade la plus voisine des dernières marches du grand escalier de l'Evêché. Sa statue en marbre blanc, du ciseau de Buyster, a éprouvé bien des vicissitudes; chassée de son mausolée pendant la terreur, elle put, ainsi que nous l'apprend notre honorable collègue M. Boreau, aller trouver asile dans les salles de l'abbaye de Saint-Serge où M. Merlet de la Boulaye recueillit et sauva beaucoup d'objets précieux. Rendue à l'église lors du rétablissement du culte, on ne crut mieux faire que de la déposer sous une arcade

ouverte à la pluie et au vent, dans le mur extérieur de la nef de la cathédrale vers nord (parterre de l'Evêché).

Plus tard, elle en fut retirée par les soins de Mgr Angebault, afin d'être placée sous le cloître du logis Barrault (musée), d'où elle vient d'être enlevée (janvier 1851) pour retourner à sa primitive demeure.

Quelques fonds ont été faits à ce sujet par la fabrique et par M. l'abbé Joubert, custode, au désintéressement et à la sollicitation duquel nous devons le rétablissement de ce tombeau d'un de nos plus aimés prélats.

En terminant ce rapport, peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de dire ici d'après quelles données l'artiste, M. Chapeau, a pu rendre à ce mausolée ses moulures essentielles. Ne voulant, en aucune façon, innover, il a pris les modèles sur le dessin même de cette sépulture, trouvé dans les précieuses liasses du cabinet de M. Grille: en effet, c'est bien ainsi qu'il convient de restaurer les monuments du passé.

Le Rapporteur, GODARD-FAULTRIER.

Échange du Château d'Angers et de l'Évêché,

AU IXe SIÈCLE.

TEXTE.

Exemplar commutationis Arearum inter Dodonem Episcopum et Odonem comitem sub Rege Carolo (Carolus Calvus 851 et regni XI).

In nomine sanctæ et individuæ trinitatis Carolus gratia Dei Rex. Notum esse volumus cunctis sanctæ Dei Ecclìæ fidelibus et nostris præsentibus atque futuris quia Dodo venerabilis Andegavorum Episcopus et Odo illustris comes ad nostram accedentes sublimitatem innotuerunt qualiter inter se quasdam terras pro communis utilitatis compendio commutassent vel cambiassent. Dedit itaque præfatus Dodo Episcopus antedicto Odoni comiti ex rebus

. . . . . .

matris Ecclìæ Sti Mauricii æquis mensuris finibus (pour funibus) que determinatam paginam terræ juxtà murum civitatis Andegavensis in quâ opportunitas jam dicti Comitis mansure sedis suorum que successorum esse cognoscitur. Et e contrà in compensatione hujus rei dedit idem Odo comes ex comitatu *suo terram Sto Mauricio equis mensuris similiter funibus determinatam prænominato Dodoni Episcopo successoribus que suis habendam* in qua prædecessorum suorum comitum sedes fuisse memoratur.

Undè et duas commutationes inter se æquo tenore

conscriptas et legaliter roboratas ad relegendum nobis ostendentes petierunt ut eas auctoritatis nostræ precepto confirmare dignaremur. Quorum petitionibus libenter assensum prebentes hoc altitudinis nostræ scriptum fieri jussimus per quod precipimus atque firmamus ut quic quid pars juste et rationabiliter alteri contulit parti, sicut in memoratis commutationibus continetur jure firmissimo teneat at que possideat, et quic quid exindè facere voluerit libero in omnibus potiatur arbitrio.

Et ut hæc nostræ confirmationis auctoritas inviolabilis perseveret de annulo nostro subter eam jussimus sigillari signum K–$\overset{R}{(}\underset{L}{)}$–S *Caroli gloriosissimi regis. Bartholemus notarius ad vicem Hludovici recognovit. Data V. nonas jul, anno XI, regnante Carolo glorisissimo Rege indict XIIII. Actum in loco qui dicitur Lituus (seu Lirinis) in Dei nomine feliciter. Amen.*

TRADUCTION.

COPIE DE L'ÉCHANGE ENTRE L'ÉVÊQUE DODON ET LE COMTE EUDE SOUS LE ROI CHARLES CONCERNANT LEURS DEMEURES.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Charles » par la grâce de Dieu, roi. Nous voulons qu'il soit » appris à tous les fidèles de la sainte Eglise de Dieu » et aux nôtres présents et à venir, que Dodon, » vénérable évêque des Angevins, et Eude, illus- » tre comte, s'approchant de notre grandeur, nous » ont fait connaître comment, pour leur commun » avantage, ils ont, entr'eux, opéré l'échange de cer- » taines places; c'est pourquoi ledit évêque *Dodon* a

» donné au comte *Eude* cy-dessus nommé;... des » biens de l'église mère de Saint-Maurice, à égale me- » sure, une étendue de terrain près le mur de la cité » d'Angers, terrain dont la commodité pour la de- » meure dudit comte et de ses successeurs, est bien » notoire. D'un autre côté et en compensation de cet » objet, le même comte Eude a détaché de son comté » un lieu d'égale mesure pour le donner à Saint- » Maurice, pour qu'il soit mis à la disposition de l'é- » vêque Dodon prénommé et de ses successeurs. Ce » lieu, on se le rappelle, avait été la demeure des » comtes prédécesseurs d'Eude.

» D'où suit que, présentant, à nous, pour les relire » les deux mutations faites entr'eux, écrites pareille- » ment et légalisées (*legaliter roboratas*), ils demandè- » rent que nous daignassions les confirmer par la » plénitude de notre autorité.

» Aux demandes desquels consentant volontiers, » nous avons ordonné que cet écrit de notre grandeur » soit dressé, écrit par lequel nous commandons et » assurons que tout ce que l'une des parties a juste- » ment et raisonnablement conféré à l'autre, ainsi » qu'il arrive dans les échanges mémorables, elle le » tienne et le possède de droit stable, et que tout ce » qu'elle voudra faire ensuite, elle le fasse en toutes » choses très-librement.

» Et afin que l'autorité de cet acte confirmatif de- » meure inviolable, nous avons ordonné qu'il soit re- » vêtu de notre sceau. »

Suit ici le monogramme de Charles, accompagné de la formule suivante que nous traduisons également : « Sceau de Charles très glorieux roi. Bartholomée,

» notaire à la place de Louis, a reconnu ladite charte.
» Donnée le 5 des nones de juillet (11 juillet), la XI[e]
» année du régne du très glorieux roi Charles. Indic-
» tion XIV, fait dans le lieu qui est appelé Lituus ou
» Lirinis, au nom de Dieu heureusement. Ainsi soit-
» il! »

Après le texte et sa traduction mot à mot, vient naturellement le commentaire.

La teneur de cet acte trouvé dans les archives de feu M. Grille, ne nous est connue que par une copie faite vers le XVIII[e] siècle. Vraisemblablement l'original est perdu. Cette copie, assez mal orthographiée et incomplète vers son milieu ainsi qu'une série de points l'indique, ne nous semble pas moins précieuse, puisqu'à notre connaissance, du moins, elle est restée inédite. Brequigny notamment ne la cite pas dans sa table chronologique concernant l'histoire de France.

Nous avons reproduit cette copie avec son orthographe et sa latinité, ne voulant pas prendre sur nous de faire des corrections qui pourraient être plus fautives encore.

Cela du moins établi, il nous reste à discuter l'authenticité de la teneur de cette charte. La formule : *In nomine sanctæ et individuæ Carolus rex gratia* est bien celle que Charles le Chauve employait avant son élévation à l'empire, 25 décembre 875. — L'annonce du monogramme et du sceau *signum* K–$\overset{R}{()}_{L}$–S *Caroli gloriossimi Regis* convient à ce souverain qui, en cela, avait suivi la coutume de Louis-le-Débonnaire son père. — La date : *Data V. nonas jul anno XI regnante*

Carolo gloriosissimo Rege, *indictione XIIII*, est bien exprimée dans la forme qu'il employait généralement. — L'*actum in loco* suivi de la phrase *in Dei nomine feliciter amen*, lui est une formule familière.

Ce n'est pas tout, nous avons dans notre charte les noms de deux chanceliers ou notaires, *Bartholemeus* et *Louis : Bartholomeus notarius ad vicem Hludovici recognovit*, que nous trouvons dans la liste des chanceliers de Charles-le-Chauve, dressée par Natalis de Wailly, dans ses éléments de paléographie t. 1er, p. 222; nota : Ces deux chanceliers sont classés dans la période des 27 premières années du régne de Charles-le-Chauve, c'est-à-dire de l'an 840 à l'an 867, d'où suit que notre charte doit prendre date entre ces deux époques.

Mais nous pouvons encore mieux la préciser. En effet, la formule *anno XI regnante Carolo*, nous apprend que la XIe année du régne de Charles-le-Chauve, répond à l'an de J.-C. 851. D'un autre côté, le calcul de l'indiction cadre parfaitement avec cette date, car si vous retranchez des 851 années, les 312 qui précédent l'établissement de la première indiction, vous aurez le nombre 539 qui, divisé par 15, donne pour quotient 35 avec 14 pour reste. C'est-à-dire que dans ces 539 années, sont comprises : 1° trente-cinq indictions ou trente-cinq fois quinze années, soit 525 ans; 2° quatorze années qui sont les quatorze premières de la 36e indiction, lesquelles quatorze années, unies aux 525 précitées et aux 312 retranchées, font au total 851, qui est bien la date cherchée, vérifiée et correspondant à l'an XI du régne de Charles-le-Chauve.

Vous allez voir, Messieurs, pourquoi j'ai apporté

tant de soins à la vérification de cette date, c'est qu'il s'agit de discuter le point de savoir si elle se rapporte convenablement à nos trois personnages figurant dans notre acte.

Cela n'est pas douteux à l'encontre de Charles-le-Chauve et de l'évêque Dodon, le premier ayant régné de l'an 840 à 877, et le second ayant gouverné le diocèse d'Angers de l'an 836 ou 837 à l'année 880. Mais il n'en va pas tout à fait ainsi en ce qui concerne le comte Eude ou Odon, fils de Robert-le-Fort. La chronologie de nos premiers souverains et surtout de nos comtes temporaires, est fort défectueuse. Ajoutons que la naissance et la jeunesse de Eude paraissent ignorées de tous les auteurs qui en ont traité! Il est généralement admis qu'il ne succéda que vers 866 ou 867 à son père dans ses possessions angevines, qu'il fut nommé roi de France en 888 et qu'il mourut en 898, l'on ne sait à quel âge.

Ainsi notre charte l'établit comte en 851, et les historiens ne lui donnent cette qualité ou son équivalent qu'après 866 ou 867.

D'où résulte qu'il y a eu ou erreur dans la charte, ce qui nous paraît difficile à admettre surtout après la vérification de l'indiction, ou négligence de la part des historiens contemporains. Sans vouloir trancher la question, qu'il nous soit permis toutefois de dire qu'il n'est pas impossible que, pendant que Robert-le-Fort était duc de France et comte d'*Outremaine* de 845 ou 850 à 866 ou 867, son fils Eude fût temporairement comte d'Angers, c'est-à-dire *d'en-deçà Maine*. Rien n'y répugne, pas même son âge. Supposons en effet qu'il ait eu de 20 à 30 ans à cette époque

de 851, durant laquelle notre charte le qualifie de comte, il n'aurait été âgé, en mourant que de *soixante-sept ans* dans le premier cas, ou de *soixante-dix-sept* dans le second. L'un et l'autre âge sont parfaitement admissibles puisqu'ils ne répugnent pas aux lois de la nature.

Ajoutons que la série de nos comtes temporaires nous présente fort souvent des lacunes à cette époque du milieu du IX^e^ siècle.

Nous voyons bien, il est vrai, figurer en Anjou avec quelqu'autorité, Pepin II, roi d'Aquitaine, de 839 à 865, mais c'était uniquement dans les contrées de la rive gauche de la Loire.

D'un autre côté, l'usurpateur Lambert eut également un certain pouvoir en Anjou, de l'an 846 à 851, mais il ne l'exerça que dans ce territoire renfermé entre Craon et Savennières, le pays nantais et la rivière de Mayenne.

Il en fut de même de l'autorité d'Herispoë en notre pays, de 851 à 857; ses possessions angevines (l'abbaye de Saint-Serge exceptée) furent sur la rive droite de la Maine.

Quant à Robert-le-Fort, il avait reçu spécialement mission d'exercer son pouvoir dans toute l'étendue du duché de France, et spécialement dans ce petit pays renfermé entre la Mayenne et la Sarthe, et qui avait pour principal point de défense ce lieu autrefois nommé Seronnes, que depuis l'on a appelé Châteauneuf.

Mais cette partie de l'Anjou, renfermée entre la *Sarthe*, la *Maine* et la *Loire* et qui était alors l'*Anjou d'en-deçà Maine;* entre les mains de qui se trouvait-

elle en 851? Nous l'ignorons! Cela étant, est-il déraisonnable de croire que précisément elle était alors gouvernée comme le veut notre charte, par le comte Eude? De cette façon, une lacune est comblée dans notre histoire. Autrement, il n'est pas aisé de se tirer de ce pas difficile. Cette discussion nous a conduit à vous parler des quatre grandes divisions géographiques de l'Anjou au IX^e^ siècle, qui obéissaient concurremment à des maîtres divers. Terminons en vous rappelant que l'autorité religieuse les avait, jusqu'à la révolution, conservées dans les archidiaconnés.

Ainsi le grand archidiaconné d'Angers répondait très bien à ce qu'on appelait *le comté de deça Maine*. L'archidiaconné d'outre-Loire à ce qu'on nommait autrefois le Bas-Anjou ou l'Aquitaine angevine (1); enfin l'archidiaconné *d'outre-Maine* cadrait avec cette partie *de l'Anjou entre Sarthe et Mayenne* que l'on nommait *le comté d'outre-Maine*, et cette autre partie dite *de la Bretagne angevine* qui commençait à la rivière de Mayenne et finissait au pays nantais.

Cette charte, Messieurs, donnerait cours à plusieurs autres observations qui mèneraient trop loin, il en est une cependant que je ne puis taire; à première lecture de la charte en question, on est tenté de croire que ce qui fait la matière de l'échange, serait un terrain nud purement et simplement, d'où résulterait que le palais curial et le Capitole auraient été de pures

(1) On voit par là que la division en *haut* et *bas-Anjou* n'est pas entendue par Bodin dans ses ouvrages, comme elle l'était dans la géographie ecclésiastique.

fictions. Mais une lecture plus attentive prouve que les expressions de *terra, pagina terræ* n'excluent point l'idée de constructions antérieures à l'échange. En effet, la charte dit fort bien *terram, determinatam in qua prædecessorum suorum comitum sedes fuisse memoratur.* Le mot *sedes siége* est très significatif ici.

Assez, Messieurs, sur cette charte qui, nonobstant les conjectures qu'elle suscite, ne vous en semblera pas moins curieuse et pas moins digne de figurer dans vos annales.

V. Godard-Faultrier.

TOMBEAU D'HENRI ARNAULD.

Appelé le 3 janvier 1851 par M. l'abbé Joubert, custode, à reconnaître dans notre cathédrale le lieu précis de l'inhumation d'Henri Arnauld, nous assistâmes avec un vif intérêt aux fouilles déjà commencées. Préalablement, le manuscrit de Lehoreau nous avait renseignés sur le gisement de cette sépulture. Nous savions par lui, en effet, que cet évêque avait été enterré dans un cercueil de chêne et avec une simple crosse de bois doré, vis-à-vis du mausolée de Claude de Rueil et tout en bas des degrés de l'escalier donnant ouverture de l'évêché dans la cathédrale; nous savions également que les degrés, au temps d'Arnauld, n'étaient pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui, placés depuis 1699 beaucoup plus en retrait.

Ces points établis, nous pouvions, en quelque sorte, procéder à coup sûr. Cependant nous fûmes un instant troublés dans nos calculs, par la découverte d'ossements épars, précisément sous le marbre très mal orienté contenant l'épitaphe suivante :

HIC JACET
HENRICUS ARNAULD
EPISCOPUS ANDEGAVENSIS
OBIIT
DIE VIII IUNII
AN DOM MDCXCII
REQUIESCAT IN PACE.

Mais, de l'examen de plusieurs de ces ossements, fait par le docteur Renier, résultait qu'ils avaient appartenu à un personnage de moins de 40 ans. Or, Henri Arnauld était mort âgé de 95 ans. L'épitaphe avait donc été dérangée, et probablement lors d'un remaniement général du pavage de la cathédrale dans les premières années de l'épiscopat de Mgr Montault.

Toutefois, notre incertitude ne fut pas de longue durée, car quelques minutes après, à la profondeur de moins d'un mètre, parurent un cercueil de bois vermoulu et dans son intérieur, à la gauche du corps, les débris d'une crosse de bois doré en style du XVII^e^ siècle ; puis vers le sommet de la tête, des restes de franges argentées ayant appartenu à ces pendants de la mitre que l'on appelle fanons. Le cercueil, large par son milieu de45 c. et long de 2 m. 15 c. eu égard à la taille du prélat et surtout à la hauteur de sa mitre, était précisément placé en face et tout près du mausolée de Claude de Rueil. Qu'avions-nous besoin de poursuivre nos recherches davantage ? Plus de doute ! nous étions bien en présence de la sépulture d'Henri Arnauld. Tout ce que Lehoreau avait indiqué se retrouvait ici. Nous dûmes donc nous borner à déterminer la situation du corps, la tête était à l'*est* et les pieds à l'*ouest*. Cette orientation mérite une mention spéciale; dans les exhumations faites des sépultures de Raoul de Beaumont et de Hugues-Odard, nous constatâmes, en 1846, une orientation contraire pour ces deux évêques, et, dès cette époque, nous écrivions ceci : de l'examen de ces sépultures et d'autres naît une question liturgique intéressante.

Au moyen-âge, en Anjou, on enterrait les ecclé-

siastiques la tête vers l'ouest; de nos jours, c'est au levant. Le rituel moderne du diocèse est très précis : « Le corps des laïcs, lisons-nous, est exposé la tête à » l'occident et semble regarder l'autel d'où vient le » salut. Au contraire, le corps des prêtres descend » pour ainsi dire de l'autel et est censé regarder le » peuple afin de le bénir. »

Pourquoi ce changement, et à quelle date s'est-il opéré?

M. l'abbé Delaunay (écrivions-nous encore à cette époque) a trouvé que la coutume plus moderne de poser la tête des ecclésiastiques à l'orient, remontait au moins vers le XVI^e^ siècle.

L'exhumation d'Henri Arnauld, décédé en 1692, atteste aussi que cet usage existait dès la fin du XVII^e^ siècle. Peut-être un jour d'autres exhumations nous donneront-elles la date plus précise de cette modification liturgique.

Je ne vous parle point ici, Messieurs, de la vie d'Henri Arnauld, vous ayant lu, autrefois, sa biographie que nous nous réservons de publier plus tard. Nous vous dirons seulement que, grâce au zèle généreux de M. Joubert le custode, une nouvelle épitaphe en tout semblable à l'ancienne, a été posée et dûment orientée au-dessus même du corps d'Arnault. Cette épitaphe est en marbre noir.

V. Godard-Faultrier.

TOMBEAU DE JEAN OLIVIER.

Le 3 février 1851, après avoir, sur la demande de M. l'abbé Joubert le custode, constaté la situation précise du mausolée de Jean Olivier. dans l'aile nord de la cathédrale, entre les tombeaux de Jean de Rely et de Claude de Rueil, nous, procédâmes à l'examen de sa fosse. M. Chapeau, artiste sculpteur, commença par fouiller sous l'arcade, mais sans succès ; en cet endroit, le sol fortement muré et sans sonorité, nous laissa croire qu'il ne renfermait rien, nous étions sur les fondements même de l'un des murs de la cathédrale. Cela étant, nous dirigeâmes nos fouilles en avant du mausolée ; et à la profondeur d'un mètre environ, nous découvrîmes un corps dans un cercueil de bois. Les pieds étaient tournés vers l'*ouest* et la tête à l'*est*, orientation propre aux membres du clergé, du moins depuis la Renaissance. Le dessous du cercueil était encore assez bien conservé. Etions-nous en face des restes de Jean Olivier? Nous sommes volontiers disposé à le croire. Cependant le doute est permis, si l'on prend garde à leur situation en dehors de l'arcade et à l'absence de traces de vêtements épiscopaux. Le cercueil de Jean Olivier n'était-il point plutôt incrusté dans *le dé* même du tombeau, d'où la révolution l'aura retiré pour en profaner les débris, ainsi qu'il est arrivé à celui de Jean de Rely?

L'incertitude nous paraît grande en cette occasion.

Aussi la pierre que M. Joubert a fait poser sur les restes prétendus de Jean Olivier, demeurera-t-elle sans épitaphe jusqu'à plus ample information.

Quoiqu'il en soit, si le doute plane sur les cendres de ce prélat, il n'en est pas de même en ce qui concerne son mausolée. L'architecture toute payenne de ce sépulcre convient trop bien, pour qu'il ne soit pas le sien, à l'auteur du poëme latin de la Pandore.

L'art catholique au XVI^e^ siècle, en abandonnant l'ogive, a plus qu'on n'a coutume de le croire subi les influences de cet esprit général qui s'affranchissant des règles hiérarchiques du moyen-âge, tournait au paganisme dans la sculpture et au protestantisme dans les têtes. On vit alors en matière d'architecture, d'incroyables mélanges, premiers germes de cet ecclectisme qui depuis s'est infiltré partout. Les versets de l'écriture sainte, en ce temps, se mêlaient avec ceux d'Epicure. On ne voulait pas seulement s'étayer de la Bible et de l'Evangile, on invoquait *Terence*, *Eschyle* à l'appui de la morale et de certains dogmes, comme si les grandes vérités que le christianisme avait apportées au monde ne pouvaient se soutenir par elles-mêmes; c'était le goût du siècle. Notre mausolée va vous le dire,

D'abord six têtes blanches décharnées, vous apparaissent lugubres sur un fond de marbre noir. Vous pourriez penser qu'elles ont trait à des saints ou à des membres de la famille du défunt? en aucune façon! Vous lisez à l'entour de la première : *Alexander;* de la deuxième, *Romulus;* de la troisième, *Semiramis*; de la quatrième, *Hercules;* de la cinquième, *Cléopatra*, et de la sixième, *Rhea*.

Puis sur le pilastre, à votre droite, vous apercevez en relief : 1° Plutarque avec cette devise, *Bonam vitam mors bona commendat.*

2° Terence avec cette légende : *Omnium rerum vicissitudo est.*

3° Eschyle disant : *Pejor est morte timor ipse mortis.*

Et sur le pilastre, à votre gauche : 1° la figure de Moyse ; au-dessous : *Pulvis es et in pulverem reverteris.*

2° Priam : *fuimus Troes, fuit Ilium.*

3° Epicure : *Vita malis plena est, post mortem vera voluptas.*

4° Salomon : *Laudavi ego magis mortuos quam viventes.*

Tous ces bas-reliefs et ces légendes existent encore, mais un plus grand nombre a été détruit ; toutefois nous sommes en mesure, si les fonds le permettent, de rétablir ce mausolée dans sa primitive beauté. Bruneau de Tartifume, manuscrit inédit, nous en a conservé la description et le dessin. Une inscription grecque, placée en demi-cercle autour d'un attique en forme de coquille, ornait le fronton supérieur de ce tombeau. Elle était ainsi conçue :

ΕΛΠΙΣΜΟΥ Ο ΘΕΟΣ ΕΚΝΕΟΤΗΤΟΣ ΜΩ.

Au-dessous, sur la frise, on lisait : *Beati qui in Domino moriuntur.*

Immédiatement, sous l'arcade, on voyait, écrit d'un côté, *nosce te ipsum*, de l'autre, *disce mori.* Ces inscriptions et leurs arabesques avaient été dorées.

Au fond de l'arcade, entre ces deux sentences, paraissait le portrait du prélat. Bruneau nous l'a conservé.

Au-dessous, se voyait le dé du tombeau proprement dit environné d'une grille.

Ce dé supportait horizotalement une lame de marbre noir, sur laquelle était couchée la statue de l'évêque, grandeur naturelle en marbre blanc, la tête au Nord.

Le dé ou plutôt l'autel du tombeau était orné de six tablettes de marbre rougeâtre, séparées par cinq pilastres de pierre blanche, lesdits pilastres sculptés en style renaissance et ornés de petits rondeaux. Puis le tout se trouvait chargé d'inscriptions, de sentences qui tiendraient à peine en vingt pages; je les passe sous silence, elles ont trait à la vie fort connue du prélat que nous trouvons écrite dans toutes les biographies, et notamment dans H. Arnauld, Bodin, Blordier et Artault, auxquels nous renvoyons à cet effet. Disons seulement que ce personnage, nommé évêque d'Angers en 1532, mourut en 1540. Il ne nous reste plus, Messieurs, qu'à vous faire connaître nos démarches pour obtenir quelques fonds, à l'effet de rétablir ce mausolée de Jean Olivier. D'abord, nous nous sommes adressés à votre commission du budget, qui vous proposera une allocation de cent cinquante francs.

Nous avons également fait appel à la Société française, en lui demandant deux cents francs.

D'un autre côté, la fabrique de Saint-Maurice nous viendra en aide, j'en ai l'assurance. Enfin, Messieurs, en énumerant tout ce que notre Société avait fait pour nos monuments, j'ai sollicité, de M. le Ministre de l'intérieur, une allocation de 800 fr., que M. le préfet a bien voulu appuyer avec ce zèle intelligent que plusieurs fois déjà, nous avons été à même d'apprécier. Aussi ne puis-je passer sous silence les ter-

mes de sa lettre en réponse à un rapport que j'avais eu l'honneur de lui adresser, sur nos édifices historiques :

« Monsieur,

» J'ai reçu avec un vif intérêt le rapport du 10, sur » les monuments historiques de l'Anjou, que vous » m'invitez à adresser à M. le Ministre de l'intérieur.

» Vous parlez de mon concours en faveur de quel- » ques-uns de nos vieux monuments. Vous avez raison » d'y compter, je vais appuyer de mon mieux vos con- » clusions, non seulement pour le tombeau de Jean » Olivier, mais pour tous les autres points que vous si- » gnalez, de manière à appeler sur eux, tout l'intérêt » dont ils sont dignes.

» Agréez, etc. VALLON. »

12 février 1851.

Ayons donc bon espoir, Messieurs, et ne perdons pas de vue que notre Société ayant la première imprimé le mouvement des restitutions de tombeaux à la cathédrale, ne pourra que gagner en gloire et en honneur si désormais elle prenait, vis-à-vis d'elle-même, l'engagement de consacrer, chaque année, une somme pour le rétablissement d'une inscription, d'une épitaphe. Elle arriverait ainsi à rendre à notre cathédrale sa splendeur d'autrefois et l'intérêt palpitant des souvenirs.

V. GODARD-FAULTRIER.

ANCIENNES RELIQUES

DE LA CATHÉDRALE D'ANGERS.

MESSIEURS,

En inventoriant les papiers de M. Toussaint Grille, nous avons trouvé un cahier de huit pages portant en titre cette rubrique : *Reliques de Saint-Maurice*. Nous en avons extrait les notes suivantes qui nous ont paru avoir de l'intérêt. Elles ont été rédigées sous Michel Le Pellier, évêque d'Angers de 1693 à 1706.

I.

« René, roy de Sicile, a fait faire le grand reliquaire. » On fera faire, proche le tombeau de Mathefelon, » évêque, une fenestre pour y mettre l'hidrye qui a » cousté quarante écus d'or. 16 septembre 1450. »

II.

« Charles, duc d'Anjou (1), engagea au chapitre (de » Saint-Maurice) pour la somme de 200 liv. qu'il em- » prunte pour les frays funéraux d'Yolande, reine de » Sicile, un reliquaire dans lequel estoit une épine » de la couronne de N. S. 16 janvier 1442. »

(1) Il y a erreur ici ; ce Charles fut comte du Maine, il était frère de René.

III.

Sans intérêt.

IV.

« M. Peletier dit que Guillaume de Beaumont, » évesque d'Angers, a donné la vraye croix qu'il » avait apportée de Jérusalem . . . . . » . . . . . »

Guillaume fut évêque de 1202 à 1240.

V.

Sans intérêt.

VI.

Sans intérêt.

VII.

Sans intérêt.

VIII.

« Charles-le-Chauve estant à Angers, fit transférer » le corps de saint Maurille, de l'église de son nom » où il estoit, dans celle de Saint-Maurice . . . . » . . . . . »

IX.

« M. Peletier dit que Guillaume de Beaumont, le 17 » des kal de septembre, fit mettre le corps de saint » Maurille dans une châsse plus riche que la précé- » dente et en ôta le chef qu'il fit richement enchâsser » à part.

» Jean Duverger donne deux piliers de cuivre pour » porter la châsse de saint Maurille. 1^er^ septembre » 1457. »

X.

« Le roy de Sicille donne de riches tapis pour con-
» tribuer à faire la châsse de saint Maurille. 31 août 1471. »

XI.

« *Pierre de Bourges, orfeuvre*, vend au chapitre,
» l'image de saint Maurille, qu'il avoit d'or pur. 29
» juillet 1473. »

XII

« Le lendemain de l'assomption de la Vierge, est
» assigné pour transférer le corps de saint Maurille,
» de la vieille châsse dans la neuve. 9 juillet 1477. »

XIII.

Sans intérêt.

XIV.

Sans intérêt.

XV.

« Arrivée du roy et de la reine (Louis XII), pour
» faire vœu à saint René dans l'église d'Angers. 18
» août 1506. »

XVI.

« Anne de Bretaigne, femme de Louis XII, vient en
» voyage à saint René. 31 mars 1510. »

XVII.

Sans intérêt.

XVIII.

Sans intérêt.

XIX.

« Jean de la Vignole, doyen de l'église d'Angers,
» et président au duché d'Anjou, exécuteur testamen-

» taire de le reine d'Angleterre, Marguerite, fille du » roy de Sicille, donne avis au roy Louis XI de sa » mort et de ses biens et affaires, lequel luy manda » qu'on prît sur ses meubles les frais de ses funérailles » et les gages de ses serviteurs, et qu'il consentait que » le surplus demeurast à l'église, qui eut 75 aulnes » de drap d'or bleu et un petit coffre dans lequel » estoient les reliques suivantes, scavoir, du pilier » où N. S. fut flagellé, etc. etc. . . . . , . . » . . . . . »

XX.

« La petite hydrie d'agathe, donnée par le roy de » Sicille. 19 septembre 1450, et le vase à baptiser dans » lequel fut baptisé, à Marseille, le roy Marseille » Payen, quand il fut converti à la foy par Magd. »

XXI.

Sans intérêt.

XXII.

« Le doyen de la Vignolle a donné le diadême du » crucifix pesant 4 marcs d'argent, le 31 juillet 1489. »

XXIII.

Sans intérêt.

XXIV.

« La Vignolle, doyen, avait légué 300 écus d'or à » la couronne pour faire faire une image d'argent de » N. D., pour mettre sur le grand autel du costé de » l'évangile, mais d'autant que ladite somme n'a pas » été suffisante, tant en la dorure.... qu'au surplus de » la façon de *l'étoffe* (il a ajouté cent autres écus)..... » Ladite image sera mise en *couleur de chair... si celle*

» *qui est dans l'église de N. D. de Paris a été mise en la* » *dite couleur. 23 août* 1482. »

XXV.

« Saint Maurice d'argent qui est sur le grand autel, » fut fait de la lame d'argent qu'avait donnée Fournier. » 30 aoust 1507,—devait peser 50 marcs, 15 septembre » 1507. — Les 50 marcs coûtèrent duze (sic) écus et » demi le marc de façon. 15 octobre 1507.—L'image » fut faiste à Tours par *Jean Mogast*. Livrée au chapi- » tre le 21 mars 1510. . . . . » . . . . . Le tabernacle de bois qui » renferme ladite image marchandé 25 fr. pour la fa- » çon *avec Michel Heuse,* menuisier. 17 may 1504. »

XXVI.

« La custode qui est au grand autel, donnée par » René de la Barre, 30 mars 1497, pèse 6 marcs 5 onces; » 9 avril 1497. »

» Chevallot, chanoine, a donné le tabernacle où on » expose le Saint-Sacrement. 2 janvier 1587. »

XXVII.

« Saint Martin d'argent pèse 12 marcs, donné par » Ammaury Deniau. 14 novembre 1486. »

XXVIII.

« Un ange d'argent qui porte le ciboire..... »

XXIX.

« La façon de la grande croix des processions so- » lemnelles.... marchandée à *Pierre de Bourges* 12 fr. » 12 juin 1476..... tout l'or de cette croix faite par » *Pierre de Bourges*, *orfaivre*... est de 14 marcs, 5 onces » 7 gros. »

XXX.

« Vraye croix : 76 pierres, savoir, deux fins saphirs » devers la vraye croix et une... gravée sur la tête du » crucifix et après une taupaze.... Lesquelles pierres » et camayeuil pèsent 2 marcs 7 gros et demi ; ainsi » or et pierre font 5 marcs 7 gros. »

XXXI.

« Croix précieuse avec son manche, donnée au cha- » pitre par René de Sicille. Avril 1472. »

XXXII.

« Chandelier d'argent à six branches, donné par » Guillaume Fournier, pour pendre devant le grand » autel, pèse 34 marcs, des branches duquel on fit » faire des petits bassins pour mettre des cierges. 16 » janvier 1487. »

XXXIII.

» Angelots du grand autel furent faits de cuivre » à Paris, et coustèrent 120 liv. 2 décembre 1508. »

XXXIV.

« Le chandelier de cuivre qui est devant le grand » autel, fut fondu par un nommé *Chevalier*, et cousta » 30 fr. 17 juillet 1516. »

XXXV.

« L'aigle du chœur, achepté 230 royaux. 3 juillet » 1434. »

XXXVI.

« Tableau qui est dans la chapelle Saint-Jean, don- » né par le trésorier de la Barre. 18 novembre 1502. »

XXXVII.

» Résolu que les grands orgues seront reparés et » que le marché de les entretenir jusqu'à 30 ans, pour » 3 liv. 11 s. par an, sur le fait de la somme payée par » le fabriqueur. 13 novembre 1442.

» La reyne Anne de Bretagne envoye *Ponthus Jous-* » *leaume*, excellent facteur d'orgues, qui avait fait » celles de N. D. de Clery et de Saint-Sauveur de » Blois, pour faire les grands orgues. On fait marché » avec luy à un pain de chapitres tous les jours et » 450 écus d'or à la couronne, son logement, et ce » pour la façon seulement, le chapitre fournissant de » toutes les étoffes. 5 juillet 1511. On a acheté 1093 liv. » d'étain à 18 liv. le cent. 15 décembre 1511.

» Ollivier Barrault donne les deux piliers qui sup- » portent les deux buffets des pédales. 10 novembre » 1512. La menuiserie marchandée 400 liv. 18 août » 1511.

» La toile et la peinture des rideaux du grand orgue » ont cousté 21 liv. 14 s. 5 avril 1513. D'autant que » M. le chancelier de Bretaigne, qui a une affection » particulière pour cette église, a procuré le payement » de la reffection des grands orgues auprès du roy, sui- » vant l'ordre qu'en avait donné la feue reyne, il a » esté aggregé aux pierres, de laquelle aggrégation M. » le pénitencier dressera des lettres pour les luy » envoyer. Le 5 mars 1513.

» On donne aux Jacobins la couverture de vieil » orgue en laquelle il y avait une annonciation peinte. » 27 janvier 1513.

» . . . . . .

» M. *Vallin* s'oblige de faire le petit orgue par Ponthus » Jousseaulme, au moyen de ce que le chapitre luy » donnera; le vieil positif du grand orgue, 100 liv. de » l'anniversaire du roy de Sicille dont les chapelains » donneront gratuitement leur part et chacun de » Messieurs deux écus d'or de leurs distributions. 26 » octobre 1512.

» . . . . . »

» Lesdites petites orgues dorées et peintes aux dé- » pends de Valin, pénitencier. 2 avril 1513. »

XXXVIII.

« Petite horloge marchandée 80 liv., 5 septiers de » froment et 5 de méteil. 21 janvier 1494. »

XXXIX.

« René de Sicille tapisserie de l'apocalypse, fors deux » pièces, qu'a donné le duc de Bourbon. »

XXXX.

« La duchesse de Bourbon et d'Auvergne, Anne de » France, donne une pièce de tapisserie de l'apoca- » lypse. 29 mai 1490. »

XXXXI.

« La tapisserie que le roy a donnée sera reparée et » ne sera dorénavant tendue qu'à Noël, Pasques, Pen- » tecoste, Assomption, Saint-Maurille et Saint-Mau- » rice. 19 novembre 1444. »

XXXXII.

« Ordonné qu'on fera faire une tapisserie de l'his- » toire de saint Maurice, pour mettre dans le chœur. » 30 octobre 1459. Hugues Fresneau donna 200 écus » pour la payer. 19 janvier 1460. Il en fallut encore

» donner 40 pour les frais. Le tapissier avait nom » *Brice d'Espaigne*, demeurant à Paris. »

XXXXIII.

« Ordonné qu'on fera faire trois pièces de tapisserie » de la vie de saint Maurille, pour mettre devant le » jubé, marchandée 120 écus. 4 février 1460, apportés » le 20 janvier 1471. »

Ici, Messieurs, s'arrête notre manuscrit qui nous fait connaître cinq noms, tant ouvriers qu'artistes, savoir : *Pierre de Bourges, orfèvre; Jean Mogast de Tours, également orfèvre; Ponthus Jousseaume ou Jousseaulme, habile facteur d'orgues; Michel Heuse, adroit menuisier, et Brice d'Espaigne, demeurant à Paris, tapissier renommé.*

Il résulte encore du dépouillement de ce manuscrit que l'ameublement de la cathédrale fut presque entièrement renouvelé, du XV^e^ siècle au XVI^e^, et que la maîtrise de Saint-Maurice était, en ce temps, déjà fort remarquable, puisqu'elle possédait deux buffets d'orgues, un grand et un petit.

Avec l'aide de cette statistique des reliques, il ne serait pas impossible, si jamais l'occasion s'en présentait, de reconstituer l'ameublement de la cathédrale tel qu'il était au temps de René d'Anjou.

Par tous ces motifs, nous vous proposons l'insertion de ces documents dans vos mémoires.

V. Godard-Faultrier.

NOTICE SUR VAULANDRY

(MAINE ET LOIRE).

MESSIEURS,

Il y a déjà plusieurs mois, M. notre président vous a communiqué un opuscule de M. l'abbé Chevalier, ayant pour titre : *Notice sur l'église et la paroisse de Vaulandry*. Il vous a suffi de la lecture de quelques passages pour vous en faire apprécier la valeur archéologique et la véritable importance locale. Aussi, vous n'avez pas hésité à conférer à M. Chevalier, le titre de membre correspondant de votre Société; et afin de conserver, dans vos archives, le fruit de ses pénibles et consciencieuses recherches, vous avez voulu qu'un rapport recueillît les données les plus intéressantes de son mémoire. — C'est ce travail, Messieurs, que j'ai l'honneur de vous présenter en ce moment. Vous ne serez pas étonnés si vous n'y trouvez pas la forme ordinaire du rapport, qui donne son appréciation, ses critiques ou ses louanges, à l'ouvrage dont il rend compte. La notice sur Vaulandry est une confidence de l'amitié; j'aurais craint d'être indiscret, en la soumettant à un jugement public. J'ai préféré me borner à vous en donner l'analyse sans, toutefois, consentir à n'être qu'un servile observateur. J'ai mis à profit de nouveaux renseignements dus à l'obligeance de l'au-

teur. Sur cet ensemble d'éléments, j'ai formé mon plan, enchaîné mes idées et mes déductions, avec cette liberté et cette indépendance qu'on se reconnaît toujours en présence des notes les plus complètes et les plus indispensables.

Vous n'oublierez donc pas, Messieurs, que tout le mérite de cette nouvelle notice revient à l'auteur du premier mémoire. Heureux si, comme Phèdre, avec les matériaux d'Esope, j'ai pu rencontrer une façon qui ait rempli votre attente.

Je vais d'abord, Messieurs, vous donner un aperçu historique sur la paroisse de Vaulandry, sur son origine et ses développements, auxquels j'ajouterai quelques-uns des faits les plus importants, qui ont marqué son existence particulière; puis, je consacrerai quelques mots rapides à la description architectonique de son église.

Dans l'arrondissement de Baugé, entre cette ville et La Flèche, sur le bord d'une longue et étroite vallée, au milieu de bois, de sapinières et de landes, sur un sol hérissé de monuments druidiques à demi enfouis çà et là dans le sable, est situé le bourg de *Vaulandry*. Son origine s'en va bien loin se perdre dans la nuit du passé, sans qu'aucun document authentique soit venu porter la lumière de la certitude sur cet obscur berceau. C'est pour Vaulandry un sort commun avec la plupart de nos bourgades et plusieurs même de nos villes. Mais plus heureuse que bien d'autres localités, celle qui nous occupe possède un nom caractéristique, des traditions, des ruines et, surtout, une médaille historique dans sa vieille église. A l'aide de ces éléments variés, peut-être ne sera-t-il pas trop pré-

sompteux d'essayer de soulever le voile du temps et de risquer quelques conjectures dont, après tout, vous aurez, Messieurs, à apprécier la valeur.

Le bourg de *Vaulandry* ne serait-il point une villa romaine, établie au milieu d'une population gauloise, par un certain *Landricus* qui aurait désigné ce domaine par l'alliance de son nom avec celui de la vallée dans laquelle il s'étendait, *vallis Landrici*, d'où serait venu, par une transformation graduelle, *Vau de Landry*, *Vaulandry ?*

Quelque naturelle que me paraisse cette explication, je suis heureux, Messieurs, de pouvoir l'appuyer sur deux chartes latines tirées des archives de la Sarthe, qui désignent notre village par les deux mots que nous avons trouvés dans son étymologie. Voici ces deux pièces importantes dues à l'obligeance de MM. Salmon, antiquaire distingué de la Flèche. Dans la première, Odon de Gard transmet ses possessions de Vaulandry, dans le fief d'Arnaud d'Annières, à l'abbaye de Melinais, située dans le voisinage, sur la paroisse de Sainte-Colombe. Le texte porte : *Odo de Gard dedit ecclesiæ B. Johannis de Melineio quid quid in parochia de Vallibus, de feudo Ernaudi de Anneriis habebat.* Sans date.— La deuxième est plus précise encore. L'évêque d'Angers approuve cette donation en ces termes : *Odo de Gard miles in nostra præsentia dedit ecclesiæ Beati Johannis de Melenesio quid quid in parochia sancti Petri de Valle Landrici habebat.* Egalement sans date. (Archives de la Sarthe). Une pièce émanant de l'évêché d'Angers, en date de 1520, contient aussi ces mots : *In parochia sancti Petri de Valle Landrici.* (Archives de Turbilly).

L'origine gallo-romaine de Vaulandry, que nous avons timidement déduite de la décomposition de son nom, tire, Messieurs, une nouvelle présomption d'une découverte faite récemment à l'entrée du bourg, dans un champ, dit de la Roberdière. Ce sont des ruines devant lesquelles les antiquaires estimés, dont je vous lirai tout à l'heure les noms, n'ont pas hésité à reconnaître les débris d'une habitation contemporaine de l'occupation des Gaules par les Romains. — Les contours des murs indiquent parfaitement les divers compartiments d'une maison.—Ils sont de pierres entremêlées de briques d'une grande dimension, s'emboitant les unes dans autres par le renflement du bord sur l'un des côtés. On a trouvé dans cette enceinte un cercueil, des vases, des ustensiles de ménage, plusieurs pierres sur lesquelles étaient tracés des caractères, enfin une médaille de forme oblongue perdue par le fermier. M. l'abbé Chevallier a obtenu que les fouilles seraient reprises après la moisson, et il se promet d'informer votre Société des nouvelles découvertes qu'elles pourront amener.

Si vous approuvez mes déductions, Messieurs, je ne craindrai plus d'admettre, au moins comme probable, l'origine gallo-romaine de Vaulandry.

La villa de Landricus était donc, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, un centre de population. Son importance ne tarda pas à s'accroître sous l'action du catholicisme, lorsqu'il eût apporté la lumière de l'évangile dans ce foyer de superstition druidique, et élevé sur les ruines des autels de Teutatès, une chapelle au vrai Dieu, où les nouveaux fidèles, dispersés dans les environs, devaient venir remplir les devoirs de leur culte.

D'après l'inspection d'une partie de l'église actuelle, on ne peut douter que la foi n'ait été prêchée de très bonne heure dans ces contrées. Mais quel en fut l'apôtre? Son nom, l'histoire ne le dit pas. Toutefois, je ne serais pas éloigné de faire hommage de cette conquête spirituelle à saint Aubin, un de nos évêques les plus illustres du siége d'Angers. Du moins, ce qu'il y a de certain, c'est qu'une tradition vivante encore de nos jours, atteste son séjour dans une ferme de Vaulandry, appelée la *Galonière*, et conserve le souvenir de ses austérités et de ses vertus, sous le voile naïf de la légende d'une *vache noire* qui, souvent, dit-on, quittait le champ où elle était renfermée pour aller porter au saint le tribut de *son lait.* » Ce qui est certain encore, c'est qu'au commencement du XVI^e^ siècle, une chapelle sous le vocable de saint Aubin, fut bâtie par Petronille Dos-de-Fer, comtesse de Turbilly, sur cette même ferme de la *Galonière*, à une grande distance de son château et de l'église paroissiale, sans qu'on puisse assigner à cette fondation, dans l'isolement de la campagne, d'autre cause que la consécration de la tradition que nous avons rappelée, sinon même l'existence d'une ancienne chapelle dont la pieuse châtelaine aurait relevé les ruines.

Si nous ajoutons à ces témoignages de la tradition et des monuments que le lieu de la mort de saint Aubin est, jusqu'à ce jour, resté incertain; qu'aucune contrée ne revendique l'honneur d'avoir reçu son dernier soupir, nous ne craindrons plus de nous avancer trop, en disant que le petit bourg de Vaulandry, remarquable par l'antiquité de son origine l'est encore d'avantage par l'antiquité de sa foi et le sou-

venir des travaux et de la mort d'un pontife qui, s'il ne fut pas son apôtre, fut du moins son prédicateur le plus illustre.

Du VI^e^ siècle il faut d'un bond sauter au XV^e^, pour renouer la trame si longtemps interrompue de l'histoire de Vaulandry ; encore, Messieurs, dans une campagne retirée en dehors des grandes communications, vous comprenez que ces renseignements ne peuvent être que d'un intérêt tout secondaire et restreint à la localité. Aussi je ne vous dirai point toutes les transactions passées à l'occasion de demarcations territoriales entre les propriétaires de Turbilly et les seigneurs voisins, les baux consentis, les donations faites à l'église paroissiale, je les laisse volontiers dans les poudreuses archives de Turbilly, je ne veux mentionner que la diminution dans le prix de ferme d'un moulin accordée au curé Robert Letournant, par le seigneur Jean Dos-de-Fer, parce qu'il se rattache à un fait de notre histoire nationale, et qu'en attestant une fois de plus le séjour désastreux des Anglais dans notre Anjou, il constate la part de nos malheurs qui pesèrent alors sur Vaulandry. Le seigneur Jean Dos-de-Fer (les archives du château), par convention passée devant la *populace* du lieu, diminue, en 1442, le fermage de son moulin de Turbilly et le réduit *à 16 liv. de cent, à cause de la ruine faite par les Anglais*. Ces affreux ravages, de nos ennemis d'outre-mer, ne sont point complétement effacés de la mémoire de nos villageois. Ils savent avec un ressentiment tout français, le nom du duc de Clarence, sa défaite sanglante auprès du Vieil-Baugé en 1420, par Guérin-des-Fontaines : Ils vous rappelleront les assauts livrés au château de la Flèche, les

ruines de l'antique clocher de Sainte-Colombe dont les habitants avaient fait leur citadelle; à Vaulandry même, on montre encore un champ qui, dit-on, renferme les ossements sans nombre des victimes d'un combat à outrance où l'on devait reprendre la revanche du Vieil-Baugé. Si vous n'êtes pas trop pressés, on ne vous laissera pas que vous n'ayez vu, non loin de là, le *Pas-de-Mule;* c'est une énorme pierre qui porte l'empreinte d'un fer à cheval et « *une nouvelle preuve du triste passage de l'Anglais.* » Dans la deuxième moitié du XV^e^ siècle, en 1460, Petronille Dos-de-Fer, dernière héritière des Dos-de-Fer de Turbilly, s'était mariée à un François-Jean de Menou. Après la mort de son époux, au commencement du XVI^e^ siècle, comme il appert de pièces émanées de François de Rohan, évêque d'Angers de 1400 à 1500 (archives du château), elle fit bâtir pour *le repos de l'âme de son mari et de son père*, la chapelle de Saint-Aubin dont nous avons parlé plus haut. La générosité de la pieuse dame, ne s'en tint pas là, elle lui assura les ressources nécessaires à l'entretien d'un chapelain chargé de célébrer la messe deux fois la semaine. *En faveur des populations éloignées de l'église*, dit expressément une charte épiscopale commençant par ces mots : *Anno millesimo quingentesimo vigesimo,* des privilèges quasi paroissiaux avaient été accordés à cette chapelle. Le chapelain présenté par le château, y était installé avec tout le cérémonial curial.

Les principales clauses de la fondation furent exactement observées jusqu'au XVII^e^ siècle, où saint Aubin vit décroître son importance par suite de la permission que François Turbilly et D^me^ Madelaine de la

Tourlandry, son épouse, obtinrent, en 1606, de Charles Nisan, de faire acquitter les messes qui y étaient attachées dans la chapelle de leur château dont ils venaient d'achever la restauration (1), pour la perdre bientôt complétement, lorsqu'en 1613, tous les priviléges furent transférés à la chapelle de Turbilly, par une nouvelle concession épiscopale, accordée *sur la demande du seigneur qui alléguait la distance des lieux, la difficulté des chemins et la santé de sa femme* (archives du château). Dès lors, c'en fut fait de la glorieuse chapelle de Saint-Aubin, elle tomba dans un abandon presque complet; on n'y disait plus la messe qu'à la fête du patron et dans les circonstances extraordinaires.

Respectée par la tourmente révolutionnaire, elle semblait n'avoir plus à craindre que la main du temps. Mais semblable, par sa commune consécration, à cette basilique célèbre dont nous regretterons toujours la destruction pour notre cité, elle devait en partager les destinées; comme elle, en effet, elle a trouvé sa ruine dans les jours de la paix. Le comte Henri-Jacques de Gallvey, possesseur du château de Turbilly, ne sut pas comprendre que la chapelle de Saint-Aubin était une relique inséparable du nom de Vaulandry.

Mais revenons à nos anciens châtelains. Au XVIIIe siècle, une dispute sur des prétentions ou des droits seigneuriaux, mit toute la paroisse en agitation et en émoi.

Voici le fait : Louis-Philippe de Menou, homme d'intrigues et d'orgueil, si on en juge par les nombreux démêlés qu'il eut avec les seigneurs du voisinage, se

(1) Registres de la fabrique.

prit à revendiquer le titre de fondateur *de l'église*, et réclama en conséquence le privilége d'être proclamé et recommandé comme tel au prône du dimanche. Le curé, nommé Boisard, dont la mémoire a survécu à plus d'un siècle, passant sur sa tombe, redoutant la tutelle du château qui apprêtait sans doute de nouvelles prétentions sur ses nouveaux titres, résista avec une fermeté invincible.

Longtemps de part et d'autre, on se menaça, on écrivit, on compulsa les vieux parchemins ; les concessions, les duels d'autrefois, tout fut rappelé, discuté, réfuté aussi, à ce qu'il paraît, car aucun des descendants de Philippe de Menou, ne reçut, sur les registres publics, les titres si chaudement réclamés par leur père.

M. Boisard nous a conservé cette querelle de paroisse et les motifs de son opposition, dans une longue note insérée aux registres de la fabrique qui, entre choses curieuses, nous ont transmis tous les noms des curés et des vicaires de Vaulandry, depuis 1600 jusqu'à nos jours. La note dont je vous parle est inscrite à l'année 1735.

Je termine, Messieurs, cette trop longue partie de mon travail, par le récit d'un événement qui constate un vieil usage de nos pères, tombé en désuétude parmi nous, depuis les réclamations, plus ou moins fondées, de la physique moderne. Je laisse parler M. Boisard ; je suis heureux de lui faire l'honneur d'une citation :

Le 18 juillet 1736, le tonnerre est tombé en feu sur le clocher de l'église et sur la partie de la nef proche le clocher, et il a décolé le coq qui était sur la croix du clocher. Il est tombé près de l'autel de saint Jo-

seph, sans blesser personne, quoiqu'il y eût plusieurs *personnes à sonner*. L'église parut, après le tonnerre tombé, pleine de fumée, de sorte que ceux qui étaient dans l'église et sous le ballet, ne se pouvaient voir, parce que la fumée dont l'église était pleine, sortait à plein la porte qui ouvre sous le ballet.

On n'a point de connaissance que le tonnerre soit jamais tombé dans cette église, ni sur le clocher.

Ad majorem Dei gloriam.

BOISARD, prieur, curé.

Je passe maintenant à la description de l'église. Je vous prie, Messieurs, de ne pas oublier que nous sommes au fond d'une campagne. Le monument que j'ai à vous décrire, n'est ni la chapelle splendide du château féodal, ni la basilique de quelque riche monastère; c'est tout simplement une modeste église bâtie avec les deniers du pauvre, restaurée et entretenue avec l'argent du villageois comme vous l'avez vu par les vaines prétentions des seigneurs de Turbilly qui, tout au plus, de temps à autre, sont venus ajouter leurs offrandes aux sacrifices des fidèles de la paroisse. Si nous nous y arrêtons quelques instants, Messieurs, c'est que l'on ne refuse jamais un regard à la médaille si fruste qu'elle soit, qui nous rappelle de vieux et précieux souvenirs.

Notre petit monument porte le cachet de quatre époques spécialement distinctes. Nous y trouvons des restes du VI^e^ ou VII^e^ siècle, et des parties des XI^e^, XII^e^ et XV^e^. Inutile d'indiquer les réparations modernes assez distinctes par elles-mêmes, notamment aux pignons des chapelles.

M. Boisard, dont le nom vous est connu, nous atteste avoir lu, *avec une lunette d'approche, sur la croix qui est posée sur le pignon* de la nef, au-dessus de la grande porte, la date de 10X1, *sic* (registres de la fabrique), et il en concluait que son église était du XI^e^ siècle. Mais les données archéologiques ne nous permettent pas d'accepter cette date d'une manière absolue, et nous qui sommes heureux de supposer cette église élevée sous l'inspiration de saint Aubin, nous persistons à n'y voir qu'une époque d'agrandissement et de nombreuses restaurations.

L'église de Vaulandry, régulièrement orientée, a la forme d'une croix latine. Le chœur et les deux chapelles sont terminés par des absides parallèles. Le clocher est assis au milieu de la croisée. Sa longueur totale est de 30 mètres, celle du transept, de 20 environ. La nef est un parallélogramme régulier de 17 m. de longueur sur 7 de largeur. C'est la partie la plus ancienne du monument. Elle me semble renfermer des constructions tout-à-fait primitives, surtout dans le mur méridional. Voyez-le : Il est percé de trois petites fenêtres d'un mètre sur 50 c., sans autres ornements qu'une archivolte extérieure de pierres symétriques; sur ses flancs, dans toute sa longueur, court un triple cordon de feuilles de fougère formées, non comme d'ordinaire, avec des briques, mais avec des ardoises inclinées sur une arête de tuffeaux. En face, au mur septentrional, se trouvent aussi trois fenêtres pas plus ornées, mais un peu plus grandes que leurs vis-à-vis. Les fougères du mur méridional sont remplacées par le moyen appareil, dont les couches horizontales sont séparées par un filet de pierres d'ardoise

noyées dans la chaux. De ce côté, une porte sans colonnes avec un archivolte d'ornements reticulés, donne entrée dans l'église. Une chose que je ne puis passer sous silence, malgré l'envie d'abréger, c'est encore cette nef surmontée d'une éminence de deux mètres environ de terres rapportées. Vous n'avez pas oublié que nous explorons un sol cher aux Druides; aussi prévenant ma parole, vous avez prononcé le nom de *tumulus* gaulois. Je confirmerai donc, Messieurs, en présence de ce monument, ce que j'ai avancé dans la partie historique de cette notice, que vers le VI^e^ siècle, sur les ruines d'un temple payen, une chapelle chrétienne a été bâtie. Nous en aurions une relique précieuse dans notre mur méridional. Vers le VIII^e^ ou IX^e^ siècle, il eût fallu reprendre cette œuvre primitive qui, au XI^e^ ou XII^e^, aurait été agrandie par l'addition du chœur et du transept. Entrons-y, plaçons-nous sous l'arcade de la résurrection. C'est bien incontestablement le roman sécondaire, dans le chœur du moins, le centre de la croisée et la chapelle du midi. Partout le plein cintre, aux arcades, aux voûtes, aux coquilles absidales, aux cinq fenêtres du chœur et des chapelles. Cependant la croisée du transept tranche sur la simplicité que nos regards ont rencontrée. Il y a là presque du luxe, un dôme de 11 m. 25 c. de hauteur, abaisse ses retombées sur quatre colonnes renflées à la tête et engagées dans les angles formés par les arcades de communication, qui font aussi porter leur archivolte sur de fortes colonnes aux chapiteaux légèrement ornés de feuillages et de figures grimaçantes.

Les voûtes du chœur, du dôme et de la chapelle méri

dionale, sont dépourvues de nervures, on ne les retrouve que dans la chapelle du nord où elles s'épanouissent en filets cylindriques, à la voûte principale comme à celle de son abside ornée de colonnettes pour les recevoir. Vous le voyez, Messieurs, cette chapelle est plus élégante que son opposée; elle est aussi un peu plus grande. Une pointe d'ogive s'y laisse apercevoir à l'une de ses arcades. Cette chapelle me semble convenir assez bien au commencement du XII^e^ siècle qui aurait, en outre, doté notre petite église de sa porte principale. Avant de nous y rendre, si vous le voulez, faisons le tour du chœur, vous aurez dans son moyen appareil, dans ce cordon de zig-zags qui serpente horizontalement d'une ouverture à l'autre, et se relève pour en encadrer l'archivolte aux pierres symétriques; enfin, dans cette bordure de modillons fantastiques décorés de dents de scie, une nouvelle preuve de l'époque que nous avons assignée dès le premier abord à ces constructions.

Nous sommes arrivés à l'entrée principale. Un mur uni, un gable légèrement en retrait surmonté d'une croix, une fenêtre trilobée au-dessus de la grande porte. Voilà, tout à la fois, l'œuvre des XI^e^, XII^e^ et XV^e^ siècles. Un mot de cette porte d'une architecture assez riche pour une bourgade isolée.

De chaque côté trois colonnes avec leurs chapiteaux ornés de zig-zags, de têtes fantastiques et de feuillages, reçoivent les triples boudins d'un archivolte ogival très élancé. A côté de la porte, jetez un regard avant de passer outre, sur ces deux pierres qui laissent apercevoir quelques traces de figures grimaçantes. Un peu plus loin, voyez ces trois masques humains aplatis, qui se

touchent par le sommet, et encore cet agneau auquel le temps n'a laissé qu'un de ses pieds. Si je ne craignais d'abuser du symbolisme, je vous dirais que ces deux dernières images m'ont fait penser à un emblème de la Trinité et à la victime du sacrifice.

Il est difficile de vous intéresser par la description du clocher. C'est une tour énorme et incomplète qui fait peser sa masse quadrilataire sur le transept. Elle n'atteint pas la moitié de la hauteur destinée aux fenêtres. Un écrasant chapeau en forme de poivrière lui tient lieu de dôme ou de flèche. Le plan primitif n'a peut-être jamais reçu sa complète exécution. Peut-être, aussi, a-t-il subi une démolition dans la guerre des Anglais. L'exemple des habitants de Sainte-Colombe (archives de l'abbaye de Melinais), qui soutinrent un siége dans leur clocher, a peut-être été suivi par les Vaulandriais. L'incendie en aura dévoré la toiture. De là, des ruines. Du moins, ce qui est indubitable à l'inspection des lignes tracées sur la tour, c'est que la charpente de la nef a été abaissée.

Le XV^e^ siècle a marqué son passage dans la fenêtre trilobée du fronton. Le porche, au-dessus de la porte latérale, ne lui irait pas trop mal. Nous pourrions donc attribuer à cette période une nouvelle restauration de notre antique chapelle, appuyée, à défaut de preuves péremptoires, sur des rapprochements historiques. Au milieu du retable du maître-autel, est encadré un tableau de la naissance du Christ, donné en 1661, par Jeanne de Chahanray, veuve du seigneur de Turbilly. A ses pieds s'ouvre le caveau funéraire qu'elle s'était préparé pour sa dernière demeure ici bas. L'impiété, ici comme partout, en a profané les

cercueils doublement sacrés. Et aujourd'hui il ne renferme plus que les cendres des nouveaux propriétaires de l'antique domaine féodal.

Puissent-ils être plus heureux que ceux dont ils occupent la place, et dormir en paix leur sommeil à l'ombre de la croix et de l'autel!

Puisse aussi, ajouterons-nous en finissant, puisse, cette église de Vaulandry, toute modeste qu'elle est, conservée par d'intelligentes réparations, longtemps porter aux générations à venir un document authentique de l'antiquité de la bourgade qu'elle abrita dans son enceinte séculaire, un témoignage sensible de la foi de nos pères et une preuve de plus d'une des plus glorieuses prérogatives de l'église catholique, la perpétuité.

F. Coulon,

vicaire de Saint-Maurice d'Angers.

UN ANTIQUAIRE DE MOINS.

Les tours romanes et les clochers gothiques ne constituent pas exclusivement l'antique physionomie d'une cité. Elle a pour ruines vivantes, pour monuments de chair et d'os ces personnages d'autrefois, perdus dans la génération actuelle qui, mesurant leur âge à la brève durée de l'homme, s'étonne de les voir survivre, et les trouve plus vieux que les clochers et que les tours. Ils ont des siècles parmi leurs années. Leur prestige se rehausse de toute la profondeur de l'abîme historique dont ils joignent les deux bords. Comme on ne les a point vus naître, on les supposerait volontiers venus au monde avec cette expression étrange et reculée, sans y être arrivés par la lente gradation des temps. S'en trouve-t-il parmi eux qui aient le culte des débris, ce reflet de l'homme par les choses, cette coïncidence de deux passés en un produit une harmonie singulière. Ils ne sont pas plus tôt partis, qu'avec eux disparaissent une foule d'effets et d'aspects qui n'étaient, en quelque sorte, que le mirage de leur personne.

Angers comptait naguères un de ces types précieux. C'était un antiquaire. D'autres l'ont célébré déjà sur

le ton grave du sujet. Quant à nous moins jaloux, moins capables d'ailleurs d'une réalité une fois atteinte, si nous laissons flotter un peu de fantaisie à l'entour de notre héros, c'est qu'en outre du tact divinateur qui est comme l'art de la science, l'étonnante concordance de ses études et de ses mœurs, cette candeur d'émotions en contraste non moins saillant avec la vétusté de son air et de ses goûts, la portée de ses notions, la profondeur de ses souvenirs composaient une de ces figures sur lesquelles tombe d'aplomb le regard du romancier ou du peintre.

Ses quatre-vingt-cinq ans lui donnaient quelque droit d'aînesse sur ses confrères. C'est le bel âge du reste ; avant quatre-vingts ans sonnés on ne peut remuer dignement la poussière des siècles. Jusque-là il n'y a que témérité et présomption dans les jugements d'un antiquaire. Dès ce moment il arrive à une vigueur d'intuition qui va se développant par une contemporanéité croissante avec les monuments du passé; j'irais même jusqu'à dire, sans trop de paradoxe, que chez l'antiquaire la jeunesse se retourne, et ne fleurit abondamment qu'à cette extrémité de la vie qui est la vieillesse pour nous.

Il faut un fond à un portrait. Le sien se détache sur un cloître de Genovefains.— 91 !.. Triste souvenir, désertion fatale dont on voudrait rejeter toute la responsabilité sur les temps. Gloire à ceux qui surent maintenir la sainte inviolabilité de leurs chaînes contre les sacriléges émancipations de la loi. Ici les regrets s'augmentent des habitudes d'une vie de célibataire et de lettré où se projette, jusqu'au bout, un vague reflet de la vie première. Les images à nimbes d'or, les vieux

missels, les inscriptions frustes, les vitraux symboliques, les chapitaux armoriés hantaient incessamment sa pensée, et recomposaient autour de lui les solitudes du monastère. On eût dit qu'une force de prédilection supérieure à la logique du présent renouait la chaîne rompue, et le rattachait malgré lui au berceau de sa destinée. En sauvant de la hache, en recueillant dans ses bras les débris épars du vieux culte, il entendit sortir de leurs blessures plus d'un tendre reproche dont il a gardé le secret. Ce n'est point par hasard, ni sans un mot d'ordre tacite que les pierres de ces temples, asiles sacrés de nos aïeux, convergeaient autour de son foyer pour y invoquer le droit d'asile.

Vinrent des instants plus calmes où une dévastation pacifique succéda à la fièvre des assauts précédents. Notre ville fatiguée de s'entendre appeler *la noire* fit appel au génie de ses architectes.—Ils l'exaucèrent... Quelle fortune pour le cabinet d'un savant! Ce n'est plus dans le trouble, c'est en pleine sécurité désormais qu'il procède à l'accumulation de ses richesses. Il se résigne à jouir; sans applaudir au mal, il le tourne au profit du dépôt confié à sa garde par la providence des ruines..D'ailleurs la façon toute bénigne dont on procède à l'extermination du vieil Angers semble rendre ce pauvre passé moins à plaindre. Il poursuit ses recherches avec une opiniâtreté sereine que ne traverse plus la violence des événements.

Abyssus abyssum! Qui ne dirait le mot écrit à l'adresse des antiquaires? Ils fouillent, et en frappant du pied et de la main, sous les ruines qu'ils interrogent ils entendent sourdre d'autres ruines. C'est ainsi qu'en scrutant de siècle en siècle, celui-ci finit par se heur-

ter de l'autre côté de notre ère au granit druidique et à l'appareil romain. Si l'ombre de Dumnac trouve encore à se reposer sur les peulvans de nos bruyères, le nom de César s'inscrit en caractères non moins fréquents sur le théâtre sanglant de sa conquête. Il est surtout, à peu de distance de notre ville, un lieu célèbre où les observations de l'érudit se croisent avec les contemplations du paysagiste, enceinte privilégiée, delta pittoresque et fertile dont la Maine fait un pan, la Loire l'autre, et dont le troisième s'appuie aux murs d'un retranchement romain. Le laboureur se plaint d'y ébrécher son pic à des fragments de briques et de poteries. Parfois il voit se rallumer à ses pieds, sous la rouille d'une médaille, l'œil étonné d'un empereur. C'est là qu'il y a plus de cinquante ans, celui qu'en aucun temps de sa vie je ne saurais me résoudre à voir jeune, vaquait à sa récolte sans concurrents comme sans témoins, et puisant à pleines mains dans cette mine inexplorée, réalisait le magnifique rêve de l'abondance dans la rareté. Alors, comme des sequins tombés d'une escarcelle, des monnaies de quarante régnes, depuis Néron jusqu'à Julien, y reluisaient au soleil parmi les ronces Au lieu d'anses et de tessons, des vases entiers émergeaient de terre, attestant l'énergie primitive du sol.

Et puis nous n'y sommes plus. Des improvisateurs de galerie croient faire œuvre de maître de mille pièces amenées sans relations ni précédents par la filière des brocanteurs. Il n'y a, ou je me trompe, pour les monuments du passé, que deux patries; la patrie naturelle, — palais, temples, cryptes et caveaux où je les laisserais dormir dans la nuit et dans la pous-

sière ; la patrie adoptive, celle qu'au sortir de la première ils rencontrent entre des mains hospitalières sous le double bénéfice de la localité et du souvenir. Eussiez-vous à prix d'or rassemblé des quatre vents du ciel momies d'Egypte, idoles de Palenqué, métopes du Parthénon, lampes et reliquaires de Cologne, que le patient collecteur d'un musée de province formé des produits du terroir vous primera dans la vraie condition de l'antiquaire.

Le nôtre était de son temps. Il était aussi de son école. Nourri de la moëlle bénédictine, il trouvait dans les textes une délectation supérieure au culte plus retentissant de la forme. L'effigie ne passait pour lui qu'après le titre. Il se pouvait aussi que tout ce tintamarre de phraséologie technique qui est devenu la langue du jour lui fût un trouble, et qu'il se trouvât plus à l'aise dans les austérités d'une étude où l'engouement de la mode ne le venait point inquiéter. Si jamais, dure épreuve qui lui a été épargnée, il eût été mis en demeure d'échanger le petit sceptre d'ivoire du fou du roi René contre une page du chartrier de Saint-Aubin, c'est avec des sueurs de sang qu'il eût consommé ce sacrifice, mais il l'eût infailliblement consommé. Il tenait en sa main la fine fleur de nos archives.

Qu'on juge de sa joie le jour où il fut désigné aux fonctions de bibliothécaire. Plus de trente mille volumes, plus de six cents manuscrits ; son logis sous le même toit, dans un palais tout flamboyant de rinceaux, d'arcades et de tourelles. J'ai souvenir des hiboux qui sortaient le soir des trous de sa fenêtre contiguë à ma lucarne d'écolier, pour aller se perdre sur les remparts de la ville, à travers une masse de

marronniers. Dans ces heureuses conditions, tout s'enchaînait : l'érudit aux livres, aux ruines l'antiquaire, à la solitude le studieux, la petite bibliothèque à la grande dont elle devenait ainsi le vestibule naturel, — aucuns disent le sanctuaire.

Mais rien ne dure, et si, comme je persiste à le supposer, seize lustres entiers ne sont que jeunesse pour le savant, le public exigeant de mouvement et d'action trouve que pour le bibliothécaire c'est vieillesse. La retraite sonna, bien que du son le plus argentin qui ait jamais sonné l'heure d'une retraite. Les adieux furent pénibles, et lente la migration. Qui croirait qu'un jardin se transplante plus lestement qu'une galerie ! « Je ne saurais oublier, m'a raconté son successeur, homme capable plus que personne de mettre cette rare physionomie en relief, les initiations mystérieuses auxquelles ma prise de possession donna lieu. C'était l'hiver. Nous grimpions tous deux de grand matin à un immense galetas plein de livres empilés qui n'avaient de cases et de rayons que dans le cerveau du démissionnaire. Heure suprême où celui qui s'est vu le manuel vivant d'une vaste encyclopédie s'aperçoit tout-à-coup qu'il y a en lui deux choses : le savant qui passe, la science transmissible et dont il doit compte aux générations d'après lui. J'apportais les volumes, et le vieillard procédait à leur recollement avec une lenteur fatidique. La verdeur de sa mémoire ne contrastait pas moins avec sa voix cassée, sa vue trouble et ses doigts tremblants, que son ton bienveillant avec les répugnances instinctives que le dépouillement de lui-même semblait lui inspirer. Le petit manteau de chauve-souris

dont ses épaules étaient couvertes, l'effet sur la poutre et sur les solives de la lampe agitée par le vent, les cris des chouettes que le pressentiment du jour chassait des marronniers dans les combles, tout jusqu'à ces grimoires semés d'enluminures hiératiques dont il murmurait les textes à voix basse, répandait sur cette entrevue un reflet digne de Rembrandt. »

Au sortir de sa résidence gothique, il n'avait qu'à choisir entre les tourelles et les pignons dont le vieil Angers se hérisse. Bien qu'aux deux tiers blanchie, *la Ville Noire* çà et là répond encore à son nom de guerre. Qui se croirait en l'an III de la jeune république, à voir s'enchevêtrer dans la brume les fantastiques girouettes du carrefour de l'évêché? Un chanoine d'autrefois serait plus dépaysé aujourd'hui sur les stalles de Saint-Maurice que sous l'auvent où file, à l'ombre d'une treille, la chambrière de son successeur actuel. En vain la hache frappe; en vain le niveau passe et repasse; il y a des maisons que l'on dirait germées d'un gland sur le rocher où elles s'appuient, qui rient de la menace, et la poitrine cuirassée d'ardoises plus luisantes que les écailles d'un dragon, semblent défier les ingénieurs.

Devinez où il alla? — Dans une maison neuve, sur un boulevard hanté de flaneurs et de dandys, à deux pas du chemin de fer dont le sifflement aigu allait remplacer celui des chouettes. Etait-ce indifférence chez ce contemporain des siècles pour la date extérieure du logis? Etait-ce ambition de reconstituer le vieux monde sur le théâtre même de ses plus rudes échecs? Toujours est-il qu'au lendemain de son installation la métamorphose était complète, le passé avait déteint sur les murs.

On frappait : une servante identifiée au maître introduisait, avec mystère, le postulant dans une salle d'attente où les portraits des Dupineau, des Chopin, des Pocquet, de tous les hauts bonnets du droit angevin au XVI^e^ siècle, le déconcertaient de leurs regards. Cinq minutes de silence au bout desquelles apparaissait le vieillard tout saisi et de l'air troublé d'un alchimiste interrompu durant l'opération du grand œuvre. Excuses et salutations marquées au timbre de cette urbanité scrupuleuse que loin de reproduire, la génération actuelle n'a pas même la patience de supporter. — On montait au 1^er^ étage au fond duquel des cariatides en bois, plongeant dans le corridor sombre, nous rappelaient des quartiers disparus. — Le cabinet s'ouvrait : nuit close, jusqu'à ce que la clef tournant avec un bruit austère dans les cadenas des volets, l'irruption du jour vous faisait clore la paupière. Alors commençait une minutieuse revue, siècle par siècle, des trésors entassés dans le cours de soixante années. Malheur à l'étourdi qu'un caprice du matin embarquait dans cette galère. Bon gré mal gré, il n'en échappait que le soir. Ici, point de distinction ; le profane comme l'adepte, l'érudit comme l'écolier, passait par les honneurs d'un même commentaire. Crescendo magnifique, vaste et profonde perspective dont l'effet grandissait à mesure de l'éloignement. Tout défilait devant vous, depuis les chevaleresques hochets du roi René, en remontant la série de nos Plantagenets et de nos Foulques, jusqu'aux cercueils gaulois, jusqu'aux haches druidiques, jusqu'au petit sacellum romain, fleur et bijou de sa galerie. C'était son dernier venu, le fruit tardif de sa vieillesse, sorti radieux de terre aux heures de stérilité

et d'épuisement ; par une singularité propre aux paternités de ce genre, le dernier venu était en même temps l'aîné. Rendu là, le visage de l'archéologue s'irradiait, son regard allait et venait, réflétant les éclairs d'argent des masques de Minerve, des patelles et des cassolettes. Possesseur de tout le reste, il redevenait acquéreur à cet endroit. On assistait sur son visage à tous les incidents de cette exhumation mémorable, et en face du sacellum, le plus impressionné, le plus surpris, ce n'était ni vous, ni moi, c'était lui-même. Que de fois la sueur me vint au front de voir osciller dans sa main, qu'agitait une trépidation nerveuse, des plats de Palissy peuplés de lézards et de grenouilles, des hanaps à contenir de l'ambroisie au lieu de vin. Et bien non ! qui le croirait, après mille circuits effrayants, mille spirales vertigineuses, l'objet risqué finissait par retourner à son point sans la plus petite égratignure.

Si le visiteur léger jurait qu'on ne l'y reverrait plus, le visiteur sérieux y prenait volontiers racine. On s'étonnait de compter tout ce que le bon génie des vieux âges arrache de débris, par un mandataire vigilant, non seulement à la rage des révolutions, mais encore à la froide et plus inexorable persécution de l'industriel. On buvait là le souvenir comme l'oubli ailleurs ; et quand pour vous soustraire aux hallucinations du dedans, vous mettiez le nez à la fenêtre, les arbres de s'éclipser, les maisons de rentrer en terre, les murs de se redresser sur toute la ligne des boulevards, fossés aux pieds, créneaux en tête avec ce surcroît de vie que la pensée ajoute à ce qui n'est plus.

Il n'avait qu'un défaut : c'était un resserrement singulier à l'endroit des communications historiques. On

parlait de ses manuscrits et de ses textes comme de choses merveilleuses entrevues par la serrure d'une porte dont nul que lui n'avait la clef. Deux causes, dont nous avons déjà touché la première, expliquent (et au besoin atténueraient) ce défaut : d'abord, la vulgarisation rapide, grâce au perfectionnement des méthodes et des systèmes, de ces notions qu'à lui seul il avait si laborieusement conquises; il était comme le piéton qui ne s'est levé avant le jour et n'a bravé soif et poussière, que pour voir défiler devant lui à fond de train, sur deux rails, les voyageurs de la douzième heure; ensuite la résolution bien arrêtée de lever tous les doutes et d'éclaircir toutes les questions par une publication générale que la chimère du mieux lui faisait incessamment ajourner. En cela, il opérait avec une confusion fatale et qui devait aboutir au néant de ses résolutions : celle de l'homme qui meurt après avoir réalisé son œuvre dans les limites de son époque avec l'humanité qui ne meurt point, qui marche toujours, déplaçant les limites et additionnant les œuvres. De là cette solitaire et silencieuse incubation d'où il semblait toujours comme reveillé en sursaut à chaque coup de sonnette. Il notait, il notait; sa vue de plus en plus troublée se réfusait à déchiffrer les lignes de sa plume, à ce point que ses notes, comme l'a heureusement dit M. Godard, « formaient autour de lui une forteresse sans issue où il s'est trouvé littéralement muré. »

A mesure que les années donnaient aux délais de la mort toutes les apparences de l'oubli, la procrastination prenait chez le vieillard des proportions plus inquiétantes. Hier et demain devenaient les deux

termes de cette vie en quelque sorte suspendue, dont le moyen terme était enlevé. Mainte fois, dans l'hypothèse de quelque dénouement lointain, il avait entretenu ses amis du projet de léguer son cabinet à la ville; quand la mort vint le prendre, il devait terminer *demain*. Et l'on a beau chercher, l'on ne saurait trouver aujourd'hui, dans cet amas prodigieux de titres et de chartes, une page par laquelle le moissonneur imprévoyant assure l'avenir de sa récolte. Aux sceaux armoriés des chevaliers et des ducs le sceau du juge de paix se superpose. Les scribes de la loi écorchent ces procès-verbaux écrits par les greffiers de l'histoire sous la dictée des événements. *Demain* se disperseront aux clameurs aigres de l'enchère ces trésors indigènes qui empruntent leur meilleur lustre au voisinage du berceau.

Faites donc des galeries?

VICTOR PAVIE.

RAPPORT

SUR

LES TAPISSERIES DE LA CATHÉDRALE DE SAINT-MAURICE.

MESSIEURS,

Lorsque nous préparions ensemble le budget de 1850, je vous priai de grossir le chiffre alloué chaque année pour les ornements et le mobilier, eu égard aux réparations urgentes à faire à nos anciennes tapisseries, sur lesquelles je désire en ce moment appeler votre attention.

René Lehoreau, dans son précieux manuscrit (1), heureusement conservé à la bibliothèque de l'évêché, nous apprend que l'église cathédrale d'Angers était, aux fêtes solennelles, *la mieux et la plus propre en tapisserie, et qu'on ne voyait, depuis le haut jusqu'en bas, qu'une suite de l'Apocalypse, etc* (2).

Et, en effet, la cathédrale possédait alors : 1° les magnifiques tapisseries, données le 17 octobre 1428 par Charles VII. Lehoreau nous en a transmis la nomenclature d'après les mémoires du chapitre (3). C'étaient

(1) 3 vol. in-folio, 1692—1717.
(2) Tome 1, livre 1, page 53.
(3) Tome 1, livre 1, page 52.

des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui commençaient à la chute des anges et se terminaient par les combats et les triomphes de l'Eglise militante. Le nombre en était considérable.

2° Une tapisserie de saint Maurice (1), que le chapitre fit faire en 1459 (30 octobre) pour mettre dans le chœur. Hugues Fresneau donna, le 17 janvier 1460, pour la payer, deux cents écus, somme énorme à cette époque. Il en fallut encore donner 40 pour les frais. Le nom du tapissier nous est parvenu : il se nommait *Brice d'Espagne* et demeurait à Paris.

3° Trois tapisseries représentant l'histoire de saint Maurille. Le chapitre les fit faire pour mettre devant le jubé : Marchandées à 120 écus, le 4 février 1460, elles furent apportées le 20 1461 (2).

4° D'immenses tapisseries de 20 aunes sur 5 (24 m. sur 6) et représentant toute l'Apocalypse; présent du roi René, fors deux données par le duc de Bourbon, et une autre donnée le 29 mai 1490 par la duchesse de Bourbon et d'Auvergne, Anne de France, fille de Louis XI, mariée à Pierre II, seigneur de Beaujeu, duc de Bourbon (3).

5° Enfin, une tenture représentant les mystères de la Nativité de N. S., son baptême, l'Annonciation à N. D. et la Cène. Cette tapisserie avait été donnée par Jean Ollivier, évêque (4) dont nous avons le tombeau, et dont les inscriptions ont été heureusement conser-

(1) Tome 1, livre 1, page 502, et tome 3, livre 5, page 7.
(2) Tome 1, livre 1, page 502.
(3) Tome 2, livre 2, page 125.
(4) 1532-1540.

vées par Lehoreau (1). Puissions-nous voir un jour restaurer ce tombeau et tous ceux que renferme notre cathédrale !

Que sont devenues, Messieurs, ces magnifiques et immenses tapisseries? C'est ce que nous allons examiner, en commençant par les tapisseries de Charles VII.

Nous lisons dans les *Chroniques d'Anjou*, t. II, p. 155, édit. de 1842 : « *Peut-être se trouve-t-il quelques fragments de cette tapisserie dans celles que possède l'évêché ?* » Et ce doute, Messieurs, devient une affirmation dans l'*Angers pittoresque*. Mais il faut l'avouer, ce *peut-être*, et cette attestation ne sont point, hélas ! une réalité. Les tapisseries de Charles VII estimées 50 mille livres dans le manuscrit intitulé : *Imagerie*, possédé par M. Mordret, sont perdues peut-être à jamais pour nous, et nous devons d'autant plus regretter cette perte, qu'elles étaient une preuve de la pompe et de la dignité avec laquelle le service divin fut toujours célébré dans notre cathédrale.

Permettez-moi de citer Bourdigné.

Troisième partie, chapitre XII : « *Et cependant que le* » *roy Charles VII^e^ du nom résidoit à Angiers.... il fut...* » *grandement festoyé de la royne Ioland et de Mgr* » *Charles d'Anjou* (2), *son filz, et alloit tous les jours* » *icelluy roy Charles oyr le service en l'église cathédralle*

(1) Tome 2, livre 2, page 126.

(2) Charles d'Anjou, décédé le 10 avril 1473, fut inhumé dans le chœur de la Cathédrale du Mans, où il reposa jusqu'en 1769, époque à laquelle Mgr de Grimaldi le fit transférer dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, au lieu où on le voit maintenant.
Note communiquée par M. l'abbé Tournesac.

» *de Mgr sainct-Maurice, prenant plaisir à veoir l'é-*
» *glise si solennellement servie (et aussi pour certain en*
» *France n'a église où le service de N. Seigneur soit cé-*
» *lébré en plus grant révérence, et les hymnes, anthi-*
» *phones, pseaulmes... plus gravement pausées et accen-*
» *tuées et les ecclesiasticques cerimonies exercées en plus*
» *grant triumphe qu'en icelle) et pour ce, quant le roy fut*
» *sur son partement, il fit présent à icelle église d'Angiers,*
» *d'une tappisserie contenant l'Ancien et Nouveau Testa-*
» *ment, laquelle l'on peult encore de présent veoir céans,*
» *tendue entre le grant autel et celuy de Mgr saint René.* »
Nous lisons dans *Péan de la Tuilerie*, qu'en 1778, elles étaient tendues dans les deux ailes de l'église. Ce fut l'évêque Michel Lepelletier qui les transféra en cet endroit lorsqu'il fit subir au chœur de notables changements en 1699 (1).

2° *Tapisseries de Saint-Maurice.*

Nous possédons peut-être un précieux fragment de la tapisserie que fit faire le chapitre en 1459. On lit au bas : « *Comment Mgr saint Martin* (2) *fit rendre à la* » *terre le sang de saint Maurice et de ses compaignons.* » Cette tapisserie porte les armes du chapitre qui sont de gueule à l'escarboucle pommettée et fleurettée d'or (3). En 1699, la tapisserie représentant l'histoire de saint Maurice et de ses compagnons, était tendue autour du chœur au-dessus des hautes stalles (4).

(1) Lehoreau, tome 1, livre 1, page 53.

(2) Lehoreau, tome 3, livre 3, page 7.

(3) Lehoreau, tome 3, page 48-49.

(4) Nous avons en outre un fragment non moins curieux d'une tapisserie qui se rapporte à la légende de saint Martin. Ce fragment est du même style que le précédent, et d'un tissu sem-

3° *Tapisseries de Saint-Maurille.*

Nous avons le bonheur de posséder, je pense, une partie des tapisseries dont parle Grandet dans son manuscrit, et qui décoraient, de son temps, le jubé aux fêtes solennelles avant le changement du chœur (1). Mais ce n'est point certainement une de celles qui furent faites en 1460, puisque la nôtre est dans le style de la renaissance. D'où il semble qu'on peut conclure que, les tapisseries de Saint-Maurille ayant disparu dans le pillage de 1562, par les calvinistes, la tapisserie actuelle aura été faite vers cette époque, pour remplacer les anciennes.

4° *Tapisseries de l'Apocalypse* (2).

Ces tapisseries, qui jusqu'en 1699 avaient été tendues dans les chapelles et dans la nef aux jours de fête, furent mises en partie dans le chœur par Mgr Lepelletier, à la place de celles de Charles VII. A l'époque de la construction des stalles (1778-1783). et depuis, sous l'épiscopat de Mgr Charles Montault, elles décorèrent de nouveau les chapelles. Lorsqu'on fit faire les confessionnaux, qui occupent la place des petits autels, elles furent déposées à l'évêché dans une pièce concédée à l'usage de la fabrique de Saint-Maurice. Portées depuis sur l'inventaire dudit évêché, elles furent rachetées par Mgr Angebault, qui les a

blable. On lit : « *Comment aulcuns payens avoient dédié au Diable » ung arbre de pin pourquoy saint Martin se submist de le re- » cepuoir tout cõpé lui estant lié mais en faisant le seigne de la » croix le dit arbre retourna sur iceuls payes et les oppressa grief- » uemẽt.* »

(1) Lehoreau, tome 3, livre 3, page 7.

(2) Tome 1, livre 1, page 52.

rendues généreusement à la cathédrale, privée depuis plus de 25 ans de ces précieuses tapisseries.

Lorsqu'elles me furent remises, elles étaient au nombre de quinze, représentant 58 sujets tirés de l'Apocalypse, réunis 4 par 4, mais avec peu d'ordre et dans un état très peu satisfaisant ; ce dont il ne faut nullement s'étonner. En effet cette tenture, quoique des plus magnifiques et des mieux travaillées suivant Péan, servit à préserver les orangers de Saint-Serges du froid et de l'injure du temps pendant la révolution ; et lorsque Girard, notre percepteur des chaises, alla les chercher avec le cocher de Mgr Montault, qui en obtint avec beaucoup de peine la restitution, on en trouva les débris relégués dans une salle basse et humide de l'ancien séminaire, maintenant le Musée.

Permettez-moi, Messieurs, de vous exposer ce qui a été fait pour la restauration de ces tapisseries. J'ai commencé par les dédoubler et j'ai trouvé sous les doublures plusieurs sujets entiers et des fragments notables, dont la réunion habilement opérée portera notre collection de 58 sujets à 68, pourvu toutefois que nous trouvions des dames assez zélées pour nous aider dans cette entreprise. Un de ces sujets est marqué des lettres initiales de Louis I^er^, duc d'Anjou, et de Marie de Blois ou de Bretagne, aïeux du roi René. Le fond rouge est en effet parsemé des lettres L et M d'azur entrelacées ; il représente le Dragon faisant la guerre à ceux qui observent les commandements de Dieu et l'on voit au milieu des combattants un des humbles enfants de saint François que le roi René affectionnait beaucoup. J'ai trouvé en même temps plusieurs fragments, marqués soit aux armes d'Anjou

soit de la lettre initiale de la mère du roi René. Cette heureuse découverte m'a un peu consolé de la perte irréparable d'un grand nombre de sujets et du mauvais état de beaucoup de ceux qui nous restent.

Loin de me désapprouver, Messieurs, d'avoir employé jusqu'à présent à ces réparations une partie des fonds destinés aux ornements, mobilier et dépenses imprévues, vous m'autoriserez, je l'espère, non seulement à continuer cette restauration, à la condition toutefois de me renfermer dans les limites tracées par le budget, mais encore vous appuierez ma demande auprès du conseil, en portant au budget de 1851 une somme spécialement affectée à cette destination. Cette demande, j'en ai la confiance, ne sera pas rejetée, si l'on fait attention que cette fameuse tapisserie de l'Apocalypse qui, à en juger par les fragments qui nous restent, devait être composée de 720 mètres carrés environ, fut estimée dans le temps à la somme inconcevable de 200 mille livres (1) et que trois siècles plus tard, après une restauration considérable, dont on voit encore beaucoup de traces, le chapitre y attachait un tel prix, qu'il arrêta le 28 juillet 1780 de ne la prêter à personne pas plus que celle de Charles VII. Ainsi il parait qu'on avait toujours rempli religieusement les intentions de ce monarque, consignées dans les mémoires dudit chapitre : *ad perpetuam rerum gestarum memoriam*, est-il dit dans Lehoreau (2) et dont voici le texte : *Voluitque idem Dominus Rex (Carolus) eamdem tapisseriam adaptari benè et decenter*

(1) *Angers pittoresque.*
(2) Tome 1, livre 1, page 52.

paramento ejusdem Ecclesiæ in festis solemnibus circà sanctuaria, ac inhibuit ejusdem tapisseriæ alienationem, concessionem sive prœstationem cuicumque personæ, corpori, aut nationi in ævum fieri de cådem aut aliquâ ipsius parte et ordinavit super hoc fieri statutum.....

L'ancien chapitre, qui, plus heureux que nous, avait pu conserver les belles tapisseries de Charles VII, ne devait pas attacher un moindre intérêt à celles que lui avait léguées le roi René par son testament, qu'il *escribvit de sa main en lettres d'or, enlumina et paignit*, (Bourdigné) *car de ce faire étoit il excellent maître.* Voici la clause de ce testament daté du 22 juillet 1474 et rapporté dans les divers traités servant de preuve aux mémoires de Commines (tome 3 page 283) : *Item donne et laisse à icelle église la belle tapisserie sur laquelle sont contenues toutes les figures et visions de l'Apocalypse.*

Et vous, Messieurs, qui savez apprécier la valeur de nos anciennes tapisseries, vous ne regretterez pas d'avoir employé jusqu'à ce jour à leur restauration la somme de 500 francs, et vous ne serez pas surpris d'apprendre que cette somme n'est à peu près que le tiers de celle qu'il faudra voter pour leur complète réparation. En autorisant ce surcroît de dépenses, qui pourra figurer sur les budgets de 1851 et de 1852, vous me permettrez, j'ose l'espérer, de faire encadrer ce qui nous reste de la tapisserie très remarquable donnée par Hugues Fresneau, ainsi qu'un fragment plus considérable de celle qui fut donnée par Jean Olivier et qui représente la révélation de la naissance de St-Jean-Baptiste et la Visitation de la très sainte Vierge. Cette belle tapisserie ne porte plus les armes dudit évêque lesquelles étaient d'azur à six besans d'or, au

chef d'argent chargé d'un lion naissant, de sable, armé et lampassé de gueule, mais elle présente le cachet de la renaissance et doit être une de ces tapisseries du Nouveau Testament qu'aux fêtes solennelles on tendait au-dessus de la porte de la sacristie en face du tombeau de René, avant la construction des stalles.

Ces objets, bien propres par leur moyenne dimension à être encadrés, seraient placés très convenablement dans la chapelle sainte-Anne, élevée en 1466 par Hugues Fresneau lui-même, et décorée naguère de belles peintures à fresque (1) exécutées, dit-on, par le roi René, *qui de ce faire étoit excellent maître*, dit Bourdigné, et qui, suivant l'*Angers pittoresque*, était élève de Van-Eyck, inventeur de la peinture à l'huile.

Messieurs, les fresques de René ne sont plus; la pierre qui recouvrait les cendres de Hugues Fresneau reposant depuis 1472 au pied de l'autel de sa chapelle a disparu; le tombeau de Jean Olivier est méconnaissable : que les tapisseries du pontife et du prêtre viennent donc remplacer les fresques royales! Tel est, je n'en doute point, votre désir, telle sera votre décision qui obtiendra les suffrages des amis des arts.

En ce moment, les archéologues demandent que les noms des princes qui ont été inhumés dans notre cathédrale soient gravés sur le marbre, afin que le lieu de leur sépulture ne soit plus en quelque sorte dans l'oubli. Lorsque ce projet qui a toutes vos sympathies sera exécuté, on voudra sans doute aussi perpétuer

(1) Les douze apôtres présentant chacun sur une banderolle un article du symbole.

Note communiquée par M. Mouttardeau.

sur le marbre le souvenir, non seulement des vénérables évêques qui reposent sous les dalles de ce temple que les uns ont élevé de leurs mains, que les autres ont enrichi de leurs dons, non seulement de tous ces pieux chanoines qui dans le silence de la tombe nous parlent par leurs bienfaits (1), mais encore de plusieurs personnages recommandables inhumés dans le saint lieu. En attendant le jour où il nous sera donné de réaliser cette pensée, nous pourrons exposer honorablement, dans la chapelle parallèle à Sainte-Anne, quelques tapisseries du roi René, dont les cloîtres recevront le complément aux jours de nos solennités, suivant l'intention formelle de Mgr Angebault; et alors le nom des princes, des évêques, des prêtres bienfaiteurs de notre église sera souvent présent à la pensée des pieux fidèles : *nomen eorum vivit in generationem et generationem* (2).

JOUBERT,
chanoine custode.

N.-B. Ce rapport a été lu pour la première fois le 20 décembre 1849, dans une réunion du bureau de fabrique de la cathédrale d'Angers, dans le but d'obtenir l'autorisation de continuer la restauration des tapisseries de l'Apocalypse. Favorablement accueilli, ce rapport, quelqu'incomplet qu'il fût, devait rester dans les archives de la Fabrique; mais d'après le désir de M. le Président de la Commission archéologique, on en donna lecture à la réunion du mois de juillet 1850.

---

(1) *Defunctus adhùc loquitur.* Saint Paul, Hébr. 11, 4.
(2) Ecclésiastique 44, 14.

SOUVENIRS

D'UNE

VISITE A L'ABBAYE DE SOLESMES

en Janvier 1851.

MESSIEURS,

Ce ne sont ici que des nouvelles d'anciennes connaissances dont je viens vous rappeler le souvenir. Une favorable excursion m'a conduit dans le département de la Sarthe, vers la petite ville de Sablé, et il devenait dès lors impossible de ne pas céder à l'attrait d'une visite à l'abbaye de Solesmes. Cet antique monastère, contemporain de la première croisade et honoré bientôt par la présence d'Urbain II, pontife français, qui fut l'ardent promoteur de cette croisade, est demeuré longtemps délaissé par le malheur des temps, mais depuis environ vingt ans il a repris sa physionomie et sa destination primitive, sous l'action réparatrice d'une régénération énergique et puissante (1).

(1) Par lettres apostoliques en date du 1er septembre 1837, Grégoire XVI a érigé le prieuré de Solesmes en abbaye régulière de Saint-Benoît, et établi une congrégation du même Ordre dont l'abbaye de Solesmes sera la maison-mère. Le Père-Abbé Dom Guéranger est le Supérieur général de la Congrégation.

Les impressions personnelles de cette visite et une page inédite que j'en ai recueillie, sont le tribut que je me plais à vous offrir en peu de mots.

Je dois exprimer d'abord combien on est pénétré de gratitude à l'accueil plein d'urbanité qui vous est fait par les nouveaux bénédictins de Solesmes. Tous ceux que j'ai eu le plaisir de voir et d'entendre, laissent un gracieux souvenir de leurs manières dignes et affables, ainsi que de leur agréable et instructif entretien. La trop courte conversation qu'il m'a été permis d'avoir avec le supérieur, Dom Guéranger, m'a fait vivement regretter de n'avoir pu la prolonger davantage. Mais ce que je savais de l'excessive fatigue accumulée sur le révérend père abbé par ses savants labeurs, m'a fait une loi de ma juste réserve. Toutefois, les rapides détails que Dom Guéranger m'a donnés sur une partie de son voyage à Rome, ont été recueillis avec bonheur. J'ai appris de lui que son dessein est de faire prochainement un nouveau voyage à la ville éternelle, et je ne mets pas en doute qu'il n'ait pour but l'intérêt de l'Ordre dont il est le digne supérieur.

Après avoir quitté le docte prieur, j'ai parcouru, sous l'officieuse conduite du père hôtelier, la bibliothèque, située au premier étage, dans un long corridor sur lequel ouvrent les portes des chambres des pères. Cette bibliothèque, qui m'a paru parfaitement classée, est riche en ouvrages curieux et rares, parmi lesquels j'ai remarqué le prodigieux travail des Bollandistes qui manque à plusieurs grandes bibliothèques, et notamment à celle d'Angers. J'ai vu aussi le grand recueil des œuvres générales des bénédictins et l'ou-

vrage particulier en dix volumes d'une savante bénédictine. Après ces œuvres et un grand nombre d'autres qui leur sont analogues par l'époque et par la science, on trouve une collection d'ouvrages modernes d'un choix parfait. Plusieurs importants manuscrits sont aussi réunis dans une armoire particulière. On rencontre enfin sur les murs d'un corridor contigu à celui de la bibliothèque, plusieurs grandes cartes géographiques fort détaillées, et d'une très exacte précision, ainsi que les plans parfaitement dressés de Rome ancienne et de Rome moderne, objets qui m'ont paru, surtout le premier, d'un haut prix et d'une incontestable utilité. — La communauté s'occupe de recherches sur les origines de l'église romaine et en général sur l'histoire ecclésiastique. Les nouveaux Bénédictins manquent d'un secours suffisant pour continuer, selon leur premier dessein, la *Gallia christiana*, travail qu'il serait très important de poursuivre. Les subventions généreuses que les gouvernements accordent souvent à des remuements de sable et de pierres, pourraient quelquefois s'appliquer avec plus de fruit à ces laborieuses investigations qui tendent à multiplier ou à achever des monuments intellectuels.

Avant de quitter l'intérieur du prieuré pour me rendre à l'église, je dois dire que la situation de ce monastère m'a paru délicieuse. La Sarthe dont, sur ce point, les rives sont tout à fait pittoresques et enchanteresses, roule ses bienfaisantes eaux au pied de cette demeure hospitalière, et sert à arroser un vaste jardin où les religieux viennent prendre chaque jour un court délassement à ces longs et sa-

vants labeurs, qui, de tout temps, ont été le glorieux apanage du nom bénédictin.

Une galerie couverte, située au rez-de-chaussée, et qui règne autour d'une assez grande cour carrée, au centre de laquelle est aussi un petit jardin ou tapis vert, favorise et protége la promenade de récréation des religieux dans les jours de pluie. C'est en quittant cette galerie que l'on entre dans une petite salle de réception où se tient habituellement le père hôtelier. Je fus conduit par lui à l'église, où j'avais hâte de me trouver, pour admirer les saints chefs-d'œuvre qui lui forment une si riche et si élégante guirlande. La fondation de cette église, bâtie sur l'emplacement de la première qui avait été construite en même temps que le prieuré, en 1010, ne remonte qu'au XIV^e^ siècle. Elle est d'une grande simplicité et d'une médiocre étendue. Son architecture présente la forme d'une croix latine. Les deux chapelles qui forment les bras de cette croix, renferment les précieux groupes désignés sous le nom de *Saints de Solesmes*. Il ne m'appartient point d'apprécier les détails artistiques de ces différents groupes; ce ministère a été déjà rempli avec beaucoup de succès par des hommes éclairés et compétents en l'art statuaire. Pour moi, je dois me borner à rendre tout simplement compte de mes impressions personnelles. Ainsi, m'étant avancé avec l'obligeant bénédictin qui voulait bien me servir de guide, vers la chapelle de droite, je fus averti par lui que la plus grande partie des objets d'art qui le décorent appartient à la période du XV^e^ siècle. Je vis d'abord l'ensevelissement du corps de Jésus-Christ. Cette scène imposante et grave vous pénètre d'un profond senti-

ment de respect et de tristesse; à la vue de cette auguste victime, une sorte de frisson saisit et parcourt vos sens. La Sainte Vierge, saint Jean, Joseph d'Arimathie, Nicodème et deux saintes femmes forment le principal groupe autour du linceul où se trouve étendu le divin rédempteur. Il s'exhale de ce glorieux tombeau un parfum de sainteté qui pénètre l'âme, et il en surgit le réveil d'un douloureux sentiment qui serre le cœur. Sur le devant et au premier plan, aux pieds de Jésus, se trouve une femme assise et plongée dans une extatique méditation; l'on vient de voir Jésus-Christ mort, la Sainte Vierge en défaillance sous le poids naturel de sa douleur; celle-ci vit, elle semble respirer sous l'inspiration d'une religieuse mélancolie et d'une fervente prière; cette femme, que la pensée de l'artiste a si bien douée de sentiment et de vie, est la belle Madeleine, belle ici surtout par le plus beau côté, le côté de l'âme, de cette âme dont on dirait lire l'expression sur cette suave figure qui vous captive si puissamment; j'ai cru un instant distinguer les secrets et cruels battements de ce cœur se faire jour à travers les plis onduleux de la robe. J'ai remercié l'art catholique d'avoir produit un si beau type, et je me suis incliné devant cette sublime scène qui est réellement, là, d'un effet saisissant.

La partie supérieure du monument présente la vue du calvaire avec toutes ses parties accessoires; mais la distance et un jour assez obscur dans ce moment, comme il le fut à cette heure à jamais néfaste, à l'instant réel du sacrifice, ne m'a pas permis d'en analyser suffisamment tous les détails.

Si nous passons maintenant devant l'autel qui est

situé à cette aile droite, nous trouvons au-dessus et derrière le tabernacle de cet autel, au premier plan d'une sorte d'enfoncement ou de grotte, la Sainte Vierge qui tient le corps inanimé de Jésus-Christ; l'expression douloureuse de la Vierge est inénarrable. Cet autel est en fort grande vénération dans la contrée, et est indiqué sous le vocable de *Notre Dame de la Pitié;* on voit sur les côtés deux statues fort estimées des connaisseurs, dont l'une, celle de saint Pierre, la tiare en tête et tenant les clés divines, est certainement remarquable par le fini et la perfection des détails du costume; l'autre, celle de saint Paul, est digne aussi d'être appréciée aux mêmes titres.

Contrairement à mon désir, le temps me presse et je suis obligé d'abréger mon intéressant examen; nous passons, en nous inclinant, devant le maître-autel où l'on est surpris d'abord de ne pas voir de tabernacle, mais en levant les yeux, on aperçoit une énorme crosse dorée qui surmonte perpendiculairement le centre de l'autel, au sommet de cette crosse, se trouve suspendue sous un petit dais en forme de cloche dorée aussi, une colombe en argent; cette colombe est creuse et renferme les hosties consacrées; elle descend sur l'autel par le moyen d'un cordon contenu dans l'intérieur de la crosse. Cette voie ingénieuse de faire descendre et remonter ainsi l'Esprit saint et les saintes espèces, m'a paru très bien imaginée et en parfaite harmonie avec l'idée religieuse et sacramentelle. Au-dessous de ce maître-autel et en descendant quelques marches d'un escalier en spirale, on arrive à un petit sanctuaire où sont renfermées les reliques de saint Léonce, rapportées de Rome par Dom Guéranger.

Jetant un rapide coup d'œil sur l'arrière chœur réservé aux religieux bénédictins, dont la boiserie m'a paru d'un travail et d'un goût remarquables, nous passons aussitôt aux richesses artistiques qui décorent la chapelle de l'aile gauche. Ici tout appartient à l'art du XVI^e^ siècle, c'est l'aurore de la renaissance. Cette partie des œuvres merveilleuses de l'église de Solesmes a été attribuée d'abord à Germain Pilon, artiste du XVI^e^ siècle et originaire du village de Houé, peu distant de Solesmes; mais cette opinion ne s'est pas confirmée, et, d'après des renseignements plus vraisemblables, on a reporté le mérite de cette composition à trois Italiens qui l'auraient accomplie sous la direction de Dom Bougler, alors supérieur de l'abbaye. C'était en effet alors l'époque où les rois François 1^er^, Henri II et leurs successeurs, ainsi que les grands de France appelaient auprès d'eux les beaux-arts d'Italie. Il est donc tout naturel de penser que quelques-uns de ces artistes consacrèrent leur beau talent à décorer l'église de Solesmes.

Cependant l'opinion de M. Maindron qui est d'une grande autorité, est formellement prononcée contre cette hypothèse. M. Maindron croit que les groupes de Solesmes sont l'œuvre de sculpteurs français et particulièrement les sujets de la chapelle de droite qu'il attribue au ciseau de Michel Columb, auteur de la statue de François II, duc de Bretagne, que l'on admire à la cathédrale de Nantes. Bien que nous ne puissions point juger en connaisseurs ce point délicat, notre juste confiance en M. Maindron, d'accord avec notre amour-propre national, nous incline naturellement vers l'opinion formulée par l'artiste distingué

que nous venons de citer et que nous croyons parfaitement apte à décider du fait.

Ce qui se présente à nos regards de ce côté appartient à un trait de la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est l'enfant Jésus sous un portique du temple de Jérusalem, qui, après avoir étonné par sa sagesse les docteurs d'Israel, se lève pour sourire à Marie et à Joseph qui, inquiets de sa disparition, arrivent pour le chercher. Ce groupe est fort curieux et nous attache par sa charmante et suave naïveté. Après en avoir admiré les différents détails, nous dirigeons notre attention vers le sujet qui est situé immédiatement au-dessus de l'autel de cette aile gauche, nous assistons là à une autre scène mémorable, celle de la pamoison ou du trépassement de la Vierge. Marie est à genoux et paraît recueillir toutes ses forces pour recevoir la communion de la main du Sauveur qui vient la visiter, et lui présente le pain eucharistique. Saint Pierre et saint Jean, ce dernier à genoux, soutiennent la Vierge en lui prodiguant tous leurs soins. Six autres apôtres assistent à cette scène avec tous les signes de la plus profonde vénération. Sur le devant se trouve un respectable vieillard tenant dans ses mains un livre ouvert sur les pages duquel on a tout récemment déchiffré les lignes suivantes dans l'ordre que j'indique :

virginis	*accipe*
obdormiti	*hoc, chara*
oni Jesus	*mea, quod mox*
occurrit	*complebo tibi*
dansq'illi	*uno cum*
sancta dixit.	*patre meo*

Le religieux, aussi instruit qu'obligeant, dont j'avais la bonne fortune d'être accompagné, et que j'ai su depuis être le père dom Renom, a inscrit lui-même sur mes tablettes, les termes de cette récente découverte, jusqu'à ce jour inédite, et obtenue depuis peu à l'aide d'un habile grattage et de beaucoup de soins. Il me fit aussi remarquer que le bras de Jésus-Christ qui présente la sainte hostie avait été cassé, et la statue était demeurée longtemps ainsi mutilée, mais elle a été nouvellement rétablie dans son premier état. Cette restauration m'a paru dignement opérée et elle ne laissera plus rien à regretter à l'œil lorsque la blancheur de la partie du bras remis aura été brunie par le temps. A droite et à gauche de l'autel, sont placés deux vénérables personnages des premiers temps de la chrétienté; ce sont saint Denis l'aréopagite, sénateur d'Athènes, converti par saint Paul, et saint Timothée, disciple chéri de l'apôtre des nations.

Actuellement, bien que nous ne puissions exprimer, en quelque sorte, que les linéaments de nos impressions, il nous reste à examiner trois autres sujets très précieux et relatifs à la suite historique des grandes destinées de la Vierge. Ces sujets se présentent séparément à l'entour, au-dessus et au-dessous de celui que nous venons de retracer. Recueillons-nous d'abord à l'ensevelissement de la Vierge. Emu ici par un sentiment que je n'ai ni prétention ni qualité à dire artistique, mais que je puis définir en moi l'ineffable puissance de l'élan du cœur, je suis demeuré en longue admiration et en extase devant cette Vierge au tombeau si saintement endormie, si délicatement posée et drapée avec une si chaste élégance: je ne

pouvais m'arracher à la contemplation de cette figure céleste qui semble se raviver aux traits de la mort. Saint Pierre et saint Jean se retrouvent à cette scène de deuil; on y remarque aussi saint Jacques, frère de Notre Seigneur, qui paraît s'incliner avec résignation devant les hautes volontés du Tout-Puissant. Mais en vérité, en voyant l'image de cette sublime créature, la plus belle, la plus pure, la plus parfaite de toutes, représentée à ce moment solennel, on y lit sous l'influence du génie chrétien qui a inspiré l'artiste dans l'admirable pureté de la forme, que c'est pour elle le commencement d'une gloire infinie et éternelle; le *Magnificat* revient à la pensée et aux lèvres et l'on se persuade aisément que, pour ce corps virginal et sacré, pour celle qui était élue la reine des cieux dans les suprêmes desseins de l'Eternel, ce sont des chants de joie et de bonheur qui ont dû accompagner son angélique itinéraire de la terre au ciel.

On n'a en effet qu'à lever les yeux pour trouver au-dessus le sujet de l'Assomption de la Sainte Vierge qui s'élève des fumées de la terre aux limbes éthérées du bienheureux séjour. L'aspect général de cette scène est saisissant, il vous entraîne, il vous ravit, il vous enlève en vous unissant presque au céleste cortége. Les délicieux détails qui se joignent à l'ensemble de ce groupe, sont d'une grâce et d'une légèreté de touche au-dessus de l'expression.

Nous arrivons à la fin de cette histoire sans pareille et d'un caractère si merveilleux et si solennel en abordant le sujet voisin qui retrace la glorification de la Vierge. Cette scène fort étendue et très compliquée

se refuse presque à l'analyse; elle présente une série d'allégories et de mystères dont le fond est puisé dans le livre de l'apocalypse. Marie est représentée rayonnante de sa béatitude sans égale, et tandis que deux petits anges posent sur sa tête la couronne immortelle, elle remercie du regard et du geste les Vertus qui l'entourent et sur lesquelles elle s'est appuyée pour monter au degré de gloire incomparable. Ce sont la Prudence, la Justice, la Tempérance, l'Humilité, la Foi, l'Espérance et la Charité. Ces vertus réunies en Marie, demeurent victorieuses du grand dragon qui est représenté avec ses sept têtes, et sur la croupe duquel est assise la prostituée de Babylone, avec tous ses vices immondes, qui paraissent ici foudroyés et calcinés. Parmi les erreurs personnifiées qui sont ainsi terrassées, et vaincues, se trouve, d'après l'opinion de mon obligeant cicerone, si je l'ai bien compris, une allusion décochée en coup de flèche à l'adresse de la prétendue réforme qui venait alors de poindre. C'était pour la statuaire prendre là, selon nous, une initiative clairvoyante et sage. Si, comme il est possible c'est dans l'une des inscriptions explicatives qui accompagnent diverses parties de ce groupe, que se trouve l'allusion indiquée, le coup de fronde n'en serait ni moins habile, ni moins diligent.

Au point de vue où je me suis placé, j'ai le regret de passer sous silence les bas-reliefs, les frises, les colonnes, les arceaux, les entablements et en général les ornements d'architecture et les grâcieux détails de fantaisie qui forment l'encadrement de ces groupes précieux. J'ai essayé de donner une idée générale des parties principales des chefs-d'œuvres

réunis dans l'église de Solesmes, mais il est facile de voir que je me suis étendu plutôt sur ce que je me permettrai ici de nommer l'esthétique morale, que sur la critique matérielle et descriptive de l'art. J'ai rendu hommage au talent créateur qui a animé et fait palpiter, en quelque sorte, ces pierres qui semblent parler à la fois à l'œil, à l'esprit et au cœur; j'ai dû reconnaître, dans l'inspiration chrétienne qui a produit un pareil effet, le véritable catactère du beau, dégagé de ce sensualisme païen qu'imita trop la Renaissanc. Ainsi, lorsque des types célestes tels que l'homme-Dieu, la Vierge-mère, les anges, les saints et saintes, semblent, au souffle du génie, respirer avec tout l'idéal de leurs attributs sacrés, et joignent à la fidélité d'expression de leur auguste caractère, toute la beauté de la forme, je salue l'art appliqué avec un aussi rare bonheur d'exécution aux sujets les plus sublimes, et élevé par cela même à sa plus haute puissance. Voilà tout le secret de mes impressions sur ma visite à l'abbaye de Solesmes. Je m'estimerai heureux, Messieurs, si j'ai pu vous les faire partager.

M. Textoris.

Lu à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Séance du 14 février 1851.

DES RACES BOVINES INDIGÈNES

ET DE LA RACE DURHAM,

Considérées dans leurs rapports avec le mode d'exploitation agricole, adopté dans les pays d'élève de l'Ouest de l'Anjou, et au double point de vue de l'abondance de la viande et du moindre prix auquel elle peut être obtenue par l'éleveur.

Depuis quelques années la solution du problème de la vie à bon marché a été présentée comme devant être le fondement le plus certain du bien-être auquel le peuple doit prétendre. On a beaucoup dit, beaucoup écrit sur ce thème, et ainsi qu'il arrive souvent lorsque se produit une formule qui semble porter en elle les germes d'un meilleur avenir pour l'humanité, celle-ci a été accueillie avec un enthousiasme philanthropique qui n'a pas laissé le temps de rechercher préalablement dans quel concours de conditions complexes on peut admettre l'existence de la vie à bon marché pour la généralité des citoyens, généralité qui seule peut être considérée dans un sens vrai et national comme constituant le peuple. On a donc, sans plus d'examen, pris le bien-être fondé sur la vie à bon marché dans son sens le plus littéral, le plus matériel, et, pour beaucoup, qui n'écoutaient que les inspirations du cœur en face de misères profondes qui appelaient de prompts et énergiques remèdes, la vie

à bon marché ne parut consister que dans l'abaissement du prix des denrées alimentaires et des autres choses nécessaires à la satisfaction des besoins physiques. Nul ne parut supposer que si bas que soit le prix d'un objet de première nécessité, encore est-il relativement trop élevé pour celui qui ne retire pas un revenu suffisant de son travail ou des capitaux que lui a laissés le travail de ses pères, et que par contre si le travail actuel ou les revenus d'un travail antérieur fournissent amplement aux achats il y aura plus d'aisance et de bien-être chez le consommateur comme chez le producteur, qu'en un mot la vie à bon marché n'a rien d'absolu, mais résulte uniquement d'une relation mutuelle et justement équilibrée entre les moyens d'achat et ceux de production. Cette vérité fut d'ailleurs depuis longtemps comprise ainsi par les économistes du dernier siècle, qui faisaient dépendre l'aisance générale de la plus haute valeur des produits naturels du sol. Déjà nous avons traité une des faces de cette question dans le mémoire sur les *céréales et les souffrances de l'agriculture* qui les produit que nous avons eu l'honneur de soumettre à la Société dans sa séance du mois d'août 1850. Nous ne voulons pas autrement en parler aujourd'hui que pour constater que ce fut particulièrement sous l'empire de cette idée trompeuse d'obtenir la vie à bon marché par l'abaissement du prix absolu des denrées alimentaires, que l'on préconisa avec un entraînement qui s'explique par la direction qu'avait prise alors l'opinion, l'introduction de la race *Durham*, et que tous les efforts des associations agricoles se réunirent à ceux que fit l'Etat pour déterminer la substitution de cette race à nos

vieilles races françaises, même aux mieux appropriées aux besoins de l'agriculture productrice des céréales et aux facultés fourragères des contrées où elles s'étaient le plus améliorées, et avaient obtenu un ensemble de qualités incontestables comme bêtes de travail et bêtes de boucherie.

Voici à cet égard quel fut le raisonnement. La race Durham, sous un même volume, a plus de viande de choix et possède une aptitude à prendre la graisse qui permet de la livrer à la boucherie dès l'âge de 4 ans, tandis que l'engrais des races indigènes ne se termine guère avant 5 ou 7 ans. On pourra donc, en la leur substituant, nourrir un tiers environ d'animaux de plus pour la boucherie. Le fermier s'enrichira par une production plus abondante tandis que l'accroissement de la masse des subsistances réagira sur les prix et mettra la consommation de la viande à la portée d'un plus grand nombre de personnes : producteurs et consommateurs y gagneront.

C'était beau, c'était séduisant, mais malheureusement ceux qui se laissaient prendre à ce que ce raisonnement avait de spécieux, avaient totalement négligé d'en discuter les éléments. Suppléons-y, s'il est possible en recherchant quel doit être pour le producteur le moindre prix de revient du bœuf d'élève propre à l'engrais soit dans la race mancelle, la 1re et la plus répandue dans l'ouest de l'Anjou, soit dans la race Durham. Si nous parvenons à reconnaître quelle viande l'éleveur peut livrer à la fois à meilleur compte et en plus grande quantité, nous approcherons sans doute beaucoup de la solution.

Nous ne chercherons pas à établir nos calculs à

l'aide de chiffres ; il suffira sans doute de préciser les résultats généraux mais nécessaires de l'élevage des deux races, et, de les rendre assez facilement comparatifs, pour que chacun puisse en induire la préférence que l'on doit accorder à l'une ou à l'autre.

Nous nous bornerons, pour nous faire mieux comprendre à supposer une ferme marchant avec le meilleur mode actuel d'exploitation, c'est-à-dire, qu'une partie des terres y soit soumise a un assolement alterne que j'appelerai éclectique parce qu'il varie selon les besoins du moment et s'exerce tantôt sur une portion des terres, tantôt sur une autre, mais dans lequel la production en fourrages ne puisse plus varier, et nous admettrons que cette ferme nourrisse 1 cheval et 21 bêtes à cornes.

Avant d'aller plus loin faisons observer que nos calculs sont basés surtout sur ce qui se passe dans l'ouest du département de Maine et Loire, comprenant l'arrondissement de Segré, plus de la moitié de celui d'Angers, et une moindre portion de celui de Baugé, pays où l'on se livre spécialement et exclusivement à l'élevage des bêtes à cornes et qui par ses célèbres foires du Lion-d'Angers, de Segré et de Champigné peuple les herbages de la Normandie en même temps qu'il fournit aux étables de la Vendée : nous ne voulons parler que de ce que nous connaissons personnellement, mais nous ne doutons pas que ce que nous allons dire ne soit vrai, sauf de légères modifications pour d'autres contrées.

Nous supposerons ce bétail réparti comme suit :

Vaches portières et laitières.	5
— de deux ans.	1
— de un an.	1

Bœufs de 5 ans.	2
— de 4 ans.	2
— de 3 ans.	2
— de 2 ans.	4
— de 1 an.	4
Total.	21

Avec ce fond de bétail on vend chaque année :

Une vache de 7 ans.	1
Deux bœufs prenant 6 ans.	2
Deux — prenant 3 ans.	2
Total.	5

On est contraint d'acheter, selon l'année, de 1 à 2 veaux ; mais ces achats se font à de petits fermiers qui ne les éléveraient pas, et ils ont ainsi pour résultat de les transformer en grosses bêtes avant de les rendre à la consommation. La ferme produira donc en réalité chaque année pour l'engraisseur trois fortes bêtes, et, pour le fermier qui n'a pas élevé, deux jeunes bêtes que celui-ci vendra plus tard à l'engraisseur.

Dans notre ferme ainsi conduite, le fermier liera 6 bœufs et 8 au besoin, et avec son cheval unique fera tous ses charrois et tous ses ensemencés.

Cherchons maintenant ce qu'elle pourra comporter de bêtes à cornes avec la race Durham et créer ainsi de viande pour la consommation générale.

Une première observation est à faire. La race Durham, personne ne le conteste, a perdu les qualités essentielles des bêtes de travail ; sa charpente osseuse est amincie outre mesure et avec elle, par une disposition congéniale, les tendons qui y ont leurs attaches,

et cela surtout dans les vertèbres du col et dans la boîte du crâne, c'est-à-dire, dans les parties où la nature a placé le siège de la force chez les ruminants.

A cette observation doit s'en joindre une autre, c'est que la faculté propre à cette race de prendre la graisse de bonne heure, tient à une sorte de relâchement, d'amollissement des fibres musculaires, prédisposition qui fait son mérite et qu'elle ne tarderait pas à perdre par le travail plus fatigant et plus rude pour elle que pour une race autrement construite : selon l'expresion pittoresque de nos laboureurs, ce seraient des bêtes bientôt *brûlées par le travail*.

Tous ceux donc qui ont élevé des Durham reconnaissent que, pour que cette race conserve les qualités qui lui méritent la préférence que lui accordent nos anglomanes, il faut la soustraire à tout travail. Delà donc la nécessité de recourir à l'emploi des chevaux pour les travaux de l'exploitation. C'est aussi ce que l'on préconise autour de nous, ce que l'on a même tenté en divers lieux : y a-t-il avantage? nous allons en juger.

En poursuivant la marche que nous avons adoptée, voyons en effet quels seront les produits en bétail, et les dépenses de la ferme où l'on introduira des chevaux de travail au lieu de bœufs de travail.

Nous avions déjà un cheval, nous supposons qu'il suffira de quatre autres chevaux de quatre ans au moins pour remplacer nos 6 ou 8 bœufs. Pour peu que l'on connaisse la rusticité et la sobriété de nos races indigènes, la facilité avec laquelle elles s'accommodent de tous les fourrages, il est incontestable qu'où 6 bœufs trouvent à vivre, 4 chevaux de travail ne peuvent

être tenus en bon état sans une forte ration de grain. Admettons-le cependant : toujours est-il que l'addition de ces quatre chevaux réduira le nombre des bêtes à cornes de 6 têtes et que la ferme n'en pourra plus nourrir que 15 au lieu de 21.

Le troupeau des Durham sera alors composé à peu près comme suit :

Vaches laitières et portières.	4
— de deux ans.	1
— de 1 an.	1
Bœufs de 3 ans.	3
— de 2 ans.	3
— de 1 an.	3
Total.	15

Il en résultera qu'au lieu de vendre chaque année 3 fortes bêtes de 6 à 7 ans et 2 bêtes de 2 ans, on ne vendra plus que 3 bêtes de 3 ans et une vache de 2 à 6 ans selon l'occurrence. Ainsi il y aura une perte bien réelle d'un cinquième dans le bétail vendu, et d'un cinquième aussi dans la production laitière.

Le fermier dans ce nouveau système d'exploitation produira-t-il du moins ces quatre bêtes à un moindre prix que les cinq qu'il élevait antérieurement. C'est aussi ce qu'il y a lieu d'examiner, tant dans son intérêt particulier qu'au point de vue de l'intérêt du consommateur, et malheureusement il est facile de voir qu'il en doit être tout autrement. On remarquera en effet que lorsque le fermier vendait 5 bêtes, son attelage de bœufs suffisait complétement avec un seul cheval aux besoins de son exploitation. Il n'avait pas à faire au-delà de leur travail pour une obole de

dépense. Le prix de ses récoltes et celui de ses bœufs lui formaient une recette claire et nette de toutes charges. En sera-t-il ainsi avec ses chevaux? Ne lui faudra-t-il pas les acheter, les entretenir, les remplacer? supporter la dépréciation qu'ils subissent progressivement par le travail et l'âge, les pertes d'accidents plus fréquents et plus radicaux, des frais de ferrures, de harnais qu'il n'avait pas, et ne lui faudra-t-il pas enfin avoir pour son équipage des garçons plus âgés et plus coûteux? Il en résultera pour lui qu'avoir substitué le travail des chevaux à celui des bœufs, ce sera absolument ajouter à ses dépenses anciennes toutes celles de cet attelage et la même chose que s'il était contraint de les tirer de sa bourse.

Nous ferons observer que l'on ne pourrait objecter contre ces résultats que le fermier pourrait au lieu de les acheter élever ses chevaux, car évidemment il lui faudrait alors circonscrire proportionnellement le nombre de son bétail à cornes, ce qui lui causerait une perte correspondante.

Ainsi donc le fermier qui, avec la race mancelle, vendait 5 têtes de bétail et faisait son travail sans frais, avec la race Durham n'en vendra que 4 et subira tous les frais de labours comme excédant de dépenses; d'où cette conséquence, que les 4 animaux qu'il vendra lui coûteront en plus des cinq tout le montant de la dépense de son attelage de chevaux. Il produira moins de viande et ne pourra la livrer à l'engraisseur qu'à un prix supérieur à celui auquel il la vendait.

Que conclure de tout ceci? si ce n'est que dans nos contrées il y a avantage à conserver avec leur caractère originaire de bêtes de travail, lequel n'exclut pas

en elles des qualités de 1er ordre pour la boucherie, nos belles et fortes races indigènes qui l'emportent généralement sur le Durham, par la stature et la rusticité; qu'il y a avantage, pour le producteur, comme pour le consommateur, auquel l'élevage de nos races doit fournir une plus grande masse d'aliments et à un prix sensiblement inférieur à celui de la race étrangère.

Quant à l'économie que peut avoir le fermier à employer le travail des bœufs préférablement à celui des chevaux, *même lorsqu'il n'élève pas*, c'est-à-dire lorsqu'il achète des bœufs à 2 ans pour les revendre à 5, 6 ou 7 ans, elle à été constatée par Mathieu de Dombasle. Si donc, pour celui qui élève, on a voulu sur quelques points de notre département substituer le cheval de travail aux bœufs, c'est, il faut le croire, parce que l'on a cherché à imiter ce qui se pratique en d'autres pays où l'on voyait l'agriculture florissante, sans s'être bien rendu compte de ce que dans ces contrées l'emploi du cheval avait sa raison d'être dans un tout autre mode d'exploitation que le nôtre, ou qu'on y était conduit par les exigences naturelles du sol ou du climat.

Ainsi, par exemple, on comprend parfaitement que dans un pays d'élèves pour le cheval, on les emploie avec avantage aux travaux de l'exploitation, puisque alors tous les bénéfices de l'élevage se concentrent sur eux, et que leur travail se présente précisément alors dans les mêmes conditions de gratuité que celles que nous accordons à celui des bœufs de travail que nous élèverons sur nos fermes pour la revente : ils sont comme ceux-ci à la fois bêtes de rente et machines de travail.

C'est le même système économique qui décide leur emploi que celui qui nous détermine en faveur de l'élevage de nos races bovines indigènes.

Nous ajouterons même que dans ces exploitations dirigées dans le but spécial de l'élevage des chevaux, nous pensons que l'on pourrait introduire la race Durham sans perte, voire même avec avantage, mais nous croyons aussi qu'au lieu de s'y livrer à l'élève de cette race, on aurait des bénéfices plus certains à réaliser, et surtout plus immédiatement réalisables, en se bornant à l'engraissement de bœufs achetés au dehors. Aussi est-ce ce qui a été adopté dans les parties de la Normandie où l'on élève le plus de chevaux, et ce qui pourrait se faire avec tout autant de succès dans d'autres situations agricoles, en pays bien moins fertiles où l'on substituerait alors aux pâtures grasses l'engrais de Poûture.

Disons du reste en passant, qu'ainsi que l'a justifié l'immense prospérité de l'agriculture vendéenne depuis qu'elle a abandonné l'élevage pour se livrer exclusivement à l'engraissement, ce sont deux choses parfaitement distinctes, qui exigent une aptitude toute spéciale et toute différente de la part du chef de l'exploitation et qui ne peuvent guères se mener de front. Chacune d'elles, pour porter tous ses fruits, exige d'ailleurs un mode d'assolement entièrement différent, qui pour l'élevage conserve en pâture une partie des terres qui donneraient les récoltes racines indispensables pour l'engraissement. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons peut-être plus tard pour discuter les avantages qu'offre chacun de ces modes d'exploitation.

Quant aux qualités comme animaux d'engrais de

la race Durham, elles sont sans doute incontestables, mais encore ceci demande-t-il quelques explications et emporte-t-il quelques restrictions dans les éloges qu'on lui a prodigués.

Le mérite principal qui la distingue est sans doute la disposition précoce à prendre de l'embonpoint. Il est grand sans doute, quoiqu'il lui soit moins exclusif qu'on le pense généralement, mais il est compensé peut-être par des défauts ou des inconvénients qui lui sont inhérents. Cette tendance anormale à l'obésité, est en quelque sorte une prédisposition maladive qu'on est parvenu par des croisements intelligents et par l'absence prolongée de travail, à rendre héréditaire. Un relâchement extrême de la fibre musculaire, un développement inusité du tissu cellulaire, une élaboration moins parfaite des fluides en sont les causes. Dans l'absence de travail et de mouvement prolongé, ceux-ci ne sont plus employés à réparer et renforcer la fibre : ils forment des dépôts graisseux sans que les parties musculaires en aient été suffisamment nourries. La chair du Durham a moins de densité et est sensiblement moins nourrissante et savoureuse. Aussi à poids égal il est reconnu par la boucherie que la différence du rendement en suif entre un bœuf Manceau et un Durham de même poids debout et également gras, est telle qu'où le Manceau produit 150 kilog. le Durham n'en donne que 50 ! Aussi la boucherie préfère-t-elle partout le Manceau au Durham. Si dans une bande de 30 bœufs que l'engraisseur normand expédie pour Paris, la boucherie accepte un Durham, c'est uniquement parce que même en fait d'alimentation, il faut accorder quelque chose à la mode, et que

si la viande en est moins savoureuse, elle est du moins plus généralement tendre puisque les animaux sont plus jeunes. Les herbagers normands sont unanimes dans la préférence qu'ils donnent à la race mancelle, qui du reste leur est également précieuse par son aptitude à vivre dans leurs pâturages exposée à toutes les intempéries.

Au reste, si la race mancelle est essentiellement propre au travail ; si elle l'emporte sur sa rivale par la production du suif et les qualités nourrissantes de sa chair; si elle lui est supérieure en volume et en poids à l'état maigre dans beaucoup de localités, telles qu'au Lion-d'Angers, elle lui est moins inférieure qu'on le croit pour la disposition à prendre la graisse dans un âge peu avancé. Dans les petites métairies où, avec 18 ou 20 hectares de terre et prés, on vend chaque année une paire de bœufs manceaux, ils partent souvent, pour l'engrais, de trois ans et demi à quatre ans. Ce n'est guère que dans les grandes fermes que l'on vend les bêtes d'engrais à six et sept ans.

Voici, au surplus, un exemple tout récent de ce que l'on peut demander à la race mancelle sous le rapport de la précocité et de l'intensité de l'engraissement, si je puis m'exprimer ainsi.

M. Guilleux, propriétaire éleveur, à Grez-Neuville, près le Lion-d'Angers, a vendu, le 25 février dernier, à Poissy, pour la somme de 1352 fr., malgré la dépréciation des bestiaux, un bœuf né chez lui, le 18 avril 1846, n'ayant par conséquent que quatre ans et dix mois et qui pesait debout 1460 kil. (environ 2950 liv. poids de marc). Sa taille était de 1 mètre 88 cent. (5 pieds 8 pouces) mesuré sur la hanche. Ce colosse, poil blond-

caille, était de race mancelle lionnaise pure de tout mélange, il n'avait jamais travaillé, par le motif qu'à l'âge d'un an, il avait eu la cocote qui l'avait mis dans un déplorable état. Cette circonstance détermina le propriétaire à le préparer pour la boucherie et à lui donner, dès lors, une nourriture abondante. Celle qu'il a reçue plus tard, au cours de l'engraissement, a été très variée. Le foin sec, les choux, les pommes de terre, navets, betteraves entremêlés ou saupoudrés de rations de recoupes, farine d'orge, tourteaux de graines oléagineuses lui ont été tour à tour donnés selon que telle espèce d'aliments lui appétait davantage. Mais, et je recommande ceci à l'attention des personnes qui s'occupent d'agriculture et à celles qui croiraient pouvoir juger de la valeur réelle des races par les bêtes exposées dans les concours d'animaux gras, concours dans lesquels malheureusement on ne tient compte que des résultats obtenus sans s'occuper de savoir si ce n'est pas une chose de pur luxe, pour procurer à ce bel animal un développement et un embonpoint si considérables, on n'a jamais eu recours à d'autres moyens d'alimentation. Ainsi, par exemple, il n'a jamais bu que de l'eau pure ou légèrement blanchie, tandis que nous pourrions citer deux Durham préparés pour un des derniers concours régionaux et primés, qui avaient chacun reçu, pendant plusieurs mois, une ration quotidienne de 16 à 18 litres de lait pur.

Si nous résumons cet exposé, nous serons amenés à conclure que ce que les cultivateurs de l'Anjou ont de mieux à faire, c'est de conserver, sans mélanger leurs excellentes races de travail également propres à

la boucherie, en leur faisant subir, par des étalons de choix pris dans ces races mêmes, les améliorations de taille dont elles sont suceptibles. Les bénéfices qu'ils peuvent retirer de l'amélioration des races anciennes en leur conservant leur caractère de bêtes de travail, sont déjà assez considérables pour les engager à entrer dans cette voie, car la différence entre les gros et petits animaux de la même race, ne va pas à moins du double de valeur. En donnant plus de stature à la race actuelle, ils pourront, par une augmentation de la force motrice de ces animaux, faire produire à leurs fermes de plus copieuses récoltes racines et autres destinées au bétail, ils feront le double d'engrais pour leur terre, et récolteront davantage : L'amélioration de la race bovine et celle de la terre, sont réciproques et solidaires.

T. C. BERAUD,

Secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Angers, le 9 mai 1851.

RAPPORT

SUR L'URANORAMA DE M. LAURENDEAU,

lu à la séance d'août 1847.

L'astronomie est une des sciences les plus anciennes du monde et qui a dû être suggérée à l'homme, du jour où il leva les yeux vers la voûte qui l'entourait, et qu'il y découvrit une marche précise et constante des globes célestes que, dans son orgueil, il regarda longtemps comme créés pour lui seul. L'on sait jusqu'où allèrent les connaissances des Chaldéens dans cette étude du ciel, et le zodiaque trouvé dans les ruines de Denderah, nous apprend que bien des siècles avant les Galilée et les Newton, les Egyptiens, auxquels nous devons les noms des douze constellations qui s'y trouvent, avaient signalé le passage du soleil dans chacune d'elles, par des dénominations caractéristiques des phénomènes terrestres qui, pour eux, coïncidaient avec ces mêmes époques. Chez bien des peuples, le paganisme fit de l'astre brillant qui nous éclaire, l'objet de leurs adorations, et bientôt se groupèrent dans le ciel comme sur la terre, des divinités fabuleuses qui devaient embellir les pages de la mythologie, et offrir, par les images les plus gracieuses, un vaste champ à la poésie. Ainsi, la planète de

Mars reçut le nom du dieu de la guerre à cause de sa couleur de sang, Mercure celui du messager de l'Olympe, par la vitesse de sa marche; Apollon conduisait le char du soleil; une goutte de lait de Junon avait formé la voie Lactée, et Diane au ciel, sous le disque de la lune, descendait chaque nuit sur la terre, pour visiter son cher Endymion, suspendant par fois soudainement sa course, quand survenait ce qui, pour nous, n'est plus qu'une simple éclipse.

Mais l'esprit de l'homme devait s'éclairer, ses calculs devaient sonder l'infini, ses instruments explorer les cieux, et il était appelé à pénétrer ce grand mystère du mouvement des mondes, qui nous révèle l'être suprême dans toute sa puissance et sa grandeur. Si à chaque pas nous découvrons, sur la terre, des objets d'admiration dans l'œuvre du créateur, le ciel nous paraîtra encore bien plus fécond en merveilles, et nous y trouverons de quoi nous élever au-dessus de nos basses régions, en nous transportant dans l'immensité et y voyant, comme Fontenelle, d'autres mondes et d'autres êtres à l'infini autour de chaque étoile, qui, chacune, formerait le centre d'un système planétaire. Quel est celui, en effet, qui, dans une belle nuit d'été, mollement étendu sur le gazon, n'a goûté le bonheur d'oublier un instant les travers de l'humanité, pour admirer la marche majestueuse et calme de ces astres dont les distances confondent notre imagination, qui, par leurs rapports immuables entr'eux, semblent vouloir nous donner une idée de l'Eternel, et autour desquels nous aimons à placer les personnes chères que la mort nous a ravies? L'étude de l'astronomie élève et ennoblit l'âme en la déga-

geant, pour ainsi dire, de son enveloppe matérielle, pour lui faire franchir les espaces et l'approcher de la divinité. En voyant ce silence harmonieux du ciel constamment le même, et cependant toujours aussi imposant, peut-on concevoir en effet ces passions des hommes, qui les agitent de mille manières, ces guerres qu'ils se déclarent de nations à nations, d'individus à individus, et ces moyens de destruction, tant au physique qu'au moral, qu'ils inventent les uns contre les autres, quand de là-haut, leur est versée une lumière si belle le jour, et si douce la nuit, qui ne devrait, ce semble, éclairer que la vertu? Cette science n'est donc point assez répandue pour montrer à la créature ce qu'elle est près du créateur, le rôle insignifiant qu'elle joue sur le point exigu où elle se trouve perdue dans l'espace, et pour l'amener ainsi vers des idées plus sublimes et plus dignes de sa destination, suivant celle que lui donne ce beau vers d'Ovide : « *Cœlum tueri jussit et erectos ad sidera tollere vultus.* » Si l'astronome est philosophe, il doit dès lors, nécessairement aussi, être homme de bien.

Honneur donc à M. Laurendeau qui, de simple ouvrier mécanicien, sorti d'une petite ville de notre département, s'est élevé de lui-même vers une toute autre sphère et a voulu vulgariser de hautes vérités trop ignorées du commun des hommes, et que chacun, cependant, devrait posséder comme les connaissances de tout ce qui se rattache à la création, à notre existence et à notre fin.

Son Uranorama repose sur un ingénieux mécanisme, qui joint, à une heureuse conception, la précision la plus exacte dans les mouvements à impri-

mer, suivant les lois admises de notre système planétaire, et dont Copernic doit avoir seul le premier mérite.

C'est d'abord un globe d'une assez grande dimension, qui, porté sur un char et glissant dans une gorge à engrenage, représente le mouvement annuel de la terre en décrivant un orbe elliptique, dont l'un des foyers est occupé par un faisceau ou une masse assez intense de lumière, masse figurant le soleil et vers laquelle ce même globe présente successivement ses deux pôles et son équateur, comme cause de la vicissitude des saisons, en même temps qu'il exécute sur lui-même trois cent soixante-cinq rotations et quart pour produire le mouvement diurne par l'alternative du jour et de la nuit. Le plus parfait parrallélisme est conservé dans l'inclinaison de son axe sur l'écliptique, résultat d'une très belle combinaison dans le mécanisme, tandis que la force d'attraction, vers le centre de la terre, se trouve représentée par de petits personnages en bois, dont les pieds, à l'aide d'un ressort, reviennent toujours se fixer sur la surface du globe, quelle que soit leur position, afin de bien faire sentir que, pour nos antipodes, comme pour nous, il n'y a, dans l'immensité, de bas et de haut que par rapport à la terre, et que nous ne pouvons nous en détacher ni tomber ailleurs que sur elle. Peut-être un barreau aimanté, caché dans l'intérieur du globe et agissant, sans points intermédiaires ou attaches, sur des corps en acier qu'on lui présenterait, eût-il mieux encore donné l'idée de cette force d'attraction qui nous retient sur notre planète.

Par un mouvement également bien organisé, une

lune en carton, qui ne cesse d'accompagner le globe terrestre, décrit autour de lui un orbe complet et convenablement incliné sur l'écliptique, pendant que ce dernier exécute vingt-neuf rotations et demie sur son axe; ce satellite présentant ainsi dans ses phases, avec les différentes hauteurs d'ascension droite, la formation de ses quadratures, puis de ses syzygies, lors de sa conjonction ou de son opposition avec le soleil, moment où peuvent avoir lieu les éclipses de ces deux astres. Un appareil tout particulier permet d'étudier isolément ces derniers phénomènes célestes, avec l'espèce de teinte rougeâtre qui reste sur la lune dans ses éclipses totales, de même qu'on peut voir aussi la couronne de lumière douteuse qui, dans les éclipses de soleil, apparaît encore autour de lui, lors même que cet astre est entièrement caché. Ici est donnée la cause de ces éclipses totales du soleil, dues à la plus grande dimension que paraît avoir la lune lorsqu'elle est le plus rapprochée de la terre, c'est-à-dire à son périgée, tandis que nous sommes à notre aphélie, et en sens inverse dans les éclipses simplement annulaires.

Enfin, par une accélérration de vitesse à l'aide de rouages et de pignons d'un plus ou moins grand diamètre, M. Laurendeau est parvenu à donner à chacune des planètes de notre système, qu'il représente ici avec des grosseurs proportionnelles, la rapidité du mouvement qui est propre à chacune d'elles dans sa révolution autour du soleil. C'est ainsi que celles qui sont plus rapprochées de cet astre, telles que Mercure et Vénus, ont une marche très rapide, tandis que les plus distantes, Saturne et Uranus par exemple, met-

tent infiniment plus de temps que la terre à parcourir leur orbite ; condition d'équilibre nécessaire pour maintenir l'harmonie de ces corps célestes qui, par suite de la force centripète, iraient tous infailliblement se précipiter dans le soleil, si la force centrifuge qui, suivant la vitesse du mouvement circulaire, tend à les faire s'échapper par la tangente, ne contrebalançait ainsi cette attraction vers l'astre qui nous éclaire ; admirable précision des lois de la divinité, au jour où elle nous lança dans l'espace, lois que M. Laurendeau paraît posséder tout aussi bien que celles reconnues par Kepler, sur les rapports proportionnels entre les dimensions des orbites des planètes et le temps de leurs révolutions, de même qu'il conçoit et explique leur marche parfois stationnaire et rétrograde, qui n'est dans le fait qu'une apparence due à la plus grande vitesse de notre globe, jointe à certaines positions que nous prenons à leur égard.

Pour l'homme qui appuie ses observations astronomiques sur le calcul, certes il resterait encore à désirer dans l'*Uranorama*, que nous essayons de décrire ici, et cela relativement aux parallaxes ou aux distances relatives avec le foyer de lumière qui représente le soleil, peut-être même de justesse d'inclinaison dans les orbites de chaque planète sur notre écliptique, et, enfin, relativement à l'erreur monstrueuse de dimension qu'est obligé de commettre M. Laurendeau, ainsi qu'il en prévient lui-même, pour bien faire saisir, dans la première partie de son travail, la succession du jour et de la nuit et les vicissitudes des saisons, suivant la manière dont notre globe se présente au soleil et en reçoit les rayons. Mais que pour-

rait-on exiger davantage, lorsqu'il a fait tout ce qu'il lui était humainement possible de faire par le mécanisme et qui est plus que suffisant déjà pour donner au moins instruit une juste idée de notre système planétaire, et cela d'autant mieux que l'inventeur y joint une démonstration claire et précise qui prouve qu'il a su approfondir le sujet qui a fécondé son génie.

Peut-être eussions-nous osé désirer quelques mots de plus sur les étoiles fixes, leur marche apparente dans le ciel autour de la polaire qui, dans son mouvement presqu'insensible, semble former l'axe du monde, sur ce qu'on peut supposer de cette zône blanchâtre que nous nommons la voie Lactée, sur les comètes, la longueur des ellipses qu'elles décrivent et le temps qu'elles mettent à leur retour, malgré la vitesse épouvantable de leur marche (des milliers de lieues par minute), et enfin sur la profondeur du calcul de Leverrier, pour qui une légère perturbation d'*Uranus* a révélé la présence d'une planète à des distances prodigieuses et dans une partie du ciel où l'on n'en soupçonnait aucune.

C'est avoir déjà beaucoup fait que de faciliter ainsi, en parlant aux yeux, la connaissance première des lois qui régissent le tourbillon dans lequel nous nous trouvons, lois qu'on devrait, par de semblables moyens, inculquer de bonne heure aux jeunes gens de tous les colléges; et, si M. Laurendeau a mérité une médaille de l'académie de Bordeaux, qu'il reçoive aussi notre félicitation pour le goût de la science qui l'a si heureusement inspiré et lui a donné la plus belle éloquence, celle de prouver, des globes à la main, combien l'homme est petit sur la sphère étroite

qu'il occupe dans l'immensité, combien cependant il peut être grand par la pensée, et combien enfin est infinie la puissance de l'être suprême que rien ne borne ni dans l'espace, ni dans les temps.

J. Hossard.

NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR

L'INHALATION DES VAPEURS D'ÉTHER,

Communiquées au mois de juin 1847.

MESSIEURS,

Lors de la lecture de mon dernier mémoire relativement à l'inhalation des vapeurs d'éther et leur mode d'action sur l'appareil respiratoire, quelques voix s'élevèrent ici pour opposer à ce que j'avançais sur l'asphyxie, comme cause d'insensibilité, les effets analogues que certains praticiens prétendaient avoir obtenus en injectant l'éther par l'extrémité du tube intestinal. J'ai dû me livrer dès lors à quelques expériences tendant à résoudre la question, et c'est du résultat de mes observations que je vais chercher à vous faire part ici.

L'injection de l'éther liquide dans l'abdomen avec égale quantité d'eau et les doses indiquées par M. Marc-Dupuy, me semble peu praticable ou du moins d'une application fâcheuse en ce sens que, par suite de la chaleur animale, cette substance se réduit promptement en vapeur et doit toujours nécessairement déterminer la tympanite ou un ballonnement épouvantable du ventre, comme je l'ai remar-

qué sur trois lapins que j'avais soumis à l'expérience, qui de plus ont été en proie à d'affreuses convulsions avec forte injection de la conjonctive et dont un est mort au bout d'une heure environ dans une espèce de tétanos, sans doute par suite d'une augmentation du dosage auquel j'avais eu recours (vingt grammes au lieu de dix) pour arriver à une plus complète insensibilité, phénomène d'ailleurs qui, chez les deux autres lapins, ne m'a pas paru atteindre le dégré d'intensité que j'avais remarqué par l'inhalation ordinaire, car les piqûres d'épingle déterminaient encore des contractions dans les membres quoique dans le plus parfait état de collapsus. Il était aisé du reste de reconnaître à l'odeur qu'exhalait leur haleine, au bout de trois ou quatre minutes, qu'il y avait eu prompte absorption de la vapeur d'éther, les intestins, comme on le sait, ayant pour certains médicaments, tels surtout les opiacés, une faculté absorbante plus puissante même que la muqueuse de l'estomac. Il résulterait donc de cette transmission par la circulation que l'éther agit ici non point sur les ganglions du grand nerf sympathique, comme on pouvait le supposer tout d'abord, mais bien directement encore sur le parenchyme des poumons, et que là, comme dans l'inspiration des vapeurs éthérées par les voies ordinaires, l'asphyxie pourrait bien toujours jouer le plus grand rôle. Cette méthode d'injection de l'éther liquide par le rectum a été proposée par M. Marc-Dupuy, qui dit en avoir obtenu d'heureux résultats sur des animaux, mais qui ne prouve cependant pas que la cessation de l'hématose n'entre pour beaucoup dans celle de la sensibilité.

Quant à la manière de procéder du docteur Pirogoff de Saint-Pétersbourg, qui consiste à introduire aussi l'éther par le rectum, mais sous la forme de vapeur ou de gaz, elle m'a paru, d'après les essais que j'en ai faits, des plus difficiles dans l'application, outre qu'il est indispensable d'arriver à un monstrueux ballonnement du ventre pour atteindre les mêmes résultats que par l'injection de l'éther liquide, l'anéantissement ou la prostration étant du reste également précédé de fortes convulsions.

Supposons maintenant qu'un degré complet d'insensibilité soit obtenu par ces deux nouveaux modes d'emploi des vapeurs éthérées, combien serait difficile de renouveler les injections au milieu d'opérations longues et périlleuses, et combien surtout serait-il de mauvaise compagnie de les proposer aux personnes qui, pour un petit coup de bistouri ou pour une simple avulsion de dents, veulent aujourd'hui se faire éthériser afin de se soutraire à la moindre douleur.

Pour achever de me convaincre que l'asphyxie est toujours la cause de l'insensibilité dans l'inhalation ou l'injection de l'éther par le tube digestif, j'ai voulu essayer quelle serait l'action de la vapeur de cette substance sur les poumons des animaux à sang froid, sur les batraciens par exemple dont la circulation est moins complète que chez les mammifères et les oiseaux, l'hématose n'ayant pas pour eux un caractère aussi essentiel à la vie, puisque nous voyons leur sang veineux se confondre avec le sang artériel dans le seul ventricule qu'ils ont au cœur, pour être chassé ensuite, vers toutes les parties du corps,

comme il en est pour ainsi dire dans le fœtus humain qui est privé de la respiration et dont le cœur semble ne former que deux cavités par la présence du trou Botal. L'on sait d'ailleurs que les batraciens restent engourdis des mois entiers dans la vase ou sous les eaux, sans qu'il y ait une bien grande oxigénation du sang, la respiration chez eux étant alors devenue presque nulle.

J'ai donc placé consécutivement plusieurs grenouilles sous un bocal renversé et plongeant dans une cuve d'eau; là, à l'aide d'un tube recourbé, j'ai pu introduire alternativement, et des vapeurs d'éther, et du gaz acide carbonique, sans avoir, ni par l'un, ni par l'autre, une action plus prompte sur l'animal; c'est-à-dire qu'il m'a fallu par l'éther, près d'une demi-heure pour produire, je ne dirai pas l'insensibilité, mais cette énervation qui est le vrai caractère de l'asphyxie, tel que je l'ai obtenue du reste et avec autant de peine par le gaz acide carbonique pur (1), sans pouvoir déterminer la mort avant même sept ou huit heures. L'on sait cependant combien le système nerveux est développé chez ce genre de reptiles, puisque le courant galvanique produit par le rapprochement de deux métaux appliqués, comme pile, sur les nerfs cruraux de ces animaux, de même que l'hydrochlorate de soude ou sel commun, répandu sur leur chair à nu, provoque des contractions saccadées des cuisses qui leur feraient supposer encore de la vie, quoique cependant ces membres soient séparés du tronc. Nous

(1) C'est à l'aide du carbonate de chaux et de l'acide hydrochlorique étendu d'eau, que j'obtenais le dégagement de ce gaz.

voyons donc que l'action de l'éther cesse d'avoir lieu ou se neutralise en partie, du moment que l'asphyxie est plus difficile à obtenir, et nous conclurons encore de là, que c'est toujours à la circulation qu'elle s'attaque.

L'ivresse par les boissons alcooliques ne détermine-t-elle pas souvent l'insensibilité et ne devient-elle pas toxique quelquefois, en suspendant le cours de la circulation? Nous demanderons donc si cette ivresse n'est pas un véritable commencement d'asphyxie, causé par l'action des vapeurs qui se dégagent d'une manière permanente de l'estomac, vapeurs absorbées par les papilles muqueuses, et portées par la circulation vers les organes respiratoires? et ne voyons-nous pas nos vignerons s'enivrer à la simple odeur du cellier, et d'autres tomber roides morts en approchant des cuves d'où s'échappe une grande quantité de gaz acide carbonique?

Après tout, si ce n'était pas l'asphyxie qu'on eût à redouter dans l'inhalation de l'éther, le danger en resterait-il donc moins grand, lorsqu'il est reconnu par les expériences surtout de notre secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, M. Flourens, que l'inspiration des vapeurs de cette substance, agit d'abord sur les lobes cérébraux en altérant l'intelligence, secondement sur le cervelet en troublant l'équilibre des mouvements, puis sur la moëlle épinière en détruisant la sensibilité, et enfin sur la moëlle allongée en suspendant complétement la vie? ce qui prouve combien, pour arriver au point voulu par la chirurgie, l'on est prêt de compromettre l'existence; ce qu'ont trop démontré déjà les accidents et les quelques morts même qui ont suivi les inhalations de l'éther.

S'ensuit-il de là qu'on doive rejeter complétement ces moyens énergiques de préserver l'humanité des souffrances que provoque l'action du bistouri? ce serait se lancer dans un nouveau travers. Il ne faut, en aucune chose, jamais se montrer complétement exclusif; mais, si, au bénéfice qu'on peut retirer de l'emploi de l'éther, se joignent de véritables dangers, on en conclura simplement que la chirurgie ne doit y recourir qu'avec réserve et pour les grandes opérations, celles surtout qui doivent déterminer des douleurs de nature à faire refuser de s'y soumettre sans ce préservatif. Mais ici comme dans beaucoup d'autres choses, comme dans nos chemins de fer, par exemple, que j'ai déjà condamnés et que la moitié de la nation a si ardemment désirés sans chercher à en calculer les conséquences, tout se fait chez nous par engouement, et nous sommes souvent tout surpris d'avoir été les premiers sectateurs de doctrines erronées, dont nous ne concevons pas même le principe.

J. Hossard.

PHYSIOLOGIE.

MESSIEURS,

Ayant fait sur plusieurs animaux des expériences comparatives entre l'inhalation des vapeurs d'éther et celle du gaz acide carbonique, j'ai cru devoir à cet égard adresser à l'Académie des sciences un mémoire tendant à prouver que ces vapeurs différentes agissent de la même manière sur nos organes, c'est-à-dire en suspendant l'hématose pulmonaire, ce qui n'est autre chose qu'une véritable asphyxie, cause toute naturelle de l'insensibilité. Ce mémoire communiqué le 22 mars dernier à l'Académie et inséré en extrait dans le n° 12 des comptes-rendus de ses séances, sous le titre de *Comparaison des effets produits par l'inhalation des vapeurs éthérées et de l'acide carbonique*, est précédé d'observations du même genre faites par MM. Preisser, Pillore et Mélays de Rouen sur ce que la suspension de l'oxigénation du sang dans les poumons, par suite de l'inspiration des vapeurs d'éther, est la seule cause de l'insensibilité.

Ainsi que je l'ai constaté sur des lapins et des chats que j'avais placés sous une cloche où brûlait un réchaud de charbon, et chez lesquels je suis parvenu à suspendre tout indice de sensation, ces messieurs, ont reconnu que l'acide carbonique, l'a

zote, l'hydrogène et plusieurs autres gaz, pouvaient produire le même effet que les vapeurs d'éther, c'est-à-dire provoquer, avec l'insensibilité, ce coma et ce collapsus complets des membres qui simulent une véritable mort et qui n'est autre chose qu'une asphyxie commençante, comme le prouve suffisamment encore le sang artériel qui prend la teinte noirâtre du sang veineux, si l'on prolonge tant soit peu l'inhalation des vapeurs éthérées ; phénomène du reste dont m'ont convaincu à mon dernier voyage de Paris des opérations pratiquées sous mes yeux tant à l'hôpital Beaujon qu'à l'Hôtel-Dieu.

Je dois ajouter ici que sur deux sujets la sensibilité ne m'a paru qu'exaltée, pour ainsi dire, tant que l'inspiration n'a pas été assez prolongée; et ce n'est qu'après la cessation complète de tous mouvements qu'on a pu appliquer le bistouri, sans qu'ils aient témoigné la moindre douleur ou qu'ils aient du moins été capables de le faire ; conditions qui demandent une prudence infinie dans l'emploi d'un procédé qui pourrait devenir funeste près de certaines personnes trop éthérisées, surtout au moment des grandes chaleurs, où l'éther sulfurique se volatilise en si grande abondance qu'à 25° centigrades il laisse très peu d'oxigène pénétrer ses vapeurs, et qu'à 35° il est privé entièrement alors de ce gaz et pourrait causer la mort sans qu'on s'en doutât, comme je l'ai déterminée presque instantanément chez un lapin vigoureux en plongeant mon vase d'éther dans un bain-marie pour en activer l'évaporation.

Tel est, Messieurs, le résultat de ces expériences physiologiques. Puissent-elles servir à quelque chose

dans la science et bien faire connaître ce qu'on aurait à redouter de l'inhalation trop prolongée des vapeurs d'éther qui deviendraient un agent destructeur, tout aussi puissant que celles qu'emploient de nos jours nombre de gens pour se sucider en voulant éviter la souffrance, je parle ici du gaz acide carbonique.

J. Hossard.

10 avril 1847.

MÉTÉOROLOGIE.

PARHÉLIE LUNAIRE

OU PARASÉLÈNE

Observé à Paris le 1er avril 1847.

MESSIEURS,

J'ai pensé vous offrir quelque intérêt en vous parlant ici d'un Parhélie lunaire ou parasélène, que j'ai observé, à Paris, le 1er de ce mois, de huit à neuf heures et demie du soir. Le temps était froid, de deux à trois degrés au-dessus de zéro. Excepté vers l'horizon, le ciel était découvert, quoiqu'avec une teinte blanchâtre. Deux facules lumineuses, situées à droite et à gauche de la lune, à égale distance de cet astre et à même hauteur au-dessus de l'horizon, constituaient ce phénomène, à tel point qu'on eût pu supposer deux autres lunes cachées derrière de légers nuages.

Quelle est la cause de ce météore assez rare dans nos contrées, mais plus fréquent dans les régions polaires?

Examinons d'abord le phénomène du halo d'après l'explication admise par les physiciens d'aujourd'hui et qui avait échappé à Newton lui-même, dans son beau travail sur l'arc-en-ciel et la lumière.

On appelle halo un ou plusieurs cercles lumineux que l'on remarque autour du soleil ou de la lune, dans un ciel sans nuages, et dont le rayon, pour le cercle intérieur, est de 22° environ. Ce phénomène se produit par un temps plus ou moins chargé d'humidité, et sous une température au-dessous de glace, dans la région moyenne de l'atmosphère.

On suppose une multitude de petits cristaux de glace voltigeant dans l'air et sous toutes les positions possibles. La cristallisation de la glace étant de 60° et le *minimum* de l'angle formé par les rayons lumineux immergents et émergents, étant pour ce corps de 22°, il en résultera qu'aucun des prismes compris dans l'intérieur du cercle de 22° de rayon, dans quelque position qu'il soit, ne pourra envoyer de lumiere refractée à l'œil de l'observateur. Au-delà de cette limite, il en sera tout autrement : vers le *minimum* de réfraction du prisme, lequel correspond à ce cercle de 22°, on pourrait faire subir à ce prisme des oscillations assez étendues, sans changer sensiblement la direction du rayon réfracté par suite de cette loi des *minima* et des *maxima* qui veut que leur passage soit toujours marqué par un temps d'arrêt. D'où il résulte que dans cette région du ciel il existe un plus grand nombre de cristaux de glace renvoyant de la lumière vers l'observateur : de là, le cercle que nous apercevons et dont la clarté va en se perdant vers l'extérieur.

PARHELIE.

Le parhélie est comme le halo, le résultat de la réfraction dans des prismes de glace, autant toutefois

que ces prismes se trouvent, par une cause quelconque, dans une position verticale, de telle sorte qu'il n'apparaît que deux points lumineux situés sur une ligne horizontale passant par le centre de l'astre et simulant deux autres astres semblables. Si les prismes étaient horizontaux, il se produirait un parhélie dans le sens inverse, autant toutefois qu'il est permis d'en raisonner sur des données qui, pour ce genre de phénomène, resteront toujours hypothétiques, dans l'impossibilité où nous sommes de connaître ce qui se passe dans les régions supérieures de l'atmosphère et ce qui peut déterminer telle ou telle position des prismes ou cristaux de glace qui s'y forment.

Le parhélie lunaire, ou pour parler plus correctement, le parasélène que j'ai observé à Paris, et qui, d'ailleurs, s'est terminé par un halo que m'a dit avoir également vu, de dix à onze heures, M. Regnault, de l'Institut, qui regrettait de n'avoir pas été témoin du premier phénomène, a donné par une mesure que j'ai prise immédiatement entre la lune et chacun des points où son image semblait se dessiner à travers des nuages, a donné, dis-je, la même ouverture d'angle que celle entre Pollux de la constellation des Gémeaux et Procyon du Petit Chien, c'est-à-dire, de 22 à 23°, angle qui est propre au météore que je viens de décrire.

J. Hossard.

Angers, 10 avril 1847.

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'ABBAYE DE MÉLINAIS.

MESSIEURS,

L'abbaye de Mélinais, sur laquelle je prends la liberté d'appeler aujourd'hui votre attention, était située dans la forêt de ce nom, entre les villes de la Flèche, de Baugé et du Lude.

Environnée d'une large ceinture de landes, de bois taillis et de sapins, distante de plus de 4 kilomètres de la route de Baugé à la Flèche, enlevée depuis la révolution à notre Anjou, pour faire partie du département de la Sarthe, elle a été laissée jusqu'à ce moment dans un entier oubli.

Cependant les documents que je me suis procurés sur cette abbaye, m'ont semblé tenir d'une manière trop prochaine à l'histoire de l'Anjou, pour ne pas mériter la faveur d'une notice.

Les archives de l'abbaye, déposées à la préfecture du Mans, les archives du château de Turbilly, et les registres des paroisses de Vaulandry et de Sainte-Colombe, sont les sources où j'ai puisé les matériaux nécessaires à la composition de la notice sur l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Augustin, de Saint-Jean l'évangéliste de Mélinais.

La plupart des abbayes doivent leur origine et leur fondation à un événement extraordinaire ou miraculeux, ou à l'intervention d'un personnage illustre.

L'abbaye de Mélinais a aussi elle un saint pour fondateur, et un roi pour bienfaiteur.

Vous savez, Messieurs, le drame sanglant de l'assassinat de saint Thomas de Cantorbéry. Quatre courtisans du roi Henri II, poussèrent la complaisance envers leur maître injustement irrité, jusqu'à exécuter, dans le sanctuaire du temple, un vœu coupable exprimé dans un accès de furieuse colère. Le remords suivit de près la perpétration du sacrilége homicide, et les meurtriers devenus à eux-mêmes et aux hommes un objet d'horreur et de malédiction, allèrent confier au secret de la solitude leurs regrets et leur pénitence.

Parmi les assassins de saint Thomas, on cite un Renaud ou Regnault Fitz-Othon.

Si l'on a foi à une tradition non interrompue jusqu'à nos jours, ce courtisan, après avoir accompli les œuvres satisfactoires, qui lui avaient été imposées pour l'expiation de son crime, vint auprès de Robert d'Arbrissel, pour faire, sous la direction de ce maître éclairé, le noviciat de la vie solitaire.

De Fontevrault, il alla dans la forêt de Mélinais, déjà sanctifiée par la présence de pieux ermites, dont les jours s'écoulaient à l'ombre protectrice d'une chapelle dédiée à la sainte Vierge.

L'humble pénitent se jugeant indigne d'habiter sous le toit des saints, choisit une petite grotte, située auprès d'une fontaine, nommée encore aujourd'hui la fontaine Saint-Regnault, dans le fond d'une vallée entièrement déserte.

Inconnu dans le silence de cette retraite, il joignait à de continuelles prières les austérités de la vie pénitente, lorsqu'un événement imprévu l'arracha à son obscurité, et lui fournit les moyens de travailler avec succès à la gloire de Dieu et au salut de ses frères.

Henri II, comte d'Anjou, roi d'Angleterre, faisant un jour une grande chasse dans la forêt de Mélinais, arriva auprès du réduit ignoré de l'ermite Regnault. Il ne tarda pas à reconnaître les traits de son ancien serviteur, malgré les rides de son front, et le changement opéré dans sa physionomie par les austérités et les jeûnes.

Il n'est pas besoin d'exprimer l'émotion profonde que cette rencontre fit éprouver au roi. Le souvenir du meurtre de Thomas Becket, dut se réveiller dans son âme, à la vue du courtisan trop docile qui s'était fait l'instrument de sa vengeance. Touché du repentir de son serviteur, Henri n'oublia point, dans cette circonstance, la nécessité où il se trouvait d'expier, par des œuvres pieuses, le crime dont il était le principal auteur.

« Il voulut, » dit un religieux de Mélinais, auteur de la légende du saint, « en mémoire de Regnault, » contribuer à un parfait établissement et dotation » d'hommes très apostoliques et religieux en cette so- » litude, et faire en sorte que tous ceux qui renon- » ceraient volontiers aux richesses et honneurs du » monde, pour s'y retirer et imiter le saint, auraient » moyen d'y vivre saintement; et pour cet effet, le » prince puissant et libéral, ayant dévotion à saint » Jean l'évangéliste, et une affection très grande,

» comme il a témoigné en la plupart des fondations » qu'il a faites, à l'ordre des chanoines réguliers de » Saint-Augustin, pour lors en réputation de sainteté, » donna non seulement la chapelle et ermitage, qui » dépendaient de lui, mais encore son château, situé » dans ladite forêt, pour y bâtir une église, sous le » titre et invocation de saint Jean l'évangéliste, et un » monastère qu'il destina aux chanoines réguliers. »

Tel est, messieurs, le précis historique de la fondation de l'abbaye de Mélinais. Les limites forcément restreintes de cette notice, ne me permettent pas de discuter pour le moment, l'identité du saint Regnault de Mélinais, avec le Regnault, courtisan de Henri II, et meurtrier de saint Thomas de Cantorbéry.

Quelle que soit l'opinion que l'on embrasse, on ne peut faire remonter la fondation de l'abbaye à une époque postérieure à Henri II. Les biens primitivement donnés à ce monastère, et tous situés sur les domaines des Plantagenets; le choix de saint Jean l'évangéliste, comme patron de l'église conventuelle; le style de cette église, fournissent des motifs plus que suffisants pour attribuer à la dernière moitié du XII^e^ siècle la création de cet asile des hommes de Dieu.

Fondée sous de si heureux auspices, l'abbaye de Mélinais compta bientôt un nombre considérable de chrétiens fervents, qui venaient chercher un refuge contre les dangers du monde, dans cette paisible solitude.

Le pape Lucius III, en 1181, confirma par une bulle, la fondation de l'abbaye.

Cette bulle, dont j'ai pris copie, est adressée à Vincent, prieur de Mélinais, et à ses frères. Elle ap-

prouve et établit les chanoines réguliers de Saint-Augustin, pour chanter l'office divin dans l'église conventuelle de saint Jean l'Évangéliste. Le pape les reconnait ensuite comme légitimes possesseurs des biens et rentes présents et futurs, déclarant par avance passibles de l'excommunication majeure tous ceux qui porteraient une main usurpatrice et sacrilége sur ces propriétés. L'abbaye fut aussi favorisée de l'exemption des dimes, et investie de tous les privilèges dont elle pourrait être dotée par la bienveillante générosité des princes séculiers; et les chanoines reçurent en même temps l'autorisation de continuer le chant des saints offices dans leur église, même pendant le temps d'un interdit général.

Aux dons de toute nature accordés à Mélinais par Henri II, Richard Cœur-de-Lion, fils de ce prince, en ajouta de nouveaux, dignes de la munificence royale.

Raoul II de Beaumont, seigneur de la Flèche, après Richard, enchérit pour ainsi dire sur les bienfaits de ses prédécesseurs. Ce seigneur avait pour Mélinais une prédilection si marquée, qu'il choisit l'église conventuelle pour le lieu de sa sépulture et de celle de sa famille; car les chanoines de Saint-Augustin avaient obtenu de Lucius III, la permission d'inhumer dans leur église les bienfaiteurs les plus signalés de l'abbaye.

Cependant, si l'on a foi au témoignage de plusieurs historiens, le corps de Raoul repose dans l'abbaye d'Étival, dont la fondation est due aux libéralités de ce seigneur.

A ces générosités royales et princières furent joints, dans la suite des siècles, des dons particuliers, dont

la réunion fit de Mélinais l'une des abbayes les plus richement dotées de notre Anjou. Les revenus du monastère consistaient dans la propriété de fermes et de closeries, ainsi que dans la perception de dîmes nombreuses et considérables. Plus de trente paroisses, situées dans les diocèses d'Angers et du Mans, apportaient chaque année leur tribut à l'abbé de Mélinais. Ces dons provenaient sans doute de concessions faites par de pieux chrétiens, qui venaient sanctifier le reste de leur existence dans le silence de cette solitude, ou qui, désireux de leur salut, chargeaient les religieux de prier Dieu pour le repos de leur âme. Tel est, du moins, le but avoué des chartes de donation, dont les copies collationnées sont encore conservées dans les archives de l'abbaye.

La publication de la bulle de Lucius III fut un puissant encouragement pour les bienfaiteurs de Mélinais. Aussi la construction du monastère fut-elle bientôt terminée, et l'église conventuelle ne tarda pas à être achevée, puisqu'elle fut consacrée par Radulphe, évêque d'Angers, qui mourut en l'année 1197.

Mélinais ne compta pas seulement sous sa dépendance des fermes et des closeries. Plus de trente prieurés furent fondés pour être unis à cette abbaye. Le prieur-abbé était chargé du soin de pourvoir à la nomination des chanoines préposés au chant de l'office divin, et à l'administration des sacrements.

Parmi ces prieurés, il en est un digne d'une mention toute particulière; c'est celui de la Jaillette.

Dès l'année 1194, Geoffroy Loutois, seigneur de la Jaillette, sur l'Oudon, dans la paroisse de Louvaines, fonda un prieuré sous le vocable de sainte Catherine

et il en fit abandon au prieur de Mélinais, à la condition, par celui-ci, d'entretenir perpétuellement des religieux, chargés de la célébration des offices. L'acte de donation et d'union fut approuvé par l'abbé ; et l'évêque d'Angers, accompagné des principaux dignitaires de la cathédrale, vint présider à l'installation des chanoines de Mélinais dans le nouveau prieuré. Plus heureuse que Mélinais, la Jaillette conserve encore sa petite chapelle, bâtie par Geoffroy Loutois, après son retour de Jérusalem. Le chœur voûté en berceau, et orné de nervures cylindriques, peut être compris parmi les constructions du style *Plantagenet*. Des cloîtres à ogives, adossés à la chapelle et aux murs de la maison des religieux, prouvent l'existence d'une ancienne communauté.

Les conditions passées entre l'abbé de Mélinais et le fondateur du prieuré, furent exactement accomplies jusqu'au commencement du XV^e^ siècle. Mais en 1410, l'abbé de Mélinais ne trouvant peut-être pas assez de docilité dans ses inférieurs de la Jaillette, sollicita et obtint du pape Martin V, l'union des biens de ce prieuré, à la mense conventuelle, à la charge néanmoins d'y faire célébrer l'office, conformément aux clauses établies dans l'acte de fondation.

Quelques années après, le pape Eugène IV, cédant aux sollicitations du prieur de la Jaillette, cassa la bulle de son prédécesseur, et lui rendit son indépendance. Mais l'abbé de Mélinais, décidé à rentrer en possession d'un droit qu'il croyait légitime, appela comme d'abus de la décision d'Eugène IV.

La supplique envoyée au concile de Bâle, en 1438, fut favorablement accueillie par les pères siégeant

alors au concile. La bulle d'union de Martin v fut approuvée pour subsister en son entier, et la chambre de l'église d'Angers fut chargée de l'exécution de ce décret.

En dépit d'une décision si formelle et irrévocable, les prieurs de la Jaillette ne voulurent jamais consentir à se désister de leurs droits, et il se rendirent toujours indépendants de l'abbé, quant au temporel, ne reconnaissant et n'avouant en lui qu'un seul droit à leur égard, celui de la visite et de la correction.

Vous me permettrez, Messieurs, de ne point vous égarer ni de m'égarer avec vous, dans le dédale des interminables procès occasionnés par ce différent. Je n'ai pas eu, pour mon compte, la curiosité d'ouvrir les énormes in-quarto dépositaires de ces pièces judiciaires, naguères de la plus haute importance pour les parties contendantes. Il m'a semblé plus utile de ne pas troubler le repos séculaire de ces parchemins, et de laisser les abbés jouir en paix dans leur tombe des victoires constamment remportées sur leurs adversaires, jusqu'à l'année 1618, époque à laquelle un événement dont nous parlerons plus tard apporta une grave perturbation dans la destinée de l'abbaye.

Jusque là aucune circonstance bien extraordinaire ne signala l'existence de ce monastère. Il fut souvent honoré de la visite d'hommes éminents par leur naissance ou par les dignités dont ils étaient revêtus.

Un siècle environ après sa fondation, Mélinais reçut la visite de Guillaume Lemaire récemment nommé évêque d'Angers. Aussitôt que son élection eût été définivement arrêtée par le chapitre, l'illustre pré-

lat se rendit à l'abbaye. Là, il prêcha aux moines le respect de l'autorité et la nécessité de vivre conformément aux prescriptions de la règle. On dit aussi que le but principal de son voyage était de procéder à des informations au sujet des archiprêtres du Lude et de Château-la-Vallière. Guillaume Lemaire reçut à Mélinais les honneurs et les égards dûs à la nouvelle dignité dont il devait être bientôt revêtu, et sa visite fut consignée dans les archives de l'abbaye.

Presque tous les visiteurs de Mélinais consacraient, par de grandes libéralités, le souvenir de leur présence. Le duc d'Alençon, entre autres, permit, en 1441, aux religieux d'entourer leur abbaye de fortifications.

L'église conventuelle fut constamment fréquentée depuis sa consécration, par des personnes religieuses attirées au tombeau du saint, par la vénération que ses reliques inspiraient, et par les nombreux miracles dûs à son intercession.

Les religieux jouissaient, depuis plus de cinq siècles, de la possession des biens et des revenus affectés à leur monastère, lorsqu'une décision de Henri IV renversa, pour toujours, l'antique prospérité de cette maison.

Le prince, en fondant le collége de la Flèche, au commencement du XVII^e^ siècle, pria le souverain pontife d'unir à ce collége l'abbaye de Mélinais, et quelques-uns des prieurés qui en dépendaient. Paul V acquiesça, par une bulle de 1618, à la demande du monarque. Cette union devenue définitive par le partage, fait en 1618, des biens de l'abbaye, fut maintenue paisiblement jusqu'à l'année 1635.

Dans cette même année 1635, les chanoines réguliers de Saint-Augustin, réformés par le cardinal de La Rochefoucault, ayant été introduits dans l'abbaye, s'obligèrent à l'exécution du concordat et du partage fait entre les anciens religieux et les Jésuites du collége de la Flèche. Mais ils ne furent pas longtemps sans rappeler de leur concession; car ils prirent, en 1645, des lettres de rescision contre ce partage. Les décisions de la justice ne leur furent pas plus favorables que par le passé, et les Jésuites eurent constamment gain de cause contre les religieux.

Ils ne furent pas plus heureux dans leurs interminables démêlés avec les seigneurs de Turbilly, au sujet du droit de seigneurie sur Vaulandry et du patronage de l'église paroissiale. L'on vit s'effectuer, à l'occasion de ces débats, l'application du vieux proverbe : *le droit du plus fort est toujours le meilleur*.

Les seigneurs de Turbilly, à défaut de titres probatifs à l'appui de leurs prétentions, avaient des amis nombreux et puissants à la cour, et des ressources pécuniaires très considérables. Aussi la sentence des hommes de loi leur fut-elle favorable, et les religieux de Mélinais furent déboutés de leur prétention à la seigneurie de Vaulandry.

Le cession des biens de Mélinais au collége de la Flèche, causa un grand préjudice à la prospérité de cette abbaye. Dès l'année 1697, huit chanoines seulement résidaient dans la maison.

En 1790, le prieur Dom Chollet et les trois chanoines ses commensaux, ne voulant pas souscrire aux règlements de l'autorité séculière, qui répugnaient à leur conscience, vendirent le mobilier de leur maison

pour subvenir aux frais de leur transport en pays étranger. L'abbaye et toutes ses dépendances furent saisies par le gouvernement, et partagées entre un grand nombre d'acquéreurs.

Tel est, Messieurs, l'historique de l'abbaye de Mélinais « célèbre, » dit le moine légendaire, « par son ori-» gine et fondation dues à la sainteté du bienheureux » solitaire; célèbre par le sacré dépôt qu'elle con-» serve, je veux dire les ossements de saint Regnault, » et de quantité de chanoines réguliers qui ont telle-» ment imité ses vertus et la sainteté de sa vie, que » les titres les plus anciens et les plus authentiques » nous enseignent qu'on les appelait ordinairement » les hommes de Dieu de Mélinais; célèbre par son an-» tiquité; célèbre pour ses fondateurs et bienfaiteurs, » parmi lesquels on compte plusieurs rois, des papes, » des évêques, des princes, et autres seigneurs, » nommément les ducs et comtes d'Anjou, d'Alen-» çon, de Vendôme, de Poitiers; les vicomtes de Beau-» mont, les barons de la Flèche, et la plupart des sei-» gneurs de l'Anjou dont plusieurs choisirent l'église » pour lieu de leur sépulture; célèbre encore pour » ses droits de privilèges, et pour le nombre de plus » de trente bénéfices, tant prieurés-cures, que prieu-» rés-conventuels, et chapelles régulières qui en dé-» pendaient, et où résidaient ordinairement quantité » de chanoines réguliers commis pour y faire l'office » divin, lesquels ne manquaient, aux mois de mai » et d'août de chaque année, de se trouver aux cha-» pitres généraux avec les conventuels qui étaient en » grand nombre, et d'y rendre exactement compte » de toute l'administration du spirituel et du tem-

» porel de leurs dits bénéfices ; célèbre par les pèle-
» rinages nombreux faits au tombeau de saint Regnault,
» dont la puissante intercession a toujours préservé
» l'abbaye de tout pillage et désastre pendant les der-
» nières guerres de l'Anjou, où les environs ont tous
» été saccagés et dévastés. »

Il m'est pénible de vous le dire, Messieurs, le Mélinais actuel est à peine l'ombre du Mélinais d'autrefois. Le touriste ferait désormais dans ce lieu un voyage entièrement inutile, et ses yeux n'auraient pas même la consolation de contempler des ruines. Le pieux pélerin aussi chercherait en vain la châsse de saint Regnault. Ces précieuses reliques, soustraites en 1790, par un homme de la contrée, et transportées à Sainte-Colombe, ont été enlevées comme furtivement au pays sanctifié et illustré par la pénitence et les miracles du bienheureux solitaire, pour être placées dans l'église paroissiale de Candé, à plus de 20 lieues de Mélinais.

Les magnifiques bâtiments de l'abbaye, construits de nouveau dans le courant des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, ont disparu avec la superbe église conventuelle et les chapelles qui lui avaient été adjointes.

Voici cependant, d'après l'inspection des lieux et le témoignage des anciens de la contrée, un aperçu de l'état des bâtiments de l'abbaye.

Le monastère était placé à mi-côte sur le bord du ruisseau alimenté par la fontaine de saint Regnault. La vue, dans le cercle d'un horizon très borné, n'embrassait, tout à l'entour, que des landes ou des bois.

La maison adoptait la forme d'un rectangle dont le milieu était occupé par le cimetière et les cloîtres. La façade donnait sur le Midi ; la chapelle était au Nord ;

et les deux ailes contiguës à ces deux corps principaux, regardaient l'Est et l'Ouest. De toutes ces constructions, dont la solidité le disputait à l'élégance, une seule partie, et c'est la moindre, a été épargnée par les coups destructeurs des hommes de la bande noire. Il ne reste plus aucun vestige de la chapelle, de la façade et de l'aile du Sud.

Je n'ose le dire, Messieurs, le marteau révolutionnaire n'avait pas abattu une pierre des bâtiments de Mélinais. C'est en pleine paix, dans l'année 1814, que le second acquéreur de cet édifice, en fit démolir les trois quarts, sans doute pour solder le montant de l'achat au moyen des débris du fer, du bois et des pierres provenant des parties abattues.

L'église conventuelle, consacrée vers l'année 1195, avait été respectée lors de la construction des nouveaux bâtiments de l'abbaye.

Elle offrait un beau modèle du style plantagenet, par ses fenêtres allongées et à plein cintre, par ses voûtes en berceau, ornées, comme celles de l'église Saint-Serge, de nervures ou arêtes cylindriques, et par son beau portail décoré d'un grand nombre de sculptures. Un seul bas-côté avait été postérieurement adossé à la nef principale, peut-être pour la commodité des pélerins toujours nombreux à visiter les reliques de saint Regnault.

Mélinais est actuellement aussi ignoré qu'il était fréquenté avant la destruction de l'abbaye. Une seule chose donne au visiteur l'occasion de soupçonner l'existence passée dans ce lieu, d'une maison religieuse, c'est la statue mutilée d'un évêque ou d'un abbé, placée dans le bosquet, le long d'un arbre. La

raideur de la pose, les plis des vêtements et un damier qui sert d'ornement principal à l'étole du saint, me portent à croire que cette statue remonte au XII^e^ ou au XIII^e^ siècle.

. . . . . .

P. CHEVALIER,
vicaire à Vaulandry.

RAPPORT

présenté à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

AU SUJET DE

L'HORLOGE DE M. JOSEPH CUSSON.

MESSIEURS,

Un mécanisme ingénieux, digne d'une attention sérieuse, est exposé dans la salle de vos séances, et soumis à votre examen.

L'horloge de M. Joseph Cusson a dû vous étonner d'abord par les indications multipliées de ses cadrans, et les complications apparentes de ses rouages; quand vous la connaîtrez mieux, elle vous surprendra bien davantage par la simplicité vraiment merveilleuse des éléments dont elle se compose. Des rouages de bois, des fils enroulés sur des poulies, voilà les faibles moyens qui ont suffi à l'auteur pour en produire tous les mouvements C'est là, Messieurs, un tour de force qui ferait honneur aux plus habiles mécaniciens. Combien votre admiration doit-elle donc s'accroître, quand vous songerez que le constructeur de cette horloge est un simple laboureur, étranger à toute instruction, et ne devant qu'à lui-même les connais-

sances de toute sorte qu'il lui a fallu acquérir pour conduire à bonne fin son audacieuse entreprise ! Aussi le curieux mécanisme, dont nous avons à vous rendre compte, nous frappe-t-il beaucoup moins que le suprême effort d'intelligence qui s'est opéré chez ce jeune homme ; vous vous associerez, j'en suis certain, à ce sentiment de votre rapporteur.

Vous n'attendez pas de moi, je suppose, de longs développements sur l'appareil moteur de l'horloge Cusson. Il ne diffère en rien du système ordinaire des roues d'engrenage, mues par des poids, et vous en trouverez, au besoin, la description très complète, dans l'intéressant rapport fait par M. Bartayrès à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Portons plutôt nos regards sur les nombreux cadrans de cette horloge. Toutes les divisions du temps y sont retracées, depuis la plus courte jusqu'à la plus longue, depuis la seconde, qui fuit avec la rapidité de la pensée, jusqu'au siècle, dont la vie de l'homme ne voit presque jamais l'accomplissement.

Aux indications ordinaires de l'heure et de la minute, l'auteur a joint celles du jour, du mois de l'année, si précieuses dans les relations de la vie sociale. En outre, il a consacré trois cadrans à un complément magnifique de son œuvre, à l'exposition de divers phénomènes astronomiques, qui servent de base à la division du temps.

Les trois cadrans qui nous retracent le mouvement diurne du soleil, la révolution synodique de la lune, et les positions diverses qu'elle occupe sur l'horizon, à chaque instant de la journée, forment en quelque sorte, une œuvre à part, dans cette œuvre déjà si compli-

quée. Un seul mot suffit à marquer nettement la distinction des deux parties de l'horloge Cusson : l'une a pour objet d'indiquer le temps moyen, l'autre, sans exprimer exactement le temps vrai, quitte cependant le domaine de la convention pour se rapprocher de la vérité absolue. En d'autres termes, les premiers cadrans nous montrent le temps tel qu'il résulte des données de la science, arbitrairement modifiées de manière à ne tenir compte que de nombres entiers et de périodes invariables; tandis que les seconds obligés de suivre les corps célestes dans leur marche indépendante, doivent présenter des mouvements périodiques sans doute, mais sujets à de nombreuses inégalités.

Aussi, Messieurs, si l'on excepte la longueur variable des mois, et le jour supplémentaire des années bissextiles, l'indication du temps moyen n'offrait pas des difficultés aussi graves que celles qui vont apparaître maintenant.

Regardez ce qui se passe sur le cadran du soleil. Je voudrais qu'il fût possible de faire passer en un moment sous vos yeux, toutes les apparences qui se présentent dans le cours d'une année. J'en ai exprimé le désir à l'auteur; mais il paraît que les mouvements de son horloge sont tellement solidaires les uns des autres, que nous ne saurions être satisfaits sur ce point. Essayons donc de reconstituer dans notre pensée ce qui échappe à nos regards. Représentons nous cet horizon mobile, s'élèvant graduellement depuis le solstice d'été, jusqu'au solstice d'hiver, et s'abaissant ensuite, pendant l'accomplissement inverse de la même période. Et qu'on ne croie pas, surtout, que ce mou-

vement soit régulier; il se produit tantôt avec une accélération marquée, tantôt avec un ralentissement sensible.

Si M. Joseph Cusson eut reproduit, avec une rigoureuse exactitude, toutes les variations de l'horizon, il eût été bien près de résoudre le difficile problème qui consiste à exprimer le temps vrai. L'approximation qu'il a obtenue n'en est pas moins un résultat remarquable, et il n'a fallu pour cela qu'un simple fil, tournant sur une poulie, et mu par une roue de bois.

Les cadrans consacrés aux mouvements de la lune ne méritent pas moins d'attirer votre attention. Vous remarquerez par quel adroit artifice l'aiguille qui indique ce qu'on appelle l'âge de la lune, montre en même temps les phases de cet astre; et ici encore, vous ne saurez ce qu'il convient d'admirer le plus, soit du calcul ingénieux qui régit les mouvements de cette aiguille (1), soit de la combinaison si habile des zônes d'ombre et de lumière sur lesquelles le disque se projette.

Vous terminerez votre examen par le cadran du mouvement diurne de la lune, et vous constaterez avec quel succès l'auteur a surmonté la difficulté qui résulte du retard de 50 minutes environ, entre deux passages de l'astre au méridien.

Je m'arrête, Messieurs. Je n'ai pas voulu donner ici une description qui eût fait double emploi avec un autre rapport que j'ai eu l'occasion de citer. Ce que je me suis proposé, ç'a été surtout d'appeler votre attention sur divers mouvements qui ne se produi-

(1) Voyez à ce sujet le rapport de M. Bartayrès d'Agen.

sent que suivant de longues périodes, et dont, à cause de cela, l'importance pouvait échapper à ceux qui sont tout-à-fait étrangers à la connaissance des phénomènes célestes. Vous n'oublierez pas toutefois que si ma tâche est finie, la vôtre commence. La Société des belles lettres de Bordeaux a décerné une médaille à l'inventeur de ce chef-d'œuvre. La Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, se glorifie de le compter au nombre de ses membres. Vous aussi, Messieurs, vous joindrez votre suffrage à celui de ces deux réunions savantes, et en décernant à Joseph Cusson le titre de membre correspondant, vous tiendrez à honorer l'homme qui a montré avec tant d'éclat ce que peut une volonté forte unie à d'heureuses dispositions.

Ph. Béclard.

LETTRE D'HENRY III INÉDITE,

COMMUNIQUÉE PAR M. GODARD-FAULTRIER.

DE PAR LE ROY.

» Chers et biens amés : En accusant la reception des » lettres que nous avez escriptes le premier jour de ce » present mois, nous vous dirons que selon notre pre- » miere deliberation et resollution nous mandons de » rechef et envoions nos lettres patentes iteratives au » Sr conte du Bouchaige pour faire abatre, desmolir, » et raser nostre chateau d'Angers et faire combler les » fossés, Le tout par de dans et du costé de la ville. Et » pour ce qui est dehors le laisser entier pour servir » de ceinture et closture à icelle ville et d'aultant que » pour la d. desmolition il conviendra faire des frais, » lesquels nos finances ne peuvent porter et dont » nous desirons aussi que demouriez deschargés aul- » tant qu'il sera possible. Nous avons ordonné que les » matériaulx sortant de la d. desmolition seront vendus » aux plus offrans et derniers enchérisseurs, et que » les dits deniers qui en proviendront seront employés » aux d. frais ; Selon qu'il est amplement contenu en » nos d. lettres patentes. Mais comme vous et les aul- » tres habitans de la d. ville et fauxbourgs d'Angers » estes ceulx qui vous resentez principallement de la

» commodité de la d. reduction et que nous vous grat-
» tifions davantaige de la desmolition et razement du
» d. chateau par ou votre repos et liberté demoureront
» grandement assurés pour l'advenir. Aussi est il bien
» raisonnable que vous aydiez à supporter les frais
» qu'il nous a convenu faire pour reduire le dit chas-
» teau en notre obeyssance et mesme pour payer la
» solde des gens de guerre a pied, francais qui y ont
» servy. Qui faict que nous vous mandons et ordon-
» nons que suivant les lettres patentes de commission
» iteratives que nous vous envoions vous faciez in-
» continant et en toute extrême dilligence faire la
» taxe et levée des dix mille ecus que nous avons cy-
» devant ordonné estre faictes sur tous les manans et
» habitants de votre ville: Si desjà vous ne l'avez faict
» selon qu'il vous estoit mandé par nos premieres let-
» tres de commission voulant icelles levées estre faictes
» sans aulcune excuse remise n'y difficulté et avec les
» contrainctes pour ce requises d'aultant que la dite
» somme est destinée pour le payement des dits sol-
» dats que nous n'avons moyen de payer du fonds de
» nos finances à cause des aultres grandes extraordi-
» naires despences que cette guerre nous a apporté.
» Vous vous esvertuerez et efforcerez doncq en cest
» endroict le plus que vous pourrez eu esgard à la grat-
» tification que nous vous faisons de la dite desmoli-
» tion et l'assurance que vous avez de joyr d'un plus
» ferme et asseure repos à l'advenir. Quand aux mu-
» nitions de vivres que nous demandez nous les avions
» jà ordonnées pour nostre armee de Guyenne et
» avions aussi jà ordonné l'artillerye, pouldres, boul-
» lets, et munitions de guerre estre mis par inven-

» taire pour estre menes dedans notre chateau de Chi-
» non pour servir à la garde d'icelle tellement que
» nous n'en pouvons rien destourner n'y faire distri-
» buer et departir à Nantes pour le remplacement des
» quatre milliers de pouldres, et cinq cens picques
» que nous escripvez qui y ont esté empruntées sous
» l'obligation de deux marchands de vostre dite ville.
» Ainsy que le dit Sr du Bouchaige vous pourra dire
» plus particulièrement de notre part sur le quel nous
» en remectant nous n'estendrons la presente d'avan-
» taige. Donné à Paris le VIIIe jour de novembre 1585.

HENRY.

PINART.

L'adresse « *A nos chers et bien amés les officiers de la* » *justice maire et eschevins de notre ville d'Angers.* »

Lettre in-folio sur papier.

L'original de cette lettre provenant du cabinet T. Grille appartient aujourd'hui à la Bibliothèque d'Angers.

LETTRE D'HENRY IV INÉDITE,

COMMUNIQUÉE PAR M. GODARD-FAULTRIER.

DE PAR LE ROY.

» Chers et bien amés la longueur et violence de ces
» derniers remuments de guerre ont tellement ruyné
» et désolé toutes les provinces de notre Royaume en

» general que en la pluspart des terres demeurées de-
» sertes et incultivées il ne s'y est recueilli en la pré-
» sente année a beaucoup près de ce qui est neces-
» saire pour la nourriture du peuple et ne peult on
» eviter une très grande disette et famine si par une
» prévoyance des bonnes villes de notre Royaume il
» n'y est soigneusement pourvu comme ils peuvent
» donnant assurance aux marchands qui iront achep-
» ter des bleds que par la promesse qui leur sera faicte
» qu'il ne sera touché aux dits bleds par nos officiers
» qu'en les payant raisonnablement et selon le prix
» qui leur aura esté ordonné par la communaulté de
» nos d. villes à quoy vous donnerez ordre prompte-
» ment et nous ferez certains du debvoir que vous y
» aurez faict sans y user d'aulcunes longueur ou re-
» mise. Et n'y faictes fautes car tel est notre plaisir.
» Donné à Paris le premier jour d'octobre 1595,

HENRY.

POTIER

En note on lit : Henri IV vu la disette autorise la ville a faire acheter des bleds et promet aux marchands qui les lui procurent le prix des remboursements des dits bleds à un taux raisonnable et fixé par la ville.

1er octobre 1595.

On lit sur l'adresse :

« *Mes chers et bien amés les maire et Eschevins ma-*
» *nans et habitants de notre ville d'Angiers.* »

Copie de cette lettre a été envoyée au Ministre de l'instruction publique le 5 mars 1851. L'original provenant du cabinet Grille appartient aujourd'hui à la ville.

NOTES SUR LA TRICQUOCTERIE.

Nous connaissions *la croiserie des Pastouriaux* de l'an 1251 si particulièrement redoutable au clergé.

Nous savions les détails « de *l'esmotion* qui fut a » Marseille, contre le comte d'Anjou Charles 1er après » la mort de Raymond comte de Provence son beau » pere. » Emotion que le dit Charles réprima.

La jacquerie de 1358 n'est ignorée de personne.

L'émeute de Montpellier vers 1380 est consignée dans beaucoup d'auteurs et comme s'il avait été réservé à nos souverains d'Anjou de maitriser la plupart des révoltes du moyen âge c'est notre duc Louis 1er qui se chargea de cette tâche.

» Sur la fin du regne du roy Charles le Quint » (Charles v) ceux de Montpellier, ecrit du Haillan, » firent une estrange rebellion, car ils tuerent tous » les receveurs generaux et particuliers, tous les fi- » nanciers et collecteurs des tailles de leur ville et » pays et firent infinies cruautés. Le roy Charles le » Quint y envoya Loys duc d'Anjou son frère, qui » chastia bien les rebelles et voulait faire d'eux une » punition rigoureuse et exemplaire car il en avait » condamné *deux cents a estre bruslez, deux cents a* » *estre decollez et deux cents a estre pendus aux gout-*

» *tières et fenestres de leur maisons, mais ceste condam-*
» *nation fut mitiguée à la requeste d'un legat de pape*
» *et convertie a la punition des chefs de la sedition.* Et
» pour ce bon service le roy Charles son frère luy
» donna le comté de Touraine (1). »

Tous ces faits sont généralement connus, mais ce qui ne parait pas l'être ; ou du moins ce qui à notre sens n'a point encore été publié, c'est l'émotion populaire arrivée à Angers en 1461 sous le nom de *tricquocterie.*

Cet étrange nom qui au premier abord semble devoir indiquer plutôt une paisible industrie qu'une émeute redoutable, provenait de ce que les revoltés s'étaient servi de triques pour assommer leurs victimes.

Ce triste mais curieux document se trouve dans l'un des nombreux manuscrits que la ville vient d'acheter à la vente de feu M. T. Grille. Ce manuscrit est un assez long extrait fait vers 1710 sur un manuscrit beaucoup plus complet qui, était alors entre les mains de M. Lasnier de Sainte-Gemme. L'auteur Guillaume Houdin prêtre sacristain de l'abbaye du Ronceray avait conduit cet ouvrage concernant l'Anjou de l'an 1447 à l'an 1499.

L'extrait en question est classé sous le nº 2793 (note) du catalogue Grille.

Or donc nous y lisons ce qui suit ; « *La tricquoc-*
» *terie* fut faite en la v. d'Angers *le premier deuxième*

(1) Page 157, verso, sommaire de l'*Histoire d'Anjou* de Bernard de Girard, seigneur du Haillan, secrétaire du Duc d'Anjou. Paris 1570.

» *et tiers jour de septembre l'an mil CCCCLXI* c'est a » savoir que le pauvre peuple de la dite ville, faux- » bourgs et champs s'esleva et soy rebella contre les » officiers de N. Sire Leroy, pour ce que les receveurs » qui estoient venus es mendements d. par le roy... » pour (faire) payer les tailles impositions et appetis- » sages..... dont le dit pauvre peuple disait qu'il n'en » poyrait plus; et de faict le dict peuple allait en com- » munauté, par les dits trois jours de maison en mai- » son chez les officiers du roy et es.... des bourgeois, » pretres et autres et desrompaient et degastoient » tout ce qu'ils trouvaient et en emportaient les biens » des bonnes maisons portant avec eux *tricquots* et » autres batons..... et en tuerent plusieurs a mort; » mais bien petit de temps après plusieurs en furent » bien punis pour le dit forfait car les uns furent noyés, » les autres decollés bras et jambes coupés et les corps » mis au gibet et en la rivière. »

Le XVII^e^ siècle comme le XV^e^ fut témoin d'emeutes à Angers et aux environs moins redoutables sans doute mais provenant des mêmes causes. Nous lisons en effet dans un manuscrit inédit intitulé : « *Remarques* » *et antiquités de Candé depuis* 1607 *jusqu'a* 1662 *par* » *Jacques Valuche*, nous lisons dis-je ces lignes que M. l'abbé Beaugé nous a communiquées :

» Le 4 juin 1641 les commissaires ont voulu lever » le sol pour livre à Angers sur toutes les marchan- » dises; les revendeuses de denrées s'y sont opposées » et les accablaient de coups et en faisaient tout de » même 8 jours durant, tant qu'ils ont été contraints » à se retirer.

» A la fête de l'Angevine à la foire de la Roche d'Iré.

» les commissaires du *sol pour livre* avaient dressé » leurs tables et y faisaient la recepte mais les gen- » tilshommes.....et aultres les chasserent et les » maltostiers s'en furent en grande dilligence et » laisserent leur argent poids et balance et en s'en- » courant ils tuerent un nommé Grimault marchand » de fil ils estoient bien 30 maltostiers.

Mais continue Valuche « le mardi 29 octobre M. le » marechal de Brezé a fait installer le sol pour livre à » Angers, les officiers et habitants ont eu beau s'y » opposer ils n'ont pu l'empêcher. »

Telles sont, Messieurs, les notes qui pourront servir quelque jour à faire un triste mais nouveau chapitre pour l'histoire d'Anjou.

V. Godard-Faultrier.

TROISIÈME REVUE.

JANVIER 1850.

MESSIEURS,

La plupart des sociétés savantes, vos émules, inaugurent chaque année la reprise de leurs travaux par une séance publique dans laquelle le secrétaire général présente un compte-rendu qui embrasse tout ce qui a été fait dans l'intérêt des études locales au cours de l'année qui finit. Si des habitudes plus modestes ne nous ont pas imposé une tâche aussi solennelle, nous avons pensé qu'il ne serait pas moins convenable et utile de nous reporter par un coup d'œil rapide vers ce qui a été accompli, en 1849, dans notre département, pour les progrès des sciences naturelles, soit au sein, soit au dehors de notre Société. Nous nous sommes donc occupés de recueillir les renseignements nécessaires, mais n'ayant pu compléter encore ceux qui regardent la zoologie, nous nous bornerons cette fois à indiquer ce que nous a offert la botanique. C'est là du reste, il faut bien le reconnaître, qu'est la plus belle place à laquelle, dans les sciences naturelles, puisse prétendre le pays qui a donné le jour à des hommes tels que MM. Bastard, Guépin et Boreau, dont chacune des publications, à des titres dif-

férents, est devenue pour son époque comme un événement dans le monde botaniste.

La seconde édition de la *Flore du Centre* publiée cette année est certainement de tous les ouvrages sur les plantes françaises qui ont paru depuis plusieurs années, celui qui a produit le plus de sensation parmi les personnes qui s'obstinent à regarder comme la base indispensable de tous les progrès futurs des sciences naturelles la connaissance critique des espèces, qui seule peut en effet conduire à la solution du grand problème de la valeur absolue de l'entité spécifique. Cet ouvrage qui comprend maintenant 2332 espèces, dont 250 environ sont nouvelles pour cette flore, a été évidemment remanié sous les inspirations d'une pensée philosophique qui lui a donné une portée que ne sembleraient pas devoir comporter les proportions dans lesquelles il a été entrepris. C'est le résultat consciencieux de huit années de travaux assidus, d'observations continues sur le sec et le vivant, de comparaisons et de vérifications d'innombrables *spécimens* qui n'ont été a mis qu'autant que l'authenticité des localités ne pouvait être le sujet d'aucun doute. L'auteur a du reste considérablement élargi le théâtre de ses recherches premières en les étendant à tout le bassin qu'arrose la Loire depuis sa source jusqu'à son embouchure, ce qui y a fait rentrer presque toutes les plantes montagnardes qui ne sont pas décidément alpines et les plantes maritimes des côtes de l'Océan. Ce grand tableau d'espèces végétales qui encadre maintenant notre département en a pris, pour nous un attrait plus puissant. On sent d'ailleurs que dans les limites orographiques et géologiques qui circons-

crivent le nouveau champ adopté par M. Boreau l'un ses études, cet ouvrage, pour la géographie botanique, doit offrir des résultats plus tranchés, plus simples, plus facilement saisissables et comparatifs, que ne peuvent l'être ni ceux fournis par une flore générale de France dans son pêle-mêle de productions dues à des formations géologiques si diverses et enchevêtrées d'une façon si peu régulière les unes dans les autres, non plus que par des florules départementales, toujours gênées et écourtées dans leur développement par l'arbitraire des divisions administratives. Sous le rapport des données comparatives que peut puiser dans la flore de M. Boreau, la géographie botanique, le bassin dont elle nous fait connaître la végétation a cela d'ailleurs de particulier qu'il présente par grandes masses bien distinctes et déterminées les principales coupes géologiques. Nous y retrouvons en effet les terrains primitifs du cours supérieur de la Loire, les terrains volcaniques de l'Auvergne, le calcaire jurassique, les plaines de craie des deux époques les plus éloignées, les schistes, les calcaires de transition, les tertiaires, etc.

Quant à vous détailler, Messieurs, les autres mérites qui distinguent cette œuvre au point de vue scientifique, permettez-moi au lieu de m'abandonner à mon appréciation personnelle de vous faire connaître celle qu'en a faite M. Charles Desmoulins, président de la Société linnéenne de Bordeaux dans le discours par lui prononcé le 28 juin dernier, à l'anniversaire de la 32e fêtes linnéenne. Je supprime tout ce qui est de discussion pour me borner aux citations qui résument l'opinion de ce critique distingué. On

lit page 2.... » Un livre vient de paraître, auquel l'attention du monde botanique était promise par le nom de son auteur, auquel un intérêt puissant se trouvait acquis d'avance par l'immense succès dont a joui sa première édition. Huit années d'études incessantes, ajoutées à toute une vie de labeur intelligent et consciencieux que n'auront-elles pas amené de précieux résultats pour en enrichir la *Flore du centre* publiée en 1840 par M. Boreau! C'est de la nouvelle édition de cet ouvrage que je viens vous dire quelques mots. »....

» La clef analytique des genres et des espèces est un travail effrayant d'immensité, admirable de précision, et qui épargnera immanquablement aux conscrits de la science un grand nombre d'erreurs; mais ce vaste labeur, à mon sens, présente un danger, il rend la détermination trop facile peut-être..... il sera cause qu'on négligera trop souvent le second volume, où sont déposés les véritables matériaux de l'étude sérieuse. »

Je ne puis m'empêcher de m'arrêter ici pour vous dire que la crainte manifestée par M. C. Desmoulins me parait exagérée; d'abord si l'on suit attentivement le développement des séries de caractère qu'il faut parcourir dans chaque analyse pour arriver à la connaissance de l'espèce, l'on reconnait que l'auteur est parvenu le plus souvent à faire passer sous les yeux de l'observateur tous les caractères scientifiques de la plante, et que les caractères secondaires ne sont rappelés qu'autant qu'ils sont indispensables pour arriver par une voie à la fois plus sûre et plus courte à une bonne détermination. La clef et les descriptions con-

courrent sans doute au même but par des moyens différents, mais ils s'appellent, si je puis dire, mutuellement de telle sorte que celui qui tient à savoir, sent que pour atteindre à une certitude raisonnée et éclairée, il faut qu'il fasse successivement jouer deux méthodes qui se complètent l'une par l'autre et, pour me servir de l'expression de M. C. Desmoulins, je crois que si les conscrits commencent par appliquer la clef analytique à l'objet qu'ils voudront connaître, ils ne négligeront pas la description d'ensemble, de même que les vieux grognards ne se trouveront parfaitement certains d'avoir fait une bonne étape que quand ils auront fait jouer cette clef merveilleuse qui leur réserve parfois la connaissance de particularités qui ont dû être négligées dans une description magistralement conçue.

Poursuivons notre extrait..... « les espèces adoptées par M. Boreau, sont dues en majeure partie au célèbre botaniste Villars, puis à M. Desvaux, à divers auteurs allemands, enfin à Reichemback, et pour certains genres, à M. Jordan..... La haute intelligence, la critique consciencieuse et délicate dont tous les travaux de M. Boreau fournissent la preuve, sont de sûrs garants de la sévérité éclairée qu'il a prise pour guide dans ses adoptions..... Enfin, dit M. Desmoulins en terminant, ce plaidoyer en faveur des principes de philosophie botanique émis et prêchés d'exemple dans un ouvrage qui porte un cachet vraiment magistral va se terminer par une preuve expérimentale et, si j'osais le dire, empirique. Pendant mes derniers travaux botaniques, j'avais sous les yeux les notes de M. Boreau *sur quelques espèces de plantes françaises*, j'y trouvais divisée en

six espèces distinctes, deux espèces linnéennes du genre *malva* (*alcea*, et *moschata*). Je ne possédais aucune de ces plantes provenant des localités citées par l'auteur et cependant, avec la plus grande facilité, la plus évidente certitude, je suis arrivé à reconnaître ce que j'avais et ce qui me manquait en herbier. L'aurais-je pu, s'il n'y avait pas quelque chose de vrai partout, d'uniformément constant, de clairement caractérisé dans la délimitation assignée par M. Boreau à ces six espèces si voisines? etc. »

La publication de ce grand ouvrage n'a pas empêché M. Boreau, de faire imprimer, à la fin de l'année 1849, le catalogue des graines recueillies dans le jardin botanique d'Angers et dont il peut disposer en faveur des établissements avec lesquels il correspond. Chaque année il en augmente le nombre. Ce dernier catalogue comprend 1640 espèces.

Tandis que M. Boreau s'occupait si heureusement de la botanique phanérogamique, un autre de nos collègues, M. le docteur Guépin, poursuivait ses laborieuses investigations dans la végétation cryptogamique de notre pays, et cela avec ce zèle, cette constance que ne rebute aucun obstacle, cette rare sagacité qui ont acquis à ses travaux l'estime et la confiance des cryptogamites les plus célèbres de l'Europe. Il a encore découvert des espèces et des genres nouveaux pour la France. Dans un seul, le *Pestalozzia*, on lui devra la connaissance de cinq espèces inédites. En outre de ces travaux d'observation, il a terminé un traité spéciale de *l'habital* des cryptogames parasites sur les végétaux. Cette sorte de géographie botanique dendrographique avec synonimie et indication des re-

cueils de Mougeot, Desmazières, Mlle Libert, qui offrent des exemplaires de ces cryptogames, devrait faciliter singulièrement les recherches et la détermination, et fournirait en même temps des documents entièrement nouveaux pour la statistique naturelle de notre département. Nous devons vivement désirer que notre confrère, cédant à nos sollicitations, enrichisse de ce travail intéressant le recueil de nos mémoires.

En poursuivant ainsi ses explorations dans le monde microscopique, M. le docteur Guépin n'a pas cessé de préparer des matériaux pour compléter la flore de Maine et Loire. Le supplément que les botanistes attendent impatiemment, aura d'autant plus d'intérêt que M. Boreau en introduisant dans sa Flore les plantes qui étaient nouvelles pour l'Anjou s'est abstenu dans la crainte délicate d'empiéter sur les domaines de la flore spéciale, de préciser les localités où elles ont été rencontrées autour de nous.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à vous indiquer les découvertes principales faites en botanique dans le département au cours de 1849, et bien que les excursions aient été peu multipliées, elles ont cependant enrichi notre flore locale de plusieurs bonnes espèces et fait connaître pour leurs plantes rares, des localités nouvelles.

M. Boreau, continuant ses études sur le genre *Fumaria*, a découvert le *F. Wirtgeni* (Koch) dans plusieurs endroits. Il a retrouvé en abondance le *F. Bastardi* (fl. cent nº 96) et le *F. micrantha* (Lagasca) près le pont Brionneau; il a rapproché de la ville la localité du *Rosa sempervirens*, déjà trouvé depuis longtemps

à Chalonnes par Bâstard et celle du *R. macrantha* (Desp.) qui n'était signalé qu'à La Flèche. Mais c'est surtout à Saumur que les explorations ont produit des résultats d'un grand intérêt : Messieurs Chédeau, Courtiller, Dépinay, Revellière ont redoublé de zèle et d'ardeur et ont fait soit réunis, soit isolément, des excursions toujours fructueuses. Ils ont visité de nouveau les riches localités d'Allonnes, La Breille, Brain-sur-Allonnes; dans cette dernière commune ils ont recueilli l'*Aconitum nappellus, Cirsium oleraceum, Paris quadrifolia*, et ce *Silene armeria* que Bâstard y avait indiqué avec tant de précision en 1809, 40 ans auparavant; à la Breille *Spergula subulata*, *Rubus suberectus*, *Osmunda regalis*, etc.; dans la commune d'Allonnes *Calepina corvini*. Dans des localités moins éloignées de leur ville, ils ont cueilli : *Cardamine parviflora*, *Helianthemum umbellatum, Viola alba*, *Sagina patula* (Jordan), *Lotus hispidus*, *Rosa stylosa*, *Tragus racemosus;* ce dernier à Brézé.

Dans une herborisation faite à Thouars, ils ont recueilli la plupart des plantes citées dans cette riche localité et y ont trouvé abondamment le *Buplevrum affine*, déjà observé par M. Boreau sur les rochers de Beaulieu où son extrême rareté le rend difficile à rencontrer. A la Motte-Bourbon, localité de la Vienne qui n'est séparée de Maine-et-Loire que par le canal de la Dive, nos heureux explorateurs sont allés récolter les *Coronilla scorpioides*, *Rapistrum rugosum* (Allioni), cette plante absolument nouvelle pour la flore de nos contrées, et une jolie forme du *Sonchus maritimus*, qui par une anomalie singulière se trouve ainsi dépayséo de sa station naturelle.

Entre la Dive et Montreuil-Bellay s'étend une plaine de calcaire jurassique, nommée la *Champagne;* là une curieuse graminée méridionale, l'*Echinaria capitata* (Desf) se trouvait mêlée aux *Orlaya grandiflolia*, *Crucianella angustifolia*, *Campanula erinus*, *Odontites jaubertiana*, *Euphorbia gerardiana*, *Tencrium montanum*, *Polychnemum arvense*, etc.

Comme vous le voyez, Messieurs, la ville de Saumur possède aujourd'hui des naturalistes dont l'ardeur et l'intelligence méritent d'être cités bien honorablement, et dont les recherches ne pourront que contribuer puissamment à la perfection de la statistique naturelle de notre beau département.

Le Secrétaire-général, BERAUD.

Lu à la Société à la séance du second vendredi de janvier 1850.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CETTE LIVRAISON.

PAGES.

ETAT nominatif des membres titulaires de la Société, au 1er mai 1851 9

DISCOURS prononcé à la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, dans sa séance du 7 janvier 1851, par son Président, **M. de Beauregard** 21

DISCOURS prononcé par M. le Président de la Société d'agriculture, lors de l'inauguration de la pierre tumulaire, érigée par cette Société à la mémoire des princes de la famille d'Anjou-Sicile inhumés dans le chœur de la Cathédrale 25

RAPPORT sur des monuments anciens de l'Amérique du nord, par **M. de Beauregard** 27

CONSTRUCTION de l'aile de la Chapelle des Evêques, vers nord, à la Cathédrale d'Angers. — Charte de 1236, par **M. Godard-Faultrier** 32

RAPPORT sur la pierre tumulaire récemment placée dans le chœur de la Cathédrale d'Angers, par **M. Godard-Faultrier** 34

ECHANGE du Château d'Angers et de l'Évêché, au IXe siècle, par **M. Godard-Faultrier** 49

TOMBEAU d'Henri Arnauld, par **M. Godard-Faultrier** .. 58

— de Jean Olivier, par **M. Godard-Faultrier** ... 61

ANCIENNES reliques de la Cathédrale d'Angers, par **M. Godard-Faultrier** 66

NOTICE sur Vaulandry (Maine et Loire), par **M. F. Coulon**, vicaire de Saint-Maurice d'Angers 75

UN ANTIQUAIRE de moins, par **M. V. Pavie** 90

RAPPORT sur les tapisseries de la Cathédrale de Saint-Maurice, par **M. Joubert**, chanoine custode 101

SOUVENIRS d'une visite à l'abbaye de Solesmes en janvier 1851, par **M. Textoris** 111

DES RACES bovines indigènes et de la race Durham, par **M. Beraud** 123

RAPPORT sur l'Uranorama de M. Laurandeau, **M. Hossard** . 137

NOUVELLES observations sur l'inhalation des vapeurs d'éther, par **M. Hossard** 145

PHYSIOLOGIE, par **M. Hossard** 151

MÉTÉOROLOGIE, par **M. Hossard** 154

NOTICE historique sur l'Abbaye de Mélinais, par **M. P. Chevalier**, vicaire à Vaulandry 157

RAPPORT au sujet de l'Horloge Cusson, par **M. Béclard** . 171

LETTRE d'Henry III inédite, communiquée par **M. Godard**. 176

— d'Henry IV inédite, communiquée par **M. Godard**. 178

NOTE sur la Tricquocterie, par **M. Godard-Faultrier** .. 180

TROISIÈME revue, Janvier 1850, par **M. Beraud** 184

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

DEUXIÈME SÉRIE.

2me Volume. — 2e Livraison.

ANGERS,

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

1851.

RÉPONSES

aux questions adressées par M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

SUR

L'ICHTYOLOGIE,

LA PISCICULTURE ET L'EXPLOITATION DES EAUX

DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

La Société d'agriculture d'Angers a déjà eu l'honneur d'adresser les indications qui lui étaient demandées sur les espèces de poissons qui peuplent les eaux de notre département ou qui les fréquentent périodiquement; mais il lui reste à s'expliquer sur quelques questions importantes qui concernent :

L'aménagement des eaux quant à la pêche;

L'état ancien et nouveau de leur peuplement;

La situation précaire faite à nos pêcheurs;

Les conséquences de cet état de choses, tant dans le présent que pour l'avenir;

Les améliorations de diverses natures qui pourraient être introduites au quadruple point de vue :

De la position des pêcheurs de profession,

De la reproduction des poissons,

De l'introduction d'espèces nouvelles,

De l'aménagement des eaux privées.

Dans la sphère d'indépendance où se trouve placée la Société d'agriculture, dégagée qu'elle est de toute autre préoccupation que de rechercher et de signaler des vérités utiles, nous n'aurons que le mérite facile d'exposer, avec une entière franchise, des faits recueillis avec une complète impartialité.

Nous n'hésitons donc pas à constater que l'état actuel de nos cours d'eau, sous le rapport du peuplement, est des plus déplorables, et tend sans cesse à s'aggraver. Beaucoup de causes y ont concouru qui contribueront à l'empirer encore : essayons de les préciser.

Au dernier siècle, les différentes divisions de la pêche de nos rivières, même dans celles le plus anciennement navigables, avaient été largement délimitées; et, soit que les droits de pêche appartinssent aux seigneurs, soit qu'ils fussent dans le domaine du prince, ils donnaient toujours lieu à des concessions à longs termes. Il s'en suivait qu'ils étaient devenus, dans les affluents de la Loire et de la Maine, ainsi que dans cette dernière rivière, comme un patrimoine pour les familles des pêcheurs, qui se les transmettaient de père en fils. La jouissance avait donc pris entre leurs mains, par un long usage, ce caractère particulier de prévoyance et d'économie intelligente qui distingue la gestion du père de famille. Le fermier se fut fait scrupule d'escompter le présent au détriment de l'avenir, lorsque cet avenir devait lui appartenir ou profiter aux siens. Le poisson atteignait alors des dimensions maintenant inconnues, et un nombre toujours considérable de fortes pièces assurait un repeuplement proportionnel et toujours suffisant.

Il en fut ainsi longtemps encore après que l'abolition de la féodalité et celle des droits particuliers à certains établissements religieux, eurent concentré totalement la pêche dans le domaine de l'Etat. Il y a moins de quarante années, nos rivières étaient convenablement peuplées, et les grosses pièces, en carpes, brochets et anguilles n'y étaient pas devenues rares. C'est que la concurrence déplorable qui a été créée entre les pêcheurs n'existait pas, et que les chefs des eaux et forêts, qui, sous l'Empire et les premières années de la Restauration, se trouvaient avoir appartenu à l'ancienne administration, s'appliquaient à respecter les vieilles habitudes du pays et à ne pas porter le trouble et le découragement au sein d'une portion de notre population qui, depuis Louis XIV, fournissait un contingent d'élite à la marine militaire. Les cantonnements du haut de nos rivières ne sortirent donc pas des mêmes familles, qui ne changèrent pas leur manière de jouir, et certains cours d'eau, tels qu'une partie des affluents de la Mayenne, la majeure partie de l'Authion, du Thouet, etc., continuant à ne pas être affermés, demeurèrent comme des réserves naturelles pour la multiplication du poissons.

La perturbation qui fut apportée à un état de choses qui, pour être complètement satisfaisant, n'eût exigé que de légères modifications, date de la Révolution de Juillet, qui introduisit dans l'administration des eaux et forêts quelques personnes étrangères à ses traditions. De ce moment elle ne sembla plus, dans notre département, poursuivre d'autre but que l'élévation du revenu produit par l'affermement de la

pêche, sans paraître prendre souci de la ruine qui menaçait la majeure partie de nos pêcheurs et du dépeuplement de nos cours d'eau, que devait fatalement amener l'appauvrissement des fermiers.

Plusieurs mesures conduisirent à ces résultats solidaires et désastreux.

La première fut le changement apporté dans le mode d'affermement de la Maine. Cette rivière, vers le centre de laquelle se trouve Angers avec ses quarante-cinq mille âmes, et dont les rives sont habitées par une population riche et nombreuse, semble disposée par la nature, à raison de la profondeur, du calme habituel et de la pureté de ses eaux, pour servir de récipient et de réserver au poisson de la Mayenne et du Loir, ainsi qu'aux espèces voyageuses qui remontent la Loire. Elle doit fournir aux besoins d'une consommation considérable, et avait pu jusque-là y suffire sous le régime des licences délivrées directement par l'État. Trois ou quatre grandes familles de pêcheurs, qui se subdivisaient en un grand nombre de ménages, dont deux ordinairement formaient par leur réunion *une équipe* (1), y pratiquaient exclusivement la pêche depuis un temps immémorial. Ces hommes, qui semblent constituer une race à part, au teint bronzé, aux cheveux d'ébène, aux muscles de fer, jouissaient dans leurs habitudes patriarchales d'une aisance relative et vivaient sans souci de s'en-

(1) On donne ce nom à un équipage complet pour la pêche à la grande senne, comprenant 2 à 3 futraux ou forts bachots construits pour cette destination, et tous les engins et filets nécessaires parmi lesquels figurent 2 à 4 grandes sennes à aloses du prix de 5 à 600 francs pièce.

richir : la certitude que l'avenir était à eux et pourvoierait toujours à leurs besoins modestes leur suffisait. Aussi, dans leurs travaux, ne les voyait-on jamais se faire aucune concurrence fâcheuse, et traitaient-ils cette exploitation en commun, comme ils eussent pu le faire de leur propriété privée. Il n'y avait donc alors aucun abus notable qui pût compromettre la production ou la conservation du poisson. Que si l'on pouvait en redouter qui provinssent d'un accroissement dans le nombre des pêcheurs, il eût toujours été facile de les prévenir en restreignant graduellement le chiffre des licences, et si l'on tenait à augmenter les revenus de la pêche, l'on pouvait élever successivement et avec une sage discrétion leur prix.

Au lieu de recourir à ces mesures simples et prudentes, comment procéda-t-on? On supprima brusquement les licences émanant directement de l'Etat, et l'on morcela la Maine en petits cantonnements; mais si multipliés qu'ils purent être depuis l'embouchure jusqu'aux premières écluses, ils durent rester de beaucoup inférieurs au nombre des équipes, et cela dans une proportion qui allait laisser sans moyens d'existence les trois-quarts de nos pêcheurs. Les conséquences étaient faciles à prévoir et elles dépassèrent même tout ce qu'on avait espéré pour l'élévation des prix de ferme. Pour des malheureux menacés de mourir de misère, tous les liens de famille durent se rompre, e ils se virent dès-lors condamnés à se faire une concurrence sans trêve ni limite.

Une innovation introduite dans le mode d'adjudication devait encore provoquer l'exagération du prix de ferme. Aux enchères ascendantes qu'exige la loi

civile (système qu'on peut appeler moral, en ce qu'il permet *la réflexion dans le consentement qui fait le lien*), l'on a substitué celui des enchères descendantes, où les enchérisseurs, sous l'impression fiévreuse de la crainte de se voir enlever sans retour et par un seul mot, la ferme qu'ils convoitent, se laissent entraîner à des prix fabuleux. Que peut-il résulter d'affermements effectués dans de telles conditions, si ce n'est que les fermiers, sous la menace d'une ruine complète et inévitable, sont contraints, en cherchant à s'y soustraire, de faire argent de tout, et se hâtent d'autant plus dans cette jouissance anticipée que le bail est plus court? Aussi, depuis que ce mode d'affermement leur a été imposé, la Maine s'est-elle dépeuplée dans une progression que chaque jour semble accroître.

Le contrecoup de ce qui se passait dans l'exploitation de la Maine devait malheureusement frapper les autres rivières. Les pêcheurs repoussés des cantonnements nouvellement affermés durent se rejeter sur la Loire et sur les affluents de ce fleuve et de la Maine, et la concurrence ardente qu'ils y apportèrent, introduisit, avec la surélévation des fermes, les désordres destructeurs qui en sont la suite nécessaire.

Il faut encore ajouter à ces causes premières de dépeuplement, que l'administration, en voyant l'avidité avec laquelle tous ces prétendants se disputaient ses fermes, s'empressa de soumettre au régime commun des cours d'eau qui jusque-là n'avaient jamais été affermés ni exploités à fond, de sorte que non-seulement le poisson s'est trouvé traqué de toutes parts avec un égal acharnement, mais qu'il n'est plus rien

resté de ces réserves naturelles pour réparer les vides que font sans cesse la consommation locale et l'exportation pour Paris.

Ce nouvel et déplorable état de choses ne paraît pas à la vérité susceptible d'une longue durée, et de l'excès du mal peut naître un retour vers un aménagement meilleur de nos rivières. Nos familles de pêcheurs, en effet, commencent à s'éclaircir; leurs jeunes hommes cherchent des professions moins précaires; d'autres ne viendront pas les remplacer, car il faut à ces rudes travaux un corps endurci dès l'enfance, une longue habitude des pratiques variées de nos différentes sortes de pêche, des avances qu'on ne sera pas tenté de faire avec l'expectative de n'en retirer aucun fruit, si l'on vient à échouer au jour des adjudications. Il arrivera donc, à un moment donné, que les pêcheurs, réduits de nombre, et pouvant se compter et s'entendre, cesseront leur lutte désespérée et viendront à leur tour imposer la loi au lieu de la subir. Et comme cet instant coïncidera avec celui ou le dépeuplement aura atteint son dernier terme, il en résultera dans les affermements un avilissement de prix qui montrera, mais trop tard, combien ceux-là furent imprévoyants au point de vue financier même, qui engagèrent l'administration dans une voie où l'injustice semblait le disputer à l'impopularité.

Nous ne devons pas, du reste, passer sous silence une autre cause assignée au dépeuplement, bien qu'elle soit très secondaire et très restreinte pour nos rivières, et que nous mentionnerons seulement parce qu'il est d'autres contrées où elle exerce une action désastreuse. Nous voulons parler de la navigation à la

vapeur, qui produit ces vagues de fond que les hydrauliciens nomment *ondes solitaires* et qui peuvent rejeter sur le rivage les œufs que les poissons déposent sur ses bords. Les bateaux à vapeur ne parcourent, en effet, qu'environ six kilomètres du cours de la Maine, et à l'époque du frai, comme les eaux sont habituellement débordées, les vagues se font à peine sentir sur les prairies inondées. Quant à la Loire, ses vagues ne pénètrent pas dans les bras latéraux où se retirent généralement les poissons pour frayer : comme nous le disions, cette cause de dépeuplement est donc presque nulle dans les eaux de notre département.

L'industrie privée n'a pas au surplus fait faire à l'aménagement des eaux qu'elle possède des progrès qui la mettent à même de suppléer à la production défaillante de nos rivières. Non-seulement on ne l'a vue nulle part chercher à améliorer les étangs, mais il se rencontre même, de temps à autre, des propriétaires qui opèrent leur dessèchement. Nul doute cependant qu'au prix où paraît devoir se maintenir le poisson d'eau douce, des étangs convenablement dirigés ne pussent offrir une moyenne de revenu à peu près aussi élevée et certainement moins casuelle que les fonds de terre. Mais comment blâmer ces entreprises, lorsque depuis si longtemps toutes les publications auxquelles semble acquise la faveur du gouvernement et des sociétés agricoles le plus haut placées, les appellent, au nom de l'hygiène publique, comme un moyen de donner plus de salubrité à l'air dans les campagnes, au nom de l'intérêt privé, comme offrant une source inépuisable de richesse! Et cependant combien de déceptions! même sous le rap-

port de l'hygiène qui a plus à redouter des exhalaisons miasmatique des bas-fonds que le dessèchement laisse ordinairement après lui, que des vapeurs humides qui s'élèvent librement des eaux profondes et pures des étangs.

Dans un moment où M. le ministre de l'agriculture se prépare, dit-on, à doter la France de l'enseignement d'une science dont les formules existent sans doute, mais n'ont pas encore été réunies en corps de doctrine, peut-être nous sera-t-il permis d'exprimer le vœu qu'en professant la *Pisciculture* on traite toutes les graves questions qui se rattachent au dessèchement des étangs, non pas seulement quant à la production du poisson, mais aussi quant au rôle non moins important qu'ils remplissent, dans les pays dépourvus de montagnes surtout, pour l'alimentation des rivières, menacées alternativement de chômages et de crûs *excessifs et instantanés* par la suppression de ces réservoirs naturels.

Sans prétendre autrement indiquer l'intérêt qui s'attache à introduire une meilleure règlementation des eaux privées, quant à l'influence qu'elle exerce sur le régime des eaux publiques, nous croyons utile de faire observer, par rapport à la *pisciculture*, que si les propriétaires d'étangs pouvaient être mieux éclairés sur leurs intérêts par des agents spéciaux des eaux et forêts, qui auraient la surveillance de ces eaux, ils pourraient aisément, tout en exondant les meilleures portions des fonds occupés par les étangs, y réserver au moyen de larges fossés des surfaces d'eau suffisantes pour nourrir une quantité considérable de poissons. Il ne faut à la carpe, pour qu'elle prospère,

que des eaux où elle trouve des terres neuves argileuses. Si, en effet, dans les prairies qui forment les rives d'un étang, il est creusé un fossé, aussitôt les carpes s'y cantonnent, y pratiquent des espèces de garennes et acquièrent en peu de temps un embonpoint extraordinaire. Il n'est pas douteux que, dans un étang desséché en fond argileux, on ne puisse arriver, en multipliant les tranchées, à maintenir une population à peu près égale à ce qu'elle était dans son état primitif.

Quant à assurer la multiplication des carpes et des tanches dans ces canaux, nous indiquons pour y parvenir un moyen sanctionné par l'expérience. C'est l'établissement de plans inclinés à longues pentes dans certaines parties des canaux. Ces poissons ne fraient pas dans les eaux profondes : la carpe surtout recherche les lieux herbeux où souvent elle est à peine couverte par l'eau.

Quant au repeuplement des rivières, qui doit plus spécialement appeler l'attention de l'administration, il est une mesure qui nous paraîtrait infaillible pour l'assurer, et qui serait d'une facile exécution. Elle consisterait à ne pas comprendre dans l'affermement des affluents de la Maine et de la Loire, les cantonnements qui seraient jugés les plus propices pour la multiplication, et à créer ainsi, sous une surveillance spéciale de l'administration, des réserves qui favoriseraient le développement des grosses pièces de poisson et la reproduction des meilleures espèces. Dans ce nouveau mode d'aménagement, l'Etat, bien que le nombre des fermes se trouvât restreint, n'aurait rien à perdre et tout à gagner. Rien à perdre dans les sec-

tions ainsi réservées, où, à certains intervalles, la pêche de l'excédant des grosses pièces l'indemniserait du non-affermement; tout à gagner, puisque ce serait une source de plus-value pour les autres cantonnements dont le peuplement deviendrait plus satisfaisant quant au nombre et à la grosseur des sujets.

L'établissement de ces *cantonnements réservés* serait d'ailleurs le meilleur moyen d'arriver à opérer l'acclimatation des espèces étrangères à nos contrées. Autant on doit peu compter sur le succès en les parquant dans des pièces d'eau dormante ou trop resserrées ou garnies de murailles, autant on peut rationnellement l'espérer, quand on les placera dans des eaux toujours renouvelées, mais circonscrites de manière à ce que les individus en expérience soient assez rapprochés pour pouvoir se rencontrer et frayer. Des barrages ménagés dans de petits bras des cantonnements réservés formeraient ces réserves secondaires exclusivement consacrées à ces espèces d'élite, qui, au fur et mesure de leur multiplication, seraient répendues dans le reste du cantonnement réservé, d'où elles pénétreraient plus tard dans les cantonnements affermés, supérieurs ou inférieurs. Si j'emploie cette alternative, c'est pour indiquer que, comme certaines espèces aiment à remonter les eaux courantes, il serait convenable d'avoir des réserves placées, non pas seulement vers la source, mais aussi vers le milieu du cours des rivières.

Au reste, les personnes qui s'occupent d'histoire naturelle dans les applications utiles qui peuvent être faites de cette science pour la satisfaction des besoins de l'homme, n'ont pu qu'applaudir vivement à la pen-

sée qu'a manifestée M. le ministre de réaliser par la naturalisation des poissons comestibles, des vœux si souvent et si inutilement répétés par les voyageurs. L'acclimatation du cyprin doré de la Chine en France, celle du gourami des Indes à Maurice, ce que l'histoire nous a appris des résultats obtenus par les Romains sur des espèces qu'on pourrait croire rebelles à toute domestication, ne permettent pas de douter du succès qui couronnera les tentatives de ce genre, lorsqu'elles seront faites avec intelligence, et en plaçant les types reproducteurs dans des conditions analogues à celles qu'ils trouvaient dans leur pays natal. La variété infinie que la France possède dans la constitution géologique du lit de ses rivières, dans la nature de leurs eaux, dans les végétaux qui les garnissent, dans la température des contrées qu'elles parcourent depuis les sommités alpines jusqu'aux rives méditerranéennes, offriront à toutes les espèces des lacs, torrents et rivières de la Suisse, de l'Italie et de l'Allemagne, des milieux qui leur seront parfaitement appropriés.

L'acclimatation pourra également s'étendre à un grand nombre d'espèces étrangères à l'Europe. Je ne parle pas seulement de celles de certaines parties de l'Afrique occidentale ou du nord de l'Amérique septentrionale, mais de celles même qui habitent dans le voisinage des tropiques, l'eau étant un milieu qui, surtout dans ses couches inférieures, ne subit pas des extrêmes de température aussi marqués que ceux de l'air ambiant. En vain, par exemple, dans nos départements de l'ouest, la surface des eaux se couvre-t-elle de glace pendant un temps plus ou moins long en hiver : pour peu qu'elles

aient quelque profondeur, les poissons sont certains d'y trouver une température assez élevée pour attendre sans souffrir les chaleurs du printemps. Si l'on observe d'ailleurs l'analogie singulière que les productions des eaux douces de tous les pays connus conservent entre elles dans les espèces ou les genres des végétaux, des insectes, des entomostracés, des mollusques qui partout forment la nourriture des poissons qui ne sont pas icthyophages, on sera facilement convaincu que les espèces exotiques rencontreront dans nos eaux tous les moyens d'alimentation convenables.

Notre tâche ne serait pas terminée, si nous ne faisions observer que de toutes les parties de la France occidentale, l'Anjou, par le vaste réseau de ses petites rivières, comme par ses larges fleuves, est peut-être le pays le plus heureusement disposé par la nature pour favoriser l'introduction, l'acclimatation et la diffusion des espèces étrangères.

En résumant ce long exposé, nous concluons de ce qui précède :

Que, dans notre département le dépeuplement des cours d'eau, tant du domaine public que privé, va sans cesse en augmentant, et qu'il est le résultat médiat, mais nécessaire, pour les rivières, du mode d'affermement maintenant adopté pour tous les cantonnements, dans lequel les prix sont trop exagérés et les baux trop courts.

Comme mesures amélioratrices, nous proposerons les suivantes :

1° Revenir, pour les parties de nos rivières *où ce mode d'affermement existait* avant 1830, aux licences

accordées directement par l'Etat, qui en limiterait le nombre et en élèverait successivement le prix d'après l'appréciation d'une production normale du poisson ;

2° Dans l'adjudication des cantonnements affermés, substituer les enchères *ascendantes* aux enchères *descendantes ;*

3° Dresser une *liste des pêcheurs* qui ne comprendrait que ceux qui font de la pêche leur principale profession et n'admettre aux adjudications que les individus portés sur ces listes, qui tous, pour mieux empêcher l'immixtion des spéculateurs étrangers à cette profession, seraient *soumis à l'inscription maritime ;*

4° Ne donner que des baux à longs termes ;

5° Faire exécuter avec rigueur, en abaissant la pénalité au besoin, tous les règlements relatifs à la conservation du poisson, et donner à l'administration le droit d'écarter des adjudications et des licences tout individu ayant été l'objet d'un certain nombre de poursuites pour contraventions aux lois concernant la pêche ;

6° Soustraire à l'affermement certaines parties des cours d'eau pour les transformer en *réserves de reproduction ;*

7° Etablir pour la surveillance de ces réserves des gardes logés dans leur voisinage, et chargés en même temps de la direction des *réserves de naturalisation* pour les espèces étrangères ;

8° Placer les eaux privées, et notamment les étangs, quant à certaines conditions qui seraient déterminées, sous la surveillance de l'administration des eaux et forêts ;

Lui donner le droit de s'opposer au dessèchement

des étangs qui seraient classés dans la catégorie des réservoirs alimentaires des voies navigables, et étendre au besoin à cette nature de propriété le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique ;

En tous cas, n'autoriser les dessèchements que sous des conditions qui, en livrant à la culture les terres fertiles, pourraient conserver une production suffisante de poissons.

Angers, ce 4 juillet 1851.

T. C. Beraud,

Conseiller à la Cour d'appel, secrétaire général de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, correspondant de diverses sociétés savantes.

ESSAI D'ICHTYOLOGIE

DES COTES OCÉANIQUES ET DE L'INTÉRIEUR DE LA FRANCE,

OU

DIAGNOSE DES POISSONS OBSERVÉS.

Nos premières études, relatives aux poissons, sans parler de celles faites dans la belle institution si regrettable des écoles centrales, datent de 1810, époque à laquelle les circonstances mirent, à Paris, à notre disposition, une superbe collection de poissons, préparée d'une manière remarquable par Dubuisson, conservateur du musée d'histoire naturelle de Nantes (1).

Etant demeuré, en 1811, un mois sur les côtes du département de la Gironde, et en 1812, deux mois sur celles des départements de la Charente-Inférieure, de la Vendée et de la Loire-Inférieure, ainsi que de la Vilaine, nous fîmes des applications d'étude sur le vivant, et pûmes observer un certain nombre d'espèces rares. Cependant nos observations les plus suivies et les plus nombreuses ont été de 1838 à 1847. C'est alors

(1) Cette curieuse collection, dont tous les individus, y compris les plus grands, tels que le saumon, etc., fut dévastée et presque toute détruite en 1814, par les soldats étrangers, dans l'habitation que j'avais à Montreuil, près Paris.

que nous avons véritablement éprouvé la difficulté de ce genre d'étude, lorsqu'il faut s'en procurer tous les matériaux et faire des applications rigoureuses et approfondies. Il est à regretter, en effet, que le musée de Nantes, si bien à la portée de se procurer, en ce genre, une collection importante, offre pour ainsi dire moins de ressources que celui d'Angers, bien que nous n'ayons été que très peu à même de l'augmenter, sous ce rapport, pendant les dix-neuf années qu'il s'est trouvé sous notre direction.

Si les naturalistes se livrent très rarement à l'étude des poissons, c'est que l'on manque d'ouvrages faciles pour les étudier, et propres à leur détermination. Les objets que l'on possède autour de soi se trouvent comme perdus au milieu d'un millier et plus d'espèces dont se compose l'ensemble des ouvrages traitant en grand de l'ichthyologie; de là le délaissé de cette curieuse partie de l'histoire naturelle (1).

On peut encore mettre au nombre des causes qui s'opposent à l'étude des poissons, l'imperfection ou la difficulté de leur préparation; la presque impossibilité de les conserver avec leurs couleurs, dans quelque liquide qu'on puisse les plonger, pour en prolonger la conservation, et nous-même avons été dégoûté de ce genre de collection, après la perte que nous avons éprouvée.

(1) L'ouvrage de Cuvier et Valenciennes en décrit cinq mille, et certes il n'ont pas épuisé la nature. Que l'on y joigne le prix des ouvrages de ce genre : la seule *Ichthyologie* de Bloch, renfermant à peine 500 poissons, coûte 900 fr.; les 100 planches de l'encyclopédie par ordre de matière, donnant 410 poissons, ne peuvent être qu'à l'usage de celui qui sait déjà, ainsi que le prouvera la table que nous donnons à la fin de notre travail.

Quelques travaux partiels et très utiles, du genre de celui que nous donnons ici, ont déjà été publiés. M. Millet, dans son excellente *Faune de Maine et Loire*, est l'un des premiers qui aient donné l'exemple de l'étude locale des poissons, et cet exemple a été déjà suivi par quelques naturalistes qui ont aussi senti le besoin de ces études partielles. Tel est M. de Mauduyt, dans son *Ichthyologie du département de la Vienne*, publiée en 1848; Holandre, dans sa *Faune du département de la Moselle*.

Nous ne pouvons passer sous silence le beau travail sur les pêches, par Duhamel Dumonceau, qui a donné une nombreuse série des poissons de la France, dont on a fait à peine usage, parce qu'il y avait un travail sérieux à exécuter, afin de ramener à une nomenclature méthodique tous les objets dont il parle et qu'il figure sous des noms vulgaires. Quatre volumes grand in-folio formaient encore un obstacle à l'utilité que l'on pouvait retirer de cet ouvrage.

Le très zélé naturaliste Bachelot de Lapylaie présenta au congrès scientifique de France, à Poitiers, en 1835, un ensemble d'observations remarquables faites sur les poissons de nos côtes de l'Ouest, pendant les années 1832 et 1833. Il est regrettable, pour la science, que l'on n'ait pas attaché à ce travail toute l'importance qu'il méritait, et qu'il n'en ait été donné qu'un trop court précis (1).

Désespérant de voir publier le travail de M. de Lapylaie, nous mîmes au net le premier résultat de nos

(1) Au Congrès scientifique, à Angers, en 1843, on tint encore moins compte du travail dont nous fîmes la communication à la section des sciences naturelles.

études, seulement pour le département de la Loire-Inférieure. Nous devons rendre cette justice à la Société académique de Nantes, qu'elle accueillit ce travail avec une bienveillance marquée, et quelqu'incomplet qu'il pût être encore, la publication en fut faite dans ses annales (1).

Dans la crainte bien fondée que nous avions de l'imperfection de ce premier essai, nous résistâmes aux sollicitations qui nous furent faites d'en donner une publication isolée.

Aujourd'hui nous pouvons offrir une série plus étudiée et plus complète, qui pourra servir de base à des études plus approfondies. Si, dès notre début, nous eussions eu à notre disposition un semblable travail, il est certain que nous aurions donné une plus rigoureuse précision à nos recherches : persuadés que nous étions primitivement, qu'il n'y avait plus rien à faire sur nos côtes en ce genre d'observation. Malgré la persistance de nos recherches, nous sommes donc convaincu qu'il reste sur nos côtes, comme dans l'intérieur de la France, des espèces qui n'ont point passé sous nos yeux, bien des variétés à constater ou à contrôler. Que d'études de mœurs il reste encore à faire sur les poissons! Mais cela ne peut être que l'effet du temps. Pour y parvenir, il était indispensable de faciliter les recherches, afin d'arriver à la connaissance des espèces de poissons. Ces espèces connues, il existe encore de grandes difficultés à raison des variétés ou de l'affinité des espèces; ainsi, dans les genres Gade, Labre, Spare, Cyprin, etc., etc.,

(1) Tome 4, p. 157 de la 2e série.

les limites entre certaines espèces sont peu tranchées ou difficiles à nettement exprimer. — Souvent les espèces sont rares ou locales, ou seulement de pêche accidentelle. Il faut une persévérance longue, constante, pour saisir toutes les circonstances favorables ; ne pas craindre de multiplier toutes les chances qui peuvent augmenter le nombre des objets d'observation.

Nous avons dû rapporter scrupuleusement dans notre nouveau travail, toute la synonymie des poissons cités par M. de Lapylaie, pour nous mettre d'accord avec cet exact observateur.

Il est bien à regretter que ce naturaliste n'ait pas publié son ouvrage avec les excellentes figures de poissons de nos côtes qu'il avait dessinées avec autant de perfection que d'exactitude. Un naturaliste pouvait seul arriver à ce point désiré, et qui manque dans presque tout ce qu'on a fait en ce genre. Les poissons dont on a donné la figure dans l'Encyclopédie méthodique, par exemple, ne sont que des à peu près, utiles à la vérité, mais dont il faut savoir se servir pour en faire une bonne application.

Les planches de Salviani, bien que de 1554, sont presque aussi bonnes que celles de Bloch, publiées de 1785 à 1796, dont la coloration, pour les espèces étrangères, est rarement la véritable, si elle n'est exagérée. La petite édition qu'a donnée Castel en 10 vol. in-18, dans le Buffon publié par Déterville, peut être d'un bon secours, toute incomplète qu'elle soit (1), tout inexacte qu'en soit souvent la nomenclature.

(1)La nomenclature a souvent besoin d'être rectifiée, et sous ce

Dans l'étude des poissons, on ne doit pas oublier, qu'outre la modification des couleurs, les espèces présentent souvent des accidents de forme, faits pour embarrasser l'observateur, s'il ne s'aidait de la réflexion. Peut-être encore se produit-il des hybrides entre les espèces les plus rapprochées dans leur forme organique extérieure.

Quelques naturalistes, trop persuadés de la fixité des espèces, en histoire naturelle, ont souvent donné comme espèces distinctes, de simples variétés. Aussi, pour la constatation des espèces, est-il indispensable de pouvoir comparer une certaine série d'individus. Cependant cela n'est pas toujours facile, surtout pour les espèces rares ou pour celles de passage accidentel, que nos pêcheurs rencontrent de temps en temps en haute mer, c'est-à-dire à 10 et 20 myriamètres de nos côtes.

C'est en vivant familièrement avec les pêcheurs; c'est en voguant aventureusement avec eux, qu'il est possible d'utiliser une grande partie de leurs connaissances empiriques, de leur science vulgaire, tout en se tenant averti de l'incertitude de leurs applications de noms vulgaires pour un certain nombre d'objets. Chaque canton de nos côtes a pour ainsi dire un nom distinct pour la même espèce; mais ils s'accordent pour ce qui est des habitudes, des mœurs et des époques d'apparition de ces espèces, si elles sont de passage.

Après les grandes et longues tourmentes des eaux

rapport, le *Règne animal*, publié par Cuvier, est d'un indispensable secours.

de l'Océan, c'est alors que les pêcheurs rencontrent des espèces rares ou accidentelles, et souvent même ces espèces sont portées jusqu'auprès des côtes.

C'est surtout à basse mer, et plus spécialement aux pleines lunes et aux équinoxes, qu'il est précieux de visiter les rochers sous-marins, pour étudier dans les flaques d'eau, dans les vases, dans les sables, dans les anfractuosités des rochers, les petites ou même les grosses espèces qui peuvent s'y trouver délaissées par les eaux de la mer et dont beaucoup sont négligées par les pêcheurs, à raison de la petitesse ou de leur inutilité économique. C'est un moyen aussi de constater certaines espèces dans leurs différents âges, ou de trouver des formes spéciales dans ce que le vulgaire confond sous le nom de fret, frétin, métisse, etc.

En nous renfermant strictement dans ce qui est relatif aux poissons, nous avons dû ne point parler d'un petit nombre d'espèces de cétacés, qui fréquentent nos côtes ou s'y trouvent accidentellement; tels que les marsouins, et plus rarement quelques dauphins, cachalots et baleines, et encore moins des amphibies, qui se réduisent à quelques veaux marins égarés loin du Nord.

Nous devions d'autant moins nous occuper des poissons de la Méditerranée, bien qu'ayant des bases d'observation pour cet objet (1), que l'ouvrage de Rondelet donne le plus grand nombre d'entre elles, avec des figures souvent très comparables, et qu'en outre l'ouvrage de M. Risso est, en ce genre, un excellent

(1) Le musée d'Angers possède une assez belle série d'espèces, bien déterminées, provenant des côtes de la Méditerranée.

travail sur les poissons de cette région de nos côtes. Mais il a trop souvent négligé de donner la citation des figures de Rondelet, et publié, comme nouvelles, plusieurs qui s'y trouvent, et bien représentées et bien figurées pour l'époque à laquelle écrivait ce naturaliste.

Darluc, dans son *Histoire naturelle de la Provence*, s'en était trop tenu aux notions les plus vulgaires, pour avoir approfondi l'ichthyologie de la Méditerranée et levé les obscurités qui pouvaient exister dans Rondelet, auteur qui méritait d'être plus étudié qu'il ne l'a été dans l'*Ichthyologie de Nice*.

Après avoir comparé les différentes classifications proposées par les naturalistes, tels que Artedi, Linnaeus, Cuvier, Lacépède, Latreille, etc., pour grouper régulièrement les poissons et arriver facilement à leur détermination, nous avons cru devoir adopter de préférence celle de Lacépède, à quelques légères modifications près, comme la moins compliquée, la plus rassurante pour ceux que peut effrayer l'échafaudage de nomenclature pour chaque degré de division des *ichthyodères*, car ce ne sont plus tout bonnement des *poissons*. Là, classe, ordre, section, famille, tribu, reçoit un nom spécial, qui jette dans l'esprit une sorte de diffusion, pour ne rien dire de plus, qui éloigne d'une étude déjà assez peu favorisée par elle-même. Si même l'usage n'avait pas consacré deux mots *chondroptérigiens* et *acanthoptérigiens*, eussions-nous dit simplement *poissons cartilagineux*, *poissons osseux*. C'est à la médecine, au sein de laquelle la science de l'étude de la nature a pris naissance, que l'on doit cette malheureuse tendance à créer une langue

nouvelle, au milieu d'une langue reçue, reste de cet ancien préjugé qui voulait cacher la science au vulgaire.

Les poissons cartilagineux, ou dont le squelette se compose de véritables cartilages et non d'os, sembleraient devoir former un ordre sur la même ligne que les oiseaux, les reptiles, les cétacés; car, dans une partie de leurs divisions, on trouve des formes qui sont comme parallèles à celle des poissons osseux, qui constituent au reste la plus grande partie de cet ordre d'êtres. Si, en histoire naturelle, une série linéaire était possible, ce serait par les squales à évents qu'il faudrait commencer pour lier les poissons aux cétacés.

La connaissance des noms vulgaires en ichthylogie est d'une indispensable nécessité; sans ce moyen, il est impossible de se mettre en rapport avec les classes qui s'occupent de la pêche ou du commerce des poissons, et de participer aux connaissances qu'elles doivent à l'expérience ou à la tradition. Malgré même la diversité des noms vulgaires, leur application souvent même peu précise, c'est un moyen d'obtenir les objets et les renseignements qui peuvent y être relatifs.

Nous sommes bien éloigné d'imaginer n'avoir commis aucune méprise, mais ceux qui s'occupent sérieusement de l'étude des poissons, s'apercevront facilement de bien des rectifications devenues indispensables. La difficulté des choses nous rend très indulgent pour le travail de Lacépède, dont on a profité en le jugeant très sévèrement et trop rigoureusement. Possesseur de son exemplaire, du *systema naturæ* de Linné, annoté de sa main, cependant nous n'avons

trouvé que de faibles notions dans cet ouvrage, quelque précieux qu'il soit pour nous.

Le résultat de nos études est, que la richesse de nos côtes était bien plus grande en histoire naturelle qu'on ne l'a imaginé. De là des découvertes presque certaines pour les observateurs; mais ils devront signaler maintenant, avec un peu plus de précision et de soin, tous les objets qu'ils seront à même d'étudier, et surtout constater rigoureusement ceux que l'on croit les mieux connus. Certaines races ou espèces se cantonnent souvent par exclusion dans des parages déterminés, dans des genres de localités spéciales.

Le tableau suivant aidera beaucoup pour arriver plus promptement à la détermination des espèces. En supposant des erreurs d'analyse possibles, les applications que l'on fera de l'objet étudié avec la diagnose donnée pour le genre, suffira pour apercevoir l'erreur commise.

Nous avons pensé que les divisions suivantes, moins bien peut-être que coordonnées en famille, ainsi qu'on l'a fait pour l'ensemble de l'ichthyologie, étaient cependant très suffisantes pour un travail partiel sur l'ichthyologie.

CHONDROPTÉRIGIENS.

Squelette cartilagineux.

I. Branchies sans recouvrements; corps

- anguilliforme
  - denté — PÉTROMYZON — I.
  - sans dents — AMMOCÈTE — II.
- pisciforme
  - ouvertures des branchies
    - côtés du cou — LEICHE — III.
    - autour du cou — PÉLERIN — VI.
  - épine à chaque dorsale
    - anale O — AIGUILLAT — V.
    - anale — CENTRINE — IV.
  - six ouvertures branchiales — GRISET — VII.
  - dents
    - mousses — EMISSOLE — VIII
    - dentelées — MILANDRE — IX.
    - à 3 pointes — ROUSSETTE — XII.
  - sans évents
    - derniers trous des branchies vers les pectorales — REQUIN — XI.
    - museau allongé — LAMIE — X.
  - tête oblique au corps — MARTEAU — XIII.
  - museau allongé à 2 rangs de pointes — SCIE — XIV.
- déprimé
  - 2 barbillons — ANGE — XV.
  - arrondi ou échancé au sommet — TORPILLE — XVI.
  - anguleux, tête
    - saillante — MOURINE — XVII.
    - fourchue — CEPHALOPTÈRE — XVIII.
  - tête engagée, queue à
    - aiguillon en scie — PASTANAQUE — XIX.
    - aiguillon O — RAIE — XX.

II. Branchies recouverts de membranes ou d'opercule; corps

- à tubercules sériés — ACIPENSÈRE — XXIV.
- sans tubercules
  - pisciforme allongé — CHIMÈRE — XXI.
  - carpoïde comprimé — BALISTE — XXII.
  - déprimé, à tête vaste — BAUDROIE — XXIII

III. **Branchies avec opercule et membrane ; corps**	comme arrondi et comprimé		Mole	XXV.
	serpentiforme		Syngnate	XXVI.
	cylindroïde, ventrales en disque.		Cycloptère	XXVII.
			Aptocycle	XXVIII.

ACANTHOPTÉRIGIENS

ou à squelette osseux.

I. **Apodes, ou sans nageoires entre la tête et l'anus ; corps**	anguilloïde	comprimé		Leptocephale	XXIX.
		cylindroïde, tête	déprimée	Murène	XXX.
			comprimée	Ammodyte	XXXI.
	courtement cylindroïde			Anarrhique	XXXIII.
	pisciforme, à long bec			Espadon	XXXII.
II. **Jugulaires, ou nageoires sous la gorge ; tête** grosse	sans être large, ventrales à 1 rayon			Physis	XLII.
	et large, œil	inclus		Callyonyme	XXXV.
		hors de tête		Batrachoïde	XXXVI.
ordinaire, corps	cylindroïde, 2 dorsales	non épineuses		Merluche	XXXIX.
		épineuses		Trachine	XXXIV.
		non épineux ; barbillons		Lotte	XL.
		la première crinoïde		Mustèle	XLV.
	comprimé et allongé			Blennie	XXXVII.
	allongé et carpoïde			Gade	XXXVIII

III. **Thoraciens ou 2 nageoires au-dessous des pectorales; corps,**

- courtement cylindroïde — PTÉROZYGUE . XLIII.
- allongé, tête à disque en dessus — ECHENEÏDE . . . LVIII.
- lamelliforme — LÉPIDOPE. . . . XLIV.
- fusiforme, tête
  - quadrangulaire, arrondie — PIRABEBE. . . . LI.
  - grosse
    - non épineuse, barbillons
      - apparentes — MULLE . . . . . LIII.
      - nuls
        - . . . . . APOGON . . . . . LIV.
        - . . . . . GOBIE . . . . . XLV.
    - épineuse, barbillons
      - nuls dorsale
        - deux — SCORPÈNE . . . XLIX.
        - une — COTTE . . . . . XLVI.
      - saillans — ASPIDOPHORE . XLVII.
    - cuirassée — GRONDIN. . . . . L.
    - comprimée — CORYPHÈNE . . LII.
- anguleux, tête grosse — PÉRISTÉDION . XLVIII.
- carpoïde, adipeuses
  - distinctes, ligne latérale
    - sans carène — SCOMBRE . . . . LIX.
    - carénée — CARANX . . . . . LVII.
  - nulles, opercules
    - crénelés ou dentés — CRÉNILABRE. . LX.
    - non épineux, lèvres
      - protractiles — LABRE . . . . . LX.
      - ordinaires
        - . . . — DENTEX . . . . . LXII.
        - . . . — CANTHÈRE . . . LXIII.
        - . . . — SPARE . . . . . LXX.
    - épineux
      - préopercule 1 épine — HOLOCENTRE . LXV.
      - aiguillons et dents, museau
        - écailleux
          - SERRAN . . . . . LXIV.
          - SCIÈNE . . . . . LXXI.
        - écailles O. — PERSÉQUE . . . LXXII.
- carpoïde très allongé (*), opercule épineux, dorsale
  - une — APRON . . . . . LXXIII.
  - deux — GREMILLE . . . LXVI.
- carpoïde un peu allongé, aiguillons
  - devant la dorsale — CENTRONOTE . XLV.
  - sur les côtes — GASTÉROSTÉE. LVI.
- très comprimé, aiguillons
  - 3, dirigés vers la tête — CENTROLOPHE LXVII.
  - 1 avant la dorsale — ZÉE. . . . . LXXIV.
  - nul, anale
    - non écailleuse, corps
      - allongé — RASON . . . . . LXVIII.
      - ovale — CHRYSOTE . . . LXXV.
    - écailleuse — CASTAGNOLE. . LXIX.
- déprimé — PLEURONECTE. LXXVI.

(*) Le Gasterostée spinachie.

IV. **Abdominaux ou nageoires ventrales éloignées des pectorales ; corps**

- cylindroïde, avec barbillons ..... LOCHE..... LXXVII.
- fusiforme, barbillons : deux ..... GOUJON..... LXXVIII.
- fusiforme, barbillons : quatre ..... BARBILLON ... LXXIX.
- allongé, dorsale : une, nulles, dorsale opposée à l'anale .... BROCHET..... LXXXIV.
- allongé, dorsale : une, nulles, dorsale opposée à ventrale ... SYNODE..... LXXXVII.
- allongé, dorsale : adipeuses, nombreuses ..... SCOMBRÉSOCE. LXXXV.
- allongé, dorsale : adipeuses, unique..... EPERLAN..... LXXXVIII
- allongé, dorsale : deux ..... SPHYRÈNE.... LXXXVI.
- carpoïde, dorsales : unique ; écailles : très petites, et petits barbillons. TANCHE..... LXXX.
- carpoïde, dorsales : unique ; écailles : moyennes ou grandes ; anale ordinaire : grande ..... CARPE..... LXXXI.
- carpoïde, dorsales : unique ; écailles : moyennes ou grandes ; anale ordinaire : moyennes, nez : court. (*) ANCHOIS ..... XCI.
- carpoïde, dorsales : unique ; écailles : moyennes ou grandes ; anale ordinaire : moyennes, nez : court. (*) CLUPÉ..... XCII.
- carpoïde, dorsales : unique ; écailles : moyennes ou grandes ; anale ordinaire : moyennes, nez : long ... ABLE..... LXXXI.
- carpoïde, dorsales : unique ; écailles : moyennes ou grandes ; anale ordinaire : moyennes, nez : long ... CHONDOSTROME LXXXIII.
- carpoïde, dorsales : unique ; écailles : anale étendue ..... BRÈME..... LXXXII.
- carpoïde, dorsales : unique ; écailles : anale étendue ..... EXOCET..... XCVI.
- carpoïde, dorsales : deux ; rayonnée, deux ; tête : sans écailles..... ATHÉRINE .... XCIV.
- carpoïde, dorsales : deux ; rayonnée, deux ; tête : écailleuse..... MUGE..... XCV.
- carpoïde, dorsales : deux ; rayonnée, une seule ; dents : nulles..... OMBRE..... XC.
- carpoïde, dorsales : deux ; rayonnée, une seule ; dents : très visibles..... SALMON..... LXXXIX.

(*) Bouche : grande, *Anchois.* ; moyenne, dorsale : opposite *Clupé.* ; non opposée *Able.*

CHONDROPTÉRIGIENS.

Première Section.

BRANCHIES SANS RECOUVREMENT.

I. PÉTROMYZON : Corps anguilliforme; crête longitudinale sur la queue; sept ouvertures branchiales de chaque côté, près la tête.

1. P. LAMPROIE, P. *marinus* Gmel P. *maximus* L. Encycl. méth. pl. 1, f. 1. Bloch, pl. 77. Dict. sc. nat., pl. 17. Cuv., ic. du Règ. anim., pl. 120, f. 1. Lacép., pl. 51 (1), fig. 1. Corps brun, marbré, bouche à 20 rangs de petites dents.

Monte au printemps dans les fleuves et les rivières, et surtout la Garonne et la Loire. On la nomme *Grande Lamproie, Lamproie marine, Lamproie marbrée.*

2. P. PRICKA, P. *fluviatilis*, L. vulgairement *Lamproie d'alose, Lamproie de rivière, Sept-œil.* Ency., pl. 1 f. 2. Bloch, pl. 78. f. 3. Dos gris-bleuâtre, anguleux; seconde dorsale réunie à la caudale et très anguleuse.

Monte au temps des aloses, et souvent attachée à ce poisson qu'elle suce et amaigrit; mais on la trouve

(1) Nous citons l'édition de 1830, chez Pillot, 13 vol. in-8° avec atlas de 62 planches pour les poissons.

dans toutes les saisons. Longue de 30 à 35 centimètres.

3. P. de Planer, P. *Planeri* Cuv. non Bloch. Enc., pl. 1. f. 4. Lacép., pl. 50. f. 5. Corps comme annelé; seconde dorsale peu élevée, confondue avec la caudale; des papilles rudes pour dents, bouche arrondie.

Longue de 20 à 28 centimètres, cette espèce, moins commune que la précédente, se trouve dans toutes les saisons, dans nos fleuves.

4. P. Noir, P. *Niger*, Lacép., pl. 50. f. 4. *Petite lamproie de rivière.* Millet, Faune de Maine et Loire. La seconde dorsale touchant presque la première et contiguë à la caudale; bouche très petite.

Dans les rivières du nord-ouest de la France, où il porte le nom de *Petit-Sept-œil;* d'un beau noir en dessus et argentin dessous.

5. P. Sept-œil, Lacép. vulg. *Gros-Sept-œil*, corps longuement conique, gris plombé à ventre blanc-jaunâtre; bouche allongée du diamètre du corps; dorsale très arrondie dans les deux parties.

Cuvier regarderait ce poisson, qui habite les mêmes lieux que le précédent, comme une modification du n° 3, ainsi que le n° 4 lui-même et le suivant qui est plutôt un ammocète.

6. P. Sucet, P. *Sanguisuga*, Lacép. pl. 50. f. 3. vulg. *Sucet*, corps cylindrique, nageoires comme adipeuses basses, la seconde se joignant presque à la queue, bouche plus étendue que la tête, dents petites.

Si véritablement cette espèce manquait d'évent, ce qui est à constater de nouveau, ce serait un genre et non une variété; on l'a pêchée au temps des aloses, dans la Seine-Inférieure, il se peut que ce soit le *P. argenteus*, Bloch. pl. 415. f. 2.

II. AMMOCÈTE, *Ammocoetes*, Dum. Lèvre charnue demi-circulaire, dents nulles, mais à la place des barbillons branchus, point d'évents.

7. A. Lamprillon, *Ammocoetes branchialis*, Dum. Petrom. — L. Lacép. pl. 49. f. 3. Rondelet, poiss. de riv. chap. 21. Cuv. ic. du règ. anim. pl. 120. f. 2. vulg. *Chatouille*, *Lamprion*, *Sucepierre*, *Lamprillon;* corps verniculaire, noir-verdâtre, comme annelé, œil comme voilé.

Il reste à constater si, comme le croit Cuvier, le poisson décrit par Lacépède, n'est pas une espèce de Pétromyzon, très différent de l'Ammocète. Mais dans ce cas il aurait figuré dans notre édition une espèce et décrit une autre, lui donnant des dents; du reste il ressemble singulièrement au suivant.

8. A. Rouge, A. *ruber* Cuv. *Petromyzon ruber* Lacép. pl. 50. f. 2. dict. sci. nat. pl. 18. f. 2. vulgt. *Sept-œil-rouge*, *aveugle;* couleur général rouge de brique; partie antérieure plus rouge, renflée, œil très petit.

Du reste, il ressemble beaucoup au précédent, dont il ne sera peut-être qu'une variété remarquable qui se trouve dans le bas de la Seine.

Nous n'avons aucune particularité à donner sur le *Petromyzon anomalum* de M. de Lapylaie, trouvé dans les eaux douces du département de la Vilaine, long de 20 centimètres à peine. On voit que ce groupe a besoin de nouvelles études.

III. LEICHE, *Symnus* Cuv. corps allongé, queue grosse et charnue, ouverture branchiale aux côtés du cou, des évents; peau rude; en bas, une ou deux rangées de dents, en haut, plusieurs rangs de dents pointues.

* 1re *dorsale peu en arrière des pectorales.*

9. L. ORDINAIRE, *Sc. Licha.* Ency. *Sc. vulgaris,* Cloq. *Squalus americanus* Gmel. Lac. pl. 67. f. 1. *Sq. niceensis* Risso. pl. 4. f. 6? anale grande, au-dessous de la fin de la 2e dorsale; corps, couleur brun violacé, à rugosités aigues; museau très peu allongé, obtus.

C'est sa peau qui fournit le meilleur galuchat, sous le nom de Chien de mer (1).

10. L. D'AQUITAINE, *Sc. aquitanensis*, Lapyl. vulg. *Senille, Chenille* (Ile-Dieu).

Peut-être n'y a-t-il là que trois races ou variétés, car le poisson de Risso n'a pas la 2e dorsale aussi grande que celle de la Liché ordinaire. Ces poissons atteignent un mètre.

11. L. FAUX-REQUIN, *Sc. pseudo-carcharias, Squalus Carcharias* Gunn. Dronth. tom. 2. pl. 10 et 11. Oth. Fabric. Faun. Groenl. pl. 127 non L. Bloch. pl. 119. Enc. pl. 7. f. 20. Corps rude renflé, dos large; couleur générale grisâtre.

C'est là l'espèce qui, dans le nord, porte le nom de Requin; aussi grand, aussi féroce que le véritable, mais qui ne paraît pas dépasser la zône tempérée. Il est même plus rare sur nos côtes que dans le nord, où il a plus de ressources et est moins chassé.

** 1re *dorsale au-dessus des ventrales.*

12. L. BOUCLÉE, *Sc. spinosus* Cloq. *Squalus spinosus,* Schn. Lacép. pl. 63. f. 2. Dict. sc. nat. pl. 28. f. 2. Corps très allongé, museau pointu, partie supérieure

(1) Gmelin et Lacépède ont pris le cap Breton de nos côtes, pour celui des côtes d'Amérique, du même nom.

du corps parsemée de tubercules inégaux et mucronés jusqu'à l'extrémité de la queue; les deux dorsales près la queue.

Le premier individu connu de cette espèce rare a été pris sur nos côtes en 1780, et il avait 1 mètre 30 cent. de long.

IV. CENTRINE, *Centrina*, Cuv. Des évents; une épine vers le sommet en avant de chaque dorsale; 2e dorsale au-dessus des ventrales; dents inférieures tranchantes, supérieures pointues.

13. C. HUMANTIN, C. *vulgaris* Cloq. Dict. sc. nat. pl. 31. *Squalus Centrina* L. Salvi. pl. 57. Bloch pl. 115. *Centrina* Rondel. Lib. 13. cap. 9. *Oxinotus Centrina* Raf. Corps ramassé, hérissé, queue courte à peine échancrée.

On la prend quelquefois dans le golfe de Gascogne et plus ordinairement dans la Méditerranée.

V. AIGUILLAT, *Spinax*. Cuv. Corps allongé, évents, pas d'anale; une forte épine en avant de chaque dorsale; dents petites et tranchantes.

14. A. ORDINAIRE, S. *Acanthias* Cloq. Cuv. pl. 115. Dict. sc. nat. pl. 33 f. 1. *Squalus Acanthias* L. Bloch. pl. 113. Raf. Lacép. pl. 67. f. 2. Enc. pl. 5. f. 12. Voyage des Élèves de l'Éc. centr. de l'Eure, p. 77. pl. 3. Duham. Pêches sect. 9. pl. 20. f. 5 et 6. Vulg. *Chien de mer épineux, Epinette, Aiguillet, Quiquehet*. Corps gris-foncé, violetté sur les côtés, quelques taches blanches vers le dos (très nombreuses dans les jeunes); peau rugueuse; des sortes de plis sur les côtes.

Il est plus commun que les deux suivants.

15. A. VEAU, *Vitulinus* Lapyl. Semble n'être qu'une race distincte, dont le museau n'est pas aussi pro-

longé que dans l'ordinaire et plus renflé, ce qui lui donne comme un tête de veau.

16. A. SAGRE, S. *niger* Cloq. *Squalus Spinax* L. *Squalus niger* Gunn. Mem. Dronth. 2. pl. 78. *Acanthias Spinax* Risso. Couleur brune, dessous du corps noir à tubercules gros et très noirs; narines presque à l'extrémité du museau; des filaments lisses entre les tubercules,

Se laisse prendre, mais rarement, sur toutes les régions de nos côtes; dépasse rarement 1 mètre 30 c.; c'est encore le *Mustelus* d'Edward, glanures pl. 289, tandis que la pl. 288 est le jeune Aiguillat ordinaire. Confondu avec le n° 14, il a cependant le ventre noir et le dos plus rude.

VI. PÈLERIN, *Selache* Cuv. Des évents; ouvertures des branchies entourant presque le cou; dents petites coniques, non dentelées.

17. P. TRÈS GRAND, S. *maxima* Cloq. Dict. sc. nat. pl. 30. *Squalus maximus* L. Blainv. Ann. mus. tom. 18. pl. 6. f. 1. Dos bleu-verdâtre, plus ou moins foncé, la deuxième nageoire plus petite que la première, plus près de la tête que celle de l'anus; une sorte de carène de chaque côté de la queue; peau épaisse, très tuberculeuse et âpre au toucher.

On en a pris des individus sur nos côtes en 1787, 1802. Celui de 1787 était de 7 mètres de long.

18. P. TAUPE, S. *Talpa. Squalus maximus.* Desc. Voy. d'un nat. tom. 1. p. 91. pl. 3. Vulg. *Taupe de mer.* Couleur générale, surtout au dos, noir foncé; les branchies moins étendues sur le col que dans le précédent; 2e dorsale oppositive. Nous n'entrerons pas ici dans toutes les différences existantes entre cette

espèce et la précédente ; mais il est certain qu'il y a plusieurs poissons confondus sous le nom de *Squalus maximus*, même en tenant compte de quelques inexactitudes de Gunner, Shaw, Pennant et Home, qui en ont figuré les individus. Les plis des branchies ont moins d'étendue dans le Pélerin-Taupe que dans le Très-Grand. Décrit sur un individu de 2 mètres 15 c., il n'a que quatre branchies, bien que la figure en donne cinq.

La fig. 19, pl. 7 de l'Encyclopédie méthodique se rapproche de cette espèce.

VII. GRISET, *Notidanus* Cuv. Des évents ; six ouvertures branchiales ; une seule dorsale ; dents triangulaires en haut, dentelées en scie en bas.

19. G. COMMUN, N. *griseus* Cuv. *Monopterinus.* — Blainv. *Hexanchus.* — Rafin. *Squalus.* — L. *Sq. Vacca* Schn. Scilla. pl. 17. Vulg. *Griset.* Peau lisse, couleur grisâtre claire ; tête plate et obtuse.

Rare dans le golfe de Gascogne et ne dépasse pas un mètre. Il n'y est même qu'accidentel, à moins que l'on ne longe les côtes d'Espagne.

VIII. EMISSOLE, *Mustelus* Cuv. Des évents ; les dents mousses ; deux dorsales, dont la deuxième opposée à l'anale.

20. E. COMMUNE, M. *vulgaris* Cuv. Dict. sc. nat. pl. 32. f. 2. *Galeus Mustelus* Raf. Enc. pl. 7. f. 21. *Galeus laevis* Rond Lib. 13. cap. 3. Salvi. pl. 136. f. 2. Tête large et plate ; couleur grisâtre, à deux rangs de points blancs sur les côtés ; les pectorales liserées de blanc, grandes ; la première dorsale presque triangulaire et noire à l'extrémité.

Dépasse peu 60 centimètres.

21. E. Lentillat, *M. asterias* Cloq. *Galeus asterias* Rafin. *Squalus stellaris* Risso. *Galeus asterias* Rond. Lib. 13. cap. 4. Belon, pl. 71 (copié par Aldr. 393). Duham. Pêches s. 9. pl. 22. vulg. *Chat-Rochier, Petite Roussette.* Des taches blanches, dentelées, sur le dos et les côtés; les deux dorsales très échancrées; corps lisse.

A le museau plus prolongé que l'espèce précédente. Ce sont deux espèces qui n'ont jamais dépassé le département de la Gironde, sur nos côtes, et même sont rares.

IX. MILANDRE, *Galeus* Cuv. Des évents; dents dentelées au côté extérieur; deuxième dorsale opposée à l'anale.

22. M. ordinaire, G. *vulgaris* Cuv. Dict. sc. nat. pl. 29. *Squalus Galeus* L. Enc. pl. 6. f. 16. Bloch, pl. 118. Duham. sect. 9. pl. 20. f. 1, 2. *Galeus canus* Rond. Lib. 13. cap. 5, gris foncé en dessus, sans taches, museau prolongé, pectorales grandes.

La meilleure de toutes les représentations de cette curieuse espèce, toujours dite vulgairement *Chien de mer*, est celle donnée par Gaimard, Voy. en Isl. pl. 21. C'est l'espèce qui donne le meilleur galuchat du commerce, sous le nom de Chien de mer.

X. LAMIE Lamna, Cuv. Sans évents, dents triangulaires dentées, une anale oppositive; museau allongé à narines en-dessous de sa base; caudale en croissant.

23. L. Nez, L. *cornubia* Cloq. Dict. sc. nat. pl. 28 f. 1. *Isurus oxyrinchus* Raf. *Squalus cornubicus* Schn. *Squalus Nasus* Art. Enc. pl. 85 f. 350. Lacép. pl. 63. f. 1. *Lamia* Rond. Lib. 13. cap. 12. *Carcharias* Aldrov. f. 302, 303 et 308. Corps un peu renflé au mi-

lieu; ligne latérale commençant au dessus des yeux; une carène très saillante le long des côtés de la queue; peau lisse.

C'est le Requin, pour les pêcheurs de nos côtes.

24. L. BEAUMARIS, *L. Pennanti* Cloq. *Squalus monensis* Schn. *Squalus Pennanti* Arted. Duham. sect. 9. pl. 9. f. 1. Vulg. *Beaumaris-Shark* Penn. Zool. Brit. (édit. 2), p. 104. tab. 17. *Touille-Bœuf.* Museau assez court, corps fusiforme, peau lisse, pectorales petites et aigues.

Est plus rare que la précédente et a les dents plus aigues. Ces deux espèces ou races atteignent les dimension du requin, c'est-à-dire 10 mètres et plus.

XI. REQUIN, *Carcharias* Cuv. Point d'évents; dents tranchantes, ordinairement dentées; derniers trous des branchies allant aux pectorales.

25. R. VRAI, C. *verus* Cloq. *Squalus Carcharias*. L. *Carcharimus*. — Blainv. Belon fig. 60. Dict. sc. nat. pl. 26. *Carcharia Lamia* Raf. Ce poisson a besoin d'être étudié de nouveau pour ne pas le confondre mal à propos avec d'autres genres, Cuvier ne reconnaissant pour véritable et passable, que la figure donnée par Belon; celle de Lacépède, le *Squalus ustus*, et celle de l'Encyclopédie, fig. 20, et Bloch, 119, étant du genre *Scymnus* probablement.

26. R. RENARD-DE-MER, *C. Vulpes* Cuv. *Squalus Vulpes* L. *Galeus Vilpecula* Raf. *Carcharimus Vulpes* Blainv. Enc. pl. 85. f. 349. Rond. Lib. 13. cap. 10. Duham. Pêches, sect. 9. pl. 21. f. 1 et 2. Vulg. *La Faux*, *Renard-Marin;* gris-bleuâtre, sans taches; lobe supérieure de la queue presque aussi long que le corps; deuxième dorsale oppositive.

Nous sommes presque certain que l'espèce de la Méditerranée est une race ou une espèce autre que la nôtre, confondues, à raison de l'uniformité du caractère le plus saillant de la queue.

27. R. Perlon, C. *cinerus* Cloq. *Squalus cinereus* Artedi. *Heptranchias cinereus* Raf. Gris cendré en dessus, s'affaiblissant sur les côtés; peau peu rugueuse ayant sept branchies de chaque côté ; une seule dorsale vers le milieu du corps.

Ce sont les pêcheurs basques qui lui ont donné le nom de *Perlon*.

28. R. bleu, C. *glaucus*. Cloq. *Carcharinus glaucus* Blainv. *Squalus glaucus* Bloch. pl. 86. non Lacép. Enc. pl. 7. f. 22. Duh. sect. 9. pl. 19, f. 6. Vulg. *Bleuet, Grand Chien bleu*. Corps allongé, bleu d'ardoise, plus clair en dessous.

Nous ne pouvons trouver de différence bien notable entre notre poisson et celui de Lacépède, pl. 62 f. 2, que Cuvier dit n'être pas celui de Bloch. Ce dernier a peut-être figuré un mâle, qui est plus grêle. Cependant si le corps est vert de mer et non bleu ardoise et tout blanc en dessous, peut-être forment-ils deux races. C'est alors qu'il chasse les aloses qu'on en prend quelques individus; il nous vient du nord. On prétend en avoir vu de plus de 15 mètres. Ici on les voit d'un mètre à 1 mètre 50 cent. Cependant celui échoué à Dieppe en 1800, avait près de 5 mètres, et semble celui de Lacépède, dont le bleu est grisâtre.

29. R. brulé, C. *ustus* Cuv. *Squalus Carcharias* Lacép. pl. 61 f. 1. non L. *Sq. Carcharias minor* Forsk. *Sq. ustus* Dumer. Sa couleur brune, toutes ses nageoires échancrées à la deuxième dorsale près, mais non op-

posées à l'anale, peuvent la distinguer, si elle se présente au sud de nos côtes, étant de la Méditerranée.

XII. Roussette, *Scyllium* Cuv. Museau court et obtus; narines près la bouche, se prolongeant sur les lèvres; des évents et une anale; dents à trois points, celle du milieu dominante.

30. R. ordinaire, *Sc. Canicula* Cloq. *Galeus Caniculus* Raf. *Squalus Canicula* L. Bloch. pl. 104. Enc. pl. 6. f. 18. Duh. sect. 9. pl. 22. Lacép. (1re édit.) pl. 10. f. 1. *Canicula aristotelis* Rondelet, lib. 13, cap. 7. Vulg. *Chien de mer*, *Grande-Roussette*, *Roussette*, *Chavou*, *Charou*, *Charohet*. Corps gris-roussâtre, à tâches obscures et nombreuses, peu espacées; pectorales très grandes, ventrales petites, appendice vermiculaire aux narines; les dorsales assez inégales; anale entre les deux dorsales.

C'est cette espèce et la suivante, qui donnent la seconde qualité de *chien de mer*, pour les arts. Bien que sa chair soit plus que médiocre, le peuple la mange, et c'est de ce genre de poisson (les squales) celui qui est le plus commun sur nos côtes.

31. R. Rochier, *Sc. Catulus* Cloq. *Squalus Catulus* L. non Bloch et Bonn. Lacép. (1re édit.) pl. 9 f. 2. *Canicula saxatilis* Rond. Lib. 13. cap. 8. Enc. pl. 6. f. 17. *Galeus Catulus* Rafin. Deux lobes aux narines, dorsales égales, taches du corps rares et larges; anale sous la seconde dorsale.

Ces deux espèces donnent le galuchat le moins estimé. Dans la nouvelle édition de Lacépède, les noms ont été intervertis : la pl. 65 f. 2 est le Rochier, et 66 f. 2 la Roussette. La variation des couleurs et des taches fait que l'on a fait des confusions dans les

deux espèces précédentes, et même le *Squalus stellaris* de Linné est encore une modification du Rochier.

XIII. MARTEAU, *Zigaena* Cuv. Tête à deux lobes latéraux portant chacun un œil, avec une narine à leur bord antérieur. Du reste, caractères généraux du groupe.

32. M. ORDINAIRE, Z. *Tudes* Cuv. et Val. pl. 117. f. 1. *Squalus Zigaena* Lacép. pl. 64. f. 3. non L. Enc. pl. 6. f. 15. Duham. s. 9. pl. 21. f. 3 à 8. Dict. sc. nat. pl. 32. f. 1. *Sphyrna Zigena* Raf. Cette espèce, qui n'est pêchée même qu'accidentellement sur nos côtes, est distincte de trois autres qui n'ont pas été vues en Europe, et qui sont les Z. *Tiburo*, Z. *Blochii*, etc.

XIV. SCIE, *Pristis* Lath. Corps allongé, déprimé en devant, museau terminé par une longue lame horizontale bordée de dents osseuses; branchies en dessous.

33. S. COMMUNE, *P. antiquorum* Lath. Cuv. pl. 117. f. 2. *Squalus Pristis* L. Dict. sc. nat. pl. 27. Lacép. pl. 65. f. 1. Enc. pl. 8. f. 24. Vulg. *Vivelle*. 18 à 20 grosses dents de chaque côté du rostre ou scie.

Elle est assez rare sur nos côtes, et va jusqu'à 5 mètres de long. Il est certain qu'on y trouve aussi la Scie pectinée (*Pristis pectinata*), plus petite, et à 34 dents de chaque côté du rostre.

XV. ANGE, *Squatina* Dum. Ni évents ni anale; bouche à l'extrémité du museau; les yeux situés à la face dorsale; corps large et déprimé; tête arrondie avec un col court portant les branchies; deux barbillons.

34. G. ORDINAIRE, *S. laevis* Cuv. *Sq. Angelus* Blain. *Squalraia acephala* Lapyl. *Rhina Squatina* Raf. *Squa-*

lus Squatina L. Bloch. pl. 116. Enc. pl. 5. f. 14. Duh. pêches, s. 9. pl. 14. Vulg. *Ange, Ange de mer, Angelot, Mordacle.* Les pectorales comme entièrement réunies à la tête par la partie antérieure; corps gris-roussâtre, blanchâtre en dessous.

Assez commun sur tout notre littoral.

35. A. A TÊTE LIBRE, *Sq. cephala, Squalraia cephala* Lapyl. *Squalus Squatina* Lacép. pl. 68 f. 1. Dict. sc. nat. pl. 22. Les pectorales un peu arrondies à leur sommet, près la tête, et laissant un léger intervalle.

Dans la première espèce, les pectorales anguleuses joignent la tête ou la bordent. Du reste, c'est le premier port général, liant les genres précédents aux Raies, par l'intermédiaire du genre suivant. Sont à décrire de nouveau.

XVI. TORPILLE, *Torpedo* Dum. Disque du corps circulaire, à bord antérieur joignant le museau, bordé de pectorales; queue courte, charnue, dont la base élargie est bordée des ventrales; les deux dorsales sur la queue. Toutes sont électriques.

36. T. VULGAIRE, *T. Narke* Riss. *T. orbicularis* Lapyl. Rondel. Lib. 12 cap. 9. *T. ocellata* Rafin. Vulg. *Doli, Tremble, Trembard,* le *Tremblant, Trembleux, Treinerion.* Corps jaune-roussâtre, à cinq taches disposées en pentagone.

37. T. DE GALVANI, *T. Galvani* Risso. pl. 3 f. 5. *T. immaculata* Raf. Jaunâtre bordé de brunâtre, sans aucunes taches.

Ces espèces ne dépassent pas 60 centimètres.

Il serait possible que la *Torpedo orbicularis* de M. de Lapylaie fut la *T. marmorata* Risso. pl. 3. f. 4.

XVII. MOURINE, *Myliobatis* Dum. Tête saillante

hors des pectorales; larges dents plates; queue grêle, allongée, armée d'un aiguillon denté, placé en arrière d'une dorsale unique.

38. M. *Aigle de mer, My. Aquila* Dum. *Raia Aquila* L. Dict. sc. nat. pl. 24. *Leiobatus Aquila* Raf. Enc. pl. 4 f. 10? Rondel. Lib. 12. cap. 2. Duh. pêches, s. 9. pl. 10. Vulg. *Mourine, Aigle, Bœuf, Ratepenade.* Pectorales vastes, triangulaire; forme générale des raies, mais à corps plus relevé (1) et une échancrure très notable de chaque côté de la tête.

39. M. Narinari, *My. Narinari.* Cuv. *Raia.* — L. *Raia Aquila* Lacép. pl. 53. f. 1. excl. syn. *Narinari* Marcg. p. et fig. 175. Sinus près du col, à peine sensible.

Ce sont deux rares espèces, surtout la dernière, qui atteignent des dimensions remarquables.

La fig. 10 pl. 4 de l'Encyclopédie méthodique nous semble se rapporter à cette espèce. La *Raia Aquila*, Bloch, pl. 81, est un Trygon.

XVIII. CÉPHALOPTÈRE, *Cephaloptera* Dumer. Corps très déprimé, museau fourchu; deux évents en arrière, yeux latéraux, cinq à six trous branchiaux, queue conique, dents dentelées.

40. C. *Giorna, C. Giorna* Risso. *Raia Giorna* Lacép. tom. 5. pl. 20. f. 3 (1re édit.) Dict. sc. nat. pl. 23. *Raia céphaloptera* Schn. Queue grêle, pectorales comme en forme d'ailes.

Cette gigantesque espèce est véritablement accidentelle pour nos régions. Cuvier pense que la Mo-

(1) La Raia aquila de Bloch, pl. 81, est une véritable Pastenague avec nageoire additionnelle devant l'aiguillon, d'après Cuvier.

bular, *Raia Mobular* Gmel. et figurée par Duham., Pêches, sect, 9. pl. 17, ainsi que la *Raia Fabroniana*. pl. 59, f. 1, 2, ou *Apterurus Fabroni* Raf., n'en sont que des individus mutilés : chose possible, mais à constater.

On pourra observer aussi la *Ceph. Massena*, dont la queue est à trois rangs d'aspérités, sans aiguillon : tandis que la *C. Giorna* en porte un très long à la base de sa queue sans membranes natatoires.

XIX. PASTANAGUE, *Trygon* Adans; forme générale des raies; queue armée d'un long aiguillon en scie double; dents menues et serrées; tête unie aux pectorales donnant une forme discoïde générale.

41. P. COMMUNE, *Tr. Pastinaca* Cuv. *Trygonobatis*. — Blainv. Dict. sc. nat. pl. 25. *Dasyatis Pastinaca* Raf. *Raia Pastinaca* L. Enc. pl. 3. f. 8. Lacép. pl. 54. f. 1. Bloch. pl. 82. Vulg. le *Touare*, la *Tonne*, *Tarre-ronde*. Museau aigu, dessus jaune-brunâtre uni, et quelques plis derrière les évents; forme générale rhomboïdale, queue longue atténuée nue, sauf l'aiguillon placé au tiers antérieur; dents menues et serrées.

42. P. COUCOU, *Tr. Cuculus*, *Raia Cuculus* Lacép. Museau court, surface du corps nue, brun-fauve ou brun-bleuâtre, un ou plusieurs aiguillons dentés à la queue, dents très aigues. Moins commune que la précédente, elle va jusqu'au poids de 15 kilogrammes, lorsque l'autre va rarement à 6. Ce genre fournira certainement plusieurs espèces, étant mieux étudié sur nos côtes. Les pêcheurs regardant les aiguillons serretés de ces poissons, comme vénéneux, si l'on en est piqué, les suppriment très souvent, ce dont il faut être prévenu, pour ne pas se méprendre.

XX. RAIE, *Raia*. Corps disciforme rhomboïdal; queue allongée, mince; deux dorsales et vestiges de caudale; dents serrées en quinconce.

Quelques individus ont quelquefois, au milieu du corps, une sorte de nageoire dorsale, qui constitue une modification accidentelle, de même que nous avons vu des Cyprins manquer de leur dorsale unique.

43. NÈGRE, *R. nigra* Lacép. pl. 57 f. 3. *Raia laevis*. Rondel, Lib. 12. cap. 5. Vulg. *Raie-Rat, la Noire*. Dessus du corps noir-bleuâtre (quelquefois brun dessous), chagriné; trois rangs d'aiguillons sur la queue et un sur le dos.

Si ce n'est que notre poisson a les angles de son disque aigus, nous croirions que c'est l'espèce de Rondelet, oubliée par les auteurs, mais elle a ces mêmes angles arrondis. Nous ne l'avons pas vue au-delà de la Gironde. Rondelet est trop exact pour que ces poissons puissent être identiques.

44. R. ONDULÉE, R. *undulata* Lacép. pl. 58 f. 3. Cuv. pl. 119. Disque du corps arrondi; museau anguleux; grisâtre en dessus, avec des ondes plus pâles; une rangée d'aiguillons de la tête à la queue, quatre aiguillons autour et près des yeux, et un de chaque côté du dos.

Cette espèce, assez rare, ainsi que la suivante, est toujours assez petite.

La *R. undulata* Rondel. Lib. 12. cap. 6, semble une variété.

45. R. MOSAÏQUE, *R. mosaïca* Lacép. pl. 58 f. 1. Vulg. *Basilic*. Corps un peu anguleux, jaunâtre, avec des taches blanches suivant des ondes tortueuses; un rang d'aiguillons faibles de la tête à la queue; deux

aiguillons en dedans de chaque œil, et un en devant, près du disque : cinq à six de chaque côté du haut de la queue.

46. R. BOUCLÉE, R. *clavata* L. Enc. pl. 3. f. 9. Lacép. pl. 56. f. 2. Rondel. Lib. 12. cap. 13? *Dasybatus clavatus* Klein. Disque du corps rhomboïdal, en dessus varié de noirâtre et de cendre, avec des taches arrondies plus claires; museau un peu saillant; aiguillons forts et saillants en ligne, depuis le museau jusqu'à l'extrémité de la queue, a trois ou quatre petites nageoires : un rang irrégulier d'aiguillons, sur le pourtour du disque.

C'est une des espèces les plus ordinaires de nos côtes et la plus estimée, avec la suivante : confondue avec elle sous le nom de *Raie bouclée*, par le vulgaire.

47. R. RONCE, *R. Rubus* L. Enc. pl. 4 f. 11. Lacép. pl. 51, f. 1. *R. Batys* Penn. Brit. Zool. n° 30. Enc. sy. Rondel. Lib. 12. cap. 14. Disque du corps rhomboïdal, à angles obtus, hors le museau aigu, jaune-obscur lâché de brun; trois rangs d'aiguillons sur la queue, un au dos; aiguillons nombreux sur l'angle des pectorales (le mâle) ou du bord postérieur (la femelle).

La *Raia Rubus*, Bloch, pl. 84, semble une variété à aiguillons, et en dessus et en dessous du disque et celle de Rondelet en est peut-être une autre variété.

48. R. CHARDON, *R. fullonica*. L. Lacép. pl. 51 f. 2. *R. oxyrhinchus* Bloch. pl. 80. Lacép. pl. 4. f. 1, (1re édit.). Rondel. Lib. 12. cap. 17. Vulgair. *Raie sablée, Rochère*. Tout le dos hérissé d'aiguillons, deux sur la queue, un près chaque œil; museau âpre; surface jaunâtre à taches noirâtres.

C'est à cette espèce que l'on veut rattacher les *Raia cinerea, aspera* et *maculata* de Duhamel, lesquelles, bien examinées, seront très distinctes.

49. R. Blanche, *R. alba*. Lacép. pl. 52, f. 2. Vulg. la *Blanche*. Disque du corps blanc-grisâtre, rhomboïdal; museau aigu; trois rangs d'aiguillon sur la queue (un pour le mâle), groupe d'aiguillons aux angles du disque.

50. R. bordée, *R. marginata* Lacép. Dict. sc. nat. pl. 20. Corps fauve clair en dessus, à large bordure noirâtre; museau pointu; trois rangs d'aiguillons sur la queue, un derrière chaque œil; queue noirâtre.

Cette espèce, comme la précédente, est petite, et n'est pas rare. Cuvier pense que la R. *oxyrinchus* Rond. Lib. 12. cap. 7, ou *Raia rostellata* Risso. pl. 1, 2 (*laeviraia*) Salv. pl. 142, en est très voisine, sans être de l'espèce suivante.

51. R. museau-pointu, *R. rostrata* Lacép. Museau très aigu, corps lisse et gris; blanchâtre en-dessous, à tâches noirâtres oblongues au-dessous; queue à trois rangs d'aiguillons; la femelle porte quelques aiguillons au museau et à la circonférence.

Cette petite espèce n'approche jamais des dimensions de la suivante, et est même plus commune.

52. R. oxyrinque, R. *oxyrhinchus* L. Enc. pl. 2. f. 7. Vulg. l'*Alène, Miralet*. Rondel. Lib. 12. cap. 7. Disque anguleux, gris-cendré parsemé de taches foncées en forme de lentilles et de taches blanchâtres et de points noirs; un rang d'aiguillons de la tête à la queue, et deux à trois autour des yeux. Il y a certainement des variétés à trois rangs d'aiguillons à la queue. Cette grande espèce dépasse un mètre, et pour l'attendrir,

on la traîne sans soin comme la suivante, mais elle est moins commune pour nous.

53. R. Batys, *R. Batys* L. Enc. pl. 2. f. 6. Lacép. pl. 51. f. 1. Rondel. Lib. 12. cap. 8. *Dipturus Batys* Rafin. Vulg. *Posteau, Pocheteau, Travant* et *Travan, Coliar, Raie blanche, Raie cendrée.* Disque du corps à angles obtus, cendré ponctué de noir, âpre sans aiguillons, si ce n'est à la queue un seul rang; les jeunes plus tachetés. Nous en avons vus de plus de 200 kil. larges d'un mètre 30 cent. Sa chair est moins estimée que celle des autres raies.

M. de Lapylaie semblerait vouloir faire un genre de cette espèce, ayant distingué un *Batys macrophala* et un *Batys microphala;* ce ne sont pour nous que des preuves de la mobilité des formes dans la nature et de la variabilité des espèces : genre de distinction auquel nous ne croyons plus, bien qu'en l'utilisant ici.

Nous devons encore posséder sur nos côtes la Raie chagrinée (*Raia coriacea* Lacép.), Raie aiguille (*Raia Acus* Lacép.) et quelques autres. M. de Lapylaie citant des *Raia florigera, melumpseca, monilifera, polyacantha, tigrina* et *variegata,* qui malheureusement ne sont indiquées par ce naturaliste que par les noms que nous citons, laisse ce genre à compléter.

Seconde Section.

BRANCHIES A MEMBRANE SANS OPERCULE.

XXI. CHIMÈRE, *Chimæra* L. Tête large, aspect des squale et à bouche en dessous; corps terminé par un

long filet; bouche étroite à deux grandes incisives crénelées à chaque mâchoire; une seule ouverture branchiale au col en dessus; nageoires paires.

54. Ch. ARCTIQUE, *Ch. monstruosa* L. Enc. pl. 8. f. 25. Bloch. pl. 124. Cuv. pl. 113. f. 2. *Galeus*, Clusius p. 137 (déformé). Gaimard Voy. en Isl. pl. 20. Dict. sc. nat. pl. 14. Vulg. *Roi des harengs*, *Chat de mer*. 1re dorsale triangulaire, deuxième courte et très longue s'étendant sur la queue; corps à couleur argentine ondulé de larges taches brunes; une ligne courbe au-dessous des yeux se lie à la ligne blanche latérale.

Pour nous cette espèce, si commune dans le nord, n'est que de pêche accidentelle pour les sardiniers. Longue d'un mètre et plus.

XXII. BALISTE, *Balistes* Artedi. Corps très comprimé, presque elliptique; peau rugueuse à compartiments; bouche très petite; six à huit dents saillantes; fente branchiale étroite; première dorsale à trois aiguillons inégaux; un prolongement en devant de l'anale.

55. B. CAPRISQUE, *B. capriscus* Gmel. Rondelet. Lib. 5. cap. 26. Salvi. pl. 206. b. *B. maculatus* Bloch. 151. Vulg. *Porc*. Couleur gris-bleuâtre, tâcheté de bleu-noirâtre.

C'est une espèce vraiment accidentelle sur nos côtes sud, ainsi que la suivante; elle était chez les Grecs d'un prix exorbitant.

53. B. VIEILLE, *B. Vetula* L. Enc. pl. 10. f. 33. Lacép. pl. 70. f. 1. Bloch. pl. 150. Couleur brun-jaunâtre, queue très en croissant, bandes étroites bleu-verdâtre sur le dos et entre le museau et les jugulaires.

Sa longueur est de 30 à 40 centimètres.

Il n'est pas possible, dans un genre aussi nombreux, qu'il n'en soit pas porté diverses espèces sur nos côtes.

XXIII. BAUDROIE, *Batrachus*. Corps déprimé, tête formant plus d'un tiers du corps, bouche large, pectorales presque à l'origine de la queue, étalées et formées comme de deux articles distincts.

57. B. Pècheresse, *B. Piscatorius* Dum. Risso. *Lophius piscatorius* L. Cuv. pl. 84. Bloch. pl. 87. Enc. pl. 8. f. 26. Gaimar, Voy. en Isl. pl. 19. Dict. sc. nat. pl. 11. f. 1. Vulg. *Diable de mer*, *Grenouille pêcheuse*, *Baudreuil*, *Pêcheur*, *Poisson pêcheur*, *Chabot-vorage*. Tête grosse, circulaire, bordée de fimbriures; longs filets au-dessus des narines.

Cette espèce, assez rare, atteint plus d'un mètre de long.

Troisième Section.

BRANCHIES AVEC OPERCULES, SANS MEMBRANE.

XXIV. ACIPENSÈRE, *Acipenser* Artedi. Corps allongé, à peau dure et à tubercules osseux, symétrique; bouche en dessous, museau protractile, dents nulles.

58. A. Esturgeon, *A. Sturio* L. Bloch. pl. 88. Enc. pl. 9 f. 27. Lacép. pl. 72. f. 3. *Sturio vulgaris* Raf. Duh. Pêches, s. 8. pl. 1 à 3. Rondel. Lib. 14. cap. 9. Dict. sc. nat. pl. 10. Vulg. le *Créac*, *Esturgeon*, *grand Esturgeon*. Lèvre fendue, quatre barbillons vers l'extrémité du museau allongé; cinq rangs de tubercules.

Cette espèce remonte souvent nos divers fleuves,

on en a vu dans Paris même et dans la Loire au-dessus d'Angers; il passe rarement deux mètres. Nous sommes presque certains que notre esturgeon est le *Silure* d'Ausone, le *Silurus glanis* n'étant pas des eaux de la Moselle.

59. A. de Lichenstein, *A. Lichensteinii?* Schn. Duham id. pl. 1. f. 4. Museau très pointu, allongé, relevé; les tubercules sur cinq rangs, mais pressés.

C'est à tort que nous avons placé notre poisson sous le nom de *Sterlet*, dans notre premier travail. Cette espèce dépasse rarement 50 centimètres, et la figure donnée par Duhamel est parfaite. Nous en avons observé trois individus parfaitement identiques. Le Sterlet, a un seul rang de tubercules sur le dos, est peut-être aussi accidentellement de nos régions.

60. A Hausen, *A. Huso* L. Bloch pl. 129. Enc. pl. 10 f. 31. Peau lisse, tubercules latéraux petits; museau court, ainsi que les barbillons.

Cette espèce remonte bien certainement quelquefois le Rhône, et c'est celle qui fut prise sur nos côtes vers 1790, ayant six mètres de long. C'est l'ichthyocolle ordinaire, mais non celui de Duhamel, s. 8. pl. 6. f. 1, qui est du groupe des Silures.

Quatrième Section.

BRANCHIES AVEC OPERCULE ET MEMBRANE.

XXV. MOLE, *Cephalus*. Corps comprimé, sans épine; queue comme tronquée; bouche petite sans dents, mais un os dentaire.

61. M. Poisson-Lune, *C. Mola* Risso. *Orthagoricus Mola* Cuv. *Tertrodon Mola* L. *Orthragus Luna* Rafin. Enc. pl. 17. f. 54. Bloch. pl. 128. Duham. sect. 4. pl. 15. Lacép. pl. 42. f. 2 (édit. Dumer.). Dict. sc. nat. pl. 8. D'une couleur argentée et d'une forme presque orbiculaire, ce qui lui a valu le nom vulgaire de *Lune*.

Assez rare sur nos côtes et atteignant 1 mètre 30 c., et de 150 kil. et plus.

XXVI. SYNGNATE, *Syngnatus* L. Corps anguleux, anguilloïde, articulé, cuirassé; bouche petite, sans dents, prolongée en bec; deux évents sur la nuque.

* *Anale, caudale et pectorales.*

62. S. Trompette, *S. Typhle* L. Bloch. pl. 91. f. 1. Enc. pl. 21. f. 70. *Typhle hexagonus* Raf. Corps à six pans; queue tétragone.

Plus rare que la suivante et confondue avec elle par le vulgaire.

63. S. Aiguille, *S. Acus* L. Bloch pl. 91. f. 2. Cuv. pl. 111. f. 1. Dict. sc. nat. pl. 7 f. 2. Enc. pl. 21, f. 71. Lacép. pl. 73. f. 3. Vulg. *Aiguille, Aiguille de mer.* Corps à sept pans, queue à six.

Plus grande que la précédente, elle ne dépasse pas 30 cent.

** *Pas d'anale, mais caudale et pectorales.*

64. S. Tuyau, *S. pelagicus* L. *S. Aciculus* Lap. Enc. pl. 21. f. 72. *Siphostoma Acus* Raf. Vulg. *Tuyau de plume.* Corps jaunâtre à sept pans, à bandes transversales brunâtres; 31 rayons à la dorsale.

C'est une espèce rare qui a été observée aussi par M. de Lapylaie.

65. S. de Rondelet, *S. Rondeletii* Lar. ann. mus.

12. pl. 5. f. 5. *S. Viridis* Risso. *Siphostoma viridis* Raf. Corps verdâtre, à sept pans, jaunâtre en dessous et varié de brun et de blanchâtre; museau un peu court et comprimé.

Rondelet a figuré grossièrement cette espèce à la page 249, au-dessus de celle de S. Trompette. N'arrive pas jusqu'au département de la Charente.

**** Pas de dorsale.*

66. S. Ophidion, *S. Ophidion* L. Bloch. pl. 91. f. 3. Enc. pl. 21. f. 73. Vulg. *Serpent, Serpent de mer.* Corps cylindroïde, verdâtre maculé de blanchâtre; museau retroussé; queue très aiguë.

Long de 30 à 60 cent., mais est rare plus on remonte vers l'ouest.

***** Sans caudale, mais pectorale et anale.*

67. S. a crinière, *S. Jubatus, S. Hippocampus* L. Enc. pl. 22. f. 75. Lacép. pl. 73 f. 4. *Hippocampus jubatus* Lapyl. Rondelet. Zoophistes, cap. 9. *Hippocampe filamenteux* Dict. sc. nat. pl. 7. f. 1. Vulg. *Cheval de mer.* Avant-corps dilaté, anguleux, tuberculeux, heptagonale comprimé; queue à quatre angles; nuque à filet plus ou moins prolongé.

Cette espèce, en se desséchant, se courbe d'une si singulière manière que le nom de *Cheval marin* lui en est resté, ainsi qu'au suivant, ou *Cheval de mer.*

68. S. sans crinière, *S. atrichus, Hippocampus, vulgaris* Cloq. *H. atrichus* Lapyl. *Hippocampus hectagonus* Rafin. Ce sont des tubercules pointus, au lieu de filets, qui sont sur la nuque.

Il nous a semblé moins commun que le précédent et nous croyons même avoir observé des intermé-

diaires. Cependant il est possible de lui trouver d'autres différences comme modification spécifique; l'un et l'autre portent le nom de *Cheval marin* vulgairement.

XXVII. CYCLOPTÈRE, *Cyclopterus*. Ventrales sous forme de disque au-dessous du bassin; pectorales amples s'unissant sous la gorge; peau visqueuse nue ou tuberculée; première dorsale petite ou à rayon simple (1).

69. C. LOMPE, *C. Lumpus* L. Enc. pl. 20. f. 63. Gaimard, Voy. en Isl. pl. 8. *Leo-marinus* Firens pl. 16. Dict. sc. nat. pl. 2. Vulg. *Gras mollet, Lièvre, Lièvre-Mairn, Gracieux Seigneur*. 1re dorsale en forme de bosselure, précédée de tubercules, 3 rangs de gros tubercules de chaque côté; pectorales et jugulaires orangées; caudale arrondie; anale et deuxième dorsale oppositive.

Ce curieux poisson n'est pas commun sur nos côtes de l'Ouest et du Nord; il a jusqu'à 1 mètre 50 cent., mais le plus ordinairement moitié moins. Il ne faut pas le confondre avec le *Lièvre*, du Havre, dont nous parlerons plus loin.

70. C. ÉPINEUX, *C. spinosus* Schn. 46. Forme générale du précédent; tubercules non sériés, aiguillonnés au milieu; première dorsale à six rayons; dos brun-foncé; côtés et dessous blanc-grisâtre.

Nous n'avons vu qu'un seul individu de 24 centimètres de long; nous ne le pensions pas aussi rare qu'il l'est.

71. C. LIPARIS, *C. Liparis* L. *Cyclogasterus Liparis*

(1) Nous ne concevons pas pourquoi Cuvier a porté ce genre dans les Malacoptérigiens, car son squelette est cartilagineux, et les cartilages verdâtres.

Grono. Enc. pl. 20. f. 67. Bloch. pl. 123 f. 3. Lacép. pl. 74. f. 13. Dict. sc. nat. pl. 3 f. 1. Toutes les nageoires paires réunies ; une seule dorsale du dos à la queue, étendue comme l'anale ; caudale arrondie ; dos brun, côtés jaunâtres avec des taches ellipsoïdes vides. Va quelquefois jusqu'à 30 centimètres, ordinairement 15, mais est très rare ; alors les pêcheurs l'ont pris pour une sorte de *Lingue*.

72. C. Souris, *C. musculus* Lacép. Vulg. *Souris de mer*. Grisâtre, tête déprimée ; œil petit ; opercules prolongées en appendice ; petit sillon sur la nuque ; des mamelons, au milieu des thoraciques ; dorsale et anale isolées de la caudale ; les nageoires sont brunes et la caudale grise ; un décimètre de long.

Cette espèce, malgré l'opinion contraire de Cuvier, est très distincte de la précédente, bien qu'elle puisse lui être adjointe, si l'on adopte le genre *cyclogasterus*, qui ne nous semble qu'une section de genre. Il se trouve en automne, près du Havre, dans les endiguages de l'Eure.

Peut-être avons-nous encore le *C. lineatus* et le *bimaculatus*, et même le *C. Spatula* figuré pl. 25 fig. 28 de l'histoire naturelle de Cornouailles, de Borlase.

XXVIII. APTOCYCLE Lapyl. *Aptocyclus*. Genre voisin de la division Cyclogasterus.

73. A. ventru, *A. ventricosus* Lapyl. Voisin du Cyclogasterus *ventricosus* L. Lacépède, et qui n'est pas encore décrit, et habite nos côtes de l'Ouest. A comparer avec la fig. 66 pl. 20 de l'Encyclopédie.

74. A. Coffret, *A. Ostracioïdes* Lapyl., de la même région.

Peut-être voisin du cycloptère denté. Enc. pl. 20. f. 64.

ACANTHOPTÉRIGIENS

OU POISSONS A SQUELETTE OSSEUX.

Première Section.

APODES.

XXIX. LEPTOCEPHALE, *Leptocephalus* Penn. Forme anguilloïde, très comprimée; pectorales très petites; dorsale et anale s'unissant en pointe à la queue.

75. L. MORISSIEN, *L. Morissii* Penn. Brit. Zool. 3. p 125 Gron. Zooph. pl. 13. f. 3. Lacép. pl. 75. f 1. Enc. pl. 86. f. 359. Dict. sc. nat. pl. 81. f. 2. Tête très petite, comprimée, pas de caudale; sillons latéraux reposant obliquement sur les deux côtés de la ligne latérale.

C'est le *Hameçon*, long de 9 à 13 centimètres, qui habite les herbages de nos côtes du Nord.

XXX. MURÈNE, *Muræna*. Corps cylindroïde, visqueux et non écailleux; opercules petits; ouies placées sous les nageoires pectorales; dorsale et anale peu élevées et prolongées longuement jusqu'à l'extrémité de la queue.

76 M. ANGUILLE, *M. Anguilla* L. Cuv. pl. 109. f. 4. Bloch. pl. 73 Salvi. pl. 4. Enc. pl. 24. f. 81. Dict sc. nat. pl. 82 f. 1. *Anguilla vulgaris* Raf. Rondelet, Poisson des lacs, p. 184. Vulg. *Anguille, Vergniau* (Paris). *Leschenat* (Midi). *Pimpeneau* ou *Anguillette* (Ouest),

de moyenne grosseur ; *Montée ou Civelle* très petites (1) ; dorsale commençant à une grande distance des pectorales ; très petits barbillons.

Nous en avons observé de blondes ou de noirâtres, mais les plus ordinaires sont brun-verdâtre et argentées au ventre.

M. de Lapylaie réduit à quatre races ou variétés, toutes nos modifications de ce poisson vulgaire :

1° Les *macrocéphales*, ou à grosse tête, rare, *margagnon* du Midi ;

2° Les *Platyures*, ou celles à large queue, rares ;

3° Les *Oxycéphales*, ou museau pointu, les plus ordinaires ;

4° Les *Ornithorinques*, ou bec de canard, *Gric-eel* des Anglais.

On en a décrit une variété ou plutôt une monstruosité, dont la tête était tout-à-fait comme arrondie. En 1811, nous avons mangé d'une anguille, prise par le soc d'une charrue, en septembre, au milieu des terres, à plus de 400 mètres des eaux ; en 1802 ou 1803, nous en avons trouvé une très vivante, en été, au milieu d'un pré et dans les herbes, à plus de quarante pas des eaux. Les *Pilo* ou *Pibeaux* des rivières de la Vendée, sont des anguilles à ventre jaune. Le *Sardias* du département des Landes, cendré dessous, violacé aux côtes, à tête plate et obtuse, mérite d'être revu.

L'anguille prend une dimension remarquable quelquefois ; mais il est à craindre que ces anguilles de

(1) En 1823, ayant placé dans les eaux vives du jardin de botanique d'Angers, une cinquantaine de ces civelles, huit années après, elle n'avaient que la grosseur très moyenne du Pimpenau, ou 33 centimètres de long.

trois mètres de long ne soient que des congres, dans le plus grand nombre de cas; mais si c'est une véritable anguille, c'est le *Pougaou* des pêcheurs de la Méditerranée, tandis que *Leschenat* est le nom de l'espèce commune.

77. M. Congre, *M. Conger* L. Enc. pl. 24. f. 82. Bloch. pl. 155. *Anguilla Conger* Raf. *Conger communis* Cuv. Salvi. pl. 6. Vulg. *Anguille de mer, Congre, Congret*. Dorsale commençant près des pectorales; ligne latérale formée de points blancs; mâchoire supérieure avancée; dos grisâtre; une ligne longitudinale brune à la base de la dorsale; petits tubercules pour barbillons.

C'est là le *Congre de haute mer*, atteignant jusqu'à 2 et 3 mètres, remontant très rarement les fleuves. Dans les jeunes, on voit des taches latérales, plus claires, sur le fond grisâtre; on le prendrait pour une anguille sans cela.

78. M. noir, *M. nigra* Risso. Vulg. *Congre de roche, Congre noir* Corps noirâtre avec le museau très aigu; ligne latérale de points gris; dessous blanc terne.

Cette espèce ou race, avec le caractère de la dorsale, se trouve le plus ordinairement près les côtes et entre les rochers sous-marins. Pour nous, il est le moins commun.

L'un et l'autre ont une chair peu estimée, et on les prépare, pour les conserver, à la manière de la morue.

79. M. Fer a cheval, *M. Hippocrepis* Lapyl. Corps translucide, tête portant en dessus une tache noire en forme de fer à cheval.

C'est un très petit poisson anguilliforme, existant

dans les vasières des salines de nos côtes, et observé à Noirmoutiers par M. de Lapylaie, dans les grands réservoirs, avec les autres anguilles.

XXXI. AMMODITE, *Ammodytes* L. Anguilliforme; tête comprimée; mâchoires étroites et pointues; mendibule inférieure plus longue.

80. A. Appat, *A. Tobianus* L. Bloch. pl. 75. f. 2. Cuv. pl. 110 f. 2. Enc. pl. 26. f. 88. Lacép. pl. 76. f. 2. Dict. sc. nat. pl. 83. f. 2. Vulg. *Equille, Lançon, Appât de vase, Aiguille de sable.* Gris argenté; côtes bleuâtres, ventre rosé; ligne latérale très prononcée; caudale fourchue; anale peu étendue; dorsale allant près la caudale, et naissant non loin des pectorales; de très retites écailles près le cou.

A peine long de 25 cent., ce poisson a l'instinct de se cacher dans le sable humide des bords de la mer. D'autant plus commun que l'on s'élève dans le Nord.

81. A. Poitvin, *A. Pictavus* Lapyl. Se distingue de l'espèce précédente par l'absence de dents notables, par le nombre de ses rayons et quelques particularités de coloration.

Il y a certainement plusieurs races dans l'Ammodite, car il y en a à tache rouge près la caudale. Ils ont des osselets oblongs et rudes au fond du gosier.

XXXII. ESPADON, *Xiphias* Artedi. Corps sans écailles, pisciforme; point de dents; mendibule supérieure longuement prolongée en lame osseuse.

82. E. Macaira, *X. Makaira* Sahw. *Makaira nigricans* Lacép. vol. 4. pl. 13. f. 3 (1re édit.). Dorsale très grande, comme divisée en deux; deux boucliers osseux de chaque côté de la queue.

On a l'exemple d'un individu du poids de 360 kil. pris sur nos côtes.

83. E. COMMUN, *X. Gladius* L. Cuv. pl. 50. f. 1. Cuv. et Val. tom. 8. pl. 255. Enc. pl. 26. f. 92. Bloch. pl. 77. Dict. sc. nat. pl. 84. Lacép. pl. 77. f. 2. Vulg. *Espadon, Empereur*. Brun sur le dos, blanchâtre au ventre; longue dorsale plus élevée à ses deux extrémités, anale échancrée, caudale en croissant.

84. E. EMPEREUR, *X. Imperator* Sch. Cuv. et Val. tom. 8. pl. 278. Duh. Pêches. s. 9. pl. 26. f. 2. Vulg. *Empereur*. Ventrales médiocres et deux dorsales écartées.

Ce poisson est une espèce qui a besoin d'être constatée de nouveau. Cuvier, mettant en doute la figure donnée par Duhamel, cependant très exact ordinairement, et d'ailleurs ce caractère s'accorde avec le poisson figuré lib. 8. cap. 15 dans Rondelet, et rapporté ordinairement à notre n° 83. Ce ne peut être le *Xiphias ensis* dont Lacépède n'a connu que la tête, car c'est le *X. Velifer* (*Scomber Gladius* Bloch, pl. 345) ou *Isthiophorus Velifer* des hautes mers.

Ces très gros poissons atteignent jusqu'à 3 mètres de long, et c'est un événement lorsque l'on en pêche, car la chair en est excellente.

XXXIII. ANARRHIQUE, *Anarrhichas* L. Corps muqueux, courtement cylindroïde; museau arrondi; dorsale étendue de la tête à la queue; plus de cinq dents coniques et molaires en haut et en bas; écailles très petites sur peau lisse.

85. A. LOUP, *A. Lupus* L. Bloch. pl. 74. Enc. pl. 26. f. 87. Mém. acad. des sc. 1785. pl. et p. 188. Lacép. pl. 77. f. 3. Dict. sc. nat. pl. 82. f. 2. Gaimard,

Voy. en Isl. pl. 4. Cuv. et Val. tom. 11. pl. 473. Vulg. *Loup-Marin, Crapaudine, Loupe.* Corps brunâtre en dessus, à bandes plus foncées, dépassant la ligne latérale; caudale tronquée, noire à l'extrémité.

Ce n'est que pendant l'hiver que l'on prend cette espèce sur nos côtes, ainsi que et plus rarement la suivante.

86. A. CHAT, *A. Minor* Olafsen, Voy. en Isl. pl. 50. Gaimard, Voy. en Isl. pl. 4. Cuv. et Val. tom. 11. pl. 476. Vulg. *Chat-Marin, petit Loup de mer.* Couleur brunâtre, mouchetée de noir dans toutes les parties; dorsale mourant sur le col; caudale arrondie, s'unissant à l'anale et dorsale.

Si le précédent atteint même au-delà de 2 mètres, celui-ci ne dépasse pas 1 mètre, et ses dents sont comme cartilagineuses.

Seconde Section.

JUGULAIRES.

XXXIV. TRACHINE, *Trachinus* L. Corps un peu carpoïde; tête comprimée, à petites tubercules et aiguillons; écailles petites; anus près des pectorales; deux dorsales, dont une étendue jusque vers la queue, et oppositive d'une anale semblable.

87. T. VIVE, *T. Draco* L. *T. vividus* Lacép. pl. 78. f. 3. Enc. pl. 28. f. 98. Bloch. pl. 61. Salv. pl. 71. f. 12. Duham. Pêches, s. 6. pl. 1 f. 1. Cuv. et Val. tom. 3. pl. 87. 238. *Trachine rayé* Dict. sc. nat. pl. 35 f. 1? Vulg. *La Vive.* Yeux rapprochés, bouche grande à

mâchoire supérieure plus courte; dos brun à raies obliques brunâtres; première dorsale noire à cinq aiguillons, dont le premier très raide; aiguillon operculaire droit, triangulaire aigu; caudale presque tronquée; ligne latérale assez près du dos.

Nous avons observé quelques variations dans les couleurs.

Elle est assez rare et se cache dans les sables au bord de la mer, et ne dépasse pas beaucoup 40 centimètres.

M. de Lapylaie a constaté l'existence d'une glande à la base de l'aiguillon, ce qui le rend vénéneux. Sur quelques points de nos côtes, les règlements veulent que les aiguillons soient enlevés avant la mise en vente, et cependant les acheteurs veulent leur voir ces aiguillons.

88. T. ARANÉOLE, *T. araneolus* Duham. s. 6. pl. 1. f. 2. Vulg. *Bodereau, Bois-de-Roc.* Corps grisâtre, non ondulé; tête grosse, épine de l'opercule très courbée.

De juin à juillet, assez commune, surtout vers le nord de nos côtes, et n'est point une jeune de la précédente; elle a au plus deux centimètres de long (3 à 4 pouces).

XXXV. CALLIONYME, *Callionymus* L. Tête grosse et large; ouies formées d'un trou au côté de la nuque; yeux rapprochés et comme horizontaux; première dorsale à rayons très manifestement prolongés, surtout le premier; écailles à peine sensibles.

89. C. LYRE, *C. Lyra* L. Enc. pl. 27. f. 93. Lacép. pl. 78. f. 1. Bloch. pl. 161. Duham. s. 5. pl. 10. f. 1, 2, 5. Cuv. et Val. tom. 12. pl. 226. Vulg. *Lavandière, Vandière, Souris de mer, Doucet.* Tête aplatie; pre-

mier rayon de la première dorsale presque aussi long que le corps et même plus quelquefois ; corps agréablement nuancé de jaune, blanc, bleu et brun. Anale et deuxième dorsale étendues, à rayons aigus, et presque oppositives.

Elle a rarement 20 centimètres, mais va jusqu'à 30, et est plus fréquente vers le midi qu'à l'ouest de nos côtes. Nous doutons que le *Draconculus* Rond. lib. 10. cap. 12 soit le même.

90. C. Lièvre, *C. Lepus* L. Desc. Voy. d'un nat. tom. 1. p. 93. pl. 4. f. 1. Duham. s. 5. pl. 10. f. 3, 4 et 6. Vulg. *Lièvre, Lièvre marin, Lacert, Doucet femelle.* Premier rayon de la première dorsale plus long que ceux de la deuxième ; fond grisâtre sinué de brun. Il n'est pas rare sur nos côtes, même en remontant vers le nord.

91. C. Dragonneau, *C. Dracunculus* L. Enc. pl. 27. f. 94. Cuv. et Val. tom. 12. pl. 274. Muller, Zool. Den. pl. 20. Bloch. pl. 162. f. 2. Pennant. Brit. Zool. 3. p. 167. tab. 27. Tête voûtée ; rayon de la nageoire du dos plus courte que le dos et la queue ; l'ouverture de la bouche très grande ; caudale arrondie ; coloration générale agréable.

On l'a quelquefois regardée comme la femelle de la Lyre, mais bien à tort ; elle ressemble plutôt à la précédente espèce, moins les couleurs ternes. Il a rarement au-delà de 20 centimètres de long.

Le *C. Pusillus* (Laroch. ann. mus. tom. 13. pl. 25. f. 16) pourra se trouver dans le golfe de Gascogne. Voyez Dict. sc. nat. pl. 34. f. 2.

XXXVI. BATRACHOIDE, *Batrachoïdes.* Tête très large, bouche très grande, barbillons à la mâchoire

inférieure ; deux dorsales réunies par une membrane ; dont la première à trois aiguillons.

92. B. Tau, *B. Tau* Lacép. pl. 79. f. 1. *Batrachus Tau* Cuv. et Val. tom. 12. pl. 478. Bloch. pl. 3. f. 2, 3. Enc. pl. 30. f. 109. Vulg. *Crapaud de mer.* Trois aiguillons à chaque opercule ; corps brun moucheté de noirâtre ; caudale arrondie à trois bandes brunes ; pectorales assez grandes, rayées ; anale étendue ; une tache comme deux yeux sur le front.

Petite espèce qui se trouve au milieu des rochers, dans les flaques d'eau marine, et méritera un nouvel examen.

XXXVII. BLENNIE, *Blennius* Art. Corps allongé et comprimé plus ou moins, à peau unie et écailles non visibles ; deux à quatre rayons ou épines aux jugulaires.

Toutes les espèces observées sur nos côtes, jusqu'à ce moment, n'ont qu'une seule dorsale occupant toute la longueur du dos.

93. B. Pholis, *B. Pholis* L. Enc. pl. 32. f. 118. Bloch. pl. 71. f. 2. Cuv. et Val. tom. 2. pl. 269 et 297. Vulg. *Baveuse, Perce-Pierre, Syrène.* Dos noir-olivâtre, ou maculé de bleuâtre ; narines frangées et tuberculeuses ; une échancrure à la dorsale ; ligne latérale courbée.

Longue de 15 à 28 cent. Recherche les cavités des rochers sous-marins.

94. B. Gattorugine, *B. Gattorugine* L. Bloch. pl. 167. f. 2. *B. Palmi-Cornis?* Cuv. Enc. pl. 32. f. 116. Cuv. et Val. tom. 11. pl. 200 et 320. Un appendice palmé à chaque œil, deux près de la nuque ; raies brunes et taches sur le corps ; ligne latérale droite ; nageoires jaunâtres.

Petite et rare. Le *Blennius Gattorugine bitentacularis*, observé sur nos côtes par de M. Lapylaie, doit se rapprocher de cette espèce.

On ne peut se faire une idée précise de cette espèce, qu'en distinguant le *B. Gattorugine* de Brunnich, qui est de la Méditerranée, de celui de Pennant, qui est encore une autre espèce, peut-être aussi de nos côtes, que celle de Linné. La véritable *Coquillade* décrite par Rondelet, et qui n'a qu'un lobe triangulaire charnu, bordé de rouge, ne nous est encore connue que de la Méditerranée.

95. B. Gunnel, *B. Gunnelus* L. Bloch. pl. 65. Enc. pl. 32. f. 119. Lacép. pl. 79. f. 3. *Gunnellus muræ-noïdes* Cuv. pl. 78. f. 2. Vulg. *Papillon de mer*. Corps très allongé; huit à neuf taches noirâtres rondes à la dorsale, et un plus grand nombre à l'anale.

Ne dépasse pas 15 à 20 centimètres; est d'autant moins rare que l'on s'élève vers le nord; mais il ne faut pas le confondre avec le *B. Gunnelus* d'Olafsen (Voy. en Isl. tom. 3. pl. 49. f. 5), dont les taches sont le long et de chaque côté de la dorsale, qui est peut-être celui de Cuv. et Val., tom. 11. pl. 419.

96. B. Lentèque, *B. Lentecus* N. pl. 1. Vulg. *Mordoce, Mordocé, Mordoset. Nantèque, Lentèque, Nartèque.* Tête grosse sans appendices; corps peu comprimé, brunâtre, tacheté de noirâtre sur toutes les parties.

Ces divers noms vulgaires indiquent qu'il n'est pas rare sur nos côtes, surtout dans les parties rocailleuses.

97. B. brun, *B. brunneus* N. pl. 2. Corps allongé, très comprimé; mâchoire supérieure plus courte;

dorsale très étroite à petits rayons épineux, jugulaires à deux épines chacune.

M. de Lapylaie n'ayant indiqué que par les noms de *Blennius pictavus* et *Blennius Pitie*, ses espèces nouvelles, nous ne pouvons établir si elles ne sont pas nos espèces.

Il doit encore nous rester quelques espèces de ce genre à reconnaître sur nos côtes.

XXXVIII. GADE, *Gadus* Art. Corps allongé, lisse, comprimé à petites écailles. Yeux latéraux; nageoires à peau épaisse; pectorales en pointes; opercules sans dentelures; sept rayons branchiostéges; trois dorsales avec ou sans barbillons.

Quelque répugnance que nous ayons à trop diviser les anciens genres, cependant nous en détacherons les Lotes et deux autres genres.

* *Des barbillons :* Morrhua Cuv.

98. G. Tacaud, *G. Barbatus* L. Bloch pl. 166. *G. Tacaud* Lacép. Enc. pl. 29 f. 103. Duham. Pêches, sect. 1. pl. 23. f. 2. Vulg. *Poule de mer, Mollet, Gode, Petite-Morue, Malcot, Baraud-God, Guitaud.* Corps un peu court; ventre notablement avancé; opercule largement échancré; dos verdâtre, côté et nageoire de la queue rosâtre sur fond blanc ou gris; ligne latérale sinueuse; queue très peu en croissant; nageoires olivâtres bordées de noirâtre; tache brune et petite, au-devant de la pectorale.

Long de 33 à 50 centimètres. Cette espèce offre quelques variétés de couleur, et, sous le nom de *Zonatus*, M. de Lapylaie en signale une. Cette espèce porte souvent les *Lernea Salmonea* et *L. pinnarum*.

La chair du Tacaud est presque aussi estimée que celle de la Morue.

99. G. Morue, *G. Morrhua* L. Enc. pl. 28. f. 101. Bloch. pl. 64. Lacép. pl. 78. f. 4. Duh. Pêches, s. 1. pl. 4 et pl. 12. f. 1. *Morrhua vulgaris* Cuv. pl. 106. f. 1. Dict. sc. nat. pl. 36. f. 1. Gaimard, Voy. en Isl. pl. 16. Vulg. *Morue, Cabliau, Cabéliau, Morue franche.* Tête, dos et côtés gris, semés de taches jaunâtres, une plus grande derrière les yeux; queue fourchue; mâchoire inférieure plus courte, à petits barbillons.

Il est rare d'en pêcher d'un mètre de long. Les jeunes sont plus tâchetés et plus vivement. Cependant on en trouve des individus tout gris. Nous n'avons pas d'idée de la variété *Gadus Morrhua callarina* de M. de Lapylaie.

100. G. Eglefin, *Æglefinus* L. Bloch. pl. 62. Enc. pl. 28. f. 99. Duh. Pêches. s. 1. pl. 23. f. 1. Gaimard. Voy. en Isl. pl. 7. Vulg. *Egrefin, Anon, Barrachota, Morue de Saint-Pierre.* Dos verdâtre-foncé, ventre blanc-rosé; ligne latérale un peu courbe noire; en arrière de la tête et en dessous de la ligne latérale, une tache brune et oblongue; caudale fourchue; opercule échancrée à pointe très mousse; très petit barbillon.

Cette espèce, assez commune, tient le milieu entre la Morue et le Lieu pour la taille; le ton général est le grisâtre.

L'Eglefin du Nord (Voy. en Norv. tom. 2. p. 279. pl. 28) est le *Gadus Saida.*

Il reste à constater si le *Goberia* de nos Basques est notre Eglefin.

101. G. Capelan, *G. minutus* L. Enc. pl. 29. f. 104. Bloch. pl. 67. f. 1. Duh. s. 1. pl. 21. f. 2. Vulg. *Capelan, Bogue, Tacos, Tacoet, Tacohet, Officier :* dos brun-roux ; côtés et ventre argenté piqueté de noirâtre ; ligne latérale droite, gris-clair ; mâchoire inférieure plus courte à un très petit barbillon.

Il va en troupe et ne dépasse pas 24 centimètres : c'est presque en petit un *Gade-Colin* n° 106.

Le *Gadus Callarias*, taché de jaune comme la morue et à mâchoire analogue, mais proportionnellement plus longue, et appartenant à ce groupe, doit être de nos départements du Nord.

** *Sans barbillons :* Merlangus Cuv.

102. G. Merlan, *G. Merlangus* L. Bloch. pl. 65. Enc. pl. 27. f. 105. Duham. s. 1. pl. 22. f. 1. *Merlangus vulgaris* Cuv. pl. 106. f. 2. Dict. sc. nat. pl. 36. f. 2. Gaimard. Voy. en Isl. pl. 6. f. 1 (et non 2). Vulg. *Merlan, Merlanet.* Grisâtre sur le dos ; argentin sur le ventre ; tache noirâtre à la naissance des pectorales ; queue peu échancrée, roussâtre ; mâchoire supérieure dominante.

Ordinairement long de 25 à 35 centimètres, il va rarement à 70 ; il reste à constater si le *Meulnar* de Dunkerque n'est pas un jeune merlan ou le suivant, ou le *Gadus virens* n° 104.

103. G. rouge, *G. ruber* Lacép. Vulg. *Merlan rose, Merlanet.* Couleur généralement rosâtre sur le fond gris-clair ; un enfoncement près le museau ; queue rectiligne à son extrémité.

C'est une rare espèce ou variété à constater de nou veau.

104. G. Sey, *G. Virens* Asc. pl. 21. *Gadus Sey* Lacép. *G. Eglefinus* Olafs. Voy. en Isl. pl. 28. *Merlangus virens* Cloq. Vulg. *Say, Eglefin*. Enc. pl. 86. f. 360. Gaimard. Voy. en Isl. pl. 6, f. 1 (et non 2). Forme générale du merlan, sauf la couleur générale verdâtre, plus foncée sur le dos; mais la première ventrale est plus courte et plus anguleuse, et son opercule n'est pas à pointe mousse; caudale fourchue.

On en pêche des individus de 2 décimètres, mêlés aux troupes de Merlan.

105. G. Pollach, *G. Pollachius* L. Bloch. pl. 68. Enc. pl. 30. f. 107. Duham. Pêches, s. 1. pl. 20. *Merlangus Pollachius* Cloq. Vulg. *Lieu, Llieu, Leanneguet, Merlu-Verdin, Grélin, Luts*. Dos brun; côtés gris bien ponctués de noirâtre; ligne latérale très courte; caudale fourchue; nageoires un peu rousses; opercule à forte pointe mousse.

Cette espèce, l'une des plus communes de nos côtes, a quelquefois 1 mètre 33 centimètres, et très souvent on applique les noms vulgaires de cette espèce à la suivante.

106. G. Colin, *G. carbonarius* L. Bloch. pl. 66. Enc. pl. 29. f. 106. Duham. s. 1, pl. 21. *Merlangus carbonarius* Cloq. Vulg. *Colin, Grélin, Morue noire, Merlan noir, Charbonnier*. Dos noirâtre ou noir-olivâtre; ligne latérale blanchâtre à peine courbée; ventre comme à réseau de points noirâtres; caudale très peu échancrée; mâchoire inférieure plus longue.

Ordinairement de 33 centimètres de long et rarement de 80; assez rare et moins estimé encore que le précédent.

XXXIX. MERLUCHE, *Merluccius*. Corps un peu

cylindroïde avec les caractères généraux des Gades. Ce genre offre deux dorsales seulement et pas de barbillon ; deuxième dorsale et anale de l'étendue de la moitié du corps.

107. M. ORDINAIRE, *M. vulgaris* Cloq. *Gadus merluccius* L. Bloch. pl. 164. *Onus riali* et *Merlangus riali* Raf. Duham, Pêches. s. 1. pl. 24. Rondel. Lib. 9. cap. 9. Vulg. *Merluche*, *Merlu*, *Merlan* (Méditerr.), *Merlu de Bretagne*, *Merlenet*. Corps allongé, dos cendré ; ventre grisâtre ; mâchoire inférieure un peu plus longue ; caudale droite ou très peu échancrée ; opercule à grosses dents obtuses ; ligne latérale droite, noire, garnie antérieurement de petites verrues ; anale et deuxième dorsale de l'étendue de la moitié du corps.

Longue de 60 centimètres à 1 mètre.

XL. LOTTE, *Lotta* Cuv. Forme allongée, cylindroïde ; deux dorsales, des barbillons et caudale arrondie ; anale et deuxième dorsale très étendues.

108. L. COMMUNE, *L. vulgaris* Cloq. Cuv. pl. 106. f. 3. Dict. sc. nat. pl. 35. f. 2. *Gadus Lota* L. Bloch. pl. 70. Enc. pl. 30. f. 110. Rondel. Poiss. des lacs, p. 120. Vulg. *Lotte*, *Loche de Loire*, *Loche de mer* (Maine et Loire), *Lotte*, *Lotte de Loire*, *Lotte de rivière*. Corps à bandes onduleuses irrégulières transversales, sur fond brun-verdâtre ; un ou deux barbillons.

Rarement on en prend en Loire de plus de 33 centimètres, bien que dans le Danube on en annonce d'un mètre.

109. L. MOLVE, *L. Molva* Cloq. *Gadus Molva* L. Bloch. pl. 69. f. 1. Enc. pl. 30. f. 108. *Gaidropsarus*

Mustellaris Raf. Duham. Pêches, s. 1. pl. 25. f. 1. Vulg. *Molve, Lingue, Julienne, Morue-longue, grande Morue-Barbue.* Corps très allongé; dos brun; côtés verdâtres; caudale à bandes circulaires noirâtres; bandes angulaires et opposées, reposant sur la ligne latérale, qui est droite et médiane; mâchoire supérieure avancée, l'inférieure avec un long barbillon au milieu de plus petits; première dorsale arrondie.

Cette espèce rare, et surtout les individus de 2 mètres, est bien préférée à la morue.

XLI. MUSTÈLE, *Mustela* Cuv. Corps allongé, visqueux, cylindroïde; première dorsale crinoïde, excepté le premier rayon; deuxième dorsale et anale étendues; caudale arrondie; des barbillons.

110. M. COMMUNE, *M. vulgaris* Rondelet. Lib. 9. cap. 15. Dict. sc. nat. pl. 37. f. 2. *Gadus Mustela* L. Lacép. pl. 80. f. 1. Enc. pl. 31. f. 111. *Onus Mustellus* et *Merlangus*.— Raf. *Gadus tricirrhatus* Bloch. pl. 165. Brun-grisâtre à macules noirâtres nombreuses; deux barbillons au museau, un à la mâchoire inférieure.

Les noms de *Loche, Loche de mer, Loche noire, Lote* ou *Lotte de mer* sont communs à toutes les espèces de ce genre, qui ont besoin d'une nouvelle étude comparative, et d'être bien décrite, mais sans prolixité.

111. M. ROUGE, *M. rubens* Lapyl. Bien moins commune que la précédente, elle en a la forme, sauf la couleur rouge fauve, avec les mêmes genres de taches, ce qui lui a valu le nom de *Loche-rouge* sur nos côtes.

M. de Lapylaie paraît en avoir observé une race à front plus bombé que dans la race ordinaire. L'une e l'autre de 30 à 40 centimètres au plus.

112. M. A CINQ BARBILLONS, *M. quinquecirrhata* Gadus. *quinquecirrhatus* Penn. Brit. Zool. pl. 33. *Gadus Mustella* Bloch. pl. 65. Excl. syn. Risso. *idem*. Quatre barbillons à la lèvre supérieure, un à l'inférieure; macules noirâtres sur fond jaune rougeâtre; lignes noires obliques de devant en arrière à la dorsale.

Sa longueur est de 18 à 25 centimètres au plus. Moins commune que la précédente et corps moins gros.

XLII. PHYCIS, *Phycis* Schn. Tête grosse; un barbillon; deux dorsales; ventrales d'un seul rayon simple ou fourchu.

113. PH. TANCHE DE MER, *Ph. Tinca* Schn. non Bloch. Rondel. f. et pl. 186. *Blennius Phycis* L. *Phycis Mediterraneus* Laroch. ann. mus. et ic. *Phycis Lepus* Rafin. Brun noirâtre; appendice à chaque narine; pectorales rouges; anus à cercle noir; nageoires dorsales de même hauteur.

Cette belle espèce, de 40 à 60 centimètres, n'est pêchée que par les Basques.

114. PH. MERLU-BARBU, Dict. sc. nat. pl. 27. f. 1. *Ph. Blennioïdes* Schn. Pl. 6. *Gadus albidus* Gmel. *Gadus fuscatus* Penn. *Blennius gadoïdes* Risso. *Phycis albidus* Rafin. Vulg. *Merlu-Barbu* Duham. s. 1. pl. 25. f. 4. *Petite Lingue*. Couleur générale blanchâtre à teinte rougeâtre: du noirâtre sur le bord des nageoires; la première dorsale plus haute, à premier rayon élevé; jugulaires à rayon bifide, deux fois plus longs que la tête; caudale arrondie; ligne latérale très sinueuse.

Cette petite espèce, de 40 centimètres au plus, est très estimée des Anglais et très peu en France.

Le *Ph. Gmelini* Cloq. *Batrachoïdes* Risso. ne pourra se rencontrer que vers le golfe de Gascogne, s'il est de nos côtes océaniques.

Troisième section.

THORACHIQUES.

XLIII. PTÉROZYGUE, *Pterozigus* Lapyl. Forme cylindroïde (de la Lotte); nageoires pectorales et thoraciques réunies par la base.

115. P. DE BIÈVRE, *P. Bievrii* Lapyl.

Nous n'avons point observé ce curieux poisson qui doit être très voisin du genre Gobie; M. de Lapylaie l'a étudié à l'Ile-Dieu.

XLIV. LÉPIDOPE, *Lepidopus*. Corps comprimé lamelliforme allongé; un seul rayon à l'anale et aux thoraciques ou pectorales.

116. L. GOUANIEN, *L. gouanianus* Lacép. Cuv. et Val. tom. 8. pl. 232. *Lep. argenteus* Bonnat. *Lep. argireus* Cuv. pl. 67. f. 1. *Trichurus caudatus* Mem. stoch. 1788. pl. 9. f. 1. *Ziphotheca tetradens* soc. Wern. tom. 1. pl. 2 et 3. *Wandellius Lusitanicus* Shaw. Zool. 2 p. 199. *Trichurus Gladius* Mém. soc. hist. nat. Copenh. tom. 5. pl. 2. Vulg. *la Jarretière*. Une dorsale presque prolongée jusque sur la queue, qui est petite; mâchoire supérieure très courte; deux écailles pointues et mobiles pour ventrales.

Il est possible que le *Lepidope* vu par M. de Lapylaie sous les pierres et parmi les goémons ou les espèces diverses de fucus, soit le *Lepidopus pellucidus* de Risso. Ichthiologie de Nice, pl. 5. f. 19.

XLV. GOBIE, *Gobius* L. Corps allongé, un peu cylindroïde; les deux pectorales réunies l'une à l'autre; deux dorsales.

117. G. Buhotte, *G. variabilis* N. Vulg. *Tout nud* (Char.-Infér.), *la Buhotte* (Calvados), Duham, Pêches. sect. 6. pl. 3. f. 3. Brunâtre, à ligne latérale très pointillée et près du dos. Quatre raies noires à la caudale, à peine échancrée.

Nous pensons que c'est bien là le *G. variabilis* de M. de Lapylaie, qui reçoit le nom de *Cabot des Chasses* à l'Ile-Dieu, et qui est susceptible de passer par trois nuances : au grisâtre, gris-jaunâtre et au noirâtre, sans être le suivant.

118. G. Aphie, *G. Aphia* L. Penn. Brit. Zool. pl. 37. *Goujon blanc* Enc. pl. 35. f. 136. Rondel. Lib. 7. cap. 3. Vulg. *Loche de mer, Cabot-Loche.* Gris blanchâtre à bandes ferrugineuses; ligne latérale obscure; nageoires à bandes brunes, première dorsale à six rayons très dénudés au sommet.

Sa longueur dépasse rarement un décimètre.

119. G. Boulot, *G. niger* L. Bloch. pl. 38. Enc. pl. 35. f. 134. Cuv. et Val. tom. 12. pl. 948, 136, 188. Vulg. *Boulerot, Syrène.* Fond gris-clair, semé de tâches jaunâtres et noirâtres; bandes noirâtres sur le dos; nageoires noir-bleuâtre; première dorsale à six rayons courts, raides et peu dénudés, la deuxième à quatorze rayons un peu plus longs; caudale arrondie.

Assez commun à travers les algues, sur nos roches sous-marines; il dépasse très rarement 15 centimètres.

120. G. noiratre, *G. nigricans* Lapyl.

Peut-être n'est-ce que le *G. bicolor* L. D'un brun-noirâtre à nageoires rougeâtres, et il aurait la teinte des nageoires affaiblies et passée au brunâtre. Au surplus, ce genre doit donner bien d'autres espèces, puisque Risso, sur la Méditerranée, dans une étendue de côte assez restreinte, en a observé neuf espèces.

XLVI. COTTE, *Cottus* L. Tête épineuse, plus large que le corps, lequel est presque conique; caudale arrondie; deux dorsales; les pectorales très grandes et à plus de trois rayons; pas de barbillon.

121. C. Meunier, *C. Gobio* L. Bloch. pl. 38. f. 1. Rondelet, Poiss. des lacs p. 147. ic. Enc. pl. 37. f. 149. Duham. Pêches, sect. 5. pl. 11. f. 5 et 6. Cuv. et Val. tom. 4 pl. 145. Vulg. *Têtard*, *Tête-d'âne*, *Chabot*, *Chapsot*, *Chaboisseau*, *Meunier*, *Godet*, *Aze*. Yeux rapprochés verticaux, sur une grosse tête; deux aiguillons recourbés sur chaque opercule; ventrales à quatre rayons; écailles microscopiques.

Vit dans les eaux douces, vives, sous les pierres ou dans les herbes. Il varie dans le ton général de ses couleurs, qui est le gris; mais on en voit de roussâtres et d'autres noirâtres. Rarement il a plus d'un décimètre. Il place ses œufs dans le sable et s'établit auprès.

Toutes les espèces suivantes sont des mers.

122. C. Quatre-Cornes, *C. quadricornis* L. Enc. pl. 37. f. 46. Bloch. pl. 108. Cuv. et Val. tom. 4. pl. 168. Vulg. *Crapaud de mer*. Quatre protubérences osseuses sur la tête et une au bord de chaque œil; dos brun; côtés jaunâtres, ventre gris, le tout ponctué assez régulièrement; grandes nageoires grises à bord noir; les pectorales rougeâtres.

Cette espèce, longue de 20 à 25 centimètres, est de nos côtes méridionales et encore assez rare; à corps gros et trapu.

123. C. Scorpion, *C. Scorpius* L. Bloch. pl. 40. Gaimard. Voy. en Isl. pl. 9. f 2. Duham. Pêches. sect. 5. pl. 3. f. 3. Enc. pl. 37. f. 148. Cuv. et Val. tom. 4. pl. 160. Vulg. *Scorpion de mer, Chabot, Chaboisseau, Crapaud de mer, Diable de mer.* Deux piquants mobiles devant les yeux et trois à quatre de chaque côté. Corps gris, marbré de gris-brunâtre, couvert de points rudes et saillants; dos noirâtre, marbré de gris et de brun; forme générale trapue et peu allongée; nageoires traversées de bandes brunes.

Atteint rarement 33 centimètres, excepté dans le Nord.

L'individu figuré dans l'Encyclopédie est peu différent du nôtre. Reste à constater, ici encore, la fixité ou mobilité des formes, et même celle des couleurs, qui nous semblent très variables.

124. C. lisse, *C. lævigatus* Lapyl. Duham. id. pl. 3. f. 4. Vulg. *Têtard, Petit Diable de mer.* Forme générale du précédent, mais corps lisse; première dorsale un peu arrondie.

Cette espèce est plus commune, et dépasse rarement 15 centimètres. Il y a quelques modifications pour l'intensité des couleurs généralement fond grisâtre avec tacheture brune.

XLVII. ASPIDOPHORE, *Aspidophorus* Lac. Avec les caractères généraux du genre Cotte, des barbillons à la mâchoire inférieure.

125. A. armé, *A. armatus* Lacép. *Asp. Europæus* Cuv. et Val. t. 4. pl 201. *Cottus cataphractus* Gmel. Bloch.

pl. 38. f. 34. Encyclopédie. pl. 37. f. 145. Penn. Brit. Zool. pl. 11. Duham, Pêches, s 5. pl. 11. f. 4. Vulg. *Poyge* et *Cataphracte*. Corps couvert de plaques dures et osseuses, et comme polygone; nez à quatre tubercules oblongs; brun à bandes transversales sur le corps; anale presque sous le milieu du corps et à quatre à cinq rayons; pectorales larges; caudale arrondie.

Il est connu vulgairement sous les noms de *Souris de mer* et de *Savari*.

Nous n'avons vu ce poisson que des côtes du département de la Gironde, et il y est rare, d'après les notes de feu d'Argelas, professeur d'histoire naturelle à Bordeaux. Cependant il paraît remonter jusque vers nos côtes Nord. N'a pas plus de 15 à 16 centimètres de long.

XLVIII. PÉRIRTEDION. Lacép. Corps anguleux, cuirassé; museau fourchu avec ou sans barbillons sous la gorge: une seule dorsale étendue.

126. P. Malarmat, *P. Malarmat* Lacép. Dict. sc. nat. pl. 60. f. 2. *Trigla cataphracta* L. Duham. s. 5. pl. 9. f. 2, 3. Vulg. *Malarmat*

Corps rougeâtre (vivant): front armé de pointes rebroussées; cinq barbillons à la mâchoire inférieure; opercule à une seule pointe; dorsale uniforme, étendue.

Il a rarement au-delà de 33 centimètres.

Ne remonte pas au-delà du département de la Charente-Inférieure sur nos côtes, mais moins rare dans le golfe de Gascogne.

127. P. Charbrontère, *P. Charbrontera* Lacép. *Trigla* Bonat. Enc p. 145. Cuv. et Val. tom. 4. pl. 112 et 127. *Trigla hamata* Sch. Corps à angles émoussés, à

quatre sillons; trois piquants sur la queue et trois en dessous, disposés en triangle; deux plaques osseuses de la poitrine à l'anus; dorsale moins prolongée que l'anale; les nageoires, excepté la caudale, beau rouge.

Pas plus commun que le précédent et mêmes lieux.

128. P. de Duhamel, *P. Duhameli* Duham. Pêches, p. 114. s. 5. pl. 9. f. 4. Tête à opercules à deux longues pointes; museau sans aiguillons; jugulaire simple; dorsale élevée près de la tête, dépassant l'anale, laquelle est à deux et trois aiguillons allongés.

Cette espèce, confondue surtout avec le Malarmat, est toujours moitié plus petite.

La figure 234 pl. 59 de l'Encyclopédie, à deux dorsales et copiée de Willughby, est une espèce différente de notre n° 126 ou semblerait au moins très paradoxale, par sa première dorsale en deux parties.

XLIX. SCORPÈNE, *Scorpæna* L. Tête grosse, garnie d'épines et de protubérence, avec ou sans barbillons; une seule dorsale ou la deuxième plus grande, continue à la première.

129. S. Rascasse, *S. Porcus* L. Cuv. et Val. tom. 4. pl. 300. *Rascasse ordinaire* Lapyl. Enc. pl. 88. f. 368. Enc. pl. 38. f. 15? Duham. sect. 5. pl. 4. f. 1, 2 et 3. *Sc. Scofra* Lacép. pl. 86. f. 3. Dict. pl. 4. f. 2. Bloch. pl 180 et 182 (malgré la différence des noms). Vulg. *Crapaud*, *Crapaud de mer*, *Diable*, *Crabe*, *Crabe de Biaritz*, *Sacarailla*. Prolongement très saillant près des yeux et des narines; dos brun, nageoires tachetées; dorsale à douze ou treize piquants recourbés; écailles petites et rudes; Elle a un décimètre de long

et n'est pas très rare sur nos côtes. La figure donnée par Duhamel, copiée par Bloch, rend mieux notre poisson que celle de l'Encyclopédie.

130. S. Truie, *S. Scofra* L. Cuv. et Val. tom. 4. p. 288. L. *Scorpœna Porcus* Dorb. Dic. pl. 4. f. 2. Vulg. *Crapaud, Crapaud de mer, Rascasse rouge, Gourlin.* Couleur générale rouge; dos très voûté; nageoires rouges, tachetées un peu de brun et de jaunâtre; mâchoire inférieure frangée latéralement; tubercules épineux au-dessus des yeux; ligne latérale garnie de petits prolongements ou lambeaux dentelés à l'angle des mâchoires et sur les flancs.

Il est possible qu'il y ait ici deux espèces voisines et distinctes confondues sous le même nom dans un genre où les espèces sont généralement assez rares et difficiles à observer par les nombreuses modifications de la surface de leur corps.

131. S. gibbeuse, *S. gibbosa* Schn. pl. 44. Cuv. et Val. tom. 4. pl. 308. Duham. s. 5. pl. 3. f. 1. Vulg. *Chaboisseau* (Conquet) *Crapaud de mer* (Calvados). Tête monstrueuse, à épines fendues en plusieurs points à leur sommet; bouche relevée; dorsale presque séparée en deux.

132. S. dactyloptère, *S. dactyloptera* Laroch. Ann. mus. vol. 13. pl. 22. f. 9. Cuv. et Val. tom. 4. pl. 336 *Perca marina* Penn. Brit. Zool. pl. 48. f. 2. Enc. pl 54. f. 210. Salvin. pl. 201 Will. pl. 10. f. 13. *Cottus Massiliensis* L. *Scorpœna* —Lacép. Tête garnie d'aspérités simples, peu élevées; opercules très dentés; préopercules denticulés; dorsales commençant au bas de la gibbosité du dos et bien élevée vers la

queue. Cette espèce est très rare dans toute l'étendue de notre littoral océanique.

Je pense que c'est encore là l'*Holocentrus norvegicus* Lacép., cependant cela est encore à constater.

133. S. CRÊTÉE, *S. cristata*. *S. horrida* Desc. Voy. d'un nat. tom. 1. p. 89. pl. 4. f. 2. non L. Vulg. *Crapaud* (Havre). Tête à trois crêtes dentelées, répondant en long à la dorsale et aux lignes latérales; dorsale échancrée au milieu; dos brun, ligne latérale blanchâtre; ventre blanc ondulé sur ses bords.

Les formes extraordinaires et peut-être variables de ces poissons, les rendent très difficiles à débrouiller, puisque Cuvier, dans ses observations, prétend qu'il n'y a pas encore une figure bonne du n° 130.

L. GRONDIN, *Trigla* L. Tête cuirassée par d'énormes sous-orbitaires réunis aux préopercules; trois rayons inférieurs des pectorales détachés des autres; deux dorsales bien séparées: la première plus élevée; caudale souvent échancrée.

134. G. ROUGET, *T. Cuculus* L. Bloch. pl. 59. Duham. sect. 5. pl. 7. Enc. pl. 60. f. 235. Cuv. et Val. tom. 4. pl. 26 et 64. *Trigla grunniens* Lacép. Vulg. le *Grondeur*, *Gronau*, *Coucou*, *Rouget-Grondin*, *Cavillone*, *Rouget-bastard*. Rouge plus ou moins vif, surtout à la tête; rayé de bandes perpendiculaires du dos à la queue; museau un peu échancré à deux petits prolongements; une tache un peu noirâtre à la première dorsale.

Très estimé comme les suivants et d'autant plus rare que l'on se porte vers l'Ouest et surtout vers le Nord de nos côtes. Lacépède semble le confondre avec sa *Trigla Pini*.

135. G. Gronau, *T. Lyra* L. Bloch. pl. 350. Enc. pl. 60. f. 236. Duham. sect. 5. pl. 8. f. 1. Cuv. et Valenc. t. 4. pl. 55. Vulg. *Gronau, Grelau, Bourreau, Rouget-Grondin, Rouget, Grondignet, Cardinal.* Museau un peu allongé, fortement divisé en deux lobes dentelés; un aiguillon au-dessus de l'œil; couleur générale d'un beau rouge; des tubercules durs le long des dorsales, toutes deux contiguës; rouge dominant sur tout le corps et ventre argenté.

Je l'ai toujours vu plus rare que le précédent. Il paraît que le poisson du département des Landes a des aiguillons. Vieil individu? 35 à 40 cent. de long.

136. G. Grumet, *T. Grumetus* Duham. s. 5. page 111. pl. 8. f. 3. Vulg. *Grumet, Rouget-Grumet.* Dos brun, côtés jaune-clair mêlé de verdâtre; un aiguillon très petit près l'œil; lèvre non frangée; caudale peu échancrée.

Ce serait peut-être une variété du n° 134. Il est couvert de grivelure.

Le *Rouget-têtard, Rouget-bécard*, f. 5. de la même planche de Duhamel, n'est certainement qu'une variété du Grumet des mêmes côtes (le Calvados). Le *Grumelet*, f. 4, n'est qu'une modification, ou même une monstruosité, bonne à observer de nouveau, ayant une échancrure de caudale très prononcée.

Le *Calumet*, qui est rougeâtre et des mêmes côtes, sera une variété de *Bécard*, se rattachant a quelque espèce précédente.

137. G. Galline, *T. Hirundo* L. Bloch. pl. 60. Enc. pl. 60. f. 238. Cuv. et Val. t. 4. pl. 40. Duh. s. 3. pl. 9. f. 1. D'Orbig. Dict. pl. 4. f. 1? Vulg. *Hirondelle de mer, Galline, Perlon, Bellicant, Pelonet.* Corps brun-violâtre, argentin au ventre; ligne latérale à écailles relevées,

une 2e ligne près les dorsales; pointe des opercules courte. Le perlon de l'Enc. pl. 60 f. 237 est différent.

Cette espèce passe à peine 3 décimètres. Il ne faut pas confondre cette espèce avec le véritable Perlon, qui lui ressemble beaucoup, en effet, figuré pl. 60 f. 237 de l'Encyclopédie, qui en diffère par sa deuxième dorsale et l'anale plus étendue, et par ses opercules à longue pointe. C'est peut-être l'espèce de la Méditerranée, ayant aussi des appendices près des yeux, mais la caudale plus échancrée et plus colorée que notre espèce; elle me semble celle de M. d'Orbigny.

138. G. Bellicant, *T. Gurnadus* Cuv. et Val. t. 4. pl. 62. Bloch. pl. 58. Duham. s. 5. pl. 9. f. 1. Enc. pl. 6. f. 236. Vulg. *Gournau, Bellicant, Rouget-Bâtard, Grondeur*. Museau un peu allongé; opercule et préopercule à longue pointe; corps brun-bleuâtre, un peu jaunâtre sur les côtés; première dorsale verdâtre, l'autre et l'anale brunâtres; bordure de la base des dorsales rude.

Plus on s'élève vers le nord, et plus cette espèce est commune; comme son œil est très grand, peut-être est-ce l'espèce que M. de Lapylaie signale sous le nom de *Trigla megalophtalma*, sans la décrire.

139. G. Imbriago, *T. lineata* L. Bloch. pl. 354. Cuv. et Val. tom. 4. pl. 34 et 86. *T. Lasioviza* Lac. *Adriatica* Linn. Rondel. lib. 10. cap. 5. Vulg. *Imbriago, Rouget*. Tête très grosse; couleur violacée à bandes brunâtres-obscures partant du dos; ligne latérale jaunâtre; pectorales maculées de noirâtre; opercule tronquée au bas des joues; caudale peu fourchue; les deux dorsales rapprochées.

LI. PIRABÈBE, *Dactylopterus* Lacép. Rayons détachés au-dessous de la pectorale, nombreux et large-

ment membranés; museau court et bifide; préopercule à très longue épine; deux dorsales; écailles à carène.

140. P. Hirondelle, *D. Pyrapeda* Lacép. *Trigla volitans* L. Bloch. pl. 351. *Dactylopterus communis* Cuv. et Val. tom. 4. pl. 117. Vulg. *Hirondelle de mer, Poisson-volant*. Enc. pl. 61. f. 239. Rondel. lib. 10. cap. 1. Dict. sc. nat. pl. 60. Corps rougeâtre à reflets violets; tête panachée de rouge et de jaune; 1re dorsale bleue; la 2e verte; caudale fourchue, bleuâtre; pectorales vastes, verdâtres, ponctuées de bleu-noirâtre.

N'est pas plus commune sur nos côtes du midi, que sur la Méditerranée. Rarement de 33 centimètres.

LII. CORYPHÈNE, *Coryphæna* L. Tête comprimée, nuque en carène; museau arrondi; dorsale occupant la longueur du dos.

141. C. Dorade, *C. Hippurus*. L. Bloch. pl. 174. Duham. Pêches. s. 4. pl. 1. f. 1. Enc. pl. 33. f. 125. Cuv. et Val. tom. 9. pl. 278. Vulg. *Dorade, Dofin*. Corps allongé, tête grosse; front vertical; côtés bleu-argenté à taches jaunâtres; caudale très fourchue, jaunâtre comme les autres, excepté les jugulaires et pectorales rouges à la base; dorsale bleue a soixante rayons.

Rarement cette espèce des hautes mers avance sur nos côtes; cependant on en a pris jusqu'à Belle-Isle. Morte, elle se décolore; quelquefois 1 mètre de long et plus.

LIII. MULLE, *Mullus* L. Grosse tête; port des Grondins; corps à grandes écailles caduques; deux barbillons longs et charnus; deux dorsales.

142. M. Rouget, *M. barbatus* L. Bloch. pl. 348. f. 2. *M. ruber* Lacép. Enc. pl. 59. f. 232. D'Orbig. Dict.

pl. 3. f. 2. Cuv. et Val. tom. 3. pl. 442. Vulg. *Rouget, Mulet-Rouget, Barbarin.* Rouge pourpre sur le dos, rosâtre sur les cotés, argentin au ventre; ligne latérale près le dos; nageoires rouge-jaunâtre; œil très grand; pectorales éloignées de l'opercule; ventrale éloignée de la pectorale.

Il ne dépasse pas 25 centimètres de long; sa chair est rouge comme ses écailles.

C'est ce poisson que les luxueux Romains payaient jusqu'à 1,400 fr. de notre monnaie, pour orner leurs tables. Cette espèce est rare, même dans le golfe de Gascogne.

143. M. SURMULET, *M. Surmuletus* L. Cuv. pl. 19. f. 2. Enc. pl. 59. f. 233. Duham. sect. 6. pl. 3. f. 1 et 2. Bloch. pl. 348. f. 2. Cuv. et Val. tom. 3. pl. 433. Partie supérieure briquetée; côtés à trois raies jaunes longitudinales; les deux mâchoires dentées.

Cette espèce, plus commune que la précédente, remonte même jusque sur nos côtes nord, et y est connue sous les noms de *Barbeau de mer, Rondelle, Barbarin* et même *Rouget*. Plus grand que le précédent, il a de 20 à 25 centimètres.

LIV. APOGON, *Apogon* Lacép. Caractères généraux et forme du Mulle, mais pas de barbillons à la mâchoire inférieure.

144. A. ROUGE, *A. ruber* Lacép. *Centropomus rubens* Spinola. *Apogon Rex-Mullorum* Cuv. iconog. Reign. anim. pl. 19. f. 2. Cuv. et Val. tom. 2. pl. 143. Vulg. *Rouget, Roi des Rougets.*

C'est avec doute que nous le plaçons sur nos côtes de l'Océan; mais il est commun sur la Méditerranée.

LV. CENTRONOTE, *Centronotus* Lacép. Dorsale

unique précédée de quelques aiguillons et plus étendue que l'anale; corps carpoïde.

145. C. Pilote, *C. Ductor* Lacép. *Gasterosteus Ductor* L. Enc. pl. 57. f. 223. Duham. Pêches. s. 4. pl. 4. f. 4 et pl. 9. f. 3. *Scomber Ductor* Bloch. pl. 338. Vulg. *Pilote, Fanfré* (département du Var). Corps brunâtre, à larges bandes transversales bleuâtres; quatre épines sur le dos; tête obtuse; caudale fourchue.

Il est rare, excepté en haute mer, cependant il conduit quelquefois les navires jusque dans nos ports du midi. Il a 20 à 25 centimètres de long; cependant il paraît qu'entre les tropiques il atteint de 35 à 50 centimètres.

Sous le nom de *Pilot de haute mer*, Duhamel (section 8. pl. 6. f. 2.) a donné la figure d'un poisson qui suit aussi les vaisseaux très près de nos côtes et jusque dans les ports. Il semble se rapprocher des Holocentres; sa tête est courte et grosse, sa bouche grande à lèvres très prononcées; une seule dorsale à neuf piquants et la partie postérieure très étendue; l'opercule est triangulaire allongé et obtus; dos gris-argenté; ventre blanc; caudale blanc-jaunâtre tronqué. Il a de 49 à 50 centimètres. Il paraît que c'est un jeune *Polyprion cernium* Cuv. (*Amphiprion americanus* Schn. p. 205, et *Amph. australe*, pl. 47. *Scorpæna massiliensis* Risso.).

Nous n'avons nul fait, pour la *Lichia vulgaris* Cloq. (*Scomber aculeatus* Bloch. *Centronotus vadigo* Lacép.) pour nos côtes de l'Océan, malgré sa fréquence sur nos côtes de la Méditerranée.

LVI. GASTEROSTÉE, *Gasterosteus* L. Corps carpoïde, un peu allongé; une seule dorsale ayant en

avant des aiguillons espacés; deux ou quatre épines au lieu d'abdominales; caudale arrondie.

146. G. QUEUE-ARMÉE, *G. pungitus* Cuv. et Val. tom. 4. pl. 506. Neuf aiguillons au dos; côtés de la queue pourvus d'écailles carénées.

Il nous semble que c'est cette espèce qui est figurée Dict. des sc. nat. pl. 61. f. 2, sous le nom de l'espèce suivante; trois à quatre cent. de long, au plus.

Toutes ces espèces sont confondues par le vulgaire qui les observe dans nos eaux douces des petits ruisseaux, sous les noms de *Picot, Mingues, Mingres, Espinglotte, Rippe, Artode, Epinoche, Epinochette.* C'est jusqu'ici le seul genre dont la nidification si curieuse, a été bien constatée.

147. G. QUEUE-LISSE, *G. laevis* Cuv. et Valenc. tom. 4. p. 507. *G. pungitius* L. Bloch. pl. 53. f. 4. Enc. pl. 57. f. 225. Caractères de l'espèce précédente, mais côtés de la queue-lisses.

Nous avons observé cette espèce dans les eaux saumâtres de nos côtes, où elle nous a semblé plus ordinaire dans ces régions que l'espèce suivante.

148. G. EPINOCHE, *G. trachurus* Cuv. *Gast. aculeatus* L. Cuv. et Val. tom. 4. pl. 481 Bloch. pl. 53. f. 3. Enc. pl. 57. f. 222. Lacép. édit. Dum. pl. 65. f. 1. Duham. sect. 3. pl. 26. f. 6. Vulg. *Quatre-Épées, Grande Epinoche.* Trois aiguillons sur le dos et un de chaque côté du milieu du corps, tenant lieu des abdominales; queue a côtés rudes. 4 à 5 centimètres de long.

Le *Gast. gymnurus* de Cuvier, observé aussi par Bloch, qui le confondait sous le nom d'*Aculeatus*, a les côtés de la queue lisse, avec les caractères du n° 148. Reste à constater si ce ne sont que des mâles.

149. G. Spinachie, *G. Spinachia* L. Bloch. pl. 53. f. 1. Enc. pl. 57. f. 226. *Spinacia vulgaris* Lapyl. Corps très allongé; ligne latérale armée; quinze à seize aiguillons au dos; ventrales courtes, de deux épines chacunes.

Cette espèce de nos côtes, de 15 à 18 centimètres de long, vit solitaire sur le littoral.

LVII. CARANX, *Caranx* Lacép. Corps comprimé, allongé; deux dorsales, pas d'apipeuses; carène de la ligne latérale sinueuse, formée d'écailles imbriquées et aristées; une petite nageoire à deux fortes épines au-devant de l'anale.

150. C. Maquereau-Bastard, *C. Trachurus* Lacép. Cuv. pl. 57. f. 1. Cuv. et Val. tom. 11. pl. 11. *Scomber trachurus* L. Bloch. 56. *Trachurus saurus* Rafin. Enc. pl. 58. f. 230. Duham. sect. 7. pl. 1. f. 2. Rondelet lib. 8. cap. 6. Vulg. *Maquereau-Bâtard, Gascon, Gascanelle, Gascanette, Chinchar, Chichar, Chicharou, Checharet, Kerelle*. Brun-verdâtre; ventre argentin, œil grand; mâchoire inférieure dominante; les deux dorsales contiguës.

Cette espèce remonte quelquefois assez haut dans nos fleuves; est souvent de 35 centimètres et rarement de 60. Quelquefois donnée sous le nom impropre de *Bonite*.

On pourra observer la *Seriola Dumerili* ou *Caranx* — Risso, dont la carène ne va qu'à la moitié du corps.

LVIII. ECHENEIDE, *Echeneis* L. Tête oblongue à disque en dessus, ovale et à sillons transversaux.

151. E. Remora, *E. Remora* L. Lacép. pl. 85. f. 3. Dict. sc. nat. pl. 65. f. 2. Enc. pl. 33. f. 123. Duham. s. 4. pl. 4. f. 5. Seize à vingt sillons sur le disque; corps brunâtre.

Sous ce nom, il doit y avoir deux espèces confondues, outre le Sucet, car l'anale et la dorsale n'ont pas, en avant, de partie élevée dans la figure donnée par Duhamel.

Ce poisson s'attache aux navires jusque dans nos ports, bien qu'assez rare, de même qu'aux très gros poissons. Ce genre est vraiment insolite, par son singulier disque, au moyen duquel il s'attache.

LIX. SCOMBRE, *Scomber* L. Corps carpoïde; carène marquée de chaque côté de la queue; des nageoires fausses après l'anale et la deuxième dorsale.

* *Les dorsales éloignées :* Maquereau.

152. S. Maquereau, *S. Scombrus* L. Bloch. 1. 54. Cuv. et Val. tom. 8. pl. 6. *Maquereau commun* Cuv. pl. 45. f. 1. Dict. sc. nat. pl. 61. f. 2. Enc. pl. 58. f. 227. Duham Pêches, s. 7. pl. 1. f. 1. pl. 2. Vulg. *Berelli*, *Maquereau*. Corps verdâtre, ondé de bleu avec reflets argentés et dorés; cinq appendices en dessus et en dessous de la queue; les deux dorsales à 12 rayons.

Ce poisson, long de 30 à 40 centimètres, est vulgaire. Il y a très certainement plusieurs variétés, et surtout celle de la Méditerranée. L'*Ostostoma Scombri* est une sorte de ver qui se tient dans les lames branchiales.

153. S. Petit-Maquereau, *S. Colias* Gmel. Cuv. et Val. tom. 8. pl. 39. *S. Pneumatophorus* Laroch. annmus. tom. 13. Duham. s. 7. pl. 7. f. 4. Vulg. *Bize*, *Sansonnet*. Plus allongé proportionnellement que le précédent, avec les mêmes nuances à peu près, mais vert-clair, mêlé de bleuâtre. Il a une vessie natatoire

que n'a pas le premier ; cinq fausses nageoires en dessus, six en dessous ; 1re dorsale à 9 rayons, 2e à 12.

Il ne se porte pas au-delà du golfe de Gascogne pour nous. Rondelet le donne lib. 8. cap. 8. Les bandes onduleuses qui partent du dos se courbent un peu vers le milieu du corps. Se mêle souvent avec les Bonites.

Il sera possible de prendre vers nos côtes sud une espèce de ce groupe, le Tassard (Duh. s. 7. pl. 7. f. 1.), qui est reconnu s'avancer jusque sur les côtes de l'Algérie ; peut-être n'est-ce que le *S. Rochei* de Risso.

** *Deux dorsales contiguës :* Thynnus.

154. S. Bonitol, *S. Mediterraneus* Cuv. *Thynnus Mediterraneus* Cuv. *Palemis Sarda* Rond. lib. 8. cap. 12. Duham. Pêches. s. 7. pl. 7. f. 5. Vulg. *Bize, Thonin.* Dos vert-bleu ; larges bandes transversales noirâtres ; neuf fausses nageoires en dessus de la queue, et sept à huit en dessous.

155. S. Sarde, *S. Sarda* L. Bloch pl. 334. *Thynnus.* — Cloq. Vulg. *Bonite.* Dos bleu-noir, rayé presque verticalement de quinze à seize bandes noirâtres, sept appendices sur la queue, six en dessous.

C'est cette espèce qui porte le plus ordinairement le nom de *Bonite*, et l'on dit plus souvent le Bonite que la Bonite. Sans être très commun, on en prend cependant toute l'année dans le golfe de Gascogne.

156. S. Bonite, *S. Pelamys* L. *Thynnus* — Cuv. icon. du reign. anim. pl. 47. f. 2. Cuv. et Val. tom. 8. pl. 113. Vulg. *Saint-Charles, Bonite, Bonite rayée.* Dos bleu-noirâtre ; ventre argentin ; quatre à cinq lignes longitudinales sur les flancs, de chaque côté ; ligne

latérale très sinueuse ; appendices, huit en dessus, sept en dessous.

Dans nos régions, on ne pêche ordinairement que des individus de 5 à 6 décimètres de ces deux sortes de Bonites ; mais elles sont susceptibles d'une bien plus grande proportion.

157. S. Thon, *S. Thynnus* L. Bloch. pl. 55. Enc. pl. 58. f. 228. *Thynnus vulgaris* Cuv. Icon. pl. 45. f. 2. Cuv. et Val. tom. tom. 8. pl. 58. *Orcynus* Rond. Lib. 8. cap. 13. Duham. Pêches. sect. 7. pl. 5. f. 1. Vulg. *Thon, Gros Thon.* Vert-foncé brillant, au dos ; ventre argentin ; appendices, neuf à dix en dessus, sept à huit en dessous ; les pectorales allongées.

Nous sommes assez portés à croire que l'on pourra, avec M. de Lapylaie, distinguer au moins une race de Thon (*Thynnus oceanicus* Lapyl.), car celui de la Méditerranée (Duhamel) me semble différer de celui qui est figuré par Bloch, et copié par l'Encyclopédie.

*** *Pectorales très longues falciformes :* Orcynus Cuv.

158. S. Germon, *S. Germo* Lacép. *Orcynus* — Cuv. Duham. s. 7. pl. 6. f. 1. Vulg. *Thon, Tasar, Thazard, Longue-Oreille, Bonite, Thon.* Mâchoire inférieure peu avancée ; tête à larges lames écailleuses et brillantes ; dos bleu-noirâtre ; côtés bleu-argentin, à bandes vers le dos, transversales fugaces, assez nombreuses ; huit à neuf appendices en dessus.

Il forme un objet important pour nos pêches, mais moins que le Thon : l'un et l'autre plus rares sur nos côtes que sur celles de la Méditerranée.

149. S. Alalunga, *S. Alalunga* L. Vulg. *Thon blanc, Alalunga.* Généralement bleuâtre argentin ; première

dorsale noire ; ligne latérale tortueuse ; sept appendices en dessus, six à sept en dessous.

Peut-être est-ce cette espèce que M de Lapylaie désigne sous le nom de *Germo atlanticus*, non décrit.

LX. LABRE, *Labrus* L. Forme carpoïde plus ou moins allongée ; lèvre supérieure surtout, molle et extensible ; ni incisives ni molaires, mais dents pointues et en pavé ; une seule dorsale, souvent à rayons épineux à sa partie antérieure ; caudale obtuse ou tronquée (1).

* *Tête non écailleuse :* Julis Cuv. (2)

160. L. CALOPS, *L. Calops* Lacép. Cuv. et Val. tom. 13. pl. 3. Vulg. *la Brune, Bandoulière brune.* Dos brunâtre ; grande tache brune, sur fond grisâtre, derrière les pectorales ; œil grand, écailles grandes, ligne latérale droite ; douze rayons aiguillonnés à la dorsale et huit articulés ; deux rangées de dents aiguës.

N'est pas rare sur les côtes nord et ouest de nos régions ; il a dix centim. au plus.

** *Tête couverte d'écailles, opercules entiers :* Labre Cuv.

161. L. BLEU, *L. cœruleus* Lacép. Cuv. et Val. tom. 13. pl. 48, 50. *Paon bleu* Ascagn. Cay. 2. pl. 12. Vulg. *Prêtre, Ayena, Capone, Monchourdina.* Dos bleu-foncé ; côtés généralement jaunâtres ou jaune-citron ; taches bleu-céleste près les pectorales ; na-

(1) Il y a des espèces étrangères à queue échancrée ou fourchue.

(2) Nous avons l'intime conviction que c'est abusivement que l'on établit les genres Labre, Girelle (Julis) et Crénilabre, et que ce ne sont véritablement que des sections de genre, propres à diviser utilement une nombreuse série d'espèces, plus de 200.

geoires bordées de bleu, dents antérieures prédominantes; dorsale à dix-sept rayons aiguillonnés, douze non; anales, quatorze, dont deux aiguës.

Malgré quelques variations de couleurs, nous pensons que c'est là l'espèce de Lacépède; cependant, comme nos observations sont de 1811, il est possible que cette espèce du midi de nos côtes, soit distincte de celle de nos côtes nord: c'est-à-dire celle qu'a connue Lacépède et non observée par nous.

162. L. NÉBULEUX, *L. nebulosus* Lacép. Cuv. et Val. tom. 13 pl. 9. *Sciæna nebulosa* L. Vulg. *Pesquiets*, *Grouahet* (1). Couleur générale fond brun à taches nébuleuses bleuâtres et jaunâtres; dorsale à vingt rayons, dont dix à aiguillons; anale à dix, dont trois à aiguillons.

Il a moins de deux décimètres de long, et se trouve sur une grande étendue de nos côtes.

163. L. MERLE, *L. Merula* L. Cuv. icon. Reig. anim. pl. 86. f. 1. Cuv. et Val. tom. 13. pl. 78, 80 Enc. pl. 52. f. 201. Vulg. *Vieille-Noire, Tanche, Merle, Merle de mer*, *Tanche de mer*. Dos bleu-noirâtre, ventre chatoyant-bleuâtre; écailles grandes; dents recourbées; dorsale à huit et à neuf rayons à aiguillon, à chacun, une dent au sommet; front déprimé, opercule rougeâtre, à grosse pointe mousse et arrondie; caudale presque tronquée droit.

Assez commune, surtout sur le littoral de la Charente-Inférieure; les mâles sont d'un bleu violâtre, et les femelles le ventre et côtés grisâtres. Long de 2 à 3 décimètres.

(1) Ces noms vulgaires sont communs à diverses espèces de ce genre dans les départements de l'Ouest.

164. L. Vieille, *L. Vetula* Lacép. Cuv. et Val. tom. 13. p. 38, 49, 250. Duham. Pêches, s. 4. pl. 6. f. 1. Bloch. pl. 293 (1) Vulg. *Carpe, Carpe de mer, Vrac, C'hrac'h, Crahatte, Galot.* Dos plombé, tête rougeâtre, côtés jaunes à taches arrondies brunes vers la ligne latérale; petites taches sur la dorsale brunes, les autres nageoires bleuâtres bordées de noir; opercule à une grosse dent mousse; seize rayons à aiguillons, à la dorsale, treize non; un aiguillon en devant de la ventrale et trois à l'anale.

Cette espèce, longue de deux à trois décim., varie un peu pour ses couleurs, plus pâle dans les femelles, et n'est pas rare sur nos côtes.

165. L. Tancoïde, *L. Tinca* L. Cuv. et Val. tom. 13. p. 37, 156, 177. *Labrus tancoïdes* Lacép. Vulg. *Pesquets, Tourde, Tanche de mer, Tanche marine, Vieille, Vielle.* Couleur généralement rougeâtre avec cinq à six lignes longitudinales jaunes et bleues; nageoires variées de rouge bleu et jaune; dorsale à vingt-six rayons dont quinze à aiguillon; treize à l'anale dont trois à aiguillon; pectorales, quatorze rayons; ventrales, six.

Quelquefois longue de 3 décimètres, cette espèce cependant est plus généralement de deux. Nous a paru rare sur nos côtes. Nous sommes portés à penser que le *Labrus maculatus* de Bloch est très voisin de cette espèce, si ce n'est la même; mais elle a deux dents obtuses à l'opercule, et la nôtre les a arrondis.

(1) Dans la petite édition in-18, donnée par R. Castel, au tom. 4. pl. 3, la planche donne n° 2 la Vieille de mer qui est au n° 3 sous le nom de Labre tacheté, ou *Labrus Bergylta* Ascagn.

166. L. RAYÉ, *L. lineatus* L. Enc. pl. 98. f. 402. Cuv. et Val. tom. 13. p. 38, 40, 47 et 50. Tête allongée; front déprimé; dos rougeâtre; côtés blanchâtres, avant corps jaunâtre; quatre raies latérales d'un beau vert; dorsale à dix-sept rayons aiguillonnés, bifides au sommet, treize articulés; douze à l'anale, sans aiguillons; pectorales en éventail; caudale arrondie.

De Saint-Jean-de-Luz au Finistère, elle est rare. Est-ce bien la même espèce que celle de la Méditerranée?

167. L. COMBRE, *L. Comber* Penn. Ray. Pisc. p. 163. f. 5. Enc. pl. 99. f. 405. Cuv. et Val. tom. 13. pl. 35 et 42. Vulg. *Combre*. Tête petite; dos rouge-brun; côtés jaunâtres à raie argentée longitudinale au-dessous de la ligne latérale courbe; dorsale à vingt rayons aiguillonnés bifides, onze articulés; opercule à grosse dent arrondie.

C'est une très petite espèce d'un décimètre au plus.

168. L. TRIPLE-TACHE, *L. trimaculatus* Lacép. Gmel. Enc. pl. 98. f. 401. *L. carneus* Asc. pl. 13. Bloch. pl. 289. Corps rouge ou rougeâtre; nageoires jaunâtres à bordure brun-bleuâtre; trois taches brunes au-dessus du corps, en arrière de la dorsale, dont une au-dessus de la queue; dorsale à dix-huit rayons à aiguillons avec membranule triangulaire, anale à douze, dont trois à aiguillons; pectorales arrondies, ventrales à six rayons bifurqués; opercule à grosse pointe mousse.

Cette espèce n'est que de pêche accidentelle vers nos côtes nord, et ne peut-être confondue, ainsi qu'on a voulu le faire, avec le *Labrus bimaculatus* de Linné, qui est de la Méditerranée.

169. L. CORNUBIEN, *L. cornubius* Gmel. Cuv. et Val. tom. 13. pl. 178, 180, 226, 233. Vulg. *Goldsinny* Rai pisc. p. 163. f. 3. Enc. pl. 99. f. 404. Teinte générale brun-rougeâtre, foncée au dos; dorsale tachée de noir en avant, à seize rayons bifides, neuf articulés; tache noirâtre vers la queue et bandes brunes vagues aux côtés; anale à onze rayons dont trois fourchus; pectorales, quatorze rayons en éventail; ventrales à six; caudale étalée, arrondie; opercule à grosse dent obtuse, courte.

Il a de 15 à 18 centimètres au plus, et est rare sur nos côtes du nord, où doit exister encore, le *Labrus coquus* à ventre jaune et dos nuancé de pourpre et de bleu foncé.

Notre poisson ne peut être le *Crenilabrus cornubius* ou *Lutjanus cornubicus* Risso.

170. L. NEUSTRIEN, *L. Neustriæ* Lacép. Cuv. et Val. tom. 13. pl. 36. Vulg. *Grande-Vieille, Bandoulière marbrée* (Seine-Inférieure), *Cocu, Roi de la Pointe* (Loire-Inférieure). Dos marbré d'aurore, sur fond brun et verdâtre, avec les côtés ondulés d'aurore, de blanchâtre et de brun; dents égales, bien séparées; dorsale à vingt rayons aiguillonnés et onze articulés; sept rayons à l'anale, quinze aux ventrales; six aux pectorales, dont un à aiguillon.

Cette belle espèce va rarement à 2 décimètres ou au-delà.

*** *Tête écailleuse; préopercules plus ou moins crénelés :*
Crenilabrus Cuv.

171. L. DE BAILLON, *L. Bailloni, Crenilabrus.* — Cuv. icon. Reig. anim. pl. 87. f. 3. Cuv. et Val. tom. 13.

pl. 191. Rayé en long de jaune et de vert; zoné irrégulièrement de jaune à la tête et en jaune à la caudale.

Il est des côtes du Finistère.

172. L. A GRAND-DENT, *L. phenodontus, Crenilabrus* — Lapyl.

Signalée par la grande saillie de ses dents, cette espèce n'est encore indiquée sur nos côtes que par son nom, et nous ne l'avons pas observée.

173. L. CORLAZO, *L. Corlazo, Crenilabrus oxycephalus?* Lapyl. Duham. Pêches. sect. 4. pl. 5. f. 4. Vulg. *Corlazo, Courlazo, Courlasseau, Cornasssau, Coho, Coyo, Garde-Côte, Tanche de mer.* Tête un peu aiguë en avant; œil grand; opercules et préopercules obtusément crénelés et à très petites écailles, comme sur le corps; dos vert-foncé, éclairci sur les côtés où se trouvent des nébulosités brunes; dorsale à dix aiguillons peu épineux; ventrales falciformes; anus au milieu du corps; caudale peu arrondie.

La femelle est plus pâle que le mâle et presque de la couleur d'une petite Tanche. La longueur de cette espèce, bien vulgaire au Croisic, est au plus de 18 centimètres.

M. de Lapylaie a un *Crenilabrus marmoratus* qui doit être toute autre chose que le *Labrus marmoratus* de Lacépède, que l'on pourra trouver sur nos côtes, ainsi que les *Labrus tesselatus, maculatus, suillus, bidens, exoletus, Rone, Norvegicus.* Plus ce genre est nombreux et même sujet à des variations dans les espèces, et plus il méritera d'être étudié soigneusement sur nos côtes. Pour les véritables Crénilabres, il faut constater si les bords des préopercules sont vraiment

dentées, et c'est ce qu'il faut surtout vérifier dans nos *Labrus Tinca* et *Cornubicus*, placés dans les Crenilables par feu notre savant ami Hippol. Cloquet.

LXII. DENTÉ, *Dentex* Cuv. Mâchoire armée en avant de gros et longs crochets, des dents coniques sur les côtés; dents en velours derrière les crochets; dorsale unique; ni épine ni dentelure aux opercules.

174. D. ORDINAIRE, *Dentex vulgaris* Cuv. et Val. tom. 6. pl. 220. *Sparus Dentex* L. Bloch. pl. 268. Enc. pl. 50. f. 190. Duham. Pêches. sect. 4. pl. 8. f. 9. Vulg. *Dentillac, le Denté*. Corps carpoïde; dos relevé brun-rouge jusqu'à la ligne latérale; côtés à bandes brun-rouge-obscur, semé de taches plus ou moins brunes; ventre argentin-obscur; caudale fourchue; dorsale presque uniforme de la tête à la queue, à vingt-quatre rayons, dont douze aigus.

Cette rare espèce est de nos côtes du midi, et Duhamel n'en a connu que les mâchoires figurées dans son ouvrage. C'est un bon poisson, du poids de 4 à 10 kilogrammes, et de 15 à 18 par cas rare. Sa couleur est assez variable.

LXIIi. CANTHÈRE, *Cantharus* Cuv. Dents en velours; bouche étroite; corps comprimé ovale; museau un peu protractile; ni épine, ni dentelure aux opercules; une dorsale étendue.

175. C. COMMUNE, *C. vulgaris* Cuv. et Val. tom. 6. pl. 319. *Cantharus grand-Oculus* Cuv. Reig. anim. pl. 35. f. 5. *Sparus Cantharus* L. *Sp. Mœna* Bloch. pl. 270 (tache noire de trop). Excl. syn. Rondel. lib. 5. cap. 4. *Brelot, Mange-Goemons*. Dos brun-noirâtre; dix-huit à vingt lignes longitudinales jaunâtres sur fond gris, sur chaque côté; ligne latérale large, si-

nueuse; anale à trois aiguillons plus saillants; nageoires rougeâtres, excepté la partie aiguillonnée de la dorsale.

Cette espèce, peu estimée, est assez rare et va rarement de 5 à 6 décimètres.

176. C. Brême, *C. Brama* Cuv. et Val. tom. 6. pl. 328. Expédit. de Morée. pl. 17. *Sparus Brama* Lacép. Bloch. pl. 269. Duham, Pêches. sect. 4. pl. 4. f. 1. Vulg. *Carpe de mer, Brême de mer, Arrain-Goria* (département des Landes). Petite tête; œil grand; corps elliptique très comprimé, gris-clair, comme ondé en longs reflets cuivrés et jaunes; dorsale à huit rayons bifides et à base rougeâtre, partant de la base de la queue; extrémité des pectorales et de la caudale briquetée; opercule à pointe mousse, écailleux.

Cette espèce, de 20 à 30 centimètres au plus, varie pour l'intensité de ses couleurs, surtout vers les tropiques, où elle semble plus habituelle.

La *petite Brême* de mer, de Duhamel, sect. 4. pl. 4. f. 2, est très différente, et paraît un Spare non ramenée encore à aucune espèce.

LXIV. SERRAN, *Serranus* Cuv. Dentelure aux opercules, ainsi que des piquants; une dorsale comme les holocentres, sans avoir de lèvres très prononcées.

177. S. Mérou, *S. Gigas* Cuv. et Val. tom. 2. pl. 270. *Holocentrus Merou* Lacép. *Perca Gigas* Brunn. *Holocentrus Gigas* Schn. Duham. Pêches, sect. 4. pl. 9. f. 1. Vulg. *Méru, Mérou*. Couleur générale grisâtre plus foncée vers le dos; anale renflée et écailleuse à sa base; huit à neuf épines à la dorsale, élevée en arrière; opercule à une longue pointe.

C'est une espèce souvent d'un mètre de long, rarement observée sur nos côtes du midi.

179. S. Écriture, *S. Scriba* Cuv. et Val. tom. 2. pl. 214. *Perca.* — *L. Perca marina* Brunn. *Holocentrus Marinus* Lacép. *H. Argus* Spin. *H. fasciatus* Bloch. pl. 240. *H. Moroccanus* Bloch. *Lutjanus scriptura* Lacép. Museau pointu, à mâchoire supérieure plus courte; douze rayons épineux à la dorsale un peu relevée en arrière; fond du corps jaune-verdâtre, avec quelques ondes obscures transversales; caudale et dorsale tachée de noirâtre; caudale à peine échancrée.

Cette rare espèce, sur nos côtes du midi, n'a que 3 à 4 décimètres de long.

180. S. Barbier, *S. Anthias* Cuv. et Val. tom. 2. pl. 260, et 13. pl. 3. *Labrus.*— *L. Perca Pennanti* Nat. Berol. pl. 9. f. 1. *Ailopon Anthias* Raf. *Anthias Sacer* Bloch. pl. 315. *Lutjanus Anthias* Lacép. *Anthias* Rondel. lib. 6. cap. 11. Corps un peu comprimé; tête grosse, à front déclive. Couleur générale d'un beau rouge avec reflets argentins aux côtés; ventrales allongées; dorsale à huit aiguillons, et relevée en arrière; caudale très fourchue, opercules arrondis.

Cette superbe espèce est une rareté de Saint-Jean-de-Luz et de Bayonne, sous le nom de *Rouga*. Bien qu'il atteigne, dit-on, un mètre, il est rare qu'il en ait la moitié.

LXV. HOLOCENTRE, *Holocentrus*. Forme carpoïde; épines de la dorsale et de l'anale très fortes; écailles souvent dures et dentelées; forte épine au bas du préopercule et une ou deux au bord postérieur de l'opercule; parties molles de la dorsale relevées; dents petites.

Cuvier renferme ce genre dans de très petites limites; mais nous le conservons comme Lacépède, n'en ayant que peu d'espèces encore de connues sur nos côtes.

181. H. ACANTHOPS, *H. acanthops* Lacép. Duham. Pêches. s. 5. pl. 5. f. 2. p. 97. Une épine libre fine et blanchâtre, placée au-devant de chaque œil, qui est grand, et se portant en arrière; dorsale de onze à douze rayons épineux; anale écailleuse à sa base avec un aiguillon en avant; écailles imbriquées en lignes longitudinales; dents seulement comme des aspérités; opercules portant une longue pointe.

Cette rare espèce, qui a de 25 à 30 centimètres, n'avait point encore été reconnue pour être de nos côtes; on ignorait même d'où elle était. On la trouve dans le golfe de Gascogne; la figure donnée par Duhamel, n'avait été ni citée ni reconnue.

182. H. SOGO, *H. Sogo* L. Bloch. pl. 232. Cuv. et Val. tom. 3. pl. 185. Vulg. *Marignan*. Front arrondi; œil grand; opercule bicuspidé en haut; couleur générale, beau rouge à cinq raies jaune-doré, longitudinales de chaque côté; caudale très fourchue; partie postérieure de la dorsale très élevée, oblique; huit rayons à la ventrale.

Ce beau poisson, de 3 décimètres et plus, est vraiment tropical, et n'a pu être amené sur nos côtes du midi que par les orages.

183. H. DES ACHOTARDS, *H. Duhameli*. Vulg. *Crabe des Achotards* Duham. Pêches, sect. 5. p. 96. pl. 5. f. 1. Dos brun; corps rougeâtre nuagé de brun avec des bandes longitudinales; œil grand; mâchoire supérieure plus courte; opercule écailleux à pointe

courte et obtuse; anale à deux premiers rayons en aiguillons; ventrales rouges; pectorales rouge-vif; caudale ponctuée; dorsale à huit rayons aiguillonnés, un peu plus relevés en arrière; dents très aiguës.

Des aspérités fines aux opercules et aux préopercules pourront faire reporter peut-être cette espèce au genre Seran.

Nous aurons peut-être encore l'*Holocentrus norvegicus* (*Perca norvegica* Fabr.) et quelques autres sur nos côtes.

LXVI. GREMILLE, *Acerina*. Bouche petite, dents en velours; tête sans écailles, à fossette à sa surface; préopercules armés de huit à dix crochets; épine pointue à l'opercule; une seule dorsale; corps allongé; écailles à bord dentelé.

184. G. COMMUNE, *A. vulgaris* Cuv. icon. du Reig. anim. pl. 9. f. 2. *Perca cernua* L. Bloch. pl. 53. f. 2. *Acerina cernua* Dict. sc. nat. pl. 48. f. 2. D'Orbign. Dict. pl. 1. f. 3. Enc. pl. 57. fig. 220. Duham. Pêches, sect, 4. pl. 8. f. 1. *Cernua fluviatilis* Belon. p. 291. *Holocentrus cernus* Raf. *H. Post* Lacép. Vulg. *Gremeuille, Gremille, Post, Petite-Perche, Perche goujonnée, Perche goujonnière, Perche gardonnée, Hirlin, Heurlin.* Corps gluant, brun-jaunâtre à grandes taches brunes onduleuses transverses; dix à douze rayons épineux à la dorsale qui est plus élevée à la partie postérieure.

Cette espèce, qui a très rarement 15 centimètres de long, se trouve à l'embouchure de nos fleuves du nord, et arrive même, mais rarement à la Loire.

LXVII. CENTROLOPHE, *Centrolophus*. Proéminences rudes, en avant de la dorsale; corps com-

primé ; tête oblongue, obtuse, dents fines; anale plus courte que la dorsale.

185. C. Nègre, *C. niger* Lacép. pl. 99. f. 3. *Perca nigra* L. *Holocentrus niger, Coryphæna Pompilus* L. *Centrolophus.* — Cuv. et Val. tom. 9. pl. 334. *Blaufish* Borlase, Cornew. pl. 25. f. 8. Enc. pl. 34. f. 130. Vulg. *le Nègre, le Lampurge;* museau arrondi; mâchoire inférieure avancée; œil grand; sorte de crête en avant des trois petits piquants dirigés vers la tête; brun-noir sur le dos, grisâtre au ventre; opercule à une pointe; dorsale graduée du dos à la queue; caudale fourchue.

Ce n'est qu'une espèce accidentelle, pour nos côtes de l'ouest et du nord, ayant au moins 3 cent. de long.

LXVIII. RASON, *Novacula* Cuv. Front abrupte; corps très comprimé, à grandes écailles; ligne latérale non continue; quatre dents antérieures coniques; palais pavé; dorsale très étendue.

186. R. de la Méditerranée, *N. vulgaris* Cloq. *Coryphæna novacula* L. Salvi. pl. 117. Rond. lib. 5. cap. 16. *Xirichthys novacula* Cuv. Enc. pl. 33. f. 127. Vulg. *Rason, Rasoir.* Couleur générale rouge-brun ou rougeâtre diversement rayé de bleuâtre sur le corps, la tête et les nageoires; anus plus qu'à moitié du corps; anale de l'anus à la queue; caudale tronquée; ventrales longues et étroites.

N'a ordinairement que 25 centimètres de long, et est pris quelquefois par nos pêcheurs basques sur les côtes qui avoisinent l'Espagne.

LXIX. CASTAGNOLE, *Brama* Schn. Cuv. Front descendant et rentrant; bouche dirigée de bas en haut; corps comprimé; dos élevé, dorsale unique; toutes

les nageoires écailleuses; rangée simple de dents courtes et aiguës.

187. C. ORDINAIRE, *B. Raii* Schn. *Sparus*. — Bloch. pl. 273. Enc. pl. 50. f. 192 (mauvaise). Dict. sc. nat. pl. 53. f. 1. Duham. Pêches, sect. 4. pl. 5. f. 1. *Sparus Castaneola* Lacép. Vulg. *le Brême dentée, la Castagnole.* Couleur générale bleu foncé sur le dos, argentine sur les côtés; naissance des nageoires jaunâtres; dorsale plus élevée en avant, avec deux rayons épineux courts; pectorales longues; ventrale et anale à un aiguillon; caudale bien bifurquée.

Ce beau poisson, à chair estimée, atteint de 60 à 80 centimètres. Bien qu'on le pêche sur nos côtes du sud, ce n'est qu'une espèce tout-à-fait méridionale et accidentelle, excepté pour la Méditerranée. Rarement il est remonté vers nos côtes nord.

Cuvier a porté ce genre dans ses squammipènes; mais notre travail ne pouvait comporter cette grande série de divisions et subdivisions, n'ayant que cette espèce d'un groupe presque tout intertropical.

LXX. SPARE, *Sparus* L. Forme carpoïde; dos souvent renflé; une longue dorsale en partie à rayons épineux; mâchoire peu extensible ou bouche petite; tête plus ou moins écailleuse; caudale fourchue.

* *Mâchoire protractile; corps étroit; dents fines, pointues :* Smaris Cuv.

188. Sp. MENDOLE; *Sp. Mœna* L. non Bloch. *Smaris Mendola* Cloq. *Smaris vulgaris* Cuv. et Val. tom. 6. pl. 407. *Sparus Mendola* Lacép. *Mœna* Rond. lib. 5. cap. 13. Duham. Pêches, sect. 4. pl. 6. f. 3. Enc. pl. 48. f. 183. Vulg. *Mendole, Grosse-Pinarelle, Bouc.*

Corps gris-argentin ondulé de bleuâtre en long; une tache noirâtre irrégulière au milieu du corps, au-dessous de la ligne latérale; pectorale et abdominale longues; dorsale presque uniforme; museau un peu effilé; opercules anguleux écailleux.

N'est pas commune vers le midi de nos côtes, où son odeur forte lui a fait donner le nom de *Bouc*; ne dépasse pas 20 à 25 centimètres. Bloch a figuré le *Sparus Cantharus* sous ce nom, en ajoutant une tache noire en lune sur le côté.

189. Sp. Picarel, *Sp. Smaris* L. Laroch. Ann. mus. hist. nat. tom. 13. pl. 25. f. 17. *Smaris* Rond. lib. 5. cap. 14. *Smaris vulgaris* Cloq. Duham. sect. 4. pl. 8. f. 3. et 4. Enc. pl. 48. f. 182 (anale oubliée). Vulg. *Petite Picarelle, Picarel, Mendole blanche.* Corps gris-argentin, teinté de rougeâtre; tache irrégulière sur les flancs, au-dessous de la ligne latérale; dorsale tachée de bleu un peu relevée au milieu; ventrales seules longues; pectorales et caudale rougeâtres.

Cette espèce, plus rare encore que la précédente, n'a que 10 centimètres et jamais plus de 20, par extraordinaire. Comme la précédente, elle est variable pour ses couleurs plus ou moins prononcées, suivant les saisons.

** *Mâchoire peu extensible; dents échancrées ou pointues :*
Boops Cuv.

190. Sp. Boops, *Sparus Boops* L. *Boops vulgaris* Cuv. icon. Reig. anim. pl. 36. f. 1. *Exocallus insignis* Lapyl. *Boops* Rond. lib. 5. cap. 11. Duham. sect. 4. pl. 6. f. 4? Vulg. *Bogue, Gros-Yeux.* Tête petite, écailleuse; corps oblong à grandes écailles par séries longi-

tudinales ; gris-argentin sur les côtés avec quatre raies longitudinales légèrement dorées ; ligne latérale courbe à points noirs ; ventrales et pectorales assez longues ; quatorze rayons épineux à la dorsale ; caudale dorée.

Ce Spare a le corps bien moins comprimé que les autres espèces, et dépasse rarement 30 centimètres.

Il y a un *Gros-Yeux* au Conquet (Finistère) qui reste à ramener à une espèce déterminée, indiqué par Duhamel, par les notes suivantes, et qui ne peut être notre Gros-Yeux ou Boops.

Dos vert, côtés blanc-sale, argentin, opercules verts, museau camu, gueule rouge presque sans dents ; écailles si petites qu'il semble n'en pas avoir ; extrémités de la dorsale unique, dix-huit rayons épineux, et anale un peu relevée ; caudale fourchue ; il a de 20 à 25 cent. de long, et paraît de mai à septembre.

Le *Bogue* ou *Boga* de Saint-Jean-de-Luz, figuré par Duhamel, doit être toute autre chose ; il remonte les rivières, est comparé à une sardine, mais à tête aplatie, à écailles épaisses ; dos brun, ventre blanchâtre, dorsale à vingt-six rayons, et presque jointe à la caudale. Il mérite une étude nouvelle, de même que la *Grosse-Sarde-Grise*, Duham. sect. 4. pl. 7. f. 1. pêchée en haute mer.

191. Sp. Oblade, *Sp. Melanurus* L. *Sp. Oblada* Lacép. *Boops Melanurus* Cuv. *Boops Oblada* Dict. sc. nat. pl. 57. f. 2. Willug. 5. pl. 2. f. 1. *Melanurus* Rond. lib. 5. cap. 6. Duham. sect. 4. pl. 1. f. 5. Enc. pl. 48. f. 181. Vulg. *Nigroil, Oblade, Sparaillon*. Corps presque elliptique, dos bleu-noirâtre ; côtés argentins à nombreuses bandes brunes légères, iné-

gales et large tache noirâtre irrégulière de chaque côté de la base de la queue ; pectorales et ventrales longues et étroites ; huit à neuf aiguillons roides à la dorsale toute aiguillonnée comme l'anale, à quatorze rayons dont quatre raides.

N'est pour nos côtes que de pêche accidentelle et près de la côte ; peu estimée. Longue de 25 à 35 centimètres, le plus ordinairement du poids de 200 gr.

192. Sp. Saupe, *Sp. Salpa*. L. Bloch. pl. 265. *Boops Salpa* Cuv. *Salpa* Rond. lib. 5. cap. 23. Enc. pl. 49. f. 188. Duham. sect. 4. pl. 5. f. 3. Vulg. *Saupe, Vergadelle* (les jeunes) ; *Barioulada*. Dos vert-bleuâtre ; corps gris-argentin à huit à dix lignes sinueuses longitudinales jaunes ; dorsale à quatorze rayons épineux, et là un peu plus saillant ; nageoires en partie rouge-brun ; ligne latérale près du dos ; dents supérieures fourchues, les inférieures aiguës ; quelquefois une tache noirâtre entre l'œil et les pectorales.

Sa longueur va de 15 à 30 centimètres ; remonte quelquefois dans l'Adour, mais très rarement.

*** *Molaires en pavé ; incisives très larges* : Sargus Cuv.

193. Sp. Sargue, *Sp. Sargus* L. Bloch. pl. 264. *Sargus vulgaris* Cuv. et Val. tom. 6. pl. 26 et 32. *S. Raucus* Geoff. — Duham. sect. p. pl. 3. f. 1. *Sargus* Rond. lib. 5. cap. 5. Vulg. *Sar, Sargue, Sarguet*. Dos brun-verdâtre ; corps argentin sur les côtés et rayé en long et légèrement de jaunâtre, et en travers ondé de noirâtre ; dix rayons épineux à la dorsale, un en avant de l'abdominale, et trois de l'anale ; ventrale à six rayons ; huit incisives, deux rangs de molaires ; caudale liserée de noir.

C'est une espèce rare sur nos côtes, et d'autant plus rare que l'on remonte vers le nord; ses couleurs sont variables ou fugaces. Il pèse ordinairement 2 kilog.; mais on en a pêché de plus de 6 décimètres de long. Nous avons quelques doutes sur l'identité complète de notre poisson d'avec celui de Bloch.

Il restera à comparer si ce que l'on nomme le *Sarguet* sur nos côtes, est véritablement identique, car les pêcheurs distinguent l'un de l'autre, comme étant différents, et non des effets de l'âge.

**** *Molaires en pavé; un rang de dents aiguës en avant.*

194. Sp. Mouchicouba, *Pagrus tetracanthus?* Bloch. Vulg. *Mouchicouba*. Dos et côtés bleu argentin; ventre argentin; tache noire derrière les opercules; bouche assez petite; dents antérieures; dents molaires tuberculeuses; dorsale allant de la tête à la queue, à onze rayons épineux; jugulaire à premier rayon épineux.

Cette espèce, assez commune pour avoir un nom vulgaire sur nos côtes du midi, a ordinairement 30 centimètres de long sur 10 de large.

***** *Molaires en pavé; deux rangs de dents aiguës en avant :* Pagrus Cuv.

195. Sp. Pagre, *Sp. Pagrus* Linn. Bloch. pl. 267. *Pagrus vulgaris* Cloq. *Sparus argenteus* Schn. Vulg. *Arrouseu, Arronquero* (midi), *Pâgre*, *Brelot, Demoisell* (ouest), Damezelet (nord). Corps elliptique, front déclive; partie supérieure du corps rouge ou rougeâtre; ventre argentin; peau enveloppant le dernier rayon de la nageoire du dos et de l'anale; deux taches de couleur de rouille derrière chaque opercule.

Il est rare que notre espèce atteigne 35 centimètres, et est variable de couleur. Elle remonte à l'embouchure de nos fleuves, mais rarement.

Certainement il y a deux espèces confondues sous ce nom. Celle de Rondelet, lib. 5. cap. 15 (Enc. 49. f. 186), doit conserver le nom de *Pagrus Mediterraneus* Cuv., le nôtre étant bien celui d'Artedi et de Linneus, bien qu'ils aient cité Rondelet. Celui de Bloch est peut-être même une race distincte ou au moins une variété, ayant des lignes jaunâtres longitudinales que nous n'avons pas observées dans les individus de nos côtes.

196. Sp. Pagel, *Sp. Erythrinus* L. Bloch. pl. 274. Enc. pl. 49. f. 185. Duham. Pêches, sect. 4. pl. 7. f. 2. *Pagrus vulgaris* Lapyl. *P. Pagel* Cloq. *Sparus Pagel* Lacép. *Erythrinus* Rond. lib. 5. cap. 16. Vulg. *Pâgre* (Saint-Jean-de-Luz), *Arlicon* (Finistère), *Casse-Burgo* (département de la Vendée), *Petite Sarde rouge*, *Rouget*. Front un peu déclive; ligne latérale simple; couleur générale rouge-argentin, et rosâtre sur les côtés (blanc avec l'âge); pectorales longues; dorsale uniforme à douze à treize rayons aiguillonnés; opercules à bord peu sinueux, écailleux.

Cette espèce, assez commune sur nos côtes, va rarement à 30 centimètres.

Il n'y a pas de doute que nous avons confondu avec cette espèce la *Bésugue*, *Bésu*, *Ruscain* de nos côtes, que M. de Lapylaie distingue sous le nom de *Pagrus rubens*, sans le caractériser. Alors nous croyions encore à l'infaillibilité de nos observateurs, et pensions qu'ils avaient tous vu ce qui était à leur porte.

197. Sp. Morme, *Sp. Mormyrus* L. *Pagrus mormy-*

rus Cloq. *Pagellus*. — Cuv. *Mormyrus* Rond. lib. 5. cap. 22. Enc. pl. 50. f. 191. Duham. sect. 5. pl. 11. f. 2. Vulg. *Mouchogna* (Landes), *Marme*, *Morme*, *Mormir*. Tête un peu aiguë; dos bleuâtre; corps argentin, avec bandes brunâtres (8-12) transversales; vingt rayons à la dorsale, presque tous épineux.

Ne va pas à 15 centimètres. Nous avons quelque doute sur l'identité de notre poisson avec celui de la Méditerranée : les bandes en sont plus larges et moins nombreuses.

198. Sp. Bogaraveo, *Sp. Bogaraveo* Brunich. *Pagrus*. — Cloq. Boops., 2. Rondel. lib. 5. cap. 12. Duham. Pêches, sect. 4. pl. 1. f. 1. Vulg. *Agadec*, *Lagadec*, *Pilonneau*, *Pilono*. Corps ovale-oblong, argentin, bruni au dos, brillant aux côtés; tête écailleuse; œil très grand; ligne latérale brune; anus presque plus près de la tête que de la queue; pectorales allongées; caudale à ligne brune à la base.

Cette espèce n'est pas très rare sur nos côtes et atteint de 25 à 30 centimètres de long. Nous la croyons identique à la *Bugaravella*, citée par Cuvier; cependant plus nous étudions et plus nous avons de crainte de nous tromper; c'est une timidité qui nous est venue par l'expérience, mais trop tard, étant maintenant éloigné d'un véritable point d'observation.

199. Sp. brillant, *Sp. pulchellus*. *Pagrus*. — Lapyl. Duham. Pêches, s. 4. pl. 1. f. 4. Vulg. *Merlan-Sergat*, *Sargate*, *Sergat*. Dos noirâtre; ventre brillant et argenté; ligne latérale courbe et blanchâtre; œil grand; mâchoire inférieure plus courte; dents fines.

On prend cette espèce assez fréquemment, et sa longueur ordinaire est entre 15 à 18 centimètres. Elle

mérite une description complète, de même que l'espèce suivante.

200. Sp. Plon, *Sp. Plon* Duham. sect. 4. pl. 4 f. 3. Vulg. *Plo, Plon, Plomb*. Corps allongé, comprimé, blanc-argentin, ondoyé de roussâtre; museau obtus; lèvre un peu protractile; œil grand, près du front; écailles assez petites, pointillées; ligne latérale noire; dorsale à vingt rayons, dont douze un peu raides; caudale étalée, peu fourchue.

On le pêche de juin à septembre, sur nos côtes de l'ouest, et sa longueur est entre dix et dix-huit centimètres; il n'est pas rare et pourrait être le *Gros-Yeux* du Finistère.

****** *Quatre à cinq dents coniques, les autres en pavé :* Aurata Cuv.

201. Sp. Daurade, *Sp. Aurata* L. Bloch. pl. 266. Enc. pl. 48. f. 180? *Chrysophrys aurata*. Cuv. et Val. tom. 6. pl. 85. *Aurata vulgaris* Aldrov. Cloq. Duham. sect. 4. pl. 2. f. 1. Vulg. *Dorée, Dorade, Doradet, Toradet, Antessa, Aurado, Aourade, Mouchou* (Basques), *Poisson-Saint-Pierre*. Tête assez grosse; front arrondi; œil grand; dos brun-bleuâtre; côtés argentins avec lignes latérales brunâtres fugitives; une tache dorée en forme de croissant, au-dessus des yeux; onze rayons aiguillonnés à la dorsale, quatre articulés, une tache noirâtre aux extrémités de la caudale, pectorale moyenne; opercule à grosse pointe mousse.

La Daurade figurée dans l'Encyclopédie, pl. 48. f. 4, nous semble n'être que le Spare Sargue, que souvent, en effet, on vend trompeusement sous ce nom, cette espèce étant moins rare que la véritable Daurade.

202. SP. Sparaillon, *Sp. annularis* Bloch. pl. 271? (non Risso ni Laroche) Cuv. et Val. tom. 6. pl. 139. Duham. Pêches, sect. 5. pl. 11. f. 1. Vulg. *Mouchara* (Basques). Tête petite, œil grand; corps brun-jaune-argentin, avec cinq bandes brunes et transversales dépassant en bas de beaucoup la ligne latérale.

C'est à tort que l'on a rapporté le *Moucharra* de nos côtes au *Chætedon saxatile*, mais il n'est peut-être pas le poisson de Bloch, ses pectorales étant arrondies à leur extrémité et non pointues; les aiguillons de la dorsale moins prononcés. Sa longueur habituelle est de 2 décimètres.

Le poisson de Bloch a les nageoires bleuâtre-foncé, excepté l'anale et les pectorales rougeâtres. Le nôtre, que nous n'avons pas vu depuis 1811, mérite de nouvelles observations.

La fig. 2. pl. 4. sect. 4, dans les Pêches de Duhamel, sous le nom de *Petite-Brême*, devra probablement se rattacher aux Spares.

Nous pensons encore que le *Tablarina* du golfe de Gascogne, se rattachera au genre Labre, plutôt qu'aux Spares, contre ce que Duhamel pensait p. 32. de la section 4.

LXXI. SCIÈNE, *Sciæna* L. Forme carpoïde; des aiguillons aux opercules non dentelés; deux dorsales; dents très longues et aiguës; museau écailleux.

203. Sc. Aigle, *Sc. Aquila* Cuv. Ic. Reig. anim. pl. 27. f. 1. Cuv. et Val. tom. 3. pl. 22. tom. 5. pl. 27. *Cheilodipterus*. — Lacép. pl. 93. f. 3. *Perca Vanloo* Risso. *Argyrosomus procerus* Lapyl. Enc. pl. 53. f. 203 (mauvaise). Duham. sect. 6. pl. 1. f. 3. Vulg. *Daine, Nègre, Mègre, Maigre, Corp, Aigle de mer, Poisson royal*,

Fegaro, *Fagaro*; gris-argentin; dos brun-noir; œil oblong; écailles grandes; caudale peu échancrée.

Cette grande espèce atteint quelquefois 1 mètre 50 centimètres, mais le plus ordinairement 1 mètre. La figure donnée par Rondelet, lib. 5. cap. 10, est vicieuse et celle de Lacépède très médiocre.

L'*Argyrosomus Sparoïdes* de M. de Lapylaie, qui forme, avec l'espèce principale, un genre distinct du genre *Sciæna*, et observé par ce naturaliste dans la baie de Bourgneuf, où nous n'avons point eu l'occasion de la voir, doit mériter un nouvel examen, afin de constater si ce n'est pas une espèce déjà connue.

204. Sc. Ombre, *Sc. Umbra* L. Lacép. *Sc. nigra* Cuv. Cloq. Dict. sc. nat. pl. 50. f. 2. Bloch. pl. 297. *Corvina nigra* Cuv. Vulg. *Ombre de mer*, *Corbeau*, *Corbeau de mer*, *Durdo*, *Corp.* Tête à front arrondi; corps généralement brun-noir à ventre argentin enfumé; nageoires noirâtres à base jaunâtre; opercule à deux pointes, préopercule une; dorsale première à dix ou onze aiguillons dont trois plus grands; anale à deux aiguillons; caudale arrondie.

Cette espèce accidentelle, même pour nos côtes du midi, a ordinairement 15 centimètres, rarement 33. Ses nageoires ventrales sont très noires, *nigerrimis* et non *integerrimis*, comme l'imprimeur l'a fait dire à Linneus.

La figure 203 pl. 53 de l'Encyclopédie est citée confusément pour cette espèce, complétement différente.

La figure inférieure de la p. 128 lib. 5. cap. 8 de Rondelet représente un mauvais individu de cette espèce.

LXXII. PERSÈQUE, *Perca* L. Corps carpoïde; un ou plusieurs aiguillons et une dentelure aux opercules; deux dorsales presque égales, la première très épineuse; museau sans écailles.

205. P. Perche, *P. Fluviatilis* L. Cuv. Icon. du Reig. anim. pl. 6. f. 2. Cuv. et Val. tom. 2. pl. 20. Bloch. pl. 52. Enc. pl. 53. f. 204. Duham. sect. 5. pl. 5. f. 3. Rondel. Poiss. des lacs. p. 143. *Persèque commun* Dict. sc. nat. pl. 75. f. 2. D'Orbign. Dict. pl. 1. f. 1. Vulg. *Perche, Perchaude, Préchaude, Perche de rivière, Perdrix de rivière.* Corps brun-verdâtre ombré de jaune, à cinq à sept larges bandes transversales onduleuses inégales; nageoires inférieures rouges; première dorsale brune à tache noire en arrière; opercule à angle prolongé; caudale peu fourchue.

Cette espèce, si connue, de nos eaux douces, dépasse rarement 30 centimètres. Il y a des variétés plus ou moins foncées en couleur, et, selon la nature des eaux, nous en avons observé d'un blond très clair.

206. P. Loup, *P. Labrax* L. Cuv. et Val. tom. 2. pl. 158. *Sciœna diacantha* Bloch. pl. 302. *Perca olomensis?* Lapyl. Corps fond gris-argentin avec des lignes jaunâtres le long des côtes; écailles dures et denticulées; tête un peu raccourcie à mâchoires presque égales; opercules à échancrure donnant deux dents dont l'inférieure plus aiguë; première dorsale à neuf rayons épineux simples, un peu écailleuse à la base comme la caudale; base des nageoires rougeâtres, excepté la dorsale.

Nous n'avons observé que des individus de moins de 35 centimètres; mais cette espèce peut asriver au double; elle est du midi de nos côtes.

207. P. Lubine, *P. Lubina* Cuv. Icon. Reig. anim. pl. 7. f. 1. *P. Labrax* Bloch. pl. 301. Enc. syn. Lapyl. *Centropomus* (1) *Lupus* Lacép. *Centr. Mullus* idem. Enc. pl. 44. f. 208. Duham. Pêches, sect. 6. pl. 2. f. 2. Vulg. *Mullet* (Seine-Inférieure), *Bar*, *Barreau* (Vendée), *Drigne*, *Brigne*, *Drinneguet* (Finistère), *Lubin*, *Lubine*, *Loubine* (Loire-Inférieure), *Loup*. Tête un peu pointue; opercule et préopercules écailleux, à une seule pointe aiguë noirâtre; dos brunâtre; côtés et ventre grisâtre-argentin; ligne latérale près du dos et presque droite; première dorsale à neuf rayons à épines appendiculées; nageoires à base jaunâtre; ventrale et deuxième dorsale à bord rougeâtre; caudale grisâtre.

L'anale est à trois aiguillons et les ventrales un en avant.

Ce poisson est le plus commun des trois espèces si souvent confondues les unes avec les autres par les auteurs, et remonte souvent à l'embouchure de nos fleuves; les plus grands individus que nous ayons rencontrés avaient 50 centimètres, mais il y en a de bien plus gros.

208. P. Lubine-Mouchetée, *P. punctata* Cuv. et Val. tom. 2. pl. 67, 78. tom. 5. pl. 106. *P. punctulata* Cloq. *Sciæna punctata* Bloch. pl. 305. Rondel. lib. 9. cap. 7 (fig. inférieure). Vulg. *Tiouc*, *Thyouc*. Tête obtuse, dos brun-bleuâtre; côtés et ventre argentins; points noirs en deux lignes irrégulières au-dessus et au-des-

(1) Le genre centropome est caractérisé par des dents en velours, les préopercules dentelés; l'opercule sans épines ou à pointe très aplatie; le sous-orbitaire dentelé.

sous de la ligne latérale ; première dorsale, à neuf aiguillons appendiculés, bleuâtre ; deuxième à base jaunâtre, les autres nageoires rouges ou bleues à base rouge ; opercule à deux aiguillons écartés par une large échancrure.

Cette espèce, bien plus petite que la précédente, se trouve sur nos côtes, en haute mer, de juillet à octobre.

Nous ne pouvons nous faire une idée de la *Perca inermis* de M. de Lapylaie, laquelle sera certainement une espèce distincte pour nos côtes. Nous croyons avoir ramené exactement sa *Perca Labrax* et *Olonensis ;* peut-être cela est-il à revoir.

LXXIII. APRON, *Aspro* Cuv. Corps carpoïde, allongé ; écailles rudes ; préopercules dentelés et opercules épineux ; museau très saillant, mousse ; dents en velours ; bouche en croissant ; deux dorsales peu inégales.

209. A. COMMUN, *As. vulgaris* Cuv. Icon. Reig. anim. pl. 6. f. 2. *Perca asper* L. Bloch. pl. 207. *Dipterodon Aspron* Lacép. *Apron* Rond. Poiss. des fl. cap. 29. Enc. pl. 54. f. 206. Vulg. *Apron, Zindel.* Corps brun-jaunâtre, à quatre à cinq grandes taches brunes transversales irrégulières ; ventre blanchâtre ; queue allongée et grêle ; caudale petite et fourchue ; nageoires jaunâtres, toutes assez grandes et arrondies aux extrémités.

Cette espèce, qui rappelle un peu la Perche et surtout l'Acérine, n'a que de 15 à 20 centimètres au plus de long, et n'est pas commune dans les eaux douces de France. Elle a été observée dans le Rhône.

Les rivières du nord de la France pourront peut-être

fournir le Cingle ou Zingle (*A. Zingel* Cuv. *Perca.* — L. Bloch. pl. 106. Enc. pl. 54. f. 207), mais qui est plus ventru et a une queue non atténuée et ordinaire.

LXXIV. ZÉE, *Zeus* L. Corps très comprimé dans toutes ses parties ; une dorsale à deux parties inégales, à plusieurs rayons terminés par un très long filament ; un aiguillon en avant de la dorsale et de l'anale ; ligne latérale obscure ; museau surmonté d'une membrane verticale ; écailles petites ; caudale arrondie à rayons bifurqués.

210. Z. Forgeron, *Z. Faber* L. Cuv. Icon. Reig. anim. pl. 6. f. 1. Cuv. et Val. tom. 164 et 10. pl. 6. Bloch. pl. 41. Enc. pl. 89. 154. Duham. Pêches, sect. 2. pl. 1. f. 1. Dict. sc. nat. pl. 44. f. 1. Vulg. *Poule de mer* (Loire-Inférieure), *Dorée, Lune* (département de l'Eure), *Yer-Dear* (Finistère), *Gal, Coq, Oville, Rose, Truie, Poisson-Saint-Pierre, Lau.* Corps ovoïde ; écailles très petites, rudes ; dos brun ; côtés jaune-doré ; huit filets très longs à la dorsale ; une tache brune et ronde de chaque côté du corps ; grande tête et gueule large, avec deux courts barbillons à la lèvre inférieure ; un rang d'épines fourchues de chaque côté de la base de l'anale et de la dorsale ; celle de la base allant jusqu'à la tête.

Cette vulgaire espèce a souvent 40 centimètres de long, et est peu estimée en France, ayant peu de chair, mais elle l'est beaucoup en Angleterre et souvent payée fort cher.

Nous sommes persuadés que ceux qui se plaisent à multiplier les espèces pourront en faire trois à quatre, car celle de la Méditerranée (Rondel. lib. 4.

cap. 19) a des particularités qui peuvent la faire distinguer de la nôtre, sans même tenir compte de la variabilité de longueur des filets de la dorsale dans la nôtre; les cinq premiers rayons de l'anale sont épineux; un aiguillon à la base de chaque pectorale et une pointe molle entre les rayons non épineux de l'anale, prolongée dans l'étendue de la moitié du corps.

LXXV. CHRYSOTE, *Chrysotus* Lacép. *Lampris* Cuv. Corps ovale ventru, très comprimé, sans écailles appréciables; bouche petite, sans dents; une dorsale très échancrée, dont la partie antérieure est élevée en pointe; ventrales plus en arrière que les pectorales; côtés de la queue en carène.

211. Ch. Lune, *Ch. Luna* Lacép. *Zeus Luna* Gmel. *Zeus regius* Penn. Brit. Zool. t. 3. n° 101. *Lampris guttatus* Cuv. et Val. tom. 10. pl. 39. f. 155. Duham. Pêches, sect. 4. pl. 15. Vulg. *Cardinal, Poisson-Royal, Poisson de Lune*, *Poisson-Lune*. Dos bleu-noirâtre, taches d'argent oblongues semées sur la moitié supérieure du corps; pectorales falciformes près de l'anale qui est très étendue; caudale fourchue à parties très écartées.

Ce rare poisson des mers de la Chine, de plus d'un mètre de long, a été pêché plusieurs fois sur nos côtes, car, outre celui figuré par Duhamel, pêché par les Dieppois, c'est encore très probablement le *Scomber Gunneri* de Schneider, ou *Scomber pelagicus* Gunn. Dronth. 4. pl. 13. f. 1.

LXXVI. PLEURONECTE, *Pleuronectes* L. Corps complétement déprimé de haut en bas, à deux parties non symétriques; les nageoires formant presque

un bord complet des deux côtés; une pectorale derrière la tête; ligne latérale devenue médiane; caudale arrondie (excepté le n° 212), ou tronqué.

* *Mâchoire et pharynx à dents aiguës ou en velours :* Hypoglossus Cuv.

212. Pl. Flétan, *Pl. Hyppoglossus* L. Bloch. pl. 47. Gaimard. Voy. en Isl. pl. 14 (1). Vulg. *Fléton, Fleton, Faitan.* Yeux tournés vers la droite (2); tête large; corps elliptique-allongé; roux-brun en dessus; caudale fourchue; ligne latérale formant une courbe au-dessus de la pectorale.

Cette énorme espèce, dont on pêche des individus quelquefois de plus de 150 kil., est assez rare sur nos côtes du nord où elle n'est véritablement qu'accidentelle et de quelques kil. de poids seulement.

** *Bouche contournée à l'opposé des yeux, une seule mâchoire à dents en velours :* Solea Cuv.

213. Pl. Sole, *Pl. Solea* L. Bloch pl. 45. Enc. pl. 4. f. 160. Lacép. pl. 103. f. 1. *Solea vulgaris* Cloq. *S. communis* Lapyl. *S. Buglossa* Rafin. Vulg. *Sole, Sole-Franche, Secillet* (Morbihan), *Garlizen* (Finistère), *Perdrix de mer.* Corps elliptique; tête arrondie; couleur générale brune; pectorales tachées de noir; ligne latérale médiane presque droite; écailles un peu rudes; des barbillons blanchâtres et nombreux au côté inférieur de la bouche; opercules arrondis.

Cette espèce vulgaire, ordinairement de 30 centi-

(1) La figure, page 325 de Rondelet, semblerait avoir été faite d'imagination, n'étant qu'esquissée, contre l'ordinaire de ce vieil et savant auteur.

(2) Pour déterminer la position des yeux, on suppose toujours que la queue du poisson est tournée vers la poitrine de l'observateur.

mètres, va rarement au double; elle remonte assez rarement dans la Loire et dans la Seine.

214. Pl. Sétau, *P. cuneatus, Solea cuneata* Lapyl. Vulg. *Séton, Sétau.* Corps elliptique-allongé; ligne latérale presque au deux tiers de la surface du corps.

Se tient dans les sables du littoral des départements de la Charente-Inférieure, de la Vendée et de la Loire-Inférieure; va rarement à 25 centimètres.

215. Pl. Pole, *Pl. Cynoglossus* L. *Solea Cynoglossum* Cloq. Belon. figure 143. Rondel. lib. 11. cap. 13. Vulg. *Sole épaisse, Pole.* Yeux à droite; corps ovale; tête grosse et arrondie; écailles comme crénelées; dos brun-rouge, le reste brun-clair; caudale presque tronquée.

Moins allongée et plus épaisse que la sole, nous n'avons pas la certitude que ce poisson rare de nos côtes nord soit le même que celui de la Méditerranée.

216. Pl. Pegouze, *Pl. ocellatus.* Schn. *Pl. Rondelletii* Sh. *Solea oculata* Rondel. lib. 11. cap. 12. *Solea Peguza* Cloq. non Riss. Corps très elliptique avec plusieurs grands yeux à la surface du corps; caudale tronquée.

Le *Pleuronectes Peguza* de Risso à quatre yeux est une espèce rapportée à tort à celle-ci, et que nous ne donnons, pour nos côtes de l'ouest, que sur le témoignage de l'inspecteur-général des pêches Noël, ce qui méritera contestation, bien que ce fût un savant ichthyologue.

*** *Dents tranchantes, pharynx à pavé, corps rhomboïde; nageoire dorsale dépassant l'œil :* Platessa Cuv.

217. Pl. Limande, *Pl. Limanda* L. Bloch. pl. 46. Enc. pl. 40. f. 158 (copiée de Duhamel). *Platessa.* —

Cloq. *Solea.*— Rafin. Rondel. lib. 11. cap. 9. Vulg. *Plie de mer, Limande.* Yeux à droite; couleur brune en dessus ou brun-jaunâtre obscurément tacheté; ligne latérale très courbe vers la tête; écailles dentelées âpres; des écailles sur les rayons de la dorsale et de l'anale; un piquant près l'anus; caudale noirâtre et tronquée, ou très légèrement échancrée.

Cette espèce va rarement à plus de 30 centimètres; elle remonte quelquefois la Loire jusqu'à Orléans et la Seine jusqu'à Paris, l'Allier jusqu'à Pont-Château près Clermont. La figure donnée par Rondelet lib. 11, cap. 9, est très grossière.

218. Pl. Flez, *Pl. Flessus* L. Bloch. pl. 44. Enc. pl. 40. f. 159. *Pl. Passer* Bloch. pl. 50 (1). *Platessa Flessus* Cloq. Vulg. *Flet, Fletelet, Fleton, Moineau de mer, Flonde d'eau douce, Flondre* (Loire-Inférieure), *Flyndre, Cardine, Picot, Picaud.* Corps elliptique à fond brun à grandes taches onduleuses, plus foncées, et nombreuses; ligne latérale bordée de deux rangs d'écailles hérissées de boutons âpres, de même qu'à la base des deux nageoires de la circonférence; caudale arrondie pointillée de lignes brunes et à rayons bifides au sommet.

Cette espèce passe rarement 40 centimètres de long; les yeux sont quelquefois tournés à gauche; elle remonte nos fleuves plus ou moins loin et reçoit même pour cela, par erreur, le nom de *Plie.*

219. Pl. Plie, *Pl. Platessa* L. Bloch. pl. 42. Enc.

(1) Cette figure represente un vieux *Flez tourné* à gauche par erreur de graveur et le véritable *Pleur. Passer* d'Artedict de Linneus, est un turbot ordinaire; la même erreur se retrouve pour la Plie; dans Belon, Gesner, Rondelet, Aldrovand.

pl. 40. f. 157. Duham. Pêches, sect. 9. pl. 5. f. 3. *Platessa vulgaris* Cloq. Rondel. lib. 11. cap. 8. Vulg. *Flotan, Plie, Plie franche, Bot, Carrelet, Lizen, Plincet* (Morbihan et Finistère), *Puise*. Corps courtement elliptique, marbré de macules brunes et grises, avec des taches orangées arrondies, de même que sur les nageoires du pourtour; six à sept éminences, en ligne, sur le côté droit de la tête, terminant la ligne latérale.

Outre les sables de notre littoral maritime, cette espèce se trouve dans nos fleuves et très avant dans les terres, comme dans l'Allier, la Loire, la Seine, la Meuse, etc. Rarement elle a 30 centimètres, et cependant on en a vu du poids de 8 kil. Il y en a de blondes, sans aucunes taches.

L'auteur du *Supplément à l'Ichthyologie française* confond le Flet avec la Plie, dans ce qu'il rapporte des poissons de nos eaux douces.

La *Platessa nebulosa* de M. de Lapylaie, si elle n'est pas le *Pleuronectes platessoïdes* L. à taches brunes et rougeâtres sur fond cendré, méritera d'être étudiée, ou pourrait être encore la *Pleuronectes limandula* n° 224.

**** *Dents en velours; nageoires s'avançant au bord de la mâchoire supérieure :* Rhombus Cuv.

220. Pl. Targeur, *Pl. punctatus* L. Bloch. pl. 189. Enc. pl. 91. f. 378. *Pl. hirtus* Abild. *Rhombeus punctatus* Cuv. Cloq. Vulg. *Targie, Targine, Targeur, Tarzet, Barbue à taches noires et rouges*. Corps elliptique à écailles rudes, brun-grisâtre avec des points d'un beau jaune-rouge et des taches brunes arrondies

irrégulièrement; nageoires tachées et ponctuées de rouge et de brun; caudale arrondie, petite.

Cette espèce, dépassant souvent 35 centimètres, n'est pas rare sur nos côtes de l'ouest et du nord.

221. Pl. Barbue, *Pl. Rhombus* L. Bloch. pl. 43. Enc. pl. 41. f. 162. Lacép. pl. 103. f. 3. *Rhombus barbatus* Cloq. *Scophthalmus Rhombus* Rafin. Vulg. *Turbot sans piquants, Carrelet, Carretet, Griet, Pearl, Plie de mer, Barbue, Barbache.* Corps ovale sans aucuns tubercules, gris, marbré de brun-jaunâtre et rougeâtre à taches espacées, même sur les nageoires; tête presque distincte portant les yeux à son extrémité sur le museau; opercules aigus; un piquant près de l'anus, derrière la tête; nageoires crénelées.

Cette espèce commune remonte quelquefois nos fleuves; dépasse rarement 35 centimètres de long, et, avec la sole et le turbot, est du nombre des plus estimés de nos côtes. Est-il bien certain que sous Domitien on en prit un de 20 aunes de long et 12 pouces d'épaisseur?

222. Pl. Turbot, *Pl. maximus* L. Bloch. pl. 49. Enc. pl. 42. f. 163. Lacép. pl. 103. f. 3. *Rhombus maximus* Cloq. *Scophthalmus.*— Rafin. Vulg. *Turbot, grand Turbot, Bertonneau* (Eure), *Treboutet, Tulbozen* (Finistère), *Faisan d'eau.* Corps presque arrondi, marbré de brun et de jaunâtre avec taches et points bruns et couvert de nombreux points osseux à pointes émoussées; opercules à prolongement arrondi et obtus; caudale arrondie et ponctuée de brun, comme les nageoires.

Les individus de 12 à 15 kilog. sont très rares, et c'est là le poisson si célèbre chez les Romains.

Il y a des variétés plus tachées les unes que les autres; aussi a-t-on distingué un *Turbot à mille taches.*

223. Pl. Galline, *Pl. Gallinula, Rhombus Gallinula* Lapyl. Vulg. *Poulette de mer.*

Cette espèce nous a échappé, à moins que ce ne soit encore la suivante :

224. Pl. Limandelle, *Pl. Limandela* Duham. Lacépède, *Platessa.* — Cloq. Yeux saillants et à droite, rapprochés; dents obtuses; écailles orbiculaires lisses; dessus du corps, lequel est ovale, brun-clair avec des taches brunes et d'autres blanchâtres; nageoires pectorales et ventrales jaunes; la dorsale prend naissance à l'angle de l'œil; caudale tronquée.

Ce poisson, de pêche accidentelle, atteint jusqu'à 45 à 60 centimètres.

Il sera possible de trouver, vers nos côtes du nord, le *Platessa limandoïdes,* reconnaissable à sa surface rude.

225. Pl. Calimande, *Pl. regius* Bonnat. Vulg. *Calimande, Calimande royale.* Yeux à gauche, très rapprochés; mâchoire inférieure très relevée; dessus du corps rude, brun rouge, jaspé de rouge-brun, de blanc-perlé, avec une tache brune à centre d'or bruni, et les mâles une seconde tache en dessus et une derrière les opercules.

Cette espèce, connue des pêcheurs, a de 20 à 30 centimètres au plus. Cloquet pense qu'il doit être reporté au groupe Flétan.

Quatrième Section.

ABDOMINAUX.

LXXVII. LOCHE, *Cobitis* L. Corps cylindroïde :

yeux rapprochés au sommet de la tête ; peau gluante à écailles microscopiques ; une seule dorsale ; des barbillons à la bouche ; dentition très fine et obscure ; caudale plus ou moins arrondie ; nageoires obtuses.

226. L. A TROIS BARBILLONS, *C. tricirrhata* Lacép. Dessus du corps roux-brun parsemé de taches arrondies ; dorsale et caudale pointillées de noir.

Trouvée dans les ruisseaux, près Rouen, il reste à la constater de nouveau.

227. L. DE RIVIÈRE, *C. Tænia* L. Bloch. pl. 31. f. 2. Enc. pl. 31. f. 242 (médiocre). Cuv. et Val. tom. 18. pl. 58. *Acanthopsis Tænia* Agessi. Vulg. *Loche de rivière, Lotte, Barbotte, Chatouille.* Un processus bifurqué de chaque coté de la tête et mobile, en avant de l'œil ; corps un peu comprimé ainsi que la tête, jaunâtre en dessus ; quatre séries de taches et points noirâtres, les plus grandes au-dessous de la ligne latérale ; six barbillons, quatre rangs de points à la dorsale, qui est tronquée-obtuse ; caudale à cinq bandes.

Cette espèce, moins commune que la suivante et plus grande, a quelquefois de 15 à 18 centimètres, et souvent porte les mêmes noms.

228. L. FRANCHE, *C. Barbatula* L. Bloch. pl. 31. f. 3. Dict. sc. nat. pl. 67. f. 1. Duham. sect. 3. pl. 27. f. 4 (très bonne). Cuv. et Val. tom. 18. pl. 14. Vulg. *Tion, Loche, Barbotte, Petit-Barbeau, Franche-Barbotte, Dormille, Montoile, Montelle, Mulette, Loche de Bar-sur-Seine* (Aube), *Barbette* (Lot). Corps nuagé de points bruns et taches brunes irrégulières, sur fond brun-jaunâtre-clair ; six barbillons, dont deux à la lèvre supérieure plus courte, et quatre à l'inférieure, dont les deux latéraux plus longs.

Habite de préférence les ruisseaux, au fond des eaux ou sous les pierres; rarement elle atteint un décimètre. Dans des endroits, on l'estime, dans d'autres on la méprise.

La figure 241 de l'Encyclopédie, pl. 61, n'est point celle de la franche, mais copiée et modifiée de la *Barbotte grasse* de Duhamel, laquelle est toute autre chose.

M. de Lapylaie distingue, dans cette espèce, les variétés *parisiensis* et *pictava;* pour nous les distinctions se réduisent à des variétés blondes et des variétés brun-foncé.

229. L. D'ÉTANG, *C. fossilis* L. Bloch pl. 31. f. 1. Enc. pl. 61. f. 243. Cuv. et Val. tom. 18. pl. 68 et 46. *Misgurnus fossilis* Lacép. Vulg. *Misgurne, Loche de marais.* Dix barbillons dont six à la lèvre supérieure, plus longs, et quatre à l'inférieure, tête brun-jaunâtre, tachée de brun. Fond du corps brun-jaunâtre avec deux lignes latérales, grandes et une très petite inférieure d'un brun-foncé; nageoires brun-clair, rayé de brun; anale et ventrales jaunâtres.

Cette espèce, rare dans les grands étangs du nord, a de 18 à 30 cent. de long. Si l'on a varié (Meyer, Frisch, Linneus, Klein, etc.) sur le nombre des barbillons, c'est faute d'attention. Les dents sont bien plus apparentes dans cette espèce que dans les autres, ce qui ne peut fournir un caractère générique, car c'est à tort qu'on en avait refusé aux deux espèces précédentes.

230. L. A QUEUE ROUGE, *C. Spirula* Carlier. Vulg. *Satouille, Chatouille* (Département de la Moselle).

Cette espèce ne nous est pas connue, elle est décrite par M. Hollandre, p. 253 de la *Faune du département de la Moselle*, et se trouve dans le Nied, la Meuse, la Moselle. Elle fait entendre un cri particulier, lorsqu'on la saisit entre les doigts, et redresse ses épines (barbillons?). Nous pourrions soupçonner que c'est le *petit poisson presque rouge* nommé *mulette*, qui, plusieurs fois, a été pris dans les fosses-Cormont (département de l'Aube, canton de Soulaines, commune de Vile-sur-Terre), cité dans les mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube pour 1839, p. 111.

LXXVIII. GOUJON, *Gobio* Cuv. Corps fusiforme; deux barbillons, un de chaque côté du museau; une dorsale; caudale fourchue; pharynx à deux rangs de dents coniques, un peu courbes.

231. G. COMMUN, *G. vulgaris* Cuv. et Val. tom. 16. p. 300. Cuv. *G. fluviatilis* Agassi. *Cyprinus Gobio* L. Bloch. pl. 8. f. 2. Enc. pl. 77. f. 319. Lacép. pl. 109. f. 2. Rondel. Poiss. des lacs, p. 151. Duham, sect. 3. pl. 23. f. 5. Vulg. *Goujon, Goyon, Gonion, Goiffon* (départements du Rhône et de l'Isère), *Goujon de riviere, Grondel* (Bas-Rhin). Dos brun-noirâtre; ventre brun-jaunâtre; nageoires à fond jaunâtre ou jaune-rougeâtre (d'après les eaux), piquetées de maculatures brunes; tête étroite, allongée, grosse, d'un brun-verdâtre; écailles petites; dorsale, neuf rayons et caudale rayée de brun; pectorale, seize rayons; abdominale, neuf; caudale, dix.

Cette espèce ne dépasse pas souvent 12 à 15 centimètres, est très estimée. Elle est sujette à une sorte de ver, *Ligula simplicissima* (*Lig. abdominalis* Gmel), ce

qui a fait croire au peuple que le Goujon engendrait les anguilles, ayant trouvé cet entozoaire dans l'abdomen de ce petit poisson.

231. G. Véronnette, *G. phoxinoïdes* Lapyl.

M. de Lapylaie donnera probablement les caractères comparatifs de cette espéce, qui doit être plus petite que l'espèce ordinaire et abonde dans les rivières du département de la Vendée.

Nous signalerons encore aux observateurs une *grande espèce de Goujon*, qui existe au bas de la Charente et dont parle vaguement Duhamel, méritant d'être étudiée, car il est probable que ce genre renfermera plusieurs espèces, ou au moins plusieurs races, à caractères appréciables.

LXXIX. BARBILLON, *Barbus* Rondel. Cuv. Corps fusiforme; museau prolongé; quatre barbillons; caudale fourchue; une seule dorsale.

233. B. Barbeau, *B. vulgaris* Cuv. Cloq. Dict. sc. nat. pl. 70. f. 1. Cuv. et Val. tom. 15. p. 251. et tom. 20. p. 65. *B. fluviatilis* Agassi, *Cyprinus Barbus* L. Bloch. pl. 18. Enc. pl. 76. f. 317. Duham. Pêches, sect. 3. pl. 27. f. 1. Rondel, Poiss. des lacs, p. 140. Vulg. *Barbeau, Barbot, Barbotte, Cabot, Barbillon.* Tête allongée, olivâtre; mâchoire supérieure très avancée; deux barbillons à son extrémité, plus courts, et un à chaque angle de la bouche plus long; dos arrondi brun-olivâtre; ligne latérale droite en points noirs; ventre argentin-verdâtre; nageoires rougeâtres; écailles rayées et denticulées; dorsale bleuâtre à sa base à douze rayons dont le troisième est dentelé; pectorales, dix-sept rayons; ventrales appendiculées à

leur base, neuf; anale, huit; trois rangs de dents coniques au pharynx (huit à dix).

Notre poisson peut atteindre, mais rarement, jusqu'à 60 centimètres; sa caudale est ordinairement bleuâtre à son extrémité.

234. B. BARBOTTE, *B. Barbatula. Barbotte grasse* Duham. Pêches, sect. 3. pl. 27. f. 3. *Barbotte franche, Barbotte.* Enc. pl. 61. f. 241 (mauvaise).

C'est pour avertir les observateurs que nous plaçons ici ce poisson, pêché dans la Seine et ayant au plus un décimètre de long, dont la tête est pointue, le corps un peu renflé au ventre, dont la caudale est légèrement échancrée, la dorsale tronquée et les autres nageoires anguleuses. C'est avec l'excellente figure donnée par Duhamel, que Bonnaterre a fait faire la figure de la prétendue *Loche franche* qu'il fallait, en effet, amincir pour approcher de la réalité. Nous ne pensons pas que ce puisse être un jeune Barbeau, et moins encore un Goujon.

Nous avons déjà dit que notre ouvrage était pour donner l'éveil aux observateurs, et non d'avoir la prétention d'offrir un travail définitif.

LXXX. TANCHE, *Tinca.* Rond. Cuv. Corps carpoïde trapu; de très petits barbillons; écailles très petites; nageoires épaisses; dorsale unique; caudale peu fourchue; dents pharyngiennes en massue.

235. T. VULGAIRE, *T. vulgaris* Cuv. Icon. Reig. anim. pl. 94. f. 1. Dict. sc. nat. pl. 69. f. 1. Cuv. et Val. tom. 16. pl. 322. *Cyprinus Tinca* L. *Cyp. viridescens* Lacép. pl. 109. f. 3. Vulg. *Tanche*, Duham, sect. 3. pl. 25. f. 2. Enc. pl. 77. f. 320. Rondel. Poiss. des lacs, pl. et p. 113. Corps muqueux; dos arqué;

couleur générale brun-jaunâtre; un barbillon très petit à chaque angle de la mâchoire; nageoires gris-violâtre-foncé; dorsale à douze rayons à base discolore; pectorales, dix-huit; ventrales, neuf; anale, onze (1); caudale à angles obtus.

Sa taille ordinaire est de 25 centimètres; on a cité des individus de 60 c. et de 7 à 10 kil.; mais ce sont de rares exceptions. Cette espèce est susceptible, suivant la nature même des eaux, de varier dans son intensité de couleur, entre le brun-foncé ou vert-noirâtre et le blond, sans que l'on puisse cependant le confondre avec le *Tinca aurata* (*Cyprinus Tinca auratus* Bloch. pl. 15), qui est d'Allemagne, et nous semble mériter d'être considérée comme une espèce distincte, qui dispute de beauté de couleur avec la carpe de la Chine et l'able orfe.

LXXXI. CARPE, *Cyprinus* Cuv. Agass. Corps comprimé en ellipse un peu allongée; dorsale étendue, ordinairement à deuxième rayon à épine dentelée et un semblable à l'anale; bouche avec ou sans barbillons; dents à couronne plate, mais sillonnées au pharynx; caudale fourchue.

* *Avec barbillons.*

236. C. VULGAIRE, *C. Carpio* L. Bloch. pl. 16. Cuv. Icon. Reig. anim. pl. 91. f. 1. Cuv. et Val. tom. 16. pl. 23. Lacép. pl. 109. f. 1. Enc. pl. A. f. 1. Duham. Pêches, sect. 3. pl. 26. f. 1. Rondel. Poiss. des lacs,

(1) Les auteurs ont commis des erreurs à cet égard, et elles existent dans les ouvrages de Linné lui-même : souvent on néglige de compter le premier rayon et le dernier, à raison de sa petitesse.

pl. et p. 106. Vulg. *Carpe, Carpaude* (les petites), *C'harp* (Finistère). Dos brun-vert; côtés argentin-doré ou vert-argentin; ventre jaunâtre; écailles rayées grandes; un assez petit barbillon à chaque angle de la mâchoire supérieure; deux très courts au nez; ligne latérale presque droite à points noirs; nageoire dorsale à vingt-quatre rayons; pectorale, seize; ventrale anale, neuf.

On a vu des carpes d'un mètre 30 centimètres, et nous en avons vu une de 11 kilog., mais il en a été pris du poids de 35 kilog. D'après un vieux livre anglais sur la pêche, on voit que la carpe n'a été importée en Angleterre que vers 1650 par Léonard Mascall.

La *Carpe à miroir*, ou la *Reine des Carpes* (Duham. sect. 3. pl. 26. Bloch. pl. 17. Enc. pl. 76. f. 318), de même que la *Carpe nue* ou la *Carpe à cuir*, ne sont que des races anormales, mais qui se perpétuent par la génération, de même que certaines difformités dans les animaux d'un ordre plus élevé.

La nature des eaux influe beaucoup sur la qualité de la Carpe, ainsi que sur sa couleur.; les fonds argileux impriment à sa chair une saveur impossible à masquer.

237. C. de Kollar, *C. Kollarii* Heckel Cuv. et Val. tom. 16. p. 76, 81. Vulg. *Carreau*. Corps presque trapéziforme; écailles grandes à dix rayons, dont les deux externes sont plus larges; barbillons très courts.

Sans ses barbillons, on pourrait confondre cette espèce avec le Cyprin Gibèle, et c'est probablement le *Gibèle-Carpe* de quelques économistes. Ce poisson, qui est aussi commun que la Carpe dans l'*étang de Saint-Gratien*, dit aussi de Montmorency, près Paris,

ne me paraissait, en 1816, que comme une race rabougrie de la carpe ordinaire.

** *Sans barbillons* (1).

238. C. Dorade, *C. auratus* L. Bloch. pl. 93, 94. Lacep. pl. 110. f. 1. Cuv. et Val. 16. pl. 101. Enc. pl. 78. f. 236 (324, 325, 327 sont des monstruosités). Duham. sect. 3. pl. 10. f. 1 à 5. *Leuciscus auratus* Mauduyt. Vulg. *Dorade, Poisson doré, Dorade de la Chine, Poisson de la Chine, Dorée de la Chine.* Forme de la Carpe (un peu moins trapue), et même coloration; vingt rayons à la dorsale, neuf aux ventrales.

Cette espèce curieuse, et en domesticité en Chine depuis des siècles, y présente plus de deux cents variétés de formes et de couleurs, lesquelles nous avons vues parfaitement exprimées par les peintres chinois, dans la belle collection de l'ancien ministre de Louis XVI, Bertin. Ce qui nous a mis à même de constater que les *Cyprinus rubro-fruscus, nigro-auratus, Anna-Carolina, viridiviolaceus,* établis par Lacépède, ne sont que des variétés très remarquables ou des monstruosités telles que *Cypr. telescopus, quadrilobus* et *macrophthalmus* du même naturaliste, au milieu de beaucoup d'autres qui ne le sont pas moins. Quelques figures de ces dessins donnent des barbillons à des poissons analogues et colorés aussi; mais ce n'est que sur les lieux qu'il sera possible de constater si c'est une espèce dont on a aussi obtenu des variétés colorées, ou si ce n'est que la conservation d'un ca-

(1) C'est de ce groupe que Nilss a fait un genre *Carassius* et Fitzinger son genre *Cyprinopsis*, tant la manie des coupes est contagieuse.

ractère primitif, que la domesticité aurait fini par faire disparaître dans les autres variétés.

Les anguilles que j'avais mises en 1825 dans les eaux vives du jardin botanique d'Angers, ayant plus de facilité pour saisir les poissons colorés que ceux à couleur terne, avaient fini par détruire tous les individus colorés du Cyprin-Dorade, de manière que la race, remontant par la multiplication au type primitif, peu différent de l'aspect d'un Carpeau, était seule restée, et en nombre si grand, que je fus obligé de les enlever pour en substituer de colorés.

Certaines eaux des puits d'Angers ont la propriété de rendre aveugles tous les poissons de ce genre que l'on y tient pendant quelques mois seulement, et spécialement les puits de la rue Saint-Julien.

239. C. Carassin, *C. Carassius* L. Bloch. pl. 11. Cuv. et Val. tom. 16. p. 82-89. Enc. pl. 78. f. 322. *Cyp. Hamburger* Klein. pl. 11. f. 1. Vulg. *Carousche, Carousche noire* (département de la Moselle), *Hamburge, Carassin, Carreau*, *Karaish* (Elbe). Corps presque rhomboïde raccourci, à dos brun-verdâtre bombé; côtés jaune-verdâtre à ligne latérale un peu courbe vers le bas; tête petite; opercules arrondis; dorsale verdâtre à vingt-un rayons; les autres nageoires à base rousse; caudale peu échancrée à lobes obtus.

Il a au plus de 15 à 20 centimètres de long, plus souvent de 250 grammes que de 500 (une livre). Il paraît que l'on en doit l'introduction dans l'ancienne Lorraine (départements de la Meurthe et de la Moselle), au roi Stanislas, cette espèce existant dans quelques étangs et quelques pièces d'eau. Cependant si ce pois-

son a de chaque côté quatre dents en biseau intérieurement, ce ne peut être le Carassin, qui a cinq dents larges à chaque mâchoire. C'est donc une observation d'espèce française à étudier de nouveau. M. Vallot penserait que c'est la Carpe-Dorade, ce qui est peu probable, vu le port si particulier à chacun des deux poissons.

240. C. Carousche, *S. striatus* Holl. Vulg. *Carousche blanche* (département de la Moselle).

Port de l'espèce suivante, mais distinct par des stries très visibles et très élevées, à la surface des préopercules ou sous-opercules. Le signalement que nous donnons suffira pour bien faire reconnaître et décrire plus complétement cette espèce.

241. C. Gibèle, *C. Gibelio* Bloch. pl. 76. Enc. pl. 79. f. 329. Cuv. et Val. tom. 16. p. 80. Vulg. la *Gibèle*. Corps large et oblong; tête et bouche petites; opercule à bloc grand et arrondi; dos un peu longuement arqué bleuâtre; nageoires inférieures jaune-brun; dorsale bleuâtre à vingt-huit rayons, dont le premier et le dernier double; ligne latérale courbée vers le bas; caudale peu échancrée à lobes arrondis, écailles assez grandes situées à sa base; trois dents pharyngiennes étroites à un seul sillon. (Pectorales, quinze rayons; abdominales, neuf; caudale, huit).

Cette espèce nous est venue de l'Allemagne par l'intermédiaire des moines de l'abbaye de Prémontré. Nous ignorons par quels moyens elle est parvenue à l'étang de Saint-Gracien, d'où nous l'avons mangée à Montmorency, à l'hôtel du Cheval-Noir, en 1816, sous le nom de *Carpe-Bleue*. Elle est plus ordinairement au-dessous qu'au-dessus de 20 centimètres. Confondue

avec le n° 239, comme variété, par les naturalistes qui ont précédé Bloch, cette espèce est plus allongée et bien moins large proportionnellement, outre ses autres caractères.

Le *Carpeau* des environs de Lyon, que l'on croit une carpe difforme, pourrait être une des espèces précédentes.

LXXXII. ABLE, *Leuciscus* Klein. Cuv. Corps carpoïde, plus ou moins comprimé; dorsale unique et brièvement étendue ainsi que l'anale; ni barbillons ni piquants à la dorsale; dents pointues ou en biseau.

* *Corps épais, allongé; écailles très petites; dents pharyngiennes pointues :* Phoxynus (1) Agass.

242. A. Véron, *L. Phoxynus* Cuv. et Val. tom. 17. p. 363. *Phoxynus lævis* Agass. *Cyprinus Phoxynus* L. Bloch. pl. 8. f. 6. Enc. pl. 79. f. 328. Lacép. pl. 110. f. 2. Duham. Pêches, sect. 3. pl. 26. f. 7. Vulg. *Verdon, Vairon, Vrédon, Véron, Pinck.* Tête cunéiforme, à opercules arrondis jaunes; dos arrondi marbré de brun-foncé; côtés blanc-jaunâtre marbré de brun par bandes transversales (et de rouge au temps du frai); nageoires brunes tachetées de gris, aiguës sur les angles; dorsale, ventrales et anale à dix rayons; pectorales, dix-sept.

Quelquefois il est marqué d'un peu de bleu, à travers les autres couleurs; il est rare qu'il dépasse 6 centimètres. Il abonde dans les ruisseaux d'eau vive, où quelquefois, au temps du frai, nous en avons vu en-

(1) Toutes petites espèces de 8 centimètres au plus.

combrés au point de pouvoir en prendre plusieurs pleins décalitres.

243. A. RIVULAIRE, *L. rivularis* Millet. Faune de Maine et Loire, pl, 6. f. 2. *Cyprinus rivularis?* Pallas. tom. 3. p. 470 (édit. in-4°). Tête un peu grosse et obtuse ; corps brun-jaunâtre nu de taches et de points plus foncés ; nageoires jaunâtres arrondies à leurs angles ; dorsale, ventrales et anale à huit rayons ; pectorales à quatorze.

En supposant que notre petit poisson, des petites rivières du département de Maine et Loire et de la Loire-Inférieure, ne soit pas le *Cyprinus rivularis* de Pallas, lequel, d'après M. Valenciennes (tom. 17. p. 373), ne serait que l'Albe-Véron, il est positif que le nôtre est tout-à-fait distinct du précédent, et la bonne figure qu'en a donnée M. Millet en est la preuve. Nous pensons que c'est le même poisson observé par M. de Lapylaie dans le département de la Vendée, connu sous le nom de *petit Verdon*, et qu'il a désigné sous le nom de *Leucisus obtusus*, sans le caractériser.

244. A. DE MONTAGNE, *L. montanus*. Vulg. *Vernhe, Verre*. Corps oblong, arrondi, surtout vers la queue ; tête un peu allongée, striée au sommet, comprimée latéralement ; mâchoire supérieure plus longue ; tache rouge à l'angle de la bouche ; dos grisâtre mêlé de brun ; côtés à taches bleues, jaunes et verdâtres ; argentin au-dessous de la ligne latérale ; pectorales et ventrales à base rouge-jaune, à sommets obtus ; dorsale à neuf rayons ; pectorale à dix ; abdominale, sept ; anale, huit, et dix-neuf à la caudale.

Cette espèce, qui n'a que 5 centimètres de long, existe dans les ruisseaux qui sont dans les montagnes

des environs d'Auberac (département de l'Aveyron), et dans le lac de Saint-Andole (département de la Lozère) et très certainement dans beaucoup d'autres lieux. Il peut être confondu avec les deux précédents.

** *Corps plus ou moins arrondi; dents pharyngiennes, disposées sur deux rangs, tronquées ou dentelées à leur bord interne :* Leuciscus Agassi.

245. A. Vaudoise, *L. vulgaris* Cuv. et Val. tom. 17. pl. 202. *Cyprinus Leuciscus* L. Bloch. pl. 97. f. 1. Enc. pl. 79. f. 331. Duham. Pêches, sect. 3. pl. 24. f. 3. *Leuciscus argenteus* Agassi. *Cyprinus mugilis* Vallot. Vulg. *Vaudoise, Vandoise, Gardon blanc, Gravelet* (département de la Moselle), *Dard* (l'Ouest), *Accourci, Courci*. Corps allongé; dos ombré de vert foncé; côtés à fond argentin; ligne latérale courbe, formée de lignes noires; dorsale à dix rayons et caudale grisâtre avec du noirâtre; les autres à base jaunâtre; anale à onze rayons.

Cette espèce est la plus estimée des *Poissons blancs* (n° 250, etc.) de nos rivières; sa vélocité lui a valu le nom de *Dard*. Si l'on en a vu de 50 centimètres de long, cependant il dépasse rarement 30 centimètres.

Trois espèces faciles à confondre avec celle-ci ont été distinguées par M. Agassi. Ce sont les *Leuciscus rodens, majalis* et *rostratus*.

246. A. a rostre, *L. rostratus* Agassi. Cuv. et Val. tom. 17. p. 201. *Leuciscus argenteus* Selys. — Longchamps non Cuv.

Avec la forme générale de l'espèce précédente, ce-

pendant cette espèce a le museau plus allongé. Il se trouve dans la Meuse.

247. A. Dobule, *L. Dobula* Cuv. et Val. t. 17. pl. 172. *Cyprinus*. — L. Bloch. pl. 5. Enc. pl. 80. f. 332. *Cyprinus cephalus* Hartmann. Vulg. *Gardon de fond* (Maine et Loire), *Doubleau, Pleau* (département de la Vienne), *Sége, Siége, Brigne-Bâtarde, Dormeur, Schnattfisch, Chnottfisch* (Strasbourg). Corps épais, étroit, dos et côtés verdâtres au-dessus de la ligne latérale, qui est légèrement courbe en bas; écailles moyennes à linéoles noires longitudinales; dorsale à onze rayons, comme l'anale; pectorale jaunâtre, à quinze, abdominales à neuf : les abdominales et l'anale rougeâtres; la caudale bleu-verdâtre; dorsale à base rougeâtre.

Cette espèce est souvent confondue par le vulgaire avec la suivante, et même nous croyons que c'est aussi le cas des auteurs de l'*Ichthyologie française* et de la *Faune de la Moselle*.

248. A. Chevanne, *L. Chub, Cyprinus Chub* Pennant, Risso, Lapyl. *Cyprinus jeses* Bloch. pl. 5. Lacép., Millet, Mauduyt, etc., non Linn. Enc. pl. 77. f. 323. Duham, Pêches, sect. 3. pl. 24. f. 4. *Cyprinus Grislasgine*, Delarbre. Excl. syn. Vulg. *Cheval, Chevanne, Chevau, Chevergne, Schvanneau, Chevesne, Chavoine* (Ouest), *Chaboisseau, Chaboissias, Chabot* (département de la Vienne), *Garbottin, Barbotteau, Vilain, Meunier, Bouxet* (département de la Meurthe). Tête grosse; opercules bleuâtres; museau arrondi; corps épais; dos bleu-noirâtre; côtés argentin-noirâtre; argentin au-dessous de la ligne latérale médiane presque droite; dorsale, neuf rayons; pectorale, douze; ventrales, sept; anale, huit.

Cette espèce parvient à plus de 50 centimètres de long. Serait-il possible qu'il y ait plusieurs poissons analogues donnés sous le nom de *Jeses*, qui, en Allemagne, veut dire le *Meunier?* Nous serions tenté de l'imaginer, d'après la dissidence de presque tous les auteurs dans le nombre des rayons des nageoires. Nous sommes au moins certain que toutes les synonymies que nous donnons sont exactement celles de notre poisson, et les rayons des nageoires exacts.

Peut-être notre poisson est-il le *Leuciscus Grislagine*, car il reporte le *L. Jeses* dans les espèces comprimées sur les côtés et non arrondies, comme dans notre *Chevanne*. Daubanton avait reporté ce poisson au *Cyprinus cephalus* L., oubliant que celui-ci avait la caudale presque arrondie et non fourchue.

Le *L. Chub-pictava*, signalé par M. de Lapylaie, sera très exactement notre poisson, exactement observé, et non une modification. Au reste, ces observations nous portent à répéter qu'il y a encore à revoir dans ce que l'on croit de mieux connu.

*** *Corps comprimé notablement, à écailles saillantes en arrière des ventrales; dents coniques crochues :* Leuciscus Agass.

249. A. Rotengle, *L. erythrophtalmus* Cuv. et Val. tom. 17. pl. 107. *Cyprinus.* — L. Bloch. pl. 1. Enc. pl. 81. f. 337. Klein, misc. Pisc. 5. pl. 13. f. 2. Marri. Danub. pl. 13. f. 4. *Erythrinus* Schwenck. Vulg. *Sarve*, *Rotengle*, *Salougue* (département de la Meurthe), *Ascie* (département du Lot). Corps plat et assez large; dos vert-brun un peu arqué; teinte générale brun-rougeâtre; ligne latérale obscure, peu courbée, formée de

points élevés; opercule à grosse dent obtuse; toutes les nageoires beau-rouge; dorsale, douze rayons; pectorales, seize; ventrale, dix; anale, quatorze.

Cette espèce, presque toujours confondue avec la suivante, est plus rare. Sa longueur habituelle est entre 20 et 30 centimètres. Nous pensons que la figure 2. pl. 14. sect. 3. des Pêches, de Duhamel, donnée sous le nom de *Rosse*, est l'espèce que nous venons de caractériser.

250. A. Rosse, *L. rutilus*. Cuv. et Val. tom. 17. pl. 130. *Cyprinus*. — L. Bloch. pl. 2. Enc. pl. 80. f. 334. Duham, Pêches, sect. 3. pl. 24. f. 1. *Leuciscus Idus* Mauduyt. Excl. syn. Vulg. *Gardon*, *Gardon rouge* (département de la Vienne et Loire-Inférieure), *Dresson*, *Rousset* (département de la Côte-d'Or), *Rosse*, *Rousse* (département de la Moselle). Tête assez petite à opercules un peu aigus; dos noir-verdâtre; ventre argentin; ligne latérale peu courbe, formée de points radiés et distants; toutes les nageoires d'un rouge-rose vif; dorsale à treize rayons; anale à douze (pect. à quinze; ventr. à neuf); cinq dents à chaque mâchoire et sur un seul rang, aplaties des deux côtés et courbes vers la pointe.

Sous ce nom de *Cyprinus rutilus* ont été confondues jusqu'ici diverses espèces; peut-être le *Leuciscus rutilus* même de M. Mauduyt est-il du nombre, s'il n'est pas l'espèce précédente.

D'après les modifications de formes analogues, M. Vallot, dans son *Ichthyologie française*, a signalé trois poissons que nous allons indiquer d'après ses propres notes. Il est probable que le *Platane* des pêcheurs de la Seine, figuré par Duhamel, s. 3. pl. 26. f. 4, est une de ces espèces.

251. A. FAUVE, *L. fulvus, Cyprinus.* — Vallot. Huit dents pharyngiennes sur deux rangs; dorsale à neuf rayons; ventrales et anale à dix.

Des eaux du département de la Côte-d'Or, comme les trois suivantes :

252. A. ROUX, *L. rufus, Cyprinus.* — Vallot. Sept dents pharyngiennes sur deux rangs; dorsale à huit rayons correspondant au milieu des ventrales; ventrales et anale, dix.

253. A. BRUN, *L. fuscus, Cyprinus.* — Vallot. Six dents pharyngiennes petites (mignonnes ex Vall.); dorsale à douze rayons entre les ventrales et l'anale; ventrales, neuf; anale, treize.

Ces trois espèces offrent en outre quelques caractères anatomiques que nous nous abstenons de signaler, et dont nous ne pouvons faire tout le cas qu'on leur attribue, persuadé que nous sommes que ces sortes de caractères n'ont pas la fixité qu'on leur suppose.

254. A. NAGEOIRES JAUNES, *L. xanthopterus Cyprinus* Vallot. Cinq dents pharyngiennes sur un seul rang; nageoires jaunâtres; dorsale à onze rayons un peu en arrière des ventrales, le deuxième rayon flexible; ventrale à neuf rayons; anale à treize, courte; caudale à dix-neuf rayons.

Se trouve dans les départements de la Moselle et de la Côte-d'Or.

255. A. HACHETTE, *L. dolabratus* Cuv. et Val. tom. 17. p. 244. *Cyprinus.* — Hollandre. Deux lèvres égales; cinq dents de chaque côté, sur un seul rang, crochues et crénelées le long de leur bord intérieur; une seule dent fixe, plus petite, intérieurement; dorsale à dix

rayons; anale à quatorze; lobe supérieur de la caudale plus court que l'inférieur.

Ce poisson a quelque analogie avec l'Ablette et la Vaudoise; mais la première a la mâchoire inférieure la plus longue et vingt rayons à l'anale; la deuxième a la mâchoire supérieure plus avancée et dix rayons seulement à l'anale.

M. Vallot pencherait à croire que c'est son *Cyprinus xanthopterus*, ce qui nous semble plus que douteux.

256. A. Orfe, *L. Orphus* (1) Agassi. *Cyprinus Orfus* L. Bloch. pl. 93. Enc. pl. 80. f. 336. Vulg. *Orfe, Orphe, Orphe de rivière, Orphe d'eau douce.* Tête petite jaune-rouge; opercules un peu aigus; corps rouge brillant à ventre argentin-rosâtre; écailles grandes; anale à quatorze rayons (pect., onze; ventr. et dors., dix), et toutes sont rouges.

Cette magnifique espèce, qui peut rivaliser de couleur avec la Carpe-Dorade, a de 30 à 40 centimètres de long, mais n'a été pêchée que rarement dans la Somme (en 1824), et est rare, même dans les parties méridionales de l'Allemagne. Nous la croyons race distincte.

257. A. Spirlin, *L. bipunctatus* Val. tom. 17. p. 259. *Cyprinus.* — Bloch. pl. 8. f. 1. Enc. pl. 82. f. 340. *Aspius.* — Agassi. Vulg. *Mésaigne* (département de la Meurthe), *Éperlan, Éperlan de Seine, Spirlin* (Bas-

(1) On doit écrire orfe et non Orph ou Orphe, du nom vulgaire allemand de ce poisson : *Urft, Orft, Oerve.* La Dorade est quelquefois désignée sous le nom d'*orfe de mer*, de là, par opposition, *orfe d'eau douce.*

Rhin), *Wette* (Seine-Inférieure). Tête un peu renflée bleu-argenté; dos un peu arqué gris-foncé; ventre un peu saillant à ligne latérale incombante rouge à deux rangs de points noirs; seize rayons à l'anale; caudale et ventrales verdâtres, les autres rougeâtres (dors., dix; pect., treize; ventr., huit). La ligne rouge s'efface à la mort du poisson; les écailles sont petites, piquetées de noir.

Presque avec une anale caractéristique seule, ce poisson, qui ne va pas à 7-8 centimètres, existe dans la Seine, la Meuse, le Rhin, etc.

Si les dents de l'*Orfe* correspondaient à celles des *Leuciscus aspius*, *alburnus* et *bipunctatus*, il se rattacherait au groupe dont M. Agassi fait son genre *Aspius*, caractérisé par la mâchoire inférieure plus longue que la supérieure, ayant deux rangs de dents pharyngiennes allongées et un peu crochues, la dorsale petite et l'anale étendue.

258. A. Meunier, *L. Jeses* Agassi. Cuv. et Val. tom. 17. p. 160. *Cyprinus Jeses* L. Enc. pl. 81. f. 338. Quatre dents pharyngiennes, à pointe crochue, sur le rang externe; trois plus petites sur le rang interne; les écailles sont échancrées à leur sommet.

Le plus grand nombre des ichthyologistes français ont donné l'*Able Chub* sous le nom de *Cyprinus Jeses*, et Bloch lui-même, lorsqu'il paraît que le Meunier véritable est une espèce comprimée et rare en France, puisqu'elle n'est citée que dans la rivière de la Somme.

259. A. Ide, *L. Idus* L. Cuv. et Val. tom. 17. p. 136. non Bloch (copiée par l'Encyclopédie, fig. 335). Vulg. *Gardon?* Museau gros, arrondi, un peu prédominant

sur la mâchoire inférieure; une rangée de cinq dents pharyngiennes, non dentelées au bord; la première plus crochue que la seconde.

Ce poisson est indiqué jusqu'ici, avec certitude, dans les eaux de la Somme seule.

Le *Cyprinus Idus* de Bloch est le *Leuciscus frigidus* Valenc. tom. 17. p. 234 (*Cyprinus Jeses* Jurine non Agassi); le *Leuciscus Idus* Mauduyt, est le véritable *Leuciscus rutilus* des auteurs, très probablement.

260. A. Ablette, *L. Alburnus* Cuv. et Val. tom. 17. pl. 272. Cuv. Icon. du Reig. anim. pl. 94. f. 2. *Cyprinus.* — L. Bloch. pl. 8. f. 4. *Aspius.* — Agassi. *Albula minor* Duham. Pêches, sect. 3. pl. 23. f. 1. Rondel. Poiss. des lacs, pl. et p. 153. Vulg. *Able, Ablette, Able commune, Abillette, Abliable, Veblette, Ovelle, Borde.* Dos brun-verdâtre; ventre argentin à écailles caduques; opercules oblongues obtuses; ligne latérale presque en forme d'S; dorsale presque oppositive, à dix rayons; anale à vingt-vingt-un.

Longueur de 10 centimètres au plus.

261. A. Grande-Ablette, *L. confusus.* Vulg. *Grande-Ablette.* Duham. s. 3. pl. 23. f. 2. *Able* Enc. pl. 83. f. 343. Dos vert-bleuâtre; écailles assez grandes; opercules obtus et sinués; dorsale se terminant vis-à-vis l'origine de l'anale, à vingt rayons.

Lorsque cette espèce, plus rare que la précédente, va jusqu'à la longueur de 15 centimètres, l'Ablette dépasse rarement 10 à 11 centimètres.

262. A. de la Gironde, *L. burdigalensis* Val. tom. 17. p. 218.

Jusqu'ici n'est signalée que dans les eaux de la Gironde.

263. A. ALBURNOÏDE, *L. alburnoïdes* Selys. Val. tom. 17. p. 250.

Cette espèce est signalée dans les eaux du Rhin, de la Meuse et de la Moselle et nous est inconnue ainsi que la précédente.

**** *Corps assez large, comprimé; dorsale médiocre; dents pharyngiennes en biseau* (1): Rhodeus Agassi.

264. A. BOUVIÈRE, *L. amarus* Cuv. et Val. tom. 17. p. 81. *Rhodeus amarus* Agassi. *Cyprinus minimus* Duham. Pêches, sect. 3. pl. 26. f. 5. *Cyp. amarus* Bloch. pl. 8. f. 3. Enc. pl. 80. f. 333. Lacép. pl. 110. f. 3. *Phoxinus* 2. Rond. Poiss. des lacs, chap. 25. *Ph. squammosus* Jonst. Vulg. *Bouvière, Bouvier, Péteuse, Carpe de Vallière, Bourguignon* (département de la Moselle). Corps presque elliptique, presque translucide; tête cunéiforme petite; œil grand; dos jaune-verdâtre, caréné au-devant de la dorsale à dix rayons; côtés jaunâtres au-dessus de la ligne latérale; nageoires rougeâtres : excepté les dorsales, et caudale verdâtres.

Cette petite espèce, rarement de plus de 4 centimètres de long, se trouve dans les eaux de la Seine et de la Marne et les petits ruisseaux du département de la Côte-d'Or. Son anale, un peu étendue en largeur, établit comme un passage au genre Brême. Sous les noms de *Bouvier, Bouvière, Rose, Rosière,*

(1) Bien que dans ces derniers temps on ait tiré des dents pharyngiennes des caractères que l'on juge plus infaillibles, il ne faut pas oublier que ces dents sont quelquefois caduques, ainsi que l'a très-bien observé Jurine, dans son histoire des Poissons du Lac Léman.

on a confondu cette espèce avec les jeunes individus de la race Carpe-Gibèle. Ce poisson, dit amer, Bitterling des Allemands, ne l'est pas plus que l'Able-Véron, laquelle l'est également, parce que l'on mange l'un et l'autre tels qu'on les a pêchés, en les lavant seulement, avant de les faire ou frire ou bouillir.

LXXXIII. BRÈME, *Abramis* Cuv. *Leuciscus* Valenc. *Cyprinus* L. Corps large et comprimé; dorsale moyenne étendue; anale très étendue; dents pharyngiennes sur un seul rang, comprimées, larges, courbes, tronquées au bord inférieur; lobe inférieur de la caudale un peu prédominant (1).

265. B. Morelle, *Ab. Morella*, *Cyprinus Morella*, Leske, Lacép. Vulg. *Morelle*. Museau vert-bleuâtre aigu; mâchoire supérieure plus courte; dos verdâtre, convexe à la partie antérieure; lignes latérales à traits noirs, incombante (2); nageoires verdâtres; dix-huit rayons à l'anale; douze à la dorsale; quatorze aux pectorales et neuf aux ventrales.

Cette espèce n'a que 2 décimètres; elle existe dans la Loire, a-t-on dit, et dans la Sarthe; cependant, comme nous ne l'avons pas vue nous-même, nous l'adoptons avec doute pour la France, jusqu'à nouvel examen. Ici, nous la laissons caractérisée telle que Leske l'a donnée dans son Ichthyologie de Leipsik. Au surplus, elle peut être du nombre de ces quatre variétés de Brêmes, indiquées vaguement par Noël

(1) Le groupe, si naturel des Brêmes, non adopté par M. Valenciennes, nous semble former un genre tout aussi bon que bien d'autres nouvellement admis.

(2) Dans toute la famille des Cyprinoïdes, ce caractère est général, pour ainsi dire.

dans les eaux de la Seine. Comme les écailles sont parsemées de points noirs, cela lui donne une teinte générale sombre.

266. B. COMMUNE, *A. Brama* Cuv. *Cyprinus.* — L. Bloch. pl. 13? Enc. pl. 84. f. 346. Lacép. pl. 110. f. 4. Duham. Pêches, sect. 3. pl. 25. f. 1. *Leuciscus Brama* Val. tom. 17. p. 9. Rondel. Poiss. des lacs, p. et pl. 110. Vulg. *Brême, Brême, Brame, Brême ordinaire, Grande-Brême, Haute-Brême* (département de la Moselle). Tête petite; opercules anguleux obtus; dos caréné vert-noirâtre à grandes écailles; côtés variés de jaunâtre, et brunâtre sur fond-argentin; anale à vingt-neuf rayons; ligne latérale à points noirs.

Est-il bien certain que le *Cyprinus Farenus* de Linneus à anale à vingt-sept rayons soit notre Brême commune, ainsi qu'on l'a dit? Ne serait-ce pas celle de Bloch qui aurait de son côté vingt-neuf rayons à la même nageoire?

Notre Brême atteint jusqu'à 40 centimètres, mais il paraît qu'anciennement on en a vu de 70 centimètres de long. Nous avons vu un temps où l'on jetait, comme un mauvais poisson, toutes les Brêmes. Un demi-siècle les a rendues plus précieuses, surtout les grosses.

Le *Diplozoon paradoxum*, de Nordmann, s'attache aux branchies des Brêmes, et les fait ou maigrir, ou même périr,

267. B. BORDELIÈRE, *Ab. Blicca* Cuv. *Cyprinus latus* Gmel. *Cyp. Blicca* L. Bloch. pl. 10. *Leuciscus* — Val. tom. 17. p. 31. *Abramis Ballerus* Mauduyt. *Cypr. Bjoerkna?* Artedi. Enc. pl. 83. f. 348. Vulg. *Bordelière, Brême blanche, Brémette, Petite-Brême, Brême gar-*

donnée, Gardon brémé, Sans-nom (Maine et Loire). Tête et bouche petites; opercule un peu échancré vers le bas; dos brun-bleuâtre; écailles assez grandes; côtés très blancs; caudale et anale un peu rougeâtres; dorsale et ventrale brun-rouge bordé de bleu; ligne latérale à points jaunâtres; anale à quarante rayons.

Cette espèce, qui semble se rapprocher des rivages de préférence, est peu estimée, étant au plus de 15 à 20 centimètres de long, et très rarement de 25. Elle a le corps plus allongé proportionnellement que la précédente.

268. B. Sope, *Ab. Ballerus* Cuv. *Cyprinus Ballerus* L. Bloch. pl. 9. Enc. pl. 83. f. 345. Vulg. *Éperlan bâtard, Virvolle, Plestie, Mulier.* Petite tête; mâchoires égales, l'inférieure un peu courbée; dos noirâtre; côtés argentés, ventre rougeâtre; ligne latérale à points bruns; nageoires jaunâtres, bordées de bleuâtre; anale à quarante-un rayons (1).

Ce poisson, plus grand que la Bordelière, lui ressemble beaucoup, mais ses opercules sont arrondis. Ce ne serait pas le *Leuciscus Ballerus*, puisque M. Valenciennes établit que ce poisson n'est pas de France, ce qui nécessite de nouvelles observations, pour notre espèce, comme pour la Bordelière du département de la Vienne.

269. Br. Serte, *Abr. Vimba* Agassi. *Cyprinus.* — L. Bloch. pl. 4. Enc. pl. 83. f. 344. Vulg. *Serte* (*Zoerthe* allemand), *Vimbe* (*Wimba* suédois). Tête petite, jau-

(1) Les dents pharyngiennes de la Sope sont en ligne, au nombre de cinq, à pedoncule grêle et couronne à crochet pointu, caractère à constater dans notre poisson, si c'est vraiment la Sope.

nâtre, tachée de rouge sur les côtés ; museau prolongé ; bouche en dessous ; dos vert-bleuâtre, tranchant au-devant de la dorsale ; ligne latérale à points jaunes ; côtés bleuâtre-argentin ; ventre blanc ; caudale à vingt-trois rayons (pectorales, dix-sept ; dorsale, douze ; ventrale, onze) ; cinq dents sur un seul rang de chaque côté des mâchoires.

Ce poisson, qui atteint jusqu'à 35 centimètres et est estimé, se trouve dans les eaux du Rhône et celles du Rhin, mais il est assez rare. D'après les observations de M. Agassi, nos fleuves de l'Europe offrent encore une série d'espèces nouvelles se rattachant à ce genre, telles que les *Abramis argyreus, Alleropsis, elongatus, erythropterus, melænus, microlepidotus micropterix.*

270. Br. de Buggehagen, *Ab. Buggenhagii* Agassi. *Cyprinus.* — Bloch. pl. 95. Enc. pl. 82. f. 342. *Leuciscus.* — Cuv. et Val. *Cyprimus abramo-rutilus* Holander. Duh. sect. 4. pl. 14. f. 2. Vulg. *Omble, Omblais* (Maine et Loire), *Caunique, Petite-Rosse* (département de la Moselle), *Brême du Bourget, Carpe de Buggenhagen.* Tête petite ; dépression en avant et en arrière de la tête ; opercule à une pointe ; dos gris-bleuâtre ; ventre argentin ; ligne latérale formée de deux lignes noires très courbes ; nageoires brun-bleuâtre, jaunâtre à la base ; anale à dix-neuf rayons.

Se trouve dans les eaux de la Somme, de la Moselle, de la Loire, etc. Les grandes écailles de cette espèce l'ont fait prendre pour une carpe ; mais ses plus grandes dimensions ne dépassent pas 40 centimètres, et son anale est moins étendue que dans les autres Brêmes.

LXXXIV. CHONDROSTOME, *Chondrostoma* Agassi. Corps cylindracé ; bouche inférieure transverse ; mu-

seau très allongé ; lèvres cartilagineuses tranchantes ; dents pharyngiennes unisériées, très comprimées, tronquées obliquement en arrière.

271. Ch. Nase, *Ch. Nasus* Agassi. Val. tom. 17. p. 384. *Cyprinus Nasus* L. Bloch. pl. 3. Enc. pl. 81. f. 339. *Cypr. toxostoma* Vallot. Vulg. *le Nez*, *le Nase*, *Nasen* (département du Bas-Rhin), *Auçon*, *Auchon*, *Achon* (département de la Moselle), *Écrivain*, *Ventre noir*, *Seuffe*, *Aleuse*, *Landoise*, *Vaudoise*. Tête oblongue, à opercule à lobe obtus ; dos noirâtre ; ventre un peu plat argentin ; tache noire sur la nuque ; nageoires rougeâtres hors la dorsale et la caudale, qui sont noirâtres ; dorsale, douze rayons ; pectorales, seize ; ventrales, treize ; anales, quinze ; six dents pharyngiennes de chaque côté sur un seul rang (1).

272. Ch. Ryssling, *Ch. Rysela* Agassi. *Cyprinus* Gesn. *Cyp. Jaculus* Jurine, Vallot.

Avec les formes du précédent, cette espèce est caractérisée par sept dents sur deux rangées, avec un péritoine noirâtre comme le Nase, ce qui produit une répugnance à manger ces deux poissons, pour beaucoup de personnes.

LXXXV. BROCHET, *Esox*. L. Cuv. Corps allongé comprimé ; museau oblong-obtus, large, déprimé ; une seule dorsale près la queue, oppositive ; mâchoire supérieure hérissée comme la langue et le pharynx de dents en carde et la mâchoire inférieure à longues dents pointues.

273. Br. commun, *E. Lucius* L. Bloch, pl. 32. Lacép.

(1) Cuvier, *Anatomie comparée*, tom. 3. p. 191, donne 20 dents pharyngiennes au Nase ; Valenciennes tom. 17. p. 386 en met 12, et c'est le nombre réel, six de chaque côté.

pl. 106. f. 3. Enc. pl. 72. f. 296. Cuv. et Val. tom. 18. pl. 279. Duham. sect. 3. pl. 27. f. 6. Rondelet, Poiss. des lacs, pl. et p. 135. *Luccius vorax* Rafin. Vulg. *Brochet*, *Lanceron*, *Brocheton* (les jeunes). *Béchet*, *Becquet* (département de la Mayenne), *Lucz* (département de la Gironde). Dessus du dos brun-verdâtre; ligne latérale presque médiane; les nageoires maculées d e oir.

Il y a des races plus ou moins allongées et de coloration plus ou moins foncée, selon la nature des eaux.

Le plus gros que nous ayons vu avait un mètre 20 centimètres; il fut pêché en 1811 dans le lac de Crand-Lieu, où il engloutissait des canards, ce qui le fit surveiller et prendre. Du temps d'Auson, le Brochet était méprisé.

LXXXV *bis*. OPHIE, *Belone* Cuv. Un long museau à mâchoires pourvu de très petites dents; dents pharyngiennes en pavé. Corps très allongé à écailles extrêmement petites; une carène d'écailles apparentes de chaque côté, près du bord inférieur; une dorsale oppositive, près la queue.

274. O. Bélone, *Belone vulgaris* Cuv. et Val. tom. 18. pl. 399. *Esox Bellone* L. Bloch. pl. 33. Enc. pl. 72. f. 297. *Acus* Rondel. lib. 8. cap. 3. Vulg. *Aiguille*, *Aiguille de mer*, *Anguillet*, *Aiguillette*. Tête petite; museau longuement effilé; mâchoire supérieure la plus courte; corps comme serpentiforme, comprimé; dos noir azuré; flancs verts-bleuâtres, ventre argentin; nageoires immaculées.

Les arêtes de cette espèce sont vertes, même après la cuisson; peu estimée, bien que souvent de 50 c. et plus de longueur, elle est assez commune dans certaines saisons.

LXXXV. SCOMBRÉSOCE, *Scomberesox* Lacép. Mâchoire étroite et aiguilliforme; corps allongé; une dorsale oppositive et de nombreuses adipeuses entre la caudale et l'anale.

275. Sc. de Camper, *Sc. Camperii* Lacép. tom. 5. pl. 6. f. 3. (1re édition). Cuv. et Val. tom. 18. pl. 464. *Scomberesox Saurus* Cuv. Icon. Reig. anim. pl. 98. f. 1. *Esox Saurus* Schneid. pl. 78. f. 2. *Sayris recurvirostra* Rafin. *Saurus* Rondel. lib. 8. cap. 5. Vulg. *Bécasse, Aiguille.* Corps à dos grisâtre; côtés nacrés; ventre rosâtre; ligne latérale brunâtre; museau relevé.

Deux individus, longs de 24 à 25 centimètres, pris sur nos côtes, prouvent que cette espèce n'est pas aussi rare qu'on le croyait. Elle a jusqu'à 40 cent.

LXXXVII. SPHYRÈNE, *Sphyræna* Cuv. Caractère et forme du brochet, mais deux dorsales.

276. Sph. Spet, *Sph. vulgaris* Cuv. Icon. du Reig. anim. pl. 18. f. 2. Dict. sc. nat. pl. 75. f. 1. D'Orbig. Dict. pl. 3. f. 1. *Sphyræna Spet* Lacép. *Esox Sphyræna* L. Bloch. pl. 389. Vulg. *Brochet de mer, Lucz di mar.* Dos et côtés brun-verdâtre; ventre argentin; mâchoire inférieure très longue; ligne latérale éclatante, un peu courbe; première dorsale à cinq rayons (et non à quatre), épineux; les dorsales et caudales brunes, les autres nageoires rouges.

Nous n'avons pas d'exemples que ce beau poisson ait remonté plus haut que le golfe de Gascogne.

La *Sphyrène Bécune* a été prise trop dans les hautes mers pour être regardée comme de nos côtes; il en est de même de l'*Esox Stomias* (*Chauliodus Sloani* Schneid. pl. 85. Cuv.), vert foncé et long de 50 centi-

mètres, qui n'a été observé que dans le détroit de Gibraltar.

LXXXVIII. SYNODE, *Synodus* Lacép. *Saurus* Cuv. Caractères généraux des formes du Brochet; museau court, bouche dépassant les yeux, mais la dorsale opposée à la ventrale; dents très fortes; une très petite adipeuse; douze à quinze rayons aux ouïes.

277. Sy. a bandes, *Sy. fasciatus* Cuv. non Lacép. *Osmerus fasciatus* Risso. Corps allongé, traversé dans la partie supérieure et bandes jaunâtres et bleuâtres.

Ce charmant et rare poisson, que nous avions confondu d'abord avec le *Synodus fasciatus* de Lacépède (*Esox synodus,* Gronov. *Synodus Synodus* Schn. *Saurus maximus* Sloane. pl. 251. f. 1) n'a que 30 à 40 centimètres de long; il est de nos côtes méridionales, où l'on pourrait rencontrer encore le *Salmo Saurus,* se réunissant au genre *Saurus* de Cuvier (*Lacertus peregrinus* Rondel. lib. 15. cap. 9).

LXXXIX. ÉPERLAN, *Osmerus* Arted. Forme carpoïde allongée; une dorsale oppositive et plus éloignée de la tête que les ventrales; une petite adipeuse pour deuxième dorsale; deux rangs de dents écartées, ouïes à huit rayons; nulle taches sur le corps.

278. Ép. ordinaire, *Os. Eperlanus* Lacép. Cuv. et Val. tom. 21. pl. 371. *Sperlangus vulgaris* Gaimard. Voy. en Isl. pl. 18. f. 2. *Salmo Eperlanus* L. Bloch. pl. 28. f. 2. Enc. pl. 68. f. 276. Duham. Pêches, sect. 2. pl. 4. Dict. sc. nat. pl. 72. f. 2. Rondel. Poiss. des lacs, chap. pl. et p. 142. Corps un peu translucide; dos vert-clair; côtés argentins; opercules arrondis; caudale fourchue; odeur forte.

Ce petit poisson vulgaire, long au plus de 15 centimètres, remonte nos fleuves, mais il devient d'autant plus rare que l'on se porte vers le midi. A travers son odeur forte, on distingue cependant une petite odeur de violette.

279. Ép. de mer, *Os. marinus, N. Salmo Eperlano-marinus* Bloch. pl. 28. f. 1. Enc. pl. 68. f. 277. Duham. Pêches, sect. 2. pl. 4. Vulg. *Gros-Éperlan, Éperlan de mer.* Corps non translucide; dos gris-foncé; ventre à reflets rougeâtres, verdâtres et bleuâtres; opercules à forte dent obtuse; ventrale plus éloignée de la tête que de la queue.

Cette espèce, presque toujours du double de longueur de la précédente, ne remonte jamais nos fleuves et son odeur est moins exaltée. C'est à tort que jusqu'ici l'on a refusé de reconnaître ce poisson comme une espèce distincte.

XC. SALMONE, *Salmo* Artedi. Forme carpoïde élancée; une dorsale et une adipeuse presque toujours oppositive; dents pointues, sur une seule rangée; deux rangs de dents pharyngiennes, et sur la langue; ordinairement dix rayons branchiaux; caudale fourchue.

* *Espèces non tachées* (1).

280. S. Ombre-Chevalier, *S. umbla* L. Bloch. pl. 101. Cuv. et Val. tom. 21. p. 233. Duham. sect. 2. pl. 3. f. 2. *Umble-Chevalier* Enc. pl. 68. f. 274. Vulg. *Umble, Omble, Ombre.* Tête petite à opercules obtus;

(1) On doit être prévenu qu'il paraît que les jeunes saumons ou de jeunes truites sont quelquefois sans aucunes taches, et c'est le cas des *Tocans* du département du Mont-Dore et du Cantal.

dos brun-verdâtre; ventre blanc-sombre-argentin; mâchoire inférieure plus courte, à deux rangées de dents; anale à onze rayons; nageoires jaunes-verdâtres; écailles petites.

Cette espèce, rare pour nous, ne dépasse pas très souvent 35 centimètres; cependant on en trouve de 10 kilog. dans les grands lacs de la Suisse. La Moselle le donne, et très certainement nos eaux du Jura.

*** Espèces plus ou moins tachetées.*

281. S. Saumon, *S. Salar* L. *S. Salmar* Cuv. et Val. tom. 21. pl. 182. Bloch. pl. 20 (non 98). Enc. pl. 65. f. 261. Lacép. pl. 105. f. 2. Duham. Pêches, sect. 2. pl. 1. Mauduyt, Icht. du département de la Vienne, pl. 2. Rondel, Poiss. des rivières, chap. 1. *Salmo-Salmo* Val. tom. 21. p. 169. *S. nobilis* Schoner. *S. vulgaris* Aldrov. Vulg. *Saumon, Saumon ordinaire.* Tête aiguë; opercules presque arrondis et obtus; le haut du corps ponctué de petites taches brunes irrégulières; ligne latérale noire presque droite; dos noirâtre tacheté de noir; côtés bleuâtre-argentin; dessous jaune-rougeâtre; pectorales jaunes bordées de bleuâtre; ventrales et anales jaunâtres; caudale en croissant, bleuâtre; dorsale et pectorale, quatorze rayons; ventrales, dix; anale, treize.

Il y a certainement des races distinctes dans cette espèce, car le *Saumon-Coureur* est bien plus élancé. Rarement le Saumon atteint un mètre.

Les jeunes Saumons, qui sont sans tache ou à peu près, portent dans les départements de l'ancienne Auvergne les noms de *Tocan, Tocon*, à moins que ce ne soit une modification de la truite à étudier.

Les *Saumonneaux* et *Madelaineaux* sont aussi des jeunes, mais confondues avec des espèces véritables par le vulgaire des pêcheurs.

282. S. Bécard, *S. hamatus* Cuv. et Val. tom. 21. p. 181. *S. hastatus* Mauduyt, Ichth. du département de la Vienne, pl. 1. *S. Salar* Mas. Bloch. pl. 98. Enc. pl. 65. f. 262. Duham. sect. 2. pl. 1. f. 2. Gesner, p. et ic. 825. Vulg. *Bécard, Saumon-Bécard.* Gris-brun à grosses taches noires irrégulières, ou rouges; mâchoire inférieure plus courte et relevée à son extrémité; opercules ponctués, à trois grandes sinuosités sur ses bords.

Comme nous avons vu des Bécards femelles, il est certain que Bloch s'est trompé; d'un autre côté, malgré les autorités respectables qui ont admis cette espèce, elle n'est pour nous qu'une race rare et même accidentelle. Cependant nous ne croyons nullement à l'impossibilité de la fixer.

283. S. Salveline, *S. Salvelinus* L. Bloch. pl. 99? Enc. pl. 67. f. 273? Vulg. *Omble, Salveline, Trutte* (Lozère). Mâchoire supérieure avancée, à deux rangs de dents pointues et recourbées; un seul rang de dents palatiales et à la mâchoire inférieure; teintes sombres et luisantes disséminées à la surface du corps; dos brun à traits noirâtres, sans ordre; côtés du corps et opercules blanc-jaunâtre; taches brunes, entremêlées de taches rouges, du dos à la ligne latérale; écailles petites, non caduques; dorsale rhomboïdale échancrée à son sommet et tachée de noir; adipeuse à bord rouge; ventrales et anale rousses.

La longueur habituelle de ce poisson, même laité ou œuvé, est de 20 à 25 centimètres. Il existe dans les

rivières des départements de la Lozère et de l'Aveyron, surtout dans les monts qui avoisinent Aubrac. Quelques différences caractéristiques nous font élever des doutes sur son identité avec la Salveline, bien que sa dorsale soit échancrée; et, au surplus, il nous semble que la Salveline de Bloch est le *Salmo-Salmannus* d'Artedi, à macules jaunes.

284. S. Rille, *S. Rillus* Lacép. pl. 5. f. 3 (1re édit.). Cuv. et Val. tom. 21. pl. 210. *Parr* Penn. Brit. zool. pl. 66. f. 2. Vulg. *Saumonneau, Madelaineau.* Dos gris-olivâtre; ventre blanc; côtés marbrés de gris avec des taches rouges, entremêlées de taches noires, plus petites; deux taches noires à l'opercule; écailles petites serrées; quatorze rayons à la dorsale; neuf aux ventrales et à l'anale.

Cette espèce, observée dans la Loire et dans la Risle (département de l'Eure), dont elle a reçu son nom, dépasse à peine la grandeur d'un hareng. La chair en est blanche et non rose, à la cuisson. M. Valenciennes pense que ce n'est qu'une jeune Truite, ce qui semblerait avoir besoin de nouvelles constatations, car la *Truite bécarde* de Duhamel (sect. 2. pl. 2. f. 4), qui a été revue dans le Loiret, me semble n'être que le Bécard du Saumon-Rille. Nous pensons que c'est à cette espèce que doit être rapportée le *Saumonneau* de Strasbourg ou *Saumonneau* du Rhin et de la Moselle, long de 15 à 16 centimètres, et dont voici les principaux caractères : dos et côtés vert-bleuâtre dépassant la ligne latérale, avec quelques taches rouges; écailles très petites, nageoires jaunâtres; dorsale pointillée de noir, à quatorze rayons; anale à neuf; lobes de la caudale arrondis.

285. S. Gadoïde, *S. Gadoïdes* Lacép. Cuv. et Val. tom. 21. pl. 329. Couleur gris-marbré; taches rouges et brunes, entremêlées sur le dos et l'adipeuse; bouche grande; mâchoire inférieure très prédominante; dorsale à onze rayons; ventrales à neuf, et anale à huit.

Cette espèce, observée pour la première fois dans l'étang de Trouville, près Rouen, atteint de 40 à 45 c.

286. S. René, *S. Renatus* Lacép. Vulg. *René.* Couleur générale grise, plus foncée au dos; neuf à dix grandes taches bleuâtres, le long de la ligne latérale; dix rayons à la dorsale; neuf aux ventrales et anale.

Ce petit poisson se trouve dans les eaux de la Moselle. Nous sommes bien certain que le poisson du nom vulgaire de *René*, donné à M. Valenciennes, est bien le *Cobitis barbatula*, mais ce n'est pas une raison pour que ce soit le poisson de Lacépède, lequel demande cependant de nouvelles observations.

287. S. Truite des Alpes, *S. Alpinus* L. Bloch. pl. 104. Cuv. et Val. t. 21. p. 249. *Salmo punctatus* Cuv. Duham. sect. 2. pl. 2. f. 5? Enc. pl. 67. f. 272. Vulg. *Truite de montagne, Truite des Alpes, Bergforelle, Roding.* Tête un peu obtuse; écailles petites; un appendice étroit près de chaque ventrale; partie supérieure du corps à taches noires, jaunes et rouges; sans anneau; dorsale et adipeuse jaunâtres; à treize rayons; les autres nageoires rougeâtres; pectorale à quatorze rayons; ventrales à huit; anale à douze; caudale à peine échancrée, à lobes arrondis.

C'est le *Charre* des Anglais (Penn. Brit. zool. 3. pl. 15.); cette espèce, facile à confondre avec les petites Truites, existe dans les eaux du Jura et du mont Cenis; elle atteint rarement 20 à 25 centimètres.

La Truittelle de Duhamel sect. 2. pl. 2. f. 5 (Enc. pl. 65. f. 264), bien qu'à taches rouges à cercle blanchâtre, se rattache peut-être à cette espèce.

288. S. Truite, *S. Fario* L. Bloch. pl. 22. Enc. pl. 65. f. 263. Duham. sect. 2. pl. 2. f. 2. *Trutta dentata* Klein. mis. Pisc. 5. pl. 5. f. 3. *Trutta-Fario* Cuv. *Salar Ausonii* Val. tom. 21. pl. 319. Rondel. Poiss. des lacs, p. et pl. 117. Vulg. *Truite, Truitte, Troutte, Deluzen, Dluzen* (Finistère), *Trute, Touvre, Truite de rivière, Truite ordinaire, Tr. vulgaire.* Dos brun à points noirâtres; côtés vert-jaune; taches rouges sur les flancs, avec anneaux brun ou bleuâtre; tête un peu grosse à mâchoire supérieure plus courte; pectorale brune, à dix rayons; dorsale bleuâtre, ponctuée de noir, à quatorze; anale brune, à base bleuâtre, à onze, dont le premier pourpré; caudale jaunâtre, à base brune, et ventrale jaunâtre, à treize rayons.

Cette excellente espèce dépasse rarement 25 à 30 centimètres, et offre, à ce qu'il paraît, diverses variétés notables, sans parler de la *Truite brune*, dont le fond est, en effet, très rembruni. On distingue des Truites à tête longue (dans l'Auzance, département de la Vienne), souvent médiocrement tachées sur le corps; la Truite à tête courte, tachée ou sans taches sur la tête. On trouve des Truites à fond noirâtre ou à fond jaunâtre, tous accidents qui jettent beaucoup de vague dans la détermination des espèces affines. Dans le département de la Vienne, nous avons vu la Truite dans la Cloire, mais très petite, et dans l'Auzance, où elle était inconnue il y a un demi siècle. La Touvre, département de la Charente, en nourrit une race assez distincte, à étudier de nouveau.

289. S. Truite-Saumonée, *S. Trutta* L. Bloch. pl. 21. Enc. pl. 67. f. 270. Lacép. pl. 105. f. 3. Dict. sc. nat. pl. 73. f. 2. Gaimard, Voy. en Isl. pl. 15. Cuv. et Val. tom. 21. p. 240. *Salmo lacustris* Gmel. *S. Trutta-Salar* Lacép. *Trutta Salmonata* Willug. Vulg. *Grande-Truite, Truite-Saumonée.* Tête petite cunéiforme, tachée de noir, à côtés violâtres; mâchoires égales; opercules un peu aigus; teinte générale brunâtre-violacée; front et nez bleu-noir; côtés à taches noires; dorsale brune, à quatorze rayons, tachée de noirâtre, comme l'adipeuse; toutes les autres brunâtres, non tachetées; pectorale à quatorze rayons; ventrales à dix; anale à onze; caudale peu échancrée; le palais à trois rangées de dents et la langue deux.

Cette espèce, en même temps de mer et de fleuve, est peu commune et recherchée, bien qu'inférieure à la précédente; elle a de 60 à 70 centimètres de long. Sa grosseur est quelquefois telle, que Klein en a figuré une sous le nom de Saumon.

La Truite saumonée de Genève, ou *Fera* des Génevois, est le *Salmo Lemanus* Cuv. (*Fario Lemanus* Val.), qui n'est pas de notre France jusqu'ici, mais peut-être le Jura l'offrira-t-il.

290. S. Truite de mer, *S. Godenii* L. Bloch. pl. 102. Enc. pl. 66. f. 265. Duham. s. 2. pl. 2. f. 3. Cuv. et Val. tom. 21. pl. 187. Vulg. *Truite de mer*, *Silber-Forelle.* Tête un peu pointue et relevée; bouche petite; corps allongé à taches rouges et noires, sur les côtés, cerclées de blanchâtre; dorsale ponctuée à douze rayons; caudale très fourchue (1).

(1) La fig. 1. pl. 2. sect. 3, des Pêches de Duhamel, est une Truite de mer bécarde.

Elle va de 40 à 50 centimètres, et c'est la véritable Truite de mer pour nous et Bloch, n'ayant point vu la suivante sur nos côtes.

291. S. ARGENTÉ, *S. Schiffermulleri* Bloch. pl. 103. Enc. pl. 66. f. 269. Cuv. et Val. tom. 21. p. 292. Vulg. *Truite de mer, Saumon argenté.* Tête brune, aiguë; taches noirâtres en croissant, sur les côtés; fond général brun-argentin; nageoires brunâtres; dorsale tachetée à quinze rayons; pectorale à 18; ventrales à dix, et anale, à treize.

Cette espèce, qui paraît beaucoup sur les marchés de Paris en été, et qui vient du lac de Constance, devra exister dans le département du Jura.

292. S. DE BAILLON, *S. Ballonii, Salar Ballonii* Val. tom. 21. p. 342. Ne nous est pas connu.

Le Salmo-Carpio, remarquable pour ses grandes écailles, est ponctué de noir, mais si le lac de la Garda, en Italie, le présente en abondance, rien ne prouve qu'il ait été observé en France, et cependant on l'a indiqué en Angleterre.

XCI. OMBRE, *Coregonus* Artedi. Bouche très peu fendue; dents à peine visibles; écailles assez grandes; une dorsale et une adipeuse.

298. OM. MARÈNULE, *C. Marænula* Lacép. *Salmo.* — Bloch. 27. f. 3. *S. Albula* Ascan. pl. 24. Vulg. *Luciou de mar, Petite-Marène.* Dos bleuâtre; ventre argentin; mâchoire inférieure plus longue; dorsale à dix rayons; pectorales à quinze; ventrales à onze; anale à quatorze; ligne latérale droite, à points noirs, rapprochée du dos.

Si cette espèce a été pêchée à l'embouchure du Var, comme le rapporte Risso, elle est bien de l'intérieur

de la France. Elle a de 15 à 25 centimètres de long.

294. Om. Houting, *C. oxyrhynchus* Val. tom. 21. p. 488. *Salmo* — L. *Salmo Lavaretus* Bloch. pl. 25. Excl. syn. *Albula nobilis* Schon. *Lavaret.* Enc. pl. 68. f. 278. Vulg. *Hautin, Houtin, Houting.* Museau mou, proéminent, noir, pointu; tête petite, à opercule anguleux; dos bleu-grisâtre; côtés blanchâtres, passant au blanc-jaunâtre sous la ligne latérale; écailles assez grandes, échancrées; pectorales jaunâtres; les autres nageoires à jaunes la base.

Cette espèce, qui ne dépasse pas 25 centimètres et n'en a très souvent que 15, existe dans le Rhin, la Meuse, la Moselle. La première bonne figure en a été donnée par Schonvel, répétée par Willughby, Ruysh et Bonnatère. Il y a un *Hautin* qui est une espèce d'Argentine. La figure 195 des Poiss. des fleuves de Rondelet, donne notre poisson, mais avec trois dorsales, d'où Lacépède avait fait son *Tripteronotus.*

295. Om. bleue, *C. Wartamanni* Cuv. et Val. tom. 21. p. 463. *Salmo* — Bloch. pl. 105. Enc. pl. 68. f. 275. Rondel. Poiss. des lacs, chap. 6. pl. 163. Vulg. *Bésole, Bezola, Omble-Dorade* (Isère), *Ombre bleu.* Tête petite; opercules oblongs; corps comprimé à teinte générale bleue, excepté les bases jaunâtres des nageoires, mêlé de rouge aux pectorales et ventrales; ligne latérale presque rectiligne, à points noirs; dorsale à quinze rayons; pectorale, dix-sept; ventrales, douze; anale, quatorze; écailles plus petites aux deux extrémités du corps.

Rare dans le Rhin et long au plus de 35 centimètres.

296. Om. commune, *C. Thymallus* Lacép. Dict. sc.

nat. pl. 72. f. 1. Cuv. Icon. Reig. anim. pl. 102. f. 2. Cuv. et Val. tom. 21. p. 429. *Salmo Thymallus* L. Bloch. pl. 24. *Thymallus communis* Cuv. *Coregonus Umbra* Lacép. Duham. sect. 2. pl. 3. f. 2. Enc. pl. 69. f. 281. Vulg. *Ombre, Ombre d'Auvergne, Ombre de rivière, Umbre, Hareng d'eau douce, Larde.* Tête petite, un peu obtuse, brune en dessus, à opercules ponctués de brun; corps allongé à dix bandes parallèles bleuâtres de chaque côté; vaste dorsale parallélogramme jaune ponctuée de noir, bordée de brun au sommet, à vingt-trois rayons; pectorales jaunâtres, les autres nageoires brunes. Ce beau poisson, devenu rare, remonte la Garonne et la Moselle; sa longueur est de 30 à 45 centimètres. Dans la rivière de la Sorgue (département de Vaucluse), on l'a confondu, mal à propos, avec le Salmone-Ombre-Chevalier. L'odeur presque aromatique de ce poisson, comparée à celle du Thym, lui a valu son nom de *Thymallus.*

La fig. 202 pl. 53 de l'Encyclopédie est le même en mauvais état, dont Lacépède a fait un double emploi.

297. Om. Lavaret, *C. Lavaretus* Cuv. *Salmo* — ? L. *Salmo Marœna* Bloch. pl. 27. Enc. pl. 69. f. 279. *Lavaretus* Rondel. Poiss. des lacs, 162. Bélon. 186. Duham. Pêches, sect. 4. pl. 14. f. 1. Vulg. *Lavaret.* Teinte générale brun-bleuâtre; côtés argentin-bleuâtre; tête un peu à bec obtus, à mâchoire inférieure bien plus courte que la supérieure, à lèvre relevée; opercules aigus; ligne latérale presque médiane et droite, à points blanchâtres; nageoires brunâtres à bordures noires, comme l'adipeuse, excepté la caudale bleuâtre; écailles striées vers la base.

C'est là le véritable *Lavaret* du Rhône et du lac de Bourget, à un myriamètre de Chambéry ; il va de 30 à 40 centimètres de long. On en a vu même d'un mètre, mais il devient de plus en plus rare.

XCI. ANCHOIS, *Engraulis* Cuv. Bouche très fendue, dépassant de beaucoup les yeux; les deux mâchoires dentées; une seule dorsale sans adipeuse; caudale fourchue.

* *Dorsale opposée à l'anale.*

298. AN. ATHÉRINOÏDE, *Eng. Atherinoïdes* Cuv. et Val. t. 21. pl. 31. *Clupea* — L. Bloch. pl. 408. f. 1. Duham. Pêches, sect. 3. pl. 16. f. 8? Vulg. *Bande d'argent, Prêtra* (St-Malo). Dorsale à l'opposé de la naissance de l'anale, qui est à trente-cinq rayons et un peu écailleuse; bande latérale manifestement plus argentine que le surplus des côtés; dorsale à onze rayons; pectorale à quatorze, et ventrales à huit et très courtes.

Cette espèce atteint rarement 2 décimètres; ce n'est qu'avec doute que nous lui rapportons le *Prêtra*. Le poisson d'argent, Enc. pl. 73 f. 303, est de ce groupe, mais différent de notre espèce, sa dorsale étant plus étendue.

299. AN. DE BROWN, *En. Brownii* Cuv. et Val. tom. 20. pl. 5 et 41. *Clupea vittargentea* Lacép. *Cl. Brunnichii* Schneid. p. 425. *Atherina Brownii* Gmel. Brown. Jamaï. pl. 45. f. 3. *Stolephorus Commersonii* Lacép. Duham. Pêches, sect. 6. pl. 3. f. 5. Vulg. *Mêlet, Mêlet, Bande d'argent.* Dos très brun; mâchoire supérieure prédominante; opercules crénelés; dorsale à quinze rayons, étendue et diminuant insensiblement; ligne

latérale près le dos et sensiblement argentée sur côtés argentins.

Grosseur au plus de l'Anchois, peu commune sur nos côtes de l'Océan. C'est peut-être là le *Goulard* de nos côtes, poisson à constater.

** *Dorsale non opposée à l'anale.*

300. An. vulgaire, *Eng. Encrasicholus* Cuv. Icon. Reig. anim. pl. 104. f. 1. Dict. sc. nat. pl. 71. f. 2. Cuv. et Val. tom. 21. pl. 7. *Clupea* — L. Bloch. pl. 30. f. 2. Lacép. pl. 108. f. 3. Enc. pl. 75. f. 313. Duham. Pêches, sect. 3. pl. 17. f. 5., etc. Vulg. *Anchois, Grand-Goule, Glessein.* Tête aiguë; œil grand; mâchoire supérieure très prédominante; corps allongé, gris argentin, à écailles caduques à reflets azurés et argentins sur les flancs; ligne latérale assez près du dos, peu visible (si ce n'est après la chute des écailles); anale à dix-huit rayons (dors., quatorze; pect., quinze; ventr., sept).

Cette espèce, si connue, a le plus ordinairement 8 centimètres de long, et nous semble plus rare sur nos côtes de l'Océan que sur celles de la Méditerranée. Le *Mélet* de Duhamel, sect. 6. pl. 3. f. 5., nous semble un Anchois, tandis que le *Sprat* (sect. 3. pl. 16. f. 2) sera un poisson distinct.

XCII. CLUPE, *Clupea* L. Cuv. Corps carpoïde allongé, comprimé, à ventre en carène plus ou moins dentelée; une seule dorsale oppositive des ventrales; bouche médiocre, dentée.

* *Grandes espèces* (35 cent. et plus).

301. Cl. Alose, *Clupea Alosa* Lacép. pl. 108. f. 2.

Cuv. (non L.) Enc. pl. 75. f. 312. Duham. sect. 3. pl. 1. f. 1. *Alosa communis?* Cuv. et Val. tom. 20. pl. 11, 411. *Alosa vulgaris* id. p. 407. *Clupea sardinella* Vallot. Icht franç. p. 277 (de taille moyenne). Vulg. *Alose, Alouse, Alozen* (Finistère), *Cola, Coulac* (département de la Gironde), *Halachia* (Bouches-du-Rhône). Dos vert-jaunâtre; tache noirâtre ronde, près des ouïes; ligne latérale presque médiane; lèvre supérieure anguleuse; anale à vingt-quatre rayons; caudale à deux taches brunes (dorsales, dix-huit rayons; pect., quatorze; ventr., huit).

La *Clupea Alosa-elongata* de M. de Lapylaie doit former une race plus élancée, comme nous en avons signalé une dans le Saumon.

Bloch, Artedi et Linné et beaucoup d'autres ichthyologues n'ont signalé que la Clupé-Feinte sous le nom d'Alose. Celle-ci va jusqu'à 60 centimètres et un mètre par exception. Sur 1200 qui nous ont passé sous les yeux, trois seulement avaient 55 centimètres. On trouve souvent dans les branchies de ce poisson l'Enthosoëre dit *Octostoma Alosæ*.

La *Franche blanche* (Duham. sect. 3. pl. 17. f. 6), me semble une jeune Alose, de même que la *Menisse* ou *Memuisse* de Granville, fig. 13, même planche.

302. Cl. Rousse, *Cl. rufa* Lacép. *Alosa rufa* Cuv. et Val. tom. 20. pl. 11, 409. Vulg. *Alose d'été, Alose rouge, Alouse de Châtellerault.* Couleur générale, sauf le dos, brun-argentin-cuivré; carène continue; échancrure de la bouche arrondie; quinze rayons aux pectorales; vingt-sept à la caudale.

Plus petite que l'Alose, elle en a la forme générale, mais elle mérite une étude nouvelle, pour constater

si c'est une race seulement de l'Alose ou une véritable espèce : la chair en est moins blanche.

Les jeunes de ces espèces, comme de la suivante, sont confondues vulgairement sous le nom de *Blanche* et *Blanchaille*.

303. Cl. Feinte, *Cl. fallax* Lacép. *Cl. ficta.* Cuv. et Val. tom. 20. p. 11, 409. *Clupea Alosa* Bloch. pl. 30. f. 1. Excl. syn. Duham. sect. 3. pl. 2. f. 1. Vulg. *Vint, Venth* (dép. du Rhin), *Feinte, Feine, Guatte, Gasta* (dép. des Landes), *Serpe, Corneau, Covérau* (Maine et Loire), *Coque, Coquet, Couver, Couvereau, Laitreau* (le mâle), *Pucelle, Grande-Pucelle* (dép. de la Seine), *Cahuhau* (mâle), *Couvert-Coqué, Grande-Gay* (jeune). Lèvre supérieure échancrée en demi-cercle; ligne latérale très près du dos; sept taches noirâtres sur les côtés, un peu au-dessus de la ligne latérale; vingt un rayons à l'anale (dorsale, dix huit; pectorales, quinze; ventrales, neuf).

Plus petite que l'Alose et plus comprimée, elle ne remonte qu'après elle dans nos fleuves et est bien moins estimée. C'est bien à tort qu'on voudrait n'en faire qu'une même espèce avec l'Alose. Mais il reste à étudier la *Feinte bretonne* et la *Feine gros-yeux*, qui seront, au moins la dernière, tout autre chose.

La *Blanche-Bâtarde* de Duhamel, sect. 3. pl. 17. f. 7, ne nous semble qu'une jeune Feinte.

** *Petites espèces* (10 à 25 cent. au plus).

304. Cl. Alosette, *Cl. Alosetta*, pl. 3. Vulg. *Riblette, Ablette de fond, Ablette bâtarde* (Loire-Inférieure). Cavité en losange dessus la tête; carène ventrale très dentée; ligne latérale près du dos; côtés argentés; une

tache noire en croissant, près le dos, derrière l'opercule.

Cette espèce, qui ne paraît pas passer 15 centimètres, n'est pas rare dans la Loire, où elle se tient sur les fonds rapides et sabloneux.

Le *Haranque*, dans Duhamel, sect. 3. pl. 2. f. 3., ressemblerait un peu à notre poisson, et encore mieux à sa *Grande-Gay*, fig. 2, mais celle-ci est une jeune *Feinte*.

305. Cl. Hareng, *Cl. Harengus* L. Bloch. pl. 29. f. 1. Enc. pl. 73. f. 310. Lacép. pl. 108. f. 1. Cuv. Icon. Reig. anim. pl. 104. f. 1. Cuv. et Val. tom. 20. pl. 30, 250, 252. Duham. Pêches, sect. 3. pl. 4. f. 1, 2. pl. 16. f. 1 (jeune). Rondel. lib. 7. cap. 16. Vulg. *Hareng*, *Haring* (Finistère). Sans taches; lignes latérale un peu courte; mâchoire supérieure plus courte à dents en avant; dorsale à dix-huit rayons (pectorale à dix-huit et ventrales à neuf; anale à dix-sept).

Cette espèce, qui dépasse rarement 20 à 25 centimètres, ne remonte un peu l'embouchure de nos fleuves que lorsqu'elle est poursuivie par les Marsouins ou les Dauphins.

Les *Blanches* d'Abbeville, les *Harenguets* de Caen nous semblent de jeunes Harengs.

Le *Sprat* de nos côtes, figuré par Duhamel, sect. 3. pl. 16, n'est aussi qu'un jeune Hareng; mais le *Sprat* de Calais, figuré dans le même ouvrage, sect. 4. pl. 8, f. 7, a besoin d'être étudié.

306. Cl. Sardine, *Cl. Sprattus* L. Bloch. pl. 29. f. 2. Enc. pl. 75. f. 311. Duham. sect 3. pl. 16. f. 4, 5. *Clupea Sardina* Cuv. Icon. Reig. anim. pl. 104. f. 2. Cuv. et Val. tom. 20. pl. 455. Vulg. *Serdine*. *Sar-*

dine, *Sardin* (Finistère), *Cradeau*, *Harenguet*, *Royan* (département de la Gironde), *Sardine des Sables*, *Sardines nantaises* (les très grosses). Mâchoire supérieure plus courte; tête un peu dorée; dos bleuâtre-foncé; ligne latérale pointillée, fugaces; carène peu sensible; anale à dix-neuf rayons; dorsale, dix-sept; pectorales, seize; ventrales, six.

Longue de 15 centimètres, le plus ordinairement, cependant on en voit de presque grandes comme des Harengs moyens.

Statius Müller a dû figurer, pour Sardine, une jeune Feinte, car il lui donne des taches comme à elle, à moins que ces taches ne soient fugaces, ce qui est à constater de nouveau.

307. Cl. Pilchard, *Cl. Pilchardus* Bloch. pl. 406. *Clupanodon* — Lacép. *Alosa* — Cuv. et Val. tom. 20. p. 446. pl. 8. Vulg. *Pilchard*, *Celan*, *Celerin*, *Selan*, *Hareng de Bergue* (Paris), *Gattereau*. Tête à cavité oblongue en dessus; corps très allongé; dents comme nulles; écailles assez grandes (plus que dans le n° 306); dorsale un peu avancée; ligne latérale assez près du dos; dorsale à dix-huit ou dix-neuf rayons (pect., dix-sept; ventrales, huit; anale, dix-huit).

Sa longueur est de 18 à 25 centimètres. Cette espèce n'est pas rare sur nos côtes de l'Ouest. Nous croyons que l'on en doit rapprocher l'*Eprault* et l'*Ertault* de Granville (Duham. sect. 3. pl. 17. f. 1, 2, mais la f. 1 avec doute). Il sera à constater si le *Ristau* du département des Landes est le Pilchard.

308. Cl. Halbourg, *Cl. Halburgius* Duham. Pêches, sect. 3. pl. 16. f. 3 et pl. 17. f. 4. Vulg. *Esprot*, *Eprault*, *Franche-Blanche*. Dos vert-brun; côtés et ventre blanc;

nageoire dorsale un peu en arrière du milieu du corps, au-dessus des ventrales; mâchoire inférieure plus longue que la supérieure; opercules très sinueux au bord, avec une pointe obtuse près les pectorales; pectorales falciformes.

Cette espèce va rarement au-delà de 8 à 10 centimètres. Ne serait-ce pas là la *Harangula lutulus* ou *Blanquette* de Caen, de l'histoire naturelle des Poissons, tom. 20, p. 281?

309. Cl. ARACHE, *Cl. araca* Duham. sect. 3. pl. 16. f. 7. Vulg. *Alachie, Arache, Harache, Haraque.* Dos brun-verdâtre; ventre argentin; ligne latérale médiane bien marquée; opercules obtus, sinueux au bord, à large échancrure à leur base; dorsale au milieu du dos, au-dessus des ventrales.

Souvent on confond cette espèce avec le Hareng, dont elle se rapproche par sa taille, mais toujours moindre, et dont la dorsale est au milieu du corps, lorsque dans le Hareng elle est plus en arrière.

XCIII. PRISTIGASTRE, *Pristigaster* Cuv. Port et caractères des Clupées, mais privé de nageoires ventrales; corps comprimé plus ou moins large.

310. Pr. JACQUINE, *Pr. Rostellatus, Apterogaster rostellatus* Lapyl. Vulg. *Jacquine* (Pornic, Noirmoutiers). Museau un peu prolongé; corps allongé, non relevé sur le dos.

Cette espèce paraît en été sur nos côtes de l'ouest; on n'avait encore observé de ce genre qu'une espèce étrangère à ventre très saillant.

XCIV. ATHÉRINE, *Atherina* L. Corps allongé, souvent un peu translucide; œil grand; deux dor-

sales presque oppositives; très petites dents; joues et opercules écailleux; ouïes à trois rayons.

311. Ath. Joel, *Ath. Hepsetus* L. Bloch. pl. 393. f. 3. Cuv. et Val. tom. 10. pl. 423. Rondel. lib. 7. cap. 11 (2 par erreur). Enc. pl. 73. f. 302. Duham. sect. 6. pl. 6. f. 8. *Atherina Presbyter* Cuv. Icon. Reig. anim. pl. 76. f. 3. Vulg. *Aubusseau* (Charente-Inférieure), *Prêtre* (1), *Prêtreau, Prêtra, Prêtero, Roset, Roseré, Roserets, Sauclet* (département des Bouches-du-Rhône), *Gras-d'eau, Gras-Dos, Beleyon* (Finistère). Tête assez petite, comme à crête dentelée, à deux points de chaque côté; mâchoire inférieure relevée; côtés bruns avec une ligne brune longitudinale, et une rosâtre plus large; ventre prononcé vert-argentin; nageoires roussâtres, tronquées en arrière; caudale fourchue; première dorsale, huit rayons aigus (deuxième dorsale, dix; pectorales et anale, treize; ventrales, six).

Cette petite et jolie espèce atteint rarement 15 centimètres, et n'en a le plus ordinairement que huit.

XCV. MUGE, *Mugil* L. Tête revêtue de petites écailles; corps allongé, un peu arrondi; deux dorsales courtes, écartées, la première épineuse à quatre rayons; mâchoire inférieure carénée en dedans.

312. M. visqueux, *M. viscosus, Myxon.* Rondel. lib. 9. cap. 4. Vulg. *Meuille, Mulet, Mulet brun, Meuil brun, Moïle, Sauteur.* Museau un peu long; corps enveloppé d'une sorte de mucosité; côtés gris bleuâtre, à lignes longitudinales brun-bleuâtre.

(1) Ce nom vulgaire est appliqué à plusieurs petits poissons de nos bords de l'Océan, appartenant à divers genres, et servant d'appât pour la pêche.

Cette espèce est bien distincte de la suivante, surtout par la mucosité habituelle de son corps et son habitude plus marquée de sauter. Sa longueur est de 30 à 35 centimètres.

313. M. Sauteur, *M. saliens* Risso. *Cestrus* Rondel. lib. 9. cap. 3. Enc. pl. 73. f. 304. Duham. Pêches, s. 6. pl. 2. *Mugil cephalotus* Mauduyt (pour *M. Cephalus*). *M. Cephalus* Bloch. 394. Excl. syn. Cuv. et Val. tom. 11. pl. 47. Vulg. *Mule, Mulet de mer, Mul, Lièvne, Limou, Flûte, Meuil blanc.* Museau très pointu; couleur générale gris-blanchâtre; opercules à taches très jaunes ou dorées.

Cette espèce ou race est la plus habituelle sur nos côtes de l'Ouest et dans nos fleuves, et souvent confondue avec les autres par le vulgaire.

314. M. Capiton, *M. cephalus* L. *M. capito* Cuv. et Val. tom. 11. pl. 13. et 19. Rondel. lib. 9. cap. 2. Vulg. *Lou Testud* (département du Var). *Cabot, Ramodo, Menille noir.* Tête grosse, courte; écailles du dos brun-foncé; côtés blanchâtres à lignes longitudinales noirâtres.

Cette espèce, commune dans le Rhône, ne nous est pas encore connue sur nos côtes de l'Ouest.

315. M. Provençal, *M. Chelo* Cuv. *M. Provensalis* Risso. *Chelon* Rondel. lib. 9. cap. 5. Vulg. *Maron, Chalus, Same, Mujou, Mugo.* Corps argentin; tête un peu déprimée; sept lignes, dorées et bleuâtres, le long de chaque côté.

Cette belle espèce, qui remonte le Var au printemps, pèse quelquefois jusqu'à 4 kilog.

316. M. doré, *M. Tang* Bloch. pl. 395. *M. auratus* Risso. Vulg. *Mugou daurin.* Museau arrondi; dos

bleuâtre-obscur; sept bandes foncées en long, aux côtés, avec nuance brun-argenté; opercules couverts d'une macule dorée; caudale azurée.

Cette espèce, qui n'est point, contre ce que l'on a prétendu, la *Lienne* de Duhamel, remonte le Rhône et est peu commune; elle est du golfe de Gascogne et surtout de nos côtes de l'Algérie.

XCVI. EXOCET, *Exocœtus* L. Tête déprimée, presqu'entièrement couverte de petites écailles; bouche petite; corps un peu carré; une ligne d'écailles carénées au bas des flancs, le long du corps; dorsale unique; pectorales vastes allant presque à l'extrémité de la caudale; dents petites, pointues, sur une rangée; ligne latérale peu marquée.

317. Ex. VOLANT, *Ex. volitans* Bloch. pl. 398. Lacép. Cuv. et Val. tom. 19. pl. 83. *Ex. evolans* L. Duham. sect. 3. pl. 22. f. 2. sect. 9. pl. 6. f. 3. Enc. pl. 73. f. 306. Vulg. *Muge volant, Hareng volant, Poisson volant, Hirondelle de mer.* Tête un peu atténuée; dos vert-azuré; ventre argentin; pectorales bleuâtres bordées de jaune; abdominales petites, rouges, presque en dessous des pectorales; dorsale et anale étendues, droites; caudale à points rouges.

C'est l'espèce de nos régions la plus ordinaire, bien que rare encore; elle apparaît de temps à autre en petites volées. Peut-être le poisson de Duhamel est-il très distinct de celui de Bloch, par ses pectorales moins près de la caudale et une seconde dorsale, si elle existe véritablement (1). Il a été pris dans la Manche. Il est

(1) Comme le poisson observé par Duhamel avait près de 45 centimètres de long, il serait bien extraordinaire que l'ont eût placé deux dorsales si elles n'y existaient pas.

rare qu'il dépasse 30 centimètres, ainsi que le suivant.

318. Ex. Muge volant, *Ex. exiliens* Bloch. pl. 497. Cuv. et Val. tom. 19. pl. 114. *Mugilus alatus*. Rondel. lib. 9. cap. 6. Vulg. *Mulet volant, Mulet ailé, Hirondelle de mer*. Tête un peu renflée; dos brun-violacé; côtés argentins; pectorales violâtres à base jaune; abdominales en arrière, longues, violettes près de l'anale; dorsale échancrée.

C'est à la suite de forts vents de l'ouest que cette espèce est portée sur nos côtes.

Nous n'avons point l'*Exocetus mesogaster* de Bloch, qui, en effet, a les ventrales au milieu du corps, dans lequel le gris et le bleu dominent; il est tout-à-fait intertropical; mais nous le citons parce qu'il pourrait être poussé vers nos côtes par les orages.

XCVI. CENTRIQUE, *Centricus*. L. Corps comprimé, tranchant en dessus, plus ou moins couvert de plaques articulées; bouche sans dents, museau plus ou moins en flûte; deux dorsales.

319. C. Bécasse, *Centriscus Scolopax* L. Bloch. pl. 123. f. 1. Enc. pl. 21. f. 69. Lacép. pl. 74. f. 5. Rondel. lib. 15. cap. 5. *Solenostomus Scolopax* Risso. Vulg. *Bécasse, Soufflet, Trombetto* (département du Var). Sorte de cuirasse de la tête à la première dorsale; couleur générale gris-rosacé; bec très long, cylindrique, à bouche terminale oblique; yeux très grands; les deux dorsales opposées à l'anale; première dorsale à quatre piquants, dont le premier plus long est serreté; deuxième dorsale, seize rayons (pectorales, dix-sept; ventrales, cinq; anale, dix-huit); écailles petites sur les côtés; caudale un peu arrondie.

Cette espèce, longue de 15 à 18 centimètres, est assez rare sur nos côtes, soit de l'Océan, soit de la Méditerranée, étant surtout intertropicale.

C'est encore le *Silurus cornutus* L. ou *Macroramphosus* de Lacépède: *Chardonneret* de l'Encyclopédie.

320. C. Sumpitt, *C. Velitaris Pallas* Spicil. 8. p. 36. pl. 4. f. 8. *Amphisile* — Cuv. Enc. pl. 86. f. 357. Museau prolongé, avec lignes saillantes de chaque côté; corps oblong, un peu aplati; dos couvert de larges pièces écailleuses dont la postérieure porte une pointe raide serretée, formant partie de la première dorsale avec deux autres aiguillons, la deuxième petite sur la queue à douze rayons; couleur générale nacrée avec nuances azurées sur le dos; ventre à reflets dorés; piquants au-devant de l'anus; anale étendue et caudale tronquée.

C'est une petite espèce longue de 5 à 8 centimètres, rare et accidentelle dans nos deux mers.

BLENNIE LENTÈQUE, N° 96, PL. 1.

Blennius Lentecus.

Corpore oblongo, sub-compresso, maxillâ superiore — prœllongâ; fronte depresso; maculis grisco-atris sparsis.

Corps allongé, un peu comprimé, long de 9 à 15 centimères.

Tête grosse, par rapport au volume du poisson, à mâchoire inférieure plus courte; *dents* fines, serrées, sur une seule rangée; *front* obtus, aplati en devant;

œil très grand, placé près du front; *opercules* anguleux-obtus en arrière, ponctués de brun comme le reste du corps.

Coloration, corps grisâtre à la partie antérieure avec des taches noirâtres ou noires très petites et pressées, brunâtre à la partie postérieure, avec des tachetures moins prononcées.

Ligne latérale, très rapprochée de la nageoire dorsale, rectiligne jusque vers l'opercule, et là se recourbant vers le haut.

Nageoire dorsale unique, à trente rayons, et un peu échancrée vers le neuvième et dixième rayons; les rayons vers la queue étant les plus longs, allant de la tête à la caudale.

Jugulaires à deux rayons chacune, dont le plus long est l'extérieur; les deux libres vers leur extrémité.

Pectorales placées au bas de la tête derrière les opercules, allongées, tachetées et à douze rayons.

Anale à dix-sept rayons, raides et un peu aigus, partant un peu en arrière de la tête pour rejoindre la caudale.

Caudale arrondie à son extrémité; ayant huit rayons, et traversée par deux cercles brunâtres.

Observation. — Ce poisson ressemble en petit à l'*Anarhicus Lupus*, mais, outre les caractères génériques, et sa caudale arrondie et non bifurquée, il est toujours d'un petit volume. C'est peut-être le *Pichichy* que l'on pêche au Conquet, sur nos côtes.

BLENNIE BRUN, N° 97, PL. 2.

Blennius brunneus.

Corpore elongato, compresso, fusco-brunneo, immaculato; maxilla superiori breviora; dorsalliâ longitudinaliter elongatâ, abbreviatâ sub-spinulosâ; jugularibus brevissimis quibusque bispinosis.

Corps allongé, très comprimé, long de 10 centimètres; comme strié transversalement du dos au ventre.

Tête petite, très comprimée; *mâchoire* supérieure plus courte que l'inférieure; opercule grand, arrondi-oblong; *œil* petit près le front et bien latéral.

Ligne latérale rectiligne, peu marquée, presque médiane.

Dorsale longeant les trois-quarts du dos et joignant la caudale.

Jugulaires courtes, formée par deux petites épines chacune, dont la plus longue est en dehors.

Pectorales oblongues, petites, à sept rayons.

Anale membraneuse, presque de la moitié du corps, joignant la caudale, et très brève.

Caudale un peu oblongue, arrondie à son extrémité.

CLUPÉE ALOSETTE, N° 304, PL. 3.

Clupea Alosetta.

Corps allongé, comprimé (un peu de la sardine), à écailles assez caduques.

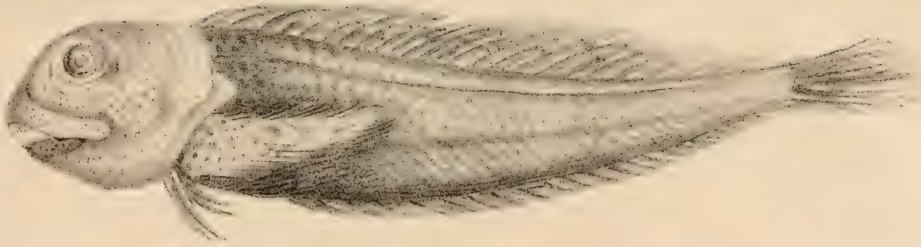

Blennius Lenteeus, Desv.

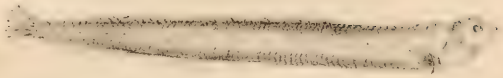

Blennius brunneus, Desv.

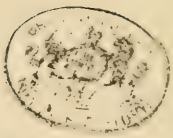

Clupée alosette.

Clupea alosetta, Desv.

BRITISH MUSEUM

Tête moyenne, à *mâchoire* supérieure plus courte, échancrée en avant, noirâtre et ponctuée de noir à la partie antérieure, avec une *dépression* longitudinale en dessus, bordée à sa partie arrière et placée entre l'œil, le museau et le front, creusé régulièrement en triangle; *dents* fines et écartées, mais à peine sensibles à la mâchoire inférieure; *langue* épaisse picquetée de noir; *bouche* assez grande; *œil* grand, à prunelle noire et iris jaune; tache rougeâtre en dessus de l'œil.

Dos un peu arrondi, vert-brun; *tache* brune en croissant, un peu derrière l'opercule.

Côtés argentins, à reflets un peu jaune-bronzé vers la tête; quatre lignes interrompues en dessus de la ligne latérale, formées de petits points noirs couvrant les écailles, lesquelles sont petites.

Ventre à carène aiguë, très dentelée, depuis la tête jusqu'à l'anale.

Ligne latérale presque insensible, surtout en allant vers la queue, située peu au-dessous du dos, et composée de petits points noirs sur deux lignes se courbant surtout vers les ventrales.

Dorsale à dix-huit rayons, un peu jaunâtre, ondée de noirâtre.

Pectorales à treize rayons.

Ventrales à neuf rayons et blanc-grisâtre, avec un petit appendice oblong en dessus et à sa base.

Anale courte, peu étendue, blanchâtre et à vingt-quatre rayons.

Les pectorales, ventrales et anales brunâtres, à base rougeâtre.

Caudale grande, bien fourchue, jaunâtre, à bordure noirâtre à son extrémité, piquetée noirâtre à sa surface, à vingt rayons.

Observations. — Ses différences d'avec la Clupée rousse tiennent à sa carène, très dentée, à ses dents manifestes, plus obscures dans la Clupée rousse; sa ligne latérale l'éloigne complétement des jeunes Aloses, et, en supposant que l'on pût démontrer que c'est une jeune Feinte, ce serait au moins une figure concourant à l'histoire de cette espèce, ayant observé que les jeunes Feintes, doubles à la vérité de notre Alosette, n'avaient encore que trois à quatre de toutes les taches longitudinales qu'offrent les individus adultes.

ERRATA ET ADDITIONS.

N° 76. Le *Sardias* est une variété d'anguille des étangs du département des Landes, dont le dos est noirâtre et le dessous du corps blanc-mat mêlé de cendré, et des teintes violacées sur les côtés; la tête effilée et cylindrique.

L'*Anguille* du même département est à ventre blanc-jaunâtre, tête plate et obtuse; ses nageoires pectorales sont plus courtes que celles du *Sardias*. Comme ce ne sont pas de jeunes Congres, les Sardias demandent un nouvel examen.

Page 247, ligne 8. *Pas de dorsale*, lisez : *une dorsale seule, sans autre nageoire ni caudale.*

Page 259, n° 95, ligne 8. *B. Gunnelus*, lisez : *B. Murænoïdes.*

Page 272, ligne dernière. Après *ligne*, lisez : *latérale courbée vers l'abdomen.*

Page 341, ligne 6. *Quarante rayons;* lisez : 22 (25 d'après Bloch.) *rayons.*

TABLE ALPHABÉTIQUE DES GENRES (1)

et des noms triviaux ou vulgaires (2).

Abadiva ..... n. 106
Abillette..... 260
Able..... 260 261
— commune..... 260
— de fond.. 292
Ablette..... 260
— bâtarde..... 304
— du fond..... 304
Abliable, abliette..... 260
Abramis ..... p. 539
Acanthopsis..... 80
Acerina..... 295
Acipencer 244
Achon..... n. 266
Acourci..... 245
Agadec..... 198
Aigle..... 38
— de mer..... 203
Aiguillat..... 14
Aiguille..... 63, 249, 269, 275
— de mer..... 63, 274
— de sable..... 80
Aiguillet..... 250
Aiguillette..... 274
Alachie..... 309
Alalonga..... 159
Alaize (Finistère) .....
Alène..... 52
Alézet (Finistère) .....
Aleuze 271
Alonge..... 264
Alosa, alausa..... p. 93
Alose..... n. 301
— d'été..... 302
— rouge..... 303
Alouse 301
— de Châtellerault... 302
— rouge 302
Alozen 301
Ammocoetes..... p. 226
Ammodytes..... 253
Anarhichas..... 254
Anchois ..... n. 300
Ange, ange de mer..... 34
Angelot..... 34
Anguille..... 76
— de mer..... 77 269
Anguillet 274
Anguillette..... 55 274
Anon 100
Antessa 201
Aourade..... 201
Apogon ..... p. 278
Appât de vase..... n. 80
Apron..... 209
Apterogasterus..... p. 96
Apterocyclus..... 249
Arache..... n. 309
Araignée de mer..... 87
Argyrosomus..... p. 305
Arlicon ..... n. 196
Arrain-Corria..... 176
Arrain-Goria..... 176
Arouquero 195

(1) Avec la page où il se trouvent, et tous en italique.

(2) Rapportés au numéro de leur série, excepté ceux que nous n'avons pu ramener à aucune espèce.

Aroussen ..... n. 195
Artaudes 146
Ascie 249
Aspidophorus ..... p. 270
Aspro 309
Atherina 363
Aubusseau ..... n. 311
Auchon, auçon, ausson .. 266
Aurado 201
Aurata ..... p. 334
Aveugle ..... n. 8
Aze 121
Ayena 161

Baliste 55
Balistes ..... p. 243
Ballan, Labre .....
Bande d'argent 298
Bandoulière 25
— brune ..... n. 160
— marbrée 170
Bar, Bars 207
Barachota 100
Barau 207
Baraude-gode 98
Barbache 221
Barbarin 142 145
Barbeau 233
— de mer 143
Barbette 228 234
Barbier 180
Barbillon 233
Barbot 233
Barbotte 227 228 233 234
— franche 234
— grasse 234
Barbotteau, barboitteau ... 248
Barbue 220 221
a taches 220
Barbus ..... p. 321
Barreau ..... n. 207
Batrachoides ..... p. 257
Batrachus 244
Baudreuil ..... n. 57
Baudroie 57
Baumaris 24
Baveuse 95
Bécard, beccard 282
Bécasse 275 319
— de mer 275 319
Béchet, becquet ..... n. 273
Bécune 276
Beléyon 150 311
Bellicant 137 138
Bélone ..... p. 34
Bergforelle ..... n. 287
Berrelly 152
Bertonneau 221
Berzel 152
Besola, besoles 295
Bésu, bésugue 138
Bezole 295
Bise 153 154
Blanchaille 302
Blanche 302 305
Blanche-bâtarde 303
Blanquet, blanquette 308
Blennius ..... p. 258
Bleiz-mor (Finistère) .... n. 30
Bluet 28
Bœuf 38
Bodereau 88
Boga, bogue 101 190
Bois de roc 87
Bonite 155 156
— rayée 156
Bonitole 154
Boops ..... p. 298
Borde ..... n. 260
Bordelière 267
Bot 219
Bouc 188
Boulerot, Bouillerot 119
Bourguignon 264
Bourlot 87
Bourreau 135
Bouvier, Bouvière 264
Bouxet 244
Braisme ou Brême 266
Brama 296
Brame ..... n. 266
Brelot 175 195
Brême, Bréme ou Bremme . n. 266
— blanche 267
— du Bourget 270
— commune 259
— dentée 187
— gardonnée 267
— de mer 176
— ordinaire 266

Brême rosse..... n. 260
Brémette..... 267
Brigne..... 207
— bâtarde..... 247
Brochet..... 273
— ordinaire..... 273
— de mer..... 269 276
Brocheton..... 80 273
Brune (la)..... 160
Bugaravelle..... 198
Buhotte..... 117

Cabéliau, cabliau..... 99
Cabot..... 233 282 314
— des chasses..... 117
— loche..... 118
Cahuhau, cahuhot..... 303
Calet (Duhamel).....
Calimande..... 225
Calluau..... 271
Callyonymus..... p. 256
Calumet..... n. 136
Cantharus..... p. 291
Capelan..... n. 101
Capone..... 161
Carangue (voyez Caranx)..
Caranx..... p. 281
Carass, Carassin..... n. 239
Carcharias..... p. 232
Cardinal..... n. 135 211
Cardine..... 217
Carousche..... 239
— blanche..... 240
— noire..... 239
Carpaude..... 232
Carpe..... 164 236
— bleue..... 241
— de Buggenhagen.. 270
— à cuir..... 236
— de mer 125 140 164 176
— à miroir..... 236
— nue..... 236
— de Vallières..... 264
Carpeau, Carpaude..... 236
— noire..... 236
Carreau..... 237 239
Carrelet..... 219 221
Casse-burgo..... 195
Castagnole..... 187
Cataphracte..... 125

Caunique..... n. 270
Caval (Loire-Inférieure)..
Cavalet (id.).....
Cavillone..... 134
Célan, Célerin..... 307
Centrina..... p. 228
Centriscus..... 367
Centrolophus..... 295
Centronotus..... 278
Centropomus..... 118
Cephaloptera..... 237
Cephalus..... 245
Chaboisseau... n. 125 131 248
Chaboissias..... 248
Chabot..... 121 123 248
— loche..... 118
— vorage..... 57
Chabronter..... 127
Chabsot, Chapsot..... 121
Chabuisseau..... 248
Chalue..... 315
Charbonnier..... 106
Chardias..... 76
Chardon..... 48
Charohet..... 30
Charou..... 30
C'harp..... 256
Chat-marin..... 85
— de mer..... 54
— rochier..... 21
Chatillon..... 5
Chatouille..... 5 225 227
Chavoine..... 248
Chavou..... 30
Checharet..... 150
Chenille..... 10
Cheval..... 248
— marin..... 67 68
— de mer..... 67 68
Chevau, Chevanne..... 248
Chevenau..... 248
Chevergne..... 248
Chevesne..... 248
Chicaron..... 150
Chichar, Chicharou..... 150
Chien de mer..... 30
— épineux..... 14
Chimæra..... p. 242
Chimère..... n. 54
Chinchar..... 150

C'hongy..... n. 77
Chondrostoma..... p. 342
Chrach..... n. 164
Chrysophrys..... p. 304
Chrysotus..... 311
Civelle et non civette..... n. 76
Clupea..... p. 358
Cobitis..... 317
Cocu..... n. 165
Codlingue, morue?.....
Coho..... 172
Cola..... 301
Colin..... 106
Combre..... 167
Congre..... 77
— noir..... 78
— de roche..... 78
Congret..... 77
Convers (voyez conver)... 291
Coq..... 210
Coque, Coquet..... 303
Corbeau de mer..... 204
Coregonus..... p. 354
Corlazeau, Corlazo..... n. 172
Cornazeau..... 172
Corneau..... 294
Corp..... 204
Corvelle (Croisic).....
Coryphaena..... p. 277
Cottus..... 269
Coucou..... n. 134
Coulac..... 301
Courci..... 245
Courlasseau, Courlazeau, Courlazet..... 172
Couver..... 303
— Coquet..... 303
Couvéreau..... 303
Covereau..... 303
Coyau, Coyo..... 172
Crabe (la)..... 129
— des Athottards.... 185
— de Biaritz..... 129
Cradeau, Crados..... 297
Crahatte..... 164
Crampe ou Torpille..... 56
Crapeau.... 97 98 99 129 130 131 133
— de mer 92 122 123 129
Crapaudine..... 85
Créac..... n. 58
Crenilabrus..... p. 289
Cyclopterus..... 248
Cyprinus..... 323

Dactylopterus..... 276
Daine..... n. 205
Damezelet..... 195
Dard..... 245
Dcluzen..... 279
Demoiselle..... 195
Denté..... 174
Dentex..... p. 291
Dentillac..... n. 174
Diable..... 59
— de mer..... 57 125
Dluzen..... 279
Dobule..... 247
Dofin..... 141
Doli..... 56
Dorade..... 141 201 258
— de la Chine..... 258
— chinoise..... 258
Doradet..... 201
Dorée..... 56 210
— de la Chine..... 258
Dormeur..... 247 256
Dormille..... 228
Dormillouse, Torpille.... 56
Doubleau..... 247
Doucet..... 89
— femelle..... 90
Dragon de mer..... 87
Dreinneguet..... 207
Drevels et Hartet.....
Dresson..... 250
Drigne..... 207
Duleau..... 256
Durdo..... 204

Echarde (voyez Epinoche). 146
Echeneis..... p. 281
Ecrivain..... n. 271
Eglefin..... 100 104
Emissole..... 20
Empereur..... 85
Engraulis..... 337
Eperlan..... n. 257 278
— bâtard..... 268
— de mer..... 279

Eperlan de Seine..... n. 257
Epinarde..... 146
Epinette..... 14
Epinglotte..... 146
Epinoche..... 5 146
Epinochette..... 146
Eprault..... 307 308
Equille..... 80
Eredi (Croisic).....
Erla (Bacque).....
Ertault..... 294
Esox..... p. 343
Espadon..... n. 82 83
Esprot..... 308
Esturgeon..... 58
Exocallus (voyez sparus boops n. 190)
Exocœtus..... p. 366

Faisan d'eau..... 222
Faitan..... 212
Farago..... 203
Faux (La)..... 26
Feine, Feinte, Finte..... 303
Feinte bretonne, feinte gros-yeux..... 303
Flet, Flez, Fleitan..... 218
Flétan, Flételet, Fléton.. 212
Filat ou Congre..... 77
Flindre..... 218
Flonde..... 218
Flondre..... 218
— d'eau douce..... 218
— de rivière..... 218
Flossade..... 52
Flotan..... 218 219
Flûte..... 313
Flyndre..... 218
Franche barbotte..... 228 234
Franche blanche..... 308

Gal..... 210
Gadus..... p. 260
Galeus..... 251
Galline..... n. 137
Galot..... 164
Garballots (Bacque).....
Garbottin..... 248
Garde-côte..... 172
Gardon..... 250
Gardon blanc..... n. 245
— brême..... 267
— de fond..... 247
— rouge..... 250
Garlizen..... 215
Gascanelle, Gascanette... 150
Gascon..... 150
Gasta..... 303
Gattereau..... 307
Gasterosteus..... p. 279
Germon..... n. 158
Gibèle..... 241
Gibèle-carpe..... 237
Glessein..... 300
Glorieuse..... 58
Gobio..... p. 320
Gobius..... 268
Gode..... n. 98
Godet..... 121
Goiffon..... 231
Goldsinny..... 169
Gonion..... 251
Gorvelle..... 2
Goulard..... 299
Goujon..... 231
— blanc..... 88
— de rivière..... 231
Gourlin..... 150
Gourneau, Gourno..... n. 138
Goyon..... 231
Gracieux-seigneur..... 69
Grand-chien bleu..... 28
— Esturgeon..... 58
— goule..... 300
— Turbot..... 222
Grande ablette..... 261
— Bréme..... 266
— Gay..... 295
— épinoche..... 111
— merlu de Bretagne. 107
— morue-barbue.... 109
— pucelle..... 303
— Roussette..... 24
— Truite..... 289
— Vieille..... 170
Gras-d'eau, Gras-dos.. 262 311
— mollet..... 69
Gravelet..... 245
Grélau..... 135
Grélin..... 105 106

Gremueille, Gremille..... n. 184
Grenouille pêcheuse..... 57
Griet..... 221
Griset..... 19
Grondeignet..... 135
Grondel..... 231
Grondeur..... 131
Grondignet..... 135
Grondin..... 131
Gros-Eperlan..... 279
— sept-œil..... 5
— thon..... 157
— yeux..... 190
Grosse Picarelle..... 189
— Sarde-grise..... 190
Grouahet..... 162
Grumet, Grumelet..... 136
Guatte..... 305
Guitaud..... 98
Gurneau..... 138
Gurnard..... 138

Halachia..... 292
Halbourg..... 299
Hamburg..... 239
Harache..... 309
Haranguets..... 305
Haranguette..... 297
Haranque..... 304
Haraque..... 309
Harang..... 305
— de Bergue..... 307
— d'eau douce..... 296
— volant..... 317
Harangula..... p. 298
Hareng..... n. 296
Harinq..... 296
Hartet ou Drevels (Finist).
Hausen..... 60
Haute-Brême..... 266
Hautin..... 294
Hertault..... 307
Heurlin..... 184
Hippocampus..... p. 247
Hippoglossus..... 312
Hirlin..... n. 184
Hirondelle de mer..... 137 140 317 318
Holocentrus..... p. 293
Houtin, Houting..... n. 294

Ichthyocolle..... n. 60
Ide..... 239
Imbriago..... 139

Jacquine, jaqune..... 301
Jarretière..... 116
Jeses..... 240
Joel..... 302
Josse..... 190
Julienne..... 109

Karaische, carassin..... 239
Kavanche, carassin..... 2
Kerelle..... 150
Kreas voyez Creac..... 58

Laberdan, v. morue.....
Labre, Labrus..... p. 285
Lacert..... n. 90
Lagadec..... 198
Laitreau..... 305
Lamie..... 23
Lamna..... p. 231
Lamproie..... n. 1
— d'alose..... 2
Lamprillon, Lamprion. 2.... 7
Lampris (voyez Chrysotus) p. 311
Lançeron..... n. 275
Lançon, Lansson..... 80
Landoise..... 271
Lanneguet..... 105
Lantéque..... 96
Larde..... 296
Lau..... 210
Lavandière..... 89
Lavaret..... 293 297
Lcanneguet..... 105
Lentillat..... 21
Lepidopus..... p. 267
Leptocephalus..... p. 250
Leschnat..... n. 76
Leuciscus..... p. 328
Lévenegate, Lévénégatte. n. 105
Lezard de mer..... 150
Liche..... 19
Lièune..... 313
Lieu..... 106
Lièvre..... 90
— marin..... 69 90
— de mer..... 69 90

Limande..... n. 217
Limandelle..... 224
Limou..... 313
Linette ou Perlon..... 137
Lingue, Linguard..... 109
Liparis..... 106
Lizen..... 218
Llieu..... 106
Loche.... 110, 124, 128 224
— de Bar-sur-Seine 228
— d'étang..... 229
— franche..... 228
— de Loire..... 108
— de marais..... 229
— de mer... 108 110 118
— noire..... 110
— de rivière..... 227
— rouge..... 111
Lompe..... 69
Longue-oreille..... 158
Lonték, Lontéque (Duhamel) Labre ?
Lophius, (v. Batrachus).. p. 244
Lotta..... 264
Lote, Lotte..... n. 108 227
— de Loire..... 108
— de mer..... 73 75
Loüaanec..... 106
Loubine..... 207
— mouchetée..... 208
Loup..... 206
— marin..... 85
— de mer..... 206
Lou-Testud..... 304
Lubine..... 207
Luciou de mar..... 293
Lucze..... 268 273
Lune, Lune de mer..... 210
Luts..... 105

Madelaineau..... 281 284
Maigre (le)..... 203
Malarmat..... 126
Malcot..... 38
Mange-goemons..... 175
Maquereau..... 152
— bâtard..... 150
— jaspé..... 252
Margagnon, margaignon.. 76
Marignan..... 182
Marme..... n. 197
Maron,..... 315
Marteau..... 32
Mêlet, mélet..... 299
Mendole..... 188
— blanche..... 189
Menisse, menuisse..... 291
Menuise..... 291
Merlan..... 102 107
— de la Méditerranée 107
— noir..... 106
— rouge..... 103
— sargate..... 199
Merlanet, merlenet.... 102 103
Merle, merle de mers..... 163
Merlu..... 107
— barbu..... 114
— de Bretagne..... 107
— verdin..... 105
Merluche..... 107
Merlucius..... p. 263
Méron, méru..... n. 177
Mesaigne, méségne..... 257
Meuil, Meuille..... 312
— blanc..... 313
— brun..... 312
— noir..... 314
Meunier..... 121 248 258
Milande..... 22
Mingue, mingre..... 146
Miralet..... 52
Misgurn..... 229
Mobular..... 40
Moïle..... 312
Moine..... 54 55
Moineau de rivière..... n. 218
Mole..... 61
Molet, molette..... 98
Molle..... 115
Mollé..... 114
Mollec..... 302
Molue, morue..... 99
Molve..... 109
Montchourdina..... 161
Montée..... 76
Mardache, mordacle..... 34
Mordocé, mordoset, mordsec..... 96
Morelle..... 265
Morme, Mormire..... 197

Morrude.....
Morue..... n. 99
— barbue..... 98
— franche..... 99
— longue..... 109
— louche..... 114
— noire..... 106
— de St-Pierre..... 100
— verte..... 99 106
Mort sec..... 96
Mouchara, moucharra(basc)
Mouchicouba..... 194
Moucho..... 201
Mouchogna..... 197
Moule ou Mole..... 61
Mourine..... 38
Moutelle, moutoïle..... 228
Muego..... 315
Muge..... 312
— volant..... 317 318
Mugil..... p. 364
Mugile..... n. 300
Mugou, mujou..... 315
— daurin..... 316
Mul, mule..... 312 313
Mulet, mullet..... 312 313
— ailé..... 318
— blanc..... 313
— brun..... 312
— de mer..... 313
— noir..... 314
— sauteur..... 312 313
— rouget..... 142
— volant..... 318
Mulette..... 228
Mulier..... 268
Mullus..... p. 277
Muraena..... 250
Mustela..... 265
Mustelus..... 230
Myliobatis..... 236

Nantéque, Nartéque..... n. 96
Nase, Naze, Nazen..... 271
Nasteling.....
Nègre..... 205
Nez (le)..... 271
Nigroil ou Oblade..... 191
Noire (la)..... 45
Notidanus..... p. 230
Novacula..... p. 296

Oblade..... n. 191
Officier..... 101
Omblais, omble..... 270
Omble..... 280
— dorade..... 995
Ombre..... 280 296
— d'Auvergne..... 296 287
— bleue..... 295
— chevalier..... 280
— d'eau douce..... 287
— de mer..... 204
— de rivière..... 196
Ophie..... 274
Orchers (v. *épinoches*)..... 146
Oreynus (v. scomber)..... p. 284
Osfe, orphe..... n. 256
Orphe d'eau douce..... 256
— de rivière..... 256
Osmerus..... p. 346
Ovelle..... 260
Oville..... 210

Pagel..... 196
Pâgre..... 195
Pagrus..... 301
Paon-bleu..... n. 160
Papillon de mer..... 93
Parr..... 284
Pastanague..... 41
Pearl..... 221
Pégouze..... 216
Pêcheur..... 57
Pélerin..... 17
Pélon, Pélonet..... 157
Perca..... p. 307
Perce-pierre..... n. 93
Perchaude..... 205
Perche..... 205
— gardonnée..... 184
— goujonnée, goujonnière..... 184
— de rivière..... 205
Perdrix de mer..... 212
— de rivière..... 205
Peristedion..... p. 271
Perlon..... n. 27 157
Péscheteau..... 59

Peschet-meneh (Poisson moine) ..... n. 34 35
Persèque ..... p. 307
Pesquiets ..... n. 162 165
Péteuse 264
Petit Carrelet 152
— diable de mer 124
— loup de mer 86
— maquereau 153
— sept-œil 4
— verdon 239
Petite-brême 176 202 267
— — du Bourget .. 262
— lingue 114
— morue 98
— — fraiche 99
— perche 184
— picarelle 189
— rosse 270
— roussette 21
— sarde rouge 196
Petromyson ..... p. 224
Phycis 266
Pibau ..... n. 76
Picarelle 189
Picaud, Picot 147 218
Pichichi (Conquet) .....
Pilchard 307
Pilonneau, ... 198
Pilote 145
Pinck 242
Pirabebe ..... p. 276
Pirlon 102 137
Pironeau 136
Pitre 189
Platane ..... n. 250? 267
Platessa ..... p. 313
Pleau ..... n. 247
Plestie 268
Pleuronectes ..... p. 311
Plie ..... n. 218 219
— franche 219
— de mer 217 221
Plincet 219
Plo, Plomb, Plon 200
Pocheteau 53
Pogge 125
Poisson-assiette 210
— de la Chine ... 258
— doré 238
Poisson de lune ..... n. 211
— lune ... 42 61 147 210
— pêcheur 57
— royal 142 203 211
— St-Pierre 210
— volant 317 318
Pole 215
Porc 55
Post 184
Posteau 53
Pougaou 76
Poule de mer 98 210
Poulette de mer 223
Préchaude 205
Prêterau 311
Prêtre 311
Prêtre 298 311
Prêtre 160 311
Prêtreau 311
Pristigasterus ..... p. 363
Pristis 235
Pterozygus 267
Pucelle ..... n. 303
Puise 219

Quatre-épés 148
Querelle 150
Quiquéhet 14

Raia ..... p. 239
Raie ..... n. 43
— blanche 49 52
— bouclée 15 46
— cendrée 53
— rat 43
— sablée 48
Ramodo 314
Rascasse 129
— rouge 130
Rasoir 186
Rason 186
Ratepenade 38
Reine des Carpes 236
Remora 151
Renard de mer 26
René 286
Requin 25
Rhombus ..... p. 315
Riblette ..... n. 304
Rieling 265

Rille..... n. 284
Rippe..... 108
Ristau..... 307
Roce..... 246
Roche..... 246
Rochère..... 48
Rochier..... 31
Roding..... 287
Roi de la Pointe..... 163
— de hareng..... 54
— des rougets..... 144
Ronce..... 47
Rondelle..... 144
Rose..... 210 240 258
Roseré..... 311
Roserets..... 311
Roset..... 311
Rosière..... 258
Rotengle..... 249
Rosse..... 249 250
Rothange..... 245
Rouga..... 180
Roube-tumg..... 138
Rougelet Rougellet..... 98 100
Rouget. 134 135 139 144 196
— bâtard..... 134 138
— bécard..... 136
— cardinal..... 101
— grumelet..... 136
— têtart..... 136
Rousse, Rousset..... 250
Roussette..... 30
Royan..... 297
Ruscain..... 196
Rysling..... 272

Saccarailla..... 129
Saccarailla-blanc..... 129
— rouge..... 130
Saint-Charles..... 156
Saïd, saïs..... 104
Salmo..... p. 347
Salveline..... n. 283
Salougue..... 249
Same..... 315
Sans-nom (des)..... 267
Santé.....
Sansonnet..... 153
Sar..... 193
Sardias, chardias (dépt. des Landes)..... n. 76
Sardin, Sardine..... 297
— courade (Croisic)..
— nantaise..... 296
— des Sables..... 297
Sargat, Sargate..... 199
Sarge, Sargo..... 135
Sarguet..... 193
Sargus..... p. 300
Sarve..... n. 249
Satouille..... 250
Sauclet..... 162 311
Saumon..... 281
— argenté..... 291
— bécard..... 282
— coureur..... 281
Saumonneau..... 281 284
Saumunneau..... 284
Saupe..... 193 240
Sauteur..... 312 313
Savary..... 125
Say..... 104
Schnattfisch, schnottfich.. 247
Sciaena..... p. 305
Schvanneau..... n. 244
Scie..... 33
Scomber..... p. 282
Scomberesox..... 345
Scorpaena..... p. 272
Scorpion de mer..... n. 123
Scyllium..... p. 234
Scymnus..... p. 226
Secillet..... n. 213
Sége..... 247
Selache..... p. 229
Sélan..... n. 307
Sénille..... 10
Sept-œil..... 2
— rouge..... 8
Serdine..... 297
Sergate..... 199
Serpe..... 303
Serpent..... 66
— de mer..... 66
Serranus..... p. 292
Serte..... n. 269
Setau. Seton..... 214
Seuffe..... 264
Siége..... 247

Silyen (Finistère)..... n. 76
Silberforelle..... 282
Smaris..... p. 297
Sogo..... n. 182
Sole..... 213
— épaisse..... 215
— franche..... 213
Solea..... p. 312
Sope..... n. 193 268
Souflet..... 319
Sourd-d'eau..... 18
Souris..... 72 125
— de mer..... 72 125
Sparaillon..... 134
Sparus..... p. 297
Spet..... n. 276
Sphirène..... 276
Sphyraena..... p. 345
Spinacia (v. *Gasterosteus*)..... 279
Spinax..... 228
Spirlin..... n. 257
Sprat..... 300 305
Squalus..... p. 232
Squatina..... p 235
Sturch (Finistère) Esturgeon..... n. 58
Sturpes (Finistère).....
Sturpet.....
Sucepierre..... 7
Sucet..... 6
Surmulet..... 106 143
Syngnatus..... p. 246
Synodus..... 346
Syrène..... n. 93 119

Tablarina..... 202
Tacaud..... 98
Tacon..... 273
Tacos, Tacohet..... 101
Tanche..... 163 235
— dorée..... 231
— marine..... 165
— de mer... 113 168 231
Tareronde..... 41
Targeur..... 220
Targie, Targine..... *id.*
Targuet, Tarzes Tarzet... *id.*
Tasar, Tazar..... 158
Tascau..... 98
Testud (lou)..... n. 305
Taupe, Taupe de mer..... 18
Têtard..... 121 124 257
Tête d'âne..... 121
Tetrodon..... p. 246
Teuil-bœuf..... n° 28
Thazard..... 117
Thon..... 157 158
— blanc..... 159
Thonin..... 154
Thynnus..... p. 283
Thyouc..... n. 208
Tinca..... p. 322
Tion..... n. 228
Tioue..... 208
Tocan..... 273
Tomble (Charente Inf.)...
Tonne..... 41
Toradet..... 201
Torpedo..... p. 236
Torpille..... n. 36
Thouare..... 41
Touille-bœuf..... 24
Tourde..... 165
Tou-nud..... 117
Touvre..... 288
Trachynus..... p. 255
Travan, Travantet..... n. 53
Treboutet..... 222
Treineriou..... 36
Trembar, Tremble, Tremblear..... 36
Trigla..... p. 274
Trigon..... 238
Trombetto..... 319
Trompette..... 62
Troutte..... n. 288
Truie..... 210
Truite, Truitte..... 288
— des Alpes..... 287
— bécarde..... 275
— brune..... 279
— de mer..... 290 291
— de montagne..... 287
— saumonnée..... 289
Truitette..... 287
Trute..... 288
Trygon..... p. 238
Tulbozen..... n. 222
Turbot..... 222

Turbot faitan ..... n. 212
— sans piquans..... 221
Tuyau de plume 64

Umble 280
Umble chevalier..... 280
Umbre..... 287
— d'eau douce 287

Vairon..... 242
Vandoise. Vaudoise.... 245 271
Veblette..... 260
Vendière 89
Venth..... 303
Ventre-noir 271
Verac..... 164
Verdon..... 242
Vergniau 76
Verohe..... 244
Vêron..... 242
Véronette..... 232
Verre..... 244
Vieille..... n. 56 165
— noire 165
Vielle..... 165
Vilain..... 248
Vimbe 269
Vint..... 303
Virvolle..... 268
Vive..... 87
Vivelle..... 32
Vrac, Vraq..... 167
Vredon..... 242

Wette..... 257

Xirichthys..... p. 296
Xiphias..... 253

Yer-d'ear..... n. 210

Zeus..... p. 310
Zigaena 235
Zindel ..... n. 209

ÉTUDES

SUR LE MOUVEMENT INTELLECTUEL EN EUROPE

DURANT LE XVI^e^ SIÈCLE.

Un siècle ne commence ni ne finit jamais précisément à sa date chronologique. Pour étudier l'histoire intellectuelle de ce XVI^e^ siècle, si fécond en grands événements qui ont profondément influé sur la pensée humaine, il faut donc remonter aux époques remarquables qui l'ont immédiatement précédé. Nous avons déjà, dans un essai sur le moyen âge, poussé notre reconnaissance jusqu'à la chute de l'Empire d'Orient (1453); nous prendrons aujourd'hui cette dernière époque pour point de départ de nos investigations nouvelles, où nous tâcherons d'aborder corps à corps les hommes et les objets principaux qui, durant cette période, ont concouru à la marche et à la direction imprimées à l'esprit humain, dont les divers développements sont le sujet spécial de nos études. L'ère de la Renaissance est si multiple, si variée, et, en quelque sorte, si impétueuse, qu'il sera difficile d'en saisir tous les linéaments sans lacune, et de satisfaire, au gré de tous, à la tâche que nous avons la témérité d'entreprendre. Toutefois, à la ferme volonté de la remplir consciencieusement, nous joignons le désir de suppléer, autant que possible, par la fidélité des aperçus et par une impartiale critique, à l'insuffisance

de nos forces, que nous avons beaucoup moins consultées, dans cette occurrence, que notre inclination et l'entraînement du sujet. — Il n'est pas possible, en effet, de trouver, dans la série des siècles, une époque qui offre plus d'attraits et un plus saisissant intérêt que celle d'où les événements historiques ainsi que les tendances intellectuelles et sociales modernes tirent leur véritable origine et reçoivent toute leur raison d'être actuelle et future. Il n'est pas permis d'oublier que la partie philosophique, morale et religieuse des œuvres humaines doit être l'objet principal des méditations de toute société qui vise à son amélioration progressive et qui sait employer ses efforts à trouver, dans les leçons et les épreuves du passé, un guide lumineux et sûr pour les expériences nouvelles.

Par l'effet de cet enchaînement logique qui relie les choses entre elles, nous nous trouvons ainsi dans l'obligation de parcourir rapidement les temps qui précédèrent immédiatement le XVI^e^ siècle et de prendre une idée générale de cette période intéressante, qui se déroule avec tant d'éclat dans le dernier quart du XV^e^ siècle. Remarquons d'abord que l'Europe parut entrer, durant cette phase historique, dans des conditions exceptionnelles et dignes d'une très grande attention. Le monde présente alors à l'œil de l'observateur un spectacle aussi admirable qu'imposant. L'activité de l'esprit humain se manifeste dans tous les sens; elle se révèle dans les grandes explorations qui furent entreprises, dans les nouveaux rapports des hommes entre eux, dans les relations plus intimes des États, dans l'action générale et multiforme du travail intellectuel. Les voyages de long cours et les diverses ex-

péditions nautiques agrandirent le domaine des connaissances et offrirent une abondante moisson de faits nouveaux à la science, qui, en s'exerçant sur une plus vaste étendue, multiplia ses forces et rendit, à son tour, les découvertes plus faciles et plus fécondes. La presse, ce grand multiplicateur de la pensée, et qui, par une funeste déviation de son origine, en est aussi quelquefois le grand diviseur, la presse venait de naître et disséminait ses bienfaisantes prémices par ses éditions *incunabula*, ainsi nommées alors par allusion à l'imprimerie encore au berceau. Elle venait, comme un génie tutélaire, populariser la science et mettre à l'abri de tout danger la civilisation moderne. Quelle douleur ne doit-on pas ressentir à la voir quelquefois déchoir de sa noble mission originelle!!!! Cette activité remarquable des esprits qui signale la Renaissance, fut souvent contrariée et amortie par les guerres multipliées que l'ambition ou des causes futiles amenèrent encore dans toute l'Europe. Il n'appartient point à notre plan d'entrer dans de longues considérations à ce sujet. Toutefois nous ne pouvons méconnaître que ces chocs de peuple à peuple, toujours si déplorables en principe général, ont fait jaillir quelquefois des clartés soudaines et des associations d'idées qui ont servi au progrès de la civilisation européenne.

Au milieu donc de ce travail de centralisation des peuples et des gouvernements, la plus grande énergie intellectuelle se fait jour, éclate et agit; des explorations audacieuses, des entreprises hardies amènent des découvertes et des inventions de tous genres, qui sont accueillies avec les émotions enthousiastes de la

reconnaissance publique, bien qu'elles aient été souvent entravées par les efforts de l'envie et de l'ignorance, ou par les dédains de l'orgueil. Les lumières étendent cependant de plus en plus leurs rayons, la culture intellectuelle s'irradie et commence à s'équilibrer dans les diverses régions, le développement de la pensée acquiert une plus grande facilité de communication et d'extension par l'étude des langues, par le secours de la presse et par l'établissement des postes. La civilisation continue à progresser en multipliant ses foyers, et la république des lettres agrandit, consolide et orne son domaine. C'est au milieu de ce pressentiment général de nouvelles destinées pour l'Europe, que Christophe Colomb, après des efforts inouis et une persévérance admirable, vient doter l'ancien monde d'un nouveau continent, qui devait être d'abord le théâtre de tant d'événements déplorables par l'avidité et la barbarie des premiers explorateurs qui suivirent le célèbre promoteur de cette importante découverte. Chacun sait les exploits d'odieuse mémoire des Fernand Cortez et des François Pizarre, destructeurs des empires du Mexique et du Pérou. Mais comme la Providence suscite toujours, dans ce monde, une compensation à chaque mal, une consolation à chaque douleur, le vénérable Las Casas vint panser ces blessures, effacer, en partie du moins, les horribles scènes de ces cruelles invasions. Las-Casas, pour mieux défendre les opprimés, entra d'abord dans l'ordre des Dominicains et devint ensuite évêque de Chiapa. Il consacra sa vie à plaider la cause des Américains, qu'il travailla à civiliser de tous ses efforts. On le vit passer quatorze fois l'Océan pour venir par-

ler, négocier et intéresser en faveur de ces peuples soumis à toutes les misères. Pendant tout le cours d'une honorable vie qu'il poussa jusqu'à l'âge de 92 ans, il ne cessa de protester contre la tyrannie espagnole, et s'interposa toujours courageusement entre les victimes et les bourreaux. Son nom doit demeurer cher à l'humanité.

D'un autre côté, les Portugais avaient entrepris leurs grandes expéditions maritimes. Vasco de Gama découvre le passage du cap de Bonne-Espérance, et vient placer le drapeau portugais à Calicut, en indiquant à sa patrie le chemin et la conquête des Indes. Peu d'années s'écoulent, et Alvarès Cabral, amiral portugais, faisant voile pour les régions de l'Inde, après avoir passé les îles du Cap-Vert, est poussé par l'impétuosité des vents vers l'occident, aborde les rives fleuries d'une terre inconnue, la salue du nom de Santa-Crux, et prend possession, au nom du Portugal, de l'immense empire du Brésil. Dès-lors, le commerce européen acquiert une extension prodigieuse. Albukerque vient consolider la puissance portugaise en Asie. Borneo, Ceylan, Goa deviennent des factoreries d'une grande importance et d'un immense avantage. Mais bientôt les Hollandais, les Anglais et les Français accourront partager les fruits et les périls de cette prise de possession et s'exposeront à donner, à quatre ou cinq mille lieues de la patrie, le spectacle de leurs hostilités cupides. Tant il est vrai que dans les événements les plus grandioses, il reste toujours une place aux passions humaines et une part aux faiblesses terrestres!

Cependant toutes ces merveilleuses découvertes

semblaient donner une vie nouvelle à l'ordre moral et imprimaient aux esprits un mouvement extraordinaire qui tendait à agrandir l'empire de la pensée proportionnellement à l'extension que venait de recevoir le domaine terrestre de l'homme. Rappelons ici que le grand événement qui avait implanté l'empire des Turcs en Europe, au milieu du XV^e^ siècle, eut une sorte de contrepoids dans celui qui amena l'expulsion des Maures de l'Espagne et mit un terme à leur envahissement, à la fin du même siècle, sous le règne de Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon, et d'Isabelle, reine de Castille, qui, par leur union, fondent le royaume d'Espagne, où furent conservées les traces intéressantes de la science et de la littérature arabes. C'était aussi peu avant que l'Italie venait de recueillir les arts et les lettres, bannis de Constantinople par les armes ottomanes et par la chute de l'empire grec.

ITALIE.

Actuellement, dans cette revue où nous allons alternativement interroger chaque nation en suivant la progression intellectuelle des diverses contrées, il est juste de placer l'Italie au premier plan dans le tableau que présente l'Europe à cette radieuse aurore du XVI^e^ siècle, qui devait être l'apogée de gloire pour cette fortunée région. C'est surtout de Florence, cette brillante cité des fleurs, qu'était partie l'étincelle électrique qui avait enflammé les intelligences pour la culture des sciences, des lettres et des beaux-arts. C'est dans la cour de Laurent-le-Magnifique, père de Léon X, que prirent naissance toutes ces nobles ému-

lations qui inspirèrent les hommes remarquables dont peut s'honorer et s'enorgueillir à juste titre l'Italie du XVI^e^ siècle. Ainsi, Vida, Fracastor, Ange Politien et Sannazan reproduisirent dans leurs écrits le goût et l'élégance de l'antique latinité. Léon X, élevé à la chaire pontificale, ne cessa d'imprimer aux lettres et aux arts l'impulsion la plus favorable. C'est alors que Rome vit successivement éclore tous ces talents divers qui vinrent lui donner une illustration sans pareille, et qui la dotèrent de monuments immortels. Léon X était éminemment accessible à tout ce qui était beau, grand et généreux. Il avait coutume de dire que favoriser les progrès de la littérature classique est une partie importante des devoirs pontificaux. Ces nobles inspirations semblèrent dès-lors se transmettre avec la tiare. Avant lui, Jules II aimait à répéter cette maxime qui lui était favorite : « Les belles-lettres sont de l'argent pour le peuple, de l'or pour les nobles, du diamant pour les princes. » Avec une telle impulsion donnée aux esprits, rien n'était moins rare, dans ces temps, que de voir accueillir avec les démonstrations de la joie populaire la plus vive, tantôt la lecture publique d'un chant du poème sans pareil de l'Arioste, tantôt la présence de Michel-Ange ouvrant au peuple la chapelle Sixtine, ou bien l'arrivée de Benvenuto exposant son Persée, chef-d'œuvre de cet artiste, que l'on admire encore aujourd'hui à Florence. — Une autre fois, c'était par des jeux et des fêtes, c'était au son à toute volée de toutes les cloches et à l'éclat des plus éblouissantes illuminations, que l'on célébrait la découverte du groupe Laocoon exhumé, en attendant au lendemain d'autres merveilles accompa-

gnées de nouvelles réjouissances. Ces plaisirs, il faut bien le dire, avaient parfois une teinte un peu païenne, c'est là leur côté défectueux; mais ils prouvent néanmoins l'enthousiasme du peuple pour les beautés de l'esprit et de l'art et toute l'action de la cour pontificale en faveur de l'émancipation intellectuelle.

Les cardinaux Sadolet, Bembo et Bibienna, que le pape Léon X affectionnait particulièrement, étaient des hommes d'un esprit supérieur, et demeurent comme trois types caractéristiques de cette vie intellectuelle qui circulait alors principalement à Rome et dans la péninsule italique. Bembo s'exerça dans le genre historique, qui fut aussi cultivé avec succès par Fra Paolo, Guichardin et Paul Jove. Ces derniers racontèrent les événements dont l'Italie avait été le théâtre depuis l'expédition de Charles VIII. Il faut ajouter à ces historiens un Florentin célèbre, Machiavel, qui, dans ses Commentaires sur les décades de Tite Live, a fait preuve d'une grande profondeur de vues et d'une concision énergique autant qu'éloquente. Son histoire de Florence est un des beaux monuments de la langue italienne, et presque digne de la plume de Tacite. Mais son Traité du prince est une tache à cette gloire; on y rencontre trop les préjugés et les maximes d'un esprit nourri dans les conspirations. Deux hommes qui ont obtenu une grande renommée par la production de deux poèmes pleins d'imagination et de beauté, l'Arioste, et un peu plus tard le Tasse, ont, l'un dans le Roland furieux, l'autre dans la Jérusalem délivrée, effacé leurs devanciers respectifs, Boijardo et le Trissin. Ces deux poèmes, si généralement connus, leur donnent des droits assurés à une célébrité

durable. Nous devons passer très rapidement sur Pierre Arétin, auteur de pièces poétiques d'une impudicité telle qu'il est pénible de les rappeler et qu'il serait dégoûtant de les nommer. Cet homme, doué d'un esprit facile et naturel, n'a donné, dans presque tous ses écrits, que l'exemple et le précepte de l'audace, de l'effronterie la plus déhontée, et du libertinage le plus effréné. Il en fut de même de Franco. Guarini, dans son Pastor Fido, approche des charmes de l'Aminte du Tasse, mais ne l'atteint pas. Malgré l'élégance du style et le charme de ses peintures, il demeure inférieur à la pastorale dramatique du Tasse, dont il partage les défauts sans en égaler toutes les beautés. Tassoni vint donner un peu plus tard son poème héroï-comique intitulé la Secchia-rapita (le Seau enlevé). Le comique, l'héroïque et le satyrique se combinent en égales parties dans ce poème où le voile de la pudeur est trop souvent soulevé et quelquefois déchiré. Hercule Bentivoglio mérite aussi de prendre rang parmi les poètes italiens du XVI^e^ siècle. Il a composé des sonnets, des satires et des comédies qui témoignent des talents de son auteur. Théophile Falengo emploie un langage à part dans sa Macaronée; il vise à atteindre le comique par l'excentricité des formes et par la création extravagante des termes. Il est l'inventeur de la poésie macaronique.

Parmi les moralistes de cette époque en Italie, il convient de mettre au premier rang Balthazard Castiglione. Il se concilia l'estime particulière de Léon X, dont le nom résume toujours tout ce qu'il y a de plus signalé dans l'amour des lettres. Les ouvrages de Bal-

thazard Castiglione lui ont acquis la réputation de grand poète et d'écrivain élégant et délicat. Envoyé successivement à Londres, à Madrid, à Paris pour diverses négociations, son esprit observateur et fin lui fit puiser dans ces diverses cours les exemples et les préceptes qui ont été tracés avec tant de goût et avec un tact exquis dans son œuvre principale intitulée : le Livre du courtisan ou le Manuel de l'homme de cour, qui eut un succès prodigieux, et qui demeura assez longtemps la règle des usages européens. Aujourd'hui même, cet ouvrage continue d'être un livre agréable de morale et de littérature, qui doit plaire à tous les esprits cultivés. — Sperone-Speroni s'acquit aussi une grande réputation comme philosophe et moraliste. Il était parvenu à un tel degré d'éloquence, que, lorsqu'il parlait au sénat de Venise, les avocats et les juges des autres tribunaux quittaient leur barreau pour venir l'entendre.

Sperone Speroni a laissé plusieurs ouvrages qui n'ont pas été à la hauteur de la renommée que lui avait obtenue son éloquence.

Les savants, chassés de Constantinople et réfugiés en Italie, en réveillant le goût de l'étude de l'antiquité, avaient aussi, il faut le reconnaître, inspiré dans la pratique un retour aux idées païennes. Il y eut alors des Italiens qui se firent Grecs, comme dans la Révolution française on vit surgir des Scevola, des Catilina sans nombre et des Brutus incalculables.

Paul Jove, verbeux narrateur du siècle que nous esquissons, nous apprend qu'un jeune Napolitain s'exerça à jouer publiquement à Rome le rôle de Diogène. Rien ne manquait à l'accoutrement : manteau troué et lan-

terne. Ce Diogène II, sous le nom de Pomponius Lætus, avait fondé une espèce d'Académie païenne où une certaine partie des demi-savants de la cité venait siéger. A ses parents, qui l'invitaient à revenir à Naples jouir tranquillement de son patrimoine, Pomponius Laetus répondit avec l'antique laconisme : « *quod optatis non fieri potest; Valete.* » Ce que vous demandez est impossible; Bonjour. — Ces parodies étranges étaient une déviation de ce bon goût et de ces traditions précieuses que l'on pouvait puiser dans les sujets antiques. Il y a, en tout temps, chez les hommes, une certaine propension à faire abus des meilleures choses.

Cependant, à peu près vers la même époque, quelques jeunes littérateurs se réunissaient à Florence dans les magnifiques jardins de Bernard Ruscellai, et y formaient une sorte d'exèdre pour y discourir sur les belles-lettres, les sciences et les arts. Plusieurs d'entre eux publiaient les produits de leurs veilles. On cite encore de cette société un poème sur les abeilles et les travaux des champs, composé par Jérôme Ruscellai. Ce fut en Italie aussi que furent faits les premiers essais pour établir et former un théâtre régulier. Ainsi la Calandra du cardinal Bibiena fut la première comédie de l'école moderne, comme la Sophonisbe du Trissin en a été la première tragédie. Machiavel donna peu après la Mandragore, comédie pour laquelle le Perugin avait peint les décorations.

Au milieu de toutes les magnificences intellectuelles qui se déroulaient dans la cour pontificale ou sous le souffle de ses inspirations, Léon X n'oubliait pas de porter son attention sur des objets plus graves

et d'une haute importance. Il avait de nouveau réuni le concile de Latran, qui avait été d'abord convoqué par Jules II, et c'est en avril 1513 que le pape Léon X ouvrit en personne la sixième session de ce concile. C'est là où le souverain pontife proclama de nouveau la nécessité d'une réforme qui, non-seulement devait atteindre l'Italie, mais la république chrétienne tout entière. D'après sa proposition, il fut institué au sein du concile même un comité de réforme qui devait chercher les moyens, non-seulement d'améliorer les mœurs du clergé, mais de les ramener à la pureté des temps primitifs et de l'âge des apôtres. Du reste, cette réforme sacerdotale était étudiée et poursuivie depuis longtemps par la papauté. Il faudrait violenter l'histoire pour ne pas en convenir, puisqu'elle avait été méditée successivement sous Nicolas V (1447), sous Sixte IV (1471), sous Innocent VIII (1484), sous Jules II (1503). Mais il ne faut pas oublier que réformer n'est pas briser; c'est au contraire en quelque sorte édifier de nouveau avec des modifications bienfaisantes. Ainsi ne l'entendait point apparemment cet héritier de Jean Huss et de Wiclef, ce fougueux moine novateur qui apparut à cette époque et tomba comme une bombe sur l'édifice catholique qui, heureusement, était assuré. Luther, puisqu'il faut l'appeler par son nom, sut profiter habilement des intérêts divers des électeurs allemands qu'il se concilia. Il tira le meilleur parti de cette mordante raillerie qui, aux yeux de la plupart, est une démonstration sans réplique; il s'adressa aux appétits sensuels et aux passions humaines, toujours si faciles à surprendre et à entraîner. Il eut l'adresse d'employer, pour le succès de son

hérésie, cette propension naturelle qu'ont les hommes à s'ennuyer, à se dégoûter de tout, même des choses les plus éphémères et des objets les plus fugitifs; il dut penser que l'attrait pour la nouveauté éloignerait à plus forte raison des choses éternelles et amènerait une défection facile et hostile à la vérité immuable. Un certain monde, en effet, était fatigué de voir toujours rouler le système religieux dans le même orbite. Il parut piquant et excellemment progressif de prétendre changer ce qui est d'une essence inaltérable. Quelques moines, probablement lassés du cloître et aiguillonnés par la concupiscence du siècle, se chargèrent de cette métamorphose; Carlostad, Melanchton, Acolampade, et, par dessus tous, Luther, le dieu de la réforme, affichent un nouveau code religieux. Bientôt on entend Carlostad prêcher l'abolition des formes lithurgiques, Munzer la polygamie, Storck la communauté des biens. Les prosélytes abondent, ainsi qu'il arrive toujours quand on fait un appel à tous les instincts grossiers et à toutes les aptitudes vicieuses. « Il n'est air qui se hume si goulûment, qui s'espande et pénètre comme fait la licence,» dit Montaigne. Cependant, comme une nouveauté en appelle toujours une autre et que les mauvaises passions ont une funeste facilité à se greffer l'une sur l'autre, la discorde et les dissensions ne tardent pas à naître parmi ces divinités nouvelles qui ne parviennent plus à s'entendre, et qui se divisent et se déchirent en dépit de tous les mariages, en dépit de toutes les orgies. En effet, la confusion devint telle, que la Tour de Babel eût été en comparaison une admirable harmonie. C'est que toujours les mêmes pu-

nitions incombent aux mêmes écarts, lorsqu'on veut briser cette unité établie par une main suprême et s'affranchir de l'autorité qui en émane.

Bientôt Zwingle et Calvin viennent donner une forme plus grave et plus méthodique à cette insurrection contre l'autorité religieuse. Tous marchent à l'envi dans le sentier des inventions les plus excentriques et des aberrations les plus étranges. Mais Socin vint mettre le comble à toutes ces turpitudes impies. Enfin Henri VIII lui-même, qui avait d'abord rompu quelques lances avec Luther d'une façon assez scandaleuse, Henri VIII, poussé à son tour, par des motifs d'une très fragile nature, consomme sa séparation avec l'Eglise catholique et signe ce schisme coupable avec la tête sanglante de ses femmes successives dont il se dégoûte comme des lois de la papauté. Il est facile d'apercevoir, au milieu de toutes les argumentations facétieuses, bouffonnes et triviales de Luther, quels sont les vrais motifs de ce déplorable schisme. La postérité jugera impartialement; elle verra si, comme le prétendaient les novateurs, le catholicisme embarrassait la marche de l'esprit humain, et si les progrès scientifiques ont été dûs au cri toujours fallacieux de liberté poussé au XVI^e^ siècle par la prétendue réforme. Il suffira toujours, dans cette appréciation, de se souvenir que Luther commença de propager sa doctrine et ses erreurs dans le siècle de Léon X, époque où Rome marchait à la tête de tous les progrès et répandait avec une louable et intarissable profusion, les encouragements à la culture de toutes les branches de l'intelligence humaine.

« La réformation, dit M. de Châteaubriand, pénè-

» trée de l'esprit de son fondateur, moine envieux et » barbare, se déclara ennemie des arts. En retran- » chant l'imagination des facultés de l'homme, elle » coupa les ailes au génie et le mit à pied.

» Elle éclata au sujet de quelques aumônes desti- » nées à élever au monde chrétien la basilique de » Saint-Pierre ; les Grecs auraient-ils refusé les se- » cours demandés à leur piété pour bâtir un temple à » Minerve?

» Si la réformation, à son origine, eût obtenu un » plein succès, elle aurait établi, du moins pendant » quelque temps, une autre espèce de barbarie ; trai- » tant de superstition la pompe des autels, d'idolatrie » les chefs-d'œuvre de la sculpture, de l'architecture » et de la peinture, elle tendait à faire disparaître la » haute éloquence et la grande poésie, à détériorer » le goût par la répudiation du modèle, à introduire » quelque chose de sec, de froid, de pointilleux dans » l'esprit, à substituer une société guindée et toute » matérielle à une société aisée et toute intellectuelle, » à mettre les machines et le mouvement d'une roue » en place des mains et d'une opération mentale (1).

(1) Ce jugement est confirmé par l'observation d'un ministre protestant qui s'exprime ainsi : « C'est même aujourd'hui un » bonheur pour les nations protestantes que le protestantisme » n'ait pas pénétré partout à cette époque ; car où serait-il resté » quelques traces de la culture en grand de l'art religieux? Si » les premiers chrétiens avaient exercé de pareilles fureurs sur » les temples et les objets religieux des premiers païens, on ne » trouverait plus aujourd'hui en Italie, en Grèce, en Egypte, » aucun vestige des monuments religieux de l'antiquité. »

M. Muller, *des Beaux-arts et de la langue des signes.*

» Ces vérités se confirment par l'observation d'un » fait.

» Dans les diverses branches de la religion réformée, » cette communion s'est plus ou moins rapprochée du » beau, selon qu'elle s'est plus ou moins éloignée » de la religion catholique. En Angleterre, où la hié- » rarchie ecclésiastique s'est maintenue, les lettres » ont eu leur siècle classique; le luthéranisme con- » serva des étincelles d'imagination que cherche à » éteindre le calvinisme, et, ainsi de suite, en des- » cendant jusqu'au Quaker, qui voudrait réduire la » vie sociale à la grossièreté des manières et à la pra- » tique des métiers.

» Shakspeare, selon toutes les probabilités, était » catholique; Milton a visiblement imité quelques » parties des poèmes de Saint-Avite et de Masenius; » Klopstock a emprunté la plupart des croyances ro- » maines. De nos jours, en Allemagne, la haute ima- » gination ne s'est manifestée que quand l'esprit du » protestantisme s'est affaibli et dénaturé. Les Goethe » et les Schiller ont retrouvé leur génie en traitant » des sujets catholiques. Rousseau et Mme de Staël » font une illustre exception à la règle; mais étaient- » ils protestants à la manière des premiers disciples » de Calvin?

» C'est à Rome que les peintres, les architectes et les » sculpteurs des cultes dissidents viennent aujourd'hui » chercher des inspirations que la tolérance univer- » selle leur permet de recueillir. L'Europe, que dis-je? » le monde est couvert de monuments de la religion » catholique. On lui doit cette architecture gothique » qui rivalise par les détails et qui efface par la gran- « deur les monuments de la Grèce.

» Il y a trois siècles que le protestantisme est né; » il est puissant en Angleterre, en Allemagne, en » Amérique; il est pratiqué par des millions d'hommes. » Qu'a-t-il élevé? il vous montrera les ruines qu'il a » faites, parmi lesquelles il a planté quelques jar- » dins ou établi quelques manufactures. Rebelle à » l'autorité des traditions, à l'expérience des âges, à » l'antique sagesse des vieillards, le protestantisme se » détache du passé pour planter une société sans ra- » cines. Avouant pour père un moine allemand du » XVI^e^ siècle, le réformé renonce à la magnifique gé- » néalogie qui fait remonter le catholique, par une » suite de saints et de grands hommes, jusqu'à Jésus- » Christ, de là jusqu'aux patriarches et au berceau » de l'univers; le siècle protestant dénia, à sa pre- » mière heure, toute parenté avec le siècle de ce » Léon (saint Léon-le-Grand, 452), protecteur du » monde civilisé contre Attila, et avec le siècle de cet » autre Léon (Léon X), qui, mettant fin au monde » barbare, embellit la société lorsqu'il n'était plus né- » cessaire de la défendre. »

(*Etudes historiques*, *François I^er^*.)

Tel est le jugement de l'illustre auteur du Génie du Christianisme sur les effets dissolvants du protestantisme, en ce qui touche les lettres et les arts. Il n'est au pouvoir de personne de changer le cours et la nature des choses passées; mais, dans une étude sur les évolutions de l'esprit humain au XVI^e^ siècle, il devenait indispensable d'insister un peu sur le fait dominant, sur l'œuvre capitale de ce siècle : la réforme. — C'est peut-être pour n'en avoir pas suffisamment envisagé les causes, c'est pour ne pas en avoir approfondi

les conséquences et mesuré toute la portée avec assez de précision, que la route de l'humanité a été obstruée depuis de tant d'obstacles. En effet, après le signal d'insurrection qui venait d'être donné contre l'autorité spirituelle, l'on a vu de tous côtés des hommes éclairés, mais guidés surtout par l'envie et l'orgueil, céder docilement, au nom du libre examen, à l'attrait d'une opposition toujours facile et souvent sans péril et sans gloire contre toute espèce d'autorité. Il s'est trouvé des gens qui, dans une absurde exagération de vaniteuse indépendance, se sont déclarés les matamores de la liberté, ont recherché une célébrité à tout prix et ont été quelquefois forcés de se voir infliger celle qui brûle d'un stigmate flétrissant celui qu'elle atteint. C'est du moment que l'esprit de libre examen a fait irruption dans le monde, qu'un nouveau mode de considérer les choses et de formuler les jugements critiques est venu occuper une place considérable dans l'ordre des idées modernes. Il nous a paru essentiel de prendre acte de l'origine de cette nouvelle direction suggérée à l'esprit humain par le souffle de la révolte et d'en marquer rapidement les effets, bien que nous ne puissions ici qu'effleurer ce sujet. Nous dirons donc brièvement que le rationalisme allemand qui s'est propagé dans ces derniers temps, n'est, en philosophie, que la conséquence obligée et subalterne du principe formulé par le protestantisme au XVI^e^ siècle. Nous ajouterons, pour dire toute notre pensée, que le rationalisme, à son tour, a été le principe générateur de toutes les théories fantastiques et romanesques, de toutes les doctrines subversives, de tous les systèmes néfastes qui sont découlés

de son germe vicieux inoculé par le protestantisme.

Aujourd'hui, avec toute la déférence que nous devons à ces princes de la science philosophique, demandons à MM. Cousin, Damiron, Jules Simon, Emile Saisset, etc., etc., les services qu'a rendus le rationalisme, modifié en France sous le nom d'éclectisme; voyons le bien qu'il a fait, les erreurs qu'il a extirpées, les vérités solides qu'il a émises; tous garderont le silence; mais la voix publique et le siècle répondent et les faits parlent malheureusement assez haut (1).

Le plus noble but à poursuivre, selon nos convictions, était de parvenir à opérer une conciliation vraie et possible entre la religion et la philosophie, c'était là la seule manière d'ennoblir, de sanctifier et de faire

(1) Je rends hommage au talent supérieur, au caractère élevé et aux labeurs consciencieux des hommes honorables que je viens de citer. Mais j'ajoute qu'il sera toujours impossible à un système de philosophie, quel qu'il soit, de se substituer à la vraie religion. Celle-ci est l'œuvre de Dieu, l'autre ne sera jamais que l'ouvrage d'un homme. Ces esprits éminents doivent bien sentir cette vérité aujourd'hui assurément plus palpable que jamais. Ainsi à la lumière qui se fait journellement, la triste et grossière négation de la foi divine et de la vérité chrétienne ne peut plus surgir que de cette tourbe d'esprits encroûtés qui se traînent encore dans les ornières boueuses d'un philosophisme ténébreux dont les sectaires n'ont jamais eu et n'auront jamais que de dangereuses chimères à présenter et de déplorables erreurs à répandre. Il serait bien temps aussi qu'on ne décorât plus du nom fastueux de progrès cette sorte de replâtrage incessant, et toujours sous formes nouvelles, des aberrations humaines, car c'est là calomnier gratuitement toutes les nobles inspirations de l'esprit humain dont le mouvement ascendant n'a rien de commun avec ce prétendu progrès qui n'est en réalité qu'un mot de ralliement illusoire pour l'impuissance et le mauvais vouloir des retardataires.

heureusement fructifier les études philosophiques. C'était le moyen le plus sûr de parvenir à éclairer véritablement les intelligences et de concourir avec la religion à établir dans le monde l'harmonie universelle, cet idéal recherché de tous les bons esprits.

Lorsqu'on ramène le souvenir sur tant de circonstances orageuses soulevées par la réforme; quand on est ainsi forcé de jeter un douloureux regard sur les calamités produites par les fureurs irréfléchies et insensées des dissentions civiles et religieuses, presque toujours amenées par l'esprit d'envie, d'ambition et d'orgueil, on déplore amèrement de telles aberrations et l'on aime à reposer sa vue et sa pensée sur les bienfaits qui découlent constamment de l'amour du bien et du beau et de la culture des lettres, des sciences et des arts. Ainsi, durant les tempêtes qui agitaient les états livrés à ce génie réformateur qui soufflait la discorde et la violence partout où il pénétrait, l'Italie continuait à semer dans le monde les merveilles de la littérature et des beaux-arts, heureux symboles de civilisation, de concorde et de paix. Cette période fut appelée le siècle d'or de l'Italie qui répandit alors un éclat dont les regards de la postérité sont encore éblouis aujourd'hui. Quatre hommes depuis le commencement du monde ont mérité l'honneur de faire porter leur nom au siècle qui les vit naître, ces hommes s'appelèrent successivement Périclès, Auguste, Léon X et Louis XIV. Continuons à parcourir le siècle de Léon X qui fut en vérité si prodigieux que, dans notre sympathie toute patriotique pour le siècle de Louis XIV, nous ne pouvons mieux rendre notre pensée qu'en disant qu'il nous semble

voir l'Italie représenter notre XVII^e^ siècle au XVI^e^. Nous pouvons aisément nous convaincre que les belles traditions et les idées progressives de civilisation se conservèrent durant cet heureux temps en Italie malgré même les nuées orageuses qui vinrent éclater sur Rome durant le pontificat de Clément VII (sac de Rome 1527.) Ainsi le règne de Paul III qui ouvre le concile célèbre de Trente et oppose l'institut des Jésuites à l'hérésie ; celui de Pie V pendant lequel se livra la fameuse bataille de Lépante qui délivra enfin le monde catholique des menaces incessantes de l'islamisme ; l'avènement de Grégoire XIII, sous lequel eut lieu la réforme du calendrier, enfin le pontificat de Sixte V illustré par tant de réformes utiles et par l'habile direction que ce pape sut donner à l'esprit public, toutes ces mémorables époques sont pleines d'un intérêt saisissant et soutenu. Il serait impossible de citer tous les hommes qui se formèrent sous ces favorables influences et qui occupèrent un rang distingué dans l'ordre des intelligences ; cependant nous voulons d'abord nommer ici Bellarmin et Baronius comme deux écrivains remarquables de ce temps, l'un et l'autre furent de terribles adversaires des hérétiques qui redoutaient la force de leur argumentation.

Bellarmin a laissé une œuvre intitulée : *Corps des Controverses,* qui est un vaste arsenal où vont encore saisir des armes sûres et redoutables les défenseurs de la vérité. Baronius déjà cardinal fut sur le point d'être nommé pape et était digne de ce haut ministère ; c'était un homme d'un mérite éminent ; ses annales ecclésiastiques depuis Jésus-Christ jusqu'en 1198 sont un témoignage éclatant de sa capacité.

Comme nous l'avons dit en étudiant le moyen âge, la scolastique fut de plus en plus effacée par l'esprit d'observation et de critique qui forme le caractère distinctif du XVI^e^ siècle. Parmi les hommes qui firent profession de philosophie spéculative en Italie, à cette époque, figurent Giordano Bruno, Bernardo Telesio et Campanella. Le premier était un esprit puissant et très passionné pour Platon. Il mêlait à ce vif penchant pour les doctrines platoniciennes un profond sentiment de liberté philosophique. Il vint à Genève pour s'entendre avec Calvin et Théodore de Bèze, mais il n'y parvint pas, il parcourut la France, l'Angleterre et l'Allemagne et revint à Venise d'où la hardiesse croissante de ses doctrines le firent transférer à Rome où il fut condamné et brûlé. Bernardo Telesio et Campanella ne s'attachèrent précisément à aucune école ; ils enseignèrent une philosophie sensualiste, pleine de hardiesse, et formulèrent de nouvelles méthodes. Ils ont été avec Giordano Bruno les précurseurs de la philosophie moderne.

Ils furent aussi poursuivis. Campanella languit même pendant 27 ans dans une prison dont il fut délivré par les instances du pape Urbain VIII. On déploya alors, selon nous, beaucoup trop de sévérité contre cette liberté de pensée philosophique, mais cette sévérité fut exercée un peu plus tard avec plus de raison et de justice envers Vanini de Taurozano qui par la propagation de ses doctrines impies et insensées était un esprit dangereux à la société. Il n'aurait pas fallu pourtant pousser la punition jusqu'au degré déplorable où elle le fut. La justice ne doit pas heurter la charité et la maxime : *summum jus, summa injuria* sera

toujours vraie dans l'ordre temporel. C'est ici le lieu de mentionner l'histoire du concile de Trente, par fra Paolo Sarpi, narration tracée d'un style clair, facile et piquant, mais où les faits sont souvent altérés et la vérité obscurcie.

Il appartenait à Florence de doter l'Italie d'une des plus belles gloires scientifiques de ce siècle, de l'illustre Galilée. Ce docte Florentin fut le restaureur de la philosophie des sciences. Il s'appliqua particulièrement à multiplier la force et la précision des sens par le secours des instruments; il fut l'inventeur des thermomètres et des compas de proportion et de beaucoup d'autres moyens scientifiques qui préparèrent les découvertes célestes auxquelles il ouvrit la voie d'une façon supérieure. On connait les démêlés de Galilée avec l'inquisition de Rome, cependant les suites de cette affaire ont été faussement exagérées par l'esprit de parti. Ce qui est certain c'est que Urbain VIII qui conserva toujours sa bienveillance au célèbre auteur de tant de merveilleuses découvertes adoucit, autant qu'il le put, de concert avec plusieurs cardinaux, les amertumes dont l'envie, les préjuges et l'ignorance cherchèrent à abreuver ce savant. A côté de cette illustration on trouve des gloires plus modestes, mais auxquelles il est toujours doux d'assigner une palme honorable : ce sont celles qui offrent des modèles d'humanité, de vertu et de bienfaisance, et, à ces titres, une place immortelle doit être décernée à saint François de Paule et à saint Charles Borromée qui successivement donnèrent de hauts témoignages de leur piété par les exemples, par les œuvres, par les préceptes, et qui passèrent sur cette terre comme des bienfaiteurs

de l'humanité. Leurs noms doivent demeurer chers à toutes les âmes qui sentent l'importance et la valeur de la noble charité chrétienne qu'aucune autre ne peut égaler.

Après ces justes hommages rendus à la science et à la vertu, voyons défiler devant nous le brillant cortège que forme la phalange des immortels artistes de cette époque. Remarquons d'abord Giorgione, le plus illustre élève de Jean Bellini, peintre distingué qui avait été le chef de l'école Vénitienne. Giorgione surpassa tous ses rivaux dans la hardiesse de la touche, dans la vigueur du ton et dans les effets du clair-obscur. Réformateur habile il montre dans ses toiles la grande supériorité d'un talent qui fit école et qu'une mort prématurée (à 33 ans) l'empêcha de déployer dans toute son étendue.

Voici maintenant l'école de l'Ombrie qui nous donne le Pérugin Il devint si célèbre que Sixte IV l'appela pour peindre sa chapelle immortalisée ensuite par Michel Ange. Le Pérugin traita surtout les sujets religieux ; son Assomption est au nombre des chefs-d'œuvre qui ornent le musée du Vatican. L'une de ses gloires est d'avoir été le premier maître de Raphaël et de lui avoir imprimé de bonne heure ce goût séraphique qu'il conserva toute la vie. Raphaël dit pourtant bientôt adieu à son maître et retourna passer quelque jours à Urbin sa ville natale pour remplir un devoir filiale. De là on le voit à Florence rivaliser avec le pinceau de Léonard de Vinci dont les compositions étaient imprégnées d'un certain sensualisme. Raphaël demeura fidèle au type du Pérugin, plein de poésie biblique. La Madone qu'il fit alors à Florence et celles

qui lui succédèrent sont un témoignage de cette persévérance. Suivons-le maintenant à Rome, où, présenté à Jules II par Bramante, l'un des premiers artistes restaurateurs du bon goût, il est aussitôt employé au Vatican. Son génie grandit chaque jour; bientôt rien n'égale la fécondité heureuse de ce peintre. Bramante, en mourant, le désigna à Léon X comme seul capable de continuer la basilique de Saint-Pierre. Quelques jours après, il fut nommé intendant en chef des travaux. Il devint ainsi l'artiste favori de Léon X, qui était insatiable et qui lui demandait toujours une œuvre nouvelle. Malgré toute son activité, Raphaël succomba à tant de travaux et il venait à peine d'achever son admirable tableau de la Transfiguration, qu'il termina sa glorieuse carrière à l'âge de 37 ans.

Le pape vint bénir le corps, serra une dernière fois la main de l'artiste et l'arrosa de ses larmes.

Il faut se garder d'ajouter trop de foi au récit de la Fornarina. Ce récit n'a rien de fondé et a été contredit par d'imposants témoignages parfaitement renseignés.

Nous avons insisté sur le talent de Raphaël parce qu'il réunit en lui tous les genres de mérite; il était, en outre, comme tous les artistes de son temps, peintre, sculpteur et architecte tout à la fois. Jules Romain fut son premier élève et fit honneur à ce maître. Le Primatice, de Bologne, travailla quelque temps avec Jules Romain et vint ensuite en France pour y décorer Fontainebleau. François Ier le fit surintendant des bâtiments de la couronne.

Buonarroti Michel-Ange, dont le nom rappelle tant d'œuvres grandioses, fut un des principaux parmi les génies que vit naître ce siècle; comme Raphaël,

qui était son digne émule, il cultiva, avec une grande puissance d'exécution, les trois arts à la fois. Sa main ne laissait échapper que des chefs-d'œuvre. C'est lui, nous l'avons dit, qui vint terminer la voûte de la chapelle Sixtine. Ce travail est une merveille; le grâcieux et le beau s'y déploient dans des proportions infinies, où l'on peut cependant regretter de voir trop poindre la naïveté du nu. Ces fresques sont considérées comme l'œuvre capitale du pinceau de Michel-Ange et suffiraient pour l'immortaliser. Ce fut cependant encore lui qui, sous le pontificat de Paul III, vint continuer la construction de Saint-Pierre de Rome et poussa activement toutes les parties de l'édifice.

La coupole devait en être la partie principale et la vue s'y porter des quatre bras de la croix. Ceux qui vinrent après lui n'ont pas été heureusement inspirés en modifiant le plan du grand architecte, surtout dans la partie de la façade.

Michel-Ange mourut en 1566, à l'âge de 90 ans. Ce fut un des caractères les plus nobles et les plus élevés. Ses œuvres se firent toujours remarquer par un faire large et une touche grandiose. Les écrits qui nous restent de lui révèlent en son âme un profond sentiment moral et religieux. Le Moïse de Michel-Ange, que j'ai admiré à Rome sur le tombeau de Jules II, dans l'église Saint-Pierre aux Liens, est la statue la plus remarquable qu'on puisse voir. Il ne lui manque que la parole.

Parmi les imitateurs de Raphaël, se placent au premier rang Fra Bartholomeo, André del Sarto et quelques autres brillants artistes. Au nombre de ceux qui

suivirent la manière de Michel-Ange, on peut citer le Florentin Granocci, Bernardin Poccetti, d'une touche vigoureuse dans les fresques, et Sebastien del Piombo, imitateur aussi de Giorgione, et artiste d'un fini soigné. Il travailla avec Michel-Ange au tableau de la Résurrection de Lazare, qui fait pendant à celui de la Transfiguration de Raphaël.

Une autre école avait été fondée par Léonard, né à Vinci, qui était à la fois peintre, sculpteur, poète, musicien, géomètre, architecte et penseur profond. L'imagination a peine à comprendre cette foule d'attributs qui font de Léonard de Vinci un artiste encyclopédique en peinture; il fut le créateur d'une théorie précise d'anatomie, d'un sentiment bien médité des lois des contours; il se distingua par le fini du dessin, la fermeté des lignes et des formes. Il passa quelque temps en France. Cet homme extraordinaire s'occupait en même temps de statique, d'hydrostatique, de géologie, d'astronomie, de philosophie. Il doit être rangé parmi les restaurateurs de la science et de la philosophie, bien que ses occuppations variées l'aient empêché de laisser des écrits complets sur ses diverses études.

Nous trouvons à Venise, au premier rang dans la peinture, Titien Vecellio. Cet artiste vint ensuite à Rome, où sa grande réputation l'avait devancé; il passa après en Espagne, et partout il laissa des ouvrages très estimés. Il devint le chef de l'école de Venise. Cependant le Tintoret, qui travaillait dans la même ville, le suivit de près, et excellait dans l'art par le feu de ses idées, la hardiesse de ses touches et la fraîcheur de son coloris.

Vérone n'avait pas oublié les leçons de frère Joconde, qui avait commenté Vitruve et qui professait les bonnes traditions architectoniques. Il avait une habileté singulière dans la construction des ponts. Appelé à Paris par Louis XII, il y construisit le Pont-au-Change et le Pont-Saint-Michel. C'est à l'imitation de cet artiste que s'attacha d'abord Paul Caliari, de Vérone; mais, ayant remporté un prix de peinture pour lequel avaient concouru Salviati, artiste de grande réputation, et quelques autres peintres distingués, Caliari s'appliqua entièrement à cet art, et, par les beaux tableaux qu'il produisit, se rendit célèbre sous le nom de Paul Véronèse.

Le Corrége aussi s'adonna à l'architecture; mais on sait qu'ayant longtemps examiné, dans un profond recueillement, un tableau de Raphaël, il s'écria : *Anch'io son pittore* (moi aussi je suis peintre!). Il le fut en effet, et son pinceau semblait toujours tenu par la main des grâces. Une manière légère et moelleuse caractérise ses sujets, et il posséda au plus haut degré l'art des raccourcis et le prestigieux effet des plafonds. Il a acquis des droits assurés au souvenir de la postérité par la peinture qu'il fit à Parme de la coupole de Saint-Paul; ce fut un miracle nouveau après celui de la chapelle Sixtine de Michel-Ange. Il se surpassa ensuite lui-même dans l'Assomption qu'il représenta sous la voûte du clocher de la cathédrale de Parme.

Louis Carrache et ses deux cousins Augustin et Annibal Carrache se sont tous rendus célèbres comme peintres. Louis Carrache fut le chef et le brillant modèle de l'école bolonaise. Ces trois artistes eurent un goût délicat et un talent distingué dans leur art. Ils

suivirent les traces des Corrége, des Titien et des Tintoret.

Joseph Arpino, connu sous le nom de Josépin, s'est acquis aussi une belle réputation dans l'art de la peinture. Ses sujets principaux sont puisés dans l'histoire romaine. Il eut pour rival le Caravage, qui, comme le Josépin, s'était élevé à un haut degré de talent, aux puissantes inspirations d'une vocation naturelle.

Ces peintres furent suivis de près par le Guide, l'Albane et le Guerchin, qui vinrent successivement embellir de leurs chefs-d'œuvre la patrie classique des beaux-arts. Ces derniers artistes appartiennent au XVII^e^ siècle.

Plusieurs architectes avaient déjà entrepris de commenter Vitruve; d'autres eurent l'idée de composer de nouveaux traités d'architecture. Parmi ces derniers, Vignole tint une place honorable; il écrivit la règle des cinq ordres d'architecture, et fit preuve d'une grande habileté et d'une intelligence parfaite dans cet art. André Palladio marcha sur ses traces et s'acquit aussi une juste renommée par un goût correct et pur et une méthode précise.

Antoine Sangallo, de Florence, prit aussi un rang supérieur parmi les architectes de cette époque.

Le nom de Fontana, qui avait acquis une grande célébrité comme artiste distingué, est demeuré attaché à cette opération qui fit transporter l'obélisque du Vatican devant la nouvelle basilique de Saint-Pierre.

Le monolithe avec son revêtement donnait un poids d'un million 500 mille livres. Il fallait l'enlever de sa base, le coucher sur des chariots, puis le redresser et l'asseoir sur sa base nouvelle. Le jour choisi

par Sixte-Quint pour cette opération étant arrivé, l'anxiété était générale parmi les habitants. Il avait été défendu, sous peine du gibet, de prononcer un mot sur la place pour ne pas gêner les commandements des chefs. L'architecte se trouvait en suspens entre la gloire et les châtiments dont l'avait menacé le sévère pontife, qui, sous l'empire de sentiments faciles à comprendre, voulait soumettre à la croix les monuments de l'idolâtrie, dans le lieu même où les martyrs avaient versé leur sang. Déjà l'obélisque était transporté; déjà il était près d'être dressé sur son emplacement; mais les poulies ne pouvaient arriver à le mettre entièrement debout, quand un paysan s'écria du milieu de la foule silencieuse : De l'eau aux cordes! avis plein de bon sens dont l'exécution empêcha les câbles de rompre, les amena à se raccourcir et à produire le résultat attendu. Aussitôt les cloches et le canon du château Saint-Ange annoncèrent que l'entreprise avait réussi. Sixte-Quint fit son architecte chevalier, et le paysan, qui avait affronté le gibet pour émettre un avis opportun, demanda en récompense le privilége pour son village de fournir à Rome les branches d'olivier pour le dimanche des Rameaux. Une fresque des chambres de la bibliothèque du Vatican représente cette scène extraordinaire, et les descendants de la même famille continuent aujourd'hui à fournir les rameaux à Rome.

Georges Vasari, d'Arezzo, mérite ici un souvenir comme artiste peintre et architecte et en qualité d'écrivain. Il en est de même de Benvenuto Cellini, sculpteur distingué et original, célèbre surtout pour ses ouvrages d'orfèvrerie, mais l'un des hommes les plus bizarres qui aient existé.

La gravure de pierres fines et cristaux trouva un maître renommé dans Valère Vicentino, qui joignait l'élégance à l'habileté. La gravure fut alors aussi définitivement en progrès. Celui qui obtint les plus grands succès en ce genre fut Marc-Antoine Raymondi, de Bologne, qui s'était perfectionné dans l'art du dessin sous Raphaël, et qui se montra reconnaissant des leçons qu'il avait reçues de ce grand-maître, en répandant ses chefs-d'œuvre par la gravure.

D'autres érudits artistes se chargèrent de reproduire les chefs-d'œuvre de la pensée. Ainsi les Manuce Alde, originaires de Bassano, formèrent à Venise une famille de savants imprimeurs, qui furent renommés par leurs labeurs et leurs connaissances variées. Leur nom est demeuré populaire et célèbre dans les fastes de la presse.

En terminant ce qui est relatif à l'Italie, nous aurions à jeter un regard sur l'état de la musique dans cette contrée, à cette époque; mais, en poursuivant l'examen de l'influence exercée par la culture de la pensée sur toutes les diverses productions qui en naquirent, notre intention est de réunir, à la fin de ces études, et d'embrasser dans un même ensemble les divers progrès qui furent faits alors en Europe dans l'art musical, dans les sciences naturelles et dans quelques autres sujets intellectuels.

FRANCE.

Cependant l'Europe entière se ranimait à ces douces et bienfaisantes lumières qui jaillissaient du sein

de la péninsule italique. La France, qui se trouvait le plus habituellement en contact avec cette heureuse contrée, mérite de prendre un premier rang à côté d'elle. Déjà, dans les expéditions transalpines de Charles VIII et de Louis XII, elle avait pu préluder aux charmes sympathiques de cette vie intellectuelle qu'exhalait autour d'elle la cour pontificale. François Ier vint bientôt donner une forte impulsion à ces diverses aspirations vers l'étude, et il en a retenu, dans la postérité, le glorieux nom de restaurateur des lettres et des arts. Il sut en effet caresser adroitement les instincts nationaux, et en s'inspirant des mœurs françaises, il s'attacha à former une heureuse alliance entre l'amour de la gloire militaire et celui des lettres et des beaux-arts. Ses goûts chevaleresques lui rendirent cette double mission facile, et l'on doit à ses nobles encouragements et à ses efforts judicieux les premières fleurs et les essais heureux de la nouvelle littérature qui commençait à poindre. En la bonne ou mauvaise fortune, on trouve toujours en lui le chevalier français armé de la main du célèbre Bayard, ce type caractéristique de la vraie chevalerie, et les mots que François Ier écrivit à la duchesse d'Angoulême, régente du royaume, après la bataille de Pavie : « Tout est perdu fors l'honneur » ont conservé, par un inconcevable prestige, un tel caractère de magnanime grandeur, que, dans la mémoire populaire, ils équivalent presque au souvenir d'une victoire. Nous n'avons qu'à effleurer ici ce qui ne se rapporte pas directement à notre sujet. Mais, puisque nous venons de citer une lettre de François Ier, nous devons ajouter que Voltaire nous paraît injuste envers lui

dans son Essai sur les mœurs, lorsque, citant lui-même une lettre de ce roi, il met en doute, d'après le style de cette prose, que son auteur ait pu l'être du quatrain charmant qu'on lui attribue sur Agnès Sorel :

> Plus de louange et d'honneur tu mérite
> La cause étant de France recouvrer
> Que ce que peult dedans un cloître ouvrer
> Close nonnain ou bien dévot ermite.

François Ier subissait les lois du milieu dans lequel il vivait; il ne pouvait devancer tout-à-fait les formes nécessairement progressives du langage. Notre prose était alors au berceau; elle avait encore ces premières aspérités qui la rendaient inculte, incorrecte et rude. Ce fut la muse poétique qui la dégrossit peu à peu, qui l'adoucit et la polit. Si l'on compare, dans ce même temps, la prose de Marot avec ses vers, on aura la même difficulté à les concilier ensemble. Cependant Clément Marot, fils de Jean Marot, qui avait lui-même cultivé avec succès les lettres et la poésie, fut au premier rang parmi les poètes du temps et donna beaucoup d'attrait et d'intérêt aux divers genres où il s'exerça. Il puisa le bon goût qui le distingua dans le commerce des femmes spirituelles et instruites, qui sont toujours les premiers maîtres en l'élégance et la douceur du langage.

Le poète Mellin de Saint-Gelais succéda à son oncle Octavien de Saint-Gelais, comme Clément Marot avait succédé à son père. Les poésies de Mellin de Saint-Gelais sont pleines de délicatesse et d'élégance. Sans

avoir le laisser-aller de Clément Marot, son ami, il était son digne émule dans ce faire grâcieux et doux qui allie les saillies de l'esprit aux charmes du bon ton.

L'aimable protectrice de Marot, Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, posséda le talent de narrer agréablement des contes fort libres. L'Heptaméron, calqué sur le Décaméron de Boccace, dépasse un peu les limites prescrites même aux joyeusetés et galanteries, comme dit Brantôme; mais c'est un ouvrage brillant d'imagination et un curieux et grâcieux monument de notre langue.

On croit, sans aucune preuve certaine néanmoins, que la reine de Navarre a pu être aidée dans son piquant recueil, par Bonaventure Desperriers qui, comme Clément Marot, prenait le titre de son valet de chambre et qui était aussi, en vers et en prose, l'un des beaux esprits et des joyeux conteurs de cette galante cour.

Rabelais écrivit dans le même temps cette œuvre pleine de bouffonnerie où, prenant l'éducation et les aventures d'un géant pour canevas, sous une énigme continuelle, il poursuit de sa piquante et originale raillerie, tous les travers du siècle passés au crible de sa verve incisive et moqueuse; mais, dans cette facétieuse épopée du malin Tourangeau, le cynisme des expressions et la dangereuse témérité de la pensée le disputent trop souvent à la finesse ingénieuse des portraits et à la pétulance des saillies. On a donné la prétendue clé de ces allégories incessantes renfermées dans l'œuvre de Rabelais; il n'est pas facile de décider jusqu'à quel point ces explications ingénieuses

sont valables. A une certaine distance de Rabelais et dans un genre analogue, on peut placer le chapelain Bourdigné, Angevin, qui écrivit la légende de Pierre Faifeu. C'est le récit animé et spirituel de tous les tours d'escroquerie, d'adresse et de débauche attribués à Pierre Faifeu, écolier d'Angers. On trouve là des traits d'un excellent comique. Le bon chapelain était le frère de Jean Bourdigné, qui a écrit l'histoire plus sérieuse d'Anjou et du Maine, dont on consulte encore les pages avec fruit, bien qu'elles renferment beaucoup d'erreurs et quelques fables. Jean Bodin, Angevin comme les précédents, était un penseur hardi et un écrivain plein de feu. Son traité de la *République* et son ouvrage *de la manière d'écrire l'histoire*, lui assignent une place distinguée parmi les premiers publicistes que la France a vu naître. Il est très présumable que ces ouvrages n'auront pas été inutiles à Montesquieu, dont il est l'un des éminents précurseurs. Jean Bodin exerça de son temps une grande influence par les doctrines de son livre, qui servait de règle dans la discussion sérieuse des questions politiques. Il est l'un des hommes les plus illustres que l'Anjou ait fournis durant le XVI^e^ siècle.

Nous traversons l'époque où François I^er^ fonda le Collége de France, à la persuasion du savant Budé, surnommé le prodige de la France, et de Jean du Bellay, oncle de Joachim du Bellay, illustre famille angevine. Dans le même temps, par un autre progrès qui mérite d'être remarqué, le roi ordonne que désormais les actes publics seront rendus en français. La famille des Estienne commence alors aussi sa dynastie laborieuse et bienfaisante dans le domaine de l'imprimerie, et se fait

remarquer dans la république des lettres par une érudition héréditaire. Calvin, que nous rappelons ici comme écrivain, s'élève, dans son *Institution chrétienne*, à une grande hauteur de pensées et de style; il peint éloquemment et réunit la force à la pureté du langage. Il porte, dans la forme châtiée et rigide de son argumentation, cette aristocratie de ton inhérente au protestantisme et cette inflexibilité de doctrine qui lui fit allumer le bucher de Michel Servet. Théodore de Bèze, qui fut le disciple le plus fidèle de Calvin, et qui le remplaça comme chef de secte après sa mort, ne sera aussi considéré ici qu'au point de vue littéraire. Il contribua beaucoup au grand mouvement de la Renaissance. On a de lui plusieurs traductions et un grand nombre d'ouvrages. Parmi les principaux se trouve une histoire des églises réformées, un traité du droit que les magistrats ont de punir les hérétiques; la tragédie du Sacrifice d'Abraham, celle de Caton le censeur, et enfin un recueil de poésies sous le nom de *Juvenilia*; plusieurs ont ce *molle atque facetum* chanté par Horace et si recherché des anciens. Ses lettres renferment aussi une foule de documents curieux à consulter sur l'époque.

Amyot, génie heureux, patient et souple, fit poursuivre à la langue française les voies de progrès où elle venait d'entrer; nul écrivain du temps ne lui rendit des services plus réels. Racine en a donné bon témoignage lorsque, dans sa préface de *Mithridate*, il déclare trouver un charme et une grâce inimitables dans le style de ce traducteur. Amyot, dit à son tour un auteur contemporain, suça tout ce qu'il y avait d'harmonieux et de doux en notre langage et le mit en

usage dans la traduction de son Plutarque. Fénélon nous dit encore : « Je trouve qu'il y avait dans le vieux » langage d'Amyot, je ne sais quoi de court, de naïf, » de hardi, de vif qui le fait regretter. » Le témoignage de cet élégant auteur du XVIIe siècle doit compléter cette favorable appréciation du célèbre traducteur de Plutarque.

Ce fut alors aussi que surgit l'école de Ronsard, qui a été considérée comme le soleil poétique de l'époque. Joachim du Bellay publia son *Illustration de la langue française*, où il cherche à en établir la prééminence, le perfectionnement et l'emploi général. Il fut une des gloires de cette pléiade dont Ronsard est le chef. Les disciples de Marot essayèrent de combattre Joachim du Bellay, surnommé l'Ovide français, et promoteur de la réforme poétique ; mais le triomphe demeura à l'école de Ronsard. Les controverses religieuses font naître beaucoup d'ouvrages de second ordre, que nous ne pourrions considérer ici qu'au point de vue de leur valeur littéraire, qui est à peu près nulle, ce qui permet de les laisser dans l'oubli où ils sont tombés.

Jetons, lorsqu'il en est temps encore, quelques fleurs sur les souvenirs adolescents de Marie Stuart. Cette princesse, Française par le cœur, spirituelle, jeune et belle, prononça, dans une salle du Louvre, un discours en latin de sa composition, où elle s'attacha à démontrer que le savoir ajoute un charme de plus aux femmes (1554-1555).

Marie Stuart soutenait cette thèse contre maître François du Faix, recteur de l'Université, qui avait avancé que les arts libéraux doivent être interdits aux femmes. La jeune et gracieuse princesse remporta

la palme et obtint cet honorable suffrage d'un auditoire composé de Michel de l'Hospital, Pierre de Ronsard, Joachim du Bellay, Amyot, Jodelle, Baïf, de l'élite, en un mot, des hommes lettrés que possédait en ce moment la France. Cette heureuse épouse de François II, qui faisait alors l'orgueil de la nation française par sa beauté, par son esprit et par ses talents, vit bientôt changer toutes ses joies en deuil par la perte de son royal époux. Chacun connaît les stances pleines de regrets et les touchants adieux que, de la nef qui l'emportait loin de la France, elle adressait à sa patrie d'adoption qu'elle quittait pour ne plus revoir et pour entrer dans une longue série d'infortunes. Le passé, le présent et même l'avenir ne semblent-ils pas dépeints dans ces douloureux regrets, si bien sentis, si vrais, si mélancoliquement exprimés, et que nous rappelons ici à cause de leur inspiration aussi poétique que caractéristique ?

Adieu, plaisant pays de France!
O ma patrie
La plus chérie,
Qui a nourri ma jeune enfance!
Adieu, France, adieu mes beaux jours!
La nef qui disjoint nos amours
N'a cy de moi que la moitié;
Une part te reste, elle est tienne :
Je la fie à ton amitié
Pour que de l'autre il te soubvienne.

Hélas! que se passa-t-il depuis en Écosse et en Angleterre? Détournons-en nos regards et revenons bien vite en France reprendre le cours de notre excursion littéraire.

C'est dans ce moment aussi que Nostradamus publie ses prophéties divisées en centuries. Elles l'ont rendu célèbre, bien qu'aux yeux de la religion et de la raison elles ne soient qu'un tissu de rêveries.

Les moralités du moyen âge avaient continué à décliner, mais n'étaient pas tombées tout à fait. Jodelle vint apporter une réforme au théâtre. Il composa *Cléopâtre captive*, qui fut représentée à Paris à l'hôtel de Reims. Jodelle joua lui-même le rôle de Cléopâtre dans cette tragédie, qui fut bientôt suivie d'une comédie du même auteur, intitulée : l'*Abbé Eugène ou la Rencontre*. Cette pièce eut le même succès que la tragédie, elle est d'une meilleure composition pour le plan, mais très immorale dans ses détails. Ce furent là les commencements d'une nouvelle méthode dramatique. En renversant le crédit des moralités, des soties et des mystères, Jodelle prit place à côté de Ronsard comme réformateur littéraire. C'est à cette source obscure et faible d'abord que remontent les tendances classiques de notre théâtre national.

Garnier, qui vint après Jodelle, fut supérieur à ce devancier et à tous les auteurs dramatiques de son temps. Il rendit toutes les formes théâtrales plus régulières et laissa entrevoir l'idée de la scène moderne; il donna ainsi une grande impulsion à cette branche importante de la littérature, qui devait prendre un si heureux développement dans le siècle suivant. Il est juste de dire que Jean et Jacques de la Taille, Pierre La Rivey, Alexandre Hardy, Jacques Grévin, Théophile, connu par ses poésies grivoises, et surtout Mayret, servirent successivement au progrès que fit la scène française.

C'est au milieu de ces temps que, dans un autre ordre de circonstances et d'idées, apparaît un type des grands caractères antiques, Michel de l'Hospital. Ses discours sont des modèles de simplicité et de naïveté, ses actions rappellent les hommes illustres d'Athènes et de Rome. Jurisconsulte distingué, il cultiva les lettres et se fit un nom parmi les meilleurs poètes latins de son époque. Alors aussi les leçons de Cujas, juriste renommé qui marchait sur les traces du Milanais Alciat, font accourir auprès de lui une foule d'auditeurs et de disciples avides de l'entendre. Cet homme avait un profond jugement servi par une érudition vaste. L'Hospital et Auguste de Thou étaient ses amis et ses admirateurs.

L'illustre Ramus, esprit hardi, pénétrant et logique, qui, par la force de son génie, s'était élevé de l'état le plus infime à la plus brillante renommée, tombe malheureusement sous les coups de l'envie à cette journée de Saint-Barthélemy, de si triste mémoire. Bien que cet illustre infortuné ait été enveloppé dans les meurtres de cette nuit funeste, il paraît avéré que le coup lui fut porté par les néopéripatéticiens, qui voyaient en lui un ardent antagoniste du Stagirite. Ceci ne doit pas plus surprendre que ce que nous dit Mézerai dans son histoire, où il assure qu'un grand nombre de catholiques furent enveloppés dans le massacre de la Saint-Barthélemy. « C'était être huguenot ajoute-t-il, que d'avoir de l'argent, des ennemis ou des héritiers affamés. » Il est temps que les questions de cette nature ne soient plus obscurcies par les passions ou l'esprit de parti, qui en altèrent ou en voilent toujours la vérité. Gardons-nous en toutes choses de

nous traîner éternellement dans l'ornière tracée par le scepticisme glacial du siècle dernier. Ce qui paraît certain dans le hideux et lamentable sujet auquel nous reporte l'ordre chronologique de cette revue, c'est que la politique y tint au moins autant de place que la religion.

Ce même jugement a été porté par plusieurs graves historiens, nommément par de Thou, par Lingard, et tout récemment par MM. Capefigue et César Cantu. Ce dernier, dans son Histoire universelle, ne balance pas à affirmer, avec cette impartialité dont il donne tant de constantes preuves, que ce qu'il y a surtout d'incontestable, c'est que les premiers massacres vinrent de la part des protestants. — D'un autre côté, M. de Falloux, au congrès scientifique d'Angers, en 1843, s'attacha à imputer à la politique seule cette nuit néfaste. Ce fut à l'aide de documents authentiques qu'il développa et soutint cette opinion avec ce haut talent d'investigation, cette puissante raison logique et cette éloquence si persuasive et si entraînante qu'il a su déployer depuis avec tant d'éclat et de succès aux plus hautes régions de la sphère gouvernementale dans l'intérêt général des sociétés.

Cependant, au point de vue du schisme religieux, ce furent des représailles odieuses des *Michelades* (1) qui

(1) En 1567 et 1569 les rues de Nimes furent teintes du sang catholique. Un affreux massacre qui fut appelé *la Michelade*, fut organisé par les protestants le jour de Saint-Michel en 1567. Les catholiques renfermés sous bonne garde dans l'hôtel-de-ville y furent égorgés par les protestants avec une horrible régularité qui rappelle les boucheries de septembre durant la révolution. On les fit descendre l'un après l'autre dans les tombeaux de l'église où les religionnaires les attendaient pour les percer à coups

avaient eu lieu peu de temps auparavant dans le midi de la France de la part des protestants contre les catholiques. Il faut donc le proclamer hautement de tous côtés : dans des actes semblables, on ne doit voir ni catholiques, ni protestants, ni monarchistes, ni démocrates; l'œil consterné de tout homme de bien ne peut y découvrir et y compter que des monstres atroces faisant usage de la force brutale, cette arme commune à tous les barbares, quelle que soit la contrée qu'ils souillent de leurs crimes, quel que soit le nom qu'ils se donnent.

Rappelons ici avec bonheur que les de Thou, les Loysel, les Pierre Pithou, les Pasquier, les Jeannin, Jean de la Guesle frémirent d'indignation à ces san-

de dagues; des hommes munis de torches étaient placés sur la flèche et sur les fenêtres du clocher, pour mieux éclairer cette scène de carnage qui dura depuis onze heures du soir jusqu'à six heures du matin. Les mêmes crimes se renouvelèrent sous des formes diverses dans toute la France l'an 1569. Le 24 août, jour de Saint-Barthélemy, il y eût un massacre de nobles et de prêtres dans le Béarn et dans la Navarre par les calvinistes.

L'auteur de l'histoire de Navarre en parlant de ce massacre ajoute : « Ces nouvelles fâchèrent extrêmement le roi Charles IX, » qui, dès-lors, résolut en son esprit, de faire une seconde Bar- » thélemy en expiation de la première. »

Le même historien en racontant l'accomplissement de cette affreuse résolution dit formellement que Charles y fut excité par le souvenir des seigneurs catholiques dagués de sang-froid en Béarn par Montgommery, lequel pompeusement se pavanait à Paris. (*Histoire de Navarre*, livre 14).

Il paraîtrait ainsi très probable que les premières hostilités, les premiers massacres vinrent des protestants; ce qui ne justifie nullement les crimes des catholiques ou de quelque fanatisme que ce soit, qui seront toujours en horreur à toutes les âmes vraiment religieuses et à tous les esprits sagement éclairés.

lants spectacles. Tous ces hommes distingués dont la digne mémoire est parvenue intacte à la postérité, désavouèrent cette journée fatale et adoptèrent sans réserve les maximes de la tolérance.

C'était bien ainsi qu'avait pensé et que pensait toujours Michel de l'Hospital, ancien chancelier de France et alors en disgrâce. C'est lui qui dit du jour de Saint-Barthélemy : *Excidat illa dies ævo* (que ce jour soit retranché du temps) !

Au milieu des troubles civils qu'il traversa, Michel de l'Hospital conserva toujours ses principes de modération et de justice; son esprit de conciliation se manifesta dans tous ses discours et dans tous ses actes. Sa devise était : *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ.*

C'est à Michel de l'Hospital qu'on est redevable de l'édit qui ordonne de suivre le cours du soleil dans le dénombrement des mois et que l'année commencerait au 1er janvier. Elle commençait auparavant à Pâques.

Continuons à retracer la mémoire de quelques-uns de ces hommes historiques qui sont en même temps des phares intellectuels dans le siècle que nous parcourons. Un homme que Plutarque aurait mis au rang de ses illustres personnages, Achille de Harlay, premier président au Parlement de Paris, s'est rendu célèbre par son savoir et son intégrité. L'histoire a conservé les souvenirs des courageuses paroles qu'il prononça en diverses rencontres. Ainsi, lorsque le peuple soulevé était maître de Paris, le duc de Guise alla trouver le premier président sous prétexte de l'inviter à joindre ses efforts aux siens pour le rétablissement de l'ordre. Achille de Harlay, voyant venir à lui

le duc de Guise, s'écria : « C'est grand'pitié quand le » valet chasse le maître; au reste, mon âme est à » Dieu, mon cœur à mon roi et mon corps est entre les » mains des méchants; qu'on en fasse ce qu'on vou- » dra. » Une autre fois, étant menacé par les ligueurs, il leur répondit : « Je n'ai ni tête ni vie que je pré- » fère à l'amour que je dois à Dieu, au service que je » dois au roi et au bien que je dois à ma patrie. » Ce n'était point seulement en paroles, mais ce fut par des actes d'un sublime héroïsme que de Harlay signala sa constance et sa persévérance à suivre la ligne droite du devoir. C'était là, dans sa plus haute expression, l'un de ces caractères à trempe supérieure qu'on voudrait rencontrer plus souvent dans le monde.

Auguste de Thou mérite d'être placé à côté de l'homme illustre dont nous venons d'esquisser quelques traits. Il ne devia pas des vertus qui étaient héréditaires dans sa famille. Nommé successivement conseiller et président au Parlement, il sut poursuivre constamment l'étude de son siècle, au milieu de ses fonctions, difficiles et épineuses en ces temps orageux. Lorsque les circonstances publiques devinrent plus calmes, de Thou contribua à les maintenir en cet état, en servant Henri IV de tous ses efforts et de toutes ses lumières. Ce fut de Thou qui fut le rédacteur de l'édit de Nantes. Cet homme, d'une intelligence si vaste et si nette, nous a retracé l'histoire universelle de son époque; elle comprend depuis l'année 1553 jusqu'à 1607. Il dépeint avec la même franchise hommes et choses, et son œuvre se distingue surtout par l'esprit de vérité, de justesse et de justice qui y préside.

De Thou a écrit en latin, selon l'usage du temps(1), pour les œuvres sérieuses. Il a laissé aussi des mémoires fort intéressants et des poésies latines, parmi lesquelles se trouve une ode à la postérité où il en appelle à ses descendants de l'injustice de son siècle. La postérité en sera-t-elle plus juste? Nous voudrions bien pouvoir l'espérer. Auguste de Thou aima le trône et le peuple, et en défendant la couronne, il entendit défendre la vraie liberté, dont le trône lui semblait la fidèle représentation. Il protégea les lettres durant toute sa vie, et lorsqu'il fut nommé conservateur de la bibliothèque royale, il s'entoura de plusieurs savants distingués parmi lesquels se trouvaient Loysel, Casaubon, Dupuy, etc. Ils discutaient ensemble des points d'érudition et de science et furent une sorte de premier moule de l'Académie française, qui devait naître un peu plus tard.

C'est dans ces derniers temps que Joseph Scaliger, né à Agen de César Scaliger, se fit une grande réputation par l'éclat de ses leçons à Leyde, où il succéda à Juste Lipse. Il était très habile dans la langue hébraïque, dans les belles-lettres et dans la chronologie. Il a eu le mérite de trouver le premier les moyens de donner aux faits historiques un ordre exact et méthodique qui a simplifié et facilité les recherches. Scaliger avait

(1) Au XVI^e^ siècle les auteurs écrivirent généralement en langue latine. Ils avaient ainsi pour but de devenir des écrivains européens; s'ils avaient écrit dans leur langue maternelle ils n'auraient été que des écrivains limités à leur pays. Cette coutume dut nécessairement retarder les progrès des langues modernes et notamment de la langue française qui, cependant, prit bientôt son essor.

l'humeur difficile et caustique, mais, sans être un abîme d'érudition, comme l'ont appelé quelques-uns de ses contemporains, il témoigna par ses ouvrages qu'il avait beaucoup d'étude, de critique et de science.

Adrien Turnebe, né aux Andelys en 1512, mérite aussi d'occuper une place parmi les doctes philologues qui se firent remarquer au XVI^e^ siècle; il professa à Toulouse, et, un peu plus tard, à Paris. Il se concilia l'amitié et l'admiration des principaux penseurs de l'Europe, et il publia plusieurs traités qui furent très estimés.

Alors vivait aussi loin de Paris, un homme qui avait appris de bonne heure, par l'éducation forte et attentive qu'il avait reçue d'un père éclairé, tous les enseignements de la sagesse. Cet homme est Michel Montaigne, l'écrivain le plus justement célèbre d'une époque si tourmentée. Il semble arriver exprès pour résumer en lui une sorte de personnification des idées parcourues dans le XVI^e^ siècle, et refléter une image fidèle des progrès de l'intelligence durant cette intéressante phase de l'histoire de l'humanité. L'auteur des *Essais* est d'un attrait qui conserve encore aujourd'hui toute sa fraîcheur. Son style pittoresque, chatouilleux et sautillant, obéit à toutes les inspirations poétiques de son âme, et ses couleurs vives et variées sont d'un charme toujours entraînant. Cet écrivain illustre a eu beaucoup de commentateurs; quelques critiques veulent trouver en lui un scepticisme universel et quelquefois l'oubli des sentiments religieux. Cette opinion est beaucoup trop absolue et ne nous paraît pas admissible. Que dans son amour pour la vérité, Montaigne ait suivi une voie d'investigation exceptionnelle pour

la trouver, qu'il ait soumis au creuset d'un rigoureux examen les diverses facultés de l'âme sous des formes neuves et originales ; qu'il ait été ainsi entraîné dans ses méditations au gré de son imagination et de sa fantaisie, nous ne le contestons point. Mais nous croyons pouvoir affirmer qu'il ne se laissa pas envahir par ce pyrrhonisme sec et désespérant qui met nos devoirs principaux en discussion ou en problème. Sur ce sujet, il ne douta, il ne chancela jamais. Pour s'en convaincre, il suffit de l'écouter un moment :

« Nous sommes nés à quester la vérité, dit-il ; il » appartient de la posséder complète à une plus grande » puissance. »

Il ajoute autre part :

« Ceux-là se sont donnés beau jeu en notre temps » qui ont essayés de choquer la vérité de notre église » par les vices des ministres d'icelle ; elle tire ses té- » moignages d'ailleurs. »

On trouve dans un autre endroit :

« Il se fault contenter de la lumière qu'il plaist au » soleil nous communiquer par ses rayons ; et qui » eslevera ses yeux pour en prendre une plus grande » dans son corps même, qu'il ne trouve pas étrange » si, pour la peine de son outrecuidance, il y perd » la vue. »

Il dit encore :

« C'est aux chrestiens une occasion de croire que » de rencontrer une chose incroyable, elle est d'au- » tant plus selon la raison, qu'elle est contre l'hu- » maine raison. »

Enfin il fait cette profession formelle :

« Je tiens pour absurde et impie si rien se rencontre

» ignorammeut et inadvertamment couché en cette » rapsodie (ce sont ses piquants *Essais*) contraire aux » saintes résolutions et prescriptions de l'église catho- » lique, apostolique et romaine, en laquelle je meurs » et en laquelle je suis né. »

Voici, en effet, un singulier sceptique, tel que l'ont dit quelques-uns et répété beaucoup d'autres. On pourrait objecter qu'on écrit selon son esprit et qu'on agit selon son caractère. Mais outre qu'un célèbre naturaliste et brillant écrivain a dit que le style est l'homme, il est bien apparent que Montaigne mit le plus grand accord entre ses principes écrits et ses actions. La piété filiale et l'amitié, par exemple, ces deux nobles sentiments du cœur humain, furent célébrés et pratiqués à un haut degré par notre philosophe. On sait avec quel soin touchant, avec quel amour filial il s'attacha à rendre vénérable la mémoire de son père; son amitié pour la Boëtie n'est ignorée de personne : « Je » l'aimois, dit-il, parce que c'estoit lui, parce que » c'estoit moi. »

Après tous ces témoignages je suis bien tenté, je l'avoue, de considérer la qualification de sceptique infligée à Montaigne comme une pure calomnie. Ses doutes, il est essentiel de bien le remarquer, ne se portent jamais sur des matières de foi, mais simplement sur des sciences purement humaines, telles que la médecine, la philosophie, l'astrologie judiciaire, etc., etc. On peut, certes, s'abandonner à l'examen et au doute sur tous ces objets, sans s'exposer à être accusé d'irrévérence et de scepticisme religieux. Après tout, de nos jours, nous avons entendu articuler la même accusation contre Pascal, et l'on

ne peut plus s'étonner de rien, lorsque dans un siècle comme le nôtre, qui prétend au progrès indéfini et qui se flatte de tout soumettre au libre examen, il est si commun de voir et d'entendre une myriade de ces libres penseurs se soumettre aveuglément au joug et répéter docilement en chœur ce que le premier venu qui aura eu le génie de l'audace, de l'impudeur et de la passion, sera venu proclamer, *ex cathedrâ*, comme une découverte philosophique inouïe ou comme un progrès social inappréciable. Hélas! on a voulu s'affranchir vaillamment de l'obéissance due à l'autorité immuable, et l'on s'est exposé à tomber ainsi, à chaque pas, sous la plus abjecte servitude, sous le despotisme de l'opinion du plus hardi, du plus rusé, du plus opiniâtre, sous le fouet ignoble du plus grossier et du plus brutal. C'est avoir fait là un bien triste échange. Il faut le dire ici puisque nous parcourons le XVI^e^ siècle; c'est précisément à lui que nous devons la première déclaration des principes si erronés et si dangereux de cette nouvelle foi. Ce que l'on appelle la réformation a fait dérailler le monde des voies qui lui avaient été tracées par une main à laquelle personne ne peut suppléer, et depuis trois siècles nous sommes à la dérive, parce que, du haut de notre souveraineté, nous avons déclaré que l'homme ferait à lui-même sa règle, son autorité; parce que, dans notre orgueil effréné, nous avons proclamé l'apothéose du genre humain. C'est positivement depuis, nous ne balançons point à le dire, que l'humanité nous semble avoir fait un pas de plus dans le bourbier de la déchéance, puisqu'il est vrai que l'orgueil sera toujours le principe originel de tout mal dans ce monde et que le mé-

pris de l'autorité divine, sous le vain prétexte de libre examen ou de progrès, ne pourra produire jamais que divagation, bouleversement et désordre. Il ne faut pas voir là une polémique d'actualité; ceci est gravé en lettres de feu dans l'histoire ancienne et moderne, ce vaste tableau de l'instabilité des choses humaines.

Aussi ce fut sous l'inspiration d'une juste appréciation du passé et d'une haute prévoyance de l'avenir, que le concile de Trente rendit, le 8 avril 1546, le décret suivant :

« Pour arrêter et contenir tant d'esprits pleins de » pétulance, le concile ordonne que, dans les choses » de la foi ou de la morale ayant rapport à la conser- » vation et à l'édification de la doctrine chrétienne, » personne se confiant en son jugement et en sa pru- » dence, n'ait l'audace de détourner l'Écriture à son » sens particulier, ni de lui donner des intentions ou » contraires à celles que lui donne ou lui a données » la sainte mère l'Eglise, à qui il appartient de juger » du véritable sens et de la véritable interprétation » des saintes Écritures, ou opposées au sentiment des » Pères encore que ces interprétations ne dussent » jamais être mises en lumière. »

C'est parce que l'observation de ce décret a été violée, que, depuis Luther jusqu'à nos jours, le christianisme a subi tant de douloureuses altérations parmi les dissidents qui ont épuisé sur cet objet sacré toutes les formules de l'erreur.

Montaigne assista donc à la fatale aurore des discordes civiles amenées par cette perturbation dans les esprits. Sa philosophie chrétienne ne se démentit pas durant ces temps orageux. Il fut tolérant, aimé et

respecté; il s'affermit de plus en plus dans cette foi qui fit la principale consolation de ses derniers jours, et il s'en rapporta jusqu'à la fin, selon ses propres expressions « à l'autorité et à la volonté divine qui nous règle et qui a son rang au-dessus de ces vaines et humaines contestations. »

N'éludons rien, et pour demeurer dans le vrai, concluons en disant que si Montaigne manifeste souvent un esprit sceptique sur des sujets qui sont généralement susceptibles d'examen, ce scepticisme n'atteint jamais son cœur, quand il s'agit d'objets d'un ordre supérieur et sacré.

Charron fut le disciple de Montaigne; il exagéra tous les principes du maître et suivit un plan plus systématique; mais sa marche lente et méthodique contraste avec l'allure vive et sémillante de Montaigne. Son livre de la *Sagesse* est loin et bien au-dessous des Essais. Le livre des *Trois Vérités*, moins connu que celui de la *Sagesse*, est mieux écrit que ce dernier, et à plus d'orthodoxie joint aussi plus de chaleur et d'éloquence.

La Boëtie, connu par les termes suaves de l'effusion amicale de Montaigne, mérite une place parmi les auteurs de cette époque. Son ouvrage intitulé le *Contre un* ou la *Servitude volontaire*, est un long cri poussé contre les excès du pouvoir dont il flagelle les abus avec une verve pleine de sens et de force. Ce jeune homme à l'âme élevée et à l'esprit sévère écrivait sous l'empire d'un juste mouvement d'indignation contre les crimes de la cour de Charles IX. Mais si cet austère républicain du XVI^e^ siècle eût vu les forfaits de la cour républicaine du XVIII^e^, il aurait sans nul doute

reculé d'horreur et se serait précipité vers des idées contraires par l'effet de l'antipathie naturelle de son esprit et de son cœur contre tous les excès coupables.

Dans l'ordre philosophique, ce serait peut-être ici le lieu de donner un souvenir reconnaissant à Viète, à Peyresc, à Gassendi, à Descartes, savants dont la France s'honore et parmi lesquels trois appartiennent au XVII^e^ siècle; nous leur rendrons cet hommage à la fin de ces études, en embrassant d'un regard général et dans un ensemble analytique, quelques sujets communs à toutes les nations et notamment les progrès des sciences naturelles en Europe, durant la période que nous parcourons.

C'est dans ce temps que Montluc, à l'âge de 75 ans, écrit ses Mémoires. On y trouve l'éloquence de la franchise, bien que tout ne doive pas y être approuvé, et particulièrement l'esprit prononcé d'une condamnable intolérance. En considérant les Commentaires de Montluc simplement au point de vue militaire, nous devons dire qu'ils sont pleins d'intérêt et bons à consulter par les gens de guerre. Ils sont écrits d'un style bref, vigoureux et un peu batailleur. Henri IV, qui s'y connaissait, les appelait la Bible des soldats.

A Montluc, ce vieux brave, opposons François de Lanoue, surnommé Bras-de-Fer, fervent protestant qui nous a laissé aussi des discours politiques et militaires, qui témoignent à la fois des vertus d'un bon citoyen et des nobles qualités du guerrier. Son style est énergique et parfois sentencieux. Après ces principaux chroniqueurs, il faut citer les deux frères Tavannes, qui servirent dans deux camps différents, et qui ont laissé des mémoires qui ne manquent pas d'un mérite relatif.

Un peu antérieurement à ces mémoires avait paru l'histoire des faits, gestes, triomphes et prouesses du bon chevalier sans peur et sans reproche, le gentil seigneur de Bayard, composée par le loyal serviteur, et qui mérite d'être mentionnée ici par le caractère attachant qu'elle porte et le nom illustre qu'elle rappelle.

Jeannin et d'Ossat ont, dans leurs *Négociations*, offert un style souvent tortueux, ambigu et emphatique, mais ils avaient l'un et l'autre des qualités de cœur et des vertus si estimables, qu'il y a toujours beaucoup à profiter et à apprendre de leurs réflexions judicieuses et des principes de politique qu'ils ont émis. Ils ont été étudiés par les plus solides esprits et par l'élite des diplomates.

Le journal de l'Étoile n'est pas dénué d'un certain intérêt et demeure curieux par son exactitude minutieuse.

Une société d'hommes de lettres, Pithou, Pierre Leroy, Durand, Rapin, Baïf, Passerat et Gillot, trament ensemble la Satire Ménippée, mélangée de prose et de vers, et la publient bientôt à grands renouvellements d'éditions, car elles étaient promptement enlevées. Cette production, à la fois burlesque, fine, profonde et populaire, est un curieux monument de l'époque. A son apparition, la guerre civile se mit à rire et se trouva désarmée. La puissance des idées est telle, que cette éloquente satire, qui étincelle de malice et d'esprit, aplanit ainsi à Henri IV la voie vers le trône. Nous ne pouvons nommer ce roi sans que son éloge ne nous vienne à la pensée et ne nous jaillisse du cœur. C'est sans contredit le roi dont la mé-

moire est restée le plus populaire. Tout le monde sait les mots gracieux, soldatesques, généreux et bienveillants de Henri IV. La noblesse des sentiments s'alliait en lui à l'éloquence naturelle du cœur. Il sut régner, combattre et écrire en excellent style. On peut consulter avec beaucoup de plaisir et de fruit le précieux *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey. Paris, 1843 (1). On y trouvera des révélations d'un intérêt et d'une authenticité incontestables sur divers actes importants de la vie de ce monarque. On y apprendra, par exemple, que ce ne fut point à l'aveugle et par des considérations purement intéressées et mondaines que Henri IV abjura le protestantisme pour suivre la religion de ses aïeux, mais bien par une conviction d'âme et de cœur unie à la défiance qu'il avait conçue des projets des protestants qui visaient à démembrer et à bouleverser le royaume. Il s'attacha aux catholiques parce qu'il crut reconnaître qu'ils étaient plus dévoués à la nationalité, à l'unité et au bien général de la patrie. Nous ne faisons pas là un tableau d'imagination : ceci est écrit et historique.

Après avoir nommé Henri IV, il serait difficile de passer sous silence Philippe de Mornay, seigneur du Plessis, et le duc de Sully. Ces deux hommes ont été d'un grand secours à Henri. Les Mémoires de l'un et de l'autre sont d'une haute importance historique et méritent d'être médités pour se former une idée pré-

(1) M. Godard, membre de la Société et correspondant des ministères de l'instruction publique et de l'intérieur, a fourni quelques lettres inédites à ce recueil.

cise des diverses phases de cette époque. On n'a pas oublié que Sully, grand administrateur et homme pratique, prodigua ses soins aux campagnes ; il avait coutume de dire que l'agriculture et les pâturages doivent être les deux mamelles de la France, ses mines du Pérou. Après ces hommes sérieux et distingués qui devaient paraître au premier plan avec Henri IV, il doit être permis de donner un souvenir à Marguerite de Valois, première femme de ce monarque, et qui nous a laissé des Mémoires très remarquables dans le genre badin et léger. Marguerite de Valois n'avait garde de prendre rien au sérieux, pas même toutes ses distractions conjugales. Ses récits piquants et variés, écrits avec une naïve impudeur, portent l'empreinte de cette nature voluptueuse et ardente à tous les genres de plaisir. La rieuse et sémillante Marguerite parait dans ses contes sous le nom de la dame Oysille, qui est bien la plus rusée, la plus ingénieuse et la plus amoureuse des femmes.

Les mémoires de d'Aubigné méritent d'être mentionnés à côté de ceux de Marguerite ; ils sont même d'un plus fort intérêt par les scènes qu'ils retracent et par la touche vigoureuse et ferme de l'auteur. Pierre de Bourdeilles, seigneur de Brantôme, nous a tracé à son tour de longs mémoires beaucoup plus connus et lus que les précédents, bien qu'ils leur soient peut-être inférieurs sous beaucoup de rapports, mais ils reproduisent, avec une impudente ingénuité, tous les événements de boudoir et de ruelle, tous les caquets de cour et de ville, toutes ces mignonnes et lestes aventures que la sensible et tendre Marguerite ne se contentait pas de narrer, enfin tous ces

petits jolis riens qui ont pu égayer et nourrir la malice publique depuis François Ier jusqu'à Henri IV. Ce penchant trop facile et assez blâmable que l'on a toujours pour ces frivolités rebattues, a maintenu à Brantôme une renommée et une mémoire que l'on refuse quelquefois à de plus graves auteurs et à des objets beaucoup plus utiles et plus importants.

Revenant à la poésie, nous voyons les disciples de Ronsard et de la Pléiade, prêts à abandonner les formules des novateurs. Bertaut et Philippe Desportes furent les premiers à donner le signal de cette sorte de défection. Dubartas, poète gascon, et à ce titre émule exagéré de Ronsard, avait composé une espèce d'épopée encyclopédique qu'il avait imitée d'un auteur grec du moyen âge, et qui était intitulée la Semaine ou la Création. Cette œuvre de Dubartas était une création assez informe en termes fort grotesques; les disciples de Ronsard eux-mêmes blâmèrent cette composition et l'exagération des pensées et des images qu'il avait adoptées.

On était ainsi dans cette sorte de réaction contre l'école de Ronsard, lorsque deux hommes d'un génie différent surgirent sur la scène poétique. Ces deux nouveaux venus sont Regnier et Malherbe. Le premier offre le type de l'antique esprit gaulois, de la vieille causticité française, et écrit à la fois avec une verve familière, vigoureuse et mordante. Il mania la satire avec dextérité et il dépeignit les mœurs de l'époque assez fidèlement; on voit qu'il a étudié Juvénal et il flagelle les travers du jour avec une incisive rudesse. On reconnaît en Malherbe un esprit rigide et analytique qui s'apprête à donner un mode nouveau à la langue poé-

tique en la relevant par le choix élégant des expressions, par l'harmonie des images et la noblesse des idées. Cet habile écrivain renversa les partisans de la Pléiade et apporta une réforme complète dans le langage; ses odes offrirent le premier exemple de dignité et de poésie lyrique. Malherbe atteignit le but qu'il se proposait en donnant un sensible perfectionnement à la langue française, et les véritables services qu'il lui rendit lui méritèrent avec assez de justice la fameuse exclamation de Boileau :

> Enfin Malherbe vint, et le premier en France
> Fit sentir en ses vers une juste cadence.

Racan suivit Malherbe, mais ne fit que le suivre de loin; il perfectionna cependant la poésie pastorale, et le genre bergerie, dont il fut en quelque sorte le créateur, eut longtemps beaucoup de vogue.

On pourrait encore nommer ici François Maynard et Théophile (Viaud), poètes qui ne manquèrent pas d'un certain génie. Ils appartiennent au commencement du XVII^e^ siècle et ils se jetèrent l'un et l'autre dans des écarts poétiques très condamnables.

Après cet aperçu de la situation poétique à la fin du XVI^e^ siècle, nous avons à mentionner encore à cette dernière époque, quelques prosateurs dont la mémoire est honorablement conservée. Nous nommerons d'abord Honoré d'Urfé, célèbre auteur de l'Astrée, cette épopée pastorale qui, dans un cadre très ingénieux, trace les diverses conditions de la vie humaine empruntées aux mœurs et aux caractères contemporains. Cette œuvre, assez originale, fut,

pendant plus d'un demi-siècle, la passion de l'Europe entière.

Pierre Ayrault, qui fut l'aïeul de Ménage, publie son admirable traité de la puissance paternelle. C'est le cri éloquent d'un père au désespoir. Les jésuites, toujours en quête de sujets distingués, avaient enlevé son fils pour le revêtir de leur habit, et afin de le soustraire aux réclamations de Pierre Ayrault, on avait changé son nom.

On doit à cet honorable magistrat quelques autres ouvrages de jurisprudence.

Nous sommes amené à clore cette revue du XVI^e^ siècle en France par le nom de quelques hommes bien respectables, mais qui ont traversé le monde avec moins d'éclat et plus d'humilité qu'une grande partie de ceux que nous avons déjà cités. Ainsi fut Ollivier de Serres, le patriarche des écrivains agronomes. C'est à lui que nous devons l'introduction de la culture du mûrier en France. D'après ses conseils, Henri IV en fit planter cinquante mille pieds par diocèse et quinze mille dans le jardin des Tuileries. Cet auteur a été longtemps oublié, ainsi qu'il arrive souvent de négliger l'utile pour sacrifier au brillant et à l'agréable, comme il n'est pas rare aussi de voir les pages de l'histoire s'ouvrir au panégyrique des ravageurs de moissons, tandis qu'un silence dédaigneux est le partage de ceux qui s'appliquent à les faire croître et à les conserver.

Cependant Henri IV, qui savait découvrir les hommes utiles et apprécier les améliorations réelles, témoigna beaucoup d'affection à Ollivier de Serres et un grand goût pour son livre intitulé le Théâtre

d'agriculture. Il se faisait lire des passages de cet ouvrage, qui est le fruit d'une longue et lumineuse expérience, et qui, sous une forme attrayante, trace les principes et l'enseignement de l'art le plus utile. Le sentiment d'amour et de respect qu'éprouve l'auteur pour l'agriculture est poussé jusqu'à l'enthousiasme. On est persuadé et entraîné par lui dans ces pages pleines à la fois d'éloquence, d'énergie et de logique où il prouve la nécessité de rédiger et de publier la théorie de cet art, au lieu de se contenter de la pratique. Dans la péroraison de cette œuvre estimable, on aime à voir Ollivier de Serres s'élever à une animation de cœur et à un degré d'éloquence peu communs, lorsque, s'adressant à Dieu, il le supplie de répandre sans cesse ses bénédictions sur la culture des champs en France et d'en protéger les fleurs et les fruits. Le style d'Ollivier de Serres tient de la verte énergie de Montluc et de la concision colorée, vigoureuse et pittoresque de Montaigne. On lui doit les premiers essais sur le sucre de betteraves, qu'Achard, chimiste prussien, découvrit depuis et fit connaître en 1800.

Ollivier de Serres eut pour frère Jean de Serres, qui fut dans un autre genre un savant distingué. Henri IV l'employa dans des affaires très graves et le nomma historiographe de France. On lui doit plusieurs écrits d'un certain intérêt et une traduction latine de Platon publiée par Henri Estienne.

Personne ne peut oublier les importants services rendus à l'humanité par saint Vincent de Paul, qui fut un précieux modèle de charité. On sait que ce fut lui qui eut l'heureuse pensée de recueillir cette foule

d'enfants abandonnés dès leur naissance par la misère ou par le vice. On lui doit une foule de fondations utiles, parmi lesquelles tient un premier rang celle des sœurs de charité. Chacun sent tout le prix de ces femmes pieuses et dévouées qui renoncent à toutes les commodités et à toutes les douceurs de la vie pour secourir les malheureux et pour assister les malades.

Voltaire même, disait, dans son *Essai sur les mœurs :* « Peut-être n'est-il rien de plus grand sur la terre que » le sacrifice que fait un sexe délicat de la beauté, de » la jeunesse, souvent de la haute naissance, pour » soulager, dans les hôpitaux, ces ramas de toutes les » misères humaines, dont la vue est si humiliante » pour l'orgueil humain et si révoltante pour notre » délicatesse Les peuples séparés de la communion » romaine n'ont imité qu'imparfaitement une charité » si généreuse. »

Napoléon aussi s'exprimait d'une manière analogue au sujet des sœurs de saint Vincent de Paul : « Celles- » là, disait-il, oui, ce sont des institutions utiles. » Parlez-moi de sacrifices pareils et non de tous vos » philanthropes qui bavardent toujours et n'effectuent » rien. »

Saint Vincent de Paul comptait ses heures par ses bonnes actions. Ainsi, toujours animé du même zèle, il pénétra dans les prisons et dans les bagnes pour secourir ces hommes corrompus par le vice, pour ramener à la vie morale de l'âme ces êtres dévoyés de leur route, pour les rendre aux sentiments de l'honneur et de la vertu. Hommage soit rendu à St Vincent de Paul de toutes ces bienfaisantes institutions, de toutes ces améliorations pratiques qui, dans des temps fort mal-

heureux, ont rendu de si grands services et ont porté un baume si consolant et si doux à toutes les douleurs et à toutes les plaies humaines! Ici ce ne sont plus les palmes du vaste savoir, ce ne sont plus les fleurs de la littérature qui nous enlacent dans leurs gracieux réseaux, mais c'est la grande et imposante voix de la charité et de la piété chrétiennes qui, en nous ramenant aux saintes lois de Dieu, panse et guérit toutes nos blessures. Ce langage est bien supérieur sans doute à tous les brillants prestiges de l'éloquence et à toutes les orgueilleuses terminologies de la science.

Un homme dont l'éminente piété se peint dans ses écrits traverse aussi dans ces mêmes temps ce monde agité. Il sema de bienfaits tous les lieux qu'il parcourut, et sa mémoire doit demeurer chère à tous les vrais amis de l'humanité. Nous désignons ici François de Sales, qui fut un type caractéristique des plus hautes vertus chrétiennes, et qui traduisit en actions toutes les généreuses et saintes pensées qu'il déposa dans ses ouvrages. On ne peut, en effet, les lire avec attention sans éprouver le désir de devenir meilleur et sans aimer l'auteur qui l'inspire. Le style de ce vénérable écrivain est plein d'une onction pénétrante, d'une suavité enchanteresse et d'images fraîches et gracieuses. Il n'est pas possible de résister à l'entraînement de ces conseils revêtus d'un charme, d'une aménité et d'une ardente charité qui enlèvent et subjuguent toutes les âmes. François de Sales, par ses vertus sublimes, par sa piété aussi douce que tendre, fut le Fénélon du XVI^e^ siècle, et tous ceux qui liront son Introduction à la vie dévote, qui concilie si bien les exigences de la société avec les devoirs de la

religion, tous ceux qui voudront méditer son Traité de l'amour de Dieu et ses Lettres spirituelles trouveront sans doute ce saint et éminent prélat bien au-dessus de notre faible panégyrique.

Nous ne terminerons pas sans dire que la période de François Ier à Henri IV, ou, en d'autres termes, le XVIe siècle entier, fut aussi une ère fertile pour les beaux arts en France. Le palais des Tuileries, le vieux Louvre, une partie des châteaux de Fontainebleau et d'Anet, le palais du Luxembourg, le château de Blois, le château de Chambord et celui de Madrid dans le bois de Boulogne, l'église Saint-Eustache, Saint-Jacques-la-Boucherie appartiennent à cette époque. Les Valois ne cessèrent d'encourager à la fois les lettres et les arts. C'est dans ce même siècle que l'application de la statuaire à l'architectonique a été poussée le plus loin en France. Beaucoup d'artistes italiens vinrent y apporter le tribut de leur talent soit en peinture, en sculpture ou en architecture. Ainsi le Primatice, le frère Joconde, Vignole, Benvenuto Cellini, Léonard de Vinci et quelques autres y arrivèrent attirés par les pressantes invitations et les honorables largesses des princes, des riches négociants et des seigneurs de l'époque. Sous cette favorable impulsion, il s'éleva bientôt un certain nombre d'artistes français. Pierre Lescot, Germain Pilon, auquel plusieurs attribuent une partie des célèbres groupes de l'église de Solesmes (1), et Jean Goujon, surnommé le

(1) Une opinion d'une grande autorité attribue une partie de ces groupes à Michel Collumbe, artiste du même siècle, auquel on doit la belle statue de François II, duc de Bretagne, que l'on admire à la cathédrale de Nantes.

Corrège de la sculpture, se formèrent à l'imitation de l'école italienne. Le premier travailla à la reconstruction du Louvre, où l'on admire encore les cariatides de Jean Goujon, qui est aussi l'auteur de la fontaine des Innocents à Paris. Jean Cousin fut employé à la construction des châteaux de Vincennes, de Sens et d'Anet. On doit à Philibert Delorme un grand nombre d'édifices remarquables et il est en outre le premier architecte du palais des Tuileries. Il a écrit sur l'art de bâtir et l'on trouve des idées fort utiles dans ses préceptes. Son contemporain Jean Boullant construisit le château d'Écouen. Tous ces artistes appartenaient à l'école moderne; mais il restait toujours en province les confréries d'arts et les compagnies des maîtres maçons que nous avons indiquées dans nos Études sur le moyen âge, et qui conservaient l'ancien style et une certaine originalité de formes.

La peinture fit alors aussi quelques progrès, mais elle se bornait à des portraits et à des miniatures sur parchemin et à la coloration des vitraux, art très heureusement cultivé en France. Cependant c'est vers la fin de ce siècle que commença à se faire connaître un peintre remarquable, Simon Vouet, qui peut être considéré comme le fondateur de l'école française. La plupart des meilleurs maîtres se formèrent à ses leçons. On compte parmi ses élèves Le Sueur, Le Brun, Mignart et plusieurs autres artistes distingués.

On reconnaît, comme les chefs-d'œuvre de Vouet, une Salutation angélique et une Présentation au temple. Cette dernière est au musée du Louvre.

Ce fut dans cette même période que Bernard Palissy réduit, par la pénurie où il se trouvait, à bruler

jusqu'à son lit pour chauffer son four, consacra une grande partie de sa vie à découvrir la véritable composition de l'émail. Il y parvint, et acquit, par son talent et ses chefs-d'œuvre, une réputation qui dure encore.

Bernard Palissy donna des cours publics à Paris, et a laissé des écrits qui jouissent d'une grande estime.

Léonard, dit le Limousin, le suivit avec distinction dans les progrès de l'art; il eut la direction de la manufacture d'émaux fondée à Limoges, et fit exécuter beaucoup de coupes et de vases de forme très élégante, qu'il enrichit de bonnes peintures d'après les dessins de Raphaël, de Jules Romain et de Jean Cousin.

Nous voici parvenus en France à la fin de ce XVI^e^ siècle, époque bouillonnante, sillonnée par tant d'orages et pourtant si riche et si féconde en supériorités intellectuelles et en œuvres magnifiques. Nous avons vu que le sol français est loin d'être demeuré stérile durant cette brillante phase où les plus belles palmes appartinrent à l'Italie. C'est de ce moment que se prononce en France le nouveau mouvement philosophique bientôt personnifié en Descartes, et qui, bon et utile dans son principe, a depuis changé de nature par l'accomplissement de cette loi inflexible qui veut que l'exagération d'une idée juste conduise toujours directement à une idée fausse. Ainsi la philosophie a voulu se faire dieu; elle a prétendu dérober les secrets du ciel et elle est tombée dans l'aveuglement et dans les aberrations les plus étranges. Elle a d'abord ébloui les esprits et elle les a jetés ensuite dans un inextricable dédale en les livrant par une

pente rapide à l'ignominie de deux hideuses passions, l'envie et la vanité, qui ont soulevé toutes les ambitions et soufflé toutes les tempêtes. Nous voulons désigner ici cette philosophie rationaliste qui a été un puissant dissolvant social, et dont l'action délétère a été exercée d'abord sur des adeptes d'un ordre élevé, qui ont ensuite, sous toutes les formes, répandu à flots le poison dans les rangs intermédiaires et même dans les plus basses régions de la société.

Aujourd'hui le sphynx des temps modernes propose aux nations un formidable problème. Il s'agit de résoudre si l'idée de l'autorité divine, si l'idée de l'autorité humaine prévaudront sur l'absence de toute autorité, sur la barbarie, sur le chaos en un mot. Il ne faut pas s'y tromper, c'est là l'énigme à laquelle nous avons tous à répondre, et, dans cette question, la plupart des esprits, avec les meilleures intentions du monde, ne se préoccupent pas du tout du point principal. Tous veulent l'ordre, la paix, la prospérité publique et une sage liberté; ils ont le secret de ce bon résultat sous la main et ils n'étendent pas le bras pour le saisir; ils le cherchent dans la forme et la force et il se trouve dans l'idée. Ils ne voient pas ce qui cependant devrait frapper tous les yeux; ils ne voient pas que la vérité sociale est tout entière dans la vérité religieuse, et que c'est à celle-ci qu'on doit nécessairement avoir recours pour assurer convenablement les bases de l'autre.

Nous terminerons en exprimant ici en peu de mots notre pensée, notre vœu et nos convictions à ce sujet.

Il n'est pas permis à notre infime intelligence de

connaître les hauts desseins de Dieu. Mais supposons un instant, Messieurs (veuille le ciel que cette simple hypothèse ne se réalise jamais), supposons cependant que le soleil de demain dût éclairer le dernier jour de la société française et que demain aussi, par une de ces bienfaisantes crises, par une de ces péripéties heureuses qui sont quelquefois advenues dans la vie des peuples, tout-à-coup la nation française entière se réveillât à l'aurore de ce dernier jour toute soumise aux lois divines, toute pénétrée d'un sincère et profond sentiment religieux, toute imprégnée, en un mot, par une intuition soudaine, des enseignements sublimes du Christ — plaise à Dieu ici que cette douce supposition s'accomplisse au plus tôt — ne serait-il pas alors permis de concevoir l'espérance que, par un sursis providentiel, le jour fatal serait ajourné, peut-être même écarté à jamais, et que le lever de cette aurore, qui devait être si funeste, serait au contraire béni et deviendrait l'origine de nouvelles destinées tracées à la France alors réellement régénérée? Le pacte de réconciliation du ciel avec la terre serait ainsi scellé par ce noble peuple français qui ne devrait jamais cesser de former un peuple de frères, mais de frères chrétiens, et qui, ne l'oublions pas, ne peut redevenir le grand ordonnateur, le pilote général du monde civilisé et l'élu du Tout-Puissant, cet unique souverain maître, qu'en rentrant avec foi et obéissance dans les saintes voies du Christianisme, qui seront toujours celles du vrai progrès et de la félicité la plus parfaite, la plus sûre et la plus pure qu'il puisse être donné à notre belle et bien-aimée patrie d'acquérir et de goûter.

ESPAGNE.

Après avoir suivi le mouvement intellectuel en Italie et en France au XVIe siècle, il reste à apprécier la situation littéraire et la culture intellectuelle de l'Espagne, du Portugal, de l'Angleterre et de l'Allemagne à cette même époque.

Nous avons déjà vu comment les hommes aventureux de la péninsule hispanique étendaient et multipliaient les explorations maritimes qui dotaient les métropoles de nouvelles et lointaines provinces. Cependant l'Espagne ne se bornait pas à conquérir facilement de vastes royaumes au-delà des mers, et ce fut au milieu de l'enthousiasme que devaient généralement inspirer les découvertes incessantes faites dans le nouveau monde, que les écrivains de cette contrée se livrèrent à l'élan de leur imagination poétique. C'est surtout dans le genre romanesque et dramatique que, durant cette première époque, la nation espagnole obtint le plus de succès. Il faut rappeler ici que la Célestina, tragi-comédie de Calixte et Mélibée, avait paru vers la fin du XVe siècle, et avait obtenu un accueil favorable et une vogue immense. Le bachelier Fernando de Rojas est l'auteur de cet ouvrage, qui mérite d'être remarqué au point de vue de l'art. Il est écrit d'une manière élégante et pure, les caractères des personnages sont parfaitement tracés, mais ses peintures sont, en général, d'un cynisme très condamnable. Voici en quelques mots le sujet de la Célestina, qui a eu une très grande célébrité :

Calixte, ne pouvant se faire aimer de Mélibée, jeune fille d'une grande beauté, a recours pour la séduire à

Célestina, qui, après avoir été courtisane, remplit l'emploi d'entremetteuse. Les artifices que cette misérable met en usage pour triompher de la chaste résistance de Mélibée, la fin malheureuse des amants et de ceux qui les aident forment le nœud et le dénouement de la fable.

Quelques auteurs espagnols regardent la Célestina comme la première origine de leur théâtre; d'autres combattent cette opinion parce que cet ouvrage n'est qu'un récit dialogué et n'a pas d'autre analogie avec une œuvre théâtrale. Cependant plusieurs essais furent tentés dans le commencement du XVI^e^ siècle, et parmi les auteurs dont les efforts furent couronnés de quelques succès, on peut citer Torrès Naharro, dont les pièces se modèlent sur les auteurs italiens, qui, à leur tour, lui firent, un peu plus tard, quelques emprunts. Cependant le goût public réclamait un théâtre national et attendait un auteur qui entrât dans cette voie. Ce fut à Lope de Rueda, batteur d'or et simple artisan, qu'il appartint d'ouvrir cette voie nouvelle. Il s'éleva, par la force de son génie, à une vraie supériorité et fut le créateur en Espagne du bon genre comique. Il composa des pièces qu'il joua lui-même et qui enlevèrent les applaudissements du public. Il dépeignit, avec un rare bonheur et un naturel parfait, les mœurs de l'époque et les divers caractères nationaux que son esprit pénétrant et observateur avait su approfondir avec justesse. Sa touche est gracieuse, originale et piquante. Il acquit une réputation qui fut justement méritée et eut un grand nombre d'imitateurs qui ne l'atteignirent pas.

Si nous portons maintenant nos regards sur les écrivains variés et nombreux qui signalèrent cette

époque, nous les verrons presque tous s'arracher alors aux réalités palpitantes de l'actualité pour se transporter en quelque sorte dans un monde artificiel. Ils se distinguèrent, en général, par cette douceur de style si naturelle à la langue castillanne.

Nous devons mentionner parmi les plus notables, Jean Boscan, Garsilaso de la Vega, Fernand de Herrera, George de Monte-Mayor, auteur du Roman de la Diane, ouvrage plein de charme et qui a été, en Espagne, le modèle du genre pastoral; Louis Ponce de Léon, qui s'inspira d'Horace, dont il s'efforçait d'imiter l'élégante finesse et la gracieuse décence. Il fut un poète correct et estimé de son temps. Ces auteurs formèrent des disciples qui marchèrent sur leurs traces. Mais au-dessus de tous s'élève Michel Cervantes, qui sut donner à la langue espagnole toute la puissance de son génie. Né en 1547, à Alcala de Hénarez, cet illustre écrivain suivit d'abord la carrière des armes; il alla combattre en Italie, puis il prit part à la bataille de Lépante (1571), où il perdit la main gauche. Fait prisonnier à son retour par les barbaresques, il fut, pendant cinq ans, esclave à Alger. Racheté par les Pères de la Rédemption, il se mit à écrire des comédies et des tragédies pour gagner sa vie. Il publia bientôt après la première partie du Don Quichotte. Michel Cervantes se proposait, dans cet ouvrage, de guérir ses compatriotes du goût exagéré des lectures chevaleresques. Sa fable ingénieuse, amusante et instructive, mettait en contraste les illusions généreuses d'une imagination abusée avec toutes les capricieuses réalités de la vie. Il ne se contente pas de fronder cet héroïsme chevaleresque qui veut le bien sans con-

naître les vrais moyens de le produire, et qui le mesure trop à des sympathies exaltées et désordonnées, ou à des utopies inconsidérées; mais il flagelle aussi l'égoïsme sensuel, représenté par Sancho Pança. Il est difficile d'atteindre à une touche de pinceau aussi hardie, aussi fine et aussi limpide. Le rire, qui naît à chaque page, amène presque toujours une réflexion sérieuse. L'intérêt et le charme de ce livre dureront autant qu'il y aura dans le monde des utopies à combattre et des ridicules à bafouer, et il faut reconnaître que, bien qu'un seul jour ne se passe pas sans emporter une de nos illusions, le moment n'est pas venu où nous ne devons plus être soumis à aucune d'elles. L'œuvre de Michel Cervantes a été traduite dans toutes les langues et est devenue populaire chez toutes les nations. On rapporte que, durant l'invasion française en Espagne, sous le règne de Napoléon, et lorsque chaque jour amenait de terribles représailles, une division de l'armée française, qui avait à venger quelques pertes saignantes, se présente devant un bourg assez considérable et est prête à le mettre à feu et à sang, lorsque tout-à-coup on apprend qu'on est en face du Tobozo. A ce nom, les armes tombent des mains et un immense éclat de rire succède à toute disposition menaçante et hostile. Pour cette fois, le souvenir de Don Quichotte sauva le pays du fléau dévastateur, et c'est là un des grands et précieux priviléges du génie. Que la gloire en revienne à Cervantes! Le chef-d'œuvre dont nous venons de parler ne fut pas le seul ouvrage de cet illustre auteur, qui composa aussi Galathée et plusieurs nouvelles d'un grand intérêt, ainsi qu'un nombre assez considérable

de pièces de théâtre dont les sujets sont presque toujours historiques et nationaux. Toutes ces preuves d'un vaste génie n'empêchèrent pas l'écrivain célèbre d'être méconnu et délaissé par ses contemporains, et ne purent l'arracher à l'indigence et à l'obscurité dans lesquelles il passa et termina sa vie.

Lope de Vega a composé après Michel Cervantes un nombre considérable de comédies. Il eut un grand succès et beaucoup de renommée. Il était d'une excessive fécondité, et cette abondance nuisit souvent à la qualité de ses productions. Cependant, malgré ses défauts, Lope de Vega a fait l'admiration de ses contemporains, et il est juste de dire que son imagination inventive et l'activité de son génie dramatique lui ont mérité ses succès et l'honneur d'avoir été le modèle des auteurs du même genre qui sont venus après lui.

Calderon, qui suivit la même carrière dramatique que Lope de Vega, et qui fournit aussi à la scène espagnole des œuvres estimées, ne parut que dans le XVII^e^ siècle.

Mais, parmi les émules qui suivirent Lope de Vega et dont le théâtre espagnol garde le souvenir, nous devons donner un premier rang à Guilhem de Castro, qui traita le sujet du Cid, et qui peut avoir ainsi fourni quelques scènes à notre admirable Pierre Corneille. Nous pouvons encore citer Jean-Baptiste Dramante, qui a fait aussi une tragédie espagnole sur le même sujet.

Nous avons maintenant à nommer, dans la période que nous parcourons, un poète d'un autre genre, don Alonzo de Ercilla, qui partit à 22 ans pour le Pérou afin de concourir à la guerre que l'Espagne faisait aux

Araucans, qui avaient voulu secouer le joug. Ce fut en combattant qu'Ercilla composa le poème de l'Araucana, qui est un récit de l'expédition avec de nombreux épisodes. Ce poème épique, écrit à la lueur des feux du bivouac et sous l'inspiration d'un heureux génie, brille surtout par le fini des détails et l'animation du sujet. On y rencontre des passages fort remarquables.

Dans cette période, les Espagnols s'essayèrent en poésie dans tous les genres. Parmi ceux qui en cultivèrent plusieurs avec un succès dont le sentiment public fut l'expression, il faut nommer principalement Quévédo, qui composa des pièces héroïques, des pièces lyriques et des épigrammes. La verve satirique de cet auteur était intarissable et son esprit se jouait avec facilité de toutes les difficultés poétiques. Il fit école, mais ses imitateurs ne surent copier que ses défauts.

Dans le même temps s'était formée aussi une école qui eut plus d'influence et de durée, c'est celle qui s'éleva à l'imitation de Gongora-Argore, qui fut surnommé alors le prince des poètes espagnols. Cet auteur a rendu, en effet, quelques services à la langue espagnole; mais l'abus prodigieux qu'il fit des figures gigantesques, des métaphores outrées et d'antithèses affectées, dépare son style et lui ôte le charme du naturel. Cependant ce nouveau genre, où abondaient tous les faux ornements, excitait un engouement général dont le bon goût se ressentit. Les sectateurs de cette école furent appelés Gongoristes, et ne manquèrent pas de déchoir bientôt, selon la destinée habituelle de tous les novateurs qui ne s'appuient sur rien de solide. Les Castillans en sont venus même

au point de dire proverbialement d'une chose qui leur paraît difficile à comprendre : *Escuro como las Soledades de Gongora.* — Ces Soledades sont deux petits poèmes sur la solitude, arrivés, en effet, à un degré d'obscurité que n'ont pas les autres ouvrages du même poète, qui, de son temps, obtint le surnom de merveilleux : *Maravilloso Luys de Gongorado.*

Parmi les écrivains en prose, nous devons citer d'abord Louis Vivès, né à Valence, en Espagne, qui parcourut l'Europe et professa les belles-lettres dans plusieurs villes avec le plus brillant succès. Durant le séjour que ce savant fit en Angleterre, Henri VIII se plaisait à aller entendre ses leçons à Oxford. Louis Vivès avait la réputation d'être l'un des hommes les plus érudits du siècle dans lequel il vivait. On le mettait à côté d'Érasme et de Budé.

Thomas Sanchez, de Cordoue, est célèbre parmi les casuistes du XVI^e^ siècle. On trouve, dans son traité sur le mariage, tout ce qu'on peut dire de mieux sur ce sujet. On a quelquefois attaqué la crudité de ses détails, mais, dans l'espèce, il faudrait faire le même reproche à beaucoup de livres de médecine, ce qui est également injuste dans les deux cas. Il a aussi traité plusieurs questions de morale et de jurisprudence, et a conservé toujours la réputation d'un homme à mœurs austères.

Melchior Cano, né aux environs de Tolède, s'est acquis aussi à cette époque, une grande réputation, autant par l'excellence des sujets qu'il a traités dans ses ouvrages, que par la manière pure et élégante avec laquelle ils sont écrits. Il avait fait une étude assidue d'Aristote, de Cicéron et de Quintilien et s'appliquait

à les imiter. Son traité des Lieux théologiques est bien connu et fort estimé.

François Suarez, de Grenade, tint un premier rang parmi les théologiens et les philosophes. Dans son traité : *De legibus ac Deo legislatore*, il établit la parfaite distinction entre ce que l'on appelle le droit naturel et les principes convenus entre les nations. Il devança Grotius et Puffendorf en traitant complètement toutes les parties du droit général. Presque tous ses ouvrages sont appliqués à la morale et à la philosophie chrétienne. Il a su y fondre, avec une heureuse adresse, les différentes opinions qui existaient sur chaque sujet, et il établissait ensuite avec solidité, son propre sentiment. Il ne faut pas trop écouter les Provinciales pour se former une opinion vraie sur cet écrivain espagnol du XVI^e^ siècle.

Mariana et Hurtado de Mendoza, ont été des historiens fort remarquables de cette époque. Ils furent inspirés par l'amour de la patrie et reçurent des découvertes modernes qui l'illustraient une émulation nouvelle. L'un et l'autre étaient nourris de l'étude et de la méditation des chefs-d'œuvre de l'antiquité et en faisaient une application heureuse dans leurs productions, qui eurent cette noblesse, cette élégance, cette fermeté de style dont on obtient le secret dans le commerce assidu des bons modèles.

L'éloquence espagnole se manifeste d'abord dans un homme qu'il n'est pas inutile de rappeler ici. C'est Las-Casas qui nous la représente sous ses couleurs les plus saisissantes, dans le pathétique tableau et le touchant plaidoyer qu'il produisit en faveur des malheureux américains. C'est l'œuvre d'un écrivain rei-

gieux et véritablement philanthrope qui joint l'exemple de ses vertus pratiques aux sentiments pleins d'onction et de charité qu'il exprime. L'Espagne demeura peut-être trop indifférente à de pareils avertissements. Elle en a été punie, parce que les nations expient leurs torts et leurs erreurs comme les individus. Mais je ne balance pas à me prononcer ici d'un avis tout-à-fait contraire à celui des critiques superficiels qui ont cherché à populariser l'opinion que l'Espagne avait dû son abaissement temporaire à l'Église. Certes l'Église n'abaisse ni ne détruit, elle édifie et élève, et élèvera toujours les intelligences même les plus infimes, qui voudront et sauront la comprendre. L'Espagne n'a conservé ses forces de toute nature affaiblies par l'exubérance de ses conquêtes désastreuses et dissolvantes, que grâce au secours et à l'empire de la religion. C'est celle-ci, il ne faut pas l'oublier, qui l'a délivrée de l'islamisme et qui l'a préservée des doctrines funestes et délétères de la réforme. C'est la religion qui l'a affranchie et l'a fait triompher de toutes les invasions. C'est elle qui la maintient et la maintiendra quand d'autres nations pourront fléchir ou être ébranlées par la furie des tempêtes. C'est toujours au souffle de l'amour de Dieu, c'est aux inspirations de sa haute clémence et de sa puissante protection que naissent, vivent et prospèrent tôt ou tard les peuples fidèles à sa loi. Lorsque les fautes sont expiées, la régénération commence. Aujourd'hui même, une nation qui produit des Toreno, des Martinez de la Rosa, des Balmès, des Donoso Cortès et peut-être tant d'autres esprits qui sont en communauté d'intelligence et de mérite avec

les hommes remarquables que nous venons de nommer, une telle nation est en pleine voie de renaissance; elle le prouve et le prouvera, si elle persévère dans sa foi et dans son espérance en l'égide divine, si elle conserve son profond respect et son culte sincère pour la religion, cette souveraine reine des nations qui, heureuses sous son tutélaire empire, tombent dans le malheur lorsqu'elles s'en affranchissent.

Maintenant il nous paraît à propos de mentionner ici quelques noms qui sont ordinairement trop négligés dans les revues littéraires du XVI^e^ siècle, et qui nous semblent devoir y occuper une place très honorable, puisque ceux que nous voulons désigner joignirent aux dons de l'intelligence cette fervente et humble piété qui est toujours leur arôme le plus suave.

Tel est d'abord le vénérable Avila, né près de Tolède, et qui sera pour nous la personnification générale du talent oratoire de la chaire à cette époque. Ce docte religieux a écrit avec une onction peu commune. Ses lettres spirituelles et ses divers traités ont été traduits en français par Arnaud d'Andilly. Il avait été surnommé l'apôtre de l'Andalousie, et il exerça le ministère de la prédication avec un remarquable talent et un immense succès. C'est à lui que sainte Thérèse dut les premiers avis qui décidèrent sa vocation.

Pour couronner le terme de cette série d'écrivains éminents fournis par l'Espagne au XVI^e^ siècle, c'est ici le lieu de nommer sainte Thérèse elle-même, dont les œuvres sont trop peu connues et méritent tant de l'être. On s'imagine que tout dans ses œuvres n'est qu'extase et révélations, et que la sainte y trace des

règles de perfection chrétienne inaccessibles au commun des hommes. Or, c'est là une grande erreur ; on trouve en elle, au contraire, l'utile joint à l'agréable, et il est difficile de se représenter le charme entraînant de la lecture de ces précieuses productions où resplendissent du plus vif éclat l'élévation des pensées, la magnificence du style et la grandeur du caractère de l'humble sainte Thérèse. Le cœur et l'esprit n'ont qu'à gagner infiniment dans un commerce si agréable, et tous ceux qui en goûteront les douceurs sentiront bien et répéteront avec l'apôtre que la piété est utile à toutes choses. On remarque dans les intéressants écrits de sainte Thérèse une connaissance mieux approfondie, plus claire et plus attrayante des nobles facultés de l'âme, que dans les superbes traités des métaphysiciens anciens et modernes. La simplicité et la pureté du cœur unies en elle à un jugement éclairé et à la fervente religion de l'âme, élucident toutes les questions les plus ardues et font lire sainte Thérèse avec autant de fruit que de plaisir. C'est, selon nous, la femme qui a pris, au XVI^e^ siècle, une des places les plus élevées dans l'ordre des intelligences, et qui l'occupe encore avec la même distinction dans ce XIX^e^ siècle. On sait que sainte Thérèse fut la réformatrice de l'ordre des Carmes.

Cependant, tandis que l'Allemagne se livrait à toutes les divagations et à toutes les discordes qui étaient nées de la révolte sensuelle d'un moine, en Espagne se formait un contre-poids formidable qui allait prendre origine et se révéler en un homme extraordinaire. A l'époque où, sous le règne de François I^er^, les Français envahirent la Navarre et assiégèrent Pam-

pelune, il se trouvait dans cette place un gentilhomme du Guipuscoa nommé Ignace de Loyola. Après avoir été page à la cour de Ferdinand et d'Isabelle, ce jeune Castillan plein d'avenir était devenu officier et s'était fait distinguer par son intrépidité autant que par ses manières élégantes et chevaleresques. Il fut grièvement blessé au champ d'honneur et obligé de demeurer inactif sur un lit de souffrance; il employa ses loisirs à lire quelques vies des saints. A cette lecture, son âme ardente fut frappée de ces vertus austères, qui allaient droit à sa valeur originelle et à ses goûts actifs. Son zèle alors s'enflamma pour des luttes d'un nouveau genre. Tout-à-coup il s'arracha à ses brillants succès d'homme du monde; il dit adieu aux joies de la famille, aux fêtes somptueuses et aux gloires du siècle qui l'enlaçaient déjà. Il se consacre à Dieu, il implore le secours de la sainte Vierge dont il se déclare le chevalier; il dépose son épée à ses pieds, troque ses habits guerriers et luxueux contre un sac grossier et s'achemine à travers mille obstacles vers Jérusalem, où il s'inspire de toutes les idées grandes comme le ciel qui peuvent naître sur le tombeau du Christ. A son retour, il se met en mesure d'accomplir le dessein qu'il a mûri durant son voyage, de fonder un ordre de chevalerie non pour combattre des châtelains discourtois ou des aventureux paladins, mais les hérétiques, les mahométans et les idolâtres. Il s'associe quelques amis, parmi lesquels nous devons citer notre compatriote François Xavier, qui a honoré la France et qui a conquis une réputation immortelle dans les Indes. Le pontife Paul III approuve l'institution de cet ordre sous le

nom de clercs de la compagnie de Jésus ; ainsi naissent les jésuites, et voilà l'ancien et brave officier Loyola qui devient le premier général de cette compagnie, compagnie qui n'a été formée que pour combattre le mal dont les multiples erreurs de l'hérésie ont été le principe, et qui a rendu de grands services en favorisant et en propageant le bien dont l'unité, l'autorité et la vérité sont toujours les sources.

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici qu'il y a plus d'analogie qu'on ne le croit généralement entre les habitudes claustrales et les coutumes militaires. Le goût de l'ordre, de la discipline et d'une noble activité est commun aux deux états, la défense de toutes les vraies idées de justice, de probité, d'honneur et de vertu est le but des efforts des deux milices. Le courage et la fermeté doivent être l'apanage de ces cœurs unis pour supporter dans leur mission respective toutes les privations, les calomnies et les dédains, et pour protéger toutes les pensées et toutes les actions généreuses et grandes. Quoiqu'il en soit, Ignace, vieux soldat et fondateur de l'ordre nouveau, en consolida les bases par tous les moyens convenables. Il en assura l'avenir. Il composa alors les exercices spirituels, qui sont un guide pour les méditations de l'âme. Il rédigea ensuite les constitutions de l'ordre, en y ajoutant les déclarations qui forment un code monastique très remarquable. On ne croit plus aujourd'hui au (1) *Secreta monita seu*

(1) Voici sur ce libelle le témoignage d'un bibliographe célèbre qu'on n'accusera pas de partialité en faveur des Jésuites, car en plus d'une circonstance, il ne les a pas ménagés. On lit au tome 3,

arcana Societatis Jesu, qui est un ouvrage du XVII^e^ siècle que l'auteur, réformé de la Bohême ou de la Pologne, feignit d'avoir trouvé dans un couvent de capucins, à Paderborn, et qui a été répandu par des oisifs et adopté ou accepté par des aveugles. On ne croit pas davantage à toutes les mystérieuses révélations, qui, à l'instar du précédent libelle, ont été inventées par la calomnie et colportées par l'ignorance. Ce ne sont là que de plates mystifications. Mais dans un ordre d'auteurs plus estimables, il reste certains historiens qui, par faiblesse, par un triste respect humain, ou pis encore, par passion ou mauvaise foi, dépeignent sous les couleurs les plus fausses, le fondateur et l'ordre des jésuites. Nous ne prétendons ici défendre que la vérité, mais nous savons qu'il y a des abus, même dans les meilleures choses. Nous avons constaté une partie des faits tels qu'ils ont été et tels que la critique moderne les articule. Ils doivent répondre

n° 20985 du *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*, d'Antoine Barbier : « Monita secreta societatis Jesu. — Ouvrage » apocryphe qui parut probablement en 1617 ou 1618, puisque » Gretzer en publia une réfutation dès l'année 1618. Il l'attribua » en différents endroits à un Polonais. Mylius (tome 2. 1356) » nomme cet auteur Jérôme Zoorowski, chassé de la société » vers 1611. Il en parut une traduction sous le titre de *Cabinet* » *jésuitique*. Jean Leclerc fit imprimer une autre traduction avec » le texte latin dans le supplément des Mémoires de Trévoux, » mai et juin 1701. Il en existe une édition particulière sous ce » titre : *les intrigues secrètes des Jésuites, traduites des monita* » *secreta*, etc., etc. Turin 1718, in-8°. La même traduction a été » reproduite avec quelques changements avec le texte latin, » sous le titre de *secreta monita* ou *advis secrets de la société de* » *Jésus*. Paderborn. 1761. in-12. » — Ce libelle a toujours été condamné à Rome comme faussement attribué à la Compagnie de Jésus et plein d'inculpations fausses et calomnieuses.

à toutes les fabuleuses objections et à toutes les calomnies. Nous ne pouvions ici sur cette question ni dire moins ni dire plus. Mais nous ne reculerons jamais devant les préjugés aveugles, quels qu'ils soient et de quelque côté qu'ils viennent. Nous ne saurions oublier que, dans une multitude de sujets, la vérité, rejetée par ceux qui sont enflés de leur science, est donnée quelquefois à la simplicité d'un ignorant pour confondre l'orgueil de l'esprit humain.

Les beaux arts firent aussi des progrès en Espagne durant cette période. Nommons ici d'abord un artiste qui fut à la fois écrivain et peintre, don Pablo de Cespédes. Il avait étudié la peinture à Rome. Les fresques dont il a orné l'église d'Ara-cœli, celle de la Trinita del Monte et la chapelle de l'Annunziata, le firent surnommer le Raphaël Espagnol. Cespèdes ne se borna pas à cultiver la peinture, il écrivit un traité de perspective et une dissertation intitulée : *Comparaison de la peinture et de la sculpture anciennes et modernes.* Il composa ensuite un poème sur l'art.

Après cet artiste, il faut citer Fernandez Navarrète, Moralès, surnommé le divin, Ribalta, Luiz de Vargas et Pantoja. Mais nous devons faire observer que presque tous ces artistes avaient étudié en Italie, et suivaient la méthode italienne. Les Zurbaran, les Murillo et Alonzo Cano, qui devaient leur succéder au XVII^e^ siècle, ont eu une touche beaucoup plus originale et révélant mieux le type national.

On sait que les Maures ont laissé à l'Espagne des monuments admirables de leur architecture, et les magnificences féériques en ce genre de Grenade et de Cordoue le prouvent assez. Mais, à côté de ces

brillantes traces mauresques qui furent souvent imitées en Espagne, on vit se fonder peu à peu le style ogival, et bientôt après le style intermédiaire qui caractérise la Renaissance. Ainsi, à Burgos, à Malaga, à Grenade, à Séville, et principalement aux édifices consacrés au culte divin, on rencontre les témoignages palpables de cette progression architecturale. Alexis Fernandez et Antoine Ruiz, sont les artistes de renom qui ont concouru aux travaux exécutés dans ces diverses cités.

La cathédrale de Séville, par exemple, est un vrai chef-d'œuvre architectural. L'intérieur est composé de cinq nefs du plus beau gothique; celle du milieu est d'une telle élévation qu'elle paraît tenir du prodige. Cet édifice est un admirable monument de la piété chrétienne. Il est aussi imposant que St-Pierre de Rome. C'est dans l'intérieur de cette cathédrale que se trouve le tombeau de Christophe Colomb, avec cette inscription sans égale :

A Castilla y a Leon,
Mundo nuevo diò Colon.

A la Castille et à Léon
Colomb donna un monde nouveau.

Parmi les talents qui se développèrent encore dans l'art architectural durant cette période, Juan Bautista Manegro, qui fournit le plan et le dessin de l'Escurial, et qui en commença la construction, mérite d'être rappelé. On peut nommer aussi son élève Juan de Perrera Bustamente, qui continua cet édifice remarquable, que les Espagnols, avec leur exagération accoutumée, ont appelé la huitième merveille du monde.

PORTUGAL.

Les eaux du Tage, qui prend sa source en Espagne, nous conduisent naturellement en Portugal où se trouve son embouchure. L'affinité du langage et des mœurs est telle entre la nation castillane et la portugaise que nous sommes amené ainsi à prendre un aperçu des progrès intellectuels de cette dernière au XVI^e^ siècle. Une grande analogie paraît exister dans la marche de la littérature de ces deux peuples. Nous trouvons d'abord Gil Vincent, surnommé le Plaute portugais, qui, dans un temps où la comédie n'avait encore acquis aucune régularité, en composa plusieurs qui témoignent de sa richesse d'imagination et de la vivacité de sa verve. On assure qu'Érasme voulut apprendre le portugais expressément pour lire cet auteur. On cite encore Saa Miranda, de Coimbre, comme s'étant rendu célèbre parmi les poètes du temps; il composa plusieurs comédies et un grand nombre de chansons populaires. Antoine Ferreira, surnommé l'Horace portugais, rendit aussi de grands services à la langue portugaise, par la correction classique de son style et le choix élégant des pensées. Ces deux auteurs formèrent chacun une école qui fut suivie par plusieurs disciples qui imitèrent leur manière. Mais, au-dessus de tous les écrivains portugais de cette époque s'élève Louis Camoens, dont les essais furent cependant jugés d'une médiocre valeur par Ferreira, qui était alors l'un des principaux arbitres du bon goût. Une aventure de jeunesse avait d'abord fait exiler Camoens de Lisbonne, où il obtint

de revenir quelque temps après; mais les dégoûts qu'il avait déjà éprouvés le déterminèrent à s'éloigner de nouveau. Il se rendit en Afrique où, en combattant contre les Maures, il perdit l'œil droit. Revenu peu après à Lisbonne, et y trouvant ses services et ses talents méconnus, il s'embarqua pour les Indes orientales. Assailli par une tempête, il courut les plus grands dangers; trois navires qui voyageaient de conserve avec le sien périrent. Enfin il arriva à Goa, où une foule d'aventures toutes très périlleuses furent le partage constant de sa singulière destinée. Après avoir essuyé mille nouveaux dégoûts dans ces régions asiatiques, il retourna en Europe dans un état complet de dénument et y acheva, moitié mendiant, moitié à l'hôpital, le poème qui fait sa gloire et celle de son ingrate patrie. Camoens intitula son poème *Lusiadas,* les *Lusitaniennes,* et, en effet, la nation portugaise en est le héros plus que Vasco de Gama. L'amour de la patrie respire dans toute cette œuvre d'une admirable inspiration, mais qui pèche par la faiblesse du plan. On y trouve des passages remarquables, tels que l'apparition du géant Adamastor, gardien du Cap des tempêtes, et celle du Gange et de l'Indus au roi de Portugal. Il est difficile de trouver en poésie un épisode plus touchant que celui d'Inès de Castro. Ce sujet, déjà très saisissant par lui-même, est animé de tout le feu que la verve brûlante du célèbre auteur pouvait lui communiquer. Il arrive parfois à Camoens de se mettre en scène en dépeignant toutes les multiples infortunes qu'il essuya sur de lointains rivages, luttant l'épée dans une main, la plume dans l'autre, contre toutes les misères qui l'assaillirent et qui l'accompa-

gnèrent jusqu'au tombeau, où il descendit, comme Michel Cervantes, ignoré et incompris de ses concitoyens, qui le laissèrent mourir dans un hôpital. C'est bien le cas de répéter ici, avec l'un de leurs biographes contemporains : O déplorable misère !

Hieronymo Corte-Real, après plusieurs voyages aux Indes et de retour dans sa patrie, emprunta à un épisode de Louis Camoens, le sujet d'un poème héroïque qui est rempli de beautés et qui eut un succès considérable à cette époque.

La pastorale fut aussi cultivée en Portugal. Ce genre de poème se produisit avec un grand succès sous les gracieuses inspirations de Rodrigue Labo, le Théocrite portugais. Plusieurs disciples imitèrent la manière de ce maître, qui avait de l'élégance et de l'harmonie.

Quelques historiens se firent honorablement remarquer durant cette période. Le principal d'entre eux est Jean de Barros, auquel on donna le surnom de Tite-Live de la patrie, et qui raconta les découvertes et les conquêtes des Portugais en Orient, où il avait demeuré longtemps revêtu d'un emploi supérieur. Son récit est chaleureux et coloré. Il fut continué par Conto avec assez de succès. Ensuite Bernard de Brito forma le dessein d'une histoire universelle qui ne fut qu'ébauchée. Enfin, quand le Portugal tomba sous le joug de l'Espagne (1580), sa gloire littéraire se reposa.

ANGLETERRE ET ÉCOSSE.

Maintenant si du Portugal nous faisons voile pour les îles Britanniques, nous trouvons, en abordant l'Angleterre, que, depuis Chaucer et Gower, qui avaient commencé à polir la langue au XIVe siècle, les progrès n'ont pas été bien sensibles; mais ils se développèrent au XVIe siècle, et ce fut réellement alors que la littérature anglaise prit son essor et revêtit un caractère décidé. Le premier auteur à citer dans l'ordre de ce temps est Skelton, satirique d'une verve mordante. Un autre poète de cette portion du même siècle se nommait John Heywood, et composait des épigrammes si plaisantes qu'elles avaient le privilége de dérider le front soucieux du roi Henri VIII, qui ne plaisantait guère. Cet auteur écrivit aussi un grand nombre de pièces dramatiques.

Pendant cette même période, l'Ecosse produisit plusieurs poètes de distinction. L'un des plus renommés parmi eux est Robert Henrison, qui composa plusieurs ouvrages estimés. On peut citer aussi Gawin Douglas, évêque de Dunkeld, qui traduisit l'*Enéide* en écossais, et qui est l'auteur de quelques œuvres dignes d'attention. Ajoutons à ces noms celui de Williams Dunbar, qui fut le Chaucer de l'Ecosse, et qui fit preuve, dans ses œuvres poétiques, d'une noblesse de pensée et d'une facilité d'imagination qui lui ont conservé un intérêt actuel.

Vers ce temps parurent en Angleterre Henri Howard, comte de Surrey, zélé partisan de Pétrarque, et sir Thomas Wiat, qui donnèrent une nouvelle impulsion

à la poésie, en modifiant l'ancienne manière d'après l'imitation italienne. Cependant le goût et l'esprit national ne furent pas étouffés par la tyrannie des règles. Ainsi sir Philippe Sydney, guerrier et voyageur, publie son *Arcadie*, ouvrage en prose poétique, où l'on remarque beaucoup d'imagination et de goût. Il fait aussi une mordante satire contre les corrupteurs de la langue anglaise.

La réelle impulsion de renaissance fut donnée par Edmond Spencer, ami de Sidney. Les œuvres de ce poète ont un cachet original. Sa manière est tour à tour flexible, gracieuse et énergique. Les Anglais ont comparé Spencer à l'Arioste, et il y a, en effet, quelque analogie dans le faire, dans les sujets et dans les descriptions de ces deux poètes.

Les ballades écossaises sont un recueil de poésies dignes d'être rappelées, ainsi que le nom de David Lindsay, l'un de leurs principaux auteurs. Spencer et David Lindsay eurent de nombreux imitateurs en Angleterre. Mais ce fut au théâtre que la littérature anglaise trouva sa principale gloire. Plusieurs auteurs s'étaient déjà exercés dans le genre dramatique, Nicolas Udall, Georges Peelle, Robert Grenne, Marlow, Thomas Kid et John Lily avaient composé un grand nombre de pièces qui, la plupart, jouissaient d'une faveur méritée. Toutefois c'est ici qu'il faut nommer Shakespeare le premier parmi ceux qui se distinguèrent dans cette carrière. On sait fort peu de chose sur la vie de cet homme célèbre; il parait seulement qu'après une jeunesse assez agitée et fort aventureuse, il vint à Londres où il fut d'abord réduit à garder, à la porte d'un théâtre, les chevaux des habitués qui le fré-

quentaient. D'autres prétendent qu'il eut quelque fonction subalterne dans ce même théâtre. Quoiqu'il en soit de ces versions premières, il est bien mieux démontré que quelques années après son arrivée à Londres, il s'était déjà fait connaître comme auteur dramatique. Divers essais avaient cependant précédé ses premières compositions pour le théâtre, et ses poésies lyriques témoignent en lui d'une grande délicatesse de sentiment; mais dans le drame il s'attache à peindre la nature humaine sans la flatter. Il fut l'analyste impassible du cœur humain qu'il sonda dans tous ses replis et dont il dépeignit les passions dans toute leur variété. C'est avec une habileté vraiment magistrale qu'il trace les saisissants et admirables chefs-d'œuvre qui portent le nom de *Richard II, Roméo et Juliette, Macbeth, le Roi Léar, Hamlet* et *Othello*. De pareilles productions firent remporter à Shakespeare toutes les palmes. Il devint ainsi le roi de la scène : on le nomma le poète à la langue de miel, et il se concilia toutes les admirations et tous les suffrages. Aux yeux des Anglais, Shakespeare tient un rang aussi élevé dans la comédie que dans la tragédie. Quelques-uns préfèrent ses plaisanteries et sa gaieté à son génie tragique. Cette opinion n'a pas prévalu surtout hors de l'Angleterre. Mais le nom et le génie de Shakespeare ont obtenu l'hommage universel que ne peuvent lui enlever les injustes réminiscences de Voltaire, qui s'avisa un peu tard d'en faire une amère critique.

Un grand nombre d'auteurs se joignirent alors à Shakespeare pour illustrer la scène tragique. Au nombre des principaux figurent Webster, Middleton, Dec-

ker, Marston, Robert Taylor, Cyrie Tourneur, Rowley et Thomas Heywood. Tous furent inférieurs à Shakespeare; mais John Fletcher et Francis Beaumont, qui composaient leurs pièces en commun, approchent très près du grand écrivain ; après ceux-ci marchent Ben Johnson, Philippe Massinger et Jacques Shirley, qui recueillirent aussi, à juste titre, quelques couronnes dramatiques.

Les autres genres de poésie furent aussi cultivés avec un certain succès durant cette période; parmi les principaux poètes, on cite Warner, Drayton et Samuel Daniel.

Après cet hommage rendu à la littérature poétique et à ses adeptes les plus remarquables, nous avons à évoquer le souvenir de quelques hommes plus graves et de quelques œuvres plus sérieuses. Nous nommons d'abord Thomas Morus, qui fut grand chancelier d'Angleterre sous Henri VIII, mais qui ne jouit pas longtemps des dignités que lui avaient fait décerner ses services et son mérite. Son éloignement pour le schisme de Henri VIII et pour les fantaisies matrimoniales de ce prince le firent mettre à mort. Il apporta au supplice cette fermeté d'âme qu'il avait déployée durant toute sa vie. Sa mort fut celle d'un martyr. Thomas Morus méritait assurément un souvenir ici par ses qualités personnelles, par son noble caractère, par les talents dont il fit preuve dans les diverses négociations dont il fut chargé, et enfin par les connaissances variées qui ornaient son esprit. Il a écrit l'histoire de Richard III et d'Edouard V. Il a traduit quelques dialogues de Lucien et s'est posé en judicieux antagoniste contre toutes les erreurs de Luther. On

a de lui aussi un recueil de lettres et des épigrammes, et en outre un ouvrage fort étrange de la part d'un tel homme, c'est celui intitulé : *Utopia*, livre rempli d'idées bizarres et de projets chimériques et inexécutables, qui forment un contraste continuel avec l'esprit positif et pratique de l'auteur. Ainsi il reste souvent chez les hommes les plus éminents en génie et en vertu un coin secret pour loger une idée fausse. Ce fut le cas ici de Thomas Morus, mais il ne doit rien enlever à l'estime due aux belles qualités de l'homme.

La science philosophique fit aussi un grand pas dans ce siècle en Angleterre. C'est surtout à François Bacon, garde des sceaux de la reine Elisabeth, et plus tard baron de Verulam, qu'est dû le progrès qui s'opéra dans cette partie de l'entendement humain. Bacon fit une division générale de la science humaine. Il la fonda sur la considération des trois facultés de l'âme : la mémoire, l'imagination et la raison. Toutes les sciences se trouvèrent ainsi partagées en trois grandes catégories, sous ces dénominations : histoire, poésie et philosophie. La première se rapportant à la mémoire, la deuxième à l'imagination et la troisième à la raison. Opérant ensuite sur chacune de ces catégories successivement, il les subdivise en diverses parties spéciales qui en ressortent, et arrive ainsi à cette classification générale des connaissances humaines, dont le monde moderne lui est redevable. Quel que soit le mérite de sa méthode et de ses principes scientifiques qui ont été alternativement l'objet de louanges et de critiques outrées, nous nous bornons à dire qu'on a appris assez aujourd'hui que la philosophie expérimentale n'a pas dit le dernier mot

des choses, et nous pensons qu'elle a fait trop incliner le cœur et l'esprit du côté du sensualisme. Il est toujours opportun pour nous de déclarer que nos convictions nous attachent surtout à la philosophie de la révélation, qui, certes, est aussi une science expérimentale, mais d'une essence spirituelle et suprême. Bacon écrivit ses œuvres en latin assez barbare. Il publia le *Novum organum*, le *Digeste*, une compilation analytique des lois de l'Angleterre, et le *Progrès des sciences*.

Après avoir dit les droits de Bacon à la reconnaissance de la postérité par le mérite distingué de ses œuvres, nous garderons ici un respectueux silence sur son caractère.

Thomas Harriot, profond mathématicien de l'époque, fit paraître, en 1631, la pratique de l'art analytique pour réduire les équations algébriques. Cet ouvrage est plein de découvertes intéressantes et utiles.

Dans le cours de ce siècle, les Anglais entreprirent divers voyages de découvertes pour chercher un nouveau passage dans l'Inde. Ce fut Martin Frobisher qui commença la série de ces voyages. Francis Drake exécuta à la même époque un voyage de circumnavigation autour du globe. Ce fut le second voyage de ce genre qui eût été entrepris. Le premier avait eu lieu 50 ans auparavant par le Portugais Magellan, qui découvrit le détroit de ce nom. A l'époque dont nous décrivons les progrès, nous voyons l'Angleterre ouvrir directement des relations commerciales avec l'Inde, où elle doit dominer un jour.

L'architecture, la peinture et la sculpture ne se développèrent qu'avec lenteur en Angleterre; cependant, à mesure qu'on avance dans le XVI^e^ siècle, il

s'opère évidemment un mouvement favorable aux beaux-arts. Il est vrai néanmoins que la plupart des artistes qui concoururent à ce mouvement furent étrangers ; ainsi le sculpteur Pietro Torreggiano, florentin d'un talent distingué, de même l'architecte Jean de Padoue, qui concilia l'architecture des Tudor avec le style italien, et enfin le peintre Holbein, favori de Henri VIII, dont il avait à peine le temps d'achever le portrait des femmes, qui passaient comme des ombres. Cependant, vers la fin du siècle, les peintres nationaux commencèrent à prendre un rang honorable. Les principaux furent d'abord Nicolas Hilliard et ensuite Oliver, qui fut son élève et le surpassa.

Au moment de repasser sur le continent, nous ne quitterons pas le sol britannique sans faire remarquer que de grandes améliorations agricoles furent effectuées durant cette période par ces industrieux et actifs insulaires auxquels on ne peut refuser un génie investigateur, persévérant et fécond.

L'exposition universelle de Londres en l'année 1851 en offre un nouveau et bien remarquable témoignage auquel la France a eu la gloire de s'associer à un éminent degré. Tant il est vrai que rien de grand ne peut se faire en Europe sans que les Français y occupent cette première place dont ils n'auront jamais à décheoir s'ils se maintiennent fidèles à la loi divine et à la mission providentielle dont elle les a investis ; si, en un mot, la noble nation des Francs se montre toujours la digne fille aînée de l'Église !!!

ALLEMAGNE

ET RÉGIONS SEPTENTRIONALES.

En continuant à étudier et à suivre le progrès intellectuel des nations européennes dans le cours du XVI^e^ siècle, nous sommes amené à examiner ici l'état de la littérature allemande et septentrionale à cette époque. Nous dirons tout d'abord, et sans crainte d'être contredit, que la réforme porta dans cette région un coup mortel aux belles-lettres. On sait, en effet, que ce temps y fut appelé le siècle de fer de la littérature. Nous ne voulons ni ne devons entrer ici dans le fond de la question religieuse. Nous nous bornerons à faire remarquer encore une fois que Luther ne fit que rassembler les doutes émis par les hérésiarques de tous les siècles, et voulut substituer à la tradition constante et sacrée des vérités chrétiennes, tout ce que son esprit hardi, batailleur, facétieux et incohérent put ajouter aux premières données hétérodoxes pour fonder, s'il est permis de s'exprimer ainsi, des ruines dogmatiques dont les siècles suivants ont subi et subissent les déplorables accidents. Considéré simplement au point de vue littéraire, Luther ne manquait pas de savoir et d'esprit; il avait les dons de l'orateur et s'en servait avec une habileté et une variété inexprimables. Ce fougueux prédicant fut souvent terrassé par des argumentations sans réplique, mais il se relevait toujours et leur échappait à l'aide d'une grosse plaisanterie ou d'un trait d'audace. C'est ainsi qu'il séduisit et entraîna un grand

nombre de sectaires et qu'il fut le funeste promoteur d'un schisme déplorable qui a été le principe d'une multitude de calamités.

Luther parlait avec facilité et impétuosité. Par un sentiment d'orgueil et d'infaillibilité personnelle; il n'argumentait cependant jamais avec clarté et se retranchait toujours dans des paradoxes par une loi inflexible de sa désertion de la vérité immuable. Il y avait quelquefois des éclairs de poésie dans ce véhément orateur, mais d'une poésie titanique et infernale, et presque tous ses écrits, au rebours de ses paroles, se traînent avec effort et n'offrent qu'un amas de paralogismes emphatiques et un verbiage diffus. Nous croyons cependant que Luther rendit quelques services à la langue allemande, en s'en servant pour traduire la Bible. Ceci nous permet de faire remarquer que c'est à la religion catholique seule que tous ces premiers chefs de secte, sans exception, durent leur talent, leur éloquence et leur érudition. C'est la religion catholique qui a inspiré et fécondé leur intelligence; c'est elle, enfin, qui les a dotés de tous les heureux dons qu'ils prostituèrent dans une hostilité ingrate, coupable et insensée. Autour de ce turbulent démolisseur, qui fut le premier moteur de ce grand scandale politique, social et religieux, se groupèrent comme ses complices satellites, Carlostad, qui avait été d'abord son maître et qui devint plus tard son ennemi, OEcolampade, Melanchthon; tous écrivirent en faveur de la réforme, mais bientôt ils ne s'entendirent plus entre eux que sur un point : combattre l'Église et rejeter tout ce qui venait du pape. Haine contre la vérité catholique, antipathie

contre l'autorité religieuse, tels sont les seuls mots de ralliement de ces docteurs du protestantisme, qui, hors de là, protestaient tous les uns contre les autres, et se détestaient mutuellement. Au milieu de ce tohu-bohu d'hérésies multiples et contradictoires, nous citerons encore deux écrivains qui en propagèrent les erreurs. Peucer, médecin savant et gendre de Melanchthon, dont il adopta les opinions et répandit les doctrines; le second fut Ulric de Hutten, qui était, à cette époque, en Allemagne, le roi de la presse, et qui écrivit avec beaucoup de fougue et d'audace en faveur de l'hérésie naissante.

Tandis que l'Europe consternée était ainsi ébranlée par le moine-augustin de Wittemberg et par tous ces chefs de secte, créateurs d'informes religions nouvelles, des hommes beaucoup mieux inspirés s'appliquaient à fournir de grandes consolations à l'humanité en s'élevant à de hautes spéculations scientifiques et en consacrant leurs labeurs et leurs veilles à étudier les lois de la nature et les mouvements du ciel. Nicolas Copernic, né à Thorn, tient un premier rang parmi ces bienfaisants génies. Ses observations et ses calculs firent écrouler le système de Ptolémée, qui voulait que la terre occupât le point central du monde. Dans le système de Copernic, le soleil est au centre, en tournant sur son axe; la terre et les autres planètes se meuvent autour de lui d'occident en orient, dans des distances et des temps différents. La lune, emportée par le mouvement de la terre, continue à tourner autour d'elle. Tout l'ensemble de ce système rend aisément compte de la succession des jours et des nuits, de celle des saisons et de tous les autres

phénomènes. Il a été généralement adopté comme le plus simple et le plus vrai. Pythagore avait imaginé, bien longtemps avant, ce système que Philoloüs, son disciple, adopta et publia; mais il a été tellement rectifié et si bien coordonné par les observations de Copernic, qu'on lui a attribué la gloire de l'invention.

Tycho-Brahé, astronome danois, voulut modifier l'un par l'autre les systèmes de Ptolémée et de Copernic. Ce projet fut universellement rejeté. Tycho-Brahé n'en demeura pas moins célèbre, et à juste titre, par le prix et l'utilité de ses observations sur plusieurs branches de la science.

Képler, né à Wittemberg, fut le plus illustre disciple de Tycho-Brahé, mais bientôt il abandonna le système de son maître pour s'attacher à celui de Copernic. Les lois de Képler sur les proportions de la vitesse, de la masse et des distances des planètes sont restées immuables dans nos principes d'astronomie. Képler s'attacha à ramener l'hypothèse à un état d'évidence. On aime à suivre son raisonnement, et lorsqu'on l'étudie, on est frappé surtout du sentiment religieux qui anime toutes ses découvertes.

Le nom de Jean Napier de Merchiston est célèbre dans les sciences mathématiques. Ce fut lui qui trouva et inventa les logarithmes, qui sont d'un si puissant secours dans les calculs, et qui ont permis à l'esprit de s'élever jusqu'à la théorie des infinitésimaux.

Parallèlement aux études astronomiques, géographiques et géométriques, l'esprit humain creusait dans les mines de l'érudition, s'exerçait aux sciences morales et étudiait l'homme dans ses rapports so-

ciaux et les peuples dans leurs relations réciproques. Ainsi, malgré les tempêtes intellectuelles qui sillonnaient l'Allemagne, cette contrée posséda, dans le XVIe siècle, un homme qu'elle pouvait opposer avec honneur aux savants de l'Italie ; ce fut le célèbre Jean Reuchlin, qui enseigna le grec avec éclat d'abord à Orléans et à Poitiers, puis à Ingolstadt. Reuchlin se trouvant à Rome, expliqua, d'une manière si élégante, et lut avec une prononciation si pure et si nette, un passage de Thucydide, en présence d'Argyropile, l'un des savants grecs réfugiés en Italie après la prise de Constantinople, que celui-ci, plein d'admiration s'écria : *Græcia nostra exilio transvolavit Alpes* (notre Grèce exilée a franchi les Alpes).

Reuchlin était aussi profondément versé dans la langue hébraïque; il avait une vaste érudition et écrivait avec chaleur. L'Allemagne conserve avec soin les nombreux ouvrages de cet auteur distingué, dont elle s'honore à juste titre.

Le célèbre Grotius, né à Delft, en Hollande, fut étonnant par la précocité de son génie, et l'étendue de ses connaissances lui mérite le juste hommage de la postérité. Son amitié pour le vertueux Barneveldt, le fit condamner à une prison perpétuelle, dont il fut délivré par l'ingénieuse tendresse de sa femme. C'est dans sa prison qu'il composa le *Traité de la vérité de la Religion chrétienne.* Grotius vint ensuite en France où il publia son remarquable ouvrage du *Droit de la paix et de la guerre,* premier véritable traité du droit de la nature et des gens. Les nobles principes qui y sont professés sont devenus la base de la science des publicistes et des hommes d'État. Il démontre, avec

une clarté admirable, que la violence et l'iniquité ne peuvent jamais avoir qu'un succès éphémère, et il cite à l'appui de ses jugements les témoignages constants et irrécusables de l'histoire, cette fidèle messagère des temps passés. Grotius mit, en toute circonstance, sa conduite d'accord avec les principes qu'il professait. Il fut toujours animé d'un esprit de charité et de paix, qui ajoute un nouveau titre à sa belle et juste renommée.

On peut donner ici une place à Heinsius, né à Gand, et disciple de Scaliger, qui professait alors à Leyde, et auquel il succéda un peu plus tard. On a de lui plusieurs traductions assez fidèles de différents auteurs grecs. Il a publié aussi quelques ouvrages qui lui donnèrent de la réputation. Il étudiait l'antiquité sans relâche; sa vaste érudition lui concilia l'estime de ses contemporains. Il eut un fils qui marcha sur ses savantes traces et qui obtint les bonnes grâces et la protection de la reine Christine, dont on connaît le goût passionné pour les sciences.

Les deux frères suédois Jean et Olaüs Magnus écrivirent, dans le XVI^e^ siècle, une histoire des nations septentrionales. Elle peut être consultée avec fruit pour connaître l'état de la Suède au temps de ces écrivains.

Hans-Sachs, cordonnier de Nuremberg, fut l'auteur, vers ce temps, de poésies populaires qui ne manquaient pas de charme. On trouve dans ses productions de la verve, de la facilité et de la fécondité au milieu de pensées étranges et insolites.

Jean Second, né à la Haye, en Hollande, en 1511, fut un poète latin fort distingué. Il est mort à 25 ans,

mais il a laissé une multitude d'ouvrages, où une fécondité d'imagination peu commune s'unit à une grande délicatesse de sentiment. On a de lui des élégies, des odes, des épigrammes, des épîtres et beaucoup de poésies galantes fort spirituelles, mais d'une grande licence. Les œuvres de Jean Second ont été traduites en français à la fin du XVIIIe siècle.

Les chambres de rhétoriciens (*kamers der rederikers*) formées à l'instar de celles qui avaient eu cours en France dans les XIVe et XVe siècles, et analogues aux associations des maîtres chanteurs en Allemagne, concoururent à donner à la langue hollandaise une fixité nationale. Ces chambres de rhétoriciens exercèrent dès lors une grande influence non-seulement sur les compositions poétiques et littéraires, mais encore sur les sujets politiques et religieux. C'est ce qu'on eut lieu de remarquer à l'apparition de la réforme.

Ce fut alors aussi qu'Erasme, né à Rotterdam, domina toute cette époque et étendit sa renommée en se faisant remarquer par une érudition immense et une rare finesse d'intelligence. Observateur pénétrant et écrivain incisif, il flagella les abus du monde monacal avec une verve peu commune. Ses saillies railleuses prononçaient des oracles sous une forme caustique et mordante. Martin Luther, qui craignait sa puissante influence, voulut l'engager dans son parti, mais il n'y réussit pas. Erasme voulait bien la réforme des abus, mais il ne voulait pas les abus et la tyrannie de la réforme ni ses déplorables conséquences. Il repoussa donc les novateurs et se déclara le zélé partisan de l'unité religieuse. Il regardait les

réformateurs, disait-il, comme une nouvelle espèce d'hommes entêtés, médisants, hypocrites, menteurs, trompeurs, séditieux forcenés, incommodes et hostiles aux autres et divisés entre eux. « Cependant, ajou-» tait-il en plaisantant, on a beau vouloir que le lu-» théranisme soit une chose tragique, pour moi je » suis persuadé que rien n'est plus comique, car le dé-» nouement de la pièce est toujours quelque mariage.»

Erasme, malgré une existence très active et fort agitée, a écrit une multitude d'ouvrages; on trouve, parmi les principaux, l'Eloge de la Folie; c'est une satire de tous les états de la vie où il se montre observateur moral plein de sagacité. On lui doit l'édition princeps du texte grec de la géographie de Ptolémée et de la traduction grecque du Nouveau Testament; il l'accompagna d'une version latine et d'une paraphrase. Ses colloques, ses adages et quelques traités de piété témoignent en cet auteur une grande pureté de style et beaucoup d'élégance. Toutes ses œuvres sont en langue latine et ont été traduites en français dans le XVIIIe siècle.

Juste Lipse, né à Isch, près de Bruxelles, fut d'une précocité de talent extraordinaire; il composait déjà de petits poèmes et des discours à dix ans. Il eut une carrière assez aventureuse et obtint une réputation distinguée dans la république des lettres. Il avait pris la devise de Potamon d'Alexandrie et professait une sorte d'éclectisme. Il a laissé plusieurs ouvrages parmi lesquels on distingue un Commentaire assez estimé sur Tacite, historien qu'il avait beaucoup étudié et qu'il connaissait par cœur. Il professa l'histoire avec beaucoup d'éclat, successivement à Iéna, à Leyde et à Louvain.

Parmi les artistes qui illustrèrent l'Allemagne dans ce siècle, il faut mentionner Holbein, dont nous avons déjà parlé, et Albert Durer, qui était d'une grande habileté dans le dessin, mais qui s'appliqua plus particulièrement à la gravure. On a de lui des écrits sur la géométrie, la perspective, et les proportions des figures humaines.

Ce fut aussi vers la fin du XVI^e^ siècle que commença à se faire connaître Rubens, qui devait, sous tant de rapports, élever son nom à une haute célébrité.

Après avoir fait comparaître successivement les hommes célèbres qui ont honoré chaque nation par leurs talents et leurs vertus dans le cours du XVI^e^ siècle, nous allons, en terminant, parcourir d'un coup-d'œil rapide et général les progrès qui se manifestèrent en Europe à cette même époque dans une partie des sciences naturelles.

Il paraît évident d'abord que l'ornithologie, l'entomologie, la conchiliologie étaient des sciences dont on commençait alors à s'occuper avec succès. Ulysse Aldrovandi de Bologne consuma en voyages tout son patrimoine pour rechercher les raretés naturelles et les objets d'art. Il composa une histoire naturelle à laquelle se trouvaient jointes de belles gravures sur bois avec des descriptions anciennes et exactes. Buffon lui-même estimait cet ouvrage et le consultait quelquefois.

Le recueil de peintures qui ont servi d'originaux aux gravures de l'ouvrage d'Aldrovandi fut transporté, pendant la révolution française, au muséum d'histoire naturelle de Paris.

On sentit bientôt l'opportunité des jardins botaniques, et plusieurs furent fondés notamment à Florence, à Pise et à Padoue; il fut fait alors un grand nombre de tentatives successives pour étendre l'étude et pour agrandir la science générale des plantes. Après André Cesalpino, qui fut le nom le plus célèbre dans l'histoire naturelle jusqu'à l'apparition de Linnée, Colonna établit les bases de la botanique par la distinction des genres. Il fut le premier à substituer les gravures sur cuivre aux gravures sur bois. A peu près vers ce temps (1590), Zaluzianski de Bohême traita de la génération des plantes, en distinguant les androgynes de celles dont le sexe est distinct, il indiqua les étamines, l'anthère et le pistil. Au milieu de ces premiers développements de l'histoire naturelle, Fabrice d'Aquapendente publia un livre sur le langage des bêtes, sujet intéressant qui mériterait une étude plus approfondie.

Des observateurs habiles se distinguèrent aussi en minéralogie. Michel Mercati obtint un premier rang parmi eux; il fut chargé par Sixte-Quint de classer les minéraux provenant de toutes les parties du monde et que ce pape faisait réunir au Vatican dans une vaste métallothèque. Bien que ces commencements fussent encore faibles et peu éclairés, il n'en est pas moins intéressant de les signaler comme le point de départ de la paléontologie, science destinée à devenir capitale, et qui a été cultivée depuis avec un si grand succès et tant de fruit pour les investigations scientifiques modernes.

Cependant les musées ne tardèrent pas à se multiplier. On y réunissait et accumulait des objets rares

et ils devenaient ainsi d'un secours très utile. Parmi les savants qui formèrent en ce temps-là des collections, il faut distinguer Nicolas Peiresc, né à Belgentier, en Provence. Il s'adonna avec passion à l'étude de l'histoire naturelle et employa ses richesses à recueillir des objets rares en fait d'art et de sciences; il voyagea beaucoup et fit des recherches d'un intérêt réel. Il forma un jardin d'une remarquable beauté. C'est à lui que l'Europe doit le jasmin de l'Inde, la citrouille de la Mecque, le papyrus d'Egypte. Il planta le premier le gingembre et plusieurs autres plantes de l'Orient. C'est à lui aussi que l'on doit le cocotier. Ayant eu connaissance des découvertes de Galilée, il observa les satellites de Jupiter au télescope, et comprit qu'il pourrait servir à déterminer les longitudes. Il fut l'ami de Gassendi, et il reste une correspondance manuscrite, très intéressante de ces deux savants, correspondance dont un grand nombre de lettres ont passé sous mes yeux pendant un séjour que j'ai fait à Digne chez un érudit antiquaire de cette ville, M. Honorat, docteur-médecin, que je me plais à nommer ici, et qui possède une collection curieuse de lettres autographes des deux hommes célèbres que je viens de citer.

Nous distinguerons ici Basile Valentino parmi les hommes qui apportèrent quelques progrès à la chimie, et un peu plus tard Van-Helmont, qui en fit d'heureuses applications, malgré son enthousiasme pour les sciences occultes, qui lui a fait émettre quelques idées bizarres et excentriques; car le génie, quel qu'il soit, paie toujours tribut à certaines faiblesses.

Dans l'anatomie et la chirurgie, Gui de Chauliac,

en France, Gunter, en Allemagne, et André Vésale de Bruxelles, firent alors des découvertes nouvelles et fort intéressantes pour la science. Mais ce fut Gabriel Fallope, de Modène, et élève de Vésale, qui les surpassa tous et fit preuve d'une sagacité peu commune et d'un talent d'observation sans égal dans les développements ingénieux qu'il sut donner à l'anatomie expérimentale. On sait qu'il a laissé son nom aux trompes collatérales à l'utérus.

L'anglais Guillaume Harvey étudiait à Padoue sous Julien Fabrizio, continuateur du système de Vésale, et était à la veille de démontrer la circulation du sang.

Ambroise Paré, de Laval, dans le Maine, fut aussi un praticien remarquable; il enseigna à traiter les fractures compliquées de blessures et plusieurs autres procédés qui sont encore en usage aujourd'hui.

La médecine présente en France, à cette époque, Anuce Foës, Hyacinthe Houlier et Louis Duret, comme de fervents disciples d'Hippocrate et de Galien. Ils soutinrent l'honneur de cette école par leurs publications et par la pratique. En Allemagne, Léonard Fusch, appelé l'Eginette (1) de l'Allemagne, disputa aussi le titre de prince de la médecine à Avicenne pour le restituer à Hippocrate et à Galien. En Italie, Jean-Baptiste Montano et Marsilio Cognati rendirent le même hommage à ces premiers pères de la médecine. — D'un autre côté, le suisse Paracelse rendit aussi des services réels à la science en mettant en usage de nouveaux médicaments et en les employant

(1) Paul d'Egine, médecin Grec, natif d'Egine, vivait dans le VII^e^ siècle. Il se distingua particulièrement dans la chirurgie. Sa renommée devint universelle.

avec une heureuse hardiesse. Toutefois, lorsqu'il se déclare ennemi de Galien et d'Hippocrate, il se montre réformateur plus hostile qu'éclairé. Après lui, Jean Fernel d'Amiens et quelques autres bons observateurs tâchèrent d'arracher à la nature et à l'expérience ses secrets les plus favorables à la thérapeutique au lieu de les demander aux livres et à la tradition.

Les sciences exactes ont été aussi cultivées avec succès dans cette période séculaire. En France, on vit alors François Viète, né à Fontenai, en Poitou, prendre un rang distingué parmi ceux qui reculèrent les limites des mathématiques. Il introduisit l'usage des lettres dans la langue algébrique et facilita ainsi la science du raisonnement général à l'aide de caractères symboliques. Il partagea avec les italiens Tartaglia et Cardan le mérite des progrès que firent en ce temps les sciences mathématiques. Ce fut d'après l'étude des Orientaux, qui étaient déjà fort avancés dans cette partie, et en perfectionnant les méthodes de Tartaglia et de Cardan, que Viète fit faire un pas de plus à l'application de l'algèbre à la géométrie, formule dont quelques-uns lui attribuent exclusivement la découverte. Nous avons cité déjà Kepler, Harriott et Napier, qui ouvrirent aussi une voie aux grands progrès des sciences exactes. Nous aurions, en poursuivant leur marche ascendante, à mentionner les remarquables succès qu'elles durent à Descartes, cet illustre philosophe dont la France s'enorgueillit avec raison; mais Descartes appartient au XVII^e^ siècle ainsi que Gassendi, dont nous aimons à rappeler ici la haute science. Et nous ne pouvons, dans les limites de ces études, que saluer, avec une

sympathie nationale, leur aurore, qui devait amener un jour si éclatant sur leurs œuvres philosophiques et sur leur célèbre passage, où ils se rencontrèrent avec les Leibnitz et les Newton.

La musique ne demeura pas étrangère au progrès général qui fut fait au XVIe siècle. Plusieurs compositeurs distingués signalèrent cette époque. Des maîtres de chapelle furent institués et donnèrent un élan prononcé à l'art musical. On cite un Florentin, Antoine des Orgues, dont la réputation comme organiste était si grande, qu'on venait pour l'entendre d'Angleterre et des autres contrées du Nord. Léonard de Vinci était très fort sur le luth. Benvenuto Cellini était aussi glorieux de son talent sur cet instrument que des chefs d'œuvre de son burin. L'Allemagne eut toujours de nombreux amateurs de musique, et c'est de ce siècle que datent les valses, danse nationale de cette contrée. Luther voulut étendre sa réforme jusque sur la musique sacrée. On s'accorde à dire qu'il avait le sentiment de l'art. Calvin s'occupa aussi de musique, mais avec moins de succès que Luther.

En Angleterre on cite à cette époque, Marbeck comme compositeur distingué. En France, on trouve sous François Ier Clément Jannequin, dont le talent magistral fut très renommé; il publia un recueil ayant pour titre : *Inventions musicales*, qui eut un grand succès. Un morceau de ce recueil a été exécuté à Paris, il y a quelques années, par la société classique de musique religieuse dirigée par le prince de la Moskowa.

Claude Goudimel, de Besançon, eut un talent distingué comme compositeur. Il vint à Rome et y éta-

blit une école publique de musique, où le célèbre Palestrina vint prendre ses premières leçons.

La fin du XVIe siècle vit naître la musique dramatique en France. Le premier essai en ce genre fut fait au Louvre en 1581, lors des noces du duc de Joyeuse avec Mlle de Vaudemont. Deux musiciens de la chambre de Henri III, Beaulieu et Salmon, en société avec un musicien piémontais nommé Balthazarini, composèrent une espèce d'opéra sous le titre de *Ballet comique*, qui fut exécuté par des seigneurs et des dames de la cour. Il fut accueilli avec la plus grande faveur.

L'Italie vit alors s'élever plusieurs talents qui démontrèrent l'heureuse puissance de cette contrée si favorisée dans l'art musical, bien que les premiers maîtres n'eussent pas encore paru. Palestrina doit tenir un rang supérieur parmi les artistes de cette époque; il approfondit les secrets de son art et il s'éleva à des compositions sublimes et originales. Il s'appliqua surtout aux sujets religieux et leur donna ce charme mystique et cette suavité entraînante qui transporte l'âme du monde sensible aux régions éthérées.

Nous avons atteint la fin de ce XVIe siècle en suivant chez les nations européennes les évolutions de l'intelligence humaine dans leurs diverses phases. Nous n'avons pourtant fait qu'établir en quelque sorte des jalons de reconnaissance sur cette route immense et dans ce mouvement prodigieux des hommes et des choses. Maintenant quelle opinion formuler sur ce tableau imposant, quelle idée se former d'un âge pareil, où nous trouvons à la fois un principe et un

reflet des dispositions du nôtre? C'est toujours dans l'observation exacte des faits et dans l'appréciation impartiale du développement de leurs conséquences que les esprits éclairés trouvent leurs motifs de jugements et appuient la vérité de leurs décisions. Or, en ramenant toutes les parties éparses au creuset de la synthèse, et en les condensant dans un ensemble tangible en quelque manière à l'observation la plus immédiate, il aura été facile de s'apercevoir qu'au milieu de toutes les transformations multiples de la pensée et de l'ébullition extraordinaire de tous les esprits, le fait dominant de cette époque si tourmentée est la réforme. C'est dans cette circonstance capitale, c'est dans la lutte du pouvoir spirituel avec les nouvelles doctrines qu'il faut chercher dans ce siècle remuant les influences intellectuelles qui ont agi sur l'Europe entière.

Des prétendus penseurs de cette époque, comme de celles qui l'ont suivie, ont attribué au protestantisme le mérite d'avoir inventé la doctrine du libre examen. Mais est-ce bien sérieusement que l'on peut lui concéder un pareil mérite? Croit-on, par exemple, que les Augustin, les Basile, les Origène, les Tertullien, les Clément d'Alexandrie, les Thomas et tant d'autres qu'il serait facile de nommer, ne faisaient pas un noble et salutaire usage d'un tel examen? Les œuvres de ces hommes illustres et les travaux scientifiques et littéraires de l'antiquité chrétienne, s'élèvent ensemble pour protester contre ces prétentions du protestantisme. A qui donc pourrait-on persuader que les hommes attendaient le signal d'un moine en insurrection pour apprendre à penser? Mais il faudrait alors

avoir oublié toutes les richesses intellectuelles que nous ont léguées les siècles antérieurs ; il faudrait faire un divorce absolu avec ce passé qui est notre maître et déchirer tous les titres que nous tenons de ces époques adonnées à toutes les méditations les plus sérieuses et les plus importantes. Où sont donc, je le demande, les hommes nouveaux assez oublieux ou assez iguorants de ce passé, précurseur de notre gloire contemporaine, qui oseront nous dire que l'homme n'a commencé à faire usage de sa raison et des lois d'une saine critique que lorsqu'il fut arrivé à cette heure à jamais regrettable qui donna le signal de l'apostasie et qui sonna le schisme désolant du XVI^e^ siècle, schisme dont les conséquences nous ont conduits au rationalisme moderne, beau résultat en effet, et digne de telles prémisses? Résultat, en un mot, qui tend à former du monde une Babel sans fin, si la religion du cœur, si la vraie science de l'âme et la réhabilitation chrétienne de l'esprit ne viennent mettre un obstacle ferme et insurmontable à ces usurpations désordonnées de l'orgueil de la pensée et de la convoitise brutale des sens. Nous avons insisté sur ce fait, parce que nous l'avons cru le fait culminant du XVI^e^ siècle, puisqu'il ébranla les croyances sur lesquelles était constituée toute la société européenne. Nous y avons insisté surtout, parce que, dans nos convictions, nous l'avons considéré comme un malheur public pour l'Europe, et que nous le déplorons comme la véritable origine de toutes les impulsions malfaisantes qui sont venues envahir les esprits, et par suite de toutes les circonstances néfastes qui ont assailli les peuples. Nous nous tiendrons ici dans ces

limites à ce sujet ; nous croyons fermement être dans le vrai, mais, si nous nous trompions en quelque point, ce serait de bonne foi, et, dans tous les cas, sans aucune amertume, sans nulle antipathie envers les hommes égarés, mais avec une inébranlable opposition à toutes les doctrines fausses qu'ils ont professées ou qu'ils professent.

Après cette courte et sincère exposition de nos principes, que nous étendons à tout ce que nous pouvons dire ou écrire, nous embrassons encore une fois, d'un seul et vaste regard, ce XVI^e^ siècle, qui a contenu tant d'éléments divers et opposés, tant de contrastes dignes des plus profondes méditations, un si grand nombre d'hommes éminents dans tous les genres, tant de physionomies à traits saillants et ineffaçables. Enfin, nous contemplons une fois encore une si grande gloire en regard de tant d'ignominie, tant d'humilité d'une part et tant d'orgueil de l'autre, une si grande science à côté de tant d'ignorance, tant de vertus et tant de débauches, et nous nous écrions : Voilà pourtant ce que fut le siècle de Léon X !!!!

Mais, à ce spectacle étrange et imposant, à cet antagonisme si tranché, à cet aspect de deux camps si distincts et de tentes si diverses, nous nous inclinons avec respect devant les hautes vues de l'Éternel qui, au milieu du bouillonnement de toutes les passions, de ce pêle-mêle de caractères hostiles et à travers de tous ces multiples instincts, de ces émotions et de ces actions innumérables laissés au libre arbitre individuel, à cette noble indépendance de l'homme, maintient invariablement ses desseins providentiels et tire sans cesse le bien du mal.

C'est ainsi que Dieu, dans sa sublime justice, ouvre une immense carrière à tous les membres de la grande famille humaine, pour que chacun, selon son gré, puisse choisir sa voie et faire librement son entrée dans l'une ou l'autre des deux cités éternelles, où, après le prononcé de la grande sentence, viennent irrévocablement aboutir les destinées suprêmes de tous les citoyens du monde, de toutes les âmes appelées ici-bas à l'épreuve temporelle.

M. Textoris.

Que Dieu vous comble de consolation et de bonheur !

Silvio Pellico

UNE VISITE A SILVIO PELLICO

EN 1851.

Messieurs,

C'est pour déférer à l'invitation et au sentiment d'un des honorables membres de cette Société que je me hazarde, à peine au retour de mon voyage en Italie, à vous esquisser, en un coup de crayon, mon entrevue avec Silvio Pellico. Puisse ce court récit vous inspirer l'intérêt qui ressort du sujet! S'il en est autrement, la faute n'en sera qu'à moi seul.

Amené dans la capitale du Piémont au mois de juin 1851 par le cours de mon itinéraire en Italie, je ne pouvais me trouver à Turin sans ressentir le vif désir de rendre hommage à l'écrivain célèbre qui laissa exhaler de son âme tant de hautes et émouvantes pensées religieuses si naturellement mêlées à ces touchantes confidences qui sont encore dans toutes les mémoires.

Je suis parvenu à obtenir le précieux avantage d'un entretien de quelques instants avec l'auteur de *mes Prisons* et des *Devoirs des hommes*, et je n'ai, certes, qu'à me féliciter d'avoir pu entendre, de la bouche de cet illustre martyr de nos temps modernes, la confirmation des saines doctrines exposées dans ses ouvrages.

Silvio Pellico habite aujourd'hui Turin et loge dans

le palais d'une digne dame française, la marquise de Barolo, née Colbert, qui lui a donné une noble et généreuse hospitalité, dont il goûte les douceurs et les charmes dans l'étude et dans une assez profonde retraite, bien qu'au milieu d'une capitale tumultueuse et peuplée d'esprits actifs et bouillants. Ce fut sous les bienveillants auspices de deux hommes distingués de Turin, M. le docteur Bertini, membre de la chambre des députés du Piémont, et M. l'abbé Baruffi, savant professeur de l'Université, que je fus admis auprès de Silvio Pellico, dont la célébrité littéraire et les malheurs éclatants ont été le sujet d'intérêt du monde entier. Lorsque je fus introduit dans le cabinet de Silvio, je le trouvais assis à une petite table de travail près d'une bibliothèque ; il m'accueillit de ce sourire doux et bienveillant qui facilite, aplanit et abrége tous les préambules. Je lui déclarai tout d'abord que ce n'était point par une indiscrète curiosité que j'étais attiré près de lui, mais bien par le désir de lui témoigner ma vive sympathie pour sa personne et pour ses malheurs, et de rendre hommage à un talent si pur et à une âme si chrétienne. J'eus lieu effectivement de reconnaître bientôt en lui une de ces natures impressionnables et expansives, courbée sous le faix des douleurs physiques et morales, mais qui sait toujours se relever avec courage et énergie, à l'aide de sa foi et de sa confiance au secours céleste.

On sent, en l'écoutant, que l'ancien prisonnier du Spielberg a retrempé son âme dans les souffrances aigues dont les profonds sillons se dessinent sur son visage ; il ne conserve cependant aucune amertume

de langage de ces douloureuses épreuves qui lui ont fait consumer dix belles années de sa vie dans les brûlantes étuves des plombs ou dans l'humidité des cachots. Il m'a paru pénétré de la mansuétude la plus exemplaire, et il se maintient, par le caractère de ses sentiments religieux à un degré d'élévation, qui lui permet de planer sur toutes les misères humaines qu'il a traversées. Il m'a rappelé dans son expression, dans son regard résigné et dans ses vœux, ces pensées que son cœur fit éclore le jour que, les mains enchaînées, il vint entendre sur la Piazetta de Venise l'arrêt qui le condamnait : « Toute condition a ses » devoirs,disait-il alors; le premier devoir d'un in- » fortuné, libre ou captif, c'est de souffrir avec di- » gnité; le second de faire son profit du malheur; le » troisième de pardonner. » C'est ainsi que pense et parle encore, et que pensera et parlera toujours l'intéressant auteur des *Devoirs des hommes;* en lui, sous une frêle enveloppe broyée sous l'étreinte poignante de son douloureux passé, se décèle une âme forte, une âme qui se redresse pleine d'espérance et d'énergie à la consolante voix du christianisme.

Tout en Silvio porte l'empreinte d'un cœur noble et délicat qui se possède, et qui, sans faste, sans effort, sait exprimer, sous les formes les plus gracieuses et les plus suaves, les graves et profondes réflexions qu'il a puisées dans les tortures d'une rude expérience.

Tel m'a paru Silvio Pellico lorsque je lui ai témoigné ma respectueuse sympathie; c'est ainsi qu'il est parvenu à conquérir la plus précieuse des libertés : la liberté de la vertu. Aussi en jouit-il paisiblement

après avoir longtemps ramé au milieu des tempêtes du monde. Il m'a exprimé en quelques mots combien il est détaché de toutes ces déplorables illusions qui tourmentent sans fin les hommes et les nations, dont le meilleur guide aux uns et aux autres sera toujours dans les douces et prévoyantes lois de l'Évangile. C'est là où il pense qu'en définitive est écrit, sous l'inspiration divine, le véritable et principal code des individus et des peuples. La sincérité et la ferveur de sa foi l'ont élevé au-dessus de toutes les philosophies, de toutes les poésies et de toutes les fantaisies scientifiques du siècle; en un mot, il a subordonné toutes les orgueilleuses œuvres de l'esprit humain à la science par excellence, à la science de Dieu, et il a le droit de s'applaudir de cette glorieuse option. En formant les vœux les plus ardents pour le bonheur et le bien-être général de la grande famille humaine, Silvio Pellico s'est ainsi affranchi de toutes les données hypothétiques et matérielles qui enfantent tant de rêves et accumulent tant de ruines. Toutefois, l'éloquent écrivain n'est pas sans concevoir de nombreuses espérances sur l'avenir des sociétés, mais il les fonde essentiellement sur le retour au vrai sentiment religieux et à la respectueuse observation des lois éternelles, et il les formule toutes en sincère et dévoué citoyen de la grande république chrétienne.

Tel est, en substance, ce que j'ai pu inférer de ses paroles, auxquelles je prêtais cette oreille attentive que l'on met à aspirer les sons que rendent les âmes saintes, et surtout les âmes saintes qui ont été mêlées aux orages du monde, qui en ont subi les cruelles atteintes et ressenti les immenses douleurs. Il m'est

resté de cette heureuse visite la conviction que Silvio Pellico a justement conquis et conserve avec honneur un rang distingué parmi ces intelligences d'élite dont la principale étude tend à faire progresser l'esprit et le cœur humain vers le vrai, le beau, le juste et le bon. Science précieuse et importante au-dessus de toutes, progrès sublimes, puisqu'ils nous font graviter sans cesse vers Dieu, auteur suprême de toute science et de tout progrès!

En quittant Silvio Pellico, je lui demandai de me permettre de le presser sur mon cœur et je le priai en même temps de me donner une ligne écrite de sa main. Il accorda l'une et l'autre demande, et, en me remettant l'autographe suivant dont se trouve ici le fac-simile : « *Que Dieu vous comble de consolation et de bonheur!* — Silvio Pellico » il l'accompagna de ces douces et flatteuses paroles qui vibrent encore au fond de mon cœur : « Je n'exprime là qu'une faible partie » de ce que je voudrais vous dire et de ce que je res- » sens pour vous. »

Que grâces vous soient rendues et que vos souhaits me soient propices durant tout le cours de mon pèlerinage terrestre, bon Silvio Pellico! dont la bienheureuse rencontre dans ce passage m'a été si gracieuse! Vos vœux me sont chers et précieux à plus d'un titre, puisqu'ils m'ont retracé, presque littéralement, ceux dont nous avions été favorisés et honorés peu de temps auparavant à Rome même, et de la bouche et par la bénédiction particulière du vénérable souverain pontife qui occupe aujourd'hui si dignement la chaire de saint Pierre, et dont nous faisons profession et gloire d'être les fils aimants, respectueux et soumis.

Aussi, lorsque, sous la bienveillante influence de ces multiples et délicieuses impressions, j'ai franchi les Alpes pour revoir la France, ma bien-aimée patrie sur cette terre, je n'ai point oublié et je n'oublierai jamais qu'un jour, je me plais à l'espérer, une même patrie céleste nous réunira et me permettra de renouer les liens sacrés que je m'honore d'avoir formés avec cet ancien et illustre prisonnier du Spielberg qui, en digne et fervent disciple de Jésus-Christ, conserva, même dans les fers, cette liberté morale inaltérable et indéfectible dont on se munit toujours au pied de la croix.

M. Textoris.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

Séance du 16 août 1850.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*

La séance est ouverte à six heures et demie.

Le secrétaire ordinaire lit le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté. Il donne ensuite connaissance de l'intitulé des ouvrages reçus à l'adresse de la Société depuis la dernière séance. Après cette énumération qui n'amène aucune remarque, M. le président donne la parole à M. Beraud qui fait lecture d'un mémoire sur les souffrances de l'agriculture et sur les moyens d'y remédier. Ce travail important par le fond du sujet est présenté sous une forme qui en rend l'ensemble et les détails facilement intelligibles; il présente des vues d'une utilité incontestable et d'une application aisée pour maintenir l'approvisionnement des céréales dans un parfait équilibre avec les besoins de consommation dans les temps d'abondance comme dans ceux de pénurie. On voit

que l'auteur a médité son sujet et qu'il en est le maître ; il le traite avec une rare sûreté d'observation, et son judicieux examen en tire toujours des déductions rationnelles et évidentes. Après avoir écouté avec une religieuse attention cette importante communication, l'assemblée en a voté immédiatement l'impression. Une commission composée de MM. Hunault, de Quatrebarbes et Castonnet a été nommée afin de s'entendre avec l'auteur pour tirer des conclusions pratiques sur les principes émis dans son travail.

M. de Beauregard donne ensuite connaissance d'une correspondance qu'il a eue avec M. le Préfet de Maine-et-Loire et de celle que M. le Préfet a eue avec le ministre des cultes relativement à la pierre tombale destinée à honorer la mémoire de la maison d'Anjou-Sicile. Il ressort de ces documents que, d'après la demande formelle de M. le Préfet, le nom de M. de Beauregard, président de la Société d'agriculture, devra être ajouté à ceux de Mgr l'Evêque d'Angers et de M. le Préfet de Maine-et-Loire, sur l'inscription finale de la pierre. Cette détermination a été prise à l'insu de M. de Beauregard qui déclare ne vouloir accepter cette distinction qu'après que la Société elle-même lui aura donné son assentiment par un scrutin secret. Ce vote est immédiatement ouvert et donne une unanimité de suffrages à cette flatteuse et juste addition.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Textoris sur la suite de ses Etudes du mouvement intellectuel en Europe au XVIe siècle. M. Textoris parcourt les diverses phases de la culture intellectuelle à cette époque en France ; il apprécie, à son point de vue, les hommes illustres qui ont apparu sur la scène litté-

raire et les évènements remarquables qui, en s'y rattachant, se sont déroulés durant cette mémorable période ; il termine ainsi la première partie d'un travail qui devant s'appliquer à l'Europe entière aurait à examiner encore la situation intellectuelle de l'Espagne, du Portugal, de l'Angleterre, de l'Allemagne et des contrées du nord à cette même époque. Mais dans ce sujet la prééminence devait nécessairement être donnée à l'Italie et la France qui ont été les deux nations principales dans le progrès intellectuel du XVI^e^ siècle, Après cette lecture, M. le président, conformément à l'article 23 du règlement, désigne MM. Legeard, Pavie et Guibert pour membres de la commission qui aura à examiner le mémoire de M. Textoris et à donner sa décision à ce sujet à la prochaine séance.

M. Godard est ensuite appelé par l'ordre du jour à lire sa notice biographique sur M. le vicomte de Senonnes. Cette biographie écrite avec une grande chaleur d'âme et un rare bonheur d'expressions. est semée de descriptions et d'images attrayantes qui ajoutent à l'intérêt du souvenir pour l'homme qui avait acquis un rang très distingué dans la culture des arts et des belles-lettres. C'est là, réellement, un solennel hommage rendu sous une très gracieuse forme à l'homme de goût et d'esprit qui semble revivre au milieu de nous dans la personne de son digne frère l'un de nos honorables membres. L'assemblée vote l'impression de cette notice intéressante et dédiée à M. de Falloux, l'homme éminent dont l'Anjou se glorifie à si juste titre et que la France entière place au rang des belles intelligences qu'elle admire et qu'elle honore.

Après ce vote M. Beraud donne lecture de la deuxième partie de sa notice sur le cabinet d'histoire naturelle d'Angers. Cette revue pleine d'observations fort intéressantes et infiniment curieuses nous a paru présenter aussi des remarques et des avis très utiles sur des dispositions diverses à prendre pour effectuer dans cet établissement quelques réparations d'une façon avantageuse et commode. Nous craindrions d'amoindrir l'intérêt de cette notice par une analyse imparfaite et il sera infiniment préférable pour tous de recourir à l'insertion complète qui en sera faite dans les Mémoires de la Société conformément au vote de l'assemblée.

Cette lecture étant terminée et l'impression votée, la séance est levée à neuf heures et un quart.

Le Vice-Secrétaire, M. TEXTORIS.

Séance du 23 novembre 1850.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président*.

La séance est ouverte à 6 heures et demie.

Le secrétaire ordinaire lit le procès-verbal de la précédente séance. Après cette lecture, M. Hunault fait une observation sur l'une des formes de la rédaction relativement à la mission des membres nommés pour aviser à réaliser les principes émis dans le Mémoire de M. Beraud sur les subsistances. Cette observation étant accueillie, le procès-verbal est adopté.

M. le président donne lecture de la correspondance; on y remarque une lettre de M. Renou, mem-

bre de la Société qui, après l'exposé de quelques motifs valables, prie la Société d'agréer sa démission. M. Debeauvoys écrit aussi à M. le président pour l'informer qu'il renonce à faire partie de la Société. Comme cette détermination semble indiquer un effet rétroactif, elle fait naître plusieurs observations qui toutes s'accordent à conclure que M. Debeauvoys demeurera tributaire de la cotisation de l'année 1850.

M. de Beauregard entretient ensuite l'assemblée du monument qui doit être érigé en mémoire de la maison d'Anjou-Sicile. La pierre tombale étant à peu près terminée, il est convenu que la commission se réunira pour fixer définitivement la place où cette pierre devra être posée.

M. de Soland fait l'énumération et indique les titres des ouvrages et des brochures reçus depuis la dernière séance. Cette nomenclature ne donne lieu à aucune observation.

Le bureau présente M. de Cumont pour être admis membre titulaire de la Société. MM. Cosnier, Godard et de Soland composent la commission, qui doit formuler un rapport sur cette proposition.

Une commission composée de MM. Godard, Hossard et Cosnier est aussi nommée pour faire un rapport sur la candidature de M. le capitaine Genest, présentée par MM. Godard, Eliacin Lachèse et Textoris.

M. Bonci, médecin de la cour impériale et royale de Toscane, etc., est admis en qualité de membre correspondant de la Société, après un vote ouvert à ce sujet.

L'ordre du jour appelle M. de Soland à faire lecture de ses Etudes sur le Ronceray. Ce travail, qui

paraît être le fruit de multiples recherches, retrace des souvenirs intéressants et précieux ; on y trouve des relations très curieuses et fort peu connues, sur les diverses et touchantes cérémonies qui avaient lieu dans cette ancienne abbaye. La liste, que donne l'auteur, des religieuses qui se trouvaient dans ce monastère en 1790, abonde en ces noms de haut lignage dont l'Anjou conserve encore un souvenir plein d'intérêt et de charme ; intérêt, du reste, dont la notice de M. de Soland réunit à tous les points de vue une foule d'éléments.

MM. Cosnier, Legeard et Godard sont nommés membres de la commission qui doit faire un rapport sur le travail de M. de Soland.

Après cette lecture, la parole est donnée à M. Boreau, qui communique à la Société une Notice sur la fontaine d'Avor, située dans la commune de Gennes, arrondissement de Saumur. Les détails scientifiques et curieux qui sont répandus dans cet intéressant mémoire ont vivement excité l'attention de l'assemblée. En effet les divers documents cités sur les résultats de l'étude qui a été faite touchant les conditions et les propriétés diverses de cette source, soit par M Boreau lui-même, soit par les observateurs qui l'ont précédé, méritent d'être appréciés et soigneusement consultés. Car tous ceux qui voudront renouveler des expériences sur ces eaux ne sauraient manquer de trouver, dans le travail de M. Boreau, un fil conducteur d'un très favorable appui et d'une solidité garantie par la profonde science de l'auteur.

MM. Beraud, Guépin et Lebreton ont été désignés pour faire un rapport sur le mémoire de M. Boreau.

M. Beraud, secrétaire général, étant retenu chez lui par une indisposition, charge le secrétaire ordinaire d'être l'interprète de ses sentiments auprès de la Société et de donner lecture à l'assemblée d'une lettre de M. Boreau à M. Beraud. La question qui est traitée dans cette missive est relative au *Rosa Borœana*, dont M. Beraud avait publié la description dans le dernier volume des Mémoires de la Société. Les observations émises par M. Boreau, sur cette nouvelle espèce, confirment pleinement les prévisions de M. Beraud et offrent sur ce point un grand intérêt pour les fructueuses expériences de la science botanique. C'est en considérant ces observations à ce juste point de vue que l'assemblée en a voté l'impression.

L'ordre de jour appelle M. Textoris à lire la suite de ses Etudes sur le XVI^e^ siècle. M. Textoris examine dans cette nouvelle série la culture intellectuelle de l'Espagne, du Portugal, de l'Angleterre et de l'Allemagne; il termine ainsi un essai qui a eu pour but d'échelonner quelques jalons sur la route si accidentée et si mouvante de ce XVI^e^ siècle, dont le bouillonnement électrique donna naissance à l'orage formidable que nous entendons encore gronder. — Une commission, composée de MM. Guibert, Pavie et Legeard, est désignée pour formuler un rapport sur ce mémoire.

La parole est ensuite donnée à M. Léon Cosnier qui, sous le titre : d'*Angers ancien et moderne*, apporte un travail d'un haute importance et d'une pressante actualité. Tout ce que M. Cosnier articule dans l'intérêt bien compris des quartiers de la vieille ville est de la plus exacte vérité, et il est d'accord en ceci avec tous

les esprits qui ne sont gouvernés que par elle. Il semble en effet bien plus rationnel et beaucoup plus convenable d'apporter à cette partie de la ville les améliorations qui doivent à la fois l'assainir et l'embellir, que de se livrer à l'aventure à de fastueux projets d'alignement, de nouvelles rues à créer, lorsqu'il est si urgent et si humain surtout de répartir avant tout aux vieux quartiers indiqués par M. Cosnier, les dispositions réparatrices qui aboutiraient à ouvrir ces habitations à la lumière et par conséquent à une ère de bien-être et de salubrité qui leur est inconnue ; c'est cette atmosphère bienfaisante qu'appellent sur cette partie tous les vœux de l'auteur du mémoire, dont les observations générales sont de la plus précise justice, et il est désirable, sous tous les rapports, qu'elles soient prises en considération.

Il s'agit principalement ici d'un intérêt de première nécessité, et le nécessaire doit passer avant le superflu. Dans une question de si grave importance, il serait peut-être inutile aussi d'ajouter que M. Cosnier pare de toutes les grâces du style les justes réflexions qu'il énonce. Toujours est-il permis de dire que le fond du sujet est supérieurement servi par la forme.

La commission nommée pour faire un rapport sur le travail de M. Cosnier est composée de MM. Béclard, de Soland et Hunault.

M. Hunault a la parole et lit un mémoire qui répond énergiquement à des assertions erronées, avancées inconsidérément par une certaine fraction de prétendus économistes modernes, qui, dans leur appréciation des souffrances actuelles de l'agriculture fran-

çaise, attribuent le mal à des causes autres que les véritables, et proposent aussi de prétendus palliatifs qui seraient beaucoup plus nuisibles qu'utiles. M. Hunault déclare que ces moyens ne sont pas admissibles et lui paraissent contraires à l'état réel des choses et à la situation respective de fermier à propriétaire. Ce n'est pas à l'égard de ces rapports établis en général dans de justes conditions proportionnelles et sur des bases équitables, qu'il serait opportun ou habile d'apporter des perturbations aussi désavantageuses aux uns qu'aux autres. M. Hunault démontre par des faits positifs et concluants, que ce n'est point dans ce discordant appel qu'il faut chercher le topique à la plaie, mais il touche aux causes essentielles du malaise agricole en l'attribuant principalement aux charges énormes qui pèsent dès longtemps sur la propriété et qui pressurent à la fois le propriétaire et le fermier. Toutes ces considérations sont très graves et méritent d'être méditées. L'auteur conclut à ce qu'au lieu de rechercher l'ombre du mal en ceux qui travaillent en communion d'efforts à l'atténuer ou à le guérir, on le saisisse corps à corps et en réalité dans les exigences outrées du fisc, de l'usure, de l'agiotage, et un mot dans toutes les parasites superfétations financières qui engloutissent les revenus fonciers et absorbent les sueurs de la campagne. Il s'attache formellement, en définitive, à réclamer les réformes économiques et financières qui seules peuvent améliorer la position, en restituant au sol le secours qu'elles en ont si longuement et si abondamment exprimé.

MM. Guibert, Logerais et Béclard sont chargés du rapport à faire sur le mémoire de M. Hunault.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures et demie.

Le Vice-Secrétaire, M. TEXTORIS.

Séance du 13 décembre 1850.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*

La séance est ouverte à six heures et demie.

Le secrétaire ordinaire lit le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

M. de Soland donne connaissance des diverses publications qui ont été adressées à la Société depuis la dernière séance ; aucune observation ne se produit sur ces envois,

M. le président communique à l'assemblée une lettre de M. Martin d'Angers, qui exprime le désir de la Société libre des Beaux-Arts de Paris d'échanger ses Mémoires et ses Annales avec ceux de la Société d'agriculture d'Angers, cette proposition est prise en considération par l'assemblée. M. de Beauregard continue à mettre sous les yeux de la Société divers sujets de correspondance parmi lesquels on remarque une lettre sur les engrais anciens et nouveaux, et une autre lettre de MM. Renaud et Lot qui mentionne une machine propre à broyer le chanvre par une manière nouvelle prompte et facile. Cette même machine au moyen d'un changement aisé à exécuter, sert aussi à battre le grain.

M. le président dépose sur le bureau un certain nombre d'exemplaires d'un arrêté publié et envoyé par M. le ministre de l'agriculture et du commerce relatif à un concours national annuel d'animaux de boucherie à Poissy.

M. de Beauregard informe ensuite l'assemblée qu'il a fait au ministre une demande de 500 fr. de subvention pour suppléer aux dépenses extraordinaires qui ont pesé durant l'année sur le budget de la Société.

Après ces diverses communications, M. Beraud fait la proposition de conférer le titre de membre honoraire de la Société à M. le Préfet de Maine-et-Loire, en mémoire reconnaissante de son gracieux concours dans les diverses communications qui lui ont été soumises. Cette proposition accueillie d'un sentiment unanime est votée avec le même ensemble.

M. de Soland demande et obtient la parole pour faire quelques observations sur la pierre tumulaire posée à la cathédrale et sur une prétendue erreur de date commise sur l'inscription de cette pierre. M. Éliacin Lachèse énonce sur le même sujet plusieurs considérations qui s'accordent avec les pensées émises par M. de Soland.

M. le président saisit cette occasion pour demander qu'il soit référé à la commission qui s'est déjà occupé de l'érection dn monument Anjou-Sicile, pour arriver à une rédaction historique qui pourrait être en quelque sorte, la partie mémorative et intellectuelle du monument matériel. Cette proposition est accueillie.

M. de Beauregard informe ensuite l'assemblée que la Société de médecine demande de tenir séance une fois par mois dans la salle de la Société. Cette demande

motivée et développée par M. le docteur Dumont en termes très convenables est unanimement agréée.

La parole est accordée à M. Desvaux qui lit un mémoire intitulé : Diagnose des poissons des côtes de l'ouest et de l'intérieur des terres. Ce travail paraît renfermer des renseignements fort instructifs sur le sujet qui y est traité. L'auteur y énumère et décrit les espèces avec une précision qui témoigne une étude spéciale très approfondie. Cette notice ichthyologique pourrait être d'un utile et intéressant secours à ceux qui voudraient s'adonner à l'observation locale des poissons répandus sur les côtes de l'ouest et dans l'intérieur des terres. M. Desvaux a joint à son mémoire les figures de trois nouvelles espèces, le Blenius hentecus, le Blennius brunneus, la Clupea Alosetta. MM. Millet, Lebreton et Castonnet sont chargés de faire un rapport sur ce mémoire.

Après cette lecture M. de Soland fait un rapport favorable sur la candidature de M. de Cumont qui est admis membre titulaire à l'unanimité. M. Genest, proposé sur la demande de M. Godard-Faultrier comme membre correspondant, est admis immédiatement avec la même unanimité.

La Société procède ensuite conformément au termes du réglement à l'élection des membres du bureau. Par le résultat des suffrages sont nommés :

MM. de Beauregard, président.
de Senonnes, vice-président.
Beraud, secrétaire-général.
Textoris, secrétaire ordinaire.
Lèbe-Gigun, trésorier.
P. Béclard, archiviste.

Aprés l'élection du bureau on avise à la nomination des membres de la commission des comptes et du budget. Le scrutin appelle à ces fonctions, MM. de Soland, Huttemin et Castonnet.

Ces opérations étant terminées, M. l'abbé Coulon lit une notice sur Vaulandry. M. Coulon remonte tout d'abord à l'étymologie du mot et, appuyé sur deux chartes latines, il croit y découvrir l'association de ces deux noms Vallis Landrici, qui se serait transformée par l'effet du temps en *Vau de Landry et Vaulandry*. M. Coulon en tire la conséquence sinon certaine au moins probable, que l'origine de Vaulandry est Gallo-romaine. Arrivant ensuite à l'ère chrétienne l'auteur pense, d'après l'inspection de l'église, que la foi a été prêchée de bonne heure en ce lieu et attribue à Saint-Aubin, l'un des évêques d'Angers, l'honneur d'avoir évangélisé cette contrée. En continuant à suivre dans toutes les périodes de notre histoire les traces des événements qui survinrent dans cette localité, M. l'abbé Coulon cite un certain nombre de documents intéressants parmi lesquels le nom de la famille de Turbilly tient une honorable place ; l'auteur termine en donnant une description architectonique de l'église de Vaulandry, il sème cette description d'aperçus curieux et la couronne par ces pensées élevées et religieuses qui s'adaptent toujours si bien à ces saints édifices. L'impression de cette notice est votée par l'assemblée.

Immédiatement après M. Godard donne communication d'une charte inédite et très intéressante de Guillaume, évêque d'Angers en l'année 1236, et qui se rapporte à la construction de l'aile nord de la cha-

pelle des évêques. Ce document précieux sera imprimé dans les mémoires de la Société conformément au vœu qui en a été exprimé.

La parole est donnée à M. Beraud pour faire un rapport sur le mémoire lu à la dernière séance par M. Boreau. Le rapporteur déclare que cette notice lui semble présenter un double intérêt puis qu'elle remet en lumière les anciennes observations de M. Tessié du Closeau unies aux nouvelles expériences de M. Boreau. Après les développements les plus favorables le rapporteur conclut à ce que le mémoire de M. Boreau soit publié dans son entier dans les annales de la Société. On procède au scrutin sur cette impression qui est votée par l'assemblée,

La séance est levée à neuf heures.

Le vice-secrétaire, M. TEXTORIS.

Séance du 10 janvier 1851.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*

La séance est ouverte à 6 heures et demie.

Le secrétaire ordinaire lit le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté. — M. le secrétaire général donne connaissance des divers ouvrages adressés à la Société depuis la dernière séance. La plupart de ces ouvrages paraissent dignes d'exciter l'attention. M. Beraud lit ensuite une lettre de M. Martin d'Angers, compositeur distingué et auteur de plusieurs ouvrages théoriques sur l'art musical, dont le succès

a été justement acquis. M. Beraud propose M. Martin comme membre correspondant de la Société. On vote immédiatement sur cette admission qui est prononcée par le suffrage de l'assemblée.

M. de Beauregard réélu président à la précédente séance, offre ses remerciements à la Société dans un discours où il passe en revue les éléments nouveaux qui sont venus accroître la série des œuvres incessantes de la Société durant l'année qui vient de finir. M. le président rappelle aussi avec éloges la mémoire des membres qui, durant cette même période, ont été enlevés à la vie et sont ainsi devenus pour la Société un sujet de regret, de privation et de deuil. Cette allocution pleine de dignité et d'intérêt devra prendre une honorable place dans les mémoires de la Société selon le vœu unanime qui en a été exprimé.

M. le président lit une lettre de M. le Préfet de Maine-et-Loire qui adresse ses remerciements sur le titre de membre honoraire qui lui a été conféré à l'unanimité des suffrages. Cette lettre est conçue en termes très flatteurs et témoigne de la bienveillante sympathie et du vif intérêt de M. le Préfet pour les travaux de la Société.

MM. de Baracé, Bellanger fils et Mercier écrivent à M. le président pour donner leur démission de membres titulaires de la Société. Ces démissions sont acceptées avec la réserve pour celles de MM. de Baracé, et Bellanger que la cotisation annuelle sera due pour l'année 1851, conformément aux termes du règlement qui prescrit que tout membre qui ne donne pas sa démission avant le premier janvier est redevable de l'année courante.

Il est donné communication d'une dépêche du ministre de l'agriculture qui demande des renseignements sur la situation de la culture des céréales à l'effet de connaître si le nombre des hectares ensemencés en grains alimentaires et particulièrement en froment est inférieur ou supérieur à celui 1° d'une année ordinaire ; 2° de l'année 1849.

Une lettre de M. le Préfet de Maine-et-Loire, informe M. le président de la Société que M. le ministre de l'agriculture voulant doter l'Institut agronomique de Versailles de tous les moyens d'instruction possibles, pour faciliter les études aux élèves, désire l'enrichir de toutes les publications faites par les associations agricoles ; il a en conséquence chargé M. le Préfet de prier la Société de lui adresser deux exemplaires de la collection complète des publications périodiques ou autres faites par la Société, il demande en outre que l'on veuille bien joindre un quatrième exemplaire de ces recueils aux trois qui lui sont adressés conformément à la circulaire du 10 novembre 1846,

Après ces diverses communications, M. le secrétaire général prend la parole pour rendre compte de l'état dans lequel se trouvent en ce moment les collections d'histoire naturelle et d'antiquités de la ville ainsi qu'une grande partie de la collection de tableaux. Un projet de restauration de la galerie ornithologique, qu'avait approuvé la Société, fut soumis à l'administration au mois d'août dernier et devint la base d'un projet définitif adopté par le conseil municipal. Après les longs délais des formalités administratives, les travaux furent enfin adjugés à la fin d'octobre et ils allaient

commencer lorsqu'est venu à surgir un projet nouveau qui entrainerait un remaniement complet des locaux affectés aux trois musées, et qui, par les retards qu'occasionneraient son approbation et son exécution consommerait infailliblement la ruine des collections zoologiques. Dans ce projet, si inopinément survenu, les musées d'histoire naturelle et des antiquités descendraient au rez-de-chaussée, et le musée de peinture, séparé de celui de sculpture, occuperait un premier étage construit dans le logis Barrault et l'ancienne chapelle.

Une discussion s'engage sur les conséquences que les projets en présence peuvent avoir tant sur l'état actuel que sur l'avenir de chacun des trois établissements. MM. Béclard, Beraud, Boreau, Godard et Villers y prennent part et il en résulte, savoir :

1° Quant au musée d'histoire naturelle, qu'en le plaçant au rez-de-chaussée, la conservation des collections taxidermiques et d'une partie notable des minéraux serait compromise parceque le calorifère ne peut avoir d'action sur l'intérieur des meubles vitrés pour en assécher l'air; que pour qu'il obtint un emplacement égal à celui qu'il occupe, il faudrait percer au-dessus des armoires de nombreuses fenêtres qui dégraderaient la façade si précieuse du logis Barrault, nuiraient à la solidité du bâtiment et — qu'ainsi placé il ne pourrait plus s'agrandir que par des constructions neuves et dispendieuses; — tandis qu'en restant au troisième étage ce musée se trouve dans des conditions de conservation en tout analogues à celles du cabinet d'histoire naturelle du jardin national, et de plus peut prendre plus tard tout le développement désirable sans

autres dépenses qu'une simple appropriation d'appartements qui lui sont contigus.

2° Quant au musée des antiquités, qu'il serait réduit dans le nouveau projet à deux salles de 21 mètres de longueur et que resserré entre les galeries David et d'histoire naturelle, il ne pourrait ainsi recevoir d'augmentation quelconque même au moyen de constructions nouvelles, tandis qu'il possède en ce moment trois salles de 39 mètres de long et pourrait, presque sans aucune dépense, s'accroitre de plusieurs autres salles du même plain pied qui suffiraient à tous les besoins à venir.

3° Enfin quant au musée de peinture, qu'il est plus que douteux qu'il pût retrouver dans les trois salles du premier un espace équivalent à celui qu'il occupe au rez-de-chaussée et qui surpasse de 21 mètres en longueur le premier ; — qu'en tous cas cet espace serait insuffisant puisque dans l'état actuel on se plaint du peu d'étendue qui empêche de placer toutes les toiles ; — qu'il faudra donc nécessairement bâtir dans un temps très prochain et que, en cas d'adoption du nouveau projet, on le ferait de la manière la plus couteuse et la plus désavantageuse puisqu'on serait forcé d'élever un bâtiment de même hauteur que le logis Barrault ; — qu'il serait donc de tous points préférable de conserver au musée de peinture son emplacement actuel, sauf à y joindre une galerie éclairée par les combles bâtie en prolongement des grandes salles sur la terrasse, avec retour vers la galerie David, ce qui donnerait à ce musée une augmentation d'espace de 63 mètres, lui offrirait une meilleure disposition de lumière pour ses bonnes toiles, préparerait

des emplacements convenables pour recevoir les dons promis par les Maindron, les Taluet et les autres statuaires angevins, et conserverait intact l'ensemble harmonieux et grandiose qu'offrent nos collections de peinture et de sculpture qui acquierraient ainsi un développement supérieur pour l'espace à tout ce qui existe en province.

L'assemblée après la clôture de cette discussion et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1° Que M. le Maire sera supplié de laisser se prolonger le moins possible l'état de désorganisation matérielle de trois établissements, qui, à des titres différents, ont droit à une égale protection, et en conséquence d'ordonner la reprise immédiate des travaux antérieurement votés et reconnus urgents par le conseil municipal.

2° Que dans le cas où M. le Maire jugerait convenable de saisir de nouveau le conseil municipal, il serait prié de transmettre à cette assemblée le vœu formel de la Société tendant à ce que l'administration maintienne sans modification, pour ce qui concerne la destination des anciens locaux, la décision prise au mois dernier et qui était en voie d'exécution.

3° Qu'enfin M. le Maire soit également prié de soumettre au conseil le vœu, qu'au fur et mesure que les besoins des musées de peinture et sculpture le réclameront, il soit donné suite au projet déjà ancien et appartenant à plusieurs des administrations précédentes, de construire une galerie éclairée par les combles en prolongement des grandes salles du rez-de-chaussée avec retour vers la galerie David, et escalier sur le jardin fruitier, pour établir une entrée sur le

boulevard digne du magnifique ensemble que présenteraient alors nos établissements scientifiques et artistiques.

L'assemblée charge en outre d'une manière spéciale le secrétaire général de transmettre, vu l'urgence, la présente délibération dans le plus bref délai avec l'exposé des motifs qui l'ont provoquée à M. le Maire d'Angers, en lui faisant observer qu'elle a été prise à l'unanimité.

Cette question étant terminée, l'assemblée procède à la nomination d'un archiviste, cet emploi étant demeuré vacant par la non acceptation de M. Béclard nommé à la précédente séance. M. Dainville fils ayant réuni aujourd'hui les suffrages pour ces fonctions est proclamé archiviste de la Société.

M. Godard-Faultrier, communique à la Société le rapport qu'il a fait sur l'inauguration de la pierre tumulaire récemment placée dans le chœur de la cathédrale d'Angers en mémoire des membres de la deuxième maison d'Anjou-Sicile. Ce rapport a été écouté avec ce vif et religieux intérêt qui s'attache toujours à la fidèle et éloquente reproduction d'un acte solennel dont on a été le témoin. L'impression de ce rapport a été immédiatement votée.

M. Textoris lit à la Société quelques considérations sur l'antique origine du système hebdomadaire. Après cette lecture M. Béclard combat la partie de ce mémoire relative à l'origine de la dénomination des jours de la semaine et soutient l'opinion qui fait dériver des planètes les noms que portent les jours. Cette question peut en effet présenter matière à la controverse. Toutefois l'auteur du mémoire persiste dans son opinion,

la croit la plus favorable et pense qu'après un mûr examen elle sera la plus suivie. — MM. Béclard, de Soland et Legeard sont désignés pour faire un rapport sur le mémoire de M. Textoris.

La séance est levée à neuf heures.

Le vice-secrétaire, M. TEXTORIS.

Séance du 14 février 1851.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*

La séance est ouverte à six heures et demie.

Le secrétaire ordinaire lit le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

Après cette lecture, M. Dainville fils déclare que, désirant se rendre utile à la Société autant qu'il est en son pouvoir, il accepte avec reconnaissance les fonctions d'archiviste, en se reposant avec confiance sur le concours promis de MM. Beraud et Godard pour les soins à donner au classement des livres de la bibliothèque et pour la distribution et la rentrée des ouvrages. A cette occasion il est décidé par l'assemblée, que ce sera le dimanche d'une heure à deux, que la bibliothèque sera ouverte aux sociétaires dans ce but.

M. Dainville énumère et indique les titres des ouvrages parvenus à la Société depuis la dernière séance; il n'est pas fait d'observation à la suite de cette nomenclature.

M. de Beauregard lit une lettre de remerciement du président de la Société de médecine, qui exprime la gratitude unanime de cette Société sur la concession

temporaire qui lui a été faite de tenir ses séances dans le local du jardin fruitier.

M. le directeur de l'école d'Arts et Métiers d'Angers, informe M. le président qu'ayant reçu de M. le ministre de l'agriculture et du commerce deux tonnes de tourbe carbonisée, par le procédé de M. Roger, pour la désinfection des matières fécales, il met une de ces tonnes à la disposition de la Société. Cet envoi est fait à la Société d'après l'avis de M. le préfet, qui a pensé que l'épreuve qui doit être tentée sur cette tourbe mélangée, pour en faire ressortir un nouveau procédé d'engrais, est dans les attributions des Sociétés d'agriculture; après quelques observations émises à ce sujet, on décide qu'il sera avisé aux dispositions préalables à prendre pour ces expériences.

M. le ministre de l'instruction publique mande à M. le président qu'il a reçu 43 exemplaires de la première livraison de la Pomologie de Maine et Loire, et qu'il a prescrit les mesures nécessaires pour que ces exemplaires soient dirigés vers leur destination, en réservant pour son département et pour celui de l'agriculture et du commerce, les exemplaires qui leur sont respectivement adressés.

M. le président fait la traduction d'une lettre en anglais, qui accompagne l'envoi d'un important ouvrage dont M. le président trace un aperçu. Cet ouvrage est envoyé par la Smithsoniane-institution, qui demande en échange l'envoi des publications périodiques de la Société. Après quelques nouvelles explications de M. de Beauregard, cette proposition est agréée par l'assemblée.

Il est donné communication d'une lettre de M. le

ministre de l'instruction publique, qui demande que la Société se mette en relation avec le comité des Arts et Monuments institué près de son département, afin de coordonner en quelque sorte la similitude des vues et la commodité des travaux. M. Godard est invité à indiquer et à prendre les moyens les plus convenables pour relier ces rapports d'une manière favorable et fructueuse.

Après la lecture faite par M. le secrétaire-général de la circulaire qui lui a été adressée pour la seconde session du congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, il demeure convenu que M. Bresson sera prié de représenter la Société dans ce congrès.

M. le président rappelle ensuite à l'assemblée que M. Textoris a lu dans le cours des séances précédentes, un travail sur le mouvement intellectuel en Europe, durant le XVI^e^ siècle. Mais l'étendue de ce mémoire a empêché que la proposition de l'impression ait été faite immédiatement, à cause des frais qui pouvaient en advenir au compte de la Société. M. le président ajoute qu'après en avoir conféré avec M. Textoris, et ce dernier ayant consenti à partager les frais qui résulteront de cette impression, il va appeler la décision de la Société à ce sujet. Il est alors procédé au vote par le scrutin, et l'impression du travail de M. Textoris dans les mémoires de la Société est votée.

M. de Beauregard lit les termes d'une convocation pour le congrès central d'agriculture, et indique les diverses questions posées par le programme. Après quelques observations faites par divers membres sur cette prochaine réunion, M. Hunault est nommé délégué de la Société près de ce congrès.

M. Huttemin, rapporteur des comptes de la Société, présente un rapport précis, explicatif et parfaitement développé sur la situation financière. Il conclut à ce qu'elle soit arrêtée d'après les comptes de M. le trésorier, et à ce que des remerciements soient votés par l'assemblée à M. Lèbe-Gigun. Ces conclusions sont adoptées.

Après le rapport fait par M. Huttemin, M. le président communique le projet de budget de la Société pour l'année actuelle. Il cite successivement les articles qui sont tour à tour approuvés et votés dans l'ordre qui suit :

BUDGET DE 1851.

RECETTES.

En caisse au 1er janvier 1851.	numéraire . .	132 91	174 24
	caisse d'éparg.	41 33	
Cotisations			1020 »
Rente 5 p. °/₀ au grand-livre. . . .			21 »
Allocation du Conseil général. . . .			500 »
Total des recettes. . . .			1715 24

DÉPENSES.

Chauffage	24 »
Bougie	10 »
Fournitures de bureau.	20 »
Travaux archéologiques	100 »
Garçon de salle	75 »
Concierge-jardinier	300 »
Cours de taille.	200 »
A reporter. . . .	729 »

Report. . . .	729	»
Impressions.	500	»
Cours de chimie	200	»
Paléontologie	40	»
Supplément d'Orbigny.	20	»
Didron	20	»
Arthur Martin.	35	»
Conchyliologie. (Journal de). . . .	15	»
Derache, correspondance	30	»
Reliures.	50	»
Dépenses imprévues.	76	21
Total de la dépense. . .	1715	24

M. le président rappelle qu'il a fait une demande de 500 francs de subvention au ministre et que cette demande a été appuyée par M. le préfet et recommandée aux soins officieux de l'un des honorables représentants de Maine et Loire.

M. Godard demande qu'il soit alloué 150 francs pour diverses restaurations ou travaux d'art à effectuer à l'église Saint-Maurice. M. le président fait observer que cette allocation ne pourrait être faite que sous réserve. Il s'établit sur ce point une discussion à laquelle prennent part MM. de Beauregard, Beraud, Godard et Hunault. En définitive on procède par assis et levé à l'acceptation de l'ensemble du budget qui est intégralement voté à l'unanimité avec l'addition suivante :

« 150 francs sont votés pour être employés à restaurer des monuments funèbres de la cathédrale Saint-Maurice. Ce vote est soumis à la double condition : 1° que le ministre de l'instruction publique accordera

la subvention de 500 francs qui lui a été demandée ; 2° que la fabrique de Saint-Maurice accordera une somme au moins égale à la subvention de la Société pour le même objet. »

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Godard sur les sépultures d'Henri Arnauld et de Jean Olivier. La relation sur la position et l'état de ces anciens mausolées formulée avec cette précision de détails, ce caractère descriptif et cette critique érudite dont l'auteur possède si bien le secret, n'a cessé d'intéresser l'auditoire qui s'est empressé d'en voter l'impression.

Après cette lecture M. Hunault demande à faire une observation et il s'élève avec énergie contre la coutume introduite d'ouvrir les tombeaux et de troubler les cendres séculaires ; il croit que l'on devrait s'abstenir sur ce point, et il considère ces diverses exhumations comme une sorte de profanation. M. Godard répond qu'il s'associe en partie aux idées exprimées par M. Hunault, mais il ajoute que lorsqu'il est appelé pour constater une exhumation, il ne peut se refuser à aller examiner les objets qui sont découverts par les fouilles dont les travaux, du reste, sont toujours faits avec le plus grand soin et un religieux respect. Après quelques observations nouvelles présentées à ce sujet par M. le secrétaire-général, le résultat de l'observation faite et des éclaircissements qui l'ont suivie se traduit dans l'accord général des opinions à désirer qu'il soit apporté la plus grande réserve dans ces sortes d'opérations.

L'ordre du jour appelle M. Textoris à communiquer à l'assemblée ses souvenirs d'un voyage à Solesme. L'auteur de cette esquisse a eu pour principal objet

de rendre compte des impressions qu'il a reçues de la merveilleuse et sublime épopée en pierres dont il admire les saints détails dans l'église de Solesme. L'impression de ce travail a été votée par l'assemblée.

A la suite de cette lecture il s'établit une discussion sur les auteurs présumés des divers groupes de l'église de Solesme. M. Léon Cosnier invoque l'autorité de l'opinion de M. Maindron qui pense que l'on doit restituer à des artistes français la gloire qui jaillit de la production de ces chefs-d'œuvre. M. Maindron, dont l'avis doit peser d'un grand poids dans la question, a pensé d'après quelques indices, saisissables seulement pour l'œil d'un sculpteur, que le groupe de droite pouvait être attribué à la même main que le tombeau de Nantes. M. Béclard se joint à M. Cosnier pour revendiquer au nom du génie français ce qui est quelquefois injustement attribué à des artistes étrangers. Ces diverses considérations ont beaucoup intéressé l'assemblée.

M. Béclard est appelé à faire son rapport sur le mémoire relatif à l'origine du système hebdomadaire lu par M. Textoris dans la dernière séance. M. Béclard prend la parole en articulant d'abord qu'il se trouve, comme rapporteur, dans une position exceptionnelle parce qu'il se propose d'exprimer lui-même son opinion personnelle sur une partie de la question traitée dans ce mémoire et à un point de vue différent de l'auteur. Le rapporteur s'élève ensuite à des considérations fort intéressantes et très profondes en invoquant tour à tour le témoignage de Dion Cassius, de Court, de Gebelin et de M. Arago. Il lit même de ce dernier une partie de la notice scientifique relative à ce sujet

et qui a été insérée dans l'Annuaire du bureau des longitudes de l'année 1851, il fait ressortir avec beaucoup d'attrait et d'habileté tout ce qui milite en faveur de l'opinion qu'il professe. Cette brillante et savante argumentation a captivé à un haut degré l'attention de l'assemblée. Il y avait quelque charme a être ainsi contredit même en n'étant point convaincu. Le côté spécieux et hardi de la matière a été en effet complètement effacé par la grâce de la diction, et le sujet astronomique ou emblématique a été élevé par la chaleureuse verve de l'orateur à une puissance poétique. On découvrait facilement la sincère et pleine conviction des divers opposants en présence d'une conviction contraire sur le sujet controversé. Mais cet antagonisme très formel pour le fond a été, dans la forme, présenté avec toute l'exquise courtoisie du langage académique. M. Béclard, en terminant, rend justice au point de vue philologique qui a dirigé les recherches de M. Textoris et au consciencieux exposé de ses convictions. Il conclut, comme rapporteur de la commission à ce que le travail de M. Textoris soit inséré dans les mémoires de la Société. Cette proposition soumise au scrutin a été adoptée par le vote de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures et demie.

Le vice-secrétaire, M. TEXTORIS.

Séance d'avril 1851.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

M. l'archiviste donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, redigé par lui en l'absence de M. le secrétaire Textoris.

Il présente ensuite la liste des ouvrages qui ont été adressés à la Société au cours du mois précédent.

M. le président fait connaître les détails de la correspondance. Il communique une lettre de M. l'ingénieur Wolsky, qui, en faisant part de ses regrets de ne pouvoir à raison de son éloignement actuel prendre une part aussi directe à ceux des travaux de la Société qui ont pour but l'étude de la constitution géologique du département de Maine-et-Loire lui annonce que ses explorations dans la partie de la Vendée qui en est limitrophe le mettront sans doute à même de constater des faits géologiques dignes d'intérêt, et qu'il s'empressera de les faire connaitre à la Société. A cette lettre est joint un mémoire fort intéressant sur un nouveau mode de tubage pour les puits de mine établis dans les terrains aquifères.

Ces offres sont accueillies avec gratitude. Les faits géologiques qui se produisent dans les départements de la Vendée et de la Bretagne, où s'est évidemment opéré le soulèvement granitique qui a relevé nos terrains de transition antérieurement au dépôt de nos calcaires des divers âges, et sur lequel ils doivent s'appuyer par leurs couches inférieures, offrent en effet une immense importance pour la détermination des

relations de succession qu'ont entre eux ces dépôts si variés. Ils peuvent même conduire à expliquer l'absence de certaines couches, ou l'intervertion apparente qui se présente dans leur superposition et qui fait que quelques unes d'entre elles semblent apparaître dans des conditions anormales. M. le président est donc chargé d'adresser les remerciements de la Société à son honorable correspondant.

M. Desvaux fait don d'un arbre de Diane et la Société en lui votant des remerciements, décide que cet élégant specimen des dendrites artificielles que forme l'argent dissout par un acide en se critallisant sur le verre, sera exposé dans la salle de ses séances.

M. Léon Cosnier fait également hommage à la Société d'un exemplaire du catalogue des collections archéologiques, bibliographiques et autographiques de son grand oncle, feu M. Toussaint Grille, membre titulaire de la Société. Ce riche cabinet, ce vaste monument élevé aux sciences historiques par un seul homme, et dont une longue vie, toute entière de sacrifices, de labeurs continus, d'études consciencieuses et profondes, avait pu seule assembler et préparer les matériaux immenses, la mort qui en a frappé le savant ordonnateur, va en opérer la destruction, en disséminer les éléments. Ainsi disparaîtra à jamais pour nos contrées cet admirable ensemble où le vieil Anjou se révélait par tous les vestiges qu'il avait laissés de sa marche au travers des siècles passés, et que notre ancien collègue était parvenu à soustraire aux outrages du temps ou au vandalisme des hommes de 93.

M. Godard-Faultrier saisit l'occasion qui lui est fournie par cette communication, pour proposer à la

Société l'achat de tous les documents et registres concernant l'ancienne Académie et la Société d'agriculture d'Angers dont la notre continue la double tâche et dont elle s'efforce de se montrer digne de recueillir et de conserver l'héritage de zèle, de savoir et de patriotisme angevin.

La Société accueille avec un vif empressement l'avis ouvert par le savant président de la commission archéologique, et le charge de traiter de l'acquisition de tout ce qui se rapportera aux deux Sociétés ses devancières, n'entendant d'ailleurs fixer à cette dépense aucune limite qui pourrait gêner l'action de son mandataire, et s'en remettant à cet égard à l'appréciation qu'il fera de l'importance des manuscrits et des ressources financières de la Société.

M. Desvaux lit la première partie d'une notice sur la vie et les ouvrages de feu le chevalier de Tussac qui en 1817 succéda pour quelques années au docteur Bastard dans la direction du jardin botanique d'Angers.

Cette biographie prend M. de Tussac dès ses premiers pas dans la vie, et nous le montre, pauvre cadet d'une famille noble de Poitou, éloigné également par les tendances de ses idées et les besoins de son cœur du métier des armes et de la vie religieuse, seules carrières que les préjugés du temps laissassent ouvertes devant lui dans la mère patrie, se décidant à aller tenter fortune à Saint-Domingue. Tout jeune qu'il était encore, il sut éviter des écueils où tant d'autres venaient chaque jour briser leur avenir et résister aux entraînements et aux séductions de cette terre de luxe et de plaisirs où s'énervaient et se consumaient bientôt les natures les plus énergiques et les plus heureu-

sement douées. Cette retenue de mœurs dont il avait pris l'habitude au foyer paternel, son esprit élevé et charmant à la fois, un extérieur tout aimable et plein de distinction, le firent aisément apprécier et lui valurent la main d'une jeune veuve créole qui le rendit un des plus opulents propriétaires de la plus opulente des colonies. Dans cette situation si nouvelle, si inespérée; de Tussac put s'abandonner à tous ses penchants philanthropiques. Il s'efforça par tous les moyens possibles d'adoucir le sort de ses esclaves et fut, dit-on, le premier colon qui substitua aux bras des nègres l'emploi de la force des animaux dans les travaux de la terre si pénibles pour l'homme sous ce ciel de feu.

Le spectacle de cette végétation tropicale si puissante, si variée, si luxuriante de formes et de couleurs, ne pouvait manquer de frapper vivement un homme organisé pour sentir tous les charmes de l'étude de la nature, et lui apparut peut-être d'autant plus magnifique, qu'il ne connaissait guère alors de l'ancien monde, que la végétation monotone des plaines arides et dénudées du Poitou. Il s'initia donc avec une ardeur extrême aux connaissances botaniques et voulut montrer aux savants de l'Europe par une publication alors sans modèle, les plantes rares ou inconnues qui se pressaient en foule sous ses pas. Il s'adjoignit à cet effet un jeune artiste qui s'inspira de ses conseils et fut chargé de reproduire sur le velin dans leurs couleurs naturelles les plantes dont de Tussac faisait la description. Il se proposait ainsi de nous présenter dans toute sa splendeur la couronne de fleurs de la reine des Antilles, lorsque l'heure fatale vint à sonner

pour celle-ci, comme pour une autre royauté. Au moment où s'écroulait sa fortune, de Tussac, que protégeait encore le souvenir de sa bienfaisance et de son humanité, trouva d'abord un refuge au milieu de ses esclaves révoltés. Mais bientôt l'incendie du Cap ne laissa plus aucune place à l'espérance et comme les autres victimes qui purent échapper à cet immense désastre, il se vit contraint de fuir vers les navires français. Dans ce moment suprême, le philosophe ne se démentit pas . Il ne pouvait sauver que ce qu'il emporterait avec lui.... il choisit le manuscrit de sa flore des Antilles !

M. Desvaux arrête à cet épisode la lecture de sa notice et la reprendra à la prochaine séance.

M. Léon Cosnier est ensuite chargé de lire un mémoire très étendu de M. l'abbé Chevallier membre correspondant et candidat au titre de membre titulaire, sur *la forêt et l'abbaye de Mélinais, saint Regnault l'anachorète et ses reliques*. Les faits curieux qui ont trouvé place dans ce travail, les documents qui y sont cités sont ou entièrement inédits ou peu connus. La plupart des sources où a puisé l'auteur sont étrangères à nos bibliothèques, et notre histoire locale possédait peu de chose sur cette partie éloignée de notre ancienne province. La chronique de saint Regnault est d'ailleurs intéressante à plus d'un point de vue. Ce pieux et austère cénobite, dont la mémoire est restée en si grande vénération dans les contrées environnantes, apparait dans le récit de M. Chevallier comme une figure historique, entourée de graves mystères et se produit avec un effet saisissant et dramatique. Cette entrevue du saint personnage avec le

roi d'Angleterre, l'étonnement que laissa voir le monarque, ces hautes marques d'affection qui ne purent réhabiliter à ses propres yeux celui qui ne se pardonnait pas à lui-même, diverses circonstances rapprochées par le narrateur, peuvent porter en effet à penser avec lui, que cette vie sanctifiée par tant d'austérités, n'était qu'une expiation volontaire et que saint Regnault n'était autre sans doute qu'un de ces quatre gentilshommes qui, après avoir entendu Henri II s'écrier imprudemment à Bayeux, en apprenant que Becquet excommuniait les prélats qui avaient sauvé son fils : *quoi aucun de mes serviteurs ne me vengera d'un prêtre ingrat qui trouble mon royaume!* franchirent la mer et allèrent frapper l'archevêque de Cantorbéry sur les marches de l'autel.

L'impression de cette notice est mise aux voix et ordonnée.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur les mesures à prendre pour règlementer le droit à l'impression de manière à ce que les fonds qui y sont affectés dans le budget annuel ne soient pas absorbés par des publications qui ne se rattachent pas étroitement à l'Anjou, et qui par des proportions trop étendues ne laisseraient pas place à l'impression immédiate de travaux plus substantiels et plus importants pour la science locale.

On propose pour obvier à ces inconvénients de mettre à la charge des auteurs tous les frais excédant trois feuilles d'impression.

M. Boreau fait observer qu'il pourrait être fâcheux d'admettre cette disposition d'une manière absolue; qu'il est en effet tel ouvrage qui ne peut être scindé

et qui, à raison de son importance, peut faire désirer que notre recueil s'en enrichisse quelque soit le chiffre de l'impression; que pour ne pas écarter ces sortes de mémoires il faudrait admettre au moins que la Société pourrait par une décision spéciale se charger de faire tous les frais de leurs publications.

M. Béclard présente à ce sujet quelques réflexions sur les inconvénients que peut entraîner le renvoi forcé à une commission des mémoires qui comportent plus d'une *feuille d'impression*, ainsi que cela est exigé par le règlement actuel. Il fait remarquer que lorsque la commission fait son rapport, un mois au moins s'est écoulé depuis la lecture, et qu'il ne reste plus alors qu'un souvenir vague de l'ouvrage dont une seconde lecture est cependant à peu près impraticable, qu'en second lieu la commission n'est composée que de trois membres, et qu'avec la bienveillance mutuelle, l'esprit de bonne confraternité qui unissent les membres de la Société, il est bien difficile que la commission puisse conserver toute la liberté d'action, l'indépendance d'appréciation qui serait désirable. Il croit donc qu'il y aurait avantage à vider de suite, après la lecture d'un mémoire, et quelle que fut son étendue, la question délicate de l'impression.

M. le président de Beauregard se déclare en faveur des prescriptions du règlement sur le renvoi à une commission d'examen. La lecture a des entraînements qu'il faut savoir prévoir et éviter. La commission d'examen préparatoire pour les ouvrages au-dessus d'une feuille, a d'ailleurs cet avantage que l'on peut ainsi obtenir de l'auteur si on les croit utiles des corrections ou des concessions moins blessantes pour l'amour-propre.

M. Lèbe-Gigun demande que dans toutes les hypothèses soit que l'on ait recours à une commission d'examen ou à une commission de rédaction, ces commissions se mettent en rapport avec le bureau pour préparer la décision définitive en ce qui touche l'impression.

La discussion se résume et il est admis :

1° Que si au cours d'une année un membre fait imprimer un ou plusieurs mémoires dépassant trois feuilles d'impression les frais de l'excédant tomberont à sa charge.

2° Que néanmoins au cas où le bureau le proposerait, la Société pourra décider que les frais de ce surcroit d'impression seront supportés par la Société.

Le président donne la parole au rapporteur de la commission chargée de donner un avis sur la candidature de M. Louis Tavernier, rédacteur du journal de Maine et Loire. Le rapport conclut à l'admission et le scrutin est immédiatement ouvert. Le président après en avoir constaté le résultat favorable proclame M. Tavernier membre titulaire.

Les mêmes formalités sont remplies pour la candidature de M. Chevallier, curé de Volandry qui est également proclamé membre titulaire.

L'heure avancée ne permettant pas d'entendre les autres lectures portées à l'ordre du jour, elles sont renvoyées à la prochaine séance.

Le secrétaire général,

T.-C. Beraud.

Séance du 6 mai 1851.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

Le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance d'avril, il est adopté.

L'archiviste présente les publications qui sont parvenues depuis la dernière réunion et le dépôt dans la bibliothèque en est ordonné.

Le secrétaire général croit devoir donner communication à la Société d'un article qu'un de ses membres correspondants, M. Guérin-Menneville, a publié dans le numéro de janvier dernier de la Revue zoologique, où se trouve indiqué un remède contre la rage qu'on assure être employé avec succès pour prévenir ou combattre cette affreuse maladie dans les provinces de la Russie où elle se manifeste le plus fréquemment. Il consiste à administrer aux individus mordus la *Cétoine dorée*, (Cetonia aurata L.) réduite en poudre; cette espèce de coléoptère très répandue en Anjou où elle porte le nom vulgaire de *hanneton de rose* se distingue facilement de tous les autres insectes qui vont butiner sur les fleurs de nos buissons, par sa forme aplatie et son éclat métallique vert en dessus cuivreux en dessous. Ces insectes sont conservés entiers et desséchés dans des flacons hermétiquement bouchés et donnés à la dose de 2 à 6 suivant l'âge et la force des malades après avoir été grossièrement pilés et étendus sur une tartine de pain.

Une lettre du docteur Mandilény habitant Paris, mais ayant exercé la médecine pendant 25 années en

Russie, insérée dans le n° d'avril de la même revue est venue confirmer qu'en ce pays on a en effet une confiance générale dans ce mode de traitement et qu'elle paraît fondée sur des faits de guérison bien avérés.

La médecine ne possédant jusqu'à présent aucun remède certain contre la rage, il paraît opportun de répandre la connaissance de tous ceux qui en diverses contrées ont la réputation de la guérir, surtout quand comme celui-ci, ils sont simples, à la portée de tous et sans danger, et qu'en outre ils n'excluent pas l'emploi de la cautérisation dont les effets salutaires paraissent incontestables, lorsque l'inoculation immédiate du virus ne s'est pas faite par les gros vaisseaux ou que son absorbtion n'a pu encore s'effectuer par les vaisseaux capillaires. Aussi plusieurs membres expriment-ils le désir que la notice de M. Guérin-Menneville soit communiquée aux journaux de la localité pour y être imprimée.

M. le président de Beauregard annonce à l'assemblée que très prochainement la ville va rentrer en possession de la portion du jardin de la manutention dont la remise avait été réclamée dans le but de relier au jardin fruitier l'ancienne église de Toussaint. La riche rosace du cœur se trouvera ainsi complètement démasquée et les ruines pittoresques que M. Godard-Faultrier, notre confrère, a transformées en un vaste et curieux dépôt pour tous les monuments du vieil Anjou qui à raison de leur volume ne peuvent prendre place dans les salles du musée d'antiquités, viendront apparaître dans toute leur élégance et se réuniront par l'intermédiaire du jardin fruitier à l'ensemble

déjà si grandiose de nos établissements scientifiques et artistiques. La Société qui a eu l'heureuse initiative de ce plan d'agrandissement, vote des remerciements à son bureau pour le zèle et la persévérance qu'il a mis à se faire son interprète auprès des différentes autorités entre lesquelles s'est traitée administrativement cette affaire à la réussite de laquelle les amis des arts et des études locales attachaient un vif intérêt.

M. Godard-Faultrier lit les deux lettres inédites indiquées dans l'ordre du jour. La première est de Henri III et concerne la démolition alors projetée du château d'Angers. La deuxième de Henri IV est relative à une famine en Anjou et fournit une nouvelle preuve de la préoccupation du bon roi pour les malheurs qui frappaient ses sujets. Ces deux documents doublement précieux par leur objet et par leur authenticité proviennent du fond de feu M. Grille membre de la Société d'agriculture.

Le président communique une demande adressée par un sieur Cusson, originaire du département de Lot-et-Garonne, tendant à obtenir l'autorisation d'exposer dans la salle des séances de la Société une horloge en bois son ouvrage qui a été l'objet d'un examen sérieux de la part de plusieurs des Sociétés savantes qui correspondent avec la nôtre.

L'assemblée après avoir pris connaissance de divers compte-rendus dont cette horloge a été le sujet, autorise le sieur Cusson à l'exposer sous son patronage dans la salle de ses séances. Elle décide en outre qu'elle consacrera ultérieurement une séance spéciale à l'étude d'une œuvre qui paraît mériter sous plus d'un rapport de fixer son attention.

M. Béclard saisit cette occasion pour rappeler à la Société qu'un artiste angevin présenta à la dernière exposition, qui eut lieu dans notre ville, une horloge à laquelle on ne donna peut-être pas alors tous les éloges que méritaient la complication des calculs auxquels l'artiste avait dû se livrer, l'exactitude rigoureuse des résultats obtenus, et une exécution matérielle aussi remarquable par l'élégance que par le fini du travail.

M. le président annonce qu'il vient de recevoir une lettre de la Société académique de Rouen qui convie la nôtre à la seconder dans les efforts qu'elle fait pour provoquer et amener la répression des fraudes dans les engrais composés. A cette lettre est jointe une brochure qui explique le but que poursuit la Société Rouennaise.

Cette communication donne lieu à une longue discussion sur la puissance fertilisante ou nutritive des engrais concentrées, préconisé outre mesure par certains organes de la presse parisienne, contestée ou niée avec autant de ténacité, et d'une façon toute ainsi absolue par d'autres.

La théorie de l'action exercée par certains corps simples ou composés sur la végétation ne permet pas de repousser *à priori,* comme devant être sans efficacité possible, l'emploi des engrais concentrés, surtout lorsqu'ils sont appliqués aux graines de semence. C'est aussi cette opinion qui paraît prédominer parmi les membres qui prennent la parole. Le savant directeur de l'école des Arts et Métiers, M. de Joannis, annonce en effet qu'il a voulu expérimenter par lui-même l'engrais Dussault et l'a appliqué à une semaille de blé. Il

promet de rendre un compte détaillé des observations qu'il aura été ainsi à portée de faire sur l'usage de ces engrais en les comparant aux résultats obtenus par des fumures ordinaires appliquées dans des terres analogues.

M. de Beauregard de son côté fait connaître que des agriculteurs du Saumurois ont mis l'engrais Dussault en expérience et que jusqu'ici ils paraissent très satisfaits de l'état de leurs cultures.

M. Beraud fait observer que les engrais concentrés ne doivent pas agir avec une égale énergie soit sur les diverses natures de récoltes, soit à toutes les phases de la végétation d'une même espèce de plante ; qu'il ne parait pas douteux qu'appliqués à la semence ils puissent hâter la germination, l'activer, stimuler la vie de la plantule tout en fournissant à ses premiers besoins de nutrition et influer ainsi d'une manière salutaire sur la première période de l'évolution végétale ; mais qu'il est probable que là se borne leur rôle et que plus tard ils ne pourraient suppléer à l'absence complète des autres modes de fumures. Si l'on a pû croire qu'ils pouvaient dans les dernières phases de la végétation tenir lieu d'autres engrais, c'est sans doute que l'on aura seulement observé ce qui se passait dans certaines plantes qui puisent à peu près exclusivement leur nourriture dans les fluides aériformes de l'atmosphère; pour celles-ci les engrais concentrés ayant dès la première période de la végétation provoqué un grave et rapide développement du système foliaire, (dans les légumineuses et les crucifères par exemple), il est possible que l'adjonction d'autres engrais devienne moins nécessaire, mais il est à croire

que pour les céréales qui tirent longtemps du sol la meilleure partie de leur nourriture et dont le système foliaire est relativement si inférieur à la puissance d'absorbtion, et par suite de nutrition, de l'abondant chevelu de leurs racines, il parait difficile d'admettre qu'il en puisse être de même. Le secrétaire général penserait donc que dans les expériences à faire il faudrait appliquer les engrais concentrés tant seuls qu'avec l'auxiliaire des engrais azotés ordinaires, et cela aux diverses familles des végétaux cultivés; et que, de plus, il faudrait pour pouvoir mieux apprécier la valeur véritable de ce genre d'engrais, tenir compte de la manière dont se comportent certaines plantes soit lorsqu'elles sont fumées suivant l'ancienne méthode, soit lorsqu'elles ne reçoivent que des amendements stimulants, tels que la chaux, les marnes, faluns etc., soit même lorsqu'elles sont confiées, comme les *vesces, trèfle* etc., sans fumures particulières à un sol antérieurement amendé mais souvent appauvri par une succession de récoltes épuisantes.

Une commission est nommée pour examiner les questions qui se rattachent aux engrais artificiels, à leur emploi, et à leur sophistication. MM. de Joannis, Desvaux et Hunault sont désignés pour en faire partie. Cette même commission est chargée de rédiger la réponse à faire à l'Académie de Rouen.

M. de Beauregard fait part à la Société de la découverte qui vient d'être faite par un concours de circonstances singulières d'un manuscrit écrit dans une langue inconnue. Un charpentier du Gué d'Arcis arrondissement de Saumur avait acheté il y a un mois environ, une vieille poutre provenant de la démoli-

tion d'une maison de cette commune, il voulut la débiter et s'aperçut, qu'il s'y trouvait une cavité : c'est là qu'il a trouvé renfermé un manuscrit, lequel contient 4 à 5 feuilles d'une écriture parfaitement nette et dont les caractères paraissent appartenir à une des langues de l'Orient. Quant à l'époque où cette cachette aurait été pratiquée, la présence d'un jeton que l'on y a trouvé prouve qu'elle ne peut être antérieure au XVI^e^ siècle, auquel M. Godard-Faultrier a reconnu que que ce jeton appartenait.

M. Desvaux reprend la lecture de la biographie de M. de Tussac.

M. de Tussac comme beaucoup d'autres colons prit part à l'expédition de Saint-Domingue en 1802 et après sa malheureuse issue se réfugia à la Jamaïque où il demeura pendant un an. Là, il reprit ses études botaniques et recueillit un nouvel herbier. De retour en France en 1804, il se prépara dès lors à publier la flore des Antilles et trouva pour s'aider dans cette entreprise de nombreux matériaux dans les collections que Poiteau avait rapportées de Saint-Domingue ainsi que dans les travaux iconographiques de Turpin. La première livraison de cet ouvrage parut en 1808 et depuis cette époque M. Tussac ne cessa de faire des recherches et des études suivies, au prix souvent des plus pénibles sacrifices, pour arriver à son entier achèvement. Il n'était pas encore terminé, lorsque M. de Tussac en 1817 fut nommé directeur du jardin botanique d'Angers, place dans laquelle M. Desvaux ne tarda pas à le remplacer. Rendu à la vie privée M. de Tussac ne cessa jamais de s'occuper de la science et publia en outre divers opuscules sur des questions qui se rattachaient au système colonial.

Ce mémoire à raison de son étendue est renvoyé aux termes du règlement devant une commission composée de MM. de Soland, Béclard et Castonnet.

M. Beraud lit ensuite un mémoire sur les races bovines indigènes, et la race Durham considérées dans leurs rapports avec le mode d'exploitation agricole adopté dans les pays d'élève de l'ouest de l'Anjou, et au double point de vue de l'abondance de la viande et du moindre prix auquel elle peut être livrée par l'éleveur. Il motive par des calculs qui paraissent concluants, la préférence que l'on doit suivant lui accorder à la race indigène dite *Mancelle* également propre au travail et à l'engrais et donnant ainsi pour les animaux qui doivent être livrés à l'engrais, à raison du travail par lequel ils ont payé une partie de leur nourriture, un prix de revient bien inférieur à celui des bœufs de la race Durham, qui ne peuvent aucunement suppléer cette race dans le travail de la terre, sans perdre leur aptitude à un engraissement précoce. Il prouve ensuite par plusieurs exemples que la race Mancelle est apte à prendre l'engraissement dès le jeune âge, surtout si on la soustrait, comme les *Durham,* au travail. Il cite un bœuf de race Mancelle pure, âgé de quatre ans dix mois élevé chez M. Guilleux près du Lion-d'Angers qui fut vendu à Poissy le 25 février 1851. Il était haut de 1 mètre 88 cent. et pesait debout à jeun 1460 kilog. encore n'était-il pas parvenu au point d'engraissement où l'éleveur l'eût amené, s'il n'avait voulu le présenter au concours de Poissy où il fut primé.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre émanant du ministre de l'agriculture et du commerce

qui demande à la Société de répondre à un grand nombre de questions relatives à l'ichtyologie de nos divers cours d'eau. Une commission est nommée pour rassembler et coordonner les renseignements sollicités par le ministre. MM. Millet, Desvaux et Beraud en feront partie.

M. Léon Cosnier présente comme candidat au titre de membre correspondant M. Livet, professeur à Nantes. MM. de Cumont, Cosnier et Godard-Faultrier formeront la commission chargée de l'examen des titres du postulant.

L'heure avancée oblige à reporter à la prochaine séance la notice biographique sur le général Bourgeois qui devait terminer l'ordre du jour actuel.

La séance est levée.

Le secrétaire général,

T.-C. Beraud.

Séance du 13 juin 1851.

Présidence de M. de Beauregard, *président.*
Secrétaire rédacteur, M. Beraud, *secrét.-général.*

Le procès-verbal de la séance de mai dont le secrétaire général donne lecture est adopté.

L'archiviste dépose sur le bureau un grand nombre de publications récemment adressées à la Société.

Le président présente au nom de M. de Joannis, qui en fait hommage à la Société un exemplaire de sa relation de l'expédition du Luxor. Notre honorable

confrère, alors officier de marine, commandait ce bâtiment avec la mission spéciale de rapporter l'obélisque en France. Ce fut donc sous sa direction personnelle que furent exécutés les travaux vraiment prodigieux qui eurent pour résultat de doter la France de ce géant des monolithes, et en ont fait le trophée de la place de la Concorde. Cette relation est accompagnée d'un atlas qui complète les descriptions des lieux et des monuments visités par l'auteur.

La Société vote des remerciements unanimes à M. de Joannis, et ordonne qu'il en sera fait mention au procès-verbal. M. Tavernier est invité à faire prochainement un rapport sur cet ouvrage.

Le président donne ensuite communication d'une lettre du ministre de l'instruction publique, annonçant qu'il a mis à la disposition de la Société un secours de 300 francs. L'assemblée charge le président de se rendre près du ministre l'interprète de sa gratitude, tant pour cette marque de munificence que pour les paroles encourageantes et l'approbation flatteuse que la même lettre accorde à nos travaux.

M. Godard-Faultrier demande la parole, et exprime le désir que la Société prélève sur l'allocation qui vient de lui être attribuée, une somme de 150 francs pour la restauration du tombeau de l'évêque Ollivier dans l'église cathédrale, œuvre à laquelle elle avait affecté dans le budget de cette année une première somme de même valeur; mais il est répondu que depuis moins d'un an plus de 500 francs ont été dépensés par la Société pour des restaurations faites dans la cathédrale, ce qui est considérable eu égard aux ressources minimes dont dispose la compagnie; qu'au

surplus on ne peut ainsi à l'improviste et autrement que par une délibération spéciale mise préalablement à l'ordre du jour, décider de l'emploi en dehors des prévisions du budget d'une somme aussi élevée.

M. Godard-Faultrier croit devoir insister sur la nécessité pour la Société de se maintenir dans la voie où elle est entrée, dans le but d'arriver dans un avenir plus ou moins prochain à une restauration générale et convenable des monuments archéologiques qui décoraient jadis Saint-Maurice, restauration qu'elle aura eu le mérite incontestable de provoquer, tant par ses études que par ses dons spontanés. Il déclare du reste s'en remettre entièrement au bon vouloir du bureau pour choisir le moment opportun de proposer à la Société le supplément d'allocation par lui réclamé.

Le président prend l'engagement d'examiner avec le bureau et la commission du budget la proposition de M. Godard.

M. E. Dainville, au nom de la commission nommée à la dernière séance, fait un rapport sur la candidature du sieur Cusson, et conclut à ce qu'il soit admis au nombre des correspondants de la Société. Comme à la suite de la séance spéciale que la Société accorda à l'examen de l'horloge en bois exposée par ce mécanicien, M. Béclard présenta, sur cette machine, un rapport qui reçut l'approbation des membres présents et dont l'impression fut ordonnée, il est décidé que le compte-rendu de M. E. Dainville figurera à la suite et comme complément du précédent, en raison de ce qu'il exprime, dans les sages conseils donnés au récipiendaire, l'opinion définitive de la Société.

L'on passe ensuite au scrutin, et le sieur Cusson est admis comme membre correspondant.

M. Léon Cosnier lit la biographie du général angevin Bourgeois, décédé il y a peu de mois. L'impression en est votée et dispense de donner une analyse de cette lecture, aussi attachante par la forme du récit que par les détails de cette existence chevaleresque, si pleine d'action et de véritable patriotisme, qui a passé au travers des péripéties les plus émouvantes du grand drame dont la France impériale donna le magnifique spectacle au monde.

M. Godard-Faultrier prend ensuite la parole pour nous reporter à quatre siècles en arrière dans l'histoire de notre province d'Anjou, et nous raconte une émotion populaire qui s'y produisit en 1461. Cette jacquerie au petit pied n'a pas encore trouvé place dans les histoires générales de France. M. Godard a découvert cet épisode des troubles civils, dont si longtemps nos contrées eurent le triste privilége, dans un des nombreux manuscrits récemment achetés par la ville à la vente de la bibliothèque Grille. Le recouvrement des tailles en fut l'occasion et le prétexte. Durant trois jours, la ville ou du moins les maisons des personnes qui paraissaient jouir de quelque aisance, furent saccagées et pillées par des troupes d'hommes armés en partie de bâtons et de triques, ce qui valut à ce soulèvement le nom de Triquoctrie. Les employés de toute espèce, la bourgeoisie, le clergé furent en butte à d'affreux excès et comptèrent plusieurs victimes. Mais le châtiment ne se fit pas longtemps attendre; il fut rude et barbare, comme la justice et les mœurs de ce temps, « car (dit le chroniqueur) plusieurs en

» furent bien punis, les uns furent noyés, les autres » décollés, bras et jambes coupés et les corps mis au » gibet ou à la rivière..... »

L'impression de cette page inédite d'histoire locale est votée.

M. le docteur Hunault demande et obtient la parole. Il allègue que la concession de 20 années faite à la Société par la ville d'Angers du terrain du jardin fruitier doit expirer dans deux ans; qu'ainsi il est urgent de faire près de l'administration municipale une démarche pour en obtenir une prolongation de bail, qui permette de donner à nos cultures une extension que chaque jour rend plus nécessaire; que si la Société laissait arriver le terme de la concession sans avoir fait fixer d'avance sa position, il serait à craindre que par une de ces fluctuations d'opinion qui ne s'opèrent que trop fréquemment dans les corps soumis à l'imprévu des élections, elle se vît exposée à perdre la collection la plus complète peut-être d'espèces fruitières qui soit en France, collection acquise au prix de travaux spéciaux, de correspondances, de vérifications continuelles, etc. M. Hunault demande donc qu'une commission soit chargée de faire les démarches que nécessitent les conjonctures.

La Société, toute confiante qu'elle soit dans l'influence salutaire que la création de son jardin fruitier a exercée sur la science et l'industrie horticulturale, ainsi que dans la bienveillance éclairée de l'administration municipale qui ne peut méconnaître le but d'utilité publique de cet établissement fondé sous ses auspices, décide que le bureau, après avoir consulté les clauses de la concession qui en a été faite, agira

selon l'occurrence, dans le but de conserver à la Société la jouissance d'un terrain qui, par sa situation encore plus que par son étendue, répond si bien à sa destination.

Un des membres (le Secrétaire général) saisit cette occasion pour rappeler qu'au moment où la révolution de février vint à éclater, un projet avait été présenté par notre Société pour que la Faculté des sciences dont on poursuivait alors la fondation eût son siége dans les bâtiments de Toussaint, et que les deux jardins étant réunis en un seul, on joignît à la collection des arbres fruitiers, celle non moins importante de tous les végétaux utiles, plantes céréales, maraîchères, fourragères, etc. Le jardin ainsi agrandi eût été ouvert au public et fût devenu pour le sud de la ville ce que le jardin botanique est pour le nord. Abrité de toutes parts, en communication immédiate avec nos établissements scientifiques et artistiques de Toussaint et du Musée, il eût été la promenade habituelle de tous ceux qui les fréquentent. Lorsque, dans quatre ans, les dépendances de Toussaint reviendront en la possession de la ville, rien ne s'opposerait à ce que l'on réalisât du moins l'adjonction au jardin fruitier de celui de Toussaint, qui n'est d'aucune utilité pour l'établissement de la manutention et pourrait en être distrait lors même que la ville ne voudrait pas rentrer dans la jouissance des bâtiments. La commission devra donc, dans les démarches qu'elle fera, prévoir cette possibilité d'agrandissement pour le jardin fruitier.

M. le président désigne comme devant faire partie de la commission chargée de cette affaire, MM. Beraud, secrétaire général, Godard, président de la section d'ar-

chéologie, Millet, président de la section d'horticulture.

M. Hossard lit des observations sur le pendule gigantesque établi par M. Foucaud à Sainte-Geneviève de Paris, et éclaire par des explications orales ce qu'elles pourraient avoir d'obscur pour les personnes qui n'ont pu lire la description que l'on a donnée de l'appareil de M. Foucaud. L'intérêt qui s'attache à la démonstration que la marche circulaire du pendule apporte à la théorie du mouvement rotatoire de la terre, par le rapport mathématique qui existe entre la marche des oscillations et la distance où il se trouve soit des pôles, soit de l'équateur, détermine la Société à engager M. Hossard à donner pour complément à sa note, dont elle vote l'impression, un sommaire des explications que la discussion a provoquées à ce sujet.

La séance avait été précédée par l'examen d'un Uranorama exposé dans la salle des séances par le sieur Meignen, mécanicien à Angers, qui avait été appelé pour en faire la démonstration.

L'assemblée a reconnu que, par une conséquence nécessaire du système de construction adopté par l'auteur pour la translation du globe autour du cercle de l'horizon, le parallélisme de l'axe terrestre n'avait pu être observé dans tous les points de la révolution annuelle, mais que cependant aux deux solstices l'inclinaison se trouvait parrallèlement la même. Elle a de plus remarqué qu'aux nœuds des équinoxes, bien que l'inclinaison se trouvât produite en sens contraire, comme la ligne de l'axe restait comprise dans un même plan, perpendiculaire à l'horizon et par conséquent parallèle au plan de l'axe au moment des solstices, les phénomènes qui se rapportent à l'égalité

des jours et des nuits pouvaient néanmoins, en tenant compte de cette différence, être démontrés d'une façon satisfaisante. Ainsi, malgré l'absence du parallélisme à tous les degrés intermédiaires, la machine du sieur Meignen peut suffire pour rendre raison des phénomènes astronomiques de la diversité des saisons et de l'égalité ou de l'inégalité des jours dans les points extrêmes des solstices et des équinoxes.

La Société pense du reste devoir féliciter le sieur Meignen de la manière habile et de la précision avec lesquelles sont exécutées les nombreuses pièces de fer et de cuivre dont se compose sa machine. Elle apprécie tout ce qu'il lui a fallu de zèle et de persévérance, pour entreprendre et mener à fin un travail d'autant plus ingrat que l'artiste ne pouvait manquer dès le début de reconnaître l'impossibilité d'atteindre à autre chose qu'à un à peu-près plus ou moins ingénieux et jamais complétement satisfaisant, puisqu'il lui fallait tout d'abord renoncer à tenir compte de la distance proportionnelle des astres entr'eux, de la forme de leurs ellipses, de la situation relative des plans de celles-ci, des rapports de volume, etc., etc.

M. Tavernier est invité à résumer dans un rapport les observations diverses auxquelles l'examen de cette machine a donné lieu.

M. Cosnier termine la séance par un rapport sur la candidature de M. Livet, professeur à Nantes, présenté à la dernière réunion. Il est procédé au scrutin, et le président déclare que la Société admet M. Livet au nombre de ses correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire-général, T.-C. Beraud.

Séance du 18 juillet 1851.

Présidence de M. BERAUD.

M. le président de Beauregard étant retenu chez lui par une indisposition, et M. Textoris, vice-président, étant aussi absent, l'assemblée invite le secrétaire général à présider la séance.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance de juin qui est adopté sans réclamation.

L'archiviste fait l'énumération des publications qui ont été reçues de divers correspondants.

M. Godard-Faultrier donne lecture d'une lettre inédite de François Bodin, et raconte comment il en a dû la connaissance à M. Lambert, de Saumur, chez lequel il s'était rendu pour visiter une suite précieuse d'Elzévirs. Ce riche bibliophile, chez qui la passion du collecteur se rehausse de tout ce qu'une instruction solide et des études sérieuses peuvent ajouter pour la rendre profitable aux sciences, a montré à notre confrère un exemplaire de Sénèque par lui restitué à l'œuvre déjà si immense des Elzévirs. Guidé par la connaissance spéciale qu'il a acquise des caractères typographiques ainsi que du papier des éditions elzéviriennes, doué de ce tact exquis et demi-divinatoire que peuvent seules donner aux adeptes des observations mille fois réitérées en même temps que comparées et raisonnées, notre amateur conçut des doutes sur l'attribution qui jusqu'ici avait été faite de ce livre aux presses de..... dont il portait le nom sur son titre, et il parvint en effet à découvrir que ce

nom imprimé sur une étroite bande de papier semblable à celui de l'édition elzévirienne, avait été artistement apposé et collé sur celui d'un Elzévir, le véritable éditeur.

Quant à la lettre de Bodin, dont l'original est aux mains de M. Lambert, elle est adressée à feu l'abbé Denais, alors grand vicaire de la cathédrale d'Angers, qui avait été, au collége de Beaupreau, le professeur de Bodin et pour lequel celui-ci conserva toujours une vénération et un attachement que partageaient du reste tous ceux qui furent à même d'apprécier les qualités solides et aimables de ce respectable vieillard que l'archéologie, à une époque où elle n'était pas encore une science qui eût ses professeurs et ses écrivains spéciaux, comptait parmi ses amateurs les plus éclairés et les plus fervents. Dans cette lettre où se reflètent çà et là, quelques-uns des souvenirs dorés de la jeunesse, Bodin semble se complaire à montrer tout ce qu'il porte au cœur de reconnaissance pour l'homme vertueux autant qu'indulgent, qui grava si profondément dans l'âme de l'écrivain, ces principes de loyauté, de délicatesse, dont il ne dévia jamais dans sa double carrière d'homme privé et d'homme politique.

La Société pense que ces quelques pages écrites dans un épanchement tout confidentiel, qui révèlent Bodin sous un aspect nouveau, si affectueux et si sympathique; dont le style empreint d'une sensibilité douce et d'une certaine mélancolie s'écoule avec un laisser-aller de bon aloi, un abandon qui n'est ni sans grâce naturelle, ni sans élégance, forment un contraste piquant avec la manière quelque peu roide, sèche et sceptique de l'historien des *Recherches* et peuvent de-

venir un document intéressant à étudier pour la biographie angevine. Elle s'empresse donc de voter l'impression de cette lettre que devra précéder un exposé des circonstances qui en ont amené la communication, rédigé par M. Godard-Faultrier.

La Société charge en outre M. Godard-Faultrier de remercier M. Lambert pour l'aimable obligeance qu'il a mise à laisser prendre copie de cet intéressant autographe.

M. Beraud lit ensuite un mémoire très étendu, en réponse aux questions que M. le ministre de l'agriculture a adressées à la Société et qui se rattachent à la pisciculture et à l'aménagement sous ce rapport des eaux publiques et privées en Anjou.

L'assemblée donne un assentiment unanime à ce travail dans toutes ses parties, et aux mesures préservatrices ou réparatrices qu'il tend à provoquer, tant dans l'intérêt de la multiplication des espèces de poissons destinées à l'alimentation, que dans celui de l'amélioration du régime général des cours d'eau appartenant à l'État ou aux particuliers. Elle ordonne qu'il sera immédiatement livré à l'impression et que des exemplaires en seront adressés aux ministres de l'agriculture et de l'intérieur, ainsi qu'à M. le préfet et au Conseil général du département.

L'heure avancée ne permettant pas de prolonger la séance, diverses lectures, qui du reste n'avaient pas été portées à l'ordre du jour, sont renvoyées à la prochaine réunion.

Le secrétaire général,

T.-C. Beraud.

Séance du 8 août 1851.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *Secrét.-général.*

Le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la séance mensuelle de juillet dernier qui est adopté.

Le président communique à l'assemblée une lettre de M. David (d'Angers), annonçant l'envoi du buste en plâtre de Cuvier, dont il a fait hommage à la Société et qui vient d'être placé au fond de la salle des séances. Plusieurs membres demandent successivement la parole pour exprimer leur gratitude pour un don qui doit être cher à la Société à plus d'un titre. L'assemblée charge le président de se faire son interprète vis-à-vis du célèbre statuaire qu'elle a l'honneur de compter parmi ses correspondants, et dont elle conserve déjà dans la salle de ses réunions et comme un dépôt inestimable, les statuettes en bronze destinées au monument du Roi René.

Le président annonce que le bureau s'est occupé de substituer au poële de la salle, un autre mode de chauffage à la fois meilleur et plus économique. M. Trottier a proposé un poële calorifère sans tuyaux extérieurs, qui serait chauffé à la houille et assurerait une température égale de 12 degrés Réaumur. Ce nouvel appareil coûterait 330 francs.

La Société approuve ce projet et autorise le bureau à traiter avec M. Trottier.

Le président rappelle que, par une décision récente de l'administration municipale, le cours gratuit de chimie appliquée professé par M. Trouessart, sous les

auspices et aux frais communs de notre Société et de la Société industrielle, doit être remplacé par un cours dont la ville seule fait les frais. Si notre Société perd ainsi un honorable patronage, elle n'en conservera pas moins le mérite d'avoir contribué à inaugurer et en quelque sorte à naturaliser dans la ville, un enseignement qui doit influer puissamment sur les progrès de l'agriculture et de l'industrie, en leur imprimant une marche plus rationnelle dans la voie des améliorations qu'elles cherchent à atteindre, et par conséquent moins hésitante et moins sujette à des déceptions qui trop souvent sont une source de ruine pour l'homme ignorant. La Société d'agriculture peut d'ailleurs rester encore à la tête d'un enseignement non moins intéressant surtout pour l'agriculture, le cours de géologie. Le secrétaire général annonce en effet, qu'il a cru devoir exprimer à M. l'ingénieur des mines Blavier fils, le vif désir qu'aurait la Société de voir continuer un cours qui, les années précédentes, avait attiré tant d'auditeurs, et du prix extrême qu'elle attacherait à ce que ce jeune savant consentît à s'en charger. M. Blavier a accueilli cette proposition dans les termes les plus flatteurs pour la Société, et a autorisé le secrétaire général à annoncer qu'il ferait ce cours dans les mois d'hiver de 1852.

Le président fait espérer en outre qu'un cours de cosmographie pourra également être professé sous les auspices de la Société, par M. Adville, l'un de ses membres titulaires, dont les connaissances spéciales sur l'état physique du globe sont depuis longtemps appréciées. L'on s'occupe en ce moment d'accomplir les formalités préliminaires exigées par la loi nouvelle

pour l'ouverture des cours publics. La Société, en comprenant le cours d'arboriculture, aurait donc cette année trois cours gratuits.

Le secrétaire général fait observer que si l'on ajoute aux cours de *géologie, cosmographie, arboriculture,* de la Société, les cours municipaux de *chimie*, de *botanique*. et des *beaux-arts*, notre ville va se trouver en possession d'un ensemble d'enseignement scientifique et artistique, qui, sauf quelque lacunes, l'absence par exemple de cours de *zoologie*, d'*histoire* et de *littérature*, équivaudra à un véritable Athénée. Cette idée développée par plusieurs membres conduit l'assemblée à exprimer le vœu « qu'un édifice spécial » soit affecté à la réunion de ces diverses branches » d'enseignement, sauf pour la botanique qui a son » siége naturel au Jardin des plantes. » La Société se trouve ainsi amenée à indiquer de nouveau les bâtiments de Toussaint où déjà, en 1847, elle proposa d'établir la Faculté des sciences dont elle avait alors conçu l'espoir de voir doter notre ville. De vastes salles, la proximité immédiate des musées d'histoire naturelle, d'antiquités, de sculpture, de peinture, et de la bibliothèque, les rendraient, et à peu de frais propres à recevoir notre Athénée. Si un jour une augmentation dans le nombre des facultés venait à avoir lieu, la ville pourvue à l'avance de locaux convenables et de cours analogues fonctionnant avec succès, se trouverait bien mieux posée pour renouveler sa demande d'un établissement de haut enseignement.

Le président invite la Société à désigner les membres chargés de la représenter au congrès scientifique

d'Orléans. MM. de Beauregard, Godard-Faultrier, Texteris et Hunault acceptent cette mission.

Le secrétaire général prend ensuite la parole pour proposer une exposition des beaux-arts, qui aurait lieu en juin 1852; il rappelle qu'en 1839 et 1842, la Société d'agriculture prit l'initiative des expositions générales d'œuvres *anciennes et modernes*, qui, en stimulant à la fois le zèle des artistes et celui des amateurs et *collectionneurs*, eurent une influence si sensible sur les progrès des arts de la peinture et de la sculpture dans nos contrées. Le temps est venu de constater ce que nous avons gagné, et nous avons lieu de croire que l'exhibition qui est proposée sera loin d'avoir rien à envier à ses devancières, si nous observons combien autour de nous et près de nous, les artistes et amateurs ont grandi en nombre et en talents, et quel développement ont pris les collections privées formées depuis quelques années, notamment celles de MM. Voisin, de Coislin, Leclerc-Guillory, Elie Janvier de la Motte, etc., aussi remarquables par l'authenticité des noms, le choix et la belle conservation, que par le caractère agréable des ouvrages précieux qu'elles possèdent en nombre considérable.

Le secrétaire général termine son exposé en expliquant sur quelles bases devrait être établie cette exposition, dont le programme définitif serait plus tard élaboré par le bureau.

Le secrétaire général propose en outre de décider qu'une grande fête florale aura lieu concurremment avec l'exposition, ce qui est également adopté. Elle sera organisée par les soins du bureau réuni à celui du comice horticole de la Société.

Des membres soulèvent alors la question de savoir s'il sera décerné des médailles ou autres récompenses aux personnes qui prendront part à l'une ou à l'autre exposition; mais il est décidé que toute résolution à cet égard serait en ce moment prématurée, et doit être subordonnée aux ressources financières dont pourra disposer la Société pour faire face aux dépenses nécessairement très considérables de l'exposition. Elle reporte à la même époque la décision à prendre sur la part qu'aura à supporter la Société dans les frais de transport des objets exposés.

Le bureau devra en conséquence présenter à la rentrée, moment où l'on sera sans doute fixé sur le chiffre des allocations que l'on doit espérer du Conseil général et du Conseil municipal, un rapport sur ces deux questions.

La Société charge d'ailleurs le président et le secrétaire général de présenter sans retard à M. le préfet et à M. le Maire d'Angers, une demande à fin d'obtenir de chacune de ces administrations un secours de mille francs pour subvenir aux dépenses de l'exposition.

M. Cosnier lit une notice de M. Livet, membre correspondant, sur la deuxième édition de la Statistique de Maine-et Loire, rédigée par M. de Beauregard, notice suivie d'aperçus curieux sur l'étymologie du bourg de Saint-Mathurin.

M. Godard-Faultrier continue sa lecture d'extraits puisés dans ce que renferme de plus intéressant pour une monographie de la cathédrale d'Angers, le catalogue inédit de l'ancien et riche trésor de cette église.

La Société pense qu'il est utile d'accorder une place dans son Recueil à ces détails empruntés à un manuscrit qui pourrait disparaître, et ordonne l'impression.

M. Textoris qui vient d'accomplir un long voyage en Italie, en traversant le Piémont, raconte les particularités d'une visite par lui faite à Silvio-Pellico. On s'intéresse aux détails intimes de cette entrevue avec un homme aussi célèbre par ses malheurs que par ses écrits et dont d'injustes et atroces rigueurs n'ont pû entamer et altérer la sérénité d'âme, la modération des opinions et la générosité du caractère. Le portrait tracé par M. Textoris rappelle celui du *Justum et tenacem virum*, et encore le poëte latin n'a-t-il pas placé le sien face à face avec la plus rude des épreuves, celle de l'injustice des hommes, plus faite pour porter la défaillance dans le cœur le mieux *cuirassé*, que le spectacle de l'écroulement du monde physique; il était réservé à la foi chrétienne d'ajouter ce dernier et sublime coup de pinceau à la peinture du *Juste*.

Le Président ayant annoncé que l'on va procéder à la présentation de divers candidats, le Secrétaire-général demande la parole. Il rappelle à la Société que sur sa proposition, elle décerna il y a peu de mois le titre de membre honoraire à M. Vallon, préfet de Maine et Loire, et que par des motifs analogues, par suite de cette sympathie qu'éprouvent naturellement les honnêtes gens de toutes les opinions et particulièrement des nuances conservatrices pour toute administration sage, éclairée, vigilante, active et sévère autant que paternelle, il pense qu'il serait convenable que la Société donnât le même titre à M. Ern. Duboys, maire d'Angers, comme un faible mais bien sincère

témoignage de ses sentiments d'estime profonde et de sa reconnaissance toute particulière pour la sollicitude qu'il ne cesse de montrer pour rendre nos divers établissements scientifiques et artistiques dignes de leur ancienne réputation.

Cette proposition est accueillie par un assentiment unanime, la Société refuse de passer au scrutin et défère par acclamation le titre de membre honoraire à M. E. Duboys, ancien magistrat, maire d'Angers et membre de la Légion-d'Honneur.

Le secrétaire général présente ensuite comme membre correspondant, M. l'abbé Delalande, professeur d'histoire naturelle au séminaire de Nantes. Cet honorable candidat est connu par des travaux scientifiques sur plusieurs des îles des côtes de Bretagne, et par la relation d'un voyage scientifique dans le département de la Charente-Inférieure, dont il a fait hommage à la Société d'agriculture. Il est du reste en relations suivies pour les sciences naturelles avec MM. Boreau, Beraud, Guépin, Lelièvre et de Soland, membres titulaires, qui peuvent certifier qu'il réunit tous les titres propres à faire désirer son admission.

Le président, en considération des longs délais que les vacances qui vont commencer apporteraient à sa réception, si l'on faisait subir à sa candidature les épreuves d'un renvoi à une commission spéciale, dit qu'il va être procédé de suite au scrutin; et cette opération ayant donné un résultat favorable, M. l'abbé Delalande est admis au nombre des correspondants de la Société.

M. Textoris présente en la même qualité M. Roux, de Marseille, docteur en médecine, membre des Sociétés

scientifiques de la même ville. M. Roux assista au congrès scientifique d'Angers où l'on put apprécier ses éminentes qualités. Il est également procédé de suite au scrutin sur cette candidature, et M. Roux est admis comme membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire général,

T.-C. Beraud.

Séance extraordinaire du 22 août 1851.

Présidence de M. de Beauregard, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. Beraud, *secrét.-général.*

La lecture du procès-verbal de la dernière séance est reportée à la séance de rentrée.

Le président donne connaissance d'une lettre de M. E. Duboys, maire d'Angers. Il remercie la Société dans les termes les plus flatteurs du titre de membre honoraire qu'elle lui a spontanément décerné. Cette pièce demeurera déposée dans les archives.

Il est ensuite donné communication d'une lettre de M. Hossard, membre titulaire, qui fait hommage à la Société de son ouvrage intitulé *Chemin du Bonheur.* Le président est chargé de faire parvenir à notre honorable confrère, l'expression de la gratitude de la Société qui ordonne que cette production distingnée et éminemment morale prendra place dans sa bibliothèque.

Le président passe ensuite à l'objet spécial de la réunion. La convocation de la Société a été motivée par une lettre de M. le préfet qui lui rappelle qu'en vertu

de la loi du 20 mars 1851, elle peut être en totalité ou dans une de ses sections seulement assimilée aux comices agricoles cantonaux, auxquels est conféré le droit d'élire les membres du conseil d'agriculture départemental.

La Société est en conséquence invitée à faire connaître ses intentions et ses prétentions quant à l'étendue de la circonscription électorale où elle entendrait exercer son action.

Le président met sous les yeux de l'assemblée les divers articles de la loi dont la Société peut demander qu'application lui soit faite et annonce qu'un projet de règlement tendant à transformer en comice agricole la section d'agriculture de la Société a été élaboré par par lui et le secrétaire général qui va en donner lecture.

Le secrétaire général prend alors la parole et lit les articles du projet de règlement en exposant successivement les motifs qui les ont fait admettre. La discussion s'engage sur quelques-uns mais se termine par l'adoption intégrale du projet.

La Société décide donc qu'il sera présenté à l'approbation de M. le préfet et du Conseil général, et sera transcrit au présent procès-verbal comme suit :

Règlement du Comice agricole de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Article 1er.

La section d'agriculture de la Société prendra le titre de *Comice agricole de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* pour les cantons

d'Angers N.-O., Briollay, Saint-Georges et Chalonnes, *du département de Maine-et-Loire.*

Elle recevra une organisation, poursuivra un but et jouira de droits électoraux analogues à ceux des associations reconnues par la loi du 20 mars 1851, auxquelles elle est assimilée.

Art. 2.

Le personnel du comice est formé 1° de tous les membres titulaires et payants de la Société, faisant partie de la section d'agriculture.

2° De membres associés, comprenant les citoyens qui, aux termes de l'article 2 de la loi précitée, ont le droit de faire partie d'un comice et qui déclareront vouloir se soumettre aux conditions du présent règlement.

Art. 3.

Pour être admis comme *membre-associé*, il faudra réunir les conditions exigées par ledit article, § 1er, être présenté par deux membres du comice, et obtenir au scrutin la majorité des suffrages.

Le comice pourra en outre admettre, par des délibérations spéciales, prises à la majorité des deux tiers des votants et par scrutin distinct, les personnes qui ne rempliraient pas les conditions prescrites par le § 1er dudit article, et ce, jusqu'à concurrence du dixième du nombre total de ses membres.

Art. 4.

Le comice aura pour bureau celui de la Société, et tiendra ses séances dans la salle des réunions de celle-

ci, qui mettra en outre à sa disposition le mobilier nécessaire.

Les membres-associés auront droit de prendre sous récépissé communication des ouvrages composant la bibliothèque de la Société.

Art. 5.

Le Comice se réunira au moins quatre fois par an, et particulièrement à la Saint-Martin et à la Fête-Dieu.

Il pourra en outre avoir des séances extraordinaires, quand les besoins du service l'exigeront, et notamment lorsque plus de deux candidats seront inscrits pour être soumis à l'élection.

Il ne pourra s'occuper que de questions qui se rattachent directement à l'agriculture.

Art. 6.

Les mémoires qui seront lus dans les assemblées du Comice, pourront, soit sur la demande de l'auteur, soit d'office par le Comice, être renvoyés devant la Société-mère, qui, après une nouvelle lecture, pourra, s'il y a lieu, en ordonner l'impression dans le Recueil de ses mémoires; auquel cas il en sera tiré à part un nombre d'exemplaires suffisant pour qu'ils soient distribués gratuitement à tous les membres du Comice et aux présidents des autres Comices du département.

Art. 7.

Le Comice travaille aux progrès de l'agriculture en publiant les nouveaux procédés ou les découvertes

utiles à cette branche d'industrie. Il l'encourage par des concours et en décernant des primes et récompenses.

Art. 8.

Les membres du Comice, autres que ceux faisant partie des membres titulaires payants de la Société-mère, paient une cotisation annuelle de 10 francs, dont le montant est acquis au Comice à partir du 1er janvier de chaque année, même à l'égard des membres reçus au cours de l'année.

Tout membre qui n'acquitterait pas son annuité dans le courant de l'année, après deux réquisitions du trésorier, sera considéré comme démissionnaire, sans que le Comice perde ses droits pour l'année échue.

Celui qui ne donnerait pas sa démission avant le 1er janvier sera redevable de l'année courante.

Art. 9.

Les fonds formeront, avec ceux provenant des allocations et subventions que pourra obtenir le Comice, une caisse particulière affectée exclusivement aux dépenses du Comice.

Cette caisse sera gérée à part par un trésorier élu par le Comice, auquel il en sera rendu compte chaque année, devant une commission composée du bureau et de quatre membres élus par le Comice.

Art. 10.

Le Comice, ainsi constitué, se soumet à toutes les prescriptions de la loi pour ses fonctions électorales;

le tout sans apporter aucune modification aux statuts de la Société-mère qui n'y sont pas contraires.

Il se renfermera dans la circonscription que lui aura désignée le Conseil général.

L'assemblée décide que ce Réglement, après avoir été sanctionné par l'autorité compétente, sera publié dans les journaux de l'arrondissement d'Angers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire-général,

T.-C. BERAUD.

NOTA.— Le Conseil général, dans sa session de septembre 1851, a, sur l'avis conforme de M. Vallon, préfet de Maine et Loire, approuvé ce réglement.

Séance du 21 novembre 1851.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *Secrét.-général.*

Le secrétaire général donne lecture des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire d'août dernier qui sont adoptés.

L'archiviste fait connaître les titres des publications adressées à la Société.

Le président communique à l'assemblée une lettre de M. Daligny père qui en exprimant le regret d'être empêché par le mauvais état de sa santé d'assister aux réunions de la Société la prie de recevoir sa démision.

Un membre demande s'il ne conviendrait pas de donner au démissionnaire que tout le monde doit re-

gretter de voir s'éloigner de nous le titre de membre honoraire, mais il est répondu que ce titre ne doit être accordé comme échange de celui de titulaire qu'avec beaucoup de réserve aux membres qui, après leur démission continuent de résider au siège de la Société et seulement lorsque d'autre motifs que ceux allégués par M. Daligny peuvent les contraindre à cesser de contribuer aux charges de la Société, puisque ce titre de membre honoraire peut leur conserver le droit d'assister aux séances. L'acceptation pure et simple de la démission est donc prononcée.

Une lettre de M. le préfet demande des renseignements sur les produits de la dernière récolte. Une commission est chargée de répondre aux questions posées par l'administration. MM. Beraud, Borcau, Boutton-Levêque, Hunault la composent.

Le président présente à l'assemblée un second et nombreux envoi qui lui est fait par la Société Smithsonnienne de New-Yorck. La Société d'agriculture adressera en retour un exemplaire complet et relié de ses mémoires. Le président renouvellera l'expression de notre gratitude pour ce corps savant et celle du vif intérêt que nous offrent ses travaux sur des contrées jusqu'alors si peu étudiées sous le double point de vue de la géologie et des antiquités aborigènes.

Le président est invité par l'assemblée à faire prochainement un rapport sur ces divers ouvrages.

Il est ensuite donné communication d'une lettre d'un des fondateurs d'une *assurance mutuelle à deux degrés pour la grêle*, qui réclame le concours moral de la Société pour étendre à notre pays les bienfaits d'une association conçue sur les bases les plus larges et dont

les combinaisons entièrement nouvelles devraient, dans les prévisions des fondateurs, établir entre les différentes régions agricoles, une solidarité telle que les moins exposées au fléau se trouveraient en définitive avoir moins contribué au solde général des sinistres.

M. Tavernier prend la parole et explique la portée et les avantages de ce système. Il annonce que ses promoteurs s'occupent en outre d'études sérieuses ayant pour objet l'organisation du crédit foncier sur une grande échelle. Il dit avoir entendu avec un vif intérêt les explications qui lui ont été données par le délégué de cette compagnie qui demande du reste à être admis à exposer devant la Société, les conditions dans lesquelles il croit possible d'asseoir un système satisfaisant de crédit foncier, et les conséquences que l'on devrait en attendre pour le soulagement de la petite propriété trop fortement engagée et l'extension des entreprises agricoles. Il pense que la Société ne peut négliger cette occasion de discuter des questions si actuelles et si vitales pour les intérêts qu'elle représente, avec un homme qui en a fait une étude sérieuse.

La Société prenant en considération ces observations désigne pour la représenter vis-à-vis de M. le délégué de la Société mutuelle à deux degrés etc. MM. Tavernier, Courtiller et Béclard.

Il est ensuite donné lecture d'un mémoire de M. Genêt, officier du génie au corps d'état-major, sur les moyens de fixer les dunes de sable mouvant des bords de la mer.

Ce travail plein de faits et d'observations judicieusement recueillies et coordonnées, résume, compare

et recommande les moyens pratiques que l'expérience a démontré les plus efficaces pour consolider les sables mobiles que les flots rejettent sans cesse sur le rivage dans certaines parties des côtes et mettre un obstacle à leurs envahissements qui compromettent la défense du littoral sur certains points et enlèvent souvent à l'agriculture des terrains fertiles et étendus.

L'impression est votée et sur la proposition du secrétaire général le président devra exprimer à M. Genêt tout le prix que la Société attache à cette communication, et son espoir que ce membre correspondant ne bornera pas à cette œuvre isolée sa part de coopération dans les travaux de la Société.

M. Godard-Faultrier lit ensuite une notice sur le Gallo-romain *Agathoclès, Augusti dispensator,* fonctions qu'il remplissait dans la capitale des Andécaves. Ces recherches sur un nom dont l'existence ne nous est révélée que par un monument funéraire découvert dans les fondations des murs antiques de la cité, devient pour notre savant archéologue une occasion d'indiquer les noms de quelques autres personnages qui pendant l'ère Gallo-romaine occupaient des postes plus ou moins élevés dans nos contrées, c'est-à-dire, au IIIe ou IVe siècle, époque pendant laquelle l'histoire est restée absolument muette à cet égard. Tout ce que nous pouvons en savoir, nous est donc appris par les débris des monuments qui vers le IVe siècle furent enfouis sous les murailles de la cité antique. C'est ainsi qu'ont été exhumés les noms de Titius, Flavius Asiaticus, affranchi d'Auguste, d'un Martius prêtre augustal, d'un Nœius, centurion, etc. Les substructions du mur antique de l'enceinte de la cité dans toutes les parties

où elles ont été mises à découvert, notamment dans des fouilles faites au commencement du siècle sur la place Saint-Maurice et celles qui eurent lieu plus tard à l'entrée de la rue de la Vieille-Charte, sont entièrement formées d'énormes blocs de tuffeau ou de calcaire oolithique qui sont évidemment les produits de la destruction d'édifices gallo-romains. Le tronçon de colonne servant de borne à l'entrée de la cour de la préfecture, le lion monumental du musée d'antiquités d'Angers, les pierres provenant d'autels votifs de temples ou de tombeaux, chargées de moulures appartenant à l'art Gallo romain, et dont il en est qui paraissent être des parties de frises ou de corniches, démontrent d'une façon évidente l'importance de l'établissement primitivement formé par les conquérants et prouvent ainsi que la partie inférieure du mur de la cité bien que construite en petit appareil entremêlé de cordons de briques, comme on peut encore l'observer dans la tour carrée donnant sur la place de l'Académie, est cependant postérieure aux premiers temps de la conquête. Le secrétaire général fait en outre remarquer que l'on peut voir encore à l'entrée de la rue de la Vieille-Charte un pan de l'enceinte fortifiée dont l'intérieur est construit en *amplectum* avec ciment romain, qui repose immédiatement sur des assises de gros blocs de pierre calcaire de même nature que ceux sur lesquels M. Godard-Faultrier a recueilli les inscriptions par lui citées.

La Société décide que cette notice sera imprimée.

M. Tavernier lit un travail fort étendu sur la statistique de la population du département dont il compare le chiffre tel que le donne le recensement de

1851 , avec celui qu'elle avait atteint à des époques plus ou moins reculées. Il est ainsi conduit à des déductions très curieuses quant à l'appréciation des causes qui dans ces différentes phases ont pu influer sur le développement, les temps d'arrêt, ou la marche rétrograde de la population soit dans son ensemble, soit dans certaines de ses classes ou catégories.

L'impression de ce travail important et le premier de ce genre que contiendra le recueil de la Société est votée avec empressement.

M. Léon Cosnier s'est chargé de nous transmettre le récit d'un vieux soldat de l'empire, le sieur Chabin d'Ingrandes, qui fut longtemps prisonnier sur les pontons de Portsmouth. Ce qu'il raconte des atroces traitements que l'Angleterre d'alors infligea à nos malheureux prisonniers de guerre dans ces prisons flottantes ancrées au milieu d'une vase fétide, et où ils étaient décimés par la faim, le froid, l'humidité et les fièvres pernicieuses, prend une sorte d'intérêt d'actualité de l'impression produite récemment par la publication des mémoires du peintre de marine Garneray, l'un des compagnons d'infortunes du vieux soldat d'Ingrandes.

L'assemblée qui a écouté cette lecture avec beaucoup d'intérêt vote l'impression.

Un membre demande la parole pour faire ressortir les avantages que les administrations et généralement les gens d'affaires devront retirer du Dictionnaire des communes de France que vient de publier M. le capitaine Janin et dont l'auteur a bien voulu faire hommage d'un exemplaire à notre Société. L'assemblée décide que le président transmettra à M. Ja-

nin les remerciments de la Société, en lui faisant connaître le prix extrême qu'elle attache à la possession d'un ouvrage si consciencieusement élaboré qui a exigé des recherches immenses, des vérifications incessantes, un travail ingrat et continu, dans lequel l'auteur ne pouvait être soutenu que par l'espoir d'être utile et cela peut-être sans avoir celui de voir apprécier tout ce qu'il lui fallait d'abnégation et de sacrifices de toutes sortes pour porter son œuvre à la perfection qu'elle a atteinte.

Le secrétaire général présente comme candidats aux places de membres titulaires vacantes.

1° M. Girard, ancien conseiller à la Cour d'Angers, conseiller honoraire à celle de Poitiers, membre de la Légion-d'Honneur;

2° M. Faye, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, membre des Sociétés savantes de Poitiers, etc., archéologue et botaniste;

3° M. Blavier fils, ingénieur des mines, membre de la Légion-d'Honneur.

Une même commission est chargée d'examiner les titres de ces candidats. Elle est composée de MM. Beraud, Boreau et de Beauregard.

M. Beraud annonce que M. l'abbé Lelièvre, qui professait les cours de sciences physiques et naturelles au collège de Combrée, allant résider à Paris, est contraint à renoncer au titre de membre titulaire qu'il demande à échanger contre celui de correspondant. La Société reçoit sa démission et lui donne le titre qu'il réclame.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire général, T. C. Beraud.

Séance du 19 décembre 1851.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *Secrét.-général.*

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Godard-Faultrier lit une notice sur *Defensor*, premier évêque d'Angers. Ce nom était-il celui d'une famille gallo-romaine? provenait-il seulement de ce que le prélat avait primitivement rempli dans la ville les fonctions alors désignées sous le titre de *Defensor civitatis*? c'est une question posée par le biographe et dont la solution ne peut être appuyée que sur des probabilités. Etait-il originaire d'Angers, ainsi que M. Godard paraît porté à l'admettre? c'est encore un point que l'histoire n'a pas éclairci, mais ce qu'elle nous a appris, c'est qu'envoyé par *Lidorius*, évêque de Tours, pour catéchiser les Andécaves, il fut ordonné évêque par celui-ci, qui détacha l'Anjou de son diocèse pour en faire un siège particulier. Du reste si *Defensor* fut notre premier évêque, il ne paraîtrait pas toutefois que l'on dût en conclure que les doctrines du christianisme n'eussent pas avant lui pénétré dans nos contrées, car lorsqu'il y vivait sous le patronage de *Lidorius*, trente années déjà s'étaient écoulées depuis que l'édit de Constantin avait été publié dans les Gaules et les officiers qui représentaient l'empereur dans notre ville, avaient dû s'incliner devant sa volonté et en adoptant la foi nouvelle contribuer à sa propagation. On est au surplus d'accord pour attribuer à Défensor,

la fondation de la première église qui fut bâtie dans l'enceinte de la Cité, près du Capitole et dans l'emplacement évidemment où s'éleva plus tard la cathédrale.

L'assemblée consultée par le président, décide que cette notice, dont par ce motif nous n'avons pas eu à donner une analyse exacte, sera imprimée dans le recueil de la Société.

M. Béclard donne lecture de notes adressées par M. l'abbé Chevallier, membre titulaire, sur trois monuments celtiques dont deux sont situés dans l'arrondissement de Baugé.

Le premier désigné sous le nom de *Dolmen* de Pontigné, se trouve entre ce bourg et la ville de Baugé; sa longueur totale est de environ. Une cloison dans laquelle fut ménagée une ouverture servant de communication, le sépare en deux parties d'inégale grandeur. La couverture est formée par deux grandes pierres.

Le deuxième est un *Peulvan*, connu dans le pays sous le nom de *pierre frite*, situé dans un petit bois de Saint-Martin-d'Arcé. Cette dénomination de *pierre frite, pierre ointe*, dérive sans doute ainsi que le fait observer M. Chevallier, de ce que ces pierres sacrées étaient, selon les rites de la religion des Druides, fréquemment frottées d'huile.

Le troisième nommé la *pierre Voyer*, est également un *Peulvan*, qui se rencontre près de Sainte-Colombe, département de la Mayenne. Il est élevé de 3 mètres, et entouré de 8 à 10 énormes pierres disposées circulairement et dont l'une qui formait originairement aussi elle un *Peulvan*, est longue de 5 mètres.

Enfin notre confrère signale plusieurs monuments

semblables entre Baugé et le Lude, qu'il se promet d'étudier plus tard.

Cette communication intéressante et dont la Société décide qu'une analyse sera inséré dans ses mémoires, devient pour plusieurs membres une occasion de déplorer la négligence des autorités locales, à assurer la conservation des monuments druidiques, dont chaque année voit disparaître quelques-uns sous le marteau des macadamiseurs.

Le secrétaire général demande que la Société, en se rattachant à une idée émise au sein de la commission archéologique, fasse dresser dans le plus bref délai, un tableau de tous les monuments celtiques dont elle aura pu constater l'existence. Ce tableau dans lequel ces monuments seraient classés par commune, serait ensuite présenté à M. le Préfet, qui serait prié de donner des instructions, pour que les autorités locales veillent à ce qu'ils soient désormais respectés de tous les entrepreneurs de travaux publics, auxquels il serait formellement interdit de se servir de matériaux provenant de la destruction de ces monuments primitifs, qui d'ailleurs pourraient encore pour mieux assurer leur conservation, être rangés parmi les monuments historiques, par une décision spéciale de l'autorité compétente.

Le secrétaire général fait encore observer qu'il serait désirable que les personnes qui signalent à la Société d'agriculture, des monuments d'origine celtique, prissent le soin d'envoyer en même temps que des description écrites et une mesure exacte des surfaces, un simple dessin au trait des deux principaux aspects du monument, une indication de l'orientation de ses

faces ou de ses angles et surtout un échantillon peu volumineux de la roche dont il est formé. Cette série de dessins et d'échantillons, formerait pour le musée archéologique de la ville, une collection d'autant plus curieuse qu'elle serait la première de ce genre, et le complément le plus instructif de la carte de statistique archéologique que la commission archéologique va entreprendre.

La société déclare prendre ces observations en considération et dit qu'il y sera donné suite.

L'impression par extrait du travail de M. Chevallier, donne lieu à quelques observations générales de la part de M. L. Tavernier, sur le mode habituellement suivi pour le vote de l'impression. Il pense que l'on est trop peu disposé à se conformer aux dispositions du règlement, qui exige en certains cas l'examen préalable d'une commission et de plus celui d'une commission de rédaction.

L'assemblée reconnaissant ce que peuvent avoir de fondé les observations faites par M. Tavernier, l'invite à présenter sous forme d'articles supplémentaires les modifications qu'il pense devoir être introduites dans le règlement en ce qui concerne l'impression des mémoires.

M. Béclard commence la lecture d'un travail d'un haut intérêt sur une des illustrations scientifiques de l'ancien Anjou, l'astronome Jean Picard, né à la Flèche, le 21 juillet 1620. M. Arago, dans sa notice sur Laplace, parait bien sévère à notre confrère lorsqu'il énonce d'une façon absolue qu'avant le XVIII^e^ siècle la France n'avait pris encore qu'une part insignifiante aux progrès de l'astronomie. Dès le siècle

précédent cependant quelques Français avaient puissamment contribué à assurer sa marche. L'abbé Picard, fut un de ces esprits éminents qui eurent le malheur de précéder Newton et dont la renommée presque contemporaine dut s'éteindre et s'absorber dans l'immense éclat que vint jeter la théorie nouvelle.

Jeune encore, l'abbé Picard fut le disciple assidu et bientôt l'ami de Gassendi, à qui il succéda dans l'enseignement de l'astronomie, au collège de France. Il en occupait la chaire depuis 10 ans quand il devint membre de l'académie, dès sa fondation en 1666, et y eut pour collègue Auzout. Dès lors il s'établit entre ces deux hommes marchant avec une égale ardeur à la recherche de la vérité, une si admirable et si intime communauté de travaux et d'efforts, qu'il est souvent impossible d'assigner la part de priorité qui, dans cette abnégation d'individualisme, doit revenir à chacun dans certaines découvertes.

C'est ainsi que l'on dut à cette coopération généreuse, l'invention et l'application du micromètre à fils mobiles, qui signala si glorieusement l'apparition de la nouvelle académie et qui remplaça le réseau de fils métalliques alors en usage. Il paraitrait que ce fut particulièrement Picard, qui conçut la possibilité et les immenses avantages de cette substitution, mais que ce fut Auzout qui perfectionna l'appareil et le rendit d'un usage plus pratique. Ils s'en servirent pour mesurer le diamètre du soleil et de la lune et purent atteindre à un chiffre qui ne diffère que de quelques secondes de celui admis par les plus récentes observations.

Ils remarquèrent aussi l'augmentation du diamètre

de la lune, laquelle se rapproche du méridien et en purent indiquer la cause véritable.

C'est encore à cette collaboration féconde, que l'on dut l'application de la lunette au quart de cercle, qui permit de prendre avec exactitude la hauteur méridienne des astres et fit reconnaître à nos deux savants que la réfraction n'était pas égale le matin et le soir.

Mais la découverte dont l'honneur parait d'après notre confrère, devoir revenir à Picard seul, est l'observation des étoiles fixes pendant le jour. Ce fut lui en effet qui, le 3 mai 1669, aperçut pour la première fois le cœur du Lion, 13 minutes avant le coucher du soleil, et qui le 23 juillet suivant observa *Arcturus*, lorsque le soleil était élevé de 16°, 59', 35" au dessus de l'horizon.

Enfin la solution du grand problème de la mesure d'un degré du méridien, qui occupa les plus grands génies de l'antiquité, étant venu de nouveau à exciter l'émulation des Géomètres, l'academie chargea Picard de cet important travail à la suite duquel il publia son savant mémoire intitulé de la *Mesure de la Terre*. La base qu'il mesura était onze fois plus grande que celle de Snellius. Il faut lire dans Cassini, l'appréciation de ces opérations ingénieuses et habiles et des résultats certains auxquels il arriva.

M. Béclard termine cette première partie de sa notice, en rappelant que ce fut Picard qui, plus préoccupé des progrès de la science que du soin de sa gloire personnelle, usa de toute son influence près de Colbert pour qu'il appelât Cassini en France.

L'impression est votée à l'unanimité.

Le président annonce que le cours de géologie pure

et appliquée fondé par la Société, sera, comme elle en avait conçu le désir et l'espoir, professé par M. Blavier, qui l'ouvrira le premier semedi de janvier à 7 heures du soir, pour le continuer à pareils jour et heure jusqu'au printemps.

La Société qui sait avec quelle distinction, quelle supériorité, M. Blavier professe le cours de chimie, accueille cette communication avec les témoignages d'une vive satisfaction et s'empresse de charger le président, de faire parvenir à M. Blavier ses remerciements, pour l'obligeance qu'il met à se charger du cours de géologie, aux exigences variées duquel lui seul sans doute, pouvait pleinement satisfaire à raison de connaissances spéciales, d'observations personnelles faites en diverses parties de l'Europe et d'une étude sérieuse dirigée dans un esprit de sage éclectisme, des divers systèmes qui se produisent dans cette science, toute moderne qu'elle soit, et qui partagent déjà en des camps opposés les esprits les plus logiques, les plus profonds penseurs.

Le président fait connaître que le bureau s'est occupé des moyens de réaliser le projet d'exposition, ainsi que la Société l'y avait invité. De concert avec le secrétaire général, il a présenté à M. le préfet, pour être soumise au conseil général, à sa dernière session la demande d'une allocation de 1,000 fr., mais bien que cette exposition destinée à encourager et à propager le culte des beaux-arts dans nos contrées, ait éminemment un but d'utilité publique et départementale, le conseil général n'a pas crû devoir accorder aux efforts faits par notre société dans une pensée si sagement libérale, l'encouragement qu'elle sollici-

fait. Heureusement pour les arts et pour nos artistes si désireux de faire apprécier les progrès accomplis depuis notre dernière exposition (celle de 1842), le conseil municipal d'Angers, qu'anime une égale sollicitude pour les besoins intellectuels et les intérêts de la cité, a accordé la subvention qui lui était aussi demandée. La société en voyant ainsi réduire de moitié les ressources extraordinaires qu'elle espérait, ne désertera pas la tâche qu'elle s'était imposée, mais nécessairement sera contrainte d'apporter quelques restrictions économiques, aux proportions dans lesquelles elle comptait l'accomplir. Toutefois on peut encore espérer que cette solennité artistique, qui devra comprendre avec les œuvres modernes, des tableaux anciens, sera digne de ses devancières et de la ville, qui la première ouvrit aux anciens maîtres une place dans les exhibitions publiques.

Le bureau est chargé de présenter à la prochaine réunion, un projet de règlement pour l'exposition de 1852.

Le président invite l'assemblée à désigner les membres de la commission qui doit recevoir les comptes du trésorier et préparer le budget de 1852, MM. Castonnet, Huttemin, et Hunault la composent.

M. Beraud, au nom de la commission chargée de vérifier les titres de trois candidats par lui présentés à la dernière séance, fait un rapport favorable et il est procédé au scrutin, à la suite duquel MM. Girard, Faye et Blavier, sont proclamés membres titulaires.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un président pour l'année 1852 et du vice-président.

M. de Beauregard est élu président et M. Textoris

vice-président ; celui-ci ayant déclaré accepter, la place de secrétaire devient vacante. L'on procède immédiatement à un nouveau scrutin, et M. L. Tavernier est élu secrétaire.

Le bureau pour 1852, est donc ainsi composé :

MM. De Beauregard, président.
Textoris, vice-président.
Beraud, secrétaire général.
L. Tavernier, secrétaire.
E. Dainville, archiviste.
Lèbe-Gigun, trésorier.

La Société désigne ceux de ses membres qui doivent concurremment avec le bureau former le comité de rédaction. Ce sont MM. Henry, recteur, Mélivier, premier avocat général près la Cour d'Angers, Godard, président de la section d'archéologie et Béclard, avocat, secrétaire de ladite section.

L'ordre du jour étant épuisée la séance est levée.

Le secrétaire général,

T.-C. Beraud.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 2e VOLUME (2e SÉRIE), DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

PAGES

Avant-propos 5

Etat nominatif des membres titulaires de la Société, au 1er mai 1851 9

Discours prononcé à la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, dans sa séance du 7 janvier 1851, par son président, M. de Beauregard 21

Discours prononcé par M. le président de la Société d'agriculture, lors de l'inauguration de la pierre tumulaire érigée par cette Société, à la mémoire des Princes d'Anjou-Sicile inhumés dans le chœur de la Cathédrale, le 12 décembre 1850 25

Rapport sur des monuments anciens de l'Amérique du nord, par M. de Beauregard 27

Construction de l'aile de la Chapelle des Evêques, vers nord, à la Cathédrale d'Angers. — Charte de 1236, par M. Godard-Faultrier 32

Rapport sur la pierre tumulaire récemment placée dans le chœur de la Cathédrale d'Angers, en mémoire des ducs et duchesses de la deuxième maison d'Anjou-Sicile; sur le tombeau présumé de Marie de Bretagne, et sur la statue de Claude de Rueil, par M. Godard-Faultrier 34

Echange du Château d'Angers et de l'Évêché, au IXe siècle, par M. Godard-Faultrier 49

PAGES

Tombeau d'Henri Arnauld, par M. Godard-Faultrier..... 58

— de Jean Olivier, par M. Godard-Faultrier..... 61

Anciennes reliques de la Cathédrale d'Angers, par M. Godard-Faultrier..... 66

Notice sur Vaulandry (Maine et Loire), par M. F. Coulon, vicaire de Saint-Maurice d'Angers..... 75

Un antiquaire de moins, par M. V. Pavie..... 90

Rapport sur les tapisseries de la Cathédrale de Saint-Maurice, par M. Joûbert, chanoine custode..... 101

Souvenirs d'une visite à l'abbaye de Solesmes en janvier 1851, par M. Textoris..... 111

Des races bovines indigènes et de la race Durham, considérées dans leurs rapports avec le mode d'exploitation agricole, adopté dans les pays d'élève de l'Ouest de l'Anjou, et au double point de vue de l'abondance de la viande et du moindre prix auquel elle peut être obtenue par l'éleveur, par M. T. C. Beraud..... 123

Rapport sur l'Uranorama de M. Laurendeau, lu à la séance d'août 1846 par M. J. Hossard..... 137

Nouvelles observations sur l'inhalation des vapeur d'éther, communiquées au mois de juin 1847, par M. J. Hossard... 145

Physiologie, par M. J. Hossard..... 151

Météorologie. — Parhélie lunaire ou paraselène observé à Paris le 1er avril 1847, par M. J. Hossard..... 154

Notice historique sur l'abbaye de Mélinais, par M. P. Chevallier, vicaire à Vaulandry..... 157

Rapport présenté à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, au sujet de l'horloge de M. Joseph Gusson, par M. Ph. Béclard..... 171

Lettre d'Henry III inédite, communiquée par M. Godard-Faultrier..... 176

Lettre d'Henry IV inédite, communiquée par M. Godard-Faultrier..... 178

Note sur la Tricquocterie, par M. Godard-Faultrier..... 180

Troisième revue. — Janvier 1850, par M Beraud..... 18

PAGES

Réponses aux questions adressées par M. le Ministre de l'agriculture et du Commerce, sur l'ichtyologie, la pisciculture et l'exploitation des eaux du département de Maine et Loire, par M. Beraud..... 195

Essai d'ichtyologie des côtes océaniques et de l'intérieur de la France, ou diagnose des poissons observés, par M. A.-N. Desveaux..... 210

Études sur le mouvement intellectuel en Europe durant le XVI^e^ siècle, par M. Textoris..... 385

Visite à Silvio Pellico en 1851, par M. Textoris..... 496

Procès-verbaux des séances de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Séance du 16 août 1850..... 502

Séance du 23 novembre..... 505

Séance du 13 décembre..... 511

Séance du 10 janvier..... 615

Séance du 14 février..... 522

Séance d'avril..... 530

Séance du 6 mai..... 538

Séance du 13 juin..... 546

Séance du 18 juillet..... 554

Séance du 8 août..... 557

Séance extraordinaire du 22 août..... 564

Séance du 21 novembre..... 569

Séance du 19 décembre..... 576

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CETTE LIVRAISON.

PAGES.

RÉPONSES aux questions adressées par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'ichthyologie, la pisciculture et l'exploitation des eaux du département de Maine et Loire, par **M. Beraud**..... 195

ESSAI d'ichthyologie des côtes océaniques et de l'intérieur de la France, ou diagnose des poissons observés, par **M. A.-N. Desvaux**..... 210

ÉTUDES sur le mouvement intellectuel en Europe durant le XVI^e^ siècle, par **M. Textoris**..... 385

VISITE à Silvio Pellico en 1851, par **M. Textoris**..... 496

PROCÈS-VERBAUX des séances de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Séance du 16 août 1850.. 502

Séance du 23 novembre..... 505

Séance du 13 décembre..... 511

Séance du 10 janvier 1851..... 515

Séance du 14 février..... 522

Séance d'avril..... 530

Séance du 6 mai..... 538

Séance du 13 juin..... 546

Séance du 18 juillet..... 554

Séance du 8 août..... 557

Séance extraordinaire du 22 août..... 564

Séance du 21 novembre..... 569

Séance du 19 décembre..... 576